REVUE

NUMISMATIQUE

NS 1

Paris — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine, près de l'Odéon.

REVUE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

PAR

J. DE WITTE

Membre de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique,
Correspondant de l'Institut
et de la Société impériale des Antiquaires de France,

ET

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Membre de l'Institut et de la Société impériale des Antiquaires de France,
Associé étranger de l'Académie royale des Sciences de Belgique.

Ostendite mihi numisma census... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
MATH., XXII, 19—20.

NOUVELLE SÉRIE. TOME PREMIER.



PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE

CHEZ M. CAMILLE ROLLIN, 12, RUE VIVIENNE.

1856.

AVERTISSEMENT.

Lorsqu'en 1836, MM. Cartier et de la Saussaye commencèrent la publication de la *Revue numismatique*, les fondateurs du recueil avaient cru pouvoir limiter leur cadre à l'étude des monnaies françaises. Mais bientôt, à la sollicitation de plusieurs de leurs collaborateurs, et on peut le dire avec l'assentiment général, ils donnèrent place aux travaux relatifs à la numismatique de tous les siècles et de tous les pays. Grâce à cette extension, et au zèle constant déployé par ses directeurs, la *Revue* acquit bientôt une légitime autorité et se concilia une bienveillance qui dure encore après vingt années. Cette œuvre, il s'agit de la continuer, et nous faisons pour cela appel au zèle, aux lumières de tous ceux qui s'occupent de l'antiquité et du moyen âge.

A notre sens, la numismatique est le préliminaire indispensable et comme la base de toute étude relative aux anciens temps. Il est incontestable qu'elle fournit sur la chronologie, l'iconographie et l'histoire des religions, des données d'une sûreté incomparable; cette science jette un jour nouveau sur la géographie et sur les faits historiques ; il est encore vrai qu'on y puise mille renseignements sur les institutions, les costumes, la langue, l'architecture des peuples antiques; enfin on ne saurait concevoir, sans y avoir recours, d'idées exactes sur les arts. Il n'est pas de connaissance qui procure plus de notions justes, en fait de style, que la numismatique; car, dans les monnaies, l'œuvre de l'artiste apparaît toujours inhérente à la date et au lieu d'origine.

Aussi voyons-nous que tous les grands antiquaires, les Barthélemy, les Visconti, les Belley, les Avellino, les Bröndsted, les Zoëga, les Münter, les Spanheim, les Millingen,

les Buonarroti, ont fait des médailles une étude approfondie : ils lui ont dû, on n'en saurait douter, une notable partie de leurs mérites et de la grande réputation qu'ils se sont acquise.

Nous venons de dire que nous faisons appel au zèle des antiquaires ; nous leur demandons encore d'apporter dans leurs écrits tout le soin, tout le travail qu'une étude si importante réclame. Ce n'est pas gratuitement qu'on peut mériter le titre honorable de numismatiste ; il faut souvent acheter par de longues recherches, de patients examens, des lectures multipliées, une pratique persévérante des langues classiques, la satisfaction d'accroître, par une petite découverte, la somme des connaissances acquises. Mais aussi quand un fait, un détail a été passé au creuset de l'érudition, il subsiste, et quelque mince qu'il semble d'abord, il finit par se faire apprécier et par jouer un rôle utile. Nous ne saurions trop le répéter, c'est au travail le plus sérieux, et non aux inspirations d'un moment, qu'il faut demander le succès.

La nouvelle *Revue numismatique* paraît avec les noms des plus anciens collaborateurs du Recueil auquel elle succède ; il ne dépendra pas de nous que tous ne viennent se rallier autour de ce noyau de fidèles. Il est un nom que nous eussions été certains d'inscrire un des premiers sur la liste de nos collaborateurs, celui d'un antiquaire dont l'amitié aussi bien que l'infatigable coopération ne nous eussent jamais fait défaut : une mort prématurée nous a enlevé cette satisfaction. Qu'il nous soit du moins permis de payer à la mémoire de M. Duchalais un juste tribut de regrets, alors que nous inaugurons un Recueil auquel il eût avec tant de plaisir consacré cette ardeur de travail et ces connaissances précises et variées qui lui avaient attiré l'estime de tous ceux qui l'ont véritablement connu.

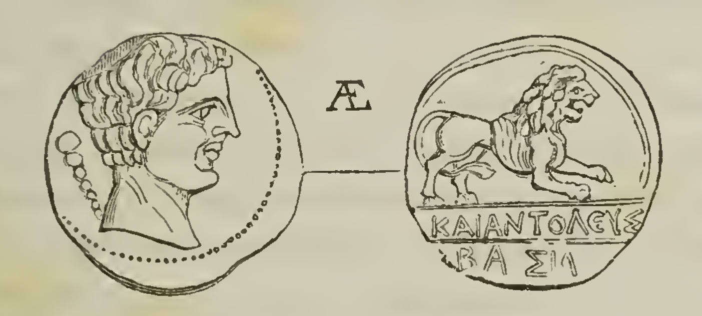
J. de Witte, Adrien de Longpérier.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

LETTRE A M. DE WITTE

SUR LES

MONNAIES DES PRÉTENDUS ROIS DE GALATIE.



Mon cher confrère,

Vous connaissez parfaitement les curieuses monnaies de cuivre que l'on a, pendant bien des années, attribuées aux rois d'origine gauloise, qui établirent leur dynastie dans la partie de l'Asie Mineure qui a reçu le nom de Galatie[1]. Vous

[1] Beger, *Thes. Brandeb.*, t. III, p. 6.— Jobert et Bimard de la Bastie, *Science des médailles*, t. II, p. 335 et suiv. — Pellerin, *Rec. de méd. de Rois*, p. 190 et suiv. — Eckhel, *Doctr. num.*, t. III, p. 183. — Mionnet, *Descript. des méd. ant. gr.*, t. IV, p. 404, et Suppl., t. VII, p. 654. — Cf. Lagoy, *Rev. Num.*, 1839, p. 17.

savez que la *provenance constante* de ces monnaies fit naître, dès leur apparition dans les cabinets, des doutes sérieux sur leur véritable origine. Presque toutes celles, en effet, pour lesquelles on avait pu constater avec certitude le lieu de la trouvaille, étaient venues du midi de la France et en particulier de la Vieille-Toulouse. D'ailleurs il y avait une frappante analogie de types entre ces monnaies et celles qui sont très-convenablement classées à Béziers, aux Longostalètes (nom qu'il faut probablement lire *Talètes*)[1], et à Narbonne (monnaies que j'avais à tort attribuées jadis aux Artabres Nériens[2], et que M. Boudard a judicieusement restituées aux Nédéniens, habitants primitifs de Narbonne)[3]; aussi notre savant confrère et ami, M. Ch. Lenormant, n'a-t-il pas hésité à faire retirer cette classe de monnaies des tiroirs de la Galatie, pour la réintégrer à sa véritable place dans ceux de la Gaule narbonnaise. Comme il est toujours utile d'apporter le plus possible de preuves à l'appui des attributions nouvelles, je m'empresse de vous faire connaître un fait qui corrobore de la manière la plus satisfaisante la classification introduite par M. Lenormant dans les collections du Cabinet impérial des médailles.

Las cience numismatique a perdu, il y a quelques mois, un de ses plus ardents adeptes, M. Jallabert, qui avait, pendant près de soixante années, recueilli avec un soin religieux les pièces antiques que mettaient au jour les fouilles de

[1] V. La Saussaye, *Num. de la Gaule Narb.*, 1842, p. 186, pl. XXII. — Duchalais, *Descr. des méd. gaul. de la Bibl. Roy.*, 1846, p. 89. — Cf. Lagoy, *Rev. Num.*, 1841, p. 85.

[2] *Essai de classification des médailles autonomes de l'Espagne*, Metz, 1840, p. 130.

[3] *Études sur l'alphabet ibérien et sur quelques monnaies autonomes d'Espagne*, Béziers, 1852, in-8°, p. 117 et 128. — *Note sur l'alphabet ibérien*, Béziers, 1855, in-8°, p. 10 et 12.

toute nature exécutées dans la ville même de Narbonne et aux environs. Après le décès de M. Jallabert, la collection si patiemment formée par lui a été vendue aux enchères, et j'ai pu devenir acquéreur de toutes les monnaies de type ibérique qu'il avait réunies. Voici une énumération faite *grosso modo* des monnaies de cette catégorie qui proviennent de la même collection :

	Nombre de pièces.
Talètes ou Longostalètes.	7
Nédéniens (trois types).	18
Ibériques d'Ilerda, de Celsa, etc.	14
Emporiæ.	40
Divos Julios.	1
Bétique (Obulco, Hispalis).	2
Monnaies des prétendus rois des Galates.	5

Ces dernières pièces sont de trois rois différents. L'une porte au nominatif le nom ΚΑΙΑΝΤΟΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛ (et non Καιαντολου βασιλεως, ainsi qu'on a cru le lire jusqu'ici). Le vrai nom de ce prince était donc Cæantole, et non Cæantolus. Deux autres (dont l'une est parfaitement conservée) offrent la légende ΒΙΤΟΥΚΟϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ. Sur la quatrième, on voit les traces du nom ΒΙΤΟΥΙΟϹ ; et enfin la cinquième ne présente plus de légende appréciable.

Est-il admissible que des monnaies appartenant à trois princes différents qui auraient régné au fond de l'Asie Mineure, se rencontrent à point nommé, et séparément, dans les fouilles de Narbonne ? En vérité je n'en crois rien ; et je suis convaincu, cher confrère, que vous partagerez mon incrédulité sur ce point.

Maintenant quelle est la peuplade à moitié gauloise, à moitié ibérique qui avait de véritables rois, et qui se servait de l'idiome des Grecs pour construire les légendes de ses monnaies ?

Apparemment une peuplade dont le territoire était assez peu éloigné de celui des Massaliens pour que la langue universellement parlée à Marseille lui fût parfaitement familière. Il est donc vraisemblable que Cæantole, Bitucus et Bituius ont été des princes placés, ou par l'élection, ou par l'hérédité, à la tête d'une fraction de la grande nation des Volces Tectosages.

Veuillez agréer, cher confrère, etc.,

F. DE SAULCY.

11 février 1856.

ESSAI

SUR

LES STATÈRES DE CYZIQUE.

(Pl. I et II.)

I. Poids originaux des statères d'or de Cyzique ou cyzicènes.

L'idée du travail qu'on va lire m'a été suggérée par l'étude de deux poids antiques, l'un de bronze (pl. I, nº 2), l'autre de plomb (*ibid.*, nº 1), les seuls, à ma connaissance, de tous ceux qui nous sont parvenus, qu'on doive directement rapporter à des monnaies. Le plus considérable de ces poids, celui de bronze, appartenait à Caylus [1], qui l'a publié; le second, celui de plomb, a été décrit par M. de Longpérier dans le remarquable travail qu'il a donné aux *Annales de l'Institut archéologique* en 1849 [2]; j'ignore quelle en est l'origine, mais il est probable qu'il était venu depuis assez longtemps rejoindre au Cabinet de la Bibliothèque impériale celui qu'on connaissait par l'ouvrage de Caylus. M. de Longpérier a fort bien rattaché le pélamide du poids de bronze et le flambeau du poids de plomb à la légende ΚΥΞΙ qui se lit sur ces deux

[1] *Rec. d'antiq.*, t. VI, pl. XXXIX, 4 et 5.

[2] *Annales de l'Inst. arch.*, t. XIX, p. 333 et suiv.

monuments : ce sont, en effet, deux attributs qui appartiennent essentiellement à la monnaie de *Cyzique*. Mais préoccupé sans doute de la recherche qu'il faisait des divisions de la mine, M. de Longpérier ne s'est pas aperçu que la légende rétrograde tracée au-dessous du flambeau CTA sur le poids de plomb, était le commencement du mot στατὴρ, et que de même les lettres ΔIC qu'on lit au-dessous du pélamide sur le poids de bronze, indiquaient un *double-statère*, διστάτηρον [1]. La pesée des deux monuments confirme cette explication. Le statère compte 18gr,80, le double-statère 29gr,90. Si nous rapprochons ces pesées de celles des monnaies que les numismatistes placent aujourd'hui unanimement à Cyzique, nous trouvons une unité presque toujours de 16gr,00 et une division d'environ 2,70 qui ne peut être que le sixième de l'unité. Ce rapport de 6 à 1 est celui de l'obole à la drachme dans la monnaie d'argent, et nous le voyons se répéter dans les divisions du statère d'or d'Athènes. Nous serions donc autorisé, par ce seul rapprochement, à rejeter l'opinion de ceux qui considèrent les pièces de Cyzique du poids de 16gr,00 comme des doubles statères, et à conclure de ce qui précède que le στατὴρ Κυζικηνὸς des anciens était une monnaie considérable dont le poids devait répondre approximativement à celui de deux statères d'Athènes ou d'Alexandre, ou de deux dariques d'or. Dans cette hypothèse, il en aurait été du statère de Cyzique comme de la δραχμὴ παχεῖα d'Égine, qui, suivant le témoignage d'Hésychius, formait l'équivalent de deux drachmes achéennes [2].

Nous venons de voir que le poids normal du statère de

[1] Ce mot, formé régulièrement comme δίδραχμον, manque à nos lexiques.

[2] Voy., quant à ce dernier point, François Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 151.

Cyzique semblait être d'environ 16 grammes. L'étalon du double-statère est trop faible pour cette pesée, et celui du statère offre un excédant notable. Mais le bronze qui a été nettoyé doit avoir perdu dans cette opération 2gr,10, et le plomb en s'oxydant et se carbonatant s'est accru de 2,80. Les chimistes nous disent que 104 grammes de plomb, par l'effet de l'oxydation, peuvent absorber 8 d'oxygène, et par la carbonatisation 22 d'acide carbonique; nous trouvons dans l'excédant de poids qu'offre notre plomb, dont l'altération est évidente, l'application directe de la loi qui vient d'être énoncée.

Le rapport établi de cette manière entre les poids de Cyzique et les cyzicènes eux-mêmes achève de démontrer que dans les pièces de 16 grammes nous possédons des échantillons authentiques de cette sorte de monnaie.

Quiconque a l'habitude des cyzicènes antiques, sera frappé du contraste qu'offre l'aspect rude, globuleux, et pour ainsi dire primitif de ces monnaies, avec l'emploi du *sigma* lunaire dans les légendes que portent les deux étalons qui servaient à les peser. Sans doute on n'est plus obligé, comme autrefois, de faire descendre le *sigma* lunaire jusqu'aux temps de la domination romaine. Des exemples certains, sur les monuments, font remonter cette forme de lettre jusqu'au IIIe siècle avant notre ère, et comme on devait l'employer longtemps auparavant dans l'écriture cursive, rien n'empêche qu'elle se soit glissée dès avant le IIIe siècle sur des objets d'une nature usuelle comme ceux dont nous nous occupons; mais dans tous les cas on n'a aucun moyen pour s'élever, par cette voie de rapprochement, jusqu'à des temps voisins de la monnaie primitive, et cette remarque amène à conclure qu'en dépit de leur apparence d'extrême antiquité, des cyzicènes ont dû être frappés à une époque au

moins très-voisine d'Alexandre. C'est ce que confirme d'ailleurs le style plein de délicatesse et de *morbidezza* qui distingue la plupart des figures gravées sur cette espèce de monnaies. On n'a pu les modeler, cela est clair, qu'après que l'influence de l'école de Praxitèle se fut étendue sur l'Asie.

La recherche des temps et des circonstances dans lesquelles les statères de Cyzique ont été frappés, présente donc une question du plus haut intérêt et que je vais m'efforcer, sinon de résoudre, au moins de circonscrire dans les limites d'une grande vraisemblance.

II. Caractères distinctifs des cyzicènes.

Les cyzicènes se distinguent des autres monnaies grecques: 1° par la physionomie antique dont j'ai déjà parlé; 2° par l'aspect généralement pâle du métal dont ils sont formés, aspect qui les a fait communément prendre pour des monnaies d'*electrum;* 3° par l'absence, à très-peu d'exceptions près, de toute légende; 4° par le poids, qui ne permet la comparaison qu'avec un petit nombre d'autres monnaies; 5° par le symbole du *pélamide*, dont il sera ultérieurement question.

Celle de ces particularités qui a jusqu'ici captivé presque exclusivement l'attention des numismatistes, c'est-à-dire la couleur du métal, et les conséquences que l'on a tirées de cette même circonstance pour en induire une altération normale dans le titre de la monnaie, n'a pour moi qu'une importance secondaire. Sur quel témoignage s'appuie-t-on pour croire que le statère de Cyzique ait été une monnaie d'*electrum*? C'est ce dont il faudrait d'abord s'enquérir, avant de poser en principe que l'*electrum* était la matière des cyzicènes. La certitude acquise aujourd'hui qu'une grande partie de

l'or tiré de l'Oural présente la même couleur que le métal employé dans les cyzicènes, suffit pour démontrer que cette dernière monnaie devait être acceptée pour de l'or dans les transactions commerciales. Peu importe, après cela, que les puissants moyens d'analyse dont dispose à présent la chimie amènent à distinguer la proportion d'éléments hétérogènes que renferme cet or natif; les anciens, qui l'essayaient au moyen de la pierre de touche, y reconnaissaient sans doute de l'or véritable, et cela doit suffire pour qu'on s'abstienne de ranger, sous le rapport du métal, les statères de Cyzique dans une catégorie particulière [1].

Le premier et le troisième des caractères que nous avons énoncés plus haut ont entre eux un étroit rapport. C'est une particularité propre à la monnaie tout à fait primitive, que l'absence de légende; mais comme en reproduisant la forme et l'aspect des plus anciennes monnaies, les artistes de Cyzique auraient pu, pour bien des raisons, introduire la mention graphique du lieu d'émission, il faut qu'on ait eu un motif particulier pour persister à cet égard dans l'ancien système, et l'explication de cette constance est un des problèmes qu'il nous faudra tâcher de résoudre.

Quant à l'aspect général de ces monnaies, il semble au premier abord qu'elles n'ont tant d'analogie avec les plus anciennes que parce qu'elle en sont la continuation. Mais ce rapport n'est fondé que sur l'apparence, et la comparaison des pesées établit une ligne de démarcation positive entre les anciennes pièces du système asiatique et les cyzicènes. La monnaie au lion couché [2] et celle au type du taureau [3], que je considère comme répondant le mieux à l'idée

[1] Voy. le premier *appendice* à la suite de cet Essai.
[2] Fr. Lenormant, *Monn. des Lagides*, pl. VIII, n° 7.
[3] *Ibid.*, n° 8.

qu'on doit se faire du στατὴρ κρησεῖος, pèsent 14gr,25, et répondent par conséquent à 1 drachme asiatique d'un peu plus de 3gr,50; le statère sans figure, sur lequel on lit en caractères cunéiformes du système médique le nom de Cyrus [1], pèse 7 grammes, c'est-à-dire deux drachmes asiatiques de 3gr,50. Une pièce d'or de Chios, au type du sphinx [2], de très-ancien style, nous fournit 14gr,02. Une autre monnaie de la même catégorie, d'attribution incertaine et dont le type est une tortue, s'élève à 13gr,50 seulement. Toutes ces pesées nous représentent le système monétaire qui régnait dans l'Asie Mineure avant la conquête des Perses et au moment de leur arrivée.

Des pièces d'ancien style au type de la tête de lion surmontée d'un astre, et que l'on reconnaît aujourd'hui pour appartenir à Milet [3], offrent dans leur unité un poids de 4gr,75 et dans leur division un poids de 2,35. Cette pesée étonne au premier abord, mais on peut remarquer d'un côté que l'unité de 4gr,75 correspond à 1 drachme achéenne de 3,166 et demie, et que d'un autre côté, si l'on met ensemble dans la balance trois de ces unités, on trouve l'équivalent exact du στατὴρ κρησεῖος de 14,25. Par conséquent deux de ces pièces répondent à trois drachmes achéennes et trois à quatre drachmes asiatiques, et c'est le premier exemple que l'on ait de l'établissement d'un système propre à assurer la circulation des mêmes espèces sur différents marchés. On ne doit pas s'étonner de voir cette pensée conçue d'abord par les Milésiens que leurs relations de commerce et de colonies avaient élevés à un si haut degré de pros-

[1] Fr. Lenormant, *Monn. des Lagides*, pl. VIII, n° 9.

[2] Voy. pl. II, n° 1.

[3] On en trouve plusieurs de gravées dans l'ouvrage de Sestini, *Stat. antichi*, tav. IV, nos 2-4 et 7.

périté antérieurement à l'arrivée des Perses dans l'Asie Mineure.

III. Rapports et différences des cyzicènes et des dariques.

Une révolution dans le système de la monnaie d'or signale l'affermissement de la domination des Achéménides au delà de l'Halys. Je n'ai point à expliquer ici pourquoi les Perses, qui donnaient aux dariques d'argent le poids babylonien, coupèrent l'or dans le système de la drachme attique. Mais ce changement, qui substitue une unité de $4^{gr},32$ à la précédente unité de 3,50, a pour nous l'avantage d'établir une séparation complète entre la monnaie des temps primitifs et celle de l'âge qui suivit la grande lutte des Perses et des Grecs. Que les monnaies d'or au type des têtes affrontées de lion et de taureau placées jusqu'ici à Samos, à cause de l'analogie des symboles, soient en effet de cette île ou aient été frappées à Sardes (ainsi que le pensent des connaisseurs expérimentés, en se fondant sur ce que la plupart de ces pièces se découvrent sur l'emplacement de l'ancienne capitale des Lydiens), il suffit que le poids de ces espèces, soit en or, soit en argent, rentre dans le système des dariques, pour que nous les considérions comme postérieures à la pièce qui marque l'arrivée de Cyrus en Lydie. Tout au plus, si l'on attribuait définitivement ces monnaies à l'atelier de Sardes, pourrait-on les considérer comme remplissant l'intervalle entre l'arrivée des Perses en Lydie et l'époque où Darius, fils d'Hystaspe, ordonna la première émission des sagittaires.

Les unités de ces dernières monnaies, dans l'or comme dans l'argent, n'offrent, à peu d'exceptions près, que deux types iconographiques. La comparaison de l'un de

ces types avec la figure du roi que l'on voit monté dans le char sur plusieurs des médaillons d'argent frappés pour la solde de la flotte phénicienne, et dont la scène principale rappelle le passage de Xerxès par les villes de l'Asie [1], nous démontre que celui des souverains Achéménides qui, sur les sagittaires d'or et d'argent, a le profil droit et le plus voisin de la beauté grecque, ne peut être autre que le fils de Darius. Par conséquent les sagittaires sur lesquels on voit un prince avec le nez aquilin très-proéminent, doivent appartenir au fils d'Hystaspe. Après ces deux règnes, la grande émission des sagittaires s'arrête, et l'on serait presque amené à conclure qu'à partir de l'époque où la fortune des armes cessa de favoriser l'ambition des Perses, la monnaie royale, et surtout la monnaie d'or, ne fut plus pour eux qu'une exception.

Parmi les rares exemples que l'on a des pièces de ce genre frappées après Xerxès, on doit d'abord signaler les deux dariques qui font partie du cabinet de M. le duc de Luynes, et que cet illustre antiquaire a publiées, pl. XII, n°s 14 et 15, de son *Choix de médailles grecques*. La première, qui se distingue principalement par le Marsyas de grand style gravé dans le carré creux du revers, pèse 8^{gr},50, et par conséquent n'est que de quelques centigrammes au-dessous des statères d'or athéniens bien conservés. La seconde, au revers de laquelle on voit une proue de navire, atteint le poids presque absolument normal de 8,57. Cette dernière pièce a tout à fait perdu la physionomie des premiers sagittaires; il n'y reste aucune trace du carré creux; la dimension et le galbe de la pièce la font ressembler à un Philippe de Macédoine. Je crois, en effet, qu'il est permis

[1] Voy. *Num. des rois grecs*, p. 138.

de la considérer comme à peu près contemporaine de ce dernier prince et comme frappée pour Darius Codoman dans le moment où l'on tenta de ranimer les forces de l'empire contre les projets de conquête formés par Alexandre [1].

Pour en revenir à la première pièce, elle offre au droit le portrait d'un jeune prince encore imberbe et dont les traits

[1] On voit quelle est l'analogie qui m'a conduit à ranger ce statère au règne de Darius Codoman. La tête barbue du sagittaire qu'on y a représenté est celle d'un homme dans la maturité de l'âge, et l'on sait que le dernier Darius ne parvint à la couronne qu'à quarante-cinq ans. Bien que sur la mosaïque de Pompéi la barbe de ce Darius soit cachée sous les fanons de la tiare, on trouve des traits suffisants de ressemblance entre ce portrait développé du roi de Perse et celui du prince qui se distingue bien nettement sur la médaille de M. le duc de Luynes. L'aspect du visage est viril, le nez aquilin, l'œil profond, et la barbe, de demi-longueur, revient sensiblement en avant. La proue de navire gravée au revers semble désigner la flotte des Perses, et l'on ne peut s'empêcher de penser à Memnon le Rhodien, qui commandait les forces navales opposées à Alexandre. On remarque sur cette proue de galère un monogramme d'une composition très-simple et qui affecte la forme de l'arc avec la flèche posée sur la corde, symbole politique de la puissance suprême des Achéménides .
En travaillant à décomposer ce monogramme, M. le duc de Luynes y a trouvé les éléments, en lettres phéniciennes, du nom de *Pharnabaze.* Pour moi, malgré la remarquable simplicité du groupe, je parviens à en extraire le nombre des lettres suffisant pour transcrire tout au long la phrase suivante : APCITHC CATPAΠHC THC ACIAC. Arrien (I, 12, 14) nous donne *Arsitès* comme le principal des satrapes qui représentaient le Grand Roi à l'arrivée des Macédoniens dans l'Asie; Memnon lui-même lui était subordonné, puisqu'il ne put obtenir son consentement au projet qu'il avait formé de détruire toutes les ressources du pays à l'approche de l'ennemi. Arrien donne à Arsitès le titre de gouverneur de la Phrygie, voisine de l'Hellespont, ὁ τῆς πρὸς Ἑλλησπόντῳ Φρυγίας ὕπαρχος, mais il est permis de croire que son titre véritable était celui de satrape de l'Asie, par opposition à son collègue Spithridatès, qui gouvernait la Lydie et l'Ionie. Si ma conjecture, heureusement servie par le monument qui en est l'objet, n'est pas jugée trop téméraire, on aura désormais une preuve remarquable de l'antiquité qu'il faut attribuer à l'emploi du *sigma* lunaire et une confirmation de ce que j'ai dit plus haut relativement à l'époque qu'il faut nécessairement assigner aux poids des statères de Cyzique dessinés pl. 1, nos 1 et 2.

sont parfaitement distincts de ceux de Xerxès ou de Darius, fils d'Hystaspe. Comme cette pièce est, de toutes celles que nous rangeons dans la catégorie des exceptions, la plus voisine sous tous les rapports des sagittaires frappés sous les premiers règnes, je serais tenté de la rapporter au commencement du règne d'Artaxerxe Longue-Main, lequel étant monté sur le trône en 464 avant Jésus-Christ, fut contemporain du grand développement des arts dans la Grèce et vit se répandre dans l'Asie Mineure, avec la puissance des Grecs, leur génie pour les arts d'imitation.

Quoi qu'il en soit, je ne puis guère penser que le prince auquel on doit cette curieuse darique diffère de celui qui fit frapper le seul double-sagittaire que l'on connaisse, et qui fut, il y a quelques années, cédé par M. de Cadalvène à notre Cabinet des médailles. Cette dernière pièce, digne, selon moi, de la plus sérieuse attention, montre du côté du droit un prince vigoureux et trapu, avec des bras fort longs proportionnellement au reste du corps, un menton garni d'une barbe courte et frisée, et un profil légèrement rentrant qui répond exactement à celui du jeune prince figuré sur le statère au Marsyas. Au revers nous voyons le carré creux remplacé par l'empreinte également en creux d'une pomme de pin avec l'indication de deux ou trois feuilles au-dessous du pédoncule. On remarque du côté principal, sous le coude du sagittaire, une inscription phénicienne ainsi figurée : M ||= oo [1]. Les deux globules tracés au-dessous des chiffres me semblent l'indication de la valeur de deux dariques [2]. Le ש qui surmonte la ligne de chiffres

[1] Voy. pl. I, n° 3.

[2] Les globules du même genre se reproduisent souvent sur les dariques des dernières époques : je citerai pour exemples l'obole d'argent (Mionnet, n° 7),

est l'initiale du mot שׁנת et indique la mention d'un compte d'années. Les chiffres eux-mêmes fournissent le nombre 22 qui doit être celui du règne. L'an 22 d'Artaxerxe Longue-Main correspond à l'année 443 avant Jésus-Christ. C'est six ans après la victoire navale de Citium et le traité négocié par Callias qui enleva aux Perses toutes les côtes de l'Asie Mineure. Artaxerxe Longue-Main, qu'on semble reconnaître à la particularité qui motiva son surnom, voyait alors sa puissance énormément réduite. Il n'avait plus l'accès des contrées qui fournissaient à ses provinces occidentales l'or propre au monnoyage. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la réduction qu'on remarque dans le poids de cette dernière pièce d'or. La darique du commencement de son règne pesait encore 8,50; la double darique de la vingt-deuxième année pèse à son tour 16,50, dont la moitié est seulement 8,25 [1].

la triple darique aussi d'argent (*Ibid.*, n° 26), et une seconde pièce de trois dariques (Suppl., n° 38). On voit un globule du côté du cavalier sur la seconde, et deux du côté du Sagittaire sur la troisième. Cette irrégularité pourrait se rapporter à des dates : on sait, en effet, que souvent le chiffre 20 se rendait dans les légendes phéniciennes par la réunion de deux barres horizontales recourbées en forme de croissant et formant ainsi une figure circulaire. Mais ici le nombre 20 se trouvant déjà rendu par les deux barres horizontales superposées, et les deux globules étant placés en dehors de la ligne des chiffres, on ne peut leur attribuer la valeur numérale qui leur appartient sur d'autres monnaies frappées pour les rois de Perse, telles que les nos 20-24 de Mionnet.

[1] Depuis que ceci a été communiqué à l'Académie, on a vu arriver de l'Asie deux doubles dariques semblables à celle que je viens de décrire, pour le type du droit et la pomme de pin en creux du revers. La première, qui appartient à M. le duc de Luynes, n'a point de légende et pèse 16gr.,70. La seconde, du même poids, a devant le roi un monogramme composé des lettres XAA, qui semble indiquer la ville de *Chalcédoine*, et derrière le roi une couronne. Nous donnons, pl. I, n° 4, le dessin de cette pièce, destinée à faire partie de la collection nationale. Le poids de 16gr.,70, plus élevé de 0,20 que celui de la pièce de l'an 22, nous reporte à l'époque où Artaxerxe était encore, en effet, maître des côtes de la Propontide.

Quand nous parcourons les plus anciennes monnaies d'or sans légendes et à carré creux de l'Asie Mineure, nous y rencontrons des pièces dont le type est une tête de lion tournée à gauche avec un carré creux informe au revers. Le poids de ces pièces est de 2,75, ce qui forme exactement la sixième partie de la double darique de 16,50 ou le tiers d'une darique d'or de 8,25 [1]. Sans doute la rudesse de ces petites pièces semble les reporter à une époque antérieure à l'an 22 d'Artaxerxe Longue-Main, et rien ne prouve d'ailleurs qu'elles soient une division de la monnaie officielle des Perses. Cependant nous ne saurions négliger la coïncidence qu'elles présentent avec le poids de la double-darique d'Artaxerxe Longue-Main. Peut-être est-ce, en effet, une division de cette monnaie, et alors la rudesse qui les distingue tiendrait seulement au peu de soin avec lequel on les aurait frappées dans une époque calamiteuse. Peut-être aussi doit-on les donner par conjecture à quelque ville de l'Ionie qu'une détresse momentanée aurait portée dès une époque bien antérieure à réduire le poids du statère d'Athènes. Des faits analogues ont dû se produire avant l'émission des plus anciens cyzicènes; ainsi la pièce d'or du Cabinet de France, publiée par Sestini [2], et sur laquelle ce numismatiste a cru voir deux phoques, mais qui offre positivement la figure de deux dauphins, fournit un poids de 2,60 égal à celui du tiers d'un statère de 7,80, inférieur par conséquent de 0.79 à ceux des statères d'Athènes que nous possédons. Le style de cette dernière monnaie est positivement très-ancien, et peut rappeler les désastres éprouvés par les villes d'Ionie aux époques qui suivirent

[1] J'en trouve une gravée dans Sestini, *Stat. ant.*, tav. IV, nº 8.

[2] *Stateri ant.*, tav. I, 2.

l'invasion des Perses. Le type du dauphin, attribut d'Apollon, conviendrait à Clazomène ou à Milet [1].

IV. Origine des cyzicènes et époque à laquelle il faut en faire remonter les plus anciennes émissions.

Je ne regarde donc pas comme une chose impossible que les monétaires de Cyzique aient eu à suivre d'anciens exemples de la réduction du statère d'Athènes égal à la darique d'or, lorsqu'ils établirent leurs propres monnaies sur le pied de 16,00, dont le sixième est 2,666. Mais lorsque nous examinerons les circonstances historiques au milieu desquelles dut se produire la première émission des cyzicènes, nous serons conduit à reconnaître que cette première émission n'a pas dû avoir lieu très-longtemps avant l'an 22 du règne d'Artaxerxe Longue-Main ; et la relation que nous établirons entre la double darique de 16,50 frappée par ce prince dans l'intérieur de l'Asie Mineure, comme semble l'indiquer le symbole de la pomme de pin propre à la religion de Cybèle et le premier cyzicène de 16,00, deviendra plus frappante quand nous aurons relevé cette circonstance sin-

[1] Je serais d'autant plus disposé à placer l'émission de cette pièce dans les années qui précédèrent la prise de Milet par Darius (494), que, malgré l'apparence, une relation naturelle s'établit entre la *trité* d'or de 2,75 à 2,60 et la pièce milésienne de 4,75 dont il a été question plus haut. En effet, à 2,72 la *trité* d'or est une pièce du poids de 4 oboles d'argent attiques sur le pied de 0,68 chaque, c'est-à-dire avec 0,05 de moins que la coupure correspondante qui nous est fournie par les statères d'Athènes. La pièce milésienne sur le pied de 4,76 est un composé de 7 oboles attiques à 0,68. Par conséquent trois de ces pièces, dont la réunion égale un tétradrachme ou un double-statère asiatique de 14,28, sont à une double darique d'or ou à un cyzicène fort de 16,32 comme 21 : 24, d'où il résulte que vingt-quatre pièces milésiennes équivalent à sept de ces cyzicènes. La pièce aux deux dauphins de 2,60 est un peu faible pour ces calculs, mais elle semble indiquer l'extrémité à laquelle les Milésiens étaient réduits pendant le siége.

gulière que la division par sixièmes du statère de Cyzique s'approche quelquefois du poids de 2,75, correspondant aux 16,50 de la pièce d'Artaxerxe, tandis qu'aucune des unités du cyzicène qui ont passé par nos mains ne s'élève au-dessus de 16,15, et qu'un assez grand nombre tombe même au-dessous.

Aussi, quelque souvenir qu'eussent laissé les premiers exemples d'un abaissement dans le taux de la darique d'or et de ses divisions, je ne crois pas qu'il soit possible, avec les monuments que nous possédons, de faire remonter aussi haut l'origine des cyzicènes. Sans doute nous sommes mal informés sur la nature des rapports commerciaux d'Athènes dominatrice avec ses alliés; mais la monnaie d'or que cette ville frappa à l'époque de sa toute-puissance offrant un poids très-élevé, il est difficile de croire qu'en même temps et concurremment, Cyzique se soit livrée à la fabrication de monnaies très-inférieures à celles de sa protectrice. Nous croyons donc que la fabrication des cyzicènes n'a pu prendre son essor qu'à partir de l'époque où cessa la domination exclusive de la marine athénienne dans le Pont-Euxin et dans la Propontide.

L'importance que les Athéniens attachèrent à la navigation de la mer Noire dès que leurs victoires sur les Perses leur eurent assuré l'hégémonie maritime, tient à une cause fondamentale qui ne me semble pas avoir été jusqu'ici suffisamment observée. Les Athéniens tiraient l'argent en abondance de leur propre sol et de leurs colonies des îles de la Thrace, tandis que l'or leur manquait presque complétement. Au fond de la mer Noire et à l'entrée des Palus-Méotides, la ville grecque de Panticapée ou de Bosporus, qui florissait sous la suzeraineté des *Archéanactides*, recevait, au contraire, une quantité d'or des mines de l'Oural, et devait

considérer l'argent comme une denrée comparativement précieuse à cause de la difficulté qu'elle avait à se la procurer. C'est ce que prouve évidemment, indépendamment des circonstances naturelles, la comparaison que j'ai faite dans mon *Mémoire sur le rapport de l'or à l'argent*[1] entre les drachmes et les statères de Panticapée. C'est ce que sert aussi à démontrer le passage du *Discours pour Phormion* où Démosthène établit que, sur le marché de Panticapée un cyzicène d'or valait 28 drachmes d'argent athéniennes[2]. Du calcul que j'ai établi, d'après ce témoignage, dans le mémoire dont il vient d'être question, il résulte qu'au Bosphore Cimmérien, du temps de Démosthène, le rapport de l'argent à l'or était presque :: 1 : 7, tandis que cette relation était le plus communément :: 1 : 10 dans la Grèce elle-même. Porter à Panticapée de l'argent et en rapporter de l'or était donc pour le commerce d'Athènes une source inestimable de profits, et l'on comprend que tant que les vainqueurs de Salamine conservèrent la supériorité navale, ils durent se réserver, autant que possible, l'accès du marché qui leur procurait ces avantages extraordinaires.

C'est seulement à la nouvelle de la défaite des Athéniens en Sicile en 413, que les villes maritimes de l'Asie commencèrent à secouer le joug de leurs protecteurs. Telle est du moins l'opinion de M. Marquardt dans un travail sur Cyzique où j'ai puisé d'utiles renseignements[3]. Cependant

[1] *Revue Num.*, année 1855, p. 28, et à la suite de l'ouvrage de mon fils, *Monn. d'arg. des Lagides*, p. 133.

[2] Voy. le second appendice de cet Essai.

[3] *Cyzicus und sein Gebiet*, p. 59. J'avertis, une fois pour toutes, que les renseignements historiques relatifs à Cyzique dont il est question dans cet Essai sont empruntés au livre de M. Marquardt, toutes les fois que la source n'en est pas expressément indiquée.

le même historien fait remarquer que les Perses n'avaient pas attendu cette époque pour reprendre l'offensive contre les Grecs en Asie. Déjà en 430 ils avaient attaqué Colophon, et Éphèse était tombée entre leurs mains avant l'expédition de Sicile. Dès que la guerre du Péloponnèse eut éclaté, les Athéniens se trouvèrent dans de grands embarras, et c'est ce qui encouragea probablement les entreprises des Perses. On voit par la lecture des *Acharniens* d'Aristophane quelle était déjà la détresse de la république réduite, en quelque sorte, à l'enceinte de ses murailles en 425, six ans après le commencement de la guerre. Il est vrai qu'Athènes avait encore l'empire de la mer, et cette prépondérance servait de compensation à ses pertes sur le continent; mais elle était contrainte de consacrer à la guerre toutes ses ressources en navires et en matelots. Le siége de Mélos, qui dura plus de six mois, en est un exemple. Tout ce qu'Athènes pouvait faire alors, c'était de soutenir la lutte contre Sparte, de maintenir les alliés et de réduire autant que possible ceux qui abandonnaient sa cause. Telles furent les circonstances que Cyzique dut mettre à profit d'assez bonne heure, pour que dès l'année 415 (date du départ de l'expédition de Sicile [1]), comme le prouve une inscrip-

[1] Dès avant cette fatale expédition, Eupolis, dans sa comédie des *Villes*, avait montré, avec une intention satirique, *Cyzique* comme *remplie de statères*, ἤδε Κύζικος πλέα στατήρων. La mention, dans cette comédie, de l'ambassade d'Amynias, dont il est question dans les *Guêpes* d'Aristophane, fait présumer que la date des deux pièces était la même, et répondait par conséquent à l'an 423 avant Jésus-Christ, huitième de la guerre du Péloponnèse; mais il pouvait être encore question d'Amynias quelques années après la représentation des *Guêpes*. En tous cas, la manière outrageante dont Cyzique, *remplie de statères*, était traitée sur le théâtre d'Athènes, semble indiquer, dans cette dernière cité, un sentiment de jalousie bien marqué contre l'ancienne tributaire qui avait commencé à la primer sur le marché de l'or. Voy. Meineke, *Fr. com.*, t. II, p. 508 et 510.

tion [1], les cyzicènes formassent déjà une réserve considérable dans le trésor de l'Acropole. A plus forte raison, vers l'époque des Trente Tyrans et de l'expédition des Dix-Mille, les cyzicènes étaient très-répandus dans la Grèce et dans l'Asie.

Après l'impression causée par les désordres de la Sicile, la victoire navale d'Alcibiade à Cyzique même, trois ans plus tard que le désastre de Syracuse, tint un moment encore la fortune des armes en balance; mais la puissance de la rivale de Sparte s'écroula définitivement à Ægos-Potamos en 405, l'année même de l'avénement d'Artaxerxe Mnémon. Malgré la faveur que les marchands athéniens rencontraient auprès de Satyrus I, qui régnait alors sur Panticapée, le monopole de l'or de l'Oural dut alors échapper définitivement à la cité de Minerve.

Au milieu des alternatives que nous venons de parcourir, il semble impossible de déterminer la moment précis où les habitants de Cyzique songèrent à exploiter, dans leur propre intérêt, l'abondance de l'or à Panticapée et sa rareté dans l'intérieur de l'Asie. Ce qui est certain, c'est que l'an 400, lorsque les dix mille soldats conduits par Xénophon parurent sur les bords de la mer Noire, déjà le statère de Cyzique était la monnaie d'or dominante sur ces côtes. Il y a plusieurs témoignages de l'Anabase qui ne laissent aucun doute à cet égard. Quelques-uns des cyzicènes qui sont parvenus jusqu'à nous peuvent servir à confirmer l'assertion de Xénophon. Je citerai, entre autres, un statère que j'ai acheté moi-même à Constantinople en 1841 et qui, peu de temps après, a pris place sur les cartons du médailler national. La moitié de sphinx qu'on y voit représenté est d'un style

[1] Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, t. II, p. 32 et suiv. de la 2e édit.

encore rigide et qu'on pourrait faire remonter un assez grand nombre d'années avant l'époque de l'Anabase[1]. Toutefois, il ne nous est parvenu qu'un petit nombre de monuments de ces premières émissions, et je n'en trouve guère dans la précieuse collection cédée par Cousinéry au roi de Bavière et que Sestini a publiée. Je pense aussi qu'il n'en existait peut-être aucun dans le plus riche trésor de cyzicènes qu'on ait jusqu'ici découvert et qu'a fourni le tumulus, fouillé il y a quelques années, auprès de Panticapée, et qui devait avoir servi de sépulture, selon toute vraisemblance, soit à Leucon, soit à Spartacus II.

On sait que la puissance maritime des Athéniens se releva en 394 par la victoire de Conon auprès de Cnide. Les Athéniens en profitèrent immédiatement pour rétablir leur influence commerciale dans la Chersonèse Cimbrique. C'est ce que prouve l'étroite union qui se forma entre eux et Leucon, dont l'avénement au trône est de l'année suivante, 393. Mais la paix d'Antalcidas, en restituant aux Perses la souveraineté de toutes les côtes de l'Asie, vint mettre un obstacle considérable aux nouveaux projets des Athéniens. Ceux-ci se virent obligés de veiller à leur propre défense et de rappeler leur flotte dans leur patrie pendant l'hégémonie thébaine (371-362). A peine sortie

[1] J'ai fait placer sur la même planche (la Ire), en regard de ce cyzicène d'ancien style (n° 5), une autre pièce semblable (n° 8) de la collection de M. le duc de Luynes, qui montre de même un sphinx, mais beaucoup plus réduit, et où l'on reconnaît le style archaïque d'imitation. Nous avons en outre, dans la collection nationale, un cyzicène dont le type est une tête nue de Minerve dans un disque (peut-être celui de la lune) (n° 6) et un obole de cette monnaie qui montre une tête de Mercure reconnaissable à sa barbe en forme de coin (n° 7); mais ces monuments offrent plutôt l'affectation du style archaïque qu'un produit des premiers efforts de l'art, et je serais tenté de les classer parmi les plus récents de tous ceux que nous possédons.

de cette nouvelle crise, Athènes fit un effort suprême pour reprendre l'ascendant dans la Propontide, et par conséquent dans le Pont-Euxin. Cyzique était alors confédérée avec Athènes, et put, en conséquence d'arrangements que nous ignorons, continuer ses opérations dans le Bosphore Cimmérien. On a même induit de deux passages très-obscurs de Diodore et de Cornélius Népos que Timothée avait secouru Cyzique contre les Perses, après que cette ville eut chassé la garnison perse ; mais ce qu'il faudrait d'abord prouver, c'est que Cyzique ait jamais eu une telle garnison. C'était la flotte commandée par Épaminondas qui fut repoussée par Timothée. Quoi qu'il en soit, on trouve dans le discours contre Midias le récit de la circonstance qui brouilla définitivement Cyzique avec Athènes, et contribua à faire éclater la guerre des Alliés. Malgré l'éclat qu'a jeté sur leur histoire le talent militaire des Iphicrate, des Chabrias et des Timothée, l'issue de cette guerre (358-356) ne fut pas heureuse pour l'ambition et les intérêts d'Athènes ; et lorsqu'en 353, Philippe de Macédoine survint pour son propre compte, avec sa politique habile, l'organisation supérieure de son armée et le parti qu'il sut tirer des mines d'or de ses États, Athènes atteinte au cœur put se consoler en voyant frappé du même coup l'édifice commercial élevé par sa rivale de la Propontide.

V. Intervalle de temps pendant lequel le plus grand nombre des cyzicènes furent frappés.

Après avoir indiqué les monuments qui correspondent au témoignage des inscriptions d'Athènes et de Xénophon, et qui représentent dans nos collections les cyzicènes de la première époque, nous devons dire que la plupart de ceux

que nous possédons, unités ou sixièmes de l'unité, statères ou *hectés*, se placent nécessairement par le style des figures qui les décorent entre la paix d'Antalcidas en 387 et les premiers succès d'Alexandre en Asie en 331. L'époque où la position dominante de Cyzique fut ébranlée, correspond au moment où Philippe, par l'émission de sa belle monnaie d'or, entra en concurrence avec Cyzique. Mais cette dernière ville ne dut pas dès l'abord céder la place à son rival, et nous croyons avoir une preuve que l'émission des cyzicènes continua pendant tout le règne de Philippe, les habitants de Cyzique profitant de ce que le roi de Macédoine n'avait pas de marine et de ce que la domination des Perses s'était plutôt, par l'abaissement d'Athènes, fortifiée qu'affaiblie dans l'Asie Mineure.

Ils étaient Grecs cependant, et l'enivrement de la victoire des Grecs les entraîna; d'ailleurs la tentative de Memnon le Rhodien, au moment où l'armée macédonienne passa dans l'Asie, pour s'emparer de Cyzique et s'en faire un point d'appui contre Alexandre, dut faire considérer le jeune roi comme un libérateur. Le seul cyzicène, de style comparativement récent, qui porte une légende grecque, est celui que Millingen a publié [1], que possède le Cabinet de France et qui montre le nom de la *Liberté*, ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ, inscrit sur le rocher qui supporte la figure de la ville de Cyzique, tressant une couronne pour le vainqueur du Granique. Je considère cette pièce comme à peu près le dernier en date de tous les cyzicènes.

[1] *Ancient coins*, pl. V, nº 13. Millingen proposait de mettre cette pièce à l'époque où Cimon rendit la liberté aux villes de l'Asie (449 av. J.-C.); mais le dessin de la figure atteste une époque postérieure au grand développement des arts de la Grèce.

VI. Rapports monétaires de Cyzique avec les Perses et les villes grecques de l'Asie.

En reprenant l'autonomie, Cyzique allait perdre le plus important de ses avantages commerciaux. Tant que les effets du traité négocié en 449 par Callias avaient duré, les Perses, refoulés dans l'intérieur de l'Asie, avaient sans doute ressenti la pénurie du plus précieux des métaux. Dès 443, on l'a vu plus haut, les satrapes de la Phrygie réduisaient la darique d'or de 8,60 à 8,25. Aussitôt que l'affaiblissement des Athéniens le permit, Cyzique alla chercher en abondance sur le marché de Panticapée de l'or qu'elle obtenait à bon compte et qu'elle revendait cher aux sujets du Grand Roi. L'écart énorme qui existe entre le statère de Panticapée de plus de 9.00 et le cyzicène de 16.00 (dont la moitié est 8.00) prouve jusqu'où devait aller le bénéfice de l'opération entreprise par Cyzique.

En redevenant par la paix d'Antalcidas (387) maîtres des côtes, les Perses n'en furent pas pour cela de plus grands marins qu'à aucune époque de leur histoire. Lorsqu'ils étaient tout-puissants, ils avaient recours aux ressources navales de la Phénicie et de la Carie; lors du rétablissement momentané de leur prépondérance, ils se trouvèrent en quelque sorte à la merci des marins grecs. Cyzique semble avoir été la ville qui profita le plus habilement de cette nécessité. Elle n'excitait pas la jalousie des souvenirs comme les cités d'Ionie; sa situation à portée du continent, et néanmoins avec la séparation d'un bras de mer, lui constituait une indépendance de fait à l'égard de maîtres qui ne possédaient pas en propre une seule barque. Assise sur la Propontide, elle n'avait besoin que de l'amitié de Byzance

et de Chalcédoine pour voir le Pont-Euxin ouvert à son activité, et l'on peut remarquer que les villes qui résistèrent aux Athéniens dans la guerre des Alliés sont précisément celles dont l'appui était nécessaire à Cyzique pour entretenir ses relations avec la Chersonèse Cimbrique.

La guerre dite des Alliés avait d'ailleurs été provoquée par les progrès de la puissance de Cyzique. Nous pouvons tirer cette conclusion d'un passage du discours de Démosthène *contre Polyclès*, prononcé peu de temps après l'année 361, passage dans lequel cet orateur se plaint de l'entreprise que les Cyzicéniens avaient formée contre Proconnèse, alliée d'Athènes [1]. Pausanias [2] ajoute qu'après la soumission de Proconnèse, les soldats de Cyzique rapportèrent dans leur cité la statue de Dindymène qui y devint l'objet d'un culte célèbre.

Longtemps auparavant, lorsque après sa victoire, Alcibiade s'empara de Cyzique qui n'avait pas encore de fortifications, il la traita comme une ville ennemie. Pharnabaze, à son tour, reprenant le dessus et rentrant à Cyzique, semble avoir été accueilli par les citoyens avec une faveur marquée. Après la paix d'Antalcidas, les Cyzicéniens n'avaient que bien peu de choses à faire pour contenter l'orgueil des Achéménides et pour s'assurer des bénéfices tels qu'ils auraient pu à peine en attendre d'aussi grands des effets d'une complète indépendance. Ils trouvaient, sous ce rapport, un précédent favorable dans l'absence de toute légende qui

[1] P. 1207. Προκοννήσιοι δὲ, σύμμαχοι ὄντες, ἱκέτευον ὑμᾶς ἐν τῷ δήμῳ βοηθῆσαι αὐτοῖς, λέγοντες, ὅτι ὑπὸ Κυζικηνῶν κατέχονται τῷ πολέμῳ, καὶ κατὰ γῆν, καὶ κατὰ θάλατταν, καὶ μὴ περιϊδεῖν ἀπολομένους· ἔτι δὲ τῶν ἐμπόρων καὶ τῶν ναυκλήρων περὶ ἔκπλουν ὄντων, ἐκ τοῦ Πόντου, καὶ Βυζαντίων, καὶ Χαλκηδονίων, καὶ Κυζικηνῶν, καταγόντων τὰ πλοῖα, ἕνεκα τῆς ἰδίας χρείας τοῦ σίτου.

[2] VIII, 46, 4.

distingue les monnaies primitives. L'Asie Mineure, si riche en monnaies d'argent pendant l'âge qui s'étend depuis la bataille de Citium jusqu'à la paix d'Antalcidas (449-387), paraît avoir été privée dans cet intervalle des ressources de l'or, et je ne connais qu'un très-petit nombre de pièces de ce métal qu'on puisse attribuer à ce pays dans les limites de temps que je viens de tracer [1]. On n'avait donc, lorsque Cyzique entra dans les voies qui firent sa prospérité, d'autres modèles à suivre que les dariques d'or qui choquaient l'amour-propre des Grecs, ou les monnaies primitives de la Lydie et de l'Ionie, monuments d'un temps d'indépendance nationale. Cyzique flatta les Grecs et se satisfit elle-même, en imitant les anciennes monnaies autonomes et en décorant les pièces qu'elle faisait graver de types empruntés, pour la plupart, à la mythologie hellénique, légèrement modifiée par l'influence des fables propres à l'Asie. En même temps elle évitait d'afficher l'autonomie, et le soin qu'elle prenait de perpétuer le mutisme de la monnaie primitive était pour cette ville une reconnaissance suffisante de la suprématie politique des Perses [2].

[1] Les deux seules pièces de ce genre que je puisse citer sont un statère de Clazomène et un statère de Téos. Le premier pèse 5.70, correspondant à une drachme achaïque de 2.85; le second offre 5.64, dont la moitié est 2 82. Jamais l'argent de Téos ne semble être descendu si bas. La drachme achaïque la plus faible pèse 2.95; quant à la drachme asiatique employée dans la même ville, elle varie de 3.60 et même 3.70 à 3.225.

[2] J'ai établi ailleurs (opinion citée par Fr. Lenormant, *Monn. des Lagides*, p. 156), avec un degré de vraisemblance qui me semble suffisant, que les rois perses avaient fait frapper de la monnaie surtout pour les provinces de leur empire voisines de la Méditerranée, et principalement pour l'Asie Mineure. Pendant les règnes du premier Darius et de Xerxès, les dariques d'or et d'argent avaient dominé. Les désastres croissants sous Artaxerxe Longue-Main restreignirent la fabrication de la monnaie royale à des proportions insignifiantes. Un témoignage précieux de Lysias dans son discours

On ne peut douter que Cyzique ne fût le principal auteur de la combinaison que nous venons de décrire et qu'elle n'en ait tiré le principal profit. D'un côté, Xénophon [1] désigne le cyzicène comme une monnaie d'une valeur intrinsèque considérable et qui circulait communément sur les côtes septentrionales de l'Asie Mineure. Plus tard Démosthène nous la fait voir comme employée à des payements considérables dans les villes du Bosphore Cimmérien. D'un autre côté, les pièces qui portent pour symbole accessoire le pélamide dans lequel on s'accorde à reconnaître la marque particulière de Cyzique, sont de beaucoup les plus importantes et les plus nombreuses. Cependant on remarque que Cyzique, sur les statères qui portent son signe distinctif, ne se borne pas à ses types nationaux, et qu'elle en introduit qui sont en quelque sorte la propriété d'autres villes assises sur la Propontide ou l'Hellespont. On doit ensuite placer immédiatement à côté des cyzicènes beaucoup de pièces de la même

contre Ératosthène, l'un des trente tyrans, achève de prouver qu'à Athènes même, dès avant l'année 401, les statères de Cyzique étaient une monnaie en circulation. Lysias avait chez lui trois talents d'argent, cent dariques et quatre cents cyzicènes. Il semble que dès lors les cyzicènes commençaient à être plus répandus que les dariques. Plus tard ils devinrent certainement la monnaie d'or dominante, au moins dans l'Asie, et l'on peut établir que depuis la paix d'Antalcidas jusqu'au règne de Darius Codoman, où nous voyons les Perses opposer en quelque sorte à Alexandre une darique qui, sauf le type, tient beaucoup des philippes d'or, ainsi que nous l'avons établi plus haut, les villes grecques de l'Asie, chez lesquelles le monnayage de l'or fut d'ailleurs exceptionnel à toutes les époques antérieures à Alexandre, et les satrapies soumises aux Perses employèrent, d'une manière presque exclusive, les statères de Cyzique aux payements d'une certaine importance. Je ne vois d'exception à faire que pour les très-petites monnaies de Pixodare. Mausole lui-même, d'après les monuments qui nous sont parvenus, ne semble pas avoir fait frapper de monnaies d'or. On vient de découvrir depuis quelque temps de petites monnaies d'or de la Lycie qui appartiennent à la même époque.

[1] *Anab.*, V, 6, 12.

coupe, du même or, gravées par les mêmes artistes, avec la marque accessoire d'autres cités, telles que Phocée, ou dont l'attribution ne peut se tenter qu'au moyen de l'appréciation des types principaux. Il résulte de ces observations, d'une part que Cyzique a dû se confédérer avec d'autres villes de l'Asie Mineure pour exploiter en commun le monnayage de l'or hyperboréen ; de l'autre qu'un certain nombre de villes ont pu librement et par voie d'imitation entrer en concurrence, sur le même marché et par les mêmes moyens, avec une ville telle que Cyzique, dont la marine militaire ne devait pas être puissante. On peut estimer dès lors la difficulté extrême qu'il y aurait à séparer exactement des autres les pièces de même nature étrangères à la confédération principale, et à répartir suivant les types les diverses monnaies dans les villes qui les ont fait frapper isolément, ou qui ont possédé pour ainsi dire des actions dans la grande entreprise des Cyzicéniens [1].

[1] On ne saurait même dire avec certitude si les vrais cyzicènes ont été frappés dans la ville dont ils portent l'emblème, ou si les ateliers monétaires qui les émettaient ne se trouvaient pas à la source même de l'or, dans la principale des villes du Bosphore Cimmérien. Entre ces deux hypothèses, il y a des raisons pour se décider en faveur de la seconde. D'abord on sait que des artistes athéniens très-habiles s'étaient transportés à Panticapée. Cette ville fournit, notamment en vases peints, en terres cuites et en bijoux, des monuments du travail hellénique le plus pur, et dont les sujets, empruntés aux traditions mythologiques du pays ou aux mœurs des populations qui l'habitaient, témoignent contre l'opinion de ceux qui n'y voudraient voir que des objets d'importation. Les admirables monnaies de Panticapée, soit en or, soit en argent, me semblent un produit de l'époque où Leucon, montant sur le trône (393), accueillit les Athéniens, auxquels la victoire de Conon venait de rendre l'empire de la mer. Les beaux cyzicènes sont traités dans le goût fin, souple et déjà un peu arrondi qui distingua les artistes athéniens pendant l'époque de la renaissance politique dont l'hégémonie des Thébains fut suivie.

Ce qui d'ailleurs me porte à croire que l'atelier monétaire se trouvait sur le marché même de l'or, c'est la preuve que nous avons, par le discours en faveur

Pour résoudre ou du moins pour éviter les difficultés qu'offre le classement de cette sorte de monnaie, le parti le plus sage, à mon avis, serait donc, ainsi que je l'ai fait pour les médailles du Cabinet de France, de retirer de la suite des villes tout ce qui tient au système des cyzicènes et d'en former une série à part, en commençant par les statères qui appartiennent évidemment à Cyzique, en plaçant ensuite celles de ces monnaies dont les types se rapprochent de ceux de Cyzique ou rendent tout à fait incertaine la question d'attribution, et en rangeant à la fin, selon leur importance plutôt que conformément à l'ordre géographique, les monnaies que l'analogie des symboles porte à rendre à des villes bien déterminées.

VII. Statères d'argent de Cyzique et rapports de eette monnaie avee les eyzieènes d'or.

J'ai dit précédemment que l'absence de légendes sur les cyzicènes d'or avait pour objet de ménager l'orgueil des

de Phormion, que les eyzieènes étaient une monnaie courante à Pantieapée, preuve eonfirmée avee la dernière évidenee par l'abondante récolte de cyzieènes que l'on a faite dans le tombeau d'un des prinees Archéanaetides. Les Cyzieéniens n'auraient point eu d'intérêt à rapporter leurs propres monnaies dans un pays où le ehange de l'or leur eût été si désavantageux. On eomprend, au eontraire, qu'il y ait eu une eertaine consommation de l'or monnayé dans le pays même de l'émission, avant que les espèees ouvrées ne fussent transportées sur le lieu de leur destination définitive. L'objeetion la plus sérieuse que l'on pourrait élever contre eette opinion résulte de la prépondéranee de l'argent dans la pièee analysée par les soins de M. le due de Luynes. (Voyez le premier appendiee à la suite de eet Essai). J'ai établi que l'argent devait être aussi rare à Pantieapée que l'or y était eommun ; par eonséquent, il valait mieux rapporter l'or à Cyzique, où l'argent abondait, que porter l'argent au Bosphore, pour l'en ramener eonfondu avee l'or dans la monnaie. Mais, eomme on le verra dans l'appendiee, toute eonelusion sur ee point diffieile reste subordonnée à l'analyse des vrais et légitimes eyzieènes. Le fait est que les statères de Pantieapée semblent formés d'un or très-pur en eomparaison des eyzieènes.

Perses dominateurs de l'Asie. Suidas et les parœmiographes, en mentionnant les statères de Cyzique, décrivent ces pièces comme montrant d'un côté une tête de femme, celle de *la Mère des Dieux*, et de l'autre la partie antérieure d'un lion. Il existe des monnaies qui offrent cette double particularité dans les divisions du cyzicène; néanmoins on a eu raison d'appliquer la description de Suidas aux pièces d'argent qui portent la légende ΚΥΞΙΚΗΝΩΝ plus ou moins complète, avec la tête de Proserpine ΣΩΤΕΙΡΑ d'un côté, et de l'autre la partie antérieure d'un lion accompagnée d'un pélamide [1].

Malgré les légendes grecques qui décorent ces pièces, on doit les considérer comme ayant été frappées avant la destruction de l'empire des Perses. L'exemple des satrapes qui, dans la décadence de cet empire, introduisaient leur nom soit en grec, soit en phénicien, sur les monnaies d'argent, devait en quelque sorte encourager les villes à s'affranchir de l'obéissance, en rétablissant leurs légendes autonomes. Même après la paix d'Antalcidas, Cyzique, qui avait si grand intérêt à ménager les Perses, devait néanmoins se considérer comme affranchie par les paroles d'Artaxerxe que recueillit Antalcidas et que Xénophon nous a conservées [2]. Parmi les îles, le Grand Roi n'avait prétendu retenir que Cypre et Clazomène, et si faible que fût l'intervalle qui la séparait du continent, Cyzique, en qualité d'île, pouvait se considérer comme en dehors des stipulations du traité.

Deux pièces d'argent du Cabinet de France établissent selon moi, d'une manière certaine, la contemporanéité de l'or et d'une partie de l'argent de cette ville. La première de ces pièces (pl. II, n° 4), qui pèse 2.10, offre d'un côté une tête d'Atys coiffé du bonnet phrygien,

[1] Mionnet, t. II, p. 529, n°ˢ 93 et 94.

[2] *Hellen.*, V, 1, 28.

exactement semblable et de la même main que l'Atys qu'on admire sur un des cyzicènes d'or et sur sa division (*ibid.*, nos 2 et 3). Au revers, dans un carré creux médiocrement enfoncé, est une tête de lion de profil avec le pélamide au-dessous et à côté la lettre K [1]. La seconde pièce porte au droit le sanglier ailé de Clazomène, surmontant le pélamide, et au revers dans le carré creux un buste de lion avec les lettres KY; elle pèse 1.03 [2]. Ces données pondérales sont en rapport, d'une part avec les statères d'argent de Cyzique, et d'autre part avec la précieuse médaille de notre Cabinet, sur laquelle on lit en grec le nom de Pharnabaze [3]. Car la première des deux petites pièces d'argent, double de la seconde, forme la septième partie d'un statère à 14.92 (dont le septième est de 2.13), et la sixième du Pharnabaze de 12.82 (dont le sixième est de 2.155). Le quart du Pharnabaze équivaut à une drachme achaïque de 3.250, et les deux petites pièces d'argent pèsent ensemble 3.13. Le quart du statère fournit une drachme asiatique de 3.73, et il suffit d'ajouter aux deux petites pièces moitié du poids de la plus faible pour arriver à la même valeur. Enfin la plus forte des deux petites pièces d'argent peut être considérée comme le triobole d'une drachme attique de 4.20, et le Pharnabaze se divise régulièrement en 3 drachmes attiques de 4.27, tandis que le statère correspond à 3 drachmes attiques et demie au même taux. On sent dans tous ces rapports l'harmonie d'un système uniforme et combiné pour une seule et même époque, et cette époque nous est donnée par les pièces d'argent de

[1] Mionnet, t. II, p. 528, n° 87.

[2] Mionnet, *ibid.*, n° 88.

[3] Duc de Luynes, *Num. des Satrap.*, pl. I, n° 5.

Mausole du poids de 15.17, dont le quart, 3.79, révèle une drachme asiatique légèrement plus élevée encore que celle de Cyzique. D'un autre côté, si l'on compare la médaille de Pharnabaze avec le statère d'argent de Cyzique, on ne peut hésiter, ce me semble, à considérer ces deux pièces comme frappées dans la même ville et à deux époques très-rapprochées l'une de l'autre.

Il me paraît difficile que le statère soit antérieur à l'année 361 où les Cyzicéniens, s'étant emparés de Proconnèse, amenèrent dans leur ville la statue de Dindymène, et donnèrent au culte de cette déesse un developpement qu'elle n'avait pas sans doute antérieurement. La *Sotira* de cette médaille, déesse qui réunit les attributs de Déméter et de Coré, fait à mes yeux, pour ainsi dire, l'effet d'une traduction grecque de la divinité asiatique[1]. Quant au Pharnabaze, indépendamment des rapports

[1] Outre Cybèle, surnommée Dindymène, dont les habitants de Cyzique avaient transporté la statue chryséléphantine de Proconnèse dans leur propre ville, on y adorait la même déesse sous les surnoms de *Lobrina* et de *Placiana;* ces désignations sont géographiques. *Dindymus* et *Lobrinium* étaient deux montagnes dans le voisinage de Cyzique, et *Placia*, une ville fondée par les Pélasges, à peu de distance de la même cité. Le culte de Proserpine, à Cyzique, était aussi fort ancien et y jouissait d'une grande célébrité. Atys est représenté fréquemment sur les statères et les pièces d'argent de Cyzique; Cybèle, portée sur un lion, se voit sur un beau statère inédit de la collection de M. W. H. Waddington. Je trouve Cérès, dans son char, sur un autre statère qui appartient à M. le duc de Luynes (voy. pl. II, nº 7). Mais la *Sotira* des statères d'argent, devenant *Coré Sotira* sur les pièces de bronze de l'époque romaine, semble un personnage d'un ordre plus élevé que toutes les autres déesses adorées à Cyzique, et son titre la désigne comme la vraie protectrice de la ville. C'est dans la *Magna Mater* de la Phrygie qu'avait lieu la confusion des attributs de la Déesse Mère et de la Déesse Fille. (Voy. mon *Étude sur la religion de Cybèle*, *Nouvelles Annales de l'Inst. arch.*, t. I, p. 218 et suiv.). *Dindymène* était un des noms sous lesquels la *Magna Mater* était principalement adorée. La *Sotira* de Cyzique avec son nom de *Coré* et sa couronne d'épis fait voir, en un seul personnage, la réunion de *Déméter* et de sa fille. Comme le style des statères d'argent,

de poids que nous avons établis plus haut, le pélamide qu'on voit au revers, sous la proue du navire et à la place en quelque sorte sacramentelle du symbole de Cyzique, ne désigne-t-il pas clairement cette dernière ville [1]?

sur lesquels se montre pour la première fois le buste de *Sotira*, répond admirablement à l'époque où les Cyzicéniens enlevèrent de Proconnèse la statue chryséléphantine de Dindymène, je suis tenté de croire que l'introduction de ce type de *Sotira* eut pour objet de célébrer la réunion, dans la même cité, d'une nouvelle déesse à celles que l'on considérait déjà comme les protectrices de la ville, et de les réunir en un seul type auquel l'idée de *salut* était particulièrement attachée. La précieuse collection de M. le duc de Luynes m'a offert deux statères d'or du plus grand intérêt et que je crois inédits. L'un (pl. II, nº 9) a pour type le buste de *Coré Sotira* couronné d'épis, exactement semblable à celui des statères d'argent et des bronzes de l'époque romaine; l'autre (*ibid.*, nº 8) nous montre cette Proserpine à genoux et tenant un long flambeau, symbole des mystères, qui l'assimile non-seulement à Cérès, mais à Hécate. Ces statères, du même style que ceux d'argent, prouvent une fois de plus que la fabrication de ces dernières pièces a été contemporaine de celle des pièces d'or. Les statères d'argent montrent au revers le *pélamide* sous la partie antérieure du lion; en retrouvant ce symbole sous le buste et sous la figure de la *Coré Sotira* des statères d'or, on acquiert la preuve que toutes les pièces de ce métal, unités ou sixièmes de l'unité, qui portent le pélamide, sont sorties des ateliers de Cyzique, et l'on ne s'étonne que d'une chose, c'est qu'il ait fallu tant de temps pour amener les numismatistes à reconnaître un fait aussi peu contestable. Il est vrai que jusqu'ici rien n'avait préparé à admettre, pour cette ville, une telle extension de monnayage. Les faits et les raisonnements rassemblés dans cet Essai suffiront, je l'espère, pour qu'on restitue à l'histoire et à l'économie politique des anciens un résultat d'une aussi haute importance.

[1] La proue de navire représentée au revers du Pharnabaze, est un symbole d'un caractère trop vague pour qu'on en tire une conclusion formelle. Ce qui doit servir à le préciser, c'est le griffon représenté sur cette proue, car le griffon, attribut des Hyperboréens, semble indiquer les contrées d'où Cyzique tirait ses richesses. M. le duc de Luynes (*Num. des Satr.*, p. 9) fait remarquer que la proue de navire se retrouve sur les monnaies de Cius de Bithynie, et néanmoins le travail du Pharnabaze lui semble indiquer *manifestement* l'atelier de Lampsaque. J'ai trouvé dans le cabinet de cet illustre antiquaire un cyzicène d'or qu'il m'a permis de publier, et dont le type est une *proue de navire*, semblable pour la forme à celle qui décore le revers du Pharnabaze (voyez pl. II, nº 6). L'argument fourni par cette pièce achève de démontrer que le Pharnabaze d'argent a été frappé à Cyzique.

Les rapports de Pharnabaze avec Cyzique commencent de bonne heure, dès l'année 412, et nous voyons deux ans après, ce satrape rentrer victorieux dans la ville abandonnée par Alcibiade. Mais nous ne croyons pas possible qu'un officier du Grand Roi eût alors osé inscrire son nom sur la monnaie d'une ville grecque. Pharnabaze en particulier eut longtemps à lutter contre la rivalité de Tissapherne. Celui-ci ayant été mis à mort, Tiribaze à son tour disputa au vieux satrape la faveur d'Artaxerxe. Ce n'est qu'après avoir été délivré de ces deux émules qu'on le vit, à l'imitation des satrapes héréditaires de la Carie, introduire son nom sur la monnaie. Dans un autre travail [1], nous avons établi, je crois, avec une vraisemblance suffisante, que la tête gravée sur la monnaie décorée par les Cyzicéniens du nom de Pharnabaze, était celle d'Artaxerxe Mnémon dans sa vieillesse. Ce prince, lors de la conclusion de la paix d'Antalcidas, était déjà depuis dix-huit ans sur le trône, et la chute de Tiribaze eut lieu un an après ce traité. C'est à partir de ce moment que nous voyons l'autorité de Pharnabaze s'étendre sur presque toutes les provinces occidentales de l'empire perse. Toutefois les pièces de la Cilicie qui portent en caractères phéniciens le nom de Pharnabaze, ne me semblent pas antérieures aux préparatifs de l'expédition infructueuse conduite en 374 par Pharnabaze et Iphicrate contre les Égyptiens révoltés. On mentionne, il est vrai, une première entreprise, également malheureuse, du même satrape contre l'Égypte, et quelques-uns la placent par conjecture en 392, ce qui aurait dès lors éloigné Pharnabaze des rivages de la Propontide. Mais il n'est guère possible qu'Ar-

[1] *Ann. de l'Inst. archéol.*, t. XIX, p. 380.

taxerxe ait songé sérieusement à reconquérir l'Égypte avant d'avoir réprimé Évagoras, et l'on sait que la guerre de Cypre ne finit qu'en 376. Tout cela conduit à placer l'honneur rendu par les Cyzicéniens à Pharnabaze et accepté par lui, dans les dix années qui suivirent la paix d'Antalcidas. Ce fut ainsi le premier pas de cette ville pour reconquérir son autonomie monétaire, et le succès de son entreprise contre Proconnèse l'enhardit enfin à agir pour sa monnaie d'argent comme une ville entièrement indépendante, tandis qu'elle laissait encore, pour ainsi dire, le privilége de la monnaie d'or au Grand Roi [1].

L'excès de poids que présente la monnaie d'argent de Cyzique pendant le dernier siècle de la monarchie achéménide, prouve que ce métal, à la différence de l'or, s'était avili par l'effet de l'abondance. Sans doute les Cyzicéniens tiraient alors parti des gîtes argentifères répandus dans les îles de la Thrace, dont ils étaient parvenus à exclure progressivement les Athéniens, et dont les rois de Macédoine ne s'étaient pas encore emparés.

VIII. Traces de l'influence exercée par les cyzicènes d'or sur le monnayage de l'Asie postérieurement à la mort de Philippe, père d'Alexandre.

J'ai déjà marqué l'époque qu'il faut assigner pour borne à l'exploitation avantageuse de l'or hyperboréen par les habi-

[1] Un beau statère d'argent de Cyzique, qui nous a été communiqué par M. W.-H. Waddington (pl. II, nº 10), montre au revers, à côté de la tête de lion, la chouette athénienne. Nous pensons que cet emblème accessoire fait allusion à la victoire de Timothée sur la flotte thébaine, victoire qui fut une délivrance pour Cyzique, et qui eut lieu en 364, environ quinze ans après l'époque où nous plaçons le Pharnabaze. C'est aussi au triomphe de Timothée que nous rapportons le cyzicène d'or du Cabinet des médailles (pl. II, nº 5) dont le type est une Victoire agenouillée tenant l'*acrostolium*.

tants de Cyzique et leurs confédérés. Ce que Philippe avait commencé fut achevé par Alexandre. La destruction de l'empire des Perses, coïncidant avec l'exploitation croissante des mines d'or du mont Pangée, et la transformation en espèces d'une partie de l'immense trésor que gardaient inutilement les rois Achéménides, permirent à Alexandre et à ses premiers successeurs de couvrir toutes les provinces de l'Asie d'une vraie multitude de statères attiques dont le poids supérieur, au moins pour ceux qui portent le nom du conquérant macédonien, atteste l'abondance du métal et la prospérité des Grecs. Tout ce qui à partir de cette révolution revient, en dehors de la monnaie des rois, à la numismatique des villes autonomes, subit en s'y conformant l'impulsion donnée par Alexandre. C'est un fait général auquel je n'ai trouvé jusqu'à présent qu'une seule exception.

Le Cabinet de France possède une médaille d'or sans légende, qui montre d'un côté la tête équivoque d'Apollon ou d'une amazone dont sont décorées quelques-unes des monnaies de Smyrne, et de l'autre un griffon appuyé sur une roue [1]. Ce dernier symbole, qui appartient à la déesse Némésis, ne laisse aucun doute sur l'attribution qu'on doit faire de la monnaie qui le porte : c'est évidemment une pièce de Smyrne. Mais Smyrne détruite à une époque reculée par les Lydiens ne fut rebâtie que par Antigonus, roi d'Asie. C'est entre l'année 306 (par conséquent dix-sept ans après la mort d'Alexandre), année ou Antigonus ceignit le bandeau royal, ou au plus tôt entre l'an 311, où son autorité fut reconnue sans contestation, et l'an 301, date de sa mort, que se place la fondation de la nouvelle Smyrne. Le travail de

[1] Voy. pl. I, n° 9.

la pièce que nous venons de lui restituer est déjà loin de la perfection des anciens cyzicènes : mais c'est tout à fait le même métal et en grande partie le même aspect. Toutefois la coupe a changé, la pièce ne pèse que 2.00, c'est-à-dire le quart d'un statère attique faible et la huitième partie d'un cyzicène. Ainsi la dernière monnaie que l'on puisse citer comme ayant encore subi l'influence du système des statères de Cyzique est, pour la coupe, en dehors de ce système. C'est un de ces monuments de transition comme on en rencontre toujours lors des révolutions même les plus tranchées.

Un dernier rapprochement achèvera de démontrer qu'un grand nombre de cyzicènes ont été exécutés dans un temps très-voisin d'Alexandre. Les personnes qui ont étudié la numismatique grecque sous le rapport de l'art, ont sans doute été frappées de la ressemblance qu'offre le style des plus élégantes divisions du cyzicène avec celui d'un assez grand nombre de petites pièces de bronze, accompagnées des noms de plusieurs villes de la Mysie, de la Troade et de l'Éolie. Dans un travail que je me propose de publier sur ces dernières monnaies, je donnerai la preuve que plusieurs d'entre elles se rapportent à des villes qui, dans les temps historiques, n'avaient plus la moindre importance et qui même, comme Theba, patrie d'Andromaque, n'existaient plus qu'en souvenir. On ne peut attribuer l'origine de cette singulière numismatique qu'à la visite faite par Alexandre sur le théâtre de l'Iliade, lors de son arrivée en Asie et avant la bataille du Granique. Entre les flatteries dont le jeune héros macédonien fut alors l'objet, on peut croire que ceux qui le comparaient à Achille voulurent lui présenter comme un tribut la monnaie des villes qui devaient toute leur gloire au fils de Pélée. C'est ainsi que, cinq siècles

plus tard, on fit graver pour Hadrien la triple série des nomes de l'Égypte, avec la divinité protectrice de chacune de ces provinces qui semblait rendre hommage au prince curieux des antiquités de la contrée, et cela à une époque où les anciens nomes, qui n'étaient déjà sous les Pharaons que des divisions administratives du territoire, avaient perdu toute importance politique. Les artistes monétaires qui, du temps d'Alexandre, travaillaient pour Cyzique et surtout pour les villes de l'Ionie et de l'Éolide, imitatrices de la monnaie Cyzicénienne, se trouvèrent tout préparés pour exécuter en l'honneur du fils de Philippe de petits chefs-d'œuvre de gravure dignes de celui auquel ils étaient offerts.

Le souvenir de la visite d'Alexandre dans la Troade resta attaché aux lieux qui en avaient été témoins. Il avait décoré du nom de ville la nouvelle Ilion, que plus tard Lysimaque fit entourer de murs. Le même prince donna le nom d'*Alexandria Troas* à la ville qu'Antigonus avait fondée dans le golfe situé au sud des ruines de Troie, et d'abord décorée de son propre nom, *Antigonia;* c'est à cette Alexandrie, dans laquelle le fondateur avait fait entrer les habitants d'un certain nombre de bourgades de la contrée, qu'on a attribué jusqu'ici une pièce d'or du poids de 2gr,32 (par conséquent l'*hecté* d'un statère asiatique de 13gr,94), sur laquelle on croyait lire ΑΛΕΞΑΝΔΡΕ [1]. La pièce examinée avec soin offre un O au lieu d'un E, et la trace d'une lettre de plus qui certainement est un N. C'est donc le nom d'*Alexandre*, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ qu'offre cette curieuse monnaie que nous reproduisons pl. I, n° 10. D'un côté, est la tête tournée à droite d'un roi imberbe et diadémé,

[1] Mionnet, t. II, p. 639, n° 64.

les cheveux flottants sur les épaules. De l'autre, est un cheval paissant. Ce dernier type, joint à la légende imparfaitement lue, avait fait donner la pièce à Alexandria Troas, où il est fréquent. Mais on le trouve déjà sur les pièces de Néandria, petite ville dépeuplée au profit de la cité fondée par Antigonus, et qui du temps de Strabon avait complétement disparu. Ce qu'on a de monnaies de Néandria appartient à la série dont nous reportons la date et l'occasion à la visite d'Alexandre dans la Troade; il s'ensuit donc que le type adopté par Alexandria Troas devait remonter jusqu'au temps même d'Alexandre. La pièce qui porte la légende ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ est d'un or aussi pâle que celui des cyzicènes. Le travail en est négligé, mais plein de vie, et la tête du prince qu'on y a représenté offre une analogie positive avec les traits du héros macédonien.

Cette effigie est plus accentuée que sur les deux séries de portraits que l'on en possède, et dont l'une remontait sans doute à Lysippe, comme l'autre avait dû être fournie par Apelle. Nous croyons que le buste du Musée du Louvre a pour origine le travail du sculpteur, et l'Alexandre mourant de Florence celui du peintre. Il est arrivé pour les portraits d'Alexandre ce qu'on a vu depuis pour ceux de Charles Quint ou de Napoléon Ier. De grands artistes se sont chargés d'idéaliser l'effigie de ces princes, et leur création a prévalu sur les imitations plus rapprochées de la nature, qui remontaient aux époques où les deux empereurs n'étaient pas encore en possession de toute leur célébrité. Si l'on veut se faire une idée exacte des traits de Charles-Quint, il faut s'en rapporter aux médailles gravées à l'époque de son élection à l'Empire; de même que le portrait du premier Consul offre une image plus fidèle que ceux de l'Empereur.

Il en est de même pour la monnaie que nous attribuons à Alexandre. C'est le portrait naïvement rendu de ce prince, immédiatement après la victoire du Granique. La pièce, gravée dans la patrie des cyzicènes et de leurs imitations, n'en diffère pas pour le métal. Si le travail en est plus négligé, c'est qu'on ne pouvait pas faire le portrait d'Alexandre avant de l'avoir vu, et je suppose qu'à l'arrivée du jeune héros, on exécuta à la hâte son effigie monétaire, afin de la lui présenter à lui-même, en même temps que la série des pièces que j'appelle *homériques*. Quant à l'exécution de ces dernières monnaies, on avait eu plus de temps pour se préparer, et c'est ce qui explique le soin avec lequel on les grava, soin qui contraste avec la précipitation dont la pièce à l'effigie d'Alexandre porte l'empreinte. Mais à qui sait juger sainement du mérite des choses, le trait brusque et heurté de l'Alexandre n'est point indigne du travail recherché des petites monnaies homériques.

L'accusatif ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΝ montre que la pièce était un monument en l'honneur d'Alexandre (ἡ πόλις, ὁ δῆμος Ἀλέξανδρον ἀνέθηκεν). Le cheval gravé au revers devient dès lors un type ou local, ou en rapport avec le héros macédonien. Cette dernière opinion peut se concilier avec l'exécution de la monnaie de Néandria, antérieure à l'arrivée d'Alexandre. Sur la pièce de Néandria, on a pu vouloir représenter un des chevaux d'Achille : le graveur de l'Alexandre, de son côté, se sera proposé de représenter Bucéphale ; et comme l'enthousiasme populaire identifiait le roi de Macédoine au fils de Pélée, on aura approprié la pose du Bucéphale à celle du cheval Xanthus. Sur la monnaie d'or, la tête du cheval est plus forte et l'encolure plus épaisse que sur le bronze de Néandria, et ces particularités conviennent à ce qu'on nous

dit de la conformation de Bucéphale et de l'origine de son nom.

La pièce d'or dédiée au conquérant macédonien par les habitants de la Troade, de même que la monnaie que j'ai restituée à Smyrne, doit servir à marquer la fin de l'émission des statères de Cyzique, et par conséquent la cessation du monopole monétaire qui avait dû contribuer pour une large part à l'accroissement des richesses de cette ville.

IX. Cyzique après qu'eut cessé la fabrication des cyzicènes.

Dans les premiers temps de l'empire romain, Cyzique, quoique privée d'une de ses principales ressources, jouissait encore d'une notable prospérité; les services qu'elle avait rendus à la puissante république pendant sa lutte contre Mithridate lui avaient fait conserver son autonomie; elle avait de grands édifices, un établissement maritime admirable, des cales pour deux cents navires, une population riche et nombreuse, une police parfaitement organisée et un gouvernement dont on vantait la sagesse. Strabon la comparait sous tous ces rapports à Rhodes, à Marseille, et même à Carthage avant sa chute. Cette grandeur qui s'était perpétuée avait nécessairement pris naissance à l'époque des opérations lucratives dont la numismatique, à défaut du témoignage de l'histoire, nous a permis de reconstituer le tableau. L'historien de Cyzique, M. Marquardt, sans s'occuper des cyzicènes, estime que le développement de la ville et l'agrandissement de son port eurent lieu vers 361, à l'époque où Athènes dut renoncer à secourir Proconnèse contre l'ambition de la cité voisine.

X. Relation du présent Essai avec les travaux antérieurs sur le même sujet.

Au reste, nos progrès pour l'intelligence de ces monuments numismatiques ont quelque chose de bien récent. Pellerin, le premier, se hasarda à reconnaître, dans quelques-unes des pièces les moins évidentes, ces fameux statères de Cyzique dont les Grecs ont tant parlé. Mais Eckhel, le législateur, n'était pas mieux disposé en faveur des hypothèses de Pellerin que des travaux de Barthélemy sur les légendes phéniciennes. Malgré le témoignage si formel des anciens, il persista à considérer le statère de Cyzique comme une monnaie de compte ou, suivant son expression, comme une monnaie imaginaire.

Une des raisons qui portaient Eckhel à douter de l'existence des cyzicènes d'or, c'est que de son temps on n'avait pas reconnu davantage celle des créséides et des statères d'or, soit d'Athènes, soit de Phocée, soit de Corinthe, mentionnés par les anciens en même temps que la monnaie d'or de Cyzique. Aujourd'hui nous avons des monuments qui répondent à toutes ces indications. Sans parler des monnaies d'or d'Athènes qui ne font plus de doute pour personne et du statère de Phocée publié par Sestini, l'existence de la pièce de Crésus se trouve aujourd'hui démontrée par la découverte de la monnaie qui porte la légende cunéiforme de Cyrus, et la pièce d'or frappée à Corinthe en l'honneur de Flamininus complète la confirmation des renseignements qui nous ont été fournis par les auteurs anciens.

C'est à Sestini que revient, je crois, l'honneur d'avoir reconnu définitivement les vrais cyzicènes et d'en avoir

tenté le classement. Malheureusement à l'époque de ses travaux, encore si voisine de nous, on n'avait encore presque rien tenté pour le classement historique des monnaies autonomes. Ni Sestini, ni M. Bœckh lui-même, n'ont dit un mot sur le classement chronologique des cyzicènes. Aujourd'hui le progrès qu'a fait la science dans cette nouvelle voie ne permet pas de laisser sans solution le problème que soulève une partie aussi curieuse de la numismatique des Grecs. J'arrive le premier et j'espère n'avoir pas à subir tous les inconvénients d'une tentative sans précédents.

Ch. Lenormant.

MÉDAILLES

FRAPPÉES AU Vᵉ SIÈCLE EN CARIE ET EN IONIE.

(Pl. III.)

Nous allons parler de quelques médailles inédites ou peu connues, qui présentent un intérêt particulier, celui de se rattacher à l'histoire d'hommes qui ont joué dans l'antiquité un rôle plus ou moins considérable. L'on sait combien cette classe de médailles est peu nombreuse, surtout pour une époque aussi reculée que le vᵉ siècle avant l'ère chrétienne.

I. — THÉMISTOCLE,

DESPOTE DE MAGNÉSIE.

ΘΕΜΙΣΤΟΚΛΕΟΣ. Apollon debout, la chlamyde sur les épaules, s'appuyant de la main gauche sur une longue branche d'arbre.

℟. ΜΑ. Un oiseau, probablement un corbeau, les ailes étendues ; le tout dans un carré creux. AR. 5. Poids 8.56 grammes. (Pl. III, nº 2.)

Cette belle médaille a déjà été publiée par son savant

possesseur, M. le duc de Luynes[1], qui a bien voulu nous en donner une empreinte et nous permettre de la reproduire ici. Nous désirons faire quelques remarques sur ce monument, si important pour la numismatique de l'Asie Mineure, et chercher à en fixer l'attribution d'une manière satisfaisante.

Le général athénien Thémistocle, après avoir rendu d'éclatants services à sa patrie, avait trempé dans les intrigues de Pausanias, roi de Sparte, avec Xerxès. Lorsque la trahison de Pausanias fut découverte, Thémistocle dut quitter la Grèce et se réfugier en Asie Mineure. Après avoir passé quelque temps à étudier la langue et les mœurs persanes, il se rendit à Suse, à la cour du grand roi. Xerxès venait de mourir, laissant le trône à son fils Artaxerxe (av. J.-C. 465); ce dernier accueillit avec faveur l'exilé athénien, et pensant que sa présence dans le voisinage de l'Ionie pourrait être utile, il lui donna le gouvernement de la ville et du riche territoire de Magnésie sur le Méandre[2]. Thémistocle en tirait un revenu de cinquante talents; il reçut en outre d'Artaxerxe les villes de Lampsaque et de Myus, et, selon quelques auteurs[3], Percote et Palæscepsis dans la Troade.

Il s'établit à Magnésie, où il mourut vers 449 de maladie, selon les uns; selon d'autres, il se donna la mort, parce qu'il voyait l'impossibilité de tenir les promesses qu'il avait faites à Artaxerxe. Il fut enterré dans l'agora de Magnésie, et ses descendants jouissaient encore dans cette ville de certains priviléges honorifiques, du temps de Plutarque[4].

Il est à remarquer que parmi les trois villes concédées à

[1] *Choix de médailles grecques*, pl. XI.

[2] Thucyd., I, 138.

[3] Neanthes et Phanias apud Plutarch., *Vit. Themistocl.*, 29. — Athen., I, p. 29.

[4] Thucyd., *loc. cit.* — Plutarch., *Vit. Themistocl.*, 32.

Thémistocle, selon Thucydide, Magnésie est la seule dont il ait pu réellement jouir ; c'est aussi la seule dont l'historien indique le revenu, et dont il dise que Thémistocle l'ait gouvernée [1]. Les autres villes étaient déjà, avant 466, au pouvoir des Athéniens ; ainsi le gouvernement de Myus, port de mer de l'Ionie, ne pouvait être qu'une charge destinée à maintenir les droits du roi de Perse, un gouvernement *in partibus infidelium.*

Thémistocle fut donc despote de Magnésie depuis l'an 464 environ jusqu'en 449. La médaille qui nous occupe doit avoir été frappée sous son autorité. Il semblera peut-être difficile à beaucoup de numismatistes d'admettre qu'un vassal assez peu important du roi de Perse se soit permis de battre monnaie. Nous allons donc tâcher de montrer que le droit monétaire n'avait pas dans l'empire persan le caractère qu'on lui a attribué dans des siècles postérieurs, c'est-à-dire d'être l'attribut exclusif du pouvoir suprême. Nous verrons même que ce droit était extrêmement répandu, et qu'une foule de villes ou de petits États soumis au roi de Perse l'ont constamment exercé.

C'est peut-être dans l'histoire d'Aryandès, satrape d'Égypte, sous Darius I, qu'il faut chercher l'origine de ces notions exagérées sur l'importance du droit monétaire chez les anciens. On a généralement admis que Darius fit périr Aryandès parce qu'il avait battu monnaie ; or le récit d'Hérodote dit tout le contraire. Voici ce que raconte l'historien grec [2]. Darius avait fait fabriquer des pièces d'or extrêmement fin, que l'on appelait *dariques;* Aryandès, voulant imiter son maître, fit frapper en Égypte des monnaies d'ar-

[1] Ταύτης ἦρχε τῆς χώρας.
[2] Herod, IV., 166.

gent également très-pur, et que l'on nomma *aryandiques*. Le roi en conçut une vive jalousie, et *bientôt après ayant suscité contre Aryandès une autre accusation*, *celle de projeter une révolte*, il le fit périr. Le crime du satrape n'était pas d'avoir battu monnaie, mais d'avoir attaché son nom à une monnaie qui rivalisait par sa pureté avec celle qui portait le nom de Darius.

Le droit monétaire était essentiellement un droit municipal, un droit propre à chaque cité, quelque petite qu'elle fût, et par conséquent les monnaies frappées dans chaque ville étaient marquées de types particuliers, et signées du nom d'un magistrat responsable. Si la ville ou l'État était soumis au pouvoir d'un seul homme, alors les monnaies devaient porter son nom, puisqu'elles étaient émises sous sa responsabilité. Les monuments sont d'accord avec ces principes; il est facile de nommer des villes importantes qui ont fait frapper des monnaies autonomes pendant une longue suite d'années, et sans jamais s'être soustraites au joug persan. Il suffira de citer Tarse, Sidé, Aspendus et les villes lyciennes, dont la numismatique continue sans interruption depuis le commencement du ve siècle, jusqu'à la chute de la monarchie persane.

Mais non-seulement les villes émettaient des monnaies; les satrapes aussi, ces lieutenants immédiats du roi, en frappaient et les signaient de leur nom. Pharnabaze a laissé des monnaies frappées dans deux portions très-différentes de l'Asie mineure; à Lampsaque d'abord, ou plutôt à Cyzique[1], villes situées dans sa satrapie; ensuite à Tarse, où il fut envoyé pour conférer avec Conon (398-397). L'exemple de Pharnabaze est important, parce que pendant sa longue

[1] Luynes, *Num. des Satrap.*, p. 9.

carrière, ce satrape garda une fidélité invariable envers son souverain, et ne fut jamais en révolte ni ouverte ni secrète contre lui. Les dynastes de Carie, depuis Hécatomnus jusqu'à Othontopate, ont tous battu monnaie, et il en est de même de beaucoup d'autres satrapes, pour lesquels nous renvoyons le lecteur au savant ouvrage de M. le duc de Luynes.

On nous pardonnera d'avoir insisté aussi longuement sur la nature du droit monétaire; mais il nous a semblé utile de répondre d'avance à des objections possibles et de montrer *à priori* que Thémistocle pouvait parfaitement battre monnaie à Magnésie.

La médaille que nous avons décrite porte le nom du célèbre général athénien écrit en caractères usités au milieu du ve siècle en Ionie. Le revers porte les initiales de la ville de Magnésie. Le style archaïque de la figure d'Apollon, le carré creux, tout indique l'époque de l'exil de Thémistocle. Enfin le type convient à la ville où la médaille a été frappée; sur les tétradrachmes de Magnésie émis à une époque postérieure, Apollon est représenté debout à côté d'un trépied. Tout s'accorde donc à déterminer l'attribution de notre médaille à Magnésie du Méandre.

Cependant, à première vue, elle rappelle ces médailles frappées à Sidé, en Pamphylie, et dont la légende a exercé et exercera encore la sagacité des philologues[1]; la figure d'Apollon y est traitée de la même manière, quoique avec moins de finesse que sur la médaille ionienne. Le corbeau qui est debout aux pieds du dieu sur la médaille pamphylienne, forme le type du revers sur celle de Magnésie. Enfin on peut établir un rapprochement entre le revers de

[1] Luynes, *Num. des Satr.*, pl. III.

notre médaille et celui des monnaies cypriotes, attribuées à Salamine[1] par M. le duc de Luynes. Cet habile numismatiste a dû être frappé de cette ressemblance avec des pièces qui appartiennent certainement à l'île de Cypre et à la côte pamphylienne; aussi a-t-il attribué notre médaille, quoique avec hésitation, à Magydus en Pamphylie. On aurait pu penser également à Malum en Cypre, ville qui fut prise par Cimon[2], et qui avait peut-être des despotes de race hellénique; du moins deux siècles plus tard, lorsqu'elle fut détruite par Ptolémée Soter, son roi se nommait Stasiœcus[3].

Mais à toutes ces attributions il existe une objection grave: c'est le poids de notre médaille. Toutes les monnaies d'argent de la Pamphylie et de Cypre sont frappées d'après le système persan ; les plus grosses pèsent de 10,70 à 11,20 grammes, c'est-à-dire deux fois la darique d'argent. La médaille de Thémistocle, au contraire, est une didrachme attique; et le système attique n'a guère été usité dans le midi de l'Asie Mineure ; on ne pourrait même citer que quelques villes lyciennes qui l'aient employé.

En résumé il nous semble que toutes les probabilités se réunissent en faveur de l'attribution à Magnésie et au Thémistocle de l'histoire. Il faut sans doute être en garde contre le sentiment qui fait rattacher à un homme célèbre tout ce qui porte son nom ; mais ici les données de l'histoire et de la critique s'accordent trop bien, pour que la présence sur la même pièce du nom de Thémistocle et des initiales de la ville qu'il gouvernait soit une coïncidence fortuite.

[1] Luynes, *Num. cypr*, pl. III.
[2] Diod., XII, 3.
[3] Diod., XIX, 79.

II. — TYMNÈS,

DESPOTE DE TERMÉRA.

TYMN. Hercule, tourné à droite, un genou en terre, un carquois à la ceinture; il est coiffé de la peau de lion, qui est nouée autour de son cou; de la main gauche il tient un arc, et de la droite, élevée au-dessus de sa tête, sa massue, dont on voit les traces sur le bord de la médaille. Dans le champ il y a un O; cette lettre, plus grande que les autres, ne paraît pas faire partie de la légende.

℞. TEPMEPIKON. Tête de lion à gauche, la gueule ouverte; le tout dans un carré creux. Æ. 4. Poids 4,63 grammes. (Pl. III, n° 1.)

Cette médaille, qui fait partie de la collection du Musée britannique, a été trouvée dans l'île de Cos, par M. Ch. Newton, consul d'Angleterre à Mytilène. Ce savant, ayant été empêché par diverses circonstances, de faire connaître lui-même aux numismatistes ce précieux monument, nous a autorisé à le publier; nous saisissons cette occasion de l'en remercier. La médaille est d'un beau style archaïque; la forme des lettres est ancienne, et annonce une époque qui ne peut s'éloigner beaucoup du milieu du ve siècle. L'on ne connaissait point de monnaies de Terméra, et notre pièce possède le double intérêt d'être le premier monument numismatique de cette ville, et de porter le nom d'un despote dont la famille est mentionnée par Hérodote.

Terméra était une petite ville de la Carie, située à l'extrémité sud-ouest de cette province, entre Halicarnasse et Myndus; le promontoire sur lequel la ville était bâtie s'appelait Termérium, et faisait face au cap Scandaria dans l'île de Cos[1]. Étienne de Byzance place Terméra en Lycie,

[1] Strab., XIV, p. 657 et la note de Kramer. — Suidas., v. Τερμέρια κακά.

et confond le nom de cette ville avec celui des Termiles ou Lyciens ; dans un autre passage il cite Telméra en Carie ; évidemment Terméra et Telméra ne font qu'un [1].

Terméra servait de prison aux rois de Carie, et de là venait, selon Suidas, le proverbe Τερμέρια κακά. Cependant une autre tradition a été conservée par Plutarque [2]. Le Lélège Termérus avait été tué par Hercule, en punition de ses nombreux méfaits; Hercule lui avait fendu la tête, comme lui fendait celle de ses victimes, et le proverbe s'appliquait aux maux qu'on souffrait soi-même après les avoir infligés à autrui. Quoi qu'il en soit, cette tradition prouve l'antiquité de Terméra, dont le Lélège Termérus était réputé le fondateur ; il eut même l'honneur d'être un des plus anciens pirates de l'Archipel; au moyen de radeaux grossiers il faisait des excursions de Terméra dans l'île de Cos [3].

Lorsque Mausole agrandit Halicarnasse, et en fit la capitale de la Carie, il dépeupla plusieurs petites villes voisines et en transporta les habitants à Halicarnasse. Des huit villes des Lélèges qui existaient dans la portion de la Carie, comprise entre le golfe d'Iasus et le golfe Céramique, il n'en laissa que deux, Myndus et Syangéla ou Théangéla [4]. A Terméra, il ne dut rester que la forteresse qui servait de prison. Halicarnasse fut prise et presque détruite par Alexandre ; plus tard il la releva aux dépens de six petites villes du voisinage, parmi lesquelles était Syangéla [5]. Après Alexandre il n'est plus fait mention de Terméra, ni des autres villes des Lélèges.

[1] Steph. in. v. Τέλμερα, Τέρμερα.
[2] *Vit. Thes.*, 11.
[3] Philippus Theang. apud *Fragm. hist. gr.*, IV, p. 475, éd. Didot.
[4] Strab., XIII, p. 611.
[5] Plin., V, 29.

Cependant l'emplacement de l'ancienne ville semble n'avoir jamais été complétement abandonné. Strabon appelle Terméra χώριον, et Pline en parle comme d'une ville existant de son temps. Dans le texte de ce dernier, Terméra porte le titre de ville libre ; mais il est très-probable que l'épithète *libera* se rapporte à la ville de Bargylia, beaucoup plus importante, et placée à la suite de Terméra dans la nomenclature du géographe latin [1].

Voilà tout ce que l'on trouve dans les auteurs au sujet de Terméra. Dans les listes des tributs payés aux Athéniens par leurs alliés, les Terméricns figurent plusieurs fois. A l'époque où ces listes ont été dressées, c'est-à-dire entre les années 447 et 414, Terméra était une ville d'une certaine importance ; son tribut était assez élevé, et beaucoup plus considérable que celui d'Halicarnasse ou de Myndus ; et même cette dernière ville est désignée comme *auprès de Terméra*, Μύνδος παρὰ Τέρμερα [2].

Parmi les despotes des villes de l'Asie Mineure au commencement du ve siècle, Hérodote nomme Histiée, fils de Tymnès et despote de Terméra [3]. Lorsque l'insuccès de l'expédition contre Naxos eut déterminé Aristagoras de Milet à se révolter contre Darius, il fit arrêter tous les despotes encore à bord de la flotte qui stationnait à Myus, et rendit la liberté aux villes qu'ils gouvernaient ; cet événement eut lieu en l'an 501. Plus tard, Histiée fut réintégré dans sa petite royauté ; car il est mentionné une seconde fois parmi les principaux chefs cariens qui servaient à bord de la flotte de Xerxès en 480 [4].

[1] Plin., V, 29, et la note de Sillig.
[2] Bœckh., *Staatshaush. Athen.*, II, p. 670, 709, 738
[3] Herod., V, 37.
[4] Herod., VII, 98.

Le père d'Histiée se nommait Tymnès, et nous n'hésitons pas à reconnaître ce nom propre dans la légende TYMN de notre médaille. L'on ne peut toutefois supposer que le Tymnès d'Hérodote ait fait frapper cette monnaie : son style et sa fabrication accusent une époque moins reculée. Mais il est très-probable que, selon l'usage si répandu dans l'antiquité, le fils d'Histiée portait le même nom que son aïeul ; c'est à lui que nous attribuons la médaille de Terméra.

Il nous reste à répondre à une objection qui a été faite à notre attribution. On a cru que la légende TYMN indiquait la ville carienne de Tymnus, mentionnée par Étienne de Byzance, et inscrite une fois dans la liste des tributs[2]. Tymnus était une ville si peu importante qu'il est difficile de croire à une alliance monétaire entre elle et Terméra. Les rares alliances de ce genre que l'on rencontre à cette époque reculée ont existé entre villes riches et commerçantes, pour qui elles pouvaient avoir une véritable utilité ; et alors il y a parité de légende, c'est-à-dire chaque ville est représentée par le même nombre de lettres, ou d'une manière également complète ; il aurait donc fallu ici Τυμνικόν aussi bien que Τερμερικόν.

Il est impossible de déterminer d'une manière exacte la date du règne de Tymnès ; nous allons toutefois examiner à quelle époque le gouvernement despotique cessa dans les villes de cette portion de la Carie, pour faire place à un pouvoir centralisé entre les mains de la famille d'Hécatomnus.

Dans les listes des tributs, on trouve plusieurs fois le nom des habitants de Syangéla, l'une des villes des Lélèges et peu éloignée de Terméra. Bœckh a fait remarquer, dans son savant commentaire sur ces inscriptions, que le mot Συαγγελῆς

[2] Fragm., CVIII. Bœckh, p. 535.

est presque toujours suivi d'un nom de roi ou de gouverneur [1]. En effet, dans le fragment CV, on lit clairement Συαγγελῆς ὧν ἄρχει Πίτρης, là où Rhangabé, le premier éditeur de l'inscription, avait vu le nom d'une nouvelle ville carienne, *Onarchépitrées*. De même dans le fragment I, Rhangabé avait cru découvrir le nom d'une autre ville inconnue aux géographes, *Picrésyanda;* mais Bœckh y a reconnu un nom propre et lit avec raison Πίκρης Συαγ[γελεύς]. Ce fragment appartient à l'année 447 (Ol. 83, 2); la date du fragment CV ne peut être précisée, mais la forme du Σ prouve qu'il est postérieur à l'an 437 (Ol. 85, 4), et des considérations historiques montrent que les listes, sauf quelques fragments peu nombreux, doivent être antérieures à l'année 413. Il est très-probable que les deux noms Πίκρης et Πίτρης désignent le même personnage, et que le graveur ou le rédacteur du décret s'est trompé en écrivant Πίτρης. Dans le fragment LXXXVII, qui appartient à la 88e Olympiade (429-424), Bœckh lit, mais avec moins de certitude, Συανγελῆς[ὧν] Ἄρλι[σ]σος [ἄρχει]. Enfin dans le fragment CVII, postérieur à l'an 437, il croît reconnaître les mots [Συα]γγελῆς [κᾶρ]ες ὧν Τύ[μνης ἄρχει]; cette dernière restitution, quoique fort probable, est trop conjecturale pour que nous puissions en tirer des conséquences.

Ainsi, Syangéla était gouvernée en 447 par Picrès; son règne paraît avoir duré assez longtemps, puisqu'il était encore au pouvoir après l'année 437. Vient ensuite un prince dont le nom est Arlissus, ou quelque nom semblable; il régnait pendant la 88e Olympiale (429-424). Enfin, après lui se place le gouvernement du despote auquel Bœckh donne le nom de *Tymnès*.

[1] Bœckh., p. 121 sqq.

Hérodote nous apprend que l'un des collègues d'Histiée de Terméra, en 480, était Pigrès, fils de Seldomus [1]. Le même nom se retrouve dans la famille des tyrans d'Halicarnasse ; Artémise avait un frère ou un fils nommé Pigrès, et auteur présumé des poëmes homériques le Margites et la Batrachomyomachie [2]. Les villes de Syangéla, de Terméra et d'Halicarnasse étaient situées à fort peu de distance les unes des autres ; il n'est donc pas surprenant de trouver les mêmes noms dans les familles régnantes, qui étaient probablement alliées. Il nous semble très-probable que Pigrès, fils de Seldomus, était despote de Syangéla, et aïeul de celui qui figure dans l'inscription d'Athènes. Il serait naturel qu'Hérodote, natif d'Halicarnasse, fît mention des chefs cariens originaires des villes de son voisinage.

Les listes des tributs enrichissent les annales de la Carie d'un autre nom de despote, et il est singulier que Bœckh ne l'ait pas remarqué. Dans le fragment V, on lit ΠΑΚΤΥΕΣ ΙΔΥΜ... Bœckh, rapprochant ce passage de deux autres, où il y a simplement ἰδυμῆς, a lu Πάκτυες ἰδυμ[ῆς], *les Pactyens d'Idyma*, et il fait plusieurs conjectures pour expliquer la présence de ces Pactyens dans le midi de la Carie. Il est beaucoup plus simple de lire Πακτύης ἰδυμ[εύς], comme Πίκρης Συαγγελεύς ; évidemment Pactyès était un despote d'Idyma. Pactyès est un nom lydien et carien ; Hérodote [3] mentionne un Lydien de ce nom, contemporain de Crésus, et il existe une inscription de Mylasa [4], relative à une conspiration de Manitas, fils de Pactyès, contre le roi Mausole. Le fragment V des listes des tributs appartient à l'année 445 ;

[1] Herod., VII, 98.

[2] Suidas., v. Πίγρης. — Plutarch., *Herod. Malign.*, 43.

[3] Herod., I, 153.

[4] *Corpus Insc. gr.*, n° 2691, *c*.

dans les deux autres passages où les Idymiens sont mentionnés (Frag. XXXV et CVIII), il n'est plus question de Pactyès; le Fragment XXXV est de l'année 437, et l'autre lui est postérieur. On peut conclure de là que la ville d'Idyma était gouvernée, en 445, par un despote nommé Pactyès, et qu'en 437 son autorité avait probablement cessé. Il existe des médailles d'Idyma [1], qui doivent avoir été frappées peu de temps après le règne de Pactyès; la légende qu'elles portent est ΙΔΥΜΙΟΝ, ce qui prouve que l'ethnique usité dans la localité était Ἰδύμιος, tandis qu'à Athènes, on disait Ἰδυμεύς.

Il résulte de ces recherches que le régime des despotes avait presque cessé dans les villes cariennes du littoral, à l'époque où commencent les listes, en 447. Il devait en être ainsi; car un des premiers résultats de la suprématie athénienne fut d'établir partout le gouvernement démocratique, et cette suprématie existait longtemps avant 447.

Pour en revenir à la médaille de Terméra, il nous sera plus facile maintenant de resserrer entre des limites plus étroites l'époque de son émission. La première mention des Terméricns dans les listes se trouve dans le Fragment III, qui appartient à l'année 447. A cette époque, Terméra n'avait plus de despote. Ainsi notre médaille doit avoir été frappée entre les années 480 et 447, mais plutôt vers les dernières années de cet intervalle. Le style des lettres et du travail appartient plutôt à la seconde moitié du Ve siècle qu'à la première.

Enfin notre médaille fournit un nouvel exemple de l'emploi de la forme adjective au lieu de l'ethnique au génitif, Τερμερικόν au lieu de Τερμερέων. On connaissait déjà plusieurs exemples de cette particularité sur des médailles de villes

[1] Pl. III, n° 4.

ciliciennes, Tarse, Soli et Nagidus, et d'une ville de la Crète, si je ne me trompe. Les médailles ciliciennes, où l'on trouve la forme adjective, paraissent être postérieures d'un demi-siècle à celle de Terméra. Quant à la forme adjective, elle pourrait bien indiquer que la médaille a été frappée sous l'autorité d'un despote et non par une communauté libre; ainsi ΣΟΛΙΚΟΝ, signifierait, *monnaie frappée à Soli*, ΣΟΛΕΩΝ, *monnaie frappée par les citoyens de Soli.*

III. — HÉCATOMNUS,

ROI DE CARIE.

1° ΕΚΑΤΟΜ. Lion debout à droite.

℞. Jupiter de Labranda marchant à droite, la bipenne sur l'épaule et tenant un long sceptre de la main gauche. Æ. 6. Poids, 15,17 grammes. (Pl. III, n° 3.)

Cette médaille fait depuis longtemps partie de la collection de Berlin, et a été publiée par Beger [1]; nous l'avons fait graver d'après un soufre que nous devons à l'obligeance de M. Pinder, conservateur du Cabinet de Berlin; elle est d'une extrême rareté; on n'en a jamais vu que ce seul exemplaire.

2° ΕΚΑ. Tête de lion à gauche, la gueule béante.

℞. Astre dans un carré creux. Æ. 3. Poids, 4,23 grammes. (Pl. III, n° 6.) (Ma collection.)

3° Même légende et même type, sans le carré creux. Æ. 3. Poids, 4,20 grammes. (Pl. III, n° 7.) (Ma collection.)

4° ΜΑ. Même tête de lion.

℞. Même astre. Æ. 6. Poids, 13,05 grammes. (Pl. III, n° 5.) (Cabinet de France.)

[1] *Thes. Brand.*, I, p. 266.

Il a été découvert récemment, en Asie Mineure, un certain nombre de médailles du module de la drachme et au type de Milet, mais qui diffèrent de celles que l'on connaissait précédemment, en ce que, sur toutes celles dont le flan est suffisamment large, on lit la légende EKA. Plusieurs numismatistes les ont attribuées à Hécatomnus, et cette attribution semble être confirmée par la médaille du Cabinet de France avec les mêmes types et la légende MA, qui appartiendrait alors à Mausole, fils et successeur d'Hécatomnus. Nous allons examiner si cette attribution peut se soutenir.

Il est facile de montrer que les médailles à la légende EKA sont à peu près contemporaines d'Hécatomnus. En effet, la ville de Rhodes fut fondée en 406 [1] (Ol. 93, 1), non loin de l'emplacement d'Ialysus, l'une des trois anciennes villes de l'île, et celle qui contribua sans doute le plus à la formation de la nouvelle capitale. Or les plus anciennes médailles de Rhodes, de même que les plus modernes d'Ialysus [2], ont toutes le carré creux au revers. D'un autre côté, la médaille d'Hécatomnus n'a pas trace de carré creux; ce prince gouvernait la Carie en 390 [3], et mourut en 377 [4]. Ainsi, dans cette partie de l'Asie Mineure, l'usage du carré creux sur les monnaies cessa vers les premières années du IVe siècle. L'une des médailles avec EKA a le carré creux, l'autre ne l'a pas; de sorte qu'elles appartiennent à l'époque de transition qui correspond à peu près au règne d'Hécatomnus.

Mais le poids de ces pièces empêche de les rattacher au

[1] Diod., XIII, 78.
[2] Voy. pl. III, n° 8.
[3] Diod., XIV, 98. — Theopomp. apud Phot. cod., 176.
[4] Diod., XVI, 36.

système monétaire des rois de Carie. Elles pèsent 4,20 à 4,25 grammes; ce sont des drachmes faibles du système attique; la pièce avec MA paraît être un tridrachme du même système. Les tétradrachmes des rois de Carie pèsent de 15,15 à 15,25 gr., ce qui donne une drachme de 3,75 à 3,80 ; mais en fait les drachmes de Mausole et de Pixodare dépassent très-rarement le poids de 3,65.

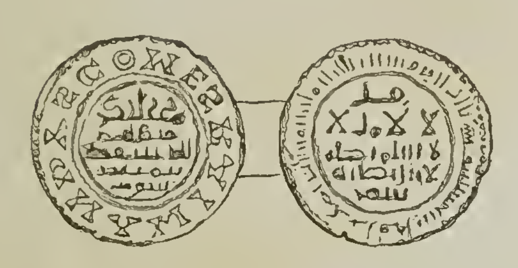
Milet était une ville d'origine ionienne; mais elle était située au midi du Méandre, et par conséquent appartenait probablement à la Carie. On pourrait dès lors supposer que les rois de Carie étaient maîtres de Milet, et y faisaient battre monnaie au type et dans le système de la ville. On sait que Mausole étendit considérablement sa satrapie aux dépens des provinces voisines, et notamment de l'Ionie; il s'empara d'Héraclée du Latmus, ville très-rapprochée de Milet, et il est question de ses guerres avec Éphèse et Phygéla [1]. Il peut avoir été maître de Milet, mais il est peu probable qu'Hécatomnus l'ait été; cependant ce n'est pas impossible, et l'histoire des villes asiatiques à cette époque est si peu connue, qu'il serait téméraire de se prononcer à ce sujet.

En résumé, il nous semble que l'attribution à Hécatomnus et à Mausole est hasardée, mais elle ne doit pas être repoussée d'une manière absolue. En attendant de nouvelles découvertes, il vaut mieux, malgré la remarquable coïncidence des légendes initiales, regarder ces médailles comme des autonomes de Milet, et voir dans les légendes des noms abrégés de magistrats, tels que Hécatæus et Mandroclès. W. H. WADDINGTON.

[1] Polyæn., VII, 23, § 2. — Lucian., *Dial. Mort.*, 24.

MONNAIE D'OR

DE RAIMON, COMTE DE BARCELONE.

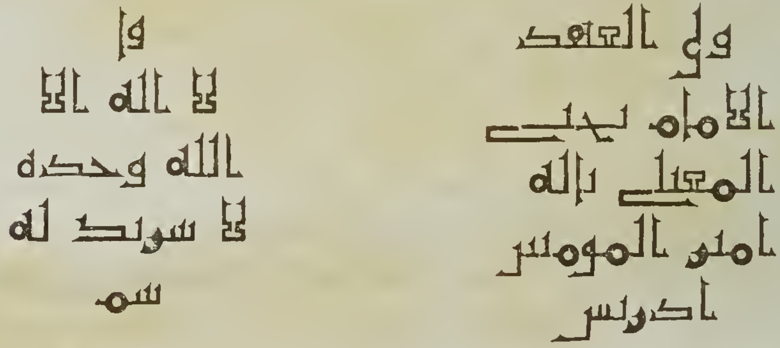


Plus d'une fois déjà je me suis occupé de l'imitation des monnaies arabes faite par les chrétiens, et des types empruntés aux chrétiens par les Arabes [1]; c'est un sujet qui pourra longtemps encore exercer le zèle des numismatistes. Il faut établir aussi une classe pour les monnaies bilingues à légende latine ou grecque, et arabe, telles que celles qui ont été frappées par les émirs d'Afrique et d'Espagne, au commencement de la conquête; celles qu'émirent, en Sicile, les rois normands et allemands; les monnaies d'or et de cuivre d'Alphonse VIII, roi de Castille; les monnaies des tzars moscovites. Sur ces pièces, les légendes, plus ou moins abrégées, conçues dans les deux langues, ont été tracées avec intelligence. Enfin il existe une troisième catégorie de monnaies aussi bilingues, en apparence plutôt qu'en réalité, sur lesquelles l'une des deux langues ne figure

[1] *Trésor de numism.*, 1844. *Hist. de l'art monét.*, p. 129.— *Zeitschr. für Münzkunde*, Berlin, 1845, p. 217. — *Revue archéolog.*, 1846, p. 409. — *Rev. num.*, 1844, p. 278. — *Numismatic Chronicle*, 1841, p. 232, et 1842, p. 122. — *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1840, p. 245, etc.

que par suite de l'imitation et se trouve par conséquent assez maltraitée.

C'est une monnaie de cette espèce dont le dessin est placé en tête de notre notice. Il en a été trouvé, à Barcelone, plusieurs exemplaires; l'un d'eux, le mieux conservé, est entré dans le riche médaillier de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, où je l'ai copié en 1851; un autre appartient à Don Manuel Vidal Ramon; un troisième que j'avais vu aussi en Espagne a été apporté à Paris, et acheté par la Bibliothèque impériale. La provenance de ces monnaies est importante parce qu'on a proposé de les rapporter aux comtes de Toulouse; et qu'à part toute autre considération, il est plus naturel de les attribuer aux princes sur le territoire desquels on les découvre. La monnaie porte la légende *Raimundus comes*, écrite de droite à gauche à la manière des Arabes; on n'y voit aucun signe de christianisme. Les caractères latins offrent beaucoup d'analogie avec ceux qui sont gravés sur les monnaies des derniers Wisigoths. Les légendes horizontales, qui sur chaque face occupent le centre de la pièce, sont une imitation de celles qui se lisent sur la monnaie d'or du prince Hammoudite, Yahia, roi de Malaga.



On reconnaît parfaitement encore sur la pièce du comte de Barcelone l'imitation de la formule religieuse et du nom قاسم, *Casem*, dont une moitié est placée à la première ligne et l'autre moitié à la cinquième. Le titre et le nom de

ادريس, *Edris*, ولي العهد, *héritier présomptif*, se reconnaissent aussi, à la première et à la dernière ligne du revers. Or la pièce arabe a été frappée à Ceuta بسبتة سنة, en l'an de l'hégire 414 (26 mars 1023 ou 14 mars 1024 de J.-C.) [1].

La monnaie d'or de Yahia que possède la Bibliothèque impériale est extrêmement rare ; car dans le cours de mes recherches en Espagne je n'en ai trouvé qu'une seule, aussi frappée à Ceuta et qui faisait partie d'une collection déposée chez un notaire de Séville après la mort de l'antiquaire qui l'avait formée. Conde, dans son Mémoire sur les monnaies arabes, a publié un dinar de Yahia frappé à Ceuta, qu'il a pris à tort pour une monnaie d'El Hakem fabriquée à Zelira. La gravure qui accompagne ce Mémoire, quoique très-incorrecte, démontre suffisamment l'erreur dans laquelle est tombé l'historien espagnol [2] ; je n'ai toutefois pu retrouver cette pièce à Madrid.

Du moment qu'il est établi que la monnaie de Raimon est la copie de celle de Yahia, il devient impossible de l'attribuer à un des comtes de Toulouse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la chronologie de ces princes :

Raimond Ier. 852—864.
Raimond II. 918—923.
Raimond III. 923—950.
Raimond IV. 1088—1105.

Les trois premiers sont antérieurs à Yahia, et, par cela

[1] Voy. *Revue num.*, 1850, p. 435, et *Documents numism. pour servir à l'hist. des Arabes d'Espagne*, in-4, 1851, p. 9.

[2] *Memorias de la Real Academia de la Historia*, t. V, 1817. *Mem. sobre la moneda arabiga y en especial la acuñada en España por los principes Musulmanes*, p. 252, pl. I, n° 8.

même, écartés de la discussion ; le quatrième n'arrive que soixante ou quatre-vingts ans après le roi de Malaga, et il n'est pas probable qu'une monnaie aussi peu répandue que les dinars de Yahia attirât, après tant d'années, l'attention des imitateurs. C'est la monnaie du temps, la monnaie en circulation que l'on a intérêt à copier. La belle pièce d'or du roi de Mercie Offa, que j'ai publiée dans le *Numismatic chronicle* de 1842, contient, dans sa légende arabe très-légèrement altérée, la date 157 qui correspond à l'année 774 de J.-C. et Offa a régné de 755 à 796; c'est-à-dire que la monnaie du khalif de Bagdad, copiée en Angleterre, avait été fabriquée pendant la vie même d'Offa. On peut remarquer encore que les grands dinars arabes d'Alphonse VIII, les *marabotins alfonsins*, sont des imitations de la monnaie du roi de Mursie son contemporain.

Examinons maintenant auquel des Raimon de Barcelone notre monnaie d'or peut être attribuée. Voici la liste de ces seigneurs :

Raimon Borrell. 993—1017.
Beranger Raimon. 1017—1035.
Raimon Beranger. 1035—1076.
Raimon Beranger II. 1076—1093.
Raimon Beranger III. 1093—1130.
Raimon Beranger IV. 1130—1162.

Le premier n'a aucun droit à une monnaie imitée du dinar de Yahia. A partir de l'an 494 de l'hégire (1100 de J.-C.) la monnaie d'or des Almoravides, plus belle que celle de leurs prédécesseurs, se répandit dans toute l'Espagne et bientôt après dans le Midi de la France sous le nom de *marabotins* [1] et les princes chrétiens n'auraient eu garde

[1] Voy. *Revue num.*, 1844, p. 288, et *Trés. de num.*, *art monét.*, p. 129.

d'imiter alors les petites monnaies du roi de Malaga. On pourrait donc hésiter entre les comtes qui ont possédé Barcelone depuis 1023 jusqu'en 1100. Mais je pense qu'il faut s'en tenir à Béranger Raimon (1017-1035), contemporain de Yahia. Son père, Raimon Borrell, et son oncle, Ermengaud, avaient été les alliés de Mohammed el Mehdi; et c'est grâce à leur secours que ce dernier avait vaincu Soléiman dans la bataille d'Abkat-el-Bakar. La sœur de Béranger Raimon avait épousé un prince normand, nommé Roger, qui, en 1018, avait obligé les musulmans à demander la paix, et, lorsqu'en 1023, le jeune comte de Barcelone prit les rênes du gouvernement, il a pu se trouver en relation d'amitié avec le roi hammoudite de Malaga et inaugurer son avénement en frappant de la monnaie d'or. Au reste, l'histoire de ces temps de troubles est fort obscure, et ce n'est que lorsque les ouvrages arabes relatifs à l'Espagne auront été complétement étudiés que l'on pourra savoir à quel parti se rattachait chacun des princes chrétiens. Je dois faire remarquer encore que c'est bien la monnaie de 414 que Raimon a imitée, car sur les pièces d'argent de Yahia de 415 et de 416, on ne trouve plus le nom de قاسم, *Casem*. Ce nom est disposé singulièrement, comme je l'ai déjà fait observer; قا se voit à la première ligne, et سم après le symbole religieux; un dinar du prince Almoravide Ali ben Youssef, frappé à Grenade en 515, offre un fait analogue. Cette curieuse pièce qui existe dans la collection de M. Alexandre de Saint-Laumer, porte le nom مالك, *Malik*, dont la première syllabe ما est gravée d'un côté de la monnaie, au-dessus du symbole religieux, et la seconde لك est reléguée à la dernière ligne du revers.

A. de Longpérier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Supplément à l'Essai de monographie d'une série de médailles gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures, par le marquis de LAGOY; Aix, 1856, Vitalis, 15 pages in-4, avec une planche.

Il y a neuf ans, en 1847, M. le marquis de Lagoy publia, sous le titre d'*Essai de monographie d'une série de médailles gauloises*, etc., un travail sur les pièces gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures. Cette série, comme le fait observer l'auteur, est très-remarquable par la diversité des légendes dans lesquelles on a cru depuis longtemps retrouver les noms de plusieurs villes et peuples de la Gaule. Aujourd'hui, le savant numismatiste publie un supplément à ce travail, supplément dans lequel il cherche à défendre, en produisant de nouvelles preuves et des considérations solides, les attributions qu'il a cru devoir proposer. Il est regrettable en effet qu'on cherche à contester des attributions acceptées depuis longtemps et appuyées sur des faits historiques ou sur des appréciations de fabrique, pour substituer à leur place des conjectures moins satisfaisantes, et qui la plupart du temps ne sont pas basées sur des données probables. L'auteur ajoute : « Au moment » où il serait important de s'entendre pour chercher d'un com» mun accord à élever notre numismatique gauloise à la hauteur » où est déjà parvenue la numismatique grecque, cette tendance » à de mesquines discussions est fâcheuse, et ne peut mener à » rien d'utile. »

Pour trouver un système de classification générale applicable à toutes les variétés de légendes de la série examinée par M. le marquis de Lagoy, il faudrait que cette série fût mieux connue, et il arrive sans cesse de nouvelles pièces à y ajouter, portant des légendes combinées avec des noms déjà connus ou bien des légendes tout à fait nouvelles.

Les premières variétés dont il est question dans le travail de M. le marquis de Lagoy sont des pièces des *Eburons*. La plus remarquable de ces variétés porte la légende : RIGANT-EBVRO.

J'ai cru dans une autre occasion [1] devoir revendiquer pour Tournai les pièces sur lesquelles on lit : DVRNACOS AVSCRO, DVRNACVS DONNVS, DVRNAC EBVRON, etc. J'ai cherché à rétablir les faits dans leur véritable jour, à trouver la vérité en exposant avec franchise, avec sincérité les opinions diverses publiées sur ces monnaies. Depuis que mon travail a paru, on a cherché à contester mon attribution, qui n'est pas nouvelle, et cela sans y substituer quelque chose de satisfaisant. Qu'il me soit permis de mettre sous les yeux du lecteur ce que dit M. le marquis de Lagoy au sujet de cette attribution, avec cette sagacité qu'on retrouve dans tous les travaux du savant numismatiste, avec cette modération qu'on se plaît à rencontrer dans les critiques solides.

« Dans mon *Essai de monographie*, dit M. le marquis de Lagoy, » j'ai publié et gravé, n° 18 de la planche, la curieuse médaille » D]VRNAC EBVRON. Malgré le mauvais état d'une des bran- » ches de la dernière lettre de la légende, j'ai reconnu la lettre N » et non pas un V, comme l'auraient désiré plusieurs numisma- » tistes très-distingués, dans l'intention de classer les médailles » EBVRO aux *Eburovices* au lieu des *Eburones;* aussi, ne se » rapportant pas à ma lecture, ces savants, avec lesquels j'ai » l'honneur d'être en correspondance, avaient d'abord demandé » un plus ample informé. Cette révision a été faite par M. de

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 2e série, p. 115 et suiv. Cf. *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, t. XXI, 2e partie, p. 116 et suiv.

» Witte dans son Mémoire sur les médailles de Tournai. Mais » comment s'en tenir à un jugement confirmatif? Aussi mainte- » nant a-t-on formé un nouvel appel en cassation et demandé » l'envoi à domicile des pièces, c'est-à-dire de la pièce, afin de » prononcer soi-même en dernier ressort. Je n'ai aucun motif » pour porter un plus vif intérêt numismatique à la ville de » Liége aux dépens de celle d'Évreux; si je lis *Eburon*, voici » d'excellentes autorités pour me confirmer dans cette opinion : » d'abord la confiance dans le coup d'œil exercé de mon con- » frère et ami M. de Witte; de plus, l'avis de Duchalais, dont » la perte prématurée est toujours plus sensible pour la science » et pour tous ses amis. En 1853, ayant porté à Paris la mé- » daille en question pour la montrer à M. de Witte, je n'avais » pas manqué de consulter M. Duchalais, dont la lecture a été » conforme à la mienne. Enfin il existait un autre bel exemplaire » de cette médaille, si malheureusement perdue par M. de » Saulcy. M. de la Saussaye avait reçu dans le temps le dessin de » cette pièce, envoyé par son confrère, et notre éminent numis- » matiste m'a écrit dernièrement y avoir vu EBVRON. Il n'y a rien » à ajouter après cela, et la question paraît suffisamment éclair- » cie. Au reste, s'il existait des motifs réels pour rapporter les » pièces en question à Évreux, la lettre N ne serait pas un ob- » stacle à ce classement, car, suivant Ortelius, dans son *Diction-* » *naire géographique*, le nom des *Eburovices* se trouve aussi écrit » *Eburonices*, dans les *Commentaires de César* [1].

» L'attribution de la légende EBVRO au nom des *Eburones*, » il est bon d'en faire ici la remarque, n'appartient pas à Boute- » roue, comme on serait tenté de le supposer. Ce classement » très-remarquable, en ce que je le considère comme la plus » ancienne attribution qui ait été faite à propos de notre numis- » matique gauloise, a pour auteur Antoine Le Pois, dans son

[1] La leçon *Eburonices* est une leçon vicieuse et a été rejetée par tous les commentateurs. Les meilleures éditions des Commentaires portent invariablement *Eburovices* pour désigner les anciens habitants d'Évreux.

» discours sur les médailles, imprimé à Paris en 1579. Sur la » planche D, n° 2, de cet ouvrage, on voit la figure d'une mé- » daille presque semblable à celle gravée ici n° 1 [1]. Dans l'ex- » plication donnée page 83, Le Pois croit voir le nom de Caïus » Marius au droit de la pièce, en lisant à tort MARI au lieu » d'AMBI, et il reconnaît au revers, dans EBVRO, le nom des » *Eburones*, ce qui l'a engagé, mal à propos, à supposer que, » dans le texte où Plutarque nomme les peuples vaincus par » Marius, il faudrait substituer les *Eburones* aux lieu et place » des *Ambrones*. »

Je n'ai rien à ajouter aux judicieuses observations de M. le marquis de Lagoy que l'on vient de lire, je dirai seulement que le caractère final dans lequel on s'obstine à reconnaître la lettre V sur la médaille reproduite dans mon Mémoire sur les monnaies gauloises de Tournai, ne peut être qu'un N, vu que la configuration, faite des traces du jambage [2], affecte une forme trop inclinée pour permettre la moindre hésitation. D'ailleurs on n'a qu'à comparer la dernière lettre du mot EBVRON avec la troisième du même mot, pour se convaincre qu'il n'y a pas identité entre ces deux caractères.

Les secondes variétés publiées par M. le marquis de Lagoy sont des pièces à la légende COMA, combinée non avec BRI, mais avec une légende toute nouvelle, VIID.

Il y a une remarquable conformité de fabrique entre les pièces qui portent les légendes COMA BRI et celles qui ont COMA VIID. Cette conformité annonce une origine commune : ce seraient des monnaies frappées par ordre et sous l'autorité d'un même chef

[1] AMBIL. Tête casquée de Pallas à droite. ℞ EBVRO (le V et le R liés). Cavalier au galop. AR.

[2] Le graveur de la planche qui accompagne mon Mémoire a eu tort d'indiquer d'une manière trop prononcée les traces du jambage qui complète la lettre N. Du reste, j'ai eu soin (*loc. cit.*, p. 174) de dire que quoiqu'un des jambages de la lettre N ne se trouve que faiblement indiqué sur la pièce originale, je puis affirmer avec toute sécurité que la lettre finale du mot *Eburon* n'est pas un V, mais bien un N.

dont le nom est écrit sous une forme abrégée : COMA. D'après cela, BRI et VIID devraient désigner deux localités du domaine du prince en question. Comme M. le marquis de Lagoy a déjà supposé que BRI pouvait indiquer *Brigantium*, ville des Alpes Cotiennes, Briançon, il propose pour VIID le nom des *Vediantii*, peuple des environs de Vence et de Senez.

Troisième et quatrième variétés : BRIC-COMAN, COSII-COMAN.

Les premières de ces médailles n'ont aucun rapport de fabrique avec la variété BRI-COMAN, tandis que l'aspect de ces pièces est identique avec celles qui ont pour légende : COSII-COMAN.

On connaissait déjà les légendes COSII et COMAN séparément. Pour le moment, il n'y a rien de satisfaisant à dire de ces légendes. M. le marquis de Lagoy avait cru retrouver dans COSII le nom des habitants de *Cossio-Vasatum*, Bazas [1]. Mais l'apparition des nouvelles variétés, portant BRIC-COMAN et COSII-COMAN, est de nature à donner des doutes à l'égard de ce classement. Je ne suivrai pas l'auteur dans l'examen des diverses conjectures qu'il propose, car aucune, de son aveu, ne satisfait complétement aux exigences de la géographie et de la fabrique de ces monnaies.

« Il faut donc se contenter, ajoute M. le marquis de Lagoy, » d'enregistrer simplement les nouvelles découvertes numisma- » tiques, en attendant que le temps veuille bien quelque jour » nous donner la clef de l'énigme monétaire de cette classe » intéressante de monnaies gauloises. »

Le supplément à l'*Essai de monographie* est terminé par un tableau des légendes des variétés et sous-variétés des médailles gauloises imitées des deniers consulaires au type des Dioscures. Ce tableau est intéressant à consulter, et peut être utile à ceux qui voudront entreprendre de nouvelles recherches sur cette série de monnaies.

J. W.

[1] Voyez *Revue num.*, année 1839, p. 401. Cf. la Saussaye, *Revue num.*, année 1851, p. 16.



L. Dardel sc.

Paris Imp Pierrat r. Dauphine 41

POIDS DE CYZICÈNES

et Médailles pour servir à l'explication de ces Monnaies



L. Dardel sc.

Paris. Imp. Pierrat, r. Dauphine, 41.

MONNAIES DE CHIOS ET DE CYZIQUE.



L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat r. Dauphine 31.

MÉDAILLES DE LA CARIE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

NOTE

SUR LA FORME DE LA LETTRE E

DANS LES LÉGENDES DE QUELQUES MÉDAILLES GAULOISES.

Les observations qui vont suivre seraient sans doute déplacées dans un recueil consacré à la philologie, bien qu'elles portent sur un sujet qui n'a pas été traité d'une manière spéciale. Les épigraphistes auraient le droit de s'étonner de me voir exposer des notions que l'habitude des monuments leur a rendues familières; tout au moins, pourraient-ils me reprocher de faire un travail inutile pour leur instruction. Mais les numismatistes, dont la bibliothèque ne contient pas les grands recueils d'inscriptions, ou que d'autres études ont empêché d'examiner les monuments écrits, épars dans les Musées et dans les ruines, me sauront probablement bon gré d'avoir réuni la collection de petits faits que je soumets à leur attention; puisque cet ensemble

est de nature à faire disparaître des incertitudes, qui se manifestent assez fréquemment.

Maintes fois, en décrivant ou en citant les monnaies des chefs gaulois, Luchterius, Tasgetius, par exemple, on a transcrit ces noms *Luxtiirios*, *Tasgiitios*, comme si leur seconde syllabe contenait deux fois la voyelle I. Il en résulterait d'abord que César, qui se trompe si rarement, aurait mal orthographié ces noms; et ensuite que les anciens, si sobres de répétitions, alors même qu'il s'agit des consonnes, auraient employé une voyelle double, difficile à rendre dans la prononciation, et dont on ne saurait expliquer l'existence par l'analyse philologique.

Cette remarque s'appliquera aux légendes IIPAD, CICIIDV•BI, VIIPOTAL, MATVCIINOS, IIBVROVIC, VIID, VANΔIILOS, COSII, IIARO, SIINVI, IIPOMIIΛOC, etc. On voit qu'il n'entre pas dans tous ces mots un E de forme ordinaire, et si nous remplaçons par ce caractère le signe II, dans ces mêmes mots que nous venons de citer, nous obtenons des formes tout à fait satisfaisantes, *Luchterius*, *Tasgetius*, *Epad.*, *Ciceduobi*, *Verotal*, *Matucenos*, *Eburovic.*, *Ved.*, *Vandelos*, *Cose.*, *Earo*, *Senvi.*, *Eromelos.*

Ici se présenteront vraisemblablement quelques objections:

Ceux qui n'ont étudié que les monuments numismatiques de la Gaule, me demanderont si le double I n'est pas une lettre celtique, si ce n'est pas là une particularité de notre ancienne langue; si d'autres peuples, les Romains, par exemple, auraient accepté la lecture que j'adopte.

Ceux qui s'occupent d'inscriptions latines ne me querelleraient pas sur ce dernier point; mais ils pourraient émettre des doutes sur l'époque à laquelle la forme II pour E a été employée, et sur son usage dans les Gaules.

Pour répondre à ces objections, il devient nécessaire de

citer des preuves. C'est ce que je vais faire, après avoir prié le lecteur de me pardonner tant de détails.

Quoique les archéologues connaissent bien en général l'emploi de II pour E, il en est qui l'ont cru peu ancien. Ainsi la présence de l'II (DIICIR.) sur une des coupes d'argent découvertes à Berthouville, près Bernay, dénotait, suivant M. Raoul-Rochette et M. Le Prévost, que ce vase a été fabriqué à une époque avancée de l'empire[1]. D'un autre côté, M. Th. Mommsen assure que le caractère II ne se rencontre jamais dans les légendes des monnaies, ni dans d'autres inscriptions publiques[2].

Nous pensons au contraire que la forme II est fort antique, et que c'est par archaïsme qu'elle était employée à Rome dans les temps moyens; par tradition dans les provinces. Les provincialismes, en fait de langues, sont des signes d'antiquité; il en est de même de l'usage populaire, et c'est précisément dans les mots tracés à la pointe, sur les murs ou sur les vases de terre, que l'on retrouve le plus d'E sous la forme II.

On connaît depuis longtemps les inscriptions :

MATRE
MATVTA
DONO DIIDRO
MATRONA
MACVRIA
POLA LIVIA
DEDA

CISVLA ATILIA DON DIANII
NOMELIA DEDE
IVNO LOVCINA

trouvées près de Pesaro et publiées par Maffei[3]; elles sont

[1] Le Prévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés en mars* 1830 *à Berthouville*. Caen, 1832, in-4, p. 26.

[2] *Die unteritalischen Dialekte*, p. 29.

[3] *Museum Veron.*, p. 470.

en vieux latin et contiennent les mots *dedro*[*n*] (dederunt) et *Diane* (Dianæ)[1].

Il existe au Musée Kircher, à Rome, un petit buste de Méduse sur lequel est gravé :

C · OVIO · OVF · FECT (*C. Ovio Ouf*[entina] *fecit*)[2].

Lanzi classe parmi les *sepolcrali antichissime* l'inscription suivante, trouvée à Rome :

M · SIIPRONII ·A· D· K· SIIPTE (ad diem Kalendarum Septembris)[3].

Enfin M. Ritschel, dans son savant mémoire intitulé : *De fictilibus litteratis latinorum antiquissimis*, a relevé les inscriptions imprimées sur des vases romains :

LAVIIRNAI POCOLOM — SAIITVRNI POCOLOM — ....OMO FAMIILIAI DONO · V.....

L'écriture employée pour tracer ces inscriptions offre, comme la langue, un caractère très-ancien ; elle ressemble beaucoup à celle des inscriptions de Pesaro, rapportées plus haut.

Une lame de plomb trouvée à Rome, dans un tombeau antique de la Villa Manenti, à gauche de la via Latina, porte l'inscription que voici :

QVOMODO MORTVOS QVI ISTIC
SIIPVLTVS IIST NIIC LOQVI
NIIC SIIRMONARII POTIIST SIIC
RHODINII APVD M. LICINIVM

[1] Quoique l'inscription ne donne que *dedro*, il faut prononcer *dedron*, de même que *cosol* se prononçait *consol*. Voyez ce que j'ai dit de l'*anousvara* chez les Latins dans les *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1852, t. XXI, p. 370, et dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*. 1852, t. XIX, p. 395.

[2] Brunati, *Mus. Kirch. inscript.*, p. 51, 104; cf. Otto Iahn, *Die Ficoronische Cista*, 1852, p. 61.

[3] *Saggio di ling. etrusc.*, t. I, p. 162.

FAVSTVM MORTVA SIT NIIC
LOQVI NIIC SIIRMONARII POSSIT
ITA VTI MORTVOS NIIC AD DIIOS
NIIC AD HOMINIIS ACCIIPTVS IIST
SIIIC RHODINII APVT M.LICINIVM
ACCIIPTA SIT IIT TANTVM VALIIAT
QUANTVM ILLII MORTVOS QVIII

ISTIC SIIPVLTVS IIST DITII PATIIR RHODINII
TIBI COMMIINDO VTI SIIMPIIR
ODIO SIT M.LICINIO FAVSTO
ITIIM M HIIDIVM AMPHIONIIM
ITIIM C POPILLIVM APOLLONIVM
ITIIM VIINNONIA HIIRMIONA
ITIIM SIIRGIA GLYCINNA

M. G. B. de Rossi, à qui l'on doit la publication de cette imprécation curieuse à tant de titres, pense que le monument appartient au VIIe siècle de Rome[1], c'est-à-dire au Ier siècle ou au IIe avant l'ère chrétienne; supposition que l'état du langage justifie suffisamment, pour qu'il n'y ait pas lieu d'insister à cet égard.

Ajoutons que sur une monnaie de Pæstum, à coup sûr antérieure à l'empire, on lit ΠIISTANO[2]; que sur une monnaie d'argent de la famille Carisia, fabriquée en l'an 22 avant Jésus-Christ, le nom de la ville d'Emerita est écrit IIMIIRITA[3], et qu'enfin un aureus de Marc-Antoine porte la légende IMP TIIRT COS DIISIG ITIIR IIT TIIRT[4] (an 36 avant J.-C.).

Jusqu'à présent il n'a été question que des monuments antérieurs à notre ère. Si nous examinons les inscriptions

[1] *Bulletino dell' Instit. arch. di Roma*, 1852, p. 20-25.
[2] Cavedoni, *Carell. num. Ital. veter.*, tab. CXXX, 2.
[3] Eckhel, *Doctr. num.*, t. V, p. 161.
[4] *Ibid.*, t. VI, p. 46.

plus modernes, nous trouverons des textes tels que celui-ci, publié par Maffei [1].

TII LAPIS OBTIISTOR LIIVITIIR SVPIIR OSSA RIISIDAS.

Dans le recueil de Gruter, nous pouvons relever ces inscriptions votives ou funéraires [2] :

SACRVM SILVANO
D D
SIISTIA HIILLAS ET
L.SIISTIVS MAGNVS
—
FATIS
SIIVIIRI AIPARA
VALIIRIANA
V.S.L.M.

D M
LICINIO CLIIMIINTI
L.COCCIIIVS GAIO
NAS ALVMNVS
QVI VIXIT ANNIS
V.MIIS VII DIIB
XI IIT GAIONATI
QVI VIXIT ANNIS
II MIISSIBVS SIIX

D M
M.PONTIVS HIIDISTVS
DANAIINI COIVGI BIINII
MIIRIINTI FIICI VIXIT
ANNIS MIICVM TRIBVS

La collection de Reinesius nous fournira les inscriptions suivantes [3] :

D M
PIIRIO VICTORI ANO
RVM VIII M III PARIIN
TIIS PIIINTISSIMI

D · M · S
Q MVTIO PRIMIGENIO
PATRONO BIINIIMIIRIINTI
VITALIS LIB
FIILIX FIICIT T VRBIC

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, les inscriptions tracées à la pointe sur les murs contiennent fort souvent des E à double jambage. Les publications de Th. de Murr, de

[1] *Mus. Veron.*, p. CCLVIII, 3. Inscript. du collége Romain.

[2] LXIII, 7. — DCCCXVIII, 3. — XCVIII, 2, et MXIX, 2. — DCLVI, 6.

[3] Class. XII, nº 78. Canosa. — Cl. XVIII, nº 30. Rome.

Wordsworth, d'Avellino, du P. Raffaele Garrucci en offrent de nombreux exemples recueillis à Pompéi, si nombreux même, qu'il devient impossible de les citer tous. Je me bornerai à en indiquer quelques spécimens :

FIILICITIIR — VALIINTINVS — MONVMIINTVM — PVDIINTIIM — TIMIILIIA — RIISTITVTA ROGAII.

VIINIIRIA MAXIMO IIXMVCCAVIT PIIR VIN...

IIIIC VIINATIO PVGNABIIT V K SIIPTIIMBRIIS

ONIISIMII AVGVSTIANII — MIINIIDIIMII.

PHARNACIIS VIIRATIVS RIISTITVTVS SVNIIRGASTIIS

FIILIX IIIC LOCVS IIST.

PIIRIIAM, SINII TII SI DIIVS IISSII VIILIM.

ANOMALVS IIT VIIRIICVNNVS DIISIDIIS

NIIMO IIST BIILLVS NISI QVI AMAVIT MVLIIIRÏIM....

Et enfin cette épigramme contre un certain Rufus, que l'auteur rappelle à la modestie :

IN RVFVM. RII QVONDAM VIBII OPVLIINTISSVMI
NON IDIIO TIINVIIRVNT IN MANV SCIITPRVM PRO PORTVNIO
ITIDIIM QVOD TV FACTITAS COTTIDIII IN MANV SCIIPTRVM TIINIIS (*tenēs*)[1].

La date de l'ensevelissement de Pompéi est bien connue;

[1] On remarquera qu'afin que le double I de *vibii* ne fut pas confondu avec un E on a donné au second I une plus grande hauteur. Ce fait se reproduit dans d'autres textes épigraphiques

les textes que l'on découvre sur les murailles de cette ville ne peuvent être postérieurs à l'an 79 de notre ère ; il en est qui sont bien antérieurs à cette époque.

Mais quittons l'Italie, et arrivons aux monuments de la Gaule.

Parmi les inscriptions conservées au Musée de Bourges, on voit les suivantes :

MIIAND	NVMIBVS	NVM AVG
PAVLL	AVGVSTORVM	VIINIX SVM
AIN	MONMIINTV DIC	D S P
	ONIRONZII IIVS?	
—	—	—
TRPR	D M	D M
IITA	IINAME	LIBIIRINA

Caylus a publié dans son Recueil (t. VII, pl. 73) cette dédicace trouvée à Montfaucon, près Roquemaure :

PROXS
VMIS
TIIRTV

Proxumis Tertullus, dont l'orthographe indique une époque fort ancienne.

Les trois inscriptions suivantes ont été recueillies à Dachsburg, à Rossberg et à Scarpone, près de Toul :

D M	MERCVRIO
M AIMILIANVS	IIX VTO MA
SIXTAE SIIDATI	SVINIVVS IR
VXORIS MATRIS	DVITI F · CA · IIX
MANSVIITI	NVMIIRO · VI

—

SIIDATI
IIT AINII
VX

Un fragment de vase rouge, qui appartient au Musée de Nantes, porte le nom PAΥIIRNVS (*Paternus*) tracé en caractères très-anciens. Je possède un beau statère d'or de Vercingétorix, dans la légende duquel le T a, comme sur le vase de Nantes, presque la forme d'un Υ. Ce rapprochement ne manque pas d'intérêt.

Un vase de terre noire, trouvé dans l'emplacement qu'occupait la ville antique de Meaux, objet qui est entré dans la collection formée par feu M. C. J. Dassy, porte autour du col une sentence assez déshonnête, qui commence par ces mots : IIGO QVI LEGO[1].

Deux *graffiti* du Musée de Vienne en Dauphiné peuvent se transcrire ainsi :

TIIΘΘI MANV ARVIINI

(L.TETTI.SAMIA se lit sur un vase de Besançon, et TETTI sur un vase de Windisch. Le D barré ou Θ existe sur un certain nombre de vases gaulois, et dans les inscriptions trouvées au vieil Évreux.)

SIISTIVS CIILISVS
CIISOR MISIII
C........NVS
CII......TVS

(On connaît des monnaies gauloises de potin sur lesquelles se voit la légende GELISV C.)

Steiner, dans son Codex des inscriptions du Rhin, cite les monuments qui présentent ces mots : MIIRCVRI et Q. VIIRATIVS CATVLLINVS[2]. Déjà nous avons indiqué

[1] J'ai publié le *fac-simile* des inscriptions tracées sur les vases de Nantes et de Meaux, ainsi que plusieurs autres. Voyez le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, t. XIX, 2e partie, p. 101.

[2] *Codex Inscript. roman. Rheni*, Darmstadt, 1837, nos 522 et 658.

la patère d'argent de Berthouville, sur laquelle on voit un II. Il ne faut pas oublier les noms de potiers imprimés au fond des coupes vernissées en rouge que l'on découvre dans toute la Gaule. J'ai relevé sur ces vases beaucoup de noms contenant des E à deux jambages; dans la liste qui va suivre, on trouvera, entre parenthèses, un certain nombre de noms équivalents aux premiers, mais dans lesquels les E ont la forme ordinaire et qui sont copiés sur des vases de la même terre.

AIISTIVI (AESTIVI)
AII VI
AGIILITO
AQVIINVS (AQVEN)
ARIIVS
ATIII E (ATEI EVHOD)[1]
BIRANII I
BIRBIIINI
CAPIIRI
CARIIVIR
CIILLIR
CIINATVS
CIIRTI (CERTUS)
CIISIANI
CIIVIIRIANVS
COBNIIRT (COBNERTVS)
DIICMVS (DECMVS)
DOVIICCVS
IIRMVS (ERM)
IIRVC
GIIMII NI (GEMENI)
LVGIITVS (LVGETVS)
MACIIR (MACER)
MALLIID (MALLEDV)
MASCIILLI (MASCELI)
MIITTI (METTI)
PIICVLIAR (PECULIARIS).
PIIRVINCI (PERVINCI)
RIIGALIS (REGALIS)
RIIGNVS (REGNVS)
SIICVN
SIICVNDI (SECVND)
SIIDATIANI (SEDATI)
SIIVIIR (SEVER)
SIIXTI (SEXTI)
TIBIIRALS
VIIRII (VERECO)
VIIRI (VERI)
VIIRVS (VERVS).

Les vases gaulois sur lesquels sont imprimées ces inscriptions me paraissent remonter à une époque ancienne; mais il y a pour établir leur âge dans l'opinion des archéologues,

[1] Cf. ATTIVS EVHODVS :: VG · COLON · dans une inscription de Langres.

tout un travail à faire, en s'appuyant sur une suite d'observations relatives aux circonstances dans lesquelles ces monuments ont été recueillis, et aux monnaies qui ont pu se rencontrer avec eux. Voici du moins un document dont l'origine fort antique ne peut être contestée; c'est une inscription trouvée à Vaison et conservée au Musée d'Avignon :

MACIAE SIIVE
SIIVEIRINII M
IIMORIAII AIIT
IIRNII AVRIILI
VS VALIIRIAN
VS SII VIVO CO
IVGI IIT SIIBII
CIVIS VIIRVIIRG
IILLIISIIS MACI SII
VIIRINI SOROR T
RIIBVNI LIIGION
IS SIICVNDIIS IT
ALICIIS.

Maciae seve Seveirine memoriae aeterne, Aurelius Valerianus, se vivo, cōjugi et sebe civis Ververgellēses; Maci Severini soror trebuni legionis secundes italices.

Legionis secundes italices est une forme du bon temps de la langue latine, alors qu'elle n'avait pas encore perdu son vieux génitif indien, que le grec a su mieux conserver. « Primæ declinationis genitivum, dit Priscien, etiam in *as* more græcorum, solebant antiquissimi terminare : ut Terras pro Terræ, Latonas pro Latonæ[1], etc. » C'est de cette forme grammaticale que viennent *Paterfamilias* et *Materfamilias. Seve* pour *sive*[2], *sebe* pour *sibi*, *trebuni* pour *tribuni*

[1] *Grammat. latin. auctores antiq.*, ed. Putsch. *Priscian*, lib. VI, p. 679.

[2] Cf. l'inscription de Vallière, près Clermont en Auvergne : *L · IVLIO*

appartiennent au temps ou l'E tenait si souvent la place de l'I, ainsi qu'on le voit dans ce passage de l'épitaphe de Lucius Scipion : DEDET TEMPESTATEBVS AIDĒ MERETO, ou dans cette inscription de Pesaro : FIDE. SALUTE. IVNONII. MAT. MATVT. AΓOLENE.

Revenons maintenant aux monnaies que nous avons citées au commencement de ce travail ; la lecture de leurs légendes n'offrira plus d'incertitude, mais il n'en sera pas toujours de même de l'interprétation qu'on peut leur donner. IIPAD, qui se lit ainsi que CICIIDV•BI sur de belles monnaies de bronze, est bien l'équivalent du nom EPAD de la monnaie d'argent, judicieusement attribuée à Epasnactus, roi des Arvernes. Il est tout naturel que l'on observe sur la monnaie de ce chef un caractère qui se trouve sur celle de ses contemporains LVXTIIPIOS, *Luchterius*, et TASGIITIOS, *Tasgetius*.

Je lis *Verotal* et non *Vegotal* le nom inscrit sur une petite monnaie d'argent qui est attribuée aux Arvernes. Dans une des inscriptions tracées à la pointe sur une muraille de Pompéi, on trouve VIRIOTAL en tête d'une liste de gladiateurs, parmi lesquels figurent les Gaulois SEQVAN[us], SEDVLAT[us], VIRIOD[us], ITOTAG[us], ANARTO[1]. Je possède une petite monnaie sur laquelle on lit VIPOTAL. C'est un exemple de plus de l'échange des caractères E et I, comme dans *Veromandui* et *Viromandui; Veruni* et *Viruni*[2]. La terminaison de *Verotal*, *Virotal* ou

CADGAT · SIVE TRIP..., celle de Nîmes : *C · TERENTIVS ROMVLVS SIVE DRYMVLVS VNCTOR SIVE ·ICTOR....* ; l'inscription d'Arles : *OPTATINE RETICIAE SIVE PASCASIE*, et plusieurs inscriptions de Lyon.

[1] Raff. Garrucci, *Inscript. grav. au trait sur les murs de Pompéi.* Bruxelles, 1854, p. 43, pl. IX, nº 1. Cf. au nº 3 SIIDLATVS.

[2] V. dans César, *de Bell. Gall.*, Vercingétorix, Vergasillaunus, Vertico, Vertiscus, Verudoctius, Viridomarus, Viridovix. (Cf. Virdomarus biturix, *Mus. Ver.*, 121, 3, et Viromarus de la pierre de Joinville.)

Viriotal se retrouve dans le nom DVBNOTAL, père de SENOVIR, dont l'épitaphe est conservée au Musée d'Épinal ; et dans celui de DANNOTAL de l'inscription celtique d'Alise, dans le nom du potier GERTAL, dans celui du Nantais ARGIOTAL, mentionné dans une inscription de Worms, etc.

MATVCHNOS est un nom qui rappelle celui de MATUGIUS, fils de Nomonianus, dont l'inscription funéraire a été recueillie à Barron, près Uzès. La terminaison doit être rapprochée de celle de *Camulogenus* (César, *de Bell. Gall.*, VII, 57) du CARVGENVS nommé dans deux inscriptions d'Entrains (Nièvre), et du LITVGENVS de la colonne de Cussy. VEIAGENVS s'est rencontré dans deux inscriptions, l'une trouvée à Worms, l'autre à Nîmes. On connaît aussi CENTVGENA dans une inscription de Bordeaux, CINTVGENUS et CINTVAGENVS sur des vases de terre rouge. Sur un de ces vases, trouvé à Londres, on lit le nom du potier MATVCENVS. Sur un autre, découvert à Tours, OFficina MATVGeni[1]. La monnaie porte donc un nom d'homme, *Matugenos;* cela ne peut être l'objet d'aucun doute. Quant à l'échange du C et du G, il faut se rappeler que c'est là un indice d'antiquité, et qu'on lit dans l'inscription de la colonne rostrale de Duilius : *LECIONES*, *MACISTRATOS*, *CARTACINIENSIS*.

VIID. et COSII. ont été discutés déjà par M. le marquis de Lagoy[2]. Ce savant numismatiste est disposé à attribuer la première de ces légendes aux *Vediantii*, peuple des environs de Vence et de Senez. COSII, que nous pouvons lire

[1] C'est encore, très-probablement, le même nom qui paraît dans une inscription de Langres : SEVERA MAIVGEN (Grut., 923, 4).

[2] *Supplément à l'essai de monog. d'une série de méd. gaul. imitées des deniers consulaires*, 1856, p. 9 et 10.

Conse, en vertu de la règle que j'ai déjà mentionnée plus haut, se rapporterait à Conségudes, village qui est situé près de Vence. Il ne faut pas oublier que les monnaies portant les légendes VIID, COSII, BRIG sont rattachées les unes aux autres par le type, la fabrique, et par la présence du même nom COMAN, placé au revers. Aussi dans le mot BRIG, ne faut-il pas chercher le nom de Briançon, *Brigantio* des Alpes; mais celui de Briançonnet, *Brigantio* du Var, auquel, ainsi que l'a montré D'Anville, appartiennent les mots ORD. BRIG. qui se lisent dans les inscriptions publiées par Honoré Bouche[1]. *Comanus* est un nom d'homme qui appartient à cette région de la Gaule : Mortuo rege Nanno Segobrigiorum, a quo locus acceptus condendæ urbis (Massiliæ) fuerat quum regno filius ejus *Comanus* successisset..... (Justin., XLIII, 4, 3).

IIARO offre une grande analogie avec le nom de la rivière *Eara* citée par Oderic Vital, et qui coule d'Aubermesnil à Criel, dans le département de la Seine-Inférieure. *Eara* est aussi le nom du bourg d'Yerres, près Corbeil (Seine-et-Oise). Je ferai remarquer que la pièce de bronze qui porte la légende *Earo* a été publiée par M. Édouard Lambert, dans son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* (pl. 9, n° 3), et qu'elle pourrait avoir été trouvée en Normandie, comme la plupart des médailles décrites par le savant antiquaire de Bayeux.

SIINVI qui se lit au revers de la monnaie portant au droit *Giamilos*, contient le radical celtique *sen* (senex) ; il y a beaucoup de noms gaulois qui commencent par la même syllabe. Quant à la terminaison, elle n'est pas complète ici. Je me bornerai à rappeler SENOVIR, mentionné plus haut,

[1] *Chor. de Prov.*, p. 281 et 928.

dans lequel la voyelle de formation O n'est pas nécessaire, ainsi que le prouvent d'autres noms, parmi lesquels je citerai SANVILLVS d'une inscription de la Crau d'Aubagne.

CICIIDV•BI me paraît devoir se lire *Cīgeduobi* avec un anousvara à la première syllabe. Outre le Cingetorix de César, on connaît CINGETES et CINGETIVS dans des inscriptions de Metz et d'Heddernheim. Pour l'étude de ce nom, on devra se rappeler aussi le Boduognatus de César et la signature du potier gaulois DAGOBVBNVS.

IIPOMIIAOC; cette légende se trouve sur une monnaie d'argent cataloguée par Mionnet et Duchalais. Ce dernier l'a classée parmi les incertaines de la Narbonnaise, et a fait remarquer sa similitude avec une autre monnaie du cabinet de Munich, publiée par M. de la Saussaye[1]. Sur celle-ci, notre savant confrère a lu le nom des *Ricomagenses.* Quant à la pièce qui porte *Eromelos*, elle peut être attribuée sans trop de témérité à Erome, ville située près de Tain, à 24 kilomètres de Valence, et par conséquent peu éloignée des *Tricorii*, des *Ricomagenses* et des *Segovii*, peuples dont la monnaie est, comme celle qui offre la légende *Eromelos*, une imitation des drachmes de Marseille.

Au reste, les attributions que je propose ici ne sont qu'incidentes; j'ai eu pour but principal de discuter la *lecture* des inscriptions monétaires, et c'est sur ce point que j'ai concentré mon attention.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Rev. num.*, 1843, p. 411.

ESSAI SUR LES STATÈRES DE CYZIQUE.

Suite. — Voyez n° 1, page 7.

PREMIER APPENDICE.

SUR LE PRÉTENDU ELECTRUM DES STATÈRES DE CYZIQUE.

J'en étais venu sur le métal des cyzicènes, à très peu de chose près, aux conclusions qu'on a lues dans le § II de cet Essai, et après les avoir communiquées à l'Académie des Belles-Lettres, j'avais l'intention de m'en tenir à ce simple énoncé, sans entrer dans la question difficile et obscure, surtout pour moi, de la composition métallurgique de ces monnaies ; lorsque M. le duc de Luynes a eu la bonté de me communiquer le résultat d'analyses (faites à sa demande par les essayeurs de la Monnaie de Paris) de plusieurs des pièces antiques qui offrent un aspect différent de l'or pur, et que l'on désigne communément sous le nom d'*electrum*. Parmi les pièces que l'illustre académicien a sacrifiées pour ces épreuves, se trouvait un sixième de cyzicène du poids de $2^{gr},53$. Le résultat de l'analyse, pour cette monnaie comme pour toutes celles du même genre, a quelque chose de surprenant et qui dérange les raisonnements de tous ceux dont les études se sont portées sur l'*electrum*, soit qu'à l'exemple d'Eckhel on ait admis chez les anciens, sous le nom d'*electrum*, la circulation officielle d'une monnaie mélangée d'or et d'argent; soit que, comme je l'ai fait, on ait été tenté de ranger parmi

les variétés de l'or natif la plupart des différences qu'on remarque dans la couleur du métal monnayé, selon que la mine aurait fourni un or plus ou moins pur, ou plus ou moins mélangé d'argent.

L'analyse du sixième de cyzicène opérée par les soins de M. le duc de Luynes donne :

Or.	411,67
Argent	539.40
Cuivre.	48,93
Total. . .	1,000,00

ce qui, en adoptant pour nombre rond le vingtième, fournit :

Or	8
Argent.	11
Cuivre	1
Total. . .	20

La valeur de l'argent pouvant être confondue avec celle du cuivre, il en résulterait que la proportion de l'argent, comparée à celle de l'or, aurait été comme de 12 à 8, ou de 3 à 2, et l'on conçoit à la rigueur qu'on ait pu établir une monnaie renfermant 3 cinquièmes d'argent et 2 cinquièmes d'or. Par exemple, dans un cyzicène de 16 grammes, le cinquième étant de 3^{gr},20, la portion d'argent comprise dans la monnaie aurait été de 9^{gr},60 ce qui aurait fourni 3 drachmes achaïques à 3,20. Or ce taux de 3,20, au lieu de 3,10, indiquant l'abondance de l'argent et la rareté de l'or (ainsi que je l'ai démontré dans ma note *Sur les variations du rapport de l'or et de l'argent chez les anciens*), pour estimer quelle devait être la valeur des 2 cinquièmes d'or, par comparaison avec les 3 cinquièmes d'argent, il faut établir la relation des deux métaux au moins comme

12 est à 1. Par conséquent, en multipliant par 12 les 6gr,40 qui restent pour le poids de l'or, ce qui donne 76gr,80, on arrive à assigner à l'or compris dans le cyzicène une valeur approximative de 25 drachmes achaïques, ce qui, joint aux 3 drachmes fournies par l'argent, donnerait pour le cyzicène 28 drachmes, résultat tout à fait satisfaisant, s'il s'agissait de drachmes attiques au lieu de drachmes achaïques, Démosthène ayant dit que le cyzicène avait cours au Bosphore Cimmérien pour 28 drachmes attiques. Malheureusement il y a trop de distance entre la drachme achaïque, dont le taux ordinaire est de 3,10, et la drachme attique, laquelle s'élève communément à 4,32, ce qui établit entre les deux monnaies plus d'un quart de différence ; et quoiqu'à Panticapée, ainsi que je l'ai démontré, par suite de la rareté de l'argent, le taux de la drachme attique s'abaisse à 3,80 et même à 3,45, on est encore trop loin du poids moyen de la drachme achaïque, pour qu'on admette la possibilité d'une confusion quelconque entre ces deux unités; confusion qui du reste n'aurait pu avoir lieu, dans le cas présent, que si la proportion de l'or s'était amoindrie proportionnellement à celle de l'argent, ce qui est tout le contraire de la vérité.

D'ailleurs rien ne nous garantit que dans les cyzicènes la proportion de l'or à l'argent ait été toujours la même que dans la pièce sacrifiée à l'analyse par M. le duc de Luynes, et des opérations du même genre accomplies par le même savant sur des pièces qui passent aussi pour des monnaies d'*electrum* prouvent que, dans les mêmes émissions, il pouvait se produire des différences essentielles, quant à la proportion des métaux mélangés.

Pour démontrer qu'il existait chez les Grecs un cours ostensible de monnaie d'*electrum*, Eckhel (T. I, p. XXV) cite

les pièces de Syracuse, à la tête d'Apollon, portant au revers un trépied ou une lyre (Mionnet, n°s 697, 698, 705, 706), lesquelles offrent l'apparence d'un mélange d'or et d'argent, tandis que les autres monnaies d'or de la même ville semblent faites d'un métal très-pur. Je ne discute pas en ce moment le mérite de cette observation : je ne cherche pas si la différence dans la composition métallique des pièces d'une même ville ne s'explique pas par la différence des époques. Je trouve dans les précieux résultats obtenus par M. le duc de Luynes l'analyse d'une pièce du prétendu *electrum* au ℟ du trépied, et d'une autre pièce au ℟ de la lyre. La première pesait 3^{gr},40, la seconde 1,80. L'une était donc le double de l'autre (statère asiatique faible et demi-statère fort), le style en était identique, et elles doivent toutes deux avoir été émises à la même époque. Or, si c'était authentiquement des monnaies d'*electrum*, ne devrait-on pas trouver la même composition pour les deux pièces? Cependant l'analyse a donné des différences assez notables dans la proportion des métaux. Le statère avait :

Or	580
Argent.	398
Cuivre	22
Total. . .	1,000

le demi-statère :

Or	630
Argent.	348
Cuivre	22
Total. . .	1,000

ce qui, en nombre rond, fournit pour la première pièce :

Or	23 quarantièmes.
Argent	16
Cuivre	1
Total. . .	40

et pour la seconde :

Or	25
Argent	14
Cuivre	1
Total	40

Deux quarantièmes ou un vingtième d'or en plus ou en moins, dans une pièce en circulation, exercent sur la valeur totale une influence assez considérable, pour qu'on se refuse à considérer une variation de ce genre comme compatible avec une émission loyale. On se demande alors si le gouvernement de Syracuse, dans un moment de nécessité, n'aura pas, comme tant d'autres, abusé de la présence inévitable de l'argent dans l'or natif pour abaisser arbitrairement le taux de la monnaie d'or qu'il faisait frapper, et si son intention n'était pas de faire circuler comme de l'or une monnaie qui (ainsi qu'on le verra plus bas) dépassait les proportions assignées à l'argent dans la composition de l'*electrum.*

L'étude de la monnaie des rois du Bosphore tend à prouver l'exactitude de la remarque qui vient d'être faite. Eckhel n'hésite pas à citer parmi les exemples de l'*electrum* numismatique la plupart des pièces frappées par les rois du Bosphore Cimmérien, et pourtant que trouvons-nous dans cette série, si ce n'est une progression de l'affaiblissement des monnaies depuis l'or le plus pur des Asandre et des Polémon Ier, jusqu'au cuivre saucé d'or des Tothorsès et des Ininthimévus ? Dans cette gradation, les pièces où l'argent tend à se substituer à l'or, pour faire place ensuite à la prédominance du cuivre, ont cet aspect pâle auquel dans l'usage des modernes s'est appliqué le nom d'*electrum*; mais l'étude de la suite entière prouve qu'à aucune époque, dans

le Bosphore, il n'y eut émission loyale d'une monnaie composée de divers métaux dont la proportion aurait été soumise à des règles et connue de tous. Ce qui prouve combien était peu exacte l'idée qu'Eckhel se faisait d'une véritable monnaie d'*electrum*, c'est qu'après avoir rangé parmi les princes qui en ont fait frapper, « plusieurs des » derniers empereur d'Orient, notamment de la famille des » Comnène, » il rapporte ce que Zonaras dit d'Alexis Comnène, que, pour ses dépenses il avait fait frapper une monnaie composée par égales portions d'or et de cuivre. Argent ou cuivre, c'était de la part de ces princes une altération subreptice de la monnaie d'or, altération dont ils prétendaient rendre le cours obligatoire.

C'est ici le cas de rappeler ce que les anciens entendaient par le mot d'*electrum*, et peut-être après tant de dissertations sur cet objet, reste-t-il à donner quelques éclaircissements qui ne sont pas sans importance. Le texte capital de l'antiquité sur l'*electrum* se trouve dans Pline, H. N., XXXIII, 23. Après avoir rappelé que l'or natif renferme d'ordinaire une dixième, une neuvième, ou même une huitième partie d'argent, l'historien ajoute que partout où la proportion du métal le moins précieux s'élève à un cinquième, le mélange, même naturel, prend le nom d'*electrum*. Puis il passe à l'*electrum* artificiel : *fit et cura electrum argento addito*. Dans quelle mesure devait-on, pour faire de l'*electrum*, ajouter l'argent à l'or? Pline semble s'arrêter au cinquième : car, selon lui, un objet d'*electrum* qui renfermerait plus d'argent manquerait de solidité : *Quod si quintam portionem excessit, incudibus non resistit*. Isidore, *Orig.*, XVI, 23, qui reproduit la même distinction, n'assigne pas une proportion semblable aux parties dont l'*electrum*, soit natif, soit artificiel, se compose. Il veut que l'*electrum* na-

turel ou factice contienne trois parties d'or et une d'argent; peu importe d'ailleurs son origine, il n'existe entre l'un et l'autre aucune différence. *Alterum* (la seconde espèce d'*electrum* après l'ambre dont nous n'avons pas à nous occuper ici) *metallum quod naturaliter invenitur, et in pretio habetur. Tertium quod fit de tribus partibus auri, et argenti una : quas partes, etiam si naturam resolvas, invenies; unde et nihil interest, natum sit an factum : utrumque enim ejusdem naturæ est.* Pline reconnaît à l'*electrum* nâtif des propriétés que ne possède pas l'artificiel. Le mérite général de ce mélange c'est de jeter aux lumières plus d'éclat que le pur argent; *electri natura est, ad lucernarum lumina clarius argento resplendere.* Mais, quant au natif, il offre de plus l'avantage de faire discerner les poisons. Si l'on verse en effet une boisson empoisonnée dans une coupe d'*electrum*, des arcs aux couleurs du prisme se dessinent sur le vase, et le métal frémit comme s'il était enflammé; ce double symptôme trahit la présence du venin.

Ces divers renseignements prouvent, ce me semble, que l'*electrum* naturel était considéré comme une rareté. La proportion de l'argent qui entrait dans la composition pouvait varier du cinquième au quart. Mais au-dessous, comme au delà, s'il y avait moins ou plus d'argent, ce n'était plus de l'*electrum*, et il était de même de l'*electrum* factice, toujours recherché, quoique dépourvu de la propriété merveilleuse qu'on attribuait au naturel.

On faisait de l'un et de l'autre des vases à boire, et autres objets d'orfévrerie, des bijoux peut-être, mais des monnaies? c'est ce dont il n'est nulle part question, du moins chez les Grecs. Pour trouver un texte qui se rapporte à quelque chose de semblable, on est obligé de descendre au IIIe siècle de notre ère. Lampride, en effet, dans

la vie de Sévère Alexandre, rapporte que ce prince fit frapper un assez grand nombre de monnaies, qui le représentaient avec les attributs d'Alexandre (dont le principal était la peau de lion sur la tête); c'est ainsi du moins que j'entends, contrairement à l'opinion d'Eckhel, la phrase : *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit.* De ces pièces, quelques unes étaient en *electrum*, mais la plupart en or pur : *et quidem electreos aliquantos*, *sed plurimos tamen aureos.* On n'a retrouvé jusqu'ici aucun de ces Sévère Alexandre avec les attributs du conquérant macédonien, pas plus en or, ou en tout autre métal, qu'en *electrum;* mais en admettant, malgré cela, le témoignage de Lampride, s'ensuit-il qu'il y ait eu jamais à Rome une monnaie d'*electrum* ayant cours? Par *nummos*, il est permis d'entendre des médaillons, ou pièces de faveur et de plaisir, et l'on sait que les empereurs romains multipliaient ces sortes de monuments, employés à d'autres usages que la monnaie.

Quant aux Grecs, je l'ai déjà dit, le silence est complet et universel. Ce silence, qui n'est pas une preuve absolue, puisqu'elle est négative, contre la monnaie d'*electrum*, perdrait toute son importance, si les pièces auxquelles les modernes ont appliqué le nom d'*electrum* nous offraient une proportion d'or et d'argent régulière et semblable à celle que les auteurs anciens nous indiquent; le fait parlerait de soi-même à défaut de témoignages littéraires. Mais on a déjà vu quelle irrégularité préside à la composition des prétendues pièces d'*electrum*, et les termes dans lesquels Pline et Isidore de Séville parlent de cette sorte de mélange nous empêchent d'en appliquer le nom à des combinaisons qui ne peuvent être que le résultat de la fraude, si elles ne sont pas celui du hasard.

Il résulte de la note qui m'a été communiquée par M. le duc de Luynes que « l'or des différentes mines de la Si- » bérie, analysé par M. G. Rose, a donné en maximum 16 » centièmes d'argent, » (un peu moins du cinquième où, selon Pline, commence l'*electrum*) « et quelques traces de » cuivre. »

Quant à l'or de Transylvanie, « il a donné en maximum » 39 centièmes d'argent » (les deux cinquièmes, plus qu'il n'en faut pour l'*electrum*, suivant Isidore), « et quelques » traces de cuivre. »

Les Grecs de Cyzique, maîtres de la navigation de la mer Noire, tiraient certainement de la Sibérie l'or qu'ils monnayaient et pouvaient, par les embouchures du Danube, en recevoir de la Transylvanie[1]. Qu'ils aient employé comme de l'or pur un or plus mélangé d'argent qu'à l'ordinaire, c'est là l'hypothèse qui se présente le plus naturellement à l'esprit, et j'avoue que je m'y serais tenu, si l'analyse opérée par les soins de M. le duc de Luynes n'eût donné plus d'argent que d'or dans la composition d'un sixième de cyzicène. L'*hecté* sacrifiée par M. le duc de Luynes n'était pas proprement de Cyzique. C'était une des pièces de l'Asie Mineure ou des îles qui ne firent qu'imiter la puissante dominatrice de la Propontide, et quelques personnes sont disposées à croire que les cyzicènes, proprement dits, étaient d'un titre plus élevé. Que l'on en trouve dont la

[1] Des tétradrachmes d'Alexandre III, ayant pour épisème *Coré Sotira* portant deux flambeaux, et que par conséquent il est raisonnable de rapporter à Cyzique, offrent par surcroît un monogramme qui se résout facilement en ΔΙΟ (Voy. Müller, *Numism. d'Alexandre le Grand*, n°s 397 et 398), et dans lequel on peut, sans hésitation, reconnaître une alliance avec *Dionysopolis* de Thrace, ville située vers l'embouchure du Danube. Le rapport d'affaires que nous constatons par ce moyen entre Cyzique et Dionysopolis peut donner l'idée de relations beaucoup plus anciennes, et fondées sur le même genre d'intérêt.

composition réponde à celle de l'or natif produit par les mines de la Sibérie, et nous reviendrons sans hésiter à l'opinion que nous avions d'abord embrassée.

Si au contraire la prépondérance de l'argent se maintient dans la composition des cyzicènes, la fraude est la seule explication qu'on puisse fournir d'un pareil fait. A ce sujet, M. le duc de Luynes a bien voulu nous dire que les anciens connaissaient un procédé de cémentation encore usité de nos jours, et par lequel on parvient à enlever l'argent de la surface d'une pièce mélangée des deux métaux.

L'existence d'un tel procédé aurait permis de faire pour la monnaie d'or à peu près ce que les faussaires faisaient pour la monnaie d'argent. Par le fait, on aurait eu une monnaie où dominait l'argent, revêtue d'une mince couche d'or pur, de même qu'on trouve journellement des pièces de cuivre recouvertes d'une feuille d'argent. Pour se convaincre de la réalité d'une pareille fraude appliquée à la monnaie d'or, il suffirait de reconnaître, au moyen d'une entaille faite dans un cyzicène, si l'intérieur de cette monnaie est notablement plus pâle que l'extérieur. On a cru remarquer que la surface du carré creux des pièces de ce genre était généralement plus jaune que les autres parties du flan moins préservées du frottement. Quand tout l'extérieur était d'une couleur uniforme, la pierre de touche qui n'opérait qu'au dehors de la pièce pouvait faire croire que la totalité du flan était de bon aloi, surtout si l'on suppose que le procédé de cémentation, dont j'ai parlé sur la foi de M. le duc de Luynes, avait pu rester le secret de certains peuples. Pour découvrir la fraude, on aurait pu mettre dans le creuset quelques-unes des pièces en circulation. Mais si des expériences de ce genre pouvaient faire baisser le cours des monnaies de Cyzique, la rareté évidente de l'or à l'époque où cette ville

imposa sa monnaie à une grande partie du monde grec, devait servir de compensation aux effets que la défiance et la plainte auraient pu produire. La faveur restait en conséquence attaché à l'or monnayé de Cyzique, malgré son bas titre, uniquement parce qu'on n'en avait pas d'autre.

Ce qui est certain, c'est que dans les inscriptions d'Athènes relatives aux finances de la cité, les cyzicènes sont constamment désignés comme des *statères d'or de Cyzique*, Χρυσίου Κυζικηνοῦ στατῆρες[1]. Si ces pièces avaient passé pour frappées en *electrum*, c'était le cas d'employer l'expression adoptée par les modernes. Quelque opinion que les Athéniens aient eue de ce qu'ils appelaient *l'or de Cyzique*, ils ne le confondaient certainement pas avec l'*electrum*.

Au reste, je ne touche à ces questions difficiles qu'avec une extrême défiance : la solution que j'en propose n'est qu'un moyen d'appeler l'attention des hommes compétents sur une matière aussi obscure. Si je me suis trompé, le lecteur se souviendra qu'il ne peut résulter de mon erreur rien qui porte atteinte aux principales conclusions de mon mémoire. Ch. Lenormant.

[1] Bœckh, *Staatsh. der Athen.*, t. II, 2e édit., p. 32, 33, 34, 68, 235.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

L'étude de la langue phénicienne, bien que longtemps peu encouragée, a fait, depuis quelques années, d'incontestables et de décisifs progrès. L'archéologie commence à en tirer de notables profits, auxquels *l'Athenæum*[1] a contribué plus qu'aucun autre recueil périodique. J'espère donc que les lecteurs accueilleront avec bienveillance le faible tribut que j'apporte par l'exposé succinct de résultats nouveaux auxquels, pour mon compte, je suis arrivé, en ce qui concerne un certain nombre de médailles à légendes puniques appartenant à divers points de l'Afrique ancienne, depuis la Grande-Syrte jusqu'à la côte océanique de la Mauritanie Tingitane.

1° TRIPOLITAINE.

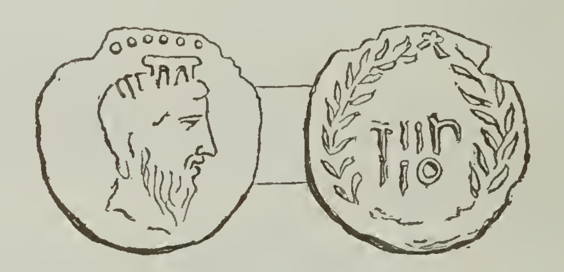
Oéa; Macarée, Pallene; Zuchis, Zitha.

J'ai, depuis une dizaine d'années, attribué à *Oéa*, l'une des trois cités auxquelles est dû le nom de province tripoli-

[1] Une partie de ce mémoire, jusqu'à la Byzacène inclusivement, a été publiée déjà dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français;* la réimpression qui a lieu ici me permet d'y faire des additions occasionnées par la connaissance nouvellement acquise ou l'achat d'autres médailles qui se rapportent à *Oéa* et surtout aux *villes royales*. Les additions sur le dernier point particulièrement me paraissent avoir assez d'importance pour attirer de nouveau l'attention des personnes qui auraient déjà lu cette partie dans le *Bulletin*.

taine[1], des médailles en bronze, autonomes et impériales, qui avaient été jusque-là rapportées par Swinton, Pellerin et Mionnet à *Jol*, par Fabricy à *Nisoua*, par Lindberg à *Kissa*, par Gesenius à *Siga*[2]. Je ne discuterai pas les leçons

[1] *Leptis Magna*, *Oœa*, *Sabrata*. MM. Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce d'un ouvr. sur les méd. de l'anc. Afrique*, mentionnent une médaille autonome punique de *Leptis Magna;* je ne la connais point. Les attributions données par Mionnet, d'après Sestini, dans son *Suppl.*, t. IX, p. 198, n°s 2 à 12, sont erronées. Quant à *Sabrata*, on en connaît depuis longtemps plusieurs médailles; les unes autonomes, avec des légendes puniques; les autres impériales, avec des légendes puniques et latines. (Voir Barthélemy, *Lettre au marquis Olivieri;* Pellerin, *Rec.*, t. III, p. 149, pl. CXX, n°s 9, 10, 11; *deuxième lettre*, p. 148-151, pl. 11, n° 1; Mionnet, VI, p. 592-610, pl. 30; Gesenius, *Monum.*, 322, pl. 43, XXIV; de Saulcy, *Rev. archéol.*, 3e année, p. 571, etc.) Le nom de la ville se lit indubitablement Ts*a*BR*a*TAN ou Ts*a*BR*a*T*a*N. Un exemplaire présente une seconde partie de légende sur laquelle je reviendrai plus loin. On conserve au Cabinet impérial un bronze que je crois inédit et



qui présente à l'avers Tête de Sérapis à droite dans un cercle de perles; au revers, couronne de laurier dans l'intérieur de laquelle une légende en deux lignes transversales valant צברת־ען. — Diam. : 23 millim. — Le *beth* et le *resch* sont formés par deux petites barres verticales comme sur l'ex. G de Gesenius.

[2] *a*. Tête de femme casquée et tourrelée à droite; légende, les deux premières lettres dans le champ à droite, les deux autres dans le champ à gauche. ℞. Trépied, arc et carquois. — Diam. : 20 millim. — Pellerin, *Mél.*, I, pl. 4; Mionnet, VI, p. 591.

b. Arc et carquois; légende. ℞. Deux boucliers et deux hastes. — Mionnet, *ibid.*

c. Tête de Livie à droite. ℞. Tête de Pallas à gauche; légende. — Mionnet, VI, p. 593.

d. Tête de Livie à droite; devant, un paon; derrière, un épi. ℞. Tête de

de ces auteurs; il est aujourd'hui indubitable que la légende doit se lire ויעת, *Oéat*, prononcé *Oéa*, car le T final tombait souvent dans la prononciation.

Déjà cette transcription met, d'une manière très-plausible, sur la voie de mon attribution : la confirmation ressortira d'un ensemble de données qui se rattachent à cette première indication.

Le même nom se montre sur trois catégories de médailles; sur l'une, il est seul [1]; sur chacune des autres, dont je vais m'occuper successivement, il est accompagné de deux groupes de caractères nettement séparés, différents d'une catégorie à l'autre.

Dans une catégorie, l'un des groupes est lu מעקר, MAQR, avec un *mem* de basse époque, par tous ceux qui s'en sont occupés; l'autre a paru être à Lindberg לשלת, LSLT, à Gesenius בילת, BILT. L'ordre des trois mots varie; c'est, en les représentant chacun par une lettre algébrique, tantôt A (= ויעת), B, C [2]; tantôt

Pallas avec l'égide d'où s'élancent en avant deux serpents; légende. — 25 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, nº 16.

e. TI.CAESAR AVGVSTVS. Tête de Tibère nue à gauche; derrière, un rameau de laurier. Le tout dans un cercle de perles. ℞. Tête d'Apollon laurée à droite; devant, une lyre; derrière, la légende. Le tout au milieu d'une couronne de laurier. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 121, nº 1; Mionnet, VI, 593, pl. 30, nºs 9 et 11; Gesenius, *Monum.*, tab. 44, XXV, D.

[1] J'ai acquis récemment un exemplaire inédit de cette catégorie; c'est un bronze de 10 millim. de diamètre, ayant tête de ville tourrelée tournée à gauche avec la légende séparée en deux parties, de deux lettres chacune, à droite et à gauche du champ = עת — וי, *Oéat*. ℞. Trophée au centre d'une couronne de laurier. (Voy. pl. IV, nº 1.)

[2] Tête d'Auguste nue à droite; au bas du cou le lituus. ℞. Tête de femme tourrelée à droite; chevelure pendante derrière le cou; légende circulaire; deux groupes devant la tête, l'autre derrière. — 30 millim. — Pell., *Rec.*, III, pl. 120, nº 13; Gesenius, *Monum.*, pl. 44, XXV, B.

B, C, A [1]; une autre fois A, C, B, ou B, A, C, ou C, B, A [2].

Je ne m'arrêterai pas à l'interprétation de Lindberg (*De inscr. melit.*, p. 43), savoir : (A, B, C) *Kissa Domino* (Augusto) *potentissimo*, ou (B, C, A) *Domino potentissimo Kissæ*, ou enfin (B, A, C) *Domino Kissæ potentissimo*. Les leçons de ces variantes sont inadmissibles soit pour le sens (*Devastator*, i. e. *potentissimus*) en ce qui concerne מעקר, soit pour le déchiffrement, en ce qui regarde les deux autres groupes.

Gesenius considérait מעקר comme une modification orthographique de מלקר, MLQR, pour מלקרת, MLQRT, *Hercule*, et בילת comme un changement de même nature au lieu de בעלת, BÂLT, *ville*, puis, lisant à tort, ainsi que je l'ai dit, le troisième mot סיעת, SIGT, il disait : (A, B, C) *Siga, urbs Herculis;* (B, C, A) *urbs Herculis Siga*. On ne peut trouver d'application pour l'exemplaire sur lequel les mots sont ainsi rangés : (B,C,A) מעקר בילת....., ou (C, A, B) בילת....מעקר, ou (A, B, C) .... מעקר בילת. Aucune de ces constructions ne serait régulière. Gesenius, il est juste de le dire, ne connaissait pas l'exemplaire qui porte l'une ou l'autre de ces variantes, celui de Falbe.

Pour moi, מעקר est le nom punique de la ville de *Macarée*, très-voisine d'Oéa, Μακαραία du *Stadiasme maritime*.

Quant à l'autre groupe, j'avais d'abord adopté la tran-

[1] Mêmes types. Au revers la légende entière est à droite, du côté du profil de la face. — 30 millim. — Pell., *ibid.*, n° 12; Mionnet, VI, p. 592, pl. 30, n° 10; Gesen., *ibid.*, A.

[2] Casque africain dans un cercle formé de petites perles. ℞. Bouclier rond, composé de trois cercles, placé sur un sceptre; à l'entour, la légende. — 21 millim. — Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, p. 118, pl. VI.

scription et le sens de Gesenius; je lisais donc : (B, A, C) *Urbes Macarxa Oxa*, ou (C, A, B) *Macarxa*, *Oxa*, *Urbes*.

Mais depuis, dans le IIIe volume des *Phœnizier*, p. 489, M. Movers, en substituant ma leçon ויעת, *Oéa*, à celle de סיעת, *Siga*, qu'il avait suivie dans le Ier volume, p. 417, a fait judicieusement observer que la dernière lettre de ce mot diffère constamment, par la présence d'un crochet à l'extrémité supérieure, du caractère terminal du groupe lu בילת par Gesenius; il repousse, par conséquent, l'identité de valeur et, à l'exemple d'ailleurs de Hamaker, il voit un *nun* dans la dernière figure; il lit donc et traduit ainsi : (B, C, A) בילן מעקר ויעת, *Bel noster Makar; oiat :* (A, B, C) ויעת בילן מעקר, *Oiat; Bel noster Makar.*

Je persiste à penser que מעקר est le nom de la ville de *Macarée;* mais j'accepte pour l'autre mot la terminaison *nun* au lieu de *tau*. Considérant alors qu'il n'est plus possible d'accommoder בילן avec le reste de la légende et que la première figure de ce groupe, consistant en une simple courbe demi-circulaire, peut être prise pour P ou P*h* aussi bien que pour B, je lis פילן, PALN, c'est à savoir le nom de la ville de *Pallene*, située un peu à l'ouest et sans doute, comme *Macarée*, alliée ou subordonnée à *Oéa*.

Les trois groupes expriment donc chacun un nom de ville, et les villes dont il s'agit se trouvent géographiquement rapprochées. Cette simple explication me semble lever toutes les difficultés.

Nous allons arriver à une solution semblable pour la dernière des catégories que j'ai annoncées.

Elle ne comprend qu'une pièce, celle que Gesenius a rangée parmi les *incertaines d'Afrique*, B, p. 326, tab. 44,

XXVI [1], et de la légende de laquelle il a donné une très-fausse interprétation.

Des deux mots associés à ויעת, l'un se lit שוק, SO*u*Q, l'autre טטי, T*h*T*h*A.

Un autre exemplaire [2], coté A par Gesenius, *ibid.*, XXV, n'a que les deux derniers groupes, de même qu'à l'égard de la catégorie précédente, l'exemplaire C, même tab., XXV [3], ne présente que les groupes מעקר פילן.

M'attachant aux deux mots שוק טטי et m'appuyant sur quelques exemples de mutation de la gutturale en B (*Subura* pour *Sucura* à Rome et en Afrique même Ζερβούλη pour *Zerquilis*), j'avais d'abord pensé que la coalescence de ces mots avait formé *Subtutu*, nom d'une ville voisine d'*Oèa*. Mais cette leçon ne peut se plier à l'ordre des groupes sur l'exemplaire B de Gesenius, שוק ויעת טטי. J'estime donc qu'ici, comme dans la série précédente, chaque groupe est un nom de ville. Or, précisément à proximité de *Pallene*, existaient deux villes dont les noms se rapportent parfaitement à cette indication, d'abord *Zuchis*, Σοῦχις de Strabon, près d'un lac du même nom, puis *Zitha*, à l'extrémité de la pointe de terre qui forme la corne orientale de la petite Syrte.

Le premier point ne paraît susceptible d'aucune objection ; déjà, sans nulle allusion aux médailles dont nous nous occupons, le comte Castiglioni [4] avait dit : « La ville de *Zuchis*, qui a donné le nom au lac de la *Zuca*, tirait le

[1] Tête d'Auguste nue à gauche ceinte d'une couronne de laurier. ℞. Lyre ; autour, la légende. — Mionnet, VI, 612, tab. 30, nº 16.

[2] Mêmes types. — 30 millim. — Pell., III, pl. 121, nº 18.

[3] Tête d'Auguste nue à droite ; au bas du cou le lituus et la lettre C. ℞. Tête d'Apollon laurée ; légende. — 26 millim. — Pell., *ibid.*, nº 14 ; Mionnet, pl. 30, nº 17.

[4] *Rech. sur les Berbères atlantiques*, p. 117.

sien du mot Zouk, *marché* (שוק), à cause du commerce qu'elle faisait en teintures de pourpre et en salaisons. » Gesenius, de son côté, s'exprime ainsi, *Monum.*, p. 430 : « *Zuchis*, opp. Syrt., שוק, Forum. » Quant à *Zitha*, qui est pour *Thitha*, il offre une mutation fort naturelle et dont les exemples ne sont pas rares; ainsi, en Afrique même, *Thilense*, *Zillense concilium* [1].

Ici, comme pour la catégorie précédente, la proximité des trois villes *Pallene*, *Zuchis* et *Zitha*, donne la plus grande vraisemblance à leur association sur des médailles qui ont entre elles une notable similitude de fabrique et de types. Pour les deux dernières en particulier, l'association est expressément justifiée par cette remarque de Mannert, *Géogr. anc. des États barbaresques*, trad. franç., p. 148 : « *Zouchis* échangea avec le temps son ancien nom contre celui de la pointe *Zitha*. Les itinéraires, du moins, ne connaissent pas l'ancien nom et le remplacent par l'expression *Municipium ponte Zitha.* »



Notre Cabinet impérial possède deux exemplaires d'un bronze inédit où le nom SO*u*Q se trouve seul, mais précédé de l'article ה et répété à droite et à gauche du champ. En voici la description : Tête de Vénus diadémée à droite.

[1] *Zellensis* seu potius *Telensis* in provincia proconsulari, ut docet Notitia num. 14. Nam Natalicus hujus (Donatiani episcopi plebis Zellensis) adversarius *Telensis* episcopus dicitur in Concilio Cabarsussitano. Litteræ Z et T sæpè commutantur. — Dupin, apud Optatum, *de Schismate Donatistarum*, p. 274, n. 260.

℞. Lyre; dans le champ, à droite, partie de légende = הש.., à gauche, partie de légende = ..שוק — Diam. : 17 millim. — Sur l'autre exemplaire, qui a 18 millim., la légende est complète à gauche, savoir : השוק; à droite, il n'en reste que des traces illisibles. Les lettres se rapportent au type normal; mais les trois premières offrent des variantes très-remarquables. La présence de l'article au cas absolu est aussi une particularité digne d'attention; elle a pour but de convertir un nom appellatif en nom propre. La géographie ancienne de l'Afrique fournit d'autres exemples de noms de villes écrits tantôt avec l'article, tantôt sans article, ainsi *Azama* et *Zama* dans la Numidie. Cette particularité sur la pièce de *Zuchis* dont nous parlons, ainsi que la forme des lettres, annoncent une époque antérieure à celle des autres exemplaires. Quant à la répétition de la légende, on la trouve aussi sur une variété de monnaie d'*Eunes*, en Sicile[1].

Enfin la collection de France contient encore un bronze de 32 millim. de diam., ayant à l'avers une tête d'Auguste à gauche; dans le champ, à droite un præfericulum, à gauche des traces d'un aigle, indiqué par Sestini et Mionnet; au pourtour, une couronne d'olivier. ℞. Bustes de

[1] J'attribue à cette ville les médailles, sur lesquelles on discute depuis si longtemps, qui ont pour légende אנן, ENN, et que l'on accorde généralement aujourd'hui à l'île de *Gaulos*, voisine de Malte. Je les rapportais précédemment à *Enna;* mais deux ex. de Paruta, *Trapani*, 3 et 4, les rattachent à un *Drepanum;* non toutefois à la ville voisine d'*Eryx*, dont on ne saisirait pas la relation avec la légende punique, mais au promontoire *Drepanum* que Pline, liv. 3, c. 8, cite entre *Messane* et *Taurominium*, et auprès duquel se trouvaient Aἱ Εὔνεις, ville indiquée par Diodore, liv. 23, comme le point où les Carthaginois allèrent d'abord s'établir par terre dans leur marche contre *Messine*, entreprise de concert avec Hiéron II. Le rapport de ce nom de ville avec אנן prouve que la leçon de l'auteur sicilien est la bonne, et que celle de Polybe,

Minerve et d'Apollon se regardant; dans le champ, en haut, au-dessus de l'intervalle des deux têtes, lég. = ויעת; en bas, à droite, sous le buste d'Apollon, traces d'une lettre indiquant le *iod* final de טטי; à gauche, sous le buste de Minerve, שעוק. Le revers présente une combinaison de



ceux des exemples *d* et *e* cités à la note 2 de la p. 100. Le groupe שעוק offre un exemple très-remarquable de l'intercalation d'un *aïn*, à titre de *mater lectionis*, particularité qui se présente souvent sur les inscriptions lapidaires de la Numidie. La position des trois groupes est une autre preuve de l'impossibilité de la leçon *subtutu*.

Nous avons vu plus haut la signification de שוק.

ויעת n'est pas un mot phénicien; il me paraît d'origine égyptienne ou berbère, *Auêt*, *Aouêt*, *Aouot*, signifiant *séjour*, *demeure*, et il est remarquable qu'au dire du Békri

liv. 1, qui, dans la relation du même fait, donne Σήνεις, est une faute de copie. Cluvier, *Sicil. antiq.*, p. 88, fait avec raison observer que ce promontoire est identique avec celui que Ptolémée place dans la même situation sous le nom d'*Argennum*. Or, ce dernier nom confirme ma remarque, car il est probablement pour *Agr Ennum*, lui-même pour *Akr-Ennum*, comme *Agr-igentum* pour *Akr-Agas*, et il a le même sens que le phénicien. *Drepanon* = דרב אנן, *Acumen-Ennum*. La preuve que *Drepanum* dans Pline n'est pas une erreur, c'est l'équivalence de ce mot grécisé avec l'ancien nom siculien de *Messane*, ZANCLE, *Falx*, *curvitas*. Enfin l'alliance avec Hiéron II, qui existait alors, explique l'analogie de plusieurs des médailles dont nous parlons avec celles de Philistis.

les environs d'*Oëa* étaient, de son temps, habités par des Coptes[1].

מעקר se rattache probablement, comme l'a pensé Gesenius, au nom de l'Hercule libyen, Μάκηρις, selon Pausanias, 10, 17.

פילן correspond au nom de ville hébreu פלון dérivé de פלה, *distinguer*, *séparer;* il signifie donc *délimitation*, *limite.* On le retrouve, bien que quelquefois avec une prononciation un peu différente, en d'autres contrées; ainsi *Phelline*, prise par Eumaque lors de l'invasion d'Agathocle; *Pallene* ou *Pellene*, *Ballene*, *Bellene* dans la Mauritanie césarienne. Mais il est surtout remarquable dans les mots Philænorum Aræ, *Autels des confins*, où il devint l'origine de la fable des deux frères carthaginois que l'on disait s'être dévoués au point de se laisser enterrer vifs pour porter le plus loin possible la limite orientale du territoire de leur patrie.

Enfin טטי, de טיט, *limon*, *vase*, signifie *limoneux*, épithète qui convenait très-bien à une plage marécageuse telle que celle dont il s'agit.

M. Movers a, ici aussi, adopté ma transcription שוק ויעת טטי. Mais il ne fait plus de ויעת le nom propre d'*Oëa;* il regarde ce mot comme correspondant au nom appellatif de la langue berbère aït, *tribu;* il considère שוק comme représentant שקל, *sicle*, et l'unique nom de lieu, selon lui, est טטי, savoir *Tite* ou *Tut*, ville de la Mauritanie Tingitane, mentionnée plusieurs fois par Marmol dans son *Afrique*[2]. Le sens entier lui paraît donc, pour l'exemplaire B de Gesenius : *Sicle de la tribu de Tite*, et pour

[1] Traduction de M. Ét. Quatremère, p. 18

[2] Traduct. franç., t. I, p. 10, 67; t. II, p. 94.

l'exemplaire A : *Sicle de Tite.* Je crois que les invraisemblances de cette interprétation sont trop saillantes pour qu'il soit nécessaire que je m'y appesantisse ; je me bornerai à faire observer que les médailles en question ont des rapports trop frappants avec celles des deux catégories précédentes, ainsi qu'avec les médailles de *Sabrata* portant aussi le type d'Auguste, pour qu'on en puisse séparer l'origine par une si grande distance ; ayant donc admis pour le mot ויעת des premières la valeur du nom propre de ville *Oëa*, M. Movers ne peut repousser cette acception pour celle de la dernière catégorie sur laquelle ce mot se représente.

2° BYZACÈNE.

Thænæ

La médaille que j'attribue à cette ville, dont le nom s'écrit aussi *Thenæ*, *Tenitana urbs*, et qui est la moderne *Thaïni*, appartient au Musée de la Haye. Elle a été rapportée de Tunis par Humbert. C'est un grand bronze ayant à l'avers une tête virile (Auguste), devant laquelle sont les traces de lettres romaines illisibles ; elle est dirigée à droite. Au revers, tête à droite paraissant laurée ; au devant, la légende punique [Punic characters] = תעינת.

C'est aussi cette pièce qui paraît indiquée, avec l'exacte transcription ThAINTh, parmi les *Incertaines puniques*, dans le catalogue des médailles de M. d'Égremont, n° 145 [1].

Peut-être doit-on rapporter à la même origine une autre

[1] Longpérier, *Catal. de médailles grecques, puniques, romaines recueillies à Carthage.* 1843. In-8. Voici la description de cette rare pièce : CAESAR DIVI F. Tête d'Auguste à droite. *Revers* : THAINTH (phénic.). Tête de Vénus diadémée ; derrière, un *beth* phénicien. Æ. 8 1/2.

médaille du musée de la Haye, de pareil module et de même métal ayant : Tête d'Auguste avec le lituus. ℞. Temple tétrastyle et à l'exergue légende altérée qui apparaît ainsi : [libyan characters]; mais l'état de la pièce ne permet pas de se prononcer.

Pour la première, le doute ne me semble pas possible. תעינת, qu'il serait difficile d'expliquer directement par le phénicien, peut être la forme libyque de עין, *source*, *fontaine*, soit *Taouwent*, indiqué par Shaw comme signifiant *fontaine* dans le dialecte chouïa des Berbères actuels.

Sfacus ou Sfasferius (Sfas regius?), et, à cette occasion, des villes royales en général. — Sosiana Junce; Thimida regia ou Ammœdara?

Gesenius, *Monum.*, p. 316 et 317, avait seul, avant M. de Saulcy, tenté l'explication de la légende composée de neuf lettres qu'il reproduit sur sa Tab. 42, XXI, lettres A et B, C [1]. N'ayant point vu les originaux des pièces,

[1] *a.* Tête nue à gauche; cheveux courts et barbe pointue; dans un cercle de petites perles. ℞. Cavalier barbu, vêtu d'un pallium flottant, courant à droite sur un cheval au galop, le bras gauche fléchi en avant, le droit en arrière; au-dessous de l'animal trois globules, et l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle composé de petites perles. — Æ. 20. — Falbe, *Rech.*, p. 112, pl. VI; Duchalais, *Mém. de la Société des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 433, n° 23.

b. Mêmes types, mais un seul globule sous le cheval. Traces du cartouche, mais l'inscription n'est pas lisible. — Æ. 25. — Inédit de ma collection.

c. Tête diadémée à gauche; barbe ronde et bouclée; grènetis au pourtour. ℞. Cavalier diadémé et barbu au galop, à gauche, avec le pallium flottant; le bras droit porté en avant et tenant les rênes, le gauche fléchi et paraissant tenir une baguette appliquée contre le cou du cheval; au-dessous du cheval un globule, et plus bas l'inscription dans un cartouche quadrangulaire; le tout dans un cercle. — Æ. 25. — Mionnet, t. I, p. 432, n° 548, pl. XX, n° 49; Falbe, p. 111; Duchalais, p. 432, n° 22. (C'est à tort que l'on a dépeint le cheval comme *sans frein*; les traces d'une bride sont très-apparentes sur le bel

dont l'épigraphe est tracée en caractères très-fins, il ne proposa sa transcription qu'avec hésitation, sauf pour les quatre dernières figures, qu'il affirma valoir מלכת. Il a eu raison en ce dernier point. Il avait d'abord rendu exactement aussi les trois lettres qui précèdent immédiatement, savoir : קהם. Mais il s'était trompé pour les deux premiers signes, qu'il rendait par בת. Conduit ainsi à une interprétation qui ne le satisfaisait pas au point de vue de la grammaire, בת קהם מלכת, *Domus perpetua imperii* vel *Domus sustentans imperium*, il avait cru devoir y substituer cette leçon conjecturale et plus erronée encore : בת ראש מלכת, *Domus capitis regni.* Il attribuait les pièces à Juba II.

L'inscription entière, comme je l'ai déjà publiée en 1847, se lit : ספק הממלכת, SP*h*Q H*a*MMLCT. Les caractères ne présentent pas la dégradation que l'on observe dans les légendes inscrites sur la plupart des monuments numidiques ou mauritaniens; ils sont de forme normale, et Falbe, qui avait fait cette remarque, les a comparés avec raison à ceux du territoire de Carthage.

L'analogie si saisissante du premier groupe avec le nom du roi *Syphax* m'avait d'abord entraîné à y voir ce nom. Mais l'impossibilité de lier un nom d'homme à הממלכת m'avait fait promptement rejeter cette séduisante explication.

Cependant à ce moment même M. de Saulcy faisait paraître, dans la *Revue archéologique*, 3e année, IXe livr., un

exemplaire du Cabinet impérial. On sait au surplus, et par les auteurs mêmes qui parlent des *Numidæ infræni*, qu'il y avait aussi des Numides *frænati. Silius Italicus* dit dans son livre IV :

.....undique nudi
Assiliunt frænis, infrænatique manipli.

J'aurai plusieurs fois occasion, dans la suite de ce mémoire, de signaler la bride sur des monuments carthaginois et numides.

article à l'effet de rectifier la valeur alphabétique d'un caractère de l'écriture punique, savoir la figure semblable à un R rétrograde, regardée comme valant en effet R par Gesenius et que le savant académicien disait être un *hé*. Il faisait une application de cette opinion aux monnaies de *Juba I* qu'il avait lues d'abord יובעי רם מלכת, *Juba*, *chef suprême du royaume*, et שיובעי רם מלכת, *De Juba*, etc.[1]; il modifiait ainsi la lecture et l'interprétation : יובעי הממלכת ou שיובעי, *A Juba la royauté*. Il présentait précisément à l'appui de cette explication la légende des médailles dont nous nous occupons en ce moment, où הממלכת est correctement écrit; la lisant avec Mionnet : באק הממלכת, il la

[1] *Rech. sur la numism. punique*, suite, p. 15.

Ces médailles portent :

a. REX IVBA. Buste du roi à droite; ses cheveux sont crépus, bouclés et ceints d'un diadème dont les attaches sont flottantes; une barbe épaisse cache ses joues et son menton; ses épaules sont couvertes d'une cuirasse sur laquelle est jeté un paludamentum; un sceptre est posé sur son épaule; grènetis au pourtour. ℞. Temple octostyle auquel on parvient par des degrés; sur l'architrave un cippe surmonté d'un fronton; légende en deux parties, une à droite de cinq lettres, l'autre à gauche de six; grènetis au pourtour. — Arg. de 17 à 21 millim. — Pellerin, *Rec.*, III, pl. 120, n° 1; Mionnet, VI, 597, 598; Duchalais, *Mém. des antiq. de France*, nouv. série, t. IX, p. 453.

b. REX IVBA. Buste ailé de la Victoire à droite; un péplum sur ses épaules; grènetis. ℞. Cheval lancé au grand galop à droite; au-dessus, en une seule ligne, la légende précédente; grènetis. — Arg. 14. — Mionn., VI, 598, n° 6; Duchalais, *ibid.*

c. Buste de l'Afrique à droite, la tête couverte d'une dépouille d'éléphant; un péplum sur les épaules; grènetis. ℞. Lion marchant lentement vers la droite, la tête tournée de face; au-dessus légende en deux lignes horizontales, chacune de six lettres. — Æ. 20. — Pell., III, pl. 120, n° 3; Mionn., *Rois de Maurit.*, n°s 7 et 8; Duchalais, *ibid.*, p. 444.

d. Tête de Jupiter Ammon à droite; grènetis. ℞. Éléphant marchant lentement à droite, la trompe et la queue baissées; au-dessus la légende précédente. — Æ. 26. — Pell., *ibid.*, n° 2; Mionn., *ibid.*, n° 9; Duchalais, *ibid.*, p. 443.

traduisait : *à Bocchus la royauté.* Je n'aurais eu qu'à remplacer *Bocchus* par *Syphax*, si j'avais adopté la signification de המולכת. Mais cette espèce d'exclamation, acceptable peut-être pour la légende des monnaies de Juba I où le cas oblique est marqué par un *schin* préfixe, ne me le paraissait plus pour les légendes dénuées de cette servile. D'un autre côté, quelques textes et entre autres une variante des légendes des monnaies de Tyr, me semblaient plaider pour la conservation de la valeur R au caractère alphabétique dont il s'agissait. Je continuai donc à lire sur la médaille de Juba I : יובעי רם מלכת ou שיובעי, *Juba* ou *de Juba*, *chef suprême du royaume*, et ne pouvant, comme je l'ai dit précédemment, sur celles qui font plus particulièrement le sujet de ce paragraphe, faire de ספק un nom d'homme s'alliant à המולכת, je le pris pour un terme commun; je rendis la légende ainsi : *l'Abondance du royaume.* Comme Gesenius, j'attribuais les pièces à Juba II, et je pensais que la forme normale des lettres était une restauration opérée par le goût de ce prince éclairé pour les arts et la littérature [1].

Mais depuis, de nouvelles inscriptions publiées par M. l'abbé Bourgade [2] sont venues démontrer absolument la justesse de la rectification alphabétique proposée par M. de Saulcy. On ne peut donc plus se refuser à lire sur les médailles de Juba I המולכת, comme sur celles que nous avons ici plus expressément en vue. Or il est bien difficile de ne pas voir dans יובעי, sur les premières, l'équivalent du nom royal IVBA, écrit en latin à l'avers, et par suite, sur les

[1] Entre autres ouvrages de Juba II, Suidas en cite un avec ce titre : *De la corruption de la diction.*

[2] *Toison d'or de la langue phénicienne,* in-folio.

dernières, dans ספק, celui de SIPHAC, *Syphax*. Ces deux données semblent se fortifier réciproquement.

M. Movers ayant adopté, avant de connaître les nouvelles inscriptions auxquelles je viens de faire allusion, la valeur *hé* revendiquée par M. de Saulcy pour la figure dont nous avons parlé, a proposé une ingénieuse explication pour les légendes des médailles de *Juba I*, savoir : שיובעי הם מלכת ou יובעי, *Juba* ou *de Juba; monnaie royale.* הם viendrait, par syncope, de הלם, *Feriit*, *percussit*, et, en effet, on trouve dans *Ezech.*, VII, 11 : המהם, que Gesenius, dans son *Lex.*, rend par *Opes eorum* [1].

[1] M. Movers (*Encykl.* de Ersch et Gruber, 3e sect., O-Z, p. 347 et 437) applique cette interprétation à la légende d'un exemplaire des médailles de *Sabrata* sur lequel, dans la note 1, p. 100, j'ai annoncé que je reviendrais. La pièce porte : CAESAR. Tête d'Auguste à droite avec la couronne radiée; devant, le lituus. ℟. Tête de Sérapis à droite; légende en caractères puniques de basse époque divisée en deux parties, l'une, au devant de la tête, valant Ts*a*BR*a*TAN, l'autre, derrière, à expliquer. S'en rapportant à la leçon fournie par Gesenius, tab. 43, XXIV, F, M. Movers transcrit et traduit ainsi la légende entière : הם עם עכבר שברתען, pour הלם עם וחבר ש״, *Moneta populi et curiæ Sabrathon.* Une interprétation obtenue par de pareilles mutations de lettres serait déjà difficile à admettre. Mais elle est d'ailleurs fondée sur une inexacte reproduction de la partie de légende à éclaircir. Pellerin, au nº 1 de la pl. 11 de sa *seconde lettre*, l'a beaucoup plus fidèlement tracée; on y lit : המיאעכבר. L'examen d'un exemplaire du Cabinet impérial m'a prouvé que le troisième signe seulement est incomplétement figuré, probablement parce qu'il était fruste; il manque au devant de la figure en forme de 2, y attenant supérieurement, un petit trait qui, au lieu d'un *iod*, en fait un *schin* de basse époque. La légende entière est donc : צברתען המשאע כבר. Au premier aperçu l'on est porté à supposer qu'il y a de l'analogie entre המשאע et הממלכת des pièces numidiques; que c'est, par conséquent, selon mon explication, une qualification de la ville. J'y vois, en effet, avec l'article, un dérivé ou de מוש, *Recedere*, qui a fait le nom d'homme מושא (*Recessus*), et celui de lieu משא, ou de ישע, *Amplus*, *spatiatus*, *latè patens fuit*, undè cum הושיע facili et proclivi via, gradus factus sit in *servare* et *salutem ferre*, quod est *aliquem*, *qui in angustiis pressus erat et circumseptus*, *in spatium et libertatem*, *cum amplitudine et abundantia conjunctam*, *traducere*

Cette interprétation s'adapterait assurément très-bien à nos médailles avec le sens *Syphax* pour le premier groupe au lieu de *Juba*. Mais lorsque MM. de Saulcy et Movers ont proposé leurs explications, on ne connaissait pas une pièce publiée en 1849 par Duchalais, *Mém. cité*, p. 444, pl. II, n° 14, et présentant : Buste de l'Afrique à droite et couvert d'une dépouille d'éléphant; un péplum est jeté sur ses épaules; derrière, deux hastes; devant, légende = דקנת הממלכת (DQNT) ou רקנת (RQNT). ℞... SOSI.F... Tête de Janus, barbue et non laurée; un rameau à trois branches sépare les deux têtes, au-dessus desquelles, à gauche, se montre la lettre D.

En second lieu, le révérend Edw. Gibbs Walford a publié dans le *Numismatic chronicle*, t. VI, p. 183 et suivantes, une note sur une médaille du musée de Londres, en argent, présentant : Tête imberbe et diadémée à droite. ℞. Cheval lancé au galop à gauche; au-dessous, dans un cartouche quadrangulaire, légende en caractères normaux

(Schultens, *Orig. hebr.*, 8). Le dernier verbe a donné un nom d'homme, מישע, qui peut faire admettre notre nom de lieu de formation analogue. L'un ou l'autre des deux thèmes, mais le second surtout, peut s'adapter à l'idée de *port*, de *havre*, particulièrement sur la côte dont il s'agit. Dans un cas l'*aïn*, dans l'autre l'*aleph* serait *mater lectionis;* les monuments puniques de la Numidie offrent des exemples de chacun de ces emplois : ou peut-être le mot est-il une fusion des deux radicaux. כבר serait l'adjectif *grand*, qui conviendrait très-bien, comme dans le nom arabe de *Mers-el-Kebir*, près d'Oran. La traduction serait *Sabrata le grand port*. Peut-être encore מישאע, dans le sens complexe *Retraite opulente*, équivaut-il au latin *Villa*, et s'agit-il, par conséquent, non du port de *Sabrata*, mais de la station *Villa magna* placée, dans l'Itinéraire d'Antonin, sur la route de *Macomades* à *Leptis magna*, à 87 milles ouest de *Sabrata*, et qui fut le siége d'un évêché; ce serait une association semblable à celles des médailles d'*Oéa*. L'article aurait pour objet de convertir le nom commun en nom propre, comme dans הירדן, *le Jourdain*, etc.

valant, selon la lecture de M. le duc de Luynes [1], המוד הממלכת, C*h*MUD (HMUD ou AMUD) HMMLCT.

Voici donc quatre catégories de médailles dans lesquelles nous trouvons une formule identique הממלכת, *royaume* ou *royale*, précédée d'un groupe différent; il est évident que ces trois groupes eux-mêmes doivent avoir une corrélation qui fasse sortir un sens analogue de leur union au terme commun; si donc dans les deux premières catégories il s'agit d'un nom de roi, il en doit être de même dans les dernières; sinon, dans aucun cas, il ne doit y avoir de nom royal. Or il est impossible de trouver des noms de rois

[1] *Mém. sur le sarcoph. d'Esmunazar*, p 17. M. de Luynes fait savoir qu'un autre exemplaire existe dans le médaillier de l'Académie des sciences de Madrid. — C'est à propos du mot ממלכת, plusieurs fois employé dans l'inscription qui décore ce sarcophage, que la citation a lieu. Comme ce mot, dans le texte dont il s'agit, à la signification abstraite *autorité*, pour le concret *chef*, *personnage au-dessus de la foule*, j'ai un moment pensé qu'on devait lui reconnaître la même valeur sur les monnaies et en faire, par exemple sur celles de Juba, l'équivalent du mot latin *rex*. M. l'abbé Bargès expose, de son côté, formellement cette opinion dans son mémoire sur le même monument, p. 16. Mais les considérations que je vais présenter un peu plus loin m'ont empêché de me fixer à cette idée. C'est à tort, selon moi, qu'on avance expressément que dans l'épitaphe du roi de Sidon ממלכת a le sens défini, circonscrit de מלך, *roi;* les exemples qu'on invoque ne le prouvent pas. Ainsi, dans le passage de *Samuel* cité par M. Bargès sous l'autorité de Gesenius, le qualificatif pluriel masculin qui le suit est un rapport logique qui peut se rattacher aux *habitants* des royaumes au moins autant qu'aux *chefs*. Dans le passage du premier livre des *Rois* auquel M. Munck renvoie (*Journal asiat.*, 5e série, t. VII, p. 297), ממלכת ne me paraît pas opposé à גוי, c'est la répétition d'une même idée sous des termes différents, que les Hébreux aimaient tant : *Les royaumes et les nations*, de même que dans plusieurs autres endroits on trouve : *Les peuples et les nations;* cela est démontré par le commencement du verset lui-même : אם יש גוי וממלכה אשר לא שלח אדני שם, *S'il y a nation ou royaume où n'ait envoyé mon maître...* On ne peut évidemment pas mettre *roi* à la place de *royaume*. Dans le texte phénicien le terme abstrait a un sens général; son opposition à אדם trouve sa preuve dans ce texte lui-même.

numides ou mauritaniens dans AMUD et dans DQNT ou RQNT, premiers groupes des médailles dont nous venons de parler.

D'un autre côté, הממלכת, en hébreu, se rencontre comme épithète signifiant *royale* après עיר, *ville*, par exemple, *Jos.*, x, 2; 1. *Sam.*, xxvii, 5. Il est donc possible de le trouver joint à un nom propre de ville au lieu du nom commun, et alors il répondrait à l'adjectif latin *regius* ou *regia*, dans la basse époque *regiensis* ou *regensis*, qui suit en effet plusieurs noms de villes africaines.

A ce point de vue, le groupe des médailles de *Juba I* pouvant se lire יופעי aussi bien que יובעי, il est permis d'y voir le nom d'*Hippo* qui portait en effet le titre de *royale*. La leçon יובעי même ne s'opposerait pas à cette attribution.

Toutefois Falbe, p. 110 de ses *Rech.*, décrit un médaillon de *Juba I* en ces termes : «Temple octostyle dans un cercle de petites perles. ℞. Temple pentastyle avec un architrave très-haut et une galerie au-dessus. Dans l'exergue, l'inscription numidique figurée dans le *Recueil des planches* de Mionnet, pl. xxx, n° 2 (שיובעי הממלכת ou שיופעי), et il ajoute : «Deux exemplaires de ce médaillon furent apportés à Tunis par un Bédouin domicilié entre Bedja et Testour. Il assurait que dans les environs il y avait une colline qu'on appelait *Juba*, et sur le sommet de laquelle on voyait des masses considérables de ruines. » Aurait-elle été là plutôt, sous le nom même de *Juba*, יובעי, la ville royale à laquelle les médailles se rapportent? Peut-on penser que *Juba regiensis* est le véritable nom caché sous les formes altérées de *Juballiensis*, *Jubedidiensis*, *Jubalidiensis*, par lesquelles tour à tour est indiqué, dans divers

actes, l'évêque d'un siége de la province byzacène [1], comme on voit *Villadegensis* pour *Villa regensis*, et une foule d'autres corruptions orthographiques? Je laisse la question à décider, faisant d'ailleurs observer de nouveau qu'*Hippo regius* satisfait pleinement à la condition énoncée.

Quant aux médailles portant ספק, M. le duc de Luynes, en constatant l'exactitude de cette transcription, y a vu le nom du roi *Syphax*, ainsi qu'il l'a exposé dans un article publié dans la *Revue numism.*, 1850, p. 312-316, et qu'il l'a rappelé dans un mémoire fort intéressant dont sont enrichis les cahiers d'août et de septembre 1855 du *Bulletin archéologique de l'Athenæum*. C'est une grave autorité qui serait bien faite pour m'ébranler. Mais le savant numismatiste regarde הממלכת comme le sujet de la phrase; il dit, pour ces médailles-ci, *Syphacis regnum*, pour celles de Juba I, *Jubæ* ou *Quod Jubæ regni* (*pecunia*). Ainsi, le régime serait avant le sujet : pareille inversion serait contraire à la règle hébraïque. La difficulté subsiste donc telle que je viens de la présenter. En m'en occupant derechef, j'ai été frappé par cet autre passage de Falbe, p. 79 : « On peut rappeler les recherches déjà faites sur l'analogie des dénominations anciennes avec celles des Arabes et faire observer que la ville de *Sfax*, *Sefax*, *Sfakous*, *Sphacus* (si, comme on peut le croire, ce nom dérive de *Syphax*) serait du petit nombre de celles qui ont conservé leurs noms antiques faiblement altérés. » En rapprochant cette remarque des descriptions de la ville dont il s'agit, je me demande si l'on ne doit pas y voir l'explication du groupe en question; en effet, Léon l'Africain, entre autres, en dit, sous le nom d'*Asfacus* : « Temporibus exstructa fuit, quibus cum Ro-

[1] Optatus, *de Schism. Donatist.*, éd. Dupin, p. 265, note 117.

manis gerebant bellum. Muris altissimis atque munitissimis cingitur ; incolis olim fuit ditissima. »

La plupart des géographes, depuis d'Anville, regardent *Sfax* comme correspondant par sa situation à l'ancienne *Taphra* ou *Taphrura*. En admettant provisoirement cette opinion, je ferai observer que *Taphra* ou *Taphrura*, mots grecs, ne peuvent donner le nom primitif de la ville. D'un autre côté, selon M. Mac Guckin de Slane (*Descr. de l'Afr. d'Ibn-Haucal*, Journal asiat., 1842, 1er sem., p. 171, note), le nom de *Sfax*, سفاقس ou صفاقس, par sa forme, ne peut appartenir à aucune racine arabe ; il n'est donc pas moderne. Rien, dès lors, de plus naturel que de le considérer comme une simple transcription de la forme latine *Sphacus*, *Sfacus*, pour *Sphaq* ou *Sfac*, nom primitif dont l'emploi, dès une haute antiquité, comme nom de ville, est indiqué par la tradition mythologique reproduite dans le *Sertorius* de Plutarque, savoir qu'après la mort d'Antée, roi de Mauritanie, sa femme *Tinge* eut d'Hercule un fils appelé *Sophax*, qui régna et fonda une ville du nom de sa mère. D'après une acception bien connue du verbe hébreu בנה, signifiant au propre *bâtir*, *édifier*, cela veut dire que sous la puissance conquérante représentée par Hercule, la ville de *Tingis* étendit son domaine et fonda, au moyen d'une colonie, une autre ville nommée *Sophax*, c'est-à-dire *Abondance*. *Sphacus* doit être l'*Epichus* que Scylax indique dans la Byzacène et qu'on ne sait où placer précisément. A propos de ce point même, Mannert, ouvrage cité, p. 164, fait remarquer que le texte de cet auteur est corrompu : or quelle faute de copie pourrait avoir été plus facile que celle du *sigma* pris pour *epsilon*, soit Σ ou C pour E ou ϵ? Quant à l'emploi de P pour P*h*, il n'a rien de surprenant, puisqu'un seul signe en phénicien rendait ces deux nuances de

l'articulation labiale et que *Pœnus* et *Phœnix* étaient équivalents.

Mais il me paraît douteux que *Sfax* occupe réellement l'emplacement de *Taphra;* en effet, le Békri, qui cite *Sfax*, mentionne un peu après, de l'est à l'ouest, une ville dont il écrit le nom كروى, que M. Ét. Quatremère, p. 32 de sa traduction, s'est abstenu de transcrire, en raison sans doute de l'absence de point diacritique, et qui me semble pouvoir être rendu par *Tarpha* pour *Taphra.* Shaw, t. I de la traduction française, p. 251, me paraît confirmer cette conjecture en disant : « A une petite distance de *Maharess* (*Macomadibus*), on passe la rivière de *Tarff*, qui prend sa source près des ruines de *Tarfouah*, quatre lieues à l'ouest de *Maharess :* il y a une grande affinité entre le nom de ce village et la *Taphrura* de Ptolémée ou la *Taparura* des tables de Peutinger. »

Quoi qu'il en soit, dans l'un ou l'autre cas, l'attribution que j'indique rentrerait dans la vue de Falbe.

Mais peut-être en se retraçant de nouveau les altérations nombreuses et quelquefois si profondes qu'ont subies, dans la dernière période de l'antiquité, surtout en Afrique, tant de noms de ville, sera-t-on plus disposé à penser que l'expression entière *Sfac*, *Sfacus regiensis* doit être rattachée au moyen d'une légère modification, à l'appellation *Sfasferiensis* que portait un évêque de la *Mauritanie césarienne.* Peut-être l'épithète *Regius*, d'où *Regiensis* altéré en *Feriensis*, avait-elle pour objet de distinguer ce *Sfacus* de celui de la Byzacène, et cette situation, mieux d'accord avec la géographie historique, me porte à préférer cette hypothèse. Les caractères numismatiques y répondent d'ailleurs parfaitement. En effet, la Mauritanie césarienne a été taillée dans le territoire que comprenait primitivement la Numidie. Or les pièces dont

nous nous occupons ressemblent, pour la fabrique et les types, à celles qui, ayant d'un côté une tête barbue et diadémée à gauche, de l'autre un cheval galopant, sont généralement attribuées à la Numidie, et que l'on trouve en effet si fréquemment à Constantine ou dans les environs. Sur celles-ci la barbe est ordinairement pointue; mais en observant avec attention une série de ces pièces nombreuses, on peut reconnaître une gradation; d'un autre côté, on voit sur les deux premiers exemplaires avec le groupe *Sfac* une barbe pointue. Enfin, j'ai vu entre les mains de M. Ceccaldi, médecin principal de première classe, qui a été pendant longtemps à la tête de l'hôpital militaire de Constantine, un exemplaire du médaillon de bronze décrit par Falbe, *Rech.*, p. 110 et pl. 6, n° 3, par Duchalais, *mém. cité*, p. 430, en ces termes : « Tête barbue et laurée, tournée à gauche; derrière, un sceptre terminé par une fleur trilobée, dont le pétale du milieu est surmonté d'un globule (Hercule). ℞. Cheval trottant à gauche; derrière lui, le même sceptre posé verticalement. 32 millim. » L'exemplaire dont je parle (*voy.* pl. IV, n° 2) a 35 millim. de diamètre; à l'exergue, sous un trait transversal, est une légende en caractères normaux et très-fins, dont les six derniers, de droite à gauche, constituent le second groupe de nos médailles; des quatre lettres qui précèdent, la première et la deuxième sont ou des *nun* et des *coph*, peut-être même des *mem*, dont le petit trait du milieu est effacé, comme sur le premier *mem* du second groupe; le second caractère est un *lamed*; après lui, vestige d'un *aïn* ou d'un *iod.* Peut-être y avait-il au commencement quelques lettres actuellement effacées; j'ai cru, en effet, en saisir des traces : toutefois, la position symétrique de la partie distincte me donne du doute. Quoi qu'il en soit, dans ce qui est visible, je ne dis-

cerne aucun indice de nom propre de roi ni de ville. Mais l'identité de formes des caractères et l'art révèlent une époque contemporaine de celle de la troisième variété des médailles portant SPHQ, époque qu'on peut faire remonter, avec M. le duc de Luynes, au règne du prince homonyme, et, par conséquent, la pièce, par l'analogie de la tête, sert de transition.

Pour résoudre péremptoirement le problème commun à l'ensemble des médailles portant la partie de légende הממלכת, il faudrait trouver pour le premier groupe de la pièce du Musée de Londres et de celle publiée par Duchalais, des noms de villes incontestablement applicables. J'avoue que je n'en suis point là pour la première de ces médailles. Cependant on peut faire des conjectures assez plausibles; je me bornerai aux deux suivantes : 1° divers actes ecclésiastiques mentionnent une *Thimida regia ;* n'est-il pas possible que le nom propre soit formé de *T*, article féminin dans la langue libyenne comme dans le berbère actuel, et du radical punique *himida* = חמיד? N'a-t-on pas un exemple de pareille addition, par les indigènes, de leur article féminin à un thème punique dans *Ta-Cape* de l'itinéraire d'Antonin et de la notice épiscopale, qui est écrit *Cape* dans Ptolémée et dans Procope, *Cabes* dans l'arabe moderne? 2° j'ai précédemment insisté sur les altérations qu'ont subies, dans les transcriptions latines, bon nombre de noms propres africains. Je ferai encore remarquer, à cet égard, que *Bulla regia* se trouve écrit dans Ptolémée, *Bullaria*, et qu'on lit dans la lettre synodale des évêques de la province proconsulaire rapportée dans le concile de Latran, sous le pape Martin, la souscription de *Mellosus episcopus Bulleriensis* pour *Bullaregiensis.* Ne peut-on pas voir une semblable contraction d'*Ammada* ou *Ammuda*

regia dans *Ammedera*, *Ammœdara* placée dans la Numidie par Ptolémée et l'itinéraire d'Antonin ?

Quant à la pièce publiée par Duchalais, je puis aller plus loin. La famille romaine *Sosia*, qui y est mentionnée, paraît avoir joué un certain rôle en Afrique. Plusieurs de ses membres sont cités dans une épitaphe découverte à Constantine par M. Aubin, lieutenant au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, et rapportée dans l'*Annuaire de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine*, sous le n° L, p. 67. M. Guyon, médecin inspecteur de l'armée, à Alger, m'a envoyé une médaille dont je donne la copie sur la pl. IV, n° 3, et sur laquelle on voit une tête virile tournée à droite; autour, légende latine dont on ne distingue que la fin, SOS FI, avec les deux S rétrogrades : le tout dans un cercle de perles. ℞. Éléphant marchant à droite et tenant une palme à l'extrémité de sa trompe relevée; à l'exergue, légende punique de deux lignes en caractères de basse époque, dont le premier seul, = א, est distinct : perle au pourtour — Æ. 27 millim.[1]. Sur la médaille que nous avons à apprécier, le mot qui renferme le nœud de la question est, on se le rappelle, le groupe punique valant DQNT. La notice épiscopale mentionne, pour la Byzacène, *Tertullus Juncensis*, et pour la Mauritanie *césarienne*, *Glorinus Juncensis;* parmi les prélats donatistes présents à la conférence de Carthage, se trouve *Valentinianus episcopus Juncensis;* Ferrand, *in Breviat. canonum*, can. 26, cite, sous le titre de *Juncensis*, un célèbre synode qui eut lieu en 524; un *Littus Juncense* est men-

[1] Cuper, dans sa monographie sur les éléphants, p. 166-169, mentionne et figure une pièce qui peut, sous quelques rapports, être rapprochée de celle-ci, mais qui en diffère aussi par des points essentiels. Comme il n'y a pas de certitude sur l'exactitude de la reproduction, je renonce à toute discussion et me borne à l'indication du passage dont il s'agit.

tionné dans la Vie de Fulgence ; enfin, dans la lettre synodale des évêques de la Byzacène, au concile de Latran précité, figure, comme signataire, *Numidius episcopus sanctæ ecclesiæ* SOSIANÆ JUNCIS. En se rappelant l'affinité du D et du J, on peut dire DQNT ou DCNT[1] = JCNT. Or en voyant, d'une part, le rapport de cette dernière transcription, prononcée J*u*CN*a* par la disparition assez ordinaire et déjà signalée du T final, avec *Junca* ou *Junce;* d'une autre part, à côté de ce nom, comme à côté de DCNT sur les médailles, la commémoration de la famille *Sosia*, peut-on se refuser à l'assimilation ?

La transposition du C et du N n'a rien que de naturel dans un de ces mots auxquels était applicable la remarque de Pline, l. V : Populorum Africæ, oppidorumque ejus nomina vel maxime sunt ineffabilia.» Par suite de la même difficulté de prononciation, sans doute, on disait aussi *Juca;* Procope, *Vand.*, I, 10, écrit Ἰούκη. C'était une ville maritime peu éloignée de *Caput Vada*, où Bélisaire fit débarquer ses troupes, dans une région qui avait autrefois appartenu aux rois numides, d'où vient qu'elle avait retenu le titre de *Royale*, comme *Thimida*, comprise plus tard dans la Proconsulaire.

Je crois donc pouvoir m'affermir dans l'opinion que הממלכת sur nos médailles était la qualification de villes royales. Dr A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] La prononciation originale de ce groupe pouvait être *Diacna;* c'est ainsi qu'en France *Jublins* (Mayenne) correspond à l'ancien nom des *Diablintes* (Gaule lyonnaise). Voyez *Hist. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. XIII, p. 195.

MONUMENTS DE JÉRUSALEM

REPRÉSENTÉS SUR LES DENIERS DES ROIS LATINS

FRAPPÉS AU XIIe SIÈCLE.

A côté de l'intérêt historique et artistique qui s'attache aux recherches numismatiques, il en est un autre dont on ne saurait se dissimuler l'importance : c'est celui qu'offrent les objets mêmes représentés sur les monuments monétaires des siècles passés. L'étude des *types* a déjà fourni de grands résultats : que de coutumes, de faits mythologiques révélés ou confirmés, d'objets d'art, de monuments, de temples, de tombeaux, dont l'existence a été démontrée, la forme conservée, la destination expliquée par le revers des monnaies grecques et romaines. Au moyen âge les types sont beaucoup moins variés et fournissent peu de renseignements sur les monuments contemporains; aussi faut-il recueillir avec soin les médailles qui nous offrent la représentation précise d'édifices connus. De ce nombre sont les petites pièces de cuivre et d'argent frappées par les rois latins de Jérusalem. Elles ne sont pas encore très-nombreuses, et il s'en faut de beaucoup que nous ayions les monnaies correspondantes à tous les règnes qui se sont succédé pendant les croisades, mais celles qui sont parvenues jusqu'à nous sont fort intéressantes, en ce qu'elles ont pour types les principaux monuments de la ville sainte.

C'est du moins ce que j'ai cru reconnaître par une étude attentive, et j'espère que cette opinion, déjà approuvée par de savants numismatistes, sera facilement admise par tout le monde.

Les monnaies de Jérusalem les plus répandues sont celles que M. de Saulcy a attribuées à Baudouin IV (1173-1185) et à Amaury II (1197-1205). Les premières ont pour type une tour crénelée. Le nom de cette tour est indiqué par une petite pièce de cuivre, de fabrique analogue, semblable de

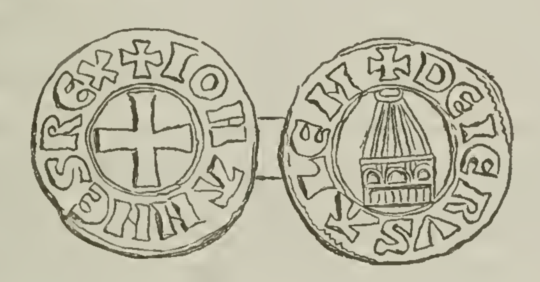


type, et qui porte pour seule légende T.V.R.R.I.S-D.A.V.I.D [1]. C'est la *Tour de David*, édifice bien connu des pèlerins et des voyageurs, dont les assises inférieures sont évidemment contemporaines des rois de Juda, et qui, au moyen âge, portait le nom sous lequel elle est désignée aujourd'hui. « La porte David, dit le pèlerin du XIIe siècle [2], estoit vers soleil couchant.... Quant on estoit devant cele porte, si tournoit en à mein destre, en une rue par devant la *Tour David.* » Ainsi, il ne peut y avoir de doute sur l'identification du type de la petite pièce du cabinet, avec le monument célèbre qui tenait une grande place à Jérusalem; je pense qu'il en est de même pour les pièces de Baudouin IV, et que l'édifice crénelé divisé en assises rectangulaires, représente aussi la *Tour David.*

[1] Cette pièce se trouve actuellement au cabinet de France. Voy. F. de Saulcy, *Numism. des Croisades*, pl. IX, fig. 1, 2, 3, et *Voy. aux terres bibliques*, etc., vol. II, p. 371.

[2] Description publiée dans les *Assises de Jérusalem*, par le comte Beugnot, et reproduite depuis par Schultz, Williams, Tobler, etc., etc.

Les pièces d'Amaury II ont pour type un édifice circulaire, supporté par des arcades et couvert par un toit conique dont les poutres vont aboutir à un cercle ouvert. Je donne le



dessin de ce type d'après un denier de Jean de Brienne, conservé dans le cabinet de M. le prince de Furstenberg; le beau module de cette pièce permet de mieux comprendre les détails de l'édifice qui y est représenté comme sur la monnaie d'Amaury II. Il est impossible, malgré la grossièreté de l'exécution, de ne pas reconnaître ici la rotonde du saint Sépulcre, telle qu'elle existait avant l'incendie de 1808, avec son rang d'arcades soutenues par des colonnes, sa galerie supérieure et sa couverture en bois ouverte au centre. «En cele endroit, dit le pèlerin déjà cité, là où li monumens (le saint Sépulcre) estoit li moustiers tous roons, et si estoit ouvres par dessure, sans couvertures.» Outre cette mention succincte dont l'intérêt est d'être contemporaine des médailles dont nous nous occupons, il existe dans toutes les nombreuses relations de voyages du XIIe au XVIIIe siècles des descriptions bien connues de tout le monde, qui ne laissent aucun doute sur la forme primitive du monument. Cette forme générale et les éléments principaux de la disposition intérieure sont reproduits évidemment sur la pièce, autant que le permettaient l'exiguité du champ et l'inhabileté des artistes.

Le même type se trouve également sur les monnaies de Jean de Brienne, gendre et successeur d'Amaury II (1210-

1222). Il est à remarquer que ces deux princes ne furent rois de Jérusalem que de nom, car ce fut en 1187 que Saladin chassa les Francs de la Ville sainte. Néanmoins, quoique résidant à Saint-Jean-d'Acre, ils conservèrent toutes les formules de la royauté, de même que tous les établissements religieux, réfugiés à Acre et même à Chypre après le désastre commun, gardèrent les noms qu'ils portaient en Terre sainte, et s'appelèrent, comme au temps de la domination latine, l'abbaye du *Temple Domini*, l'abbaye du *saint Sépulcre*, etc.[1]... Il n'est pas plus étonnant de voir sur ces monnaies le type du saint Sépulcre, que d'y lire la légende REX DE IERUSALEM : je dirai plus, ce type éminemment caractéristique semble être de la part des rois dépossédés une protestation contre l'invasion, et un maintien de leurs droits dans l'infortune et dans l'exil.

Il existe un dernier type, qui se trouve sur les monnaies de Guy de Lusignan (1136-1192)[2]. C'est un édifice circulaire, percé de fenêtres, et recouvert d'une coupole ou calotte hémisphérique. Il faut, je crois, reconnaître dans



cette représentation bien distincte de celle que nous avons attribuée au saint Sépulcre, la figure de la grande mosquée d'Omar (Kubbeh-es-Sakrah, dame de la Roche). On sait que cette mosquée fut transformée par les Croisés en église, et donnée, ainsi que la mosquée El-Aksa, à l'ordre militaire et religieux qui fut l'ordre du Temple. Pendant tout le

[1] L. de Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*. Doc., vol. II, p. 636.

[2] De Saulcy, pl. IX, fig. 4 et 5.

temps des croisades, la grande coupole s'appela le *Temple Domini*, tandis que la mosquée El-Aksa, ancienne construction de Justinien, s'appelait le *Temple de Salomon.* « A mein destre, dit le pèlerin déjà cité, si come on issait des portes Précieuses, estoit li temples Salemon, là où li frère du temple manoient. A la droiture des portes Précieuses et des portes Oires estoit li moustiers du Temple Domini... Li moustiers du Temple estoit tous roons. » Dans le traité de l'empereur Frédéric II avec le sultan d'Égypte, on lit cet article [1] : « L'emperere ne doit douchier la gecmelaza cho est le Temple Salomon, ne le Temple Domini. » Le mot gecmelaza est une transcription fautive de Djemi-el-Aksa (mosquée el-Aksa), il est donc évident pour nous que le *Temple Domini* est la mosquée Es-Sakrah. Alors comme aujourd'hui, cet édifice était composé d'une rotonde surmontée par une coupole, et sa forme correspond bien à la grossière figure qui décore le revers des monnaies de Guy de Lusignan. Il n'est pas surprenant, d'ailleurs, de voir choisir pour type la représentation d'un monument aussi remarquable, et qu'illustrait encore la présence des meilleurs défenseurs du saint Sépulcre.

Il est à remarquer que la même figure se trouve au XIIe siècle sur le sceau des Templiers, où elle désigne évidemment la coupole du Temple [2]. De même, sur le sceau de l'église du saint Sépulcre, on voit quelquefois la figure de la rotonde telle qu'elle est représentée sur les monnaies d'Amaury et de Jean de Brienne, seulement les dimensions plus considérables du sceau ont permis d'ajouter au centre de l'édifice, l'édicule du saint Tombeau, qui n'a pu trouver place sur les petites pièces des rois de Jérusalem.

M. DE VOGÜÉ.

[1] De Mas-Latrie, ouv. cit., p. 627.

[2] Voy. *Bibl. de l'éc. des chartes*, 2e série, vol. IV, art. de M. de Mas Latrie.

MÉDAILLE DE LOUIS XII.

LE SCULPTEUR MICHEL COLOMBE.



Avant de nous occuper de la médaille dont nous donnons ici la gravure, il nous paraît indispensable de parler avec quelques détails de l'artiste éminent à qui nous pouvons l'attribuer avec certitude.

Le nom de cet artiste n'aurait laissé presque aucune trace si le génie d'investigation des archéologues n'était parvenu à retrouver deux signatures, le reçu d'un salaire, quelques lignes de correspondances du temps. Trois à quatre siècles à peine le séparent de nous, et il est déjà comme perdu dans la nuit des temps. Deux villes se disputent l'honneur de lui avoir donné naissance : Tours, Saint-Pol de Léon, en faisant valoir chacune à l'appui de ses prétentions des considérations qui paraissent au premier abord

également puissantes ou également contestables. La plus grande partie de sa vie nous reste absolument inconnue : quand nous le voyons apparaître, c'est à la fin du xve siècle, il est alors bien vieux, il a près de soixante-dix ans. Des œuvres immenses vont sortir de ses mains octogénaires. A peine produites, l'artiste rentre dans cette obscurité d'où il était sorti pour nous un instant ; ses contemporains ne prennent pas la peine d'enregistrer l'époque de la mort de celui qu'ils appellent le *bonhomme Michel Coulombe, tailleur d'ymaiges.*

Il y aurait plus d'un rapprochement à faire entre Michel Colombe et Homère, en dehors de celui qui ressort de la destinée mystérieuse du vieil artiste et du vieux poëte. Colombe a devancé les maîtres de la Renaissance. On le rencontre au point de départ de la statuaire moderne, comme Homère aux sources de la poésie antique.

Quand on voit le tombeau de François II, duc de Bretagne, le chef-d'œuvre de Michel Colombe, on est frappé à la fois de surprise et d'admiration. Ce n'est ni l'antique ni le moyen âge, et pourtant il n'y a que l'antique qui ait cette grâce sobre et harmonieuse, il n'y a que le moyen âge où l'on trouve ce sentiment chrétien naïf et élevé ; les grandes figures des angles dans lesquelles on reconnaît de prime abord des portraits de bretonnes (peut-être les filles d'honneur de la reine Anne) et la reine elle-même, sont surtout étonnantes d'expression.

Le talent de Michel Colombe est profondément original. Il ouvre dignement cette grande époque où s'est opérée l'alliance féconde des traditions de l'art grec avec l'inspiration de l'esprit moderne et la virtualité qui lui est propre.

Nous avons dit qu'il règne de l'incertitude sur le lieu de la naissance de Michel Colombe. De savantes campagnes

ont été faites dans ces dernières années par les champions de Tours et de Saint-Pol de Léon. En faveur de Tours, M. Lambron de Lignim invoque les faits suivants : 1° Dans un acte daté du 3 décembre 1511, Michel Colombe prend le titre de bourgeois de la ville de Tours; 2° il est appelé indifféremment Columbeau, Colomb, Columb, noms se rapprochant fort de celui de Columbin, qui appartient à une famille dont l'origine tourangelle est incontestée; 3° les Columbin ont été membres de la confrérie de Saint-Gatien sur les listes de laquelle nous voyons figurer, depuis 1491, Michel Colombe; 4° un neveu de Colombe, Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, était d'une famille de Touraine aussi bien que cet autre neveu qualifié *maître masson*, Bastien François, et on retrouve les François à Tours vers le milieu du XVIIe siècle [1].

Ces faits ne paraissent pas concluants à M. de Courcy, qui y voit seulement la preuve du long séjour de Colombe à Tours. M. de Courcy regarde le nom de Colombe comme francisé, traduit du nom breton *Coulm;* il pense que Michel est né à Plougoulm (Plebs Columbani) situé à une lieue de Saint-Pol de Léon et dédié à Saint-Columban, Saint-Coulm en breton [2]. Il cite enfin à l'appui de son opinion une inscription recueillie dans l'église des Carmes de Nantes, où se trouvait le tombeau de François II, et reproduite par Fournier dans une *Histoire lapidaire de Nantes* que possède la bibliothèque de cette ville.

« L'an mille cinq cent-cinq, Michel Colombe, sculpteur, natif de l'Évesché de Saint-Pol de Léon, de l'exprès commandement d'Anne, reine de France et duchesse de Bre-

[1] *Rech. histor. sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe.* Tours, 1848. In-8.

[2] *Recherches sur l'origine et les travaux de Michel Colombe.* Morlaix, 1850. In-8. Saint-Pol de Léon est encore aujourd'hui le pays des *tailleurs d'ymaiges,* de naïfs et admirables sculpteurs sur bois.

tagne, a commencé dans cette maison le tombeau de François II, duc de Bretagne, son père. »

Pour nous, dans l'absence de documents bien positifs, nous pencherions vers la conjecture qui fait naître à Saint-Pol de Léon, en pleine Bretagne bretonnante, l'artiste qui a si admirablement exprimé le caractère et la beauté de la race bretonne.

Quoi qu'il en soit, les historiens contemporains et ceux qui sont venus après, ne nous ont fourni aucun renseignement sur Michel Colombe.

Tout ce que nous savons de ce grand artiste se trouve à peu près dans un petit nombre de documents recueillis et publiés récemment les uns par M. Leglay, dans ses *Analectes historiques*, 1838, et ses *Nouveaux analectes*, 1852; les autres, par M. Lambron de Lignim dans ses *Recherches sur l'origine et les ouvrages de Michel Colombe*, 1848. — Il y est dit que Colombe voyagea dans sa jeunesse, qu'il vit aux *chartreux de Dijon les sépultures de feus messeigneurs les ducs de Bourgoigne, par maistre Claux et maistre Anthoniet, souverains tailleurs d'ymaiges*, qu'il travailla sous ces maîtres habiles avant d'aller habiter Tours avec les membres de sa famille, un frère et une sœur.

Dans les titres de la confrérie de Saint-Gatien de Tours figure le nom de Colombe en 1491 : il ne se trouve plus dans une liste de 1519. Selon toute apparence, l'artiste mourut donc entre 1512 et 1519.

Colombe fut chargé de travaux importants. Il fit pour Tours, la statue de Saint-Maur, un *tableau en marbre* représentant le trépassement de la Vierge que l'on voyait en l'église de Saint-Saturnin [1]; pour Nantes, sur l'ordre de la

[1] Thibault Lepleigney, citoyen de Tours, auteur de *la décoration du pays et*

reine Anne, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, commencé en 1505 et terminé en 1507 ; le tombeau de Guillaume Guéguen, évêque de Nantes ; pour l'église Saint-Sauveur, de la Rochelle, le sépulcre du Sauveur, commencé en 1507 et terminé en 1508, comprenant sept grandes figures ; pour Marguerite d'Autriche, une statue en albâtre de sainte Marguerite ; pour l'église de Notre-Dame de Brou, à Bourg en Bresse, sur le commandement de Marguerite d'Autriche, le tombeau du duc Philibert de Savoie ; pour le cardinal d'Amboise, un saint Georges, bas-relief en marbre, placé aujourd'hui dans une des salles du Louvre, et qui, d'après un document publié par M. Deville, en 1851, a dû être exécuté vers 1508. Enfin, pour compléter l'énumération des ouvrages de Colombe, dont font mention les documents que nous possédons sur cet artiste, nommons les *gettoirs* ou pièces de plaisir en or sur lesquels nous reviendrons.

Parmi ces documents, les uns sont relatifs au saint Sépulcre de la Rochelle, les autres qui offrent plus d'intérêt,

duché de Touraine et de la fondation d'icelles et aultres antiquitez dignes de louange et mémoire, avecques plusieurs singularitez estans en ladicte ville, nouvellement traduites, le dernier jour d'aoust l'an 1541, fait mention de ce bas-relief dans la description qu'il nous donne des œuvres d'art qui décoraient l'église Saint-Saturnin. Nous allons reproduire ce passage, où l'on voit que ce qui frappait les contemporains est encore ce que nous admirons le plus dans les œuvres de Michel Colombe : la vérité de ses figures.

« Je ne veulx oublier de faire mention du beau tableau d'icelle église qui est » le plus riche qui soit en France, qui est le trespassement de la glorieuse » Vierge Marie, lequel tableau est tout de marbre et est estimé par les bons » maistres et ouvriers qui ont veu ledit tableau le mieulx faict qu'ils ayent jamais veu, car ledit tableau est faict selon le naturel et diroit on proprement » qu'il ne reste que la parolle tant les choses sont bien faictes. Ledit tableau est » tout painct d'or et d'azur. Celui qui le fist s'appelloit Michel Coulombe estimé le plus sçavant de son art qui feust en chrestienté. Ledict tableau est » toujours ouvert aux bonnes fêtes et ne se monstre aultrement. »

concernent le tombeau de Philibert de Savoie. Au nombre de ces derniers, est une lettre de Jean Lemaire, historiographe et indiciaire de Bourgogne, à Marguerite d'Autriche, qui l'avait chargé de confier à des artistes habiles l'exécution du monument de Brou.

Il lui accuse réception de diverses sommes payées par elle, et entre autres de 142 florins d'or payés à Michel Colombe.

« . . . . . . J'eusse bien désiré estre présent à la distribution dudit argent et satisfaction de vos ouvriers chascun pour sa ratte (*pro rata sua*) ; car vous en avez par deçà quatre ; c'est assavoir le très-bon ouvrier Michel Coulombe, et trois de ses nepveux. Ledit Coulombe est fort ancien et pesant ; c'est assavoir environ de IIIIXX ans, et est goutteux et maladif, à cause des travaux passez, par quoy il fault que je le gaigne par doulceur et longanimité ; ce que je fais et feray jusques à parfaire. Le bonhomme rajouenist pour l'honneur de vous, madame, et a le cuer à votre besoigne autant ou plus qu'il eust oncques à autre. Et quand je pourray avoir tiré receu de ses mains, je vous asseure, madame, que vous aurez un des plus grands chiefs-d'œuvre qu'il fit oncques en sa vie. . . . . Madame lesdicts deux nepveux sont ouvriers en perfection comme héritiers de leur oncle, l'un en taille d'ymaigerie, l'autre en architecture et massonnerie, etc. » La lettre de Jean Lemaire est du 22 novembre 1511. Colombe avait à cette époque quatre-vingts ans, ce qui le fait naître en 1431.

Les *Analectes* ont fait connaître en même temps que cette pièce une autre aussi précieuse. Nous voulons parler d'un long écrit par lequel Colombe reconnaît qu'il a reçu de Lemaire la somme de 94 florins d'or pour faire en petit la sépulture de Philibert, époux de Marguerite, selon le dessin

de Jean Perréal, peintre et valet de chambre du roi. Il commence ainsi :

« Je, Michiel Coulombe, *habitant* de Tours[1] et tailleur d'ymaiges du Roy notre sire, tant en mon propre et privé nom comme es noms de Guillaume Regnault, tailleur d'ymaiges, Bastyen François, maistre masson de l'église de S[t].-Martin-de-Tours, et François Coulombe, enlumineur, tous trois mes neveux, confesse, promectz, affirme et certiffie, etc., etc. »

Dans cette pièce, Colombe s'engage à faire la sépulture *de sa propre manufaction, sans ce que autre y touche que moy les patrons de terre cuite.* Il expose de quelle manière le travail était réparti entre ses neveux. Bastyen François se trouvait chargé de la partie architecturale, François Coulombe de l'enluminure, *estoffe de paincture blanche et noire, selon ce que la nature du marbre le requiert, armes fourrées d'ermines, carnations de visaiges et de mains, escriptures et toutes autres choses à ce pertinentes fournies, selon que le devoir le requiert.* Mais son meilleur compagnon paraît être à ses yeux son autre neveu, Guillaume Regnault dont il dit qu'il est « souffisant et bien expérimenté pour réduire en grand volume la taille des ymaiges servant à ladite sépulture en ensuyvant mes patrons, car il m'a servy et aidé l'espace de quarante ans ou environ en tel affaire en toutes grands besoignes, petites et moyennes, et mesmement il m'a trèsbien servy et aidé en la dernière euvre que j'ai achevée; c'est assavoir la sépulture du duc François de Bretagne, père de la royne, de laquelle sépulture jenvoie ung portrait à madame. »

[1] Il eut certainement dit : Je, natif de Tours, et non habitant de Tours, s'il était né dans cette ville.

Il ajoute que s'il plaît à Marguerite de faire exécuter en grand le tombeau, il enverra sur le lieu dudit couvent de Bourg en Bresse, ses neveux Guillaume et Bastyen avec Jehan de Chartres « mon disciple et serviteur, lequel m'a servy l'espace de dix-huit ou vingt ans, et maintenant est tailleur d'ymaiges de madame de Bourbon, et aussi autres mes serviteurs dont je respondray de leur science et preudhommie et dont je ne penseray avoir honte ne dommaige. »

Jean Lemaire se vante fort dans ses lettres d'avoir procuré à Marguerite d'Autriche des artistes comme Michel et son neveu [1], et de les avoir substitués à un certain Thibault, sculpteur de Salins, auquel avaient été d'abord confiés les ouvrages de Brou. « Entre Thibault et Colombe, *considérez*, dit-il, *qu'il y a autant de plomb à or.* »

Le tombeau de Brou, commencé par Colombe, ne put être entièrement exécuté sous sa direction, peut-être par suite de la mort du grand artiste. Ce fait semblerait résulter du passage suivant d'une lettre de Jean Lemaire à Marguerite, datée de Blois, 14 mai 1512.

« Madame, votre secrétaire m'escript que avez ordonné d'envoyer de l'argent à maistre Jean de Paris, votre painctre auquel j'ay baillé tout ce que j'ay peu recouvrer des patrons faicts de la main du bonhomme maistre Michiel Coulombe. Et ledit maistre Jean de Paris a estoffé lesdits patrons de couleurs. . . . à ceux que François Coulombe nepveu du bon maistre est allé à Dieu, etc. »

[1] « ... Au surplus entendre se on pourrait finer de son neveu pour aler à Bourg tailler vos ymaiges et faire marchié avec lui ; car c'est le plus souffisant de deça les montz après son oncle. Et avec ce il est jeune et portatif. » Lettre de Lemaire, datée de Dôle, 9 octobre 1511. Voyez les *Nouveaux Analectes*. Paris, 1852.

C'est à ces données que se borne à peu près tout ce que nous savons de Michel Colombe.

Ses œuvres sont l'expression la plus haute de la statuaire pendant la période qui s'étend de 1431 à 1512. Colombe eut de nombreux élèves ; par ses conseils et son exemple, il exerça sans doute une influence considérable sur la marche et le développement de l'art au XVI[e] siècle, surtout dans la Touraine et les provinces voisines.

Les maîtres de Colombe furent les artistes qui avaient travaillé au tombeau de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ses élèves, les Just, firent le tombeau des Dauphins à Tours, et celui de Louis XII à saint Denis. En prenant ces termes de comparaison, on peut mesurer jusqu'à un certain point l'influence du génie original et puissant de Michel Colombe[1].

Des œuvres importantes du grand artiste, il ne nous était resté que deux monuments, en ne comptant point le bas-relief de saint Georges au Louvre : le tombeau du duc Philibert à Brou, terminé par ses neveux, et son chef-d'œuvre, le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, aujourd'hui placé dans l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes.

Nous venons signaler à nos lecteurs l'existence d'une œuvre de Michel Colombe qui révèle une face nouvelle de son talent.

En 1498, les échevins de la ville de Tours voulant faire au roi Louis XII une réception en rapport avec les sentiments qu'inspirait celui auquel les Etats décernèrent le titre de Père du peuple, arrêtèrent qu'un mystère serait repré-

[1] Michel Colombe a fait école et a tenu *manufacture*. On voit plus haut par son propre témoignage qu'il avait de nombreux *serviteurs*, auxquels il confiait l'exécution des œuvres d'art dont il était chargé. Il faut donc, dans les morceaux attribués à Colombe, distinguer le *faire* du maître de celui de ses élèves.

senté devant le cortége royal. On fit choix du mystère de Turnus. Quoi qu'en dise Virgile, les Tourangeaux n'admettaient pas que Turnus eût été tué par Énée, et ils en faisaient le fondateur de leur antique et belle cité. Un élu, nommé Garreau, obtint la faveur de remplir le rôle de l'ancien chef des Rutules, et afin que rien ne fût négligé pour donner à cette scène la vraisemblance historique, on chargea le plus savant artiste qu'il y eût à Tours, Michel Colombe lui-même, de faire le patron du harnais de Turonus dans l'espoir qu'il apporterait dans le costume toute la fidélité et toute l'exactitude désirable.

En outre, on résolut d'offrir au roi à son entrée dans la ville, soixante pièces d'or. Sur le droit de ces médailles devait figurer l'effigie du prince, et sur le revers les armes de la ville de Tours, timbrées d'un porc-épic, emblème de l'ordre du porc-épic dont Louis XII était le grand maître comme petit-fils de Louis de France, son fondateur, ordre qu'il avait supprimé à son avénement au trône.

Michel Colombe fut chargé de faire le patron de cette médaille; il remit son modèle à l'orfèvre Jean Papillon, auquel en avait été confiée la fabrication.

Voici les documents qui attestent que Colombe exécuta et reçut le prix du travail qui lui avait été commandé. Ils ont été publiés, il y a quelques années, par M. Lambron de Lignim.

Le premier est une lettre écrite de la main de Colombe :

« Mons le greffier, je vous prie failtes vous quitance à ma requeste à qui il appartiendra ainsy que savez quest afaire au tel cas de la some de troys escus d'or qui mestoist duez à causse de certain ouvrage que je aultre foiz fais pour lafaire de la ville et le mettez ainsy que verrez estre afaire de laquelle somme de troys escus d'or jen promets tenir et

faire tenir quite ledit receveur de la ville et tous aultres et le sinez ama requeste et que lon vous paye de vos paynes.

» M. COLOMBE. »

La seconde pièce est une pétition adressée au maire de Tours. Les mots qui la terminent : *votre serviteur Colombe*, sont seuls de sa main.

« Monsieur le maire, je me recommande à vous et je vous prie qu'il vous plaise de me faire paier de ce que j'ay fait pour l'entrée du roy pour un harnoys qui fut fait il y aura deux ans a Pasques quant le roy cuida faire son entrée pour servir à Lesleu Garreau qui fut tausse a deux escus d'or.

« Item, le patron des médailles que j'ay fait par votre commendement pour servir à lentrée dudit seigneur lequel vault un escu dor qui est en somme troys escus d'or. Fait à Tours ce xij^e jour de janvier, l'an mil cinq-cens.

» Votre serviteur COLOMBE. »

La troisième pièce est un arrêté de Pierre Morin, maire de Tours, qui ordonne au receveur des deniers communs de la ville de payer les sommes dues par la cité tant à l'orfèvre Jehan Papillon qu'à Michel Colombe. On remarque que dans ces pièces, Colombe ne se donne ni ne reçoit le titre de tailleur d'ymaiges du roy, titre qu'il prend dans les documents postérieurs que nous avons cités.

« Monsieur le receveur, payez à Jehan Papillon, orfèvre, la somme de vingt-cinq livres tournois, a luy ordonnez par les gens de la ville, ainsi que vous savez et en prenant quictance de luy. Ladite somme de xxb # vous sera allouée en vos comptes sans difficulté, et adieu soyez qu'il vous ayt en sa garde. Escript à Tours le viij^e jour de janvier, l'an mil cinq cens. *Signé* MORIN. »

« Plus payez à Michau Collombe, tailleux d'ymaige, la somme de trois escus d'or vallant Cb[s], assavoir deus escus pour avoir fait le mousle du harnoys de Turonus pour lentrée du roy et XXXb[s] pour avoir fait ung patron des pièces d'or données au roy en ladite antrée, laquelle somme de Cb[s] vous sera allouée. Fait le IX[e] jour dudit moys de janvier et ainsi que dessus. *Signé* MORIN. »

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une des soixante pièces d'or offertes par la ville de Tours au roi Louis XII et auxquelles se rapportent les documents reproduits plus haut.

La médaille dont nous donnons le dessin est absolument conforme à la description que les annales de Tours nous avaient transmise.

Au droit, le buste de Louis XII, tourné à gauche, coiffé du mortier orné d'une enseigne ou médaillon; au-dessus une petite couronne royale dans la légende qui est placée entre deux cercles de grennetis LVDOVIC' · XII · FRANCORV · REX · MEDIOLANI · DVX.

Au revers, un porc-épic marchant à gauche; au-dessus, la couronne royale; au-dessous, trois tours. Dans la légende contenue dans un double cercle de grennetis, une tour et VICTOR · TRIVMPHATOR · SMPER · AVGVSTVS.

La médaille est à fleur de coin. Elle a un diamètre de 47 millimètres. Elle pèse 27 grammes : en poids anciens 7 gros, 2 grains. Le poids total des soixante pièces offertes au roi était donc de 1,627 grammes.

La médaille de Michel Colombe, dont l'origine n'avait pas été signalée avant nous, est un monument monétaire digne du grand artiste.

Aucune des médailles frappées antérieurement ne peut

lui être comparée sous le rapport de la finesse du travail, de la beauté de l'exécution, de la vérité de la figure. La tête, l'attitude, — qu'on nous pardonne un terme d'atelier en parlant d'un sculpteur, — sont nature. Dans la délicatesse du grennetis, dans la finesse des détails de la chevelure et du costume, dans la composition du revers, on admire un goût parfait qui se fait sentir jusque dans la forme des lettres de la légende et dans la légèreté des globules dessinés entre les mots. Cette pièce, qui marque le point de départ de l'art moderne dans la gravure en médaille, comme le tombeau de François II donne le point de départ du mouvement de la renaissance dans la statuaire, est donc très-intéressante au point de vue de l'histoire de l'art. C'est une pièce vraiment française, où l'on ne sent l'imitation de l'Italie que dans la composition de la légende, et qui offre à un degré remarquable les qualités propres au génie de Michel Colombe : l'élégance et la vérité.

DAUBAN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Secondo catalogo di oggetti di Numismatica vendibili presso CARLO KUNTZ in Venezia, calle Fiubera, n° 945. Monete bizantine, monete di principi occidentali in Oriente, etc. Venise, novembre 1855. In-8. 2 pl.

M. Kuntz a eu l'excellente idée de faire connaître aux amateurs, par la publication de catalogues successifs, les monnaies anciennes qu'on peut acheter chez lui. Le premier catalogue, relatif à la numismatique vénitienne, ne nous est point parvenu, et nous n'en connaissons l'existence que par une note jointe au second. Ce dernier comprend la description de 357 monnaies byzantines, de 101 monnaies frappées en Orient par les Occidentaux dans les principautés fondées à la suite des croisades, de 37 monnaies des Grands-Maîtres de Rhodes et de Malte, plus d'un certain nombre de monnaies des rois ostrogoths, des Normands de Sicile et des Longbards de Bénévent; enfin de quelques bulles de plomb byzantines : en tout 511 numéros. M. Kuntz a soin de signaler les pièces inédites et les variétés importantes, et on reconnaît facilement qu'il est bien au courant de ce qui s'écrit; ses planches sont très-bonnes. Nous croyons utile de signaler quelques-unes des pièces décrites par M. Kuntz.

N° 20, une pièce de bronze de Justin I, sur laquelle l'empereur est représenté debout en habit militaire, tenant une lance. N° 223, un sou d'or de grand module, portant le buste de Constantin Pogonat, et au revers les figures en pied d'Héraclius et de Tibère, avec la légende VICTORIA AVG VI et un Φ dans

le champ. N° 275, une pièce de cuivre offrant deux bustes différents, accompagnés chacun du nom de Michel. M. Kuntz pense que c'est là une monnaie de Michel III avec l'effigie de son aïeul. N° 317, une monnaie d'argent de module assez grand, représentant le buste de la Vierge, et portant au revers, en six lignes : ΘKE BOHΘEI AΛEΞIω ΔECΠOT Tω KOMNHNω. N° 355, monnaie d'argent de Manuel II Paléologue, avec double légende concentrique. N° 357, monnaie de cuivre de Michel, despote de l'Épire, représentant d'un côté le buste de ce personnage, accompagné de celui d'un saint nimbé; dans le champ, M. Au revers, un ange debout, de face avec de grandes ailes. Cette pièce a été publiée par M. Lampros, dans le journal athénien la Νέα Πανδώρα (fasc. 112). N° 363, denier de Gui, roi de Chypre : REX GVIDO, porte de cité; au centre, une étoile. ℞ DE CIPRO, croix cantonnée de deux disques et de deux croissants. N° 367, denier de Hugues III (1267-84) + HVGVE : REI : D :, croix ℞ + IRLM E D CHIPR'. Lion rampant à gauche. N° 387, petite monnaie d'argent de Pierre I ou de Pierre II; le roi assis de face, PIERE ROI. ℞ Croix cantonnée de quatre croisettes D' IERV : ALEM ED' CHIPR. N° 395, un denier non classé. + S. DE CHIPRE, lion rampant à gauche. ℞ S. DE IERVZALEM, croix. N[os] 425 et 426, deux petites monnaies de billon de François et de Jacques Galetusio, seigneurs de Mitylène.

M. Kuntz, dans son avertissement, attribue l'attention donnée aux monnaies byzantines et du moyen âge à l'épuisement dans lequel se trouverait l'étude des monnaies plus antiques. Nous ne ne saurions être de cet avis. La numismatique entre dans une phase nouvelle, et l'on ne se contente plus de la description des monuments, on veut savoir leur date et le sens précis de leurs types; à cet égard, l'examen des grandes séries fournit des aperçus on ne peut plus féconds. D'ailleurs chaque année voit apparaître des médailles inédites qui réclament l'attention des antiquaires. A. L.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

DU CHEVAL-ENSEIGNE

REPRÉSENTÉ SUR LES MÉDAILLES GAULOISES, PARTICULIÈREMENT SUR CELLES DE L'AQUITAINE.

A M. Parenteau, *numismatiste*, *à Nantes*.

Monsieur, à l'occasion de ma lettre à M. de La Saussaye sur la numismatique de la Gaule Aquitaine [1], et au sujet de quelques observations sur les médailles avec le type du cheval en course ou stationnaire, si souvent reproduit sur les monnaies gauloises, soit comme symbole, soit comme *enseigne militaire* (honneur que le noble quadrupède partage avec le *sus gallicus*), vous avez bien voulu m'adresser le dessin et l'empreinte d'une médaille d'argent, sans légende, dont le type paraît avoir ce dernier caractère. C'est ce que semblent attester les accessoires dont il est entouré.

[1] *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. IV, p. 300, et t. V, p. 145.

Peu de jours, Monsieur, après cette obligeante communication, mon honorable confrère, M. Hucher, du Mans, à qui j'en avais donné connaissance, me transmettait une variété de votre pièce, ce qui me permit d'expliquer les deux monnaies en rapprochant et en comparant leurs types.

Votre médaille, Monsieur, et celle de M. Hucher, me paraissent être encore inédites; car ni moi ni ceux de mes amis que j'ai consultés à ce sujet, ne nous sommes rappelés les avoir vues figurées dans aucun recueil ou catalogue de numismatique; et j'en donne ici la gravure en même temps que la description, d'après les bienveillantes autorisations que j'ai reçues à cet égard. Je commencerai par la monnaie de M. Hucher comme me paraissant la plus ancienne en date de fabrication.



N° 1. Tête laurée, dont le profil tourné à gauche annonce l'enfance ou l'ignorance de l'art. La chevelure présente une suite de boucles symétriques très-remarquables, au bas desquelles pendent les extrémités des liens qui attachent la couronne, ce que les Grecs nommaient lemnisques. Grènetis.

Revers. Cheval tourné à gauche. Sous le quadrupède, un objet triangulaire, dont le sommet est terminé par un globule et la base prolongée horizontalement, de chaque côté, au delà des angles adjacents. Au-dessus du cou, et touchant à la crinière du cheval, trois globules; devant la tête, un autre globule qui n'est peut être que l'œil de cet

animal déplacé par l'inhabileté de l'artiste. Poids, 3 gram. 2 décig.

Cette médaille a peu de relief; son style est ancien et me semble remonter aux premiers temps de l'art monétaire gaulois. Je passe maintenant à la description de la pièce qui vous appartient :



N° 2. Tête couronnée de laurier tournée à gauche : le nez est très-allongé. Même agencement de coiffure que sur l'autre médaille : le grènetis ne se voit qu'en avant de la face.

Revers. Cheval tourné à gauche ; au-dessus, branche garnie de baies ; au-dessous, un grand triangle perlé à ses extrémités. Poids ; 2 gram. 8 décig.

Quoique cette monnaie ne soit qu'une variété de la précédente, le style en est cependant meilleur, et elle me paraît appartenir à une époque différente. La supériorité du travail est particulièrement sensible du côté de la tête. Son diamètre est aussi plus petit et son poids plus léger, circonstances qui l'une et l'autre peuvent s'expliquer par la rognure qui a fait disparaître une partie du grènetis.

Au premier abord, il semble que cette médaille n° 2 présente, derrière la tête et au-dessous des boucles symétriques, un ш, assez analogue au caractère E de l'alphabet celtibérien ; mais après un examen plus attentif, on reconnaît que ce prétendu caractère n'est autre chose qu'une grossière imitation de la frange des lemnisques telle qu'on

peut l'observer dans les médailles de Persée, roi de Macédoine; de Mithridate et de Pharnace, rois de Pont; de Nicomède, roi de Bithynie, etc. Il est bon, pour bien apprécier ce détail, de comparer nos deux médailles entre elles.

Quant à l'objet triangulaire qui se remarque au-dessous des figures de cheval, malgré sa ressemblance avec un *delta* grec, je le considère comme tout à fait étranger à l'épigraphie; et notre médaille n° 1 le fait assez bien comprendre. Je ne serais pas éloigné d'y voir, avec d'autres numismatistes à qui j'ai communiqué mes idées à ce sujet, l'extrémité de la douille d'une enseigne, la base sur laquelle la figure d'animal reposait au sommet d'une hampe. Il est à remarquer, me faisait observer récemment un docte archéologue, que chez nos ancêtres gaulois, de même que chez les Grecs au temps de l'Empire, les simulacres sont généralement reproduits au naturel et non d'après les lois de l'idéal grec. Ainsi, lorsque les premiers ont voulu placer sur la monnaie la tête de leur Hercule-Ogmius, ils l'ont représentée posée sur un rameau trifurqué.

M. de La Saussaye, en étudiant la médaille trouvée à Manciet (Gers) en 1846, et dont je donnai la description et la gravure au moment de sa découverte[1], n'a pu voir[2] dans les barres placées sous le cheval (enseigne) qui paraît au revers de cette médaille, autre chose que l'armature destinée à fixer sur sa hampe le simulacre de ce quadrupède qui devait être porté en tête de ces braves ***Soldurii***, Sotiates, peuple auquel le savant académicien attribue cette pièce,

[1] *Rev. num.*, 1847, t. XII, p. 173-180.

[2] *Conjectures sur la num. de la Gaule; Aquitaine.* REVUE NUM., 1851, t. XVI, p. 14.

que j'avais cru devoir donner aux Élusates, sur le territoire desquels elle avait été découverte[1].

A l'appui de mon explication des médailles qui font l'objet de cette lettre comme de l'opinion de M. de La Saussaye, je citerai, Monsieur, les douilles d'enseigne en forme de delta observées par M. Duchalais sur deux médailles anépigraphes analogues à celles de Vindia[2], et appartenant à la Bibliothèque impériale; seulement il ne s'agit plus-là du cheval-enseigne, mais bien du sanglier-enseigne[3].

Il est permis de supposer que l'appareil dont il est ici question, étant adhérent aux simulacres d'animaux symboliques, on était accoutumé à les voir réunis; et que lorsqu'il s'agissait de composer un type monétaire, les accessoires pouvaient trouver place avec le principal, qui ne perdait pas pour cela son caractère sacré.

Sans prétendre faire des enseignes militaires de tous les chevaux que nous voyons si fréquemment reproduits sur les

[1] Au nombre de plus de trois cents exemplaires; plusieurs trouvailles de médailles semblables avaient été faites précédemment sur le territoire de ces mêmes *Élusates*, ce qui, malgré le mutisme de ces monuments, m'avait décidé à les attribuer au peuple qui, avec les *Auscii*, était l'un des plus considérables de la Novempopulanie. M. le marquis de Lagoy nous avait déjà fait, le premier, connaître la monnaie d'argent des Auscii appartenant à l'époque de l'indépendance gauloise. V. *Descript. de quelq. méd. inéd. de Massilia, de Glanum, des Cænicenses et des Auscii.* Aix, 1834, p. 32, n° 22.

[2] *Descript. des méd. gaul. de la Bibl. royale.* 1846, p. 281, n°s 656 et 657.

[3] V. La Saussaye, *Du véritable symb. de la nation gaul.*, Rev. num., 1840, t. V., p. 245-260. — Lelewel, *Type gaulois*, pl. II, n° 31; pl. IX, n° 46.— Ed. Lambert, *Essai sur la num. gaul. du nord-ouest de la Fr.*, pl. IV, n°s 2, 6, 9; pl. V, n°s 10 à 12, 14 à 19; pl. VIII, n°s 22, 23; pl. XI *bis*, n° 10.

M. de La Saussaye, en parlant de nouveau du sanglier-enseigne, a rappelé le passage de Tacite (*De mor. Germ.*, XLV) relatif aux Æstiens : *Matrem Deum venerantur: insigne superstitionis formas aprorum gestant; id pro armis omnique tutela : securum Deæ cultorem etiam inter hostes præstat.* Ann. de l'Inst. arch. de Rome, 1845, t. XVII, p. 106.

médailles gauloises, on doit pourtant reconnaître qu'un assez grand nombre de ces figures, et spécialement dans nos provinces du sud-ouest, appartiennent à cette catégorie. Au reste, je pense que les pièces au type équestre doivent être divisées en deux classes distinctes; celle du cheval libre et sans frein, image de la liberté et de l'indépendance gauloises; celle du cheval-enseigne, attribut militaire. Ce dernier était représenté avec les accessoires mentionnés plus haut, qui le distinguaient suffisamment du noble animal dont nos ancêtres ont pu emprunter la figure aux monnaies des Ibères, et notamment à celles d'Emporium, antérieurement à l'imitation du monnayage romain dans les Gaules.

La classification des médailles gauloises anépigraphes n'est pas d'ordinaire facile à déterminer avec quelque certitude, surtout quand on ignore leur provenance; cependant, Monsieur, par suite des considérations que je viens d'exposer, et à raison de l'analogie du style et de la fabrique de nos deux médailles avec certaines pièces de l'Aquitaine, et particulièrement avec cette monnaie d'argent trouvée à Manciet, attribuée par M. de La Saussaye aux Sotiates et par moi aux Élusates, leurs voisins, je me crois autorisé à donner ces deux médailles à l'un des neuf peuples (novempopuli) dont le nom passa plus tard à l'Aquitaine de Jules César. Cette contrée, sous la dénomination de Novempopulanie, limitée par l'Océan, les Pyrénées et la Garonne, avait pour capitale *Elusa*, aujourd'hui Eauze.

Mais en même temps j'avoue qu'il me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, en l'absence de toute inscription, de tout monogramme, de préciser auquel de ces neuf peuples doivent être rapportés les monuments qui font l'objet de cette lettre. Je ne terminerai pas, Monsieur, sans vous remercier des encouragements que vous voulez bien

donner à mes recherches sur la numismatique gauloise, branche de l'archéologie dont l'étude paraissait naguère si aride, si ingrate, et qui depuis vingt ans a fait en France d'immenses progrès, malgré les doutes qui arrêtaient à chaque pas ses initiés. Les controverses auxquelles donnent lieu assez souvent la lecture des légendes, et par suite l'explication des types civils, religieux ou militaires ont, en définitive, concouru à l'avancement de nos études ; mais il est des symboles qui se rattachent à des idées ou à des usages ignorés; et ce n'est qu'à force de recherches, après bien des tentatives que l'on arrive à ce qu'on croit être la vérité, presque toujours couverte, à nos yeux, du voile de la déesse de Saïs. Heureux celui qui, en numismatique comme en toute autre science, peut soulever un coin de ce voile mystérieux.

Le baron Chaudruc de Crazannes,
Correspondant de l'Institut.

ESSAI SUR LES STATÈRES DE CYZIQUE.

Suite et fin. — Voyez n° 1, p. 7; nr 2, p. 88.

SECOND APPENDICE.

Dans la première édition de son *Économie politique des Athéniens*, M. Bœckh disait, à propos de l'évaluation du cyzicène donnée dans le *Discours contre Phormion*: « Dé» mosthène observe qu'au Bosphore un cyzicène vaut » 28 drachmes attiques; non probablement que leur poids » surpasse 2 drachmes, mais parce qu'à cette époque le » prix de l'or était plus élevé dans cette contrée, et qu'il » se trouvait avec l'argent dans le rapport de 14 à 1. » Plus tard, en 1843, l'illustre philologue ayant eu à s'occuper du poids de notre Cabinet [1], publié par Caylus, alla droit au but pour ce qui concerne l'inscription dont ce poids est accompagné, et il interpréta comme nous les lettres ΚΥΙ ΔΙC par Κυζικηνῶν διστάτηρον. Je n'ai point à m'occuper ici du rapprochement que lui fournit le poids de ce double-statère de Cyzique. D'une part, il crut reconnaître un de ces statères plus pesants que les autres dans une pièce d'or de l'ancien système lydien, et de l'autre, comme le poids de cette pièce ne s'éloignait pas énormément de celui d'un didrachme éginétique, il en conclut l'identité du statère de Cyzique avec

[1] *Corpus inscriptionum græcarum*, t. II, p. 938, n° 3681.

celui d'Égine que, dans sa manière de voir, fondée sur une appréciation des diverses espèces de talent, presque entièrement en dehors de celle des pièces de monnaie elles-mêmes, il considérait comme le même que le statère babylonien.

Quoi qu'il en soit, la découverte d'un cyzicène aussi pesant, devait modifier ce qu'il avait dit d'abord sur la valeur du statère de Cyzique; aussi lisons-nous dans la seconde édition de l'*Économie politique des Athéniens*, des observations différentes de celles qui ont été rapportées plus haut. Je traduis sur le texte allemand : « Démosthène fait re-
» marquer que 120 cyzicènes au Bosphore valaient
» 3360 drachmes attiques, par conséquent qu'un seul cyzi-
» cène avait la valeur de 28 drachmes. Ce n'était pas sans
» doute parce que le poids de cette monnaie s'élevait au-
» dessus de 2 drachmes attiques, mais parce qu'à cette
» époque, et dans cette localité, la valeur de l'or était supé-
» rieure à ce qu'elle était à Athènes, c'est-à-dire que la pro-
» portion de l'or à l'argent était : : 14 : 1. Les pièces qui
» nous sont parvenues, et que l'on tient pour des cyzicènes,
» sont d'une origine très-incertaine, et à ma connaissance il
» n'y en a aucune qui offre le double type décrit par les au-
» teurs anciens. On n'en a qu'avec la seule tête de lion. Le
» poids de ces pièces fait conclure à un statère de 2 drachmes
» attiques très-faibles, si du moins on en peut conclure
» quelque chose. Toutefois une pièce de très-ancien style
» conduit à un statère du poids du didrachme babylonique ou
» éginétique, et, de plus, un poids de Cyzique avec inscrip-
» tion semble prouver que la pesée équivalente portait à
» Cyzique le nom de statère. Cependant, si dans Démosthène
» il était question d'un statère aussi pesant, il faudrait en
» induire une valeur de l'or à Panticapée bien moins consi-
» dérable que je ne puis l'admettre; l'enchaînement du

» *Discours contre Phormion* conduisant plutôt à penser qu'il » s'agit d'un cours élevé de l'or; c'est ce qui m'empêche de » croire que du temps de Démosthène le statère de Cyzique » ait été de plus que 2 drachmes attiques environ. »

J'écarte encore ici ce qui se rapporte à la difficulté qu'éprouvait M. Bœckh à idendifier le statère de Cyzique avec la description que les anciens en ont donnée. Longtemps avant lui, Eckhel avait démontré que le signalement fourni par Pollux s'appliquait aux statères d'argent dont nous possédons de nombreux exemples. En réfutant avec juste raison l'opinion d'Eckhel, qui ne voyait qu'une monnaie de compte dans le statère d'or de Cyzique, il aurait dû faire une réserve en faveur de ce que l'auteur de la *Doctrine* dit de parfaitement exact relativement aux statères d'argent de la même ville. Ce qui nous intéresse ici, c'est de voir M. Bœckh persister dans l'idée qu'il s'était faite d'abord de la valeur du statère de Cyzique, malgré l'heureuse découverte qu'il a faite du poids du double-statère publié par Caylus, découverte d'autant plus remarquable qu'il n'avait pas pour la justifier le poids du simple statère avec la légende CTA que nous avons publié dans notre mémoire[1]. Entre la conclusion qu'il tire du *Discours contre Phormion* et la preuve qu'il fournit de l'existence d'un statère de Cyzique beaucoup plus pesant que la double-drachme attique, l'illustre philologue se crée un système mixte, suivant lequel on aurait donné dans Athènes le nom de cyzicène à un autre objet que celui qui à Cyzique même portait une dénomination semblable. En même temps, et ceci se rapporte à la partie la plus ancienne des opinions de M. Bœckh, depuis que nous savons que les cyzicènes se fabriquaient avec l'or de la Sibérie, nous répugnons invinci-

[1] Voyez plus haut p. 8.

blement à admettre que jamais à Panticapée le cours de l'or ait pu être plus élevé que dans la Grèce. De plus, la relation certaine qu'offrent les grosses pièces d'or de Cyzique avec les documents fournis par les poids de notre Cabinet, coïncident avec cette circonstance qu'on ne trouve que des pièces de cette sorte ou d'autres pièces plus petites correspondant à la sixième partie des plus fortes, et l'absence complète de toute division qui réponde à ce qu'aurait été un cyzicène du poids de 2 drachmes attiques seulement, achève dans notre pensée de ruiner le moyen terme auquel s'est arrêté l'illustre professeur de Berlin. Ainsi, pour croire que les statères de Cyzique qui avaient cours dans Athènes ne différaient point de ceux que renferment nos collections, et qui se rapportent aux poids arrivés jusqu'à nous, nous n'avons contre nous que le discours de Démosthène, ou plutôt l'induction hypothétique que M. Bœckh a tirée du contexte de ce morceau.

Nous disons une induction hypothétique, et en effet M. Bœckh ne pouvait guère s'exprimer d'une manière plus affirmative à propos d'un des documents les plus obscurs qui nous soient parvenus. Pour comprendre pleinement l'objet du *Discours contre Phormion*, il faudrait avoir les pièces auxquelles l'avocat s'en réfère dans le cours de son argumentation, et les grammairiens auxquels nous devons la conservation des causes privées que Démosthène avait plaidées, se sont bien gardés de transcrire les actes qui auraient pu nous éclairer sur le sujet de ces harangues.

Dans le *Discours contre Phormion* [1], il s'agit de l'inexécution d'une convention du genre de celles que les modernes appellent *contrat à la grosse*, et qui avait eu lieu entre un ca-

[1] Démosth., *Op.*, p. 907 et sqq.

pitaliste nommé Chrysippe et un négociant du nom de Phormion. Si cet acte eût existé seul, il nous serait facile, notre Code de commerce à la main, d'en restituer les dispositions. Chrysippe prête à Phormion, pour une expédition d'aller à Panticapée et de retour à Athènes (ἀμφοτερόπλουν), une somme de 2,000 drachmes qui devra lui être remboursée au lieu du départ sur le pied de 2,600 drachmes : c'est un intérêt de 30 pour 100, en supposant même que le crédit soit fait pour une année entière, ce qui peut rester douteux. Phormion, l'emprunteur, doit, pour garantie de la somme prêtée par Chrysippe, embarquer des marchandises d'une valeur d'au moins 4,000 drachmes ; tout cela est identiquement conforme aux dispositions de notre Code de commerce sur les contrats à la grosse, à l'exception de l'article 318 qui prohibe « tous emprunts sur le fret à faire du navire, » et l'étude du discours de Démosthène peut servir à démontrer la sagesse de cette disposition : car l'origine des discussions entre Chrysippe et Phormion, c'est que ce dernier, après avoir emprunté les 2,000 drachmes à Chrysippe, était allé à son insu se faire prêter des sommes plus fortes ; de façon que si, dans la même proportion, il lui avait fallu fournir des garanties correspondantes à ses emprunts, la valeur des marchandises à embarquer aurait dépassé 15,000 drachmes. Chrysippe avait donc prêté *sur le fret à faire*, et il s'était exposé au genre de fraude que l'article 318 a eu pour objet de prévenir.

Phormion part pour Panticapée, déjà obéré d'emprunts, et avec 5,000 et quelques cents drachmes de marchandises seulement pour y répondre. Il arrive au Bosphore et trouve le roi Pærisade en campagne contre les Scythes. Son chargement se composait sans doute d'objets de luxe et le moment n'était pas favorable pour s'en défaire. Il ne trouve donc pas à

vendre, et au bout d'un laps de temps qui n'est pas énoncé, Lampis, l'armateur qu'il avait sans doute amené, autorisé d'avance par Chrysippe, réclame de Phormion l'exécution de son engagement. Au dire de Chrysippe, Phormion aurait répondu qu'il n'avait ni argent ni marchandises, mais qu'il se libérerait plus tard. Lampis les mains vides, du moins quant à ce que Phormion aurait dû lui donner, remet à la voile et fait naufrage non loin du port ; son navire est perdu et lui-même il se sauve à grand'peine. Dans cette hypothèse, Chrysippe qui, plus tard, a remis la main sur Phormion et sur Lampis revenus tous deux dans l'Attique, Chrysippe a sa créance intacte, et peut la réclamer intégralement de son débiteur.

Mais les allégations de Phormion sont contraires, et Lampis, qui déclarait d'abord n'avoir rien reçu de l'emprunteur, semble s'être concerté avec lui pour affirmer qu'avant son départ Phormion lui avait remis 120 cyzicènes afin de se libérer envers Chrysippe. La fortune de mer a fait périr le navire de Lampis avec son chargement; par conséquent, suivant les principes du contrat à la grosse, la mauvaise chance a tourné contre le prêteur, et l'action de ce dernier en répétition de la somme qu'il avait fournie reste éteinte. 120 cyzicènes au cours de 28 drachmes attiques fournissant une somme de 3,360 drachmes attiques; si Phormion n'en devait en effet que 2,600 à Chrysippe, il aurait fallu que le cours de l'or fût bien plus élevé à Panticapée que dans Athènes pour que la somme de 3,360 drachmes sur le marché de Panticapée se réduisît à 2,600 en arrivant à Athènes. C'est ce qu'a cru M. Bœckh, et de là la conclusion pour laquelle il s'est décidé après une évidente hésitation.

M. Bœckh avait raison de douter, car il s'en faut que l'affaire soit aussi claire qu'elle se présentait au premier abord. On a

vu que le contrat ne devait recevoir son exécution définitive qu'au retour de Phormion dans l'Attique, et pourtant nous trouvons Lampis, l'armateur du navire, à son arrivée dans le Bosphore, investi des pouvoirs nécessaires pour exiger de Phormion l'exécution de ses engagements. Cette contradiction ne peut s'expliquer que d'une seule manière. La première convention n'était faite que pour un temps, et c'est ce qu'indique assez, à défaut d'autre argument, l'intérêt produit par la somme prêtée. Quand une fois le terme fixé pour le retour de Phormion et le remboursement à Chrysippe aura été dépassé, d'autres clauses seront intervenues de manière à aggraver la position du débiteur. Il y avait eu entre Chrysippe et Phormion deux contrats; Démosthène le dit formellement dans son plaidoyer et il attribue cette précaution à la défiance du prêteur[1]. Mais le second engagement n'était nullement la répétition du premier, et c'est ce qu'on va voir quoique l'avocat, après avoir parlé des deux actes, semble les confondre dans un seul. « Qu'est-ce » que contient le contrat, dit-il? Il stipule qu'au cas où le » navire sera revenu sain et sauf, l'emprunteur devra resti- » tuer la somme. Il l'oblige aussi à charger les marchan- » dises sur le navire ou, en cas d'inexécution de cette clause, » de payer 5,000 drachmes de dédommagement. » Quelques lignes plus bas[2], il est dit que le chargement dont on vient de parler doit avoir lieu dans le Bosphore, ce qui empêche de confondre cette opération avec le premier établissement du gage à bord du bâtiment en partance. Ou la phrase que nous venons de traduire est corrompue, ou elle implique une contradiction formelle; car l'amende de 5,000 drachmes

[1] Page 916. Le pluriel οἵδε, qu'emploie Démosthène dans cette circonstance, doit se traduire par : *mon client.*

[2] Page 917.

n'est guère compatible avec la nécessité de rembourser le capital. Tout s'explique, au contraire, si l'on admet, comme disposition du second contrat substitué au premier en cas d'inexécution dans le délai voulu, une clause ordonnant à Phormion de charger une certaine quantité de marchandises sur le navire de Lampis ou de payer 5,000 drachmes. Phormion n'a pu revenir avec Lampis; le terme fixé par le premier contrat était écoulé; il n'avait pas de marchandises à fournir en dédommagement : il a dû s'arranger pour acquitter l'amende.

Sans doute, l'avocat présente toujours la somme que Phormion prétend avoir remise à Lampis comme l'équivalent de son capital accru des intérêts qu'il emporte; mais si le cours de l'or eût été aussi élevé à Panticapée que le prétend M. Bœckh, comment Démosthène pourrait-il trouver aussi invraisemblable que Phormion, obligé de subir un intérêt usuraire en même temps que le désavantage du change, eût payé à Panticapée 3,920 drachmes pour en rembourser 2,600 dans Athènes? On concevrait à la rigueur que, suivant les règles du contrat à la grosse, Phormion, retenu à Panticapée par la suite de ses affaires, eût consigné à l'armateur des marchandises en nantissement de sa dette. Mais si les marchandises n'ont point été livrées, la somme qu'aurait reçue Lampis ne peut être seulement celle de 2,600 drachmes; ce sont les 5,000 drachmes qu'il devait payer à titre d'amende.

On se demande si, dans son argumentation, l'avocat a fait une confusion volontaire des deux sommes, et d'où vient qu'il ne prend pas plus de peine pour les distinguer. A cela l'on peut répondre que la prétention d'avoir payé les 5,000 drachmes est une allégation tout à fait à l'avantage de Phormion. Puisque Démosthène

met tant d'affectation à démontrer l'invraisemblance d'une restitution à Panticapée, en l'absence de tout témoin, des 2,000 drachmes accrues de leurs intérêts, on peut ajouter encore que l'avocat n'est pas sans espérance d'empêcher Phormion d'établir la distinction formelle des deux sommes. Car celui qui craint d'être condamné à restitution, si les juges refusent d'admettre la dernière allégation de Lampis, peut vouloir, en laissant confondre le capital avec l'amende, se ménager la chance de ne payer que 2,600 drachmes au lieu de 5,000. Sans doute ce procédé de l'avocat n'est pas très-loyal, mais l'audience des tribunaux d'Athènes n'est pas la seule où l'on eût admiré des ruses de cette espèce.

Il ne fallait pas que Démosthène comptât beaucoup sur l'intelligence des juges auxquels il s'adressait; car si, selon l'opinion de M. Bœckh, l'or était plus rare à Panticapée qu'à Athènes, d'où vient, ainsi que nous l'avons déjà dit, que l'avocat ose présenter comme invraisemblable et même absurde l'opération par laquelle Phormion, au Bosphore, dépense 3,930 drachmes pour s'acquiter de 2,600 dans Athènes? Et si, comme nous le croyons, c'était dans Athènes qu'avait lieu le plus haut cours de l'or, pourquoi l'orateur ne semble-t-il pas soupçonner lui-même qu'en empruntant, même au denier 6, 3,360 drachmes, le débiteur se mettait en mesure d'en payer plus de 5,000 au retour? On voit que dans les deux hypothèses, Démosthène ne s'est pas autrement soucié d'établir clairement les comptes.

Après avoir ainsi établi que, selon toute vraisemblance, Phormion prétendait avoir remis à Lampis, non les 2,600 drachmes de son premier engagement, mais les 5,000 drachmes d'amende qu'il devait à Chrysippe en vertu du second, revenons à la conséquence que l'établis-

sement de ces faits doit amener, pour l'éclaircissement de la question qui nous occupe. En aucun cas, nous ne pouvons admettre que le cours de l'or ait été plus élevé à Panticapée que dans Athènes. Panticapée était le marché de l'or, et Athènes n'en tirait pas de ses mines. Cette induction se trouve confirmée par la comparaison que j'ai établie entre les monnaies d'or et d'argent de Panticapée. L'énorme pesanteur de l'or indique l'avilissement produit par la vulgarité de ce métal, tandis que le taux très-réduit de l'autre monnaie prouve que l'argent était aussi rare au Bosphore que l'or y était commun. C'est le plus grand rapprochement que nous ayons pu constater entre les deux valeurs. M. Bœckh, qui croyait à la rareté de l'or, établit le rapport :: 1 : 14 ; nous qui en constatons l'avilissement, nous arrivons à la proportion inverse :: 1 : 7.

Mais si jamais l'or a dû être plus rare dans Athènes qu'à Panticapée, c'est certainement à l'époque où se placent les circonstances privées discutées par Démosthène. Clinton estime que le discours contre Phormion a dû être prononcé vers l'an 332 avant Jésus-Christ. Athènes venait de passer par les plus difficiles épreuves. La prise de Thèbes par Alexandre l'avait réduite à une véritable détresse ; on en a la preuve dans les reproches que l'avocat adresse à Phormion, afin de le rendre odieux dans l'esprit de ses juges. Ce citoyen, au lieu de rapporter dans sa patrie un chargement des blés de la mer Noire, serait allé trafiquer de cette marchandise dans les ports de la Macédoine, et cela, dans un moment où Athènes souffrait d'une telle disette que le peuple s'y étouffait pour obtenir une très-petite mesure de grain distribuée par tête à un prix exorbitant. Au Bosphore, l'absence du prince avait nui aux affaires de Phormion qui ne pouvait apporter de la Grèce que des objets de luxe ou,

tout au plus, un chargement d'huile ou de vin; mais qu'était-ce que cet embarras momentané, en comparaison des malheurs subis par Athènes à la même époque? Si jamais le change d'un métal tiré du dehors a dû s'élever dans cette ville, c'est certainement au milieu de semblables circonstances.

Ce qui, à nos yeux, achève de démontrer d'une manière décisive que l'or était plus commun à Panticapée que dans Athènes, c'est le choix du métal préféré par Phormion. Si l'or eût été plus rare au Bosphore que dans Athènes, Phormion se serait bien gardé de payer en or, puisque la somme par lui remise à Lampis aurait dû subir une forte dépréciation au lieu fixé pour l'exécution du contrat; il aurait préféré l'argent, qui lui offrait l'avantage contraire et qui devait être plus répandu par cela même que l'or était à plus haut prix. La facilité du transport ne peut avoir exercé dans cette circonstance aucune influence sur le choix du métal, puisque Lampis emportait la somme sur son navire et devait aussitôt après son arrivée la remettre au créancier.

Cela posé, l'opération que Phormion prétend avoir faite, pour désintéresser Chrysippe par l'intermédiaire de Lampis, s'explique très-aisément. Il s'est procuré 120 cyzicènes qui, au taux de 28 drachmes pour chacune d'elles, lui ont procuré une somme de 3,360 drachmes attiques, valeur à Panticapée. Afin d'atteindre cette somme, il a emprunté au denier six (16.66 0/0), ce qui a élevé le total de son emprunt à 3,920 drachmes. Mais cette opération qui, quoique onéreuse, n'aurait eu rien que de nécessaire pour rembourser à Athènes 2,600 drachmes, si l'or eût été comparativement plus rare à Panticapée, devenait encore plus naturelle et plus raisonnable, lorsque le débiteur, en faisant

un sacrifice de 3,920 drachmes sur un marché, se trouvait en mesure d'en acquitter 5,000 sur un autre. Le calcul sous ce rapport est très-facile à établir. En supposant, d'une part, que le cyzicène eût passé dans Athènes pour un double-statère attique, et qu'au même endroit le rapport de l'or à l'argent eût été :: 1 : 10, 120 cyzicènes auraient fourni une somme de 4,800 drachmes. Mais, d'une part, le demi-cyzicène était plus faible de 1/9 environ que le statère attique ordinaire ; et de l'autre, l'écart entre les deux métaux devait être plus considérable, au milieu des circonstances que nous avons rappelées. Si donc on défalque 1/9 des 4,800 drachmes que les 120 cyzicènes auraient fournies au cas où cette monnaie eût été égale au statère attique, et si d'un autre côté on multiplie la valeur de l'or par 12 au lieu de 10, on arrive à un total de 5,121 drachmes, résultat qui dépasse très-légèrement la somme cherchée.

Nous n'avons donc eu besoin que de retourner, à l'aide d'une étude plus attentive du texte de Démosthène, le problème tel qu'il avait été posé par M. Bœckh, pour arriver à une confirmation remarquable des résultats fournis par nos autres recherches.

Ch. Lenormant.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Deuxième article. — Voir n° 2, p. 99.

Achulla.

Barthélemy, dans sa lettre au marquis Olivieri, p. 114, a fait connaître un grand bronze du Cabinet de France, présentant :

Tête imberbe, nue ; à droite : ACHVLLA P QVINCTLI VARI. ℞. Tête d'Auguste, nue, à gauche, entre la tête de Caius et celle de Lucius. Au-dessous, C. et L. Sous la tête de Caius, à gauche, contre-marque portant trois lettres puniques = קיר, *qir*, *qor* ou *qur* [1].

Barthélemy et Lindberg avaient lu à tort sur la contremarque קסר, *Cæsar;* Gesenius a indiqué la véritable leçon ; mais il ajoute : « Quod nescio an vetus aliquod et domesticum ejus civitatis nomen fuerit. »

Je crois qu'en effet c'est le nom primitif de la ville et que le nom latin en est une corruption.

Ce nom latin s'écrivait de différentes manières : *Achulla*, *Acholla*, *Achilla*, *Acilla*, *Acolla*, *Cholla*. La dernière forme me porte à penser que, dans les autres, l'A initial est affixe, soit article, comme dans *Agadir*, soit prosthétique et destiné à faciliter la prononciation, d'après un usage qui existe encore aujourd'hui dans cette contrée ; on lit en effet dans le

[1] Lindberg, p. 39 ; Eckhel, IV, 133 ; Gesenius, 319.

dictionnaire berbère publié en 1844 par le ministère de la guerre, Avertissement, p. 111 : « L'adjonction d'un *Elif* en tête de certains mots d'une prononciation difficile se trouve aussi très-souvent dans les pièces écrites par des Arabes algériens. » D'un autre côté, Shaw, *Voyages*, trad. fr., t. II, p. 7, dit, en parlant de la ville d'*Akker*, en Syrie : « *Akker* pourrait bien être la *Ker* ou *Kir*, c'est-à-dire la ville dont il est parlé, *Amos*, IX, 7, et dans quelques autres endroits de l'Écriture. »

Je prends donc *Cholla* ou *Chilla* pour le thème du nom.

Or, considérant que le R, dans les mots qui passent d'une langue dans une autre, et même sans cette circonstance, se change souvent en L, je demande si *Chir*, selon la transcription des Romains, n'a pu se convertir en *Chill-a* (*A-chilla*, *A-cilla*), ou *Chor* en *Choll-a* (*A-cholla*, *A-cola*), puis, par corruption, en *Chull-a* (*A-chulla*)?

Si au premier aperçu cette opinion paraissait outrée, je trouverais un argument, à mon avis concluant, dans un fait tout à fait semblable concernant le nom du fleuve *Niger*, primitivement *Gir*, mentionné par T. E. Bowdich[1], qui dit à ce sujet : « The Negroes call it *Quorra* and the Moors *Quolla*, the later generally substituting the *l* for the *r* of the former. »

Hadrumète, Pulput.

Falbe et Lindberg, dans leur *Annonce*, indiquent des médailles autonomes puniques d'*Hadrumète*[2]. Ce sont probablement celles qui sont mentionnées sous le même titre dans les *Recherches*, etc., de Falbe, p. 119. Elles comprennent les pièces figurées par Gesenius parmi les *Incertaines*, tab. 44, XXVI, C, D, E.

[1] *An Esssay on the geogr. of North-Western Africa.* Paris, 1822, in-8.

[2] Ces auteurs annoncent aussi sous la rubrique d'*Hadrumète* des médailles du roi Juba I avec lettres puniques. Je ne les connais pas.

Le point de départ de Falbe est une pièce du cabinet du roi de Danemark, qu'il décrit ainsi : « Tête de femme voilée, à gauche; au devant, des lettres puniques presque effacées. ℞. HADR. Tête de Neptune. » Il rapproche de cette médaille celle presque semblable, mais sans lettres puniques, citée par Eckhel (*Doctr. num. vet.*, IV, 134), comme la seule médaille autonome d'*Hadrumète*. Celle-ci appartient au cabinet Médicis[1].

Pellerin (*Rec.* III, tab. CXXI, n° 17), Mionnet (t. I, p. 612, n° 17), le Père Caroni (*Ragguagl. del viaggio*, etc., t. V, n° 22 et p. 81), Gesenius ont successivement fait connaître la médaille suivante, reproduite avec plus de soin par Falbe : IMP.AVG.P.P. Tête nue d'Auguste, à gauche. ℞. Tête voilée de femme, à droite; derrière, un sceptre ou un glaive; devant, cinq lettres puniques.

Enfin, le Père Caroni (*ouvr. c.*, t. V, n° 25 et p. 85) a publié une autre pièce dont voici la description d'après Falbe : « Tête diadémée et barbue, à gauche; devant, trois lettres indistinctes; derrière, un sceptre ou un trident. ℞. Tête voilée de femme, à droite; derrière, cinq lettres puniques. » Falbe ajoute : « Le P. Caroni veut que ce soient les têtes d'Osiris et d'Isis personnifiées dans celles de Juba II et de Cléopâtre; mais en regardant la gravure et en la comparant avec notre médaille, on conviendra que l'inscription devant la tête virile laisse deviner les lettres HAD et que les types et la grandeur sont trop ressemblants à la description que donnent Mionnet et Eckhel de la médaille du cabinet de Médicis pour ne point supposer qu'elle lui soit presque semblable. »

Les lettres puniques de la seconde des pièces publiées par Falbe, ainsi que celles d'un exemplaire de notre Cabinet

[1] Un autre exemplaire est signalé dans une *Notice sur le Cabinet des médailles de la Haye*, publiée en 1823 par M. de Jonge.

impérial que j'ai examiné avec la plus grande attention, se transcrivent ainsi : פטפצר; elles n'ont aucun rapport avec le nom d'*Hadrumète;* en faisant du צ un T, comme cela avait lieu le plus souvent parmi les Grecs et les Latins, on a PTPTER ou P*h*TP*h*TR. Or, près d'*Hadrumète* existait la ville dont le nom nous est parvenu sous les formes *Putput*, *Pudput*, *Phtut.* Je pense que c'est le même nom; l'usage a fait tomber le R final, ce qui n'est point rare. Dans ce cas, la concomitance du nom d'*Hadrumète* s'explique par les rapports qui ont dû exister entre les deux villes, comme entre *Oéa*, *Macarée* et *Pallene*, ou *Oéa*, *Zuchis* et *Zitha*, non-seulement à raison du voisinage, mais parce que *Hadrumète* était la capitale de la province. Il peut toutefois paraître singulier que les deux noms ne soient pas écrits dans la même langue; on en connaît cependant d'autres exemples, notamment sur des médailles d'Espagne ayant légende latine et celtibérienne.

פטפצר est composé de deux verbes qui ont un certain rapport de signification, פטר, *Fidit*, et פצר, *obtudit*, *obtusum fecit;* ils expriment probablement une allusion à la configuration de cette partie de la côte.

Le symbole placé derrière la tête voilée est le bâton ou la haste cruciforme que tient Astarté sur plusieurs médailles de Phénicie; l'effigie représente donc probablement cette déesse. Le symbole se trouve comme ici derrière une tête voilée (et tourrelée) de femme sur plusieurs médailles de Tripoli d'Orient (Mionnet, *V. Tripoli*, n[os] 381, 382, 383, 386, 395, 396) : il a pu être emprunté à Sidon ou à Tyr qui avaient concouru, avec Arade, à la fondation de cette ville et qui, l'une et l'autre, ont représenté sur plusieurs de leurs monnaies Astarté tenant le bâton terminé en croix; mais si l'on s'en rapporte à l'origine attribuée par Salluste

aux villes de la partie de la côte africaine où *Putput* était située, ce doit être un souvenir de Sidon : *Leges, cultusque, pleraque Sidonica.*

Libophéniciens.

Le nom ethnologique de *Libyens* a été donné avec une extension variable, par les anciens historiens et géographes, aux habitants de diverses régions de l'Afrique. Il a été plus particulièrement appliqué, surtout celui de *Libophéniciens*, par Pline, V, 4, à une peuplade occupant un canton du *Byzacium.*

Sans m'arrêter à la question rigoureuse des limites, qui a été controversée, je ferai observer que ces *Libophéniciens*, mentionnés aussi par Polybe et par Diodore de Sicile, supportaient impatiemment le joug de Carthage et saisissaient fréquemment les occasions de le secouer.

Je crois pouvoir rapporter à ce peuple, ainsi qu'on l'a fait dans la *Descr. des méd. de M. de Hauteroche*, les médailles présentant à l'avers une tête d'Hercule à gauche et au revers un lion marchant à droite ; au-dessus un *mem* phénicien de forme normale ; au-dessous, en exergue, la légende grecque ΛΙΒΥΩΝ (v. Milling., *Méd. inéd.*, pl. IV, n° 16, p. 18). Cette dernière légende n'existe pas toujours. La matière est ordinairement le bronze ; j'ai un exemplaire en argent.

M. le baron de Théïs, naguère consul général de France à Tunis, possède une variante sur laquelle le lion passe à gauche ; au-dessus est le *mem* et cette lettre est répétée dans le champ, d'après une description qu'a bien voulu m'envoyer M. A. Rousseau, premier interprète du consulat.

J'ai vu au Musée de la Haye un exemplaire ayant le *mem* à la partie supérieure du revers et entre les pattes du lion, un M grec. C'est peut-être la même lettre qui est dans le

champ de l'exemplaire de M. de Théïs. Elle serait, s'il en était encore besoin, un indice de la valeur phonétique du caractère phénicien. Un autre exemplaire de la Haye a un *beth* au lieu du *mem*.

Dans le catalogue Hauteroche, on attribue interrogativement celles de ces pièces qui ont un *mem* à *Macomada*. Si elles appartiennent réellement aux *Libophéniciens* dont nous venons de parler, ce doit être *Macomades minores*.

Quoi qu'il en soit, elles n'ont pu être frappées par ces *Libophéniciens* que dans un intervalle d'indépendance. Cette époque me paraît être celle de la présence d'Agathocle dans cette contrée, alors que le roi *Elymas* s'était associé à l'attaque des Siciliens. De là, sans doute, l'existence d'une légende grecque, de même que c'était probablement pendant qu'il combattait à côté de Scipion contre César, que Juba I, si jaloux de son titre de roi, faisait frapper ses monnaies bilingues.

La forme normale du *mem*, sur les pièces des Libyens, permet de remonter à l'époque dont il s'agit. Il en est de même du caractère archaïque des types et particulièrement de l'effigie d'Hercule qui a une grande ressemblance avec celle de quelques tétradrachmes de *Carthage* et d'*Aspis*, qui doivent avoir été contemporains. On sait qu'*Aspis* ou *Clypea* a été restaurée par Agathocle, ce qui avait fait dire qu'il l'avait fondée. Je reviendrai plusieurs fois sur ce point.

3° ZEUGITANE.

Carthage.

Déjà, à l'occasion d'*Hadrumète* dans la Byzacène, nous avons, en parlant de *Putput*, mis un pied dans la Zeugitane. Le nom de cette région rappelle immédiatement le grand

souvenir de *Carthage* : il convient donc de commencer par cette illustre cité.

Longtemps a paru planer sur la numismatique de la malheureuse rivale de Rome la pensée vindicative du conquérant qui aurait voulu que le nom même de la ville ne survécût pas sur ses ruines. On méconnaissait en effet ce nom sur plusieurs médailles qui le portent, à mon avis, incontestablement, ou, n'en interprétant exactement qu'une partie, on se refusait ou l'on hésitait à attribuer directement à Carthage les monnaies qui en sont décorées ; on les regardait comme frappées par des Carthaginois, il est vrai, mais par les Carthaginois de Sicile, par les habitants de ***Panorme*** en particulier. Je crois pouvoir fixer définitivement les idées en appuyant par de nouveaux arguments l'explication que j'ai proposée ailleurs pour une partie de ce nom qui a égaré, je pense, les numismatistes. Les médailles dont il s'agit sont la plupart des tétradrachmes en argent, d'ailleurs bien connus[1], dont les légendes sont écrites en caractères semblables à ceux que l'on trouve sur des inscriptions lapidaires provenant authentiquement de Carthage.

[1] 1° קרת חדשת, QRT C*h*DST. — Palmier ; de chaque côté du stipe, transversalement, dans le champ, partie de la légende, savoir : à droite, קרת ; à gauche, חדשת. ℟. Buste de cheval galopant à gauche dans une variété, à droite dans une autre, et couronné par une Victoire volant dans le même sens ; devant, grain d'orge ; cercle autour. — Cab. de Fr., etc.

2° מחנת, MC*h*NT. ℟. קרת חדשת, QRT C*h*DST. — Palmier ; de chaque côté du stipe, transversalement, partie de la légende de cette manière : מח — נת. ℟. Même type que ci-dessus, mais le cheval est bridé ; au-dessous du poitrail deux vases, et la légende divisée par ces vases en trois parties, une à droite : קרת, une autre au centre : ח, la dernière à gauche, דשת. — Cab. de Fr. (Voir le dessin, pl. IV, n° 4.)

3° Mêmes type et légende à l'avers ; au revers, la partie antérieure du cheval, bridée aussi, est dirigée à droite. Pas de vases. Légende continue à l'exergue : =קרתחדשת. — Cab. de Fr., etc.

4° עם המחנת, AM HMC*h*NT. — Tête imberbe de Melqart (Hercule)

Ces légendes présentent cinq variétés, savoir : קרת חדשת (nos 1, 3, 6 de la note) ; קרת חדשת — מחנת (no 2) ; עם מחנת (nos 5, 7, 8) ; עם המחנת (no 4) ; שעם מחנת (nos 9, 10, 11, 12).

Deux parties dominent dans ces variétés, savoir, d'un côté, קרת חדשת, de l'autre, מחנת. La première se montre seule ou séparée sur les nos 1, 2, 3 et 6 ; cet isolement prouve un sens distinct. Les deux mots qui composent cette partie signifient au propre *Ville neuve*. Or, comme on sait par des témoignages anciens que tel était, dans la langue originale, le sens du nom de Carthage, on fut d'autant plus

coiffée d'une dépouille de lion et tournée à droite. ℟. Tête de cheval à gauche, derrière, palmier ; dessous, légende. Grènetis. — Cabinet de France, etc.

5° עם מחנת, AM MC*h*NT. — Mêmes types ; de plus, au revers, épi dans le champ à gauche. — Cab. de Fr., etc.

6° קרת הדשת. — Tête de Cérès ou de Proserpine tournée à gauche, avec pendant d'oreille et collier ; chevelure éparse et entremêlée d'épis. Derrière, le long du bord de la pièce et de haut en bas, la légende, dont les deux dernières lettres manquent souvent par défaut de flan. ℟. Cheval marchant à gauche devant un palmier, le sol étant figuré par un double trait. — Cab. de Fr., etc.

7° עם מחנת. — Profil de Cérès à gauche d'un style différent ; autour quatre dauphins. ℟. Tête de cheval à gauche ; derrière, palmier ; dessous, la légende. — Cab. de Fr., etc.

8° Mêmes types et même légende ; mais à l'avers, dans le champ à gauche entre la tête de Cérès et l'un des poissons, un coquillage (Peigne). — Cab. de Fr.

9° שעם מחנת, SAM MC*h*NT. — Mêmes types ; la tête de Cérès tournée à droite ; pas de coquillage. — Cab. de Fr., etc.

10° Mêmes types et même légende, mais la tête de cheval tournée aussi à droite. — Cab. de Fr.

11° Tête de femme regardant à droite et coiffée d'un bonnet phrygien ayant l'apparence du coquillage nommé nautile. ℟. Lion passant à droite devant un palmier ; à l'exergue, qu'un trait sépare du champ, même légende qu'aux nos 9 et 10. — Le dessin de la belle épreuve qui est à notre Cabinet impérial est gravé, pl. IV, no 5.

12° Tête de femme à gauche élégamment coiffée d'un voile retenu par un diadème. ℟. Lion passant à gauche contre un palmier ; à l'exergue la légende précédente. — Cab. de Fr.

C'eût été dépasser mon cadre que d'entrer dans tous les développements

porté à voir ce nom dans la légende en question que les types de la tête de cheval, *Caput acris equi*, et du palmier *Phœnix*, s'y rapportaient aussi avec la plus grande vraisemblance. Mais, par contre, l'effigie de Cérès et la beauté du travail des pièces, ainsi que leur fabrique, dirigèrent la comparaison vers les médailles de Sicile. Presque tous les auteurs s'arrêtèrent, comme je l'ai dit, à l'opinion que ces pièces ont été frappées au nom de Carthage en Sicile et pour la Sicile. A raison de la richesse qu'indiquaient leur quantité, leur métal et leur poids, Barthélemy pensait qu'elles ne pouvaient, dans ce cas, provenir que de Panorme

qu'entraînerait l'historique complet de ces monuments. Je n'ai en vue que d'arriver à leur réelle attribution par l'examen linguistique des légendes, notamment d'un mot qui en est le nœud, מחנת. Les autres points ont été traités par divers auteurs, aux travaux desquels je prie les lecteurs de se reporter, particulièrement Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. LIII, 42-49, et *Lettre à Olivieri*, 13-14, 23-29; Bayer, *Del alfab. y lengua de los Fenices*, etc., Madrid; Dutens, *Expl. de quelques méd. gr. et ph.*, 2e éd., Londres; Gesenius, *Monum.*, 288-292; de Saulcy, *Rech. sur la num. punique*, 10-16.

La nécessité de me restreindre à de justes bornes m'oblige aussi à m'abstenir de parler d'un grand nombre d'autres médailles en or, argent et bronze, depuis le plus petit module (or et argent) jusqu'à des pièces de 45 mill. de diamètre (bronze), à types variés, mais dont la plupart ont à l'avers le profil de Cérès, au revers la tête de cheval ou le cheval avec diverses allures et attitudes. Quelques-unes sont anépigraphiques, d'autres portent des globules, d'autres des chiffres (20, 21, 25), la plupart des lettres, soit solitaires, soit au nombre de deux, tantôt séparées en des points différents du champ, une à droite devant le col ou le poitrail du cheval, l'autre sous le cheval, tantôt rapprochées ou liées sous le cheval. Un exemplaire en or présente à l'exergue quatre caractères séparés par un point en deux groupes bilittères. Les lettres isolées sont, à ma connaissance : א, ב, ג, ד, ה, ט, י, ם, ן, ע, ף, ק, ת, c'est-à-dire l'alphabet presque complet. Sur les médailles bilittères à lettres séparées : ב — א, א — ב, ץ — א; sur un exemplaire à caractères rapprochés : עג. Les ligatures sont : בת ou תב, טש ou שט.

Ces monnaies, longtemps attribuées à Panorme, me paraissent, ainsi qu'à la plupart des numismatistes modernes, appartenir directement à Carthage. Leur étude détaillée comporterait à elle seule une monographie.

où l'on paraît en avoir, en effet, trouvé un grand nombre[1]; il faisait accessoirement observer qu'un quartier de cette opulente cité avait aussi porté le nom de NEAPOLIS, *Ville neuve*, qui pouvait correspondre à קרת חדשת.

Mais l'embarras consistait à expliquer le groupe מחנת, que sa présence détachée à l'avers du n° 2 prouve avoir eu aussi un sens isolé. Au propre, ce sens est *Camp*, *agglomération d'hommes*. Il est facile de reconnaître que les augments dont le mot est précédé sur les n[os] 4, 5, 7 à 12 n'y attachent que des idées accessoires. עם seul est constant parmi ces augments; il y joue donc le rôle principal. Ce rôle est la signification *Peuple*. Le *hé* qui suit sur le n° 4 est, dès lors, évidemment l'article, ainsi que Dutens l'a pensé[2], et le sens propre est *Peuple du camp*. Par suite encore, la lettre préposée à עם sur les n[os] 9 à 12 ne peut être qu'une servile marque du cas oblique qui est souvent aussi employé dans les noms de peuple sur des médailles grecques. Cette lettre, qui ressemble à la troisième et à la quatrième, lesquelles sont des *mem*, en diffère cependant par la brièveté comparative du jambage descendant, et cette particularité est caractéristique; elle dénote un *schin*. Or nous avons déjà vu le *schin* préfixe marquer le cas indirect sur les médailles que j'attribue à *Hippo regius;* on le trouve aussi

[1] On en trouve aussi en Afrique; Pellerin en avait déjà fait la remarque.

[2] Je dois, à cette occasion, relever une méprise de Dutens amenée par une inadvertance de Pellerin. Le premier de ces auteurs, p. 65, reproche au second, bien qu'avec de justes ménagements, d'avoir vu dans la légende de cette pièce le nom *Muthumbal*. Mais, en comparant le texte, *Rec.*, III, p. 22, avec la planche LXXXVIII, on s'aperçoit que le chiffre de renvoi de ce texte est une erreur, et qu'il y faut substituer 9, numéro de la dernière médaille de la planche, où *Mutumbal*, ainsi écrit exactement par Pellerin, se trouve en effet dans une légende latine. La remarque est utile, puisque d'Ennery ne s'est pas aperçu non plus de l'erreur, et qu'il donne *Mutumbal* comme transcription de la légende punique, *Médailles de peupl. et de villes*, t. III, 2, 8, n° 8.

en hébreu avec le même office sur une médaille du prince asmonéen Siméon. La phrase entière peut donc être rendue ainsi : *Du peuple du camp.*

Dans מחנת, Barthélemy paraît avoir vu le nom phénicien de *Panorme* avec le sens *camp*, de même qu'en latin *Castra* est devenu souvent nom de ville, de même surtout que dans la tribu de *Gad* existait une ville appelée מחנים.

Swinton (*Philos. Trans.*, LIV) excluait Panorme et, donnant au groupe la transcription MHNAT au lieu de MC*h*NT ou, suivant Barthélemy, *Mahhanot*, il y lisait, avec Goltzius, le nom d'une autre ville de Sicile, *Menæ*, attribution repoussée, pour des raisons fondées, par l'académicien français, puis par Dutens.

Hamaker (*Misc.*, 139) considère מחנה comme ayant signifié, non-seulement *Castra*, *Castrametatio*, mais aussi *Navale*, et, regardant ici le pluriel comme emphatique, il pense que le mot grec *Panormos* en était la traduction exacte.

M. de Saulcy rejette positivement l'attribution à Panorme ; mais, prenant מחנת au propre, c'est-à-dire dans l'acception générale *Camp*, il penche à regarder les médailles comme frappées pour l'usage des armées ; il s'exprime ainsi : « Toutes ces monnaies présentent, au revers, des types africains et non siciliens ; mais, sur plusieurs d'entre elles, nous retrouvons la tête de Proserpine comme sur les monnaies siciliennes... L'une (notre n° 3) porte à la fois le mot Mekhanat et le mot Kart-Khadicha qui n'est autre que le nom de Carthage ; on est donc amené à considérer cette belle monnaie comme ayant été frappée à Carthage même... La fabrique en est africaine... Les trois autres monuments (nos n°s 5, 4 et 12) peuvent être et sont même probablement gravés par des artistes siciliens. Il devient donc difficile de classer toutes ces pièces sans courir la chance de se

tromper. Pour ma part, je renonce prudemment à le faire, et je me bornerai à émettre, sans y attacher la moindre importance, une opinion que je ne voudrais pas défendre plus qu'elle ne le mérite. Ne serait-il pas possible d'admettre que ces monnaies, offrant le mot Mekhanat, *camp*, et la formule Am hemekhanat, *le peuple du camp...*, étaient de véritables monnaies frappées sur place aux types de la métropole et pour l'usage des armées que Carthage entretenait constamment à sa solde? Ce serait alors le plus ancien exemple connu de ces *numi castrenses*, dont l'usage est devenu si fréquent dans les temps plus modernes. »

Quelqu'ingénieuse que soit assurément cette supposition, et quelque poids qu'aient toujours pour moi les opinions de ce savant et sagace investigateur, je n'ai pas hésité à en proposer une différente, m'estimant excusable d'ailleurs par les réserves même avec lesquelles M. de Saulcy a cru devoir s'énoncer.

Servius, *ad Virgil. Æn.* I, 372, dit, d'après Cornelius Nepos : « Carthago autem speciem habuit duplicis oppidi, quasi aliud alterum amplectaretur, cujus interior pars Byrsa dicebatur, exterior Magalia. »

Byrsa est le mot phénicien בצרה, Bostra ou Bosra, *Citadelle*, un peu altéré par une métathèse euphonique.

Le nom de la seconde partie ou seconde ville est diversement écrit par d'autres auteurs, savoir : *Megala*, *Megara*, *Megaria*, *Magaria*. Elle s'étendait dans la plaine, confinait à *Byrsa* et était elle-même entourée de remparts que le consul romain Censorinus, selon Appien, comparaît *aux fortifications d'un camp*, en faisant peut-être une maligne allusion au nom original. C'est cette partie en effet que me paraît désigner le mot מחנת, MC*h*NT ou MHNT, et les variantes latines ou grecques que je viens de relever sont

des altérations de ce nom par la permutation successive des liquides N, L et R.

D'abord, il faut admettre que l'aspirée *Chet* a été rendue par G. De formelles analogies justifient cette prémisse; ainsi *Galba* vient de חלב[1], *Galbanum* de חלבנה; en hébreu même, la mutation avait lieu quelquefois, car on trouve חנן et גנן, *Il protége, il favorise.* Nous pouvons donc d'abord transcrire מחנת par *Maganot* ou *Meganot.*

Vient alors la mutation de N en L; la fréquence de ce changement est un des faits les mieux établis de la linguistique; elle existe dans toutes les langues. Pour l'hébreu en particulier, Gesenius dit dans son Lexique, p. 511 : « *Lamed* permutatur cum reliquis consonantibus liquidis S. Semi vocalibus, ut cum ן, v. c. לחץ et נחץ, ursit, נדנה, chald., לדן, לדנא, vagina, נשכה et לשכה, conclave, cella, in quibus exemplis *n* primitivum esse videtur. » On pourrait multiplier les exemples; mais je pense qu'il suffira d'ajouter, ce qui me paraît péremptoire, d'une part, que l'hébreu מחנת même devient en arabe מחלה, *Diversorium, mansio, vicus urbis, castra;* d'un autre côté, que Fl. Josèphe, faisant allusion à מחנים du 2e liv. de *Samuel*, c. II, v. 8, dit : « Abner assigna à Isboseth pour résidence royale le lieu nommé en langue du pays *Manalis* et en grec *Parembolai* (camp)[2]. » Le N de *Manalis* est ou une intercalation euphonique pour éviter l'hiatus de la prononciation originale *Maalis*, *Mahalis*, ou une erreur de copiste, γ ayant été pris pour ν, en sorte qu'il faudrait lire *Magalis.* Quoi-

[1] Cf. Suétone, VII, 3. C'est à la langue gauloise que cet historien rapporte la signification *gras* du surnom *Galba;* mais le mot חלב, *graisse*, prouve que Bochart a eu raison de le faire remonter au phénicien.

[2] Βασίλειον δ' ἐποίησεν αὐτῷ γῆν κατὰ μὲν τὴν ἐπιχώριον γλῶτταν Μαναλιν (Μαγάλιν?), κατὰ δὲ τὴν Ἑλλήνων παρεμβολὰς λεγομένην. *Antiq.*, VII, 1.

qu'il en soit, le L remplace évidemment le *nun* du mot hébreu. Je me crois donc, sur ce point, parfaitement autorisé à dire que *Megala* ou *Magalia* peuvent venir de *Meganot* ou *Maganot.*

Le R des trois autres variantes peut s'être directement aussi substitué au N du thème original; les analogies linguistiques seraient loin de manquer à l'appui de cette possibilité. Cependant cette mutation est plus rare que celle de N en L et que celle de L en R; je suis donc plus disposé à penser que c'est la dernière qui s'est opérée consécutivement. Millingen, dans son mémoire sur l'Hercule de Gadès, VIe vol. des *Ann. de l'Instit. archéol.*, p. 342, produit, bien qu'en sens inverse, un raisonnement identique pour expliquer l'origine du mot *Hispania;* il dit, en effet : « L'appellation d'*Hispania* ne serait-elle pas une corruption de celle d'*Hesperia* donnée anciennement à l'Hispanie et qui lui est fréquemment attribuée par les poëtes romains? Le premier changement aura été de R en L, comme on voit par la dénomination d'*Hispalus*, au lieu d'*Hispanus*, donnée à Scipion à cause de ses victoires en Espagne. Ensuite l'N aura été substituée à l'L, changement fréquent dans la langue latine. »

Reste à expliquer la terminaison *a* ou *ia* au lieu de *ot.* Je pourrais m'en tenir à cette simple remarque de Dutens, *ouvr. cité*, p. 146 : « Quant à la différence de la finale, il n'y a personne qui ne sache qu'il n'est rien de plus commun dans toutes les langues que ces variations dans les terminaisons des noms et des mots. » Mais il y a ici quelque chose de plus à dire.

Le nom punique pourrait être, non au pluriel *Meganot* ou *Maganot*, mais au singulier *Meganat*, car c'est un des idiotismes des Phéniciens de mettre au singulier, à la fin des mots, dans les cas absolus, ou à la fin des adjectifs féminins, comme nous l'avons déjà vu dans חדשת, un *tau* au lieu du *hé* des Hébreux. Or ce *tau* tombant dans la pronon-

ciation, ainsi que je l'ai dit précédemment et que le démontre un grand nombre de noms propres, on n'aurait plus que *Megana* qui correspondrait exactement à *Megala*. Mais, comme toutes les variantes en grec aussi bien qu'en latin offrent cette particularité d'être au pluriel neutre, je suis plus disposé à penser que cela provient de ce que le nom punique lui-même était au pluriel féminin, correspondant au neutre des langues qui ont ce genre ; les idiomes qui l'ont reproduit ont substitué leur terminaison à celle de l'original ; c'est une mutation logique. La concordance de nombre me semble un argument de plus en faveur de la dérivation que je propose.

Cette dérivation est donc, en définitive, légitimée par les analogies de la linguistique. Il y a plus ; selon une analogie spéciale de la langue hébraïque, מחנת est le nom qui convenait expressément à la ville basse de Carthage en regard de celui de la ville haute בצרה : ces deux termes étaient en effet corrélatifs par opposition, et l'un appelait l'autre, ainsi que le prouve le passage des *Nombres* XIII, 20, dans lequel Moïse, entre autres instructions données aux explorateurs de la terre promise, leur recommande d'examiner la nature des villes dans lesquelles les peuples habitent, ה במחנים
אם במבצרים, *soit dans des* MEGANA (des villes de plaine, retranchées comme de simples camps), *ou dans des* BOSRA (des villes hautes, de véritables places fortes).

De même de קרת חדשת, *Ville neuve*. Sur l'opinion que le nom d'*Utique* était עתק, ATQ, signifiant *ancien*, *antique*, on pense que c'était par contraste que, fondée, selon Aristote, 287 ans après *Utique*, *Carthage* avait pris le nom de *Ville neuve*. Mais je montrerai bientôt que la conjecture en vigueur sur le nom de la première ville est erronée : le nom de *Ville neuve* ne lui correspond donc pas. Il appar-

tenait en propre à *Megala*[1], et c'était par opposition à un autre nom de la citadelle, *Cadmæa*, קדמה, signifiant *ancienne*, qu'il lui avait été donné; aussi les Grecs l'appelaient-ils concurremment *Néapolis*, ce qui ressort particulièrement de ce passage de Diodore de Sicile, XX, 44 : Ἐν τῇ καλουμένῃ νέᾳ πόλει, μικρὸν ἔξω τῆς ἀρχαίας Καρχηδόνος οὔσῃ.

Il est donc naturel de trouver sur nos médailles l'association des deux noms que portait effectivement la partie de Carthage qui était la plus étendue et constituait la ville à proprement parler, partie que le nombreux concours des indigènes avait, suivant Justin, XVIII, 5, transformée en grande cité. P. Bayer, *ouvr. cité*, avait déjà indiqué, pour une partie de la légende, la possibilité de l'application à *Megara;* mais il s'appuyait sur une transcription inexacte en un point, מחרת, MGRT (ר = R au lieu de נ = N) : son opinion ne m'en paraît pas moins ajouter un certain poids à la mienne. Plusieurs autres villes ont porté simultanément deux noms, entre autres *Mazaca* de Cappadoce. Dans les temps anciens, le peuple romain exprimait les deux éléments de sa formation par la locution *Populus romanus Quiritium*, locution plusieurs fois répétée dans le 1[er] livre de Tite-Live; cette dénomination complexe est encore énoncée à la fin du IV[e] siècle de notre ère dans des inscriptions par les sigles P. R. Q. (*Muratori*, p. 389, n° 2; *Orelli*, tom. II, p. 409). D[r] A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

[1] De là vient qu'Isidore de Séville, *Origg.*, XV, 12, a dit par confusion : « Magalia dicta quasi Magaria, quod *Magar* punice novam villam significat. » Ce qui a suggéré à Gesenius, *Mon.*, 392, cette remarque : « Quod Servius *Magar* villæ nomen punicum esse tradit, in medio relinquimus; sed plane falsum quod Isidorus id novam villam interpretatus, cujus erroris causa hæc est quod Magalia Carthaginis etiam *Neapolis* appellata sunt. »

QUELQUES DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE.

(Planche V.)

Les monnaies carlovingiennes, quoiqu'elles soient pour la plupart dépourvues de portraits et de figures, n'en sont pas moins très-dignes de l'attention des archéologues, je ne dirai pas seulement à cause des personnages historiques dont elles rappellent le souvenir, mais parce que ces monnaies constituent d'importants documents pour la géographie et pour l'étude philologique de notre langue.

Nous croyons donc faire une chose utile en livrant à l'examen des numismatistes le dessin de quelques monnaies carlovingiennes inédites, ou en rectifiant la description de pièces déjà connues.

M. Frédéric Troyon, le savant explorateur des cimetières antiques de la Suisse Romande, a eu la bonté de me donner les empreintes de belles monnaies de Charlemagne trouvées par lui dans un tombeau à Bel-Air près Lausanne. Ces pièces étaient au nombre de dix, dont sept semblables au n° 9 de notre planche V. Les trois autres sont gravées sous les n°s 3, 5, et 6. J'ai profité aussi, comme on va le voir, des recherches qu'il m'a été permis de faire au sujet de plusieurs monnaies très-précieuses appartenant à M. Gouaux.

PÉPIN. — Argentoratum. Strasbourg.

R. P. en monogramme. *Revers*. ARGRAT. CIV. autour d'une petite croix (pl. V, n° 1). Cette pièce a été publiée par Mader[1], mais avec la fausse leçon CIVARORAT.

De là, la lecture *Civitas Arrat.*, et l'attribution du denier de Pépin à Arras, quoique sur les monnaies d'Eudes, de Charles le Simple et de Lothaire on lise encore ATREBAS.

M. Alexandre Hermand, le savant historien des monnaies de l'Artois, loin d'accepter sans contrôle une attribution qui tendait à grossir la numismatique de son pays, a le premier combattu l'opinion de ses devanciers. « Je suis loin, dit-il en terminant, d'être positivement convaincu que le denier de Pépin ait été fabriqué à Arras[2]. » M. Hermand avait parfaitement raison d'exprimer cette défiance. J'ai pu examiner le denier original dans la collection de M. Gouaux, et reconnaître que la troisième lettre de la légende est un G et non un O. Dès lors, cette légende ne présente plus de difficultés. Eginhard dit : « *Argentoratum urbem quæ nunc Strasburg appellatur*...[3]. Grégoire de Tours s'était exprimé à peu près dans les mêmes termes : « *Argentoratensem urbem quam nunc Strateburgum vocant*[4]. » La double dénomination se trouve bien représentée sur les deniers de Charlemagne qui offrent les inscriptions CIVI ARGE et STRTBVRG. Déjà sur la monnaie mérovingienne on trouve *Stradiburg*. Mais le chef de la seconde race se montre plus classique que ses prédécesseurs.

[1] *Kritische Beiträge zur Münzkunde des Mittelalters*, t. IV, p. 5.

[2] *Hist. monét. de la province d'Artois*. Saint-Omer, 1843. In-8, p. 58.

[3] *Hist. transl. beat. Marcell. et Petri*, 14, apud Boll. *Act. Sanct.* I Jun., col. 181 sqq.

[4] Lib. X, cap. 19.

CARLOMAN. — LUGDUNUM. Lyon.

CARLEMAN en monogramme. *Revers* LVG; au-dessus, une barre (pl. V, n° 2).

Le denier de Carloman, frappé à Arles, qu'a publié Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*, est resté pendant plus de cent cinquante ans l'unique monnaie connue du frère de Charlemagne. La pièce dont je donne le dessin, découverte à Lyon par M. Thibaut, il y a une dizaine d'années, est entrée dans la collection de M. Gouaux. Ce denier, comme on le pense bien, a vivement attiré l'attention des numismatistes; il paraît aussi avoir éveillé la cupidité d'un faussaire, car il existe également dans la collection de M. Gouaux une contrefaçon des deniers de Carloman aux caractères secs, grêles, tels en un mot que ceux qui, fort heureusement, distinguent les imitations de monnaies carlovingiennes si nombreuses depuis quelques années. Le denier faux dont je parle, porte au revers ARE, avec un A à barre brisée, un trait fort court au-dessus de l'R, et un E lunaire. M. Gouaux savait bien ce que vaut cette pièce, et il ne l'avait achetée que pour la montrer aux antiquaires à côté de son excellent denier de Lyon.

CHARLEMAGNE. — CENOMANI. Le Mans.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers.* CINOMNI, en deux lignes courbes, entourant une petite croix (pl. V, n° 3).

J'ai décrit un denier de Pépin, frappé au Mans, sur lequel le nom de la ville est tracée en une ligne composée de caractères liés les uns aux autres[1]. Cette attribution a

[1] *Notice des monn. franç. de la collect. de M. J. Rousseau*, p. 100, n° 223. Ce denier avait été attribué à Amiens.

rencontré l'approbation de M. B. Fillon[1]. J'ai proposé aussi de lire le nom du Mans sur un denier de Charlemagne qui nous montre des caractères disposés d'une façon très-irrégulière : CN au rang inférieur, O au centre, MAI à la ligne supérieure[2]. Le denier recueilli par M. Troyon offre encore une autre combinaison dans laquelle le nom du Mans se distingue très-facilement. Cette monnaie a très-peu de relief, et la croix qui occupe le centre du revers se fait remarquer par sa forme singulière pour cette époque.

Chogae. Les Choges.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CHOGIS, en deux lignes; au centre, un point (pl. V, n° 4). Ce denier, acquis par M. C. Rollin, à Vienne (Autriche), vient d'être cédé à M. J. Rousseau, qui a eu l'obligeance de m'en donner une empreinte.

Dans le troisième volume du catalogue de sa précieuse collection, M. Reichel a décrit un denier semblable; mais il a pris le premier caractère de la seconde ligne du revers pour un D, et lit en conséquence CHODIS, que, dans une courte note, il propose de rapprocher du nom de Chaudes-Aigues, petite ville de la Haute Auvergne[3]. M. Reichel a été trompé par une fausse apparence; mais on sait de plus que le nom ancien de Chaudes-Aigues est *Aquæ Calidæ*. D'ailleurs, la monnaie porte en réalité le nom de *Chogis*, qui est un pluriel, et qui me semble convenir au lieu dit *Les Choges*, situé près de Randans (Puy-de-Dôme). Nous

[1] *Lettres sur quelques monn. franç. inéd.* 1853, p. 119.

[2] *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 111. Voir le dessin de cette monnaie, *Revue num.* 1846, pl. X, n° 15.

[3] *Die Reichelsche Munzsammlung in St.-Petersburg.* Dritter Theil, I Band. 1850, pl. I, n° 2.

n'avons pas de renseignements sur l'antiquité des Choges; mais nous rappellerons que dans l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, on trouve cité une *mutatio* du nom de Chogeæ, placée sur la route de Nicée de Bithynie à Dablæ, et très-voisine de la frontière de Galatie [1]. Le nom de cette localité pourrait être celtique comme celui des Choges.

Un G semblable à celui qui entre dans le mot CHOGIS se rencontre sur une très-petite monnaie de cuivre portant GR, frappée pour Guillaume III, fils de Tancrède, roi normand de Sicile [2].

Condate. Condé.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CONDAT, en deux lignes séparées par une barre; à gauche, une hache (pl. V, n° 5).

Le mot inscrit en abrégé au revers de ce denier, peut se lire de différentes façons : *Condate*, *Condatiscum*, *Condatomagus*. En nous en tenant à la première lecture, il pourrait se rapporter à un nombre très-considérable de localités. *Condate* s'est en effet altéré de diverses manières, suivant les propensions dialectiques, devenant *Condé*, dans le nord, *Candé*, *Cosne* dans le centre de la France, et *Condat* dans le midi.

Ainsi on connaît des lieux nommés *Condé* dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Somme, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Manche, de la Meuse, de la Moselle, du Nord; deux *Condé* dans l'Eure; trois dans chacun des départements de l'Aisne, de l'Orne,

[1] Wesseling, *Vet. Rom. itin.* Amst., 1735, p. 573.

[2] Prince de San Giorgio-Spinelli, *Mon. cuf. batt. da princ. longob. norm. e suevi.* Naples, 1844, p. 197, n° 2, et p. 219.

du Calvados et des Ardennes. *Condat* se trouve dans la Corrèze, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, le Cantal, la Gironde; deux fois dans le Puy-de-Dôme et dans la Dordogne.

On connaît *Cosne* dans la Nièvre, dans l'Allier, dans la Côte-d'Or; *Candé* dans la Vienne, la Charente-Inférieure, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire. Il faut ajouter à ces listes, *Coudes* (Puy-de-Dôme), *Candes* (Indre-et-Loire), *Condac* (Charente et Vienne), Cognac (Charente), Cunac (Tarn); puis les *Condate*, qui sont devenus Rennes, Montereau, Monistrol d'Allier et Conflans Sainte-Honorine; et enfin *Condate*, situé entre Genève et Yenne.

Comment choisir entre tant de lieux, tous anciens, à coup sûr, puisqu'ils portent un nom gaulois, et parmi lesquels il en est beaucoup qui ont pu battre monnaie au VIIIe siècle! C'est un problème qui pourrait demeurer insoluble, si nous n'avions pour nous guider d'autre donnée que la légende même du denier. Mais on a remarqué que cette légende est accompagnée d'une petite hache, type que nous sommes habitués à voir sur les deniers de Duersted et de Bonn. Quoique le sens de ce type ne soit pas encore expliqué, il n'en est pas moins vrai qu'il a un caractère germanique ou septentrional bien marqué.

On ne peut s'étonner de voir la francisque ou streitaxt sur des monuments originaires des bords du Rhin. S'il était possible d'établir qu'au VIIIe siècle Coblentz a traduit son nom antique de *Confluentes* par *Condate*, ce serait à cette ville, si voisine de Bonn, que nous devrions attribuer le denier de M. Troyon. Mais on admettra aussi que Condé sur l'Escaut, peu éloigné de Duersted, est dans des conditions qui nous autorisent à lui donner ce denier. On ne peut affirmer que le denier de Charles le Chauve portant la lé-

gende CONDATO MONETA, se rapporte bien positivement à Condé en Hainaut. Plusieurs textes, en effet, présentent la forme particulière *Condatum*, s'appliquant tantôt à Condé en Hainaut[1], tantôt à Condé sur Vègre (village de Seine-et-Oise)[2]. Seulement, l'importance de la première de ces deux localités, qui, par la convention de 870 fut dévolue à Charles le Chauve, doit être prise en considération.

Deonantum. Dinant.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, DEO NEN, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 6).

Les monnaies de Charles le Chauve frappées à Dinant portent IN VICO DEONTNIT et NO VICO DEONITII; dans la portion du royaume de Lothaire, attribuée à Charles par le partage de 870, on voit figurer Sancta Maria *in Deonant.* Un texte beaucoup plus ancien, celui de l'Anonyme de Ravenne, nous fournit la forme *Dinantis*[3]. On connaissait déjà les deniers de Charlemagne frappés à Maestricht, TRIIECT, et à Tournay, TORNACO; j'ai publié un denier de Liége, LEODICO[4]. On voit que la numismatique belge de Charlemagne prend une certaine extension; mais, en même temps, que la monnaie de Liége ne saurait être considérée

[1] Baluze, *Capit. II*, col. 224. Partage du royaume de Lothaire. — *Annal.*, *Bertin.*, ap. D. Bouq., *Hist. franç.*, t. VII, p. 110.

[2] *Præcept. Pippini reg. Hist. franç.*, t. V, p. 708 — *Chart. Caroli magni*, ibid., p. 727. Cf. t. VII, p. 372.

[3] *Anonym. Ravenn. qui circa sæc. VII vixit de Geograph.*, lib. V. Paris, 1688 in-8, p. 188. Dans le même passage on trouve cité *Nasaga*, *Dinantis*, *Oin*, *Namon*, *Neonsigo*, *Trega*; l'étude des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Louis le Bègue et des chartes de ces princes, nous donne lieu de croire que ces noms désignent Nassogne, Dinant, Huy, Namur, Viset et Maestricht.

[4] *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 107, n° 233.

comme une exception faite par le grand empereur en faveur de sa ville natale. Il est malheureusement évident que les monnaies ne peuvent être d'aucun secours pour déterminer en quel lieu naquit le fils de Pépin et de Berthe[1].

Ucetia. Uzès.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VCECIA, en deux lignes séparées par une barre (pl, V. n° 7).

Les monnaies d'or d'Uzès que MM. Lelewel et de Saulcy ont les premiers publiées sont trop connues pour qu'il y ait besoin de les rappeler ici. Le denier que je viens de décrire, et qui fait partie de la belle collection de feu M. Gouaux, porte au revers une légende semblable à celle de ces pièces d'or; mais sans ornements.

Quant au denier de Charlemagne de la collection de M. Henri Morin, qui offre, au revers, une croix cantonnée des quatre lettres VICE, pièce que M. Fillon attribue à Uzès[2], je serais porté à le croire plutôt frappé à *Viceliacum*, Vezelay. Il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce que la même ville ait deux types différents, et d'ailleurs je ne voudrais pas insister au sujet d'une monnaie dont je ne connais que le dessin.

Venasca. Venasque.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VINSCO CI, autour d'une croix (pl. V, n° 8).

Eckardt, qui a publié ce denier, y lisait COCIVINS, ce

[1] Voy. le savant écrit de M. L. Polain, intitulé : *Où est né Charlemagne?* rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1856, in-8.

[2] *Lettres sur qq. monn. franç. inéd.*, 1853, p. 120, pl. VII, n° 8.

qui signifie, suivant lui, *Colonia civitas*[1]. Lelewel y voit NaGOnCI CIVItas; c'est-à-dire *Mogoncia civitas*[2]. Il m'a semblé qu'en admettant l'absence d'un A, comme dans NRBO pour *Narbo*, PRISVS pour *Parisius*, KLA pour *Kala*, STRTBVRG pour *Stratburg*, PRMA pour *Parma*, etc., on pouvait facilement trouver sur cette monnaie le nom de Venasque. Le titre de *civitas* convient à cette ville, puisque, dès le VIe siècle, les évêques de Carpentras se disaient évêques de Venasque; c'est ainsi que les actes du concile tenu à Paris, en 573, sont souscrits par *Tetradius*, *episcopus ecclesiæ Vendascensis*, et ceux du synode de Châlon-sur-Saône (sous Clovis II), *Licerius*, *episcopus ecclesiæ Vindauscensis*.

La seule difficulté que me présente cette attribution, c'est la terminaison neutre de *Vinascum;* car l'absence du D montre seulement que la forme moderne tendait à s'établir dès le VIIIe siècle, et il suffit de parcourir les diplômes carlovingiens pour recueillir beaucoup d'exemples analogues.

Il y avait, dans la trouvaille faite à Bel-Air par M. F. Troyon, sept deniers semblables à celui qui est gravé sous le n° 9 de la pl. V. Cette pièce se distingue par son grand module et par la forme de ses caractères, dont les extrémités sont pour ainsi dire bifurquées. On ne s'est pas jusqu'ici occupé de rechercher où les deniers de Charlemagne, qui portent au revers REX F et RX F, ont pu être frappés. Cependant il existe des pièces comme celles qui

[1] *De reb. Franc. orient. comment.*, t. II, p. 92, n° 31.

[2] *Num. du moyen âge*, t. I, p. 98.

se trouvent dans la collection de feu M. Gouaux (pl. V, n°s 10 et 11), sur lesquelles on remarque de petites lettres qui doivent indiquer des noms de villes. C'est ce qu'on peut du moins conclure de l'examen d'une monnaie dont j'ai publié la description en 1840 [1], et sur laquelle on distingue bien clairement le mot PARM formé de lettres toutes semblables (pl. V, n° 12). Le V du n° 11 pourrait être l'initiale de Verceil ou de Vérone. Quant à l'I du n° 10, il est plus embarrassant, car les noms de lieux commençant par cette lettre sont aussi rares en Italie qu'en France; dans la numismatique carlovingienne, on ne pourrait guère citer que Iotrum et Impuriæ. Au VIIIe siècle, Ivrée se nommait encore *Eporedia* [2]; Gênes a, dans Eginhard, la forme *Genua*, et M. G. C. Gandolfi, le savant historien de la monnaie de cette ville, n'a pas trouvé d'exemple de *Ianua* antérieur au Xe siècle [3]. D'un autre côté, nous ne proposerons ni *Ingelheim* ni *Iopila*, parce que le style du denier qui porte le caractère I est trop conforme à celui de la monnaie frappée à Parme. C'est là une question que la découverte d'autres monnaies permettra de résoudre.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

[1] *Monn. franç. inéd. du cab. de M. Dassy*, 1840, p. 8.

[2] Eginhardi, *Ann. franç.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. I, p. 190.

[3] *Della moneta antica di Genova*, 1841, t. I, p. 79.

NOTICE SUR QUELQUES MONNAIES

TIRÉES D'UNE PETITE COLLECTION [1].

RAIMOND IV, PRINCE D'ORANGE.

DE 1340 A 1393.

On sait que ce prince émit, entre autres, des monnaies copiées sur celles du roi Charles V qui lui écrivit pour en faire cesser la fabrication [2]. Deux de ces imitations ont été retrouvées : le franc à pied et le gros. Le premier a été publié par Duby et M. Cartier; l'autre ne paraît connu que par cette description d'un exemplaire fruste du cabinet de M. Dassy, donnée par M. de Longpérier [3] et reproduite par M. Duchalais dans le tome IX de la *Revue numismatique*, page 59 :

« : DEI : GRA... Dans le champ R? couronné; le tout dans un entourage de trèfles imitant la fleur de lis. Revers: PRINCEPS AVRAICE. Dans le champ, une croix. Autour, la légende BENEDICTVM SIT, etc. »

[1] Les pièces décrites ici sont peut-être plus connues que l'auteur ne le pense, mais il n'est pas à même de s'en assurer, et, dans le doute, il aime mieux s'exposer à des redites qu'à des omissions.

[2] Le Blanc, *Traité hist. des monn. de Fr.*, éd. d'Amst., 1692, p. 236.

[3] *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy.* Paris, 1840, in-8°, p. 32, n° 63.

Voici la figure de cette pièce d'après un exemplaire mieux conservé :



R surmonté d'une couronne pareille à celle du gros royal et accosté de deux trèfles ; DEI GRACIA. Bordure de douze cercles renfermant onze trèfles et un cornet qui est placé au-dessus de la couronne. Revers : PRIICEPS AVRAICE. Cornet au commencement de cette légende. Croix dans le champ. A l'extérieur et en partie effacée la légende ordinaire + BNDICTV... .OME DOM. ....V XPI. Billon de bonne apparence. Poids 39 grains.

Il était difficile sans doute de faire du gros de Charles V une imitation plus exacte ; le prince d'Orange y réussit cependant comme le prouve la pièce suivante :



R surmonté d'une couronne pareille à celle du gros de Charles V et accosté de deux fleurons patés comme des fleurs lis. D.. GRACIA. Bordure de douze cercles contenant onze fleurons pareils à ceux du champ et un cornet qui se trouve au haut de la pièce. Revers. PRIN ..RAICEX. Au commencement de cette légende, fleuron pareil à ceux de l'avers. Croix dans le champ. Légende extérieure : BNDICTV

S.. .... (M?) I NRI DEI IHV XP. Un cornet en marque le commencement. Mauvais billon. Cette monnaie, qui est fruste à l'avers et cassée, ne pèse plus que 27 grains.

GUILLAUME DE LA GARDE,

ARCHEVÊQUE D'ARLES.

Guillaume de la Garde succéda en 1360 à son oncle, Étienne de la Garde, sur le siége archiépiscopal d'Arles qu'il paraît avoir occupé jusqu'en 1375 ; on croit qu'il ne mourut qu'après 1378 [1]. Ce fut un fort mauvais prélat, si l'on s'en rapporte au poëte contemporain Bertrand d'Allamanon et à l'historien César de Notre-Dame [2], mais les assertions de ces écrivains ont été révoquées en doute par Baluze [3].

Étienne de la Garde avait recouvré et exercé le droit de battre monnaie [4] ; Guillaume en usa pour contrefaire ce même gros de Charles V que l'on vient de voir imité par le prince d'Orange, ou plutôt les imitations mêmes de ce dernier [5]. Mais, au lieu de s'ingénier comme lui à copier assez artistement son modèle pour s'assurer le bénéfice de la contrefaçon, tout en se ménageant quelque possibilité de la nier au besoin, il le calqua bonnement, en remplaçant toutefois par son nom une des légendes du revers [6]. On en

[1] *Gall. Chr.*

[2] Nostrad., *Hist. de Prov.*, p. 420 et 421.

[3] *Gall. Chr.*

[4] *Gall. Chr.*; *Rev. num*, t. XII, p, 194.

[5] C'est ce que fait penser, entre autres choses, l'abréviation DOMI du mot DOMINI qui se retrouve sur l'un des gros de Raimond IV, et peut-être sur les deux, tandis que ceux de Charles V portent DNI.

[6] Un autre prélat, Charles d'Alençon, archevêque de Lyon (1365-1375), a fait fabriquer des imitations du gros de Charles V. Une première variété de sa monnaie a été décrite par M. de Longpérier dans la *Revue num.*, 1837, p. 362

peut juger par la pièce suivante qui est malheureusement assez fruste et un peu cassée :



K ou plutôt R surmonté d'une couronne pareille à celle des gros de Charles V et de Raimond IV et accosté de deux trèfles. DEI GRACIA. Bordure de douze cercles renfermant des trèfles. La cassure ne permet pas de voir si celui du haut était, comme sur les gros du prince d'Orange, remplacé par quelque autre figure. Revers : Croix dans le champ. GVILL (E?) ARELATEN [1]. Trèfle au commencement de cette légende. A l'extérieur et en partie effacée la légende ordinaire ....MI NRI DEI I.. XPI dont le commencement est indiqué par une étoile à six rais. Assez bon billon. Poids, 37 grains.

(pl. XII, n° 1); deux autres existaient dans la collection de M. Hiver, à Orléans; au-dessus du K, au lieu d'une mitre que porte la première variété, ces pièces présentent une croix, et une croix accostée d'un soleil et d'un croissant. Voy. Longpérier, *Catal. de méd. grecq. rom. gaul. françaises de la collect. de M. H., d'Orléans.* Paris, 1843, p. 48. — Un de ces gros a été figuré dans la *Description des Monn. seign. franç. de la collect. de M. Poey d'Avant*, 1853, pl. XVII, n° 14.

[1] Un gros de Guillaume de la Garde, dont M. de Longpérier conserve le dessin, a pour légende GVIL'US : ARELA..... Cette pièce a aussi été fort maltraitée par le temps.

JEAN DE BENTIVOGLIO,

SEIGNEUR DE BOLOGNE.



Saint Pierre debout tenant les clefs d'une main, un livre de l'autre. A sa droite, un petit écu de Bentivoglio (tranché endenté ou émanché d'or et de gueules [1]). S. PETRVS D*e* BONONIA. Revers : Lion debout tenant un étendard chargé d'une croix. IOH*anne*S De BE*n*TIVOGLIS. Or. Poids, 65 grains.

Deux Bentivoglio du nom de Jean gouvernèrent Bologne. L'un parvint, le premier de sa famille, à se rendre maître de cette ville vers l'an 1400. A peine au pouvoir, il eut à soutenir contre Jean Galéas duc de Milan, qui le sommait de lui remettre Bologne, comme il s'y était engagé avant de s'en emparer, une guerre, où il fut d'abord vainqueur, mais qui se termina vers 1402 par sa défaite et sa mort. L'autre était encore petit enfant, quand son père Annibal, seigneur de Bologne, fut tué en 1445. On le mit sous la tutelle de Santi Bentivoglio, un de ses parents, qui gouverna Bologne avec quelque gloire, jusqu'à sa mort arrivée en 1463. Après lui, Jean devint maître de cette ville et s'y maintint jusqu'en 1506 que le pape Jules II l'en chassa. Il mourut de chagrin en exil l'an 1508 [2].

Ce seigneur obtint en octobre 1494 de l'empereur Maxi-

[1] Chazot, *Gén., hist.*, t. II, p. 576.

[2] Chazot, p. 582 et suiv.; Moréri, édit. d. 1683, p. 568.

milien le droit de battre monnaie [1], et dès le mois de février 1495 il en fit forger d'or, d'argent et de cuivre [2]; il constata même ce privilége par des médailles [3]. Or toutes ces pièces paraissent de style moderne [4]; le ducat figuré plus haut est au contraire, comme on voit, de fabrique entièrement gothique; il ne peut donc être regardé comme leur contemporain et a été certainement émis à une époque antérieure, soit par Jean II lui-même, soit par Jean Ier.

La seconde hypothèse paraît la mieux fondée. Mais, avant d'aller plus loin, il convient de parler d'une question qu'elle soulève d'abord, à savoir si Jean Ier a pu faire battre monnaie. Son règne fut court en effet et n'a pas dû laisser de nombreuses traces sur la monnaie, ni ailleurs, mais il a suffi et au delà pour en laisser quelques-unes. Car enfin ce règne fut d'environ deux ans, et l'on admettra bien qu'en général un homme, parvenu au pouvoir souverain, n'attend pas si longtemps avant de l'exercer dans toute son étendue. A l'appui de cette assertion, les faits ne manquent point, comme on sait; il suffira d'en citer un tiré de l'histoire de Bologne même. C'est celui de Taddée Peppoli qui, devenu maître de cette ville en 1337, fit, cette année même ou la suivante, battre une monnaie d'argent portant d'un côté son nom à l'entour d'une croix, de l'autre l'effigie et le nom de saint Pierre de Bologne [5]. Assurément Jean Ier de Bentivoglio, se trouvant soixante ans plus tard dans des circonstances pareilles, a pu suivre cet exemple; qu'il l'ait fait

[1] Chazot, p. 592.

[2] *Effemer. stor. delle cose di Bologn. per l'an.* 1765, p. 22.

[3] Muratori, *Antiq. ital.*, t. II, p. 669.

[4] L. M. Damoreau, *Nég. de banq.*, pl. IX, n° 7.

[5] Muratori, *Diss. sopra le antich. ital.*, t. I, p. 536; Bellini, *Dell' antica lira Ferrarese*, p. 16.

et que le ducat dont il s'agit lui doive être attribué plutôt qu'à Jean II, c'est probable.

Jean II en effet paraît n'avoir point de droit sur cette monnaie. Elle est, comme on l'a vu, antérieure au privilége de 1494; et même le style ne permet pas de lui assigner une date beaucoup plus récente que le commencement du règne de ce prince. Pour qu'elle pût lui appartenir il faudrait donc qu'il eût joui dès lors du droit monétaire et que, par conséquent, la concession de Maximilien n'en eût été que la confirmation pure et simple. L'empressement avec lequel il l'exploita et la rareté, sinon l'absence complète, de monnaies que l'on puisse regarder comme fabriquées par lui, avant qu'il l'eût obtenue, ne permettent pas de s'arrêter à cette supposition. On peut dire, il est vrai, que, jouissant de ce droit à son arrivée au pouvoir, il cessa plus tard de l'exercer ou le perdit par suite de quelque événement, et que, dans l'un ou dans l'autre cas, le privilége de Maximilien le renouvela. Mais ce droit n'est point de ceux qu'on laisse ordinairement tomber en désuétude, et le soin de Jean II à profiter du privilége impérial rend une pareille négligence moins croyable encore de sa part que de celle de tout autre. Quant à l'événement auquel on en pourrait attribuer la perte, si long qu'on le suppose, il eut sans doute une fin. Or en 1494, Jean II gouvernait depuis trente ans; comment croire que pendant un pareil espace de temps il n'ait pas trouvé l'occasion de ressaisir ce droit, qu'il devait regretter, s'il en avait joui, et dont il usa si bien dès qu'il en fut le maître?

Ces raisons font sans doute grandement présumer que Jean II ne jouit point du droit de battre monnaie avant la concession de 1494, mais, comme enfin elles ne le prouvent pas sans réplique, qu'on les écarte pour un moment et qu'on admette qu'il a pu jouir de ce droit dès le commencement

de son règne, et par conséquent fabriquer le ducat en question. On va voir que l'examen de cette pièce fournit encore des motifs plausibles de l'attribuer à Jean I[er].

Premièrement, le style en paraît mieux convenir à ce dernier qu'à Jean II. Les soixante ans qui séparent ces deux seigneurs sont, à la vérité, un laps de temps insuffisant en général pour apporter un changement sensible dans le style des monuments ; mais si l'on fait attention qu'il s'agit ici du xv[e] siècle, c'est-à-dire du siècle de la renaissance en Italie, la fabrique de cette monnaie, qui est, ainsi qu'on l'a remarqué, absolument gothique, semblera certainement plutôt appartenir aux premières années de ce siècle, pendant lesquelles régna Jean I[er], qu'au dernier tiers de ce même siècle pendant lequel régna Jean II.

On trouve, en second lieu, que les Bolonais firent forger en 1380 une monnaie d'or portant d'un côté un lion tenant l'étendard de la liberté avec les mots BONONIA DOCET, de l'autre, l'effigie et le nom de saint Pierre. Muratori, qui cite ce fait d'après Sigonius, a publié une monnaie conforme à cette description [1]. On voit qu'elle s'applique aussi au ducat figuré plus haut, sauf que le nom de Bologne y est reporté à la suite de celui de saint Pierre et remplacé sur le côté qu'il occupait par celui de Jean de Bentivoglio. Une pareille conformité ne s'observe d'ordinaire qu'entre des monnaies contemporaines. Or, si le ducat dont il s'agit est de Jean I[er], vingt ans seulement le séparent de la monnaie dont parle Sigonius ; il en sera séparé par plus de quatre-vingts si on l'attribue à Jean II, et pendant ces quatre-vingts ans Bologne subit plusieurs révolutions.

Mais d'ailleurs, à supposer que cette espèce de monnaie

[1] *Diss. sopra le antich. ital.*, t. I, 537.

ait continué d'être fabriquée sans changement jusqu'à Jean II, on ne peut guère admettre que, succédant paisiblement et sans interruption à son tuteur et à son père dans une seigneurie autrefois possédée par sa famille, il se soit borné à inscrire timidement son nom au revers, en en conservant religieusement l'ancien type. C'est précisément au contraire ce que dut faire Jean Ier qui, arrivé nouvellement au pouvoir, avait intérêt à ne point heurter par de trop brusques changements la susceptibilité de ses concitoyens. Tous les usurpateurs en ont généralement agi de même, et l'on a vu que l'un de ses prédécesseurs, Taddée Peppoli, se borna aussi à mettre son nom sur un des côtés de la monnaie qu'il fit fabriquer au commencement de son règne. Sous ce rapport encore le ducat en question convient donc mieux à Jean Ier qu'à Jean II.

Que l'on considère maintenant qu'il y a, outre ces raisons d'attribuer cette pièce à Jean Ier, une grande présomption que Jean II ne jouit point du droit de battre monnaie, pendant les années de son règne auxquelles on la pourrait rapporter, et l'on trouvera sans doute vraisemblable son attribution au premier de ces princes.

GABRIEL,

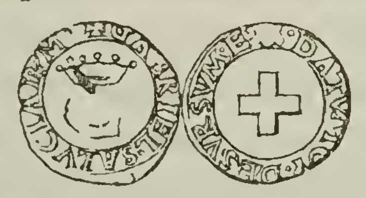
MARQUIS DE SALUCES.

Après la mort de François, marquis de Saluces, tué l'an 1537 devant Carmagnole, en combattant contre les Français, le roi François Ier investit de cette seigneurie le frère du défunt, Gabriel, évêque d'Aire en Gascogne, qui épousa la fille de l'amiral d'Annebaut[1]. Ce nouveau seigneur

[1] Chazot, *Gén. hist.*, t. II, p. 165 et 172 ; Du Bellay, *Mém.*, édit. de 1569, p. 260 et 261.

ne jouit pas longtemps de son marquisat; devenu suspect aux Français, il fut enfermé à Pignerol où il mourut en 1548, non sans soupçon de poison[1].

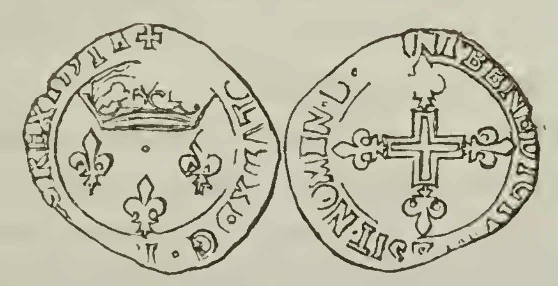
On a de lui une petite monnaie dont voici la figure ;



G couronné. + GABRIEL SALVCIARum *Marchio*. Revers : Croisette. DATVM OP(*us?*) DESVRSVM E (*st?*). Au commencement de cette légende, quelque chose qui ressemble à un quintefeuille. Billon. Poids, 16 grains.

Duby a déjà publié cette monnaie, la seule à lui connue du marquis Gabriel, mais son exemplaire était si fruste au revers qu'il a cru qu'on y pouvait lire : « Dante Deo supersum fratri. »

LA LIGUE.



Trois fleurs de lis sous une couronne. + CAROLVS X D G F...C REX 1591. Espèce de tourelle à la fin de cette légende. Revers : croisette fleurdelisée. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Au commencement de cette légende, reste d'une lettre monétaire où l'on peut voir un E en la mettant au haut de la pièce, contrairement d'ailleurs à l'usage qui paraît généralement suivi pour les doubles sols parisis et les gros de Nesle. Billon. Poids, 70 grains.

[1] Chazot, ci-dess.

Les doubles sols parisis sont, comme on sait, exclusivement attribués à Charles IX et l'on pourrait d'autant plus hésiter à lui enlever celui-ci que sa mauvaise conservation et le trefflage de l'avers ne permettent pas de bien distinguer tous les caractères de la légende; mais, comme il semble que le X n'est point précédé d'un I et que le reste du troisième chiffre de la date, trop courbe pour appartenir à un 7, convient très-bien à un 9, ce double sol parisis paraît néanmoins avoir été fabriqué par la Ligue au nom de son défunt roi Charles X Peut-être même que c'est une pièce du genre de celles dont parle Constans, lorsqu'il dit que les désordres de la guerre civile en Languedoc ayant autorisé les rebelles à faire fabriquer à Montpellier et à Beaucaire « des doubles et simples sols parisis autrement appelés pièces de six blancs fausses tant en poids qu'en aloy, » la Cour des monnaies siégeant à Tours adressa à ce sujet, le 7 mai 1591, des remontrances au roi qui décria en conséquence, par lettres patentes du 17 juin suivant, « lesdits doubles et simples sols parisis [1]. »

Quant au lieu où a été fabriquée cette monnaie on ne peut guère songer à le déterminer, mais, si elle porte vraiment le nom de Charles X, ce n'est point Tours, comme on serait d'abord tenté de le croire, car en 1591 cette ville était au pouvoir de Henri IV [2].

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Il ne paraît pas qu'on ait signalé d'autre variété que celle du métal dans les pièces d'un et de deux sous à la tablette fabriquées en l'an II; elles en offrent cependant une autre, qui consiste dans la suppression de la date 1793 inscrite

[1] *Tr. de la Cour des monn.*, p. 288.

[2] Chalmel, *Hist. de Tours*, t. II, p. 420 et suiv.

ordinairement au revers. Et cette suppression a été faite avec intention, car, sur un sou fabriqué à Pau et des pièces de deux sous fabriquées à Orléans, Strasbourg et (Lille?) où on la remarque, la lettre monétaire est descendue de sa place ordinaire, entre la couronne et la date, à la place même que celle-ci occupait auparavant.

D'autres ateliers, tels que ceux de Metz et de Limoges, paraissent avoir procédé plus simplement, c'est-à-dire supprimé la date sans déranger la lettre monétaire. C'est au moins ce que font supposer un sou sorti du premier, un sou et une pièce de deux sous sortis du second qui offrent cette particularité. Mais, comme ces pièces ne sont point d'une bonne conservation et que le frai efface absolument les traits sur le métal dont elles sont faites, on peut affirmer que la date en question n'y a jamais existé [1].

Quoi qu'il en soit de ces dernières, la suppression est constante sur les autres. Elle s'explique naturellement par le décret de la Convention du 5 octobre 1793 qui supprime l'ère vulgaire dans les usages civils; il se peut aussi cependant que la fabrication de ces monnaies, commencée à la fin de 1793 et suivie d'une longue inaction, se soit prolongée dans les premiers mois de 1794 compris dans l'an II, et que cette suppression ait été faite pour mettre d'accord leur date avec celle de leur émission. E. Huron.

[1] Depuis qu'il a écrit ceci, l'auteur a trouvé une pièce de 2 sous de bonne conservation, fabriquée à Orléans, sur laquelle la date 1793 n'existe point, mais où la lettre monétaire est à la même place que sur les monnaies de cet atelier qui portent les deux dates. C'est une véritable pièce de transition entre ces monnaies et celle mentionnée plus haut. Les sous de Metz et de Limoges dont il s'agit n'en diffèrent nullement, comme on voit; la question est donc maintenant de savoir si ces deux ateliers se sont bornés à émettre de la monnaie de cette espèce, ou s'ils en ont, comme celui d'Orléans, fabriqué d'autre sur laquelle la lettre monétaire est dérangée.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annales et Bulletin de l'Institut archéologique, 1843-1853. Rome et Paris, in-8, avec planches.

Premier article.

Plus d'une fois nous avons rendu compte dans cette *Revue* des articles numismatiques publiés dans les *Annales* et le *Bulletin* de l'Institut archéologique [1]. Il nous reste à parler des onze volumes du *Bulletin* et des dix volumes des *Annales* qui ont paru dans l'intervalle de 1843 à 1853 [2]. C'est aux soins constants du docteur Émile Braun, récemment enlevé à la science par une mort prématurée, qu'on doit la suite des importantes publications que nous signalons à l'attention des numismatistes et des archéologues.

Dans le numéro de juillet 1843 du *Bulletin*, p. 107-108, on trouve un article de M. l'abbé Cavedoni, ayant pour titre : *Monete greche illustrate col riscontro d'iscrizioni analoghe*. Dans cet article, il est question de quelques types et de quelques légendes de médailles qui se trouvent expliqués ou éclaircis au moyen de certaines inscriptions grecques publiées par M. le professeur Ross (*Inscriptiones græcæ ineditæ*, Naupl., 1834, et Athen., 1842).

La première de ces monnaies est une pièce de Tégée montrant au droit la tête de Pallas casquée, et au revers une chouette,

[1] Les deux derniers articles sur les publications numismatiques du *Bulletin* pour l'année 1843 ont paru dans la *Revue numismatique*, année 1849, p. 157 et suiv.; année 1850, p. 425 et suiv.

[2] Nous avons donné une analyse du volume des *Annales*, t. XV, 1843, dans cette *Revue*, année 1846, p. 393 et suiv.

avec la légende : ΑΘΑΝΑΣ ΑΛΕΑΣ. D'autres monnaies de la même ville ont pour type Cérès associée à Pallas. Un autel de Tégée portant le nom de la prêtresse Cléopâtre, ἱερασάμενα ΑΛΕΑι ΑΘΑΝΑι καὶ ΔΑΜΑΤΡΙ, vient confirmer cette association des deux déesses.

Les mots φόρος βαλάνων, d'une inscription de Mégalopolis, servent d'explication au type du gland qu'on voit sur une médaille de style archaïque frappée à Mantinée.

Plusieurs types de monnaies des îles de la Grèce sont expliqués au moyen de rapprochements heureux fournis par les inscriptions recueillies par M. Ross. Par exemple, une inscription de l'île d'Ios fait mention d'Athéné Poliade et de Zeus Polieus. Or, Minerve combattant ou faisant une libation, est représentée sur les médailles d'Ios. L'inscription en l'honneur d'une prêtresse de Déméter et de Coré, trouvée à Syros, fait souvenir des monnaies de cette île, qui montrent tantôt la tête de Déméter, tantôt celle de sa fille Coré, et au revers deux épis qui sortent de la même tige. Les deux thyrses croisés sur une rare médaille d'Amorgos rappellent probablement le culte de Dionysus, surnommé ΚΙΣΣΟΚΟΜΑΣ. Le croissant de la lune, accompagné d'un astre, au droit de cette même médaille, semble faire allusion à Vénus Uranie, mentionnée dans une inscription d'Amorgos. A Astypalée, les inscriptions et les monnaies sont d'accord pour indiquer le culte d'Apollon. Sur les monnaies de Cos, on remarque la tête de Jupiter. Une inscription de cette île donne à Jupiter le surnom d'ΥΕΤΙΟΣ, et M. le professeur Ross émet la conjecture que l'autel de Zeus Ὑέτιος devait être placé sur le sommet de quelque montagne de l'île. De son côté, M. l'abbé Cavedoni, s'emparant de la conjecture du savant allemand, cite un passage de Jean Lydus (*De Mensibus*, IV, p. 96, ed. Schow), dans lequel il est question d'une localité à l'occident de Sardes, capitale de la Lydie, dans la chaîne du mont Tmolus; un des sommets de cette montagne portait le nom de Γοναὶ Διὸς Ὑετίου.

Je me borne à extraire ces rapprochements, car il faudrait

copier tout l'article du savant numismatiste de Modène, si on voulait rappeler toutes les ingénieuses explications que lui fournissent les marbres rapprochés des types monétaires.

Suit, pages 108-110, un autre article de M. l'abbé Cavedoni : *Giove allattato dalla capra Olenia, in moneta antica di Egio dell' Achaja.*

M. Streber (*Denkschr. der K. Acad. zu München*, Bd. VII, S. 61, Taf. II, 26) avait cru reconnaître le fils de Jupiter et de la nymphe Phthia, sur une rare pièce de bronze d'Ægium d'Achaïe, conservée au Cabinet des Médailles de Munich. Le savant bavarois décrit cette pièce de la manière suivante :

ΑΙΓΕΩΝ. *Caput Jovis laureatum.*

℞. ΠΜΙΟΒΕΛΙΝ. *Capra inter duas arbores infantem lactans et respiciens aquilam alis expansis inter easdem stantem.* Æ. II.

L'explication de M. Streber paraît, au premier abord, très-heureuse, car d'autres monnaies d'Ægium montrent les amours de Jupiter, transformé en colombe, avec la nymphe Phthia (Eckhel, *D. N.*, V, p. 118). Mais s'il est question de ce mythe dans Autocrate cité par Athénée (IX, p. 395, A) et dans Élien (*Hist. Var.*, I, 15), il n'est dit nulle part que le fils de Jupiter et de la nymphe d'Ægium ait été nourri par une chèvre, tandis que, d'après Strabon (VIII, p. 387), qui cite quelques vers d'Aratus, les habitants d'Ægium prétendaient que le petit Jupiter avait été nourri dans leur pays par la chèvre Olénia.

L'aigle qui regarde l'enfant serait Jupiter lui-même, sous la forme du roi des oiseaux, d'après M. Streber. Mais M. l'abbé Cavedoni rappelle plusieurs passages desquels il résulte que l'aigle avait été consacré au souverain des dieux, parce qu'il avait transporté le fils de Saturne dans les grottes de l'île de Crète. D'autres disaient que l'aigle était né en même temps que Jupiter. Sur les monnaies de Tralles de Lydie, on voit un aigle planant les ailes étendues au-dessus du petit Jupiter couché sur le sommet d'une montagne : la légende porte : ΔΙΟC ΓΟΝΑΙ. (Mionnet, Suppl., tom. VII, p. 471, n° 715; Cavedoni, *Spicil. num.*, p. 227). De même, sur une médaille de Laodicée de

Phrygie, un aigle vole au-dessus de Rhéa, portant son fils, et placée au milieu des Corybantes (Eckhel, *D. N.*, III, p. 160). On pourrait croire également que sur ces monnaies et sur d'autres monuments où l'on voit un aigle les ailes éployées, cet oiseau protége le jeune enfant contre la pluie et les ardeurs du soleil. Cf. Suid. *V.* Λάγος.

Les habitants d'Ægium honoraient d'un culte particulier Jupiter enfant, Ζεύς τε ἡλικίαν παῖς, Paus., VII, 24, 2.

Dans le numéro du mois d'août, pages 113-118, nous trouvons encore un article de M. l'abbé Cavedoni : *Monete arcaiche di Cirene e di Barca.*

On était justement étonné de ce que la Cyrénaïque, qui a fait frapper de nombreuses et élégantes monnaies de tout métal, n'eût pas fabriqué des monnaies appartenant aux premiers essais de l'art monétaire chez les Grecs; on savait pourtant que la colonie partie de l'île de Théra avait, dès les commencements, prospéré et flori sur le sol africain. Maintenant les contrées libyennes, mieux explorées et mieux connues, ont fourni quelques pièces anciennes anépigraphes qu'on peut raisonnablement faire remonter au temps des derniers rois de la Cyrénaïque, ou du moins au commencement du gouvernement libre et populaire qui succéda à celui des rois.

M. l'abbé Cavedoni fait observer que l'on n'avait pas encore donné une explication satisfaisante de certaines de ces pièces rares, à l'époque où il publiait sa note, en 1843. Depuis, des travaux faits avec soin ont jeté un nouveau jour sur les types des monnaies de la Cyrénaïque. Nous voulons parler des articles sur les monnaies de la Cyrénaïque publiés par Duchalais dans cette *Revue*, année 1850, p. 250 et suiv.; p. 381 et suiv.; année 1851, p. 81 et suiv.; année 1852, p. 334 et suiv. Ce qui, il y a quatorze ans, n'était qu'une conjecture doit être considéré aujourd'hui comme une certitude et un fait acquis à la science. Nous n'avons pas besoin de revenir sur ces travaux, d'autant plus que Duchalais a donné une analyse des mémoires et des articles de M. l'abbé Cavedoni. Non-seulement il a parlé de la note du *Bulletin* de

1843, mais de celles que l'illustre savant de Modène a publiées dans le *Bulletin*, année 1843, p. 199 et suiv.; année 1844, p. 153 et suiv., et du mémoire inséré par M. l'abbé Cavedoni dans le tome XVI des *Memorie di religione, di morale e di letteratura,* Modena 1843, sous le titre de : *Osservazioni sopra le monete antiche della Cirenaica*. Nous dirons seulement que ce que l'on a pris pour un *cœur* n'est autre chose que le fruit du silphium, plante célèbre de la Cyrénaïque. On avait attribué les médailles portant le type d'un cœur à Cardia, ville de la Chersonèse de Thrace; on reconnaissait dans le cœur le type parlant du nom de cette ville. Mais Duchalais a démontré de la manière la plus évidente que les objets qu'on a pris pour des cœurs, pour des fleurs, pour des feuilles bilobées, ne sont en définitive que la graine du silphium lui-même, le *magydaris*. Ainsi tombent d'eux-mêmes tous les raisonnements qu'on a pu faire à ce sujet.

Dans l'article que j'ai sous les yeux, M. l'abbé Cavedoni décrit trois pièces. La première est celle montrant au droit une tête de lion tournée à gauche, accompagnée de la plante du silphium. ℟. Tête d'aigle tenant un petit serpent dans son bec. *Revue Numism.*, année 1850, pl. VII, n° 3. La seconde a pour type au droit le silphium, et au revers le magydaris entre deux dauphins. *Revue*, *l. cit.*, pl. VII, n° 1. Le docte numismatiste rapporte à Théra les deux dauphins, tandis que Duchalais (*l. cit.*, p. 265) reconnaît dans ces deux animaux un symbole et une allusion au culte d'Apollon et au nom de la ville de Delphes, et cela avec d'autant plus de raison que sur les médailles de la ville phocéenne on voit également deux dauphins et une tête de chèvre. Cf. Panofka, *Delphi und Melaine*, Berlin, 1849, in-4. La troisième pièce montre au droit le silphium, et au revers non deux lotophages, mais Hercule recevant d'une des Hespérides les pommes du célèbre jardin. *Revue Numism.*, année 1850, pl. VII, n° 2. M. l'abbé Cavedoni attribuait cette dernière pièce à Barcé, tandis qu'on serait plutôt en droit de la ranger aux Évespérites, d'après une excellente conjecture de M. Ch. Lenormant, insérée dans la *Rev. Archéol.*, juillet 1848, p. 241, note.

M. l'abbé Cavedoni a publié, dans le même numéro d'août 1843 du *Bulletin*, p 118, un autre article : *Monete di Licia con tipi di quelle di Rodi*. Notre ami et collaborateur, M. Adrien de Longpérier, a restitué aux Massicytes de Lycie (*Revue Numism.*, année 1840, p. 405 et suiv.) des monnaies d'argent, des hémidrachmes, attribuées précédemment à Rhodanusia, ville de la Gaule Narbonnaise, et sur lesquelles on voit au droit la tête du Soleil de face, ayant près d'elle un aigle placé de manière à ce qu'il couvre en partie la joue droite du dieu. Au revers, figure la fleur du *balaustium* ou la rose, type bien connu des médailles de Rhodes, et les caractères MA. On trouve déjà dans la *Description des médailles antiques du Cabinet de M. Allier de Hauteroche*, par Dumersan, p. 94, une conjecture d'Allier de Hauteroche au sujet de pièces aux mêmes types avec les caractères ΞA. Ce numismatiste hésitait entre la ville de Xanthus de Lycie et l'île de Rhodes. M. de Longpérier pense que ces médailles ont été frappées par les villes de la Lycie à l'époque où, après la défaite d'Antiochus le Grand (189 avant J.-C.), elles furent, par décret du sénat romain, soumises à la puissance des Rhodiens. Le même savant ajoute que le singulier type de l'aigle qui couvre la joue du Soleil doit se rapporter à quelque fable dont le souvenir a échappé jusqu'ici à l'attention des savants. D'après M. l'abbé Cavedoni, le choix de ce type insolite serait le résultat d'une flatterie de la part des Rhodiens : l'aigle romaine couvrant de ses ailes le dieu de Rhodes, rappellerait la puissante protection du peuple-roi. Ou bien, si ces médailles appartiennent à l'époque impériale, ce que je ne crois pas, on pourrait y voir, ajoute M. l'abbé Cavedoni, une allusion à ce que raconte Suétone (*in Tiber.*, XIV), que peu de jours avant le départ de Tibère de Rhodes pour retourner à Rome, un aigle, ce qui ne s'était jamais vu dans cette île, vint se poser sur le toit de la maison habitée par l'empereur. Ce prodige aurait pu être célébré par les Lyciens, qui excellaient dans l'interprétation du vol des oiseaux. Quant à nous, nous aimons mieux nous en tenir à la première des deux explications proposées par le savant modenais. J. W.

CHRONIQUE.

M. Coqueret, greffier à Limay, nous apprend qu'il a enrichi sa collection d'un beau médaillon de bronze de Marc-Aurèle, trouvé l'année dernière sur le territoire de la commune de Banthelu, canton de Magny (Seine-et-Oise).

D'Anville, dans ses recherches sur le site assez incertain de *Petromantalum*, après avoir rappelé que l'abbé Belley reconnaissait cette antique station dans l'emplacement de Magny, ajoute : « Quoique Magni existe en qualité de ville, je suis informé que pour la Seigneurie il relève d'un lieu voisin dont le nom de Bantelu a trop d'analogie à l'un des deux membres dont le nom de *Petro-mantalum* paroît composé, pour n'être pas tenté d'en faire la remarque.» (*Notice de l'anc. Gaule*, p. 518.)

On voit qu'il serait intéressant de découvrir en ce lieu des antiquités romaines.

Quoi qu'il en soit, le médaillon acquis par M. Coqueret est une pièce fort remarquable et des plus précieuses.

Au droit, il représente le buste de Marc-Aurèle encore jeune, avec la tête nue, et un paludamentum; la légende est AVRELIVS CAESAR AVG PII FIL

Au revers on lit : TR· P· VIIII COS II en légende circulaire.

Au centre, un des Dioscures debout, appuyé contre le flanc gauche de son cheval; sur ses épaules est une chlamyde; sa main droite, posée sur la crinière, retient la bride, et une haste est soutenue par son bras gauche.

Un médaillon semblable, probablement moins bien conservé, puisque les caractères TR· P· manquent au revers, existe dans la belle collection de M. le capitaine de Rauch, à Berlin, qui l'a publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie et de Numismatique* de Saint-Pétersbourg (1848, p. 93, pl. VIII, nº 5).

M. de Rauch fait observer que le type du médaillon se retrouve sur des monnaies de Géta accompagné du mot Castor, et il rappelle à ce sujet l'opinion d'Eckhel, qui considère cette représentation comme faisant allusion au titre de *Princeps juventutis*. Il est à remarquer cependant que Marc-Aurèle n'a jamais, ni dans les auteurs ni sur les monuments, porté ce titre. Mais Dion Cassius (lib. LXXI, 35) lui donne celui de πρόκριτος τῆς ἱππάδος, *princeps equitatus*, qui a le même sens, et auquel le type de Castor, le *dompteur de chevaux* (*Odyss.*, XI, 299) convient parfaitement. Lorsque le médaillon a été frappé, en l'an 908 de Rome, (155 de J.-C.), Marc-Aurèle, né en 874, était âgé de trente-quatre ans. A. L.

A un quart de lieue d'Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), on a fait tout récemment la découverte d'un dépôt de monnaies de billon des empereurs Gordien III à Postume. Le dépôt se composait de plus de 600 pièces. Il n'y a pas de revers inédits parmi les 450 pièces examinées par M. A. Namur. Un rapport sur cette trouvaille sera inséré dans le onzième volume des *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le Grand-Duché de Luxembourg.*

A Weller, près d'Arlon, on a découvert un dépôt de quelques milliers de pièces romaines, la plupart petit bronze, quelques-unes de billon. On n'a pas encore des détails sur cette trouvaille. Les monnaies de ce dépôt embrassent les règnes de Gallien à Aurélien.

(*Extrait d'une lettre de M. Namur, secrétaire de la Société historique du Grand-Duché de Luxembourg.*)

M. l'abbé Cochet, l'infatigable explorateur des cimetières antiques de la Normandie, a publié, dans la *Vigie de Dieppe*, un chapitre d'un nouvel ouvrage qu'il prépare; et nous extrayons de ce travail quelques passages où se trouve

soulevée une question intéressante pour les numismatistes : celle de savoir quelles sont les monnaies romaines les plus récentes que l'on découvre habituellement dans les Gaules. Nous appelons l'attention des antiquaires sur ce point, et nous donnerons place aux renseignements qu'ils voudraient bien nous fournir à cet égard pour le profit général.

Voici comment s'exprime M. l'abbé Cochet :

« Dans le courant de ce même mois d'avril 1856, d'autres sépultures vraisemblablement gallo-romaines se faisaient jour dans la vallée de la Bresle, sur la lisière de la forêt d'Eu, au pied de ce *Camp-de-Mortagne,* qui fut peut-être destiné à surveiller le cours de la rivière et à protéger l'antique *Augusta,* dont la ville d'Eu est la fille. Mais ces sépultures ne sont plus des incinérations comme celles du Haut-Empire, ce sont des inhumations telles qu'on les pratiquait dans le Bas-Empire. Aussi, nous n'hésitons pas à les attribuer à cette époque de trouble et de décadence, d'autant plus curieuse à étudier pour nous qu'elle est plus enveloppée des épaisses ténèbres que le silence de l'histoire fait peser sur elle.

» Depuis quelques années, un briquetier d'Incheville, nommé Hénoque, a assis son modeste établissement céramique à l'entrée du vallon où fut autrefois le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc et à la pointe septentrionale de la colline dominée par le vieux *Camp-de-Mortagne.* Cet industriel, en nivelant son terrain, excavé pour prendre de la terre à brique, trouva, à cinquante centimètres de profondeur, quatre ou cinq fosses dans lesquelles étaient des corps accompagnés de vases et d'ornements en verre et en métal. . . . .

» A présent, arrivons aux objets trouvés par le briquetier Hénoque, et donnons-en une description ; nous tâcherons ensuite de donner à ces objets et au cimetière qui les a produits une attribution utile pour l'histoire et justifiée par l'archéologie.

» Les pièces qui ont été soumises à notre examen se composent de trois vases de terre, de deux coupes de verre, d'un vase

de bronze, d'un collier composé de vingt-cinq perles, d'une attache en argent, d'un anneau de cuivre et, enfin, d'un quinaire d'argent de l'empereur Magnus Maximus. . . . .

» Le dernier objet fourni par les sépultures est un quinaire d'argent légèrement usé par les bords, ce qui a grandement altéré les légendes. Mais, grâce à la perspicacité de MM. Cartier, d'Amboise, et de Longpérier, de Paris, elles ont été déchiffrées et suffisamment restituées, je pense.

» Cette monnaie présente à l'avers une tête d'empereur ceinte du diadème perlé et dont la légende a dû être : D. N. MAG. MAXIMVS PF. AVG.— Le revers, qui porte certainement VIRTVS ROMANORUM, montre dans le champ une femme casquée et assise, qui n'est autre que la ville de Rome, tenant sur la main droite le globe du monde et de la gauche une haste. A l'exergue est T. R. P. S., indice du premier atelier de Trèves [1].

» Ce Magnus Maximus était un soldat de fortune qui, à force d'audace et de crimes, parvint à l'empire après la mort de Gratien, tué à Lyon, le 25 août 383. C'était un contemporain de saint Martin, et ce fut à lui que l'illustre évêque de Tours donna un jour une si grande leçon de respect envers le sacerdoce chrétien. Sulpice Sévère, prêtre des Gaules, mort en 420 [2], peint en deux mots le portrait de ce César, quand il l'appelle : Ferocis ingenii virum et bellorum civilium victoria elatum [3]. » Il ajoute qu'il fut tué dans Aquilée par Valentinien-le-Jeune, le 26 août 388, juste châtiment du double crime qu'il avait commis en privant deux Césars, ses maîtres, l'un de la vie, l'autre de l'empire : « Duos imperatores unum regno, alterum vitâ expulit [4]. »

» Cette médaille nous suggère une réflexion : quoiqu'elle ne soit pas rare dans le commerce, elle est loin cependant d'être commune dans nos contrées. C'est à notre connaissance la pre-

[1] M. Cartier a cru lire le différent d'Aquilée A. Q P. S.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. II, p. 57-99.

[3] *Sulpici Severi, presbyteri, opera omnia*. Lug. Batav. fr. Stekium, 1654, p. 511, *De vitâ sancti Martini*.

[4] *Id., ibid.*

mière de ce genre rencontrée dans notre département. Elle est aussi une des dernières en date que la série romaine présente dans nos contrées. Comme nous l'avons déjà dit au chapitre V de cet ouvrage, page 109 [1], les médailles de Gratien sont considérées jusqu'ici comme les dernières qui aient été recueillies dans notre seconde Lyonnaise, notamment au Viel-Evreux (Mediolanum Aulercorum), à Caudebec-lès-Elbeuf (Uggate), à Lillebonne (Juliobona), à Rouen (Rotomagus), et à Vieux près Caen (Arægenus). J'ai consulté sur cet intéressant sujet la plupart des antiquaires de notre province, et tous m'ont répondu qu'ils considéraient les monnaies de Gratien, comme les dernières trouvées dans ce pays et que les autres, s'il s'en rencontrait, étaient extrêmement rares.

» C'est là une question curieuse qui mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, dans chaque localité, car elle peut conduire mieux que tout autre chose à indiquer à peu près l'époque où la domination romaine disparut de notre pays. En attendant un travail plus complet sur cette matière, je vais enregistrer ici quelques-uns des faits qui sont parvenus à ma connaissance.....

« La dernière monnaie trouvée par M. Feret, dans la Cité de Limes, près Dieppe, est de Flavius Valens (378) [2]. La dernière, recueillie par M. Gaillard, dans ses bains de Lillebonne, est de Magnentius (353) [3]. Au Bourg-Dun (Seine-Inférieure), on a récolté un sol d'or de Valentinien Ier. M. Vaugeois, de Laigle, qui avait suivi attentivement toutes les découvertes romaines faites dans son temps en Normandie, résumait ainsi ses observations il y a quelque vingt ans : « Relativement aux monnaies » qu'on a trouvées jusqu'ici dans nos environs et en général dans » la Normandie, disait ce vieillard, il est un fait sur lequel nous » devons appeler l'attention de nos lecteurs, c'est qu'elles sont

[1] Ceci est extrait d'un ouvrage intitulé : *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, qui est sous presse.

[2] *Souscription pour la recherche et la découverte des antiquités dans l'arrondissement de Dieppe*, p. 9. — *La Normandie souter.*, première édit., p. 133 ; deuxième édit., p. 39.

[3] E. Gaillard, *Mém. de la Soc. des antiq. de Norm.*, t. IX, p. 100.

» toutes du Haut-Empire, c'est-à-dire du temps des premiers » empereurs romains : nous n'en connaissons pas de posté- » rieures à celles de Gratien, mort à Lyon en 383. On doit con- » clure de là que l'occupation de notre pays par les successeurs » de César a cessé à peu près vers la fin du IVe siècle [1]. »

» Voici pourtant une grave exception, mais qui peut-être ne détruit pas la loi générale tirée de nombreuses découvertes. En 1844, on trouva au village de Pourville, près Dieppe, un dépôt de vingt-sept pièces d'or, dont une fort bien conservée est d'Honorius (375-423) au différent de Constantinople. Celle-ci est à coup sûr la plus jeune de toutes, mais il faut ajouter qu'elle n'était ni dans un édifice ni dans une sépulture. Elle faisait partie d'une cachette logée dans une fissure de la falaise.

» Maintenant sortons de la Normandie, et après avoir parcouru la France nous visiterons l'étranger.

» C'est aussi un Magnus Maximus qui fut la dernière médaille trouvée par M. Baudot aux sources de la Seine parmi les restes du temple de la déesse Sequana, encore rempli d'*ex-voto* idolâtriques [2]. Grivaud de La Vincelle racontant les fouilles du Luxembourg faites dans les premières années de ce siècle, cite comme derniers empereurs, sortis du sol de Paris, Valentinien, Valens, Gratien, Magnus Maximus, Théodose et Honorius [3]. Il ajoute que la dernière monnaie recueillie par M. Grignon, dans les ruines romaines du Châtelet, en Champagne, était un Décentius (350-53) [4].

» M. de Longpérier a bien voulu nous dire qu'il possède dans sa collection privée des deniers de Gratien, de Théodose et de

[1] *Hist. des antiquités de la ville de Laigle et des environs*, par M. J. F. G. Vaugeois, p. 134. Laigle, 1841.

[2] Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales et minérales de France*, p. 239.—Rev. archéol., IIIe année, 1846, p. 192.—H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéol. faites aux sources de la Seine*, p. 141, dans les *Mém. de la Comm. archéol. de la Côte-d'Or*.

[3] Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, p. 221-22, pl. XXII, nos 48 à 53, in-4. 1807.

[4] *Id.*, *ibid.*, p. 166.

Magnus Maximus, trouvés près Saint-Sauveur, dans le département de l'Yonne. M. V. Simon, de Metz, traitant des sépultures des bas-temps, dit formellement qu'à «sa connaissance, on » trouve dans ces sépultures des médailles de Claude Ier et de » Domitien, d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux, de Faustine-la-» Jeune, de Claude II, de Tétricus, de Maximien-Hercule, de » Constance-Chlore, de Constantin-le-Grand, de Valens, de » Gratien, d'Arcadius et d'Honorius [1]. »

» Aux Riceys et dans les environs de Bar-sur-Seine, M. Coutant n'a recueilli de monnaies romaines que jusqu'à Dioclétien [2]. M. Gadan, de Troyes, en a trouvé à Charvey allant de 161 à 313 [3]. «Il est à remarquer, ajoute M. Coutant, que depuis le » règne de Dioclétien, à l'exception de celles de Constantin II, » les monnaies romaines deviennent excessivement rares dans » l'ancien comté de Bar-sur-Seine, et qu'une seule de Valenti-» nien nous est parvenue. Il est donc naturel de penser que les » Romains abandonnèrent la contrée sous cet empereur pour » n'y plus reparaître [4]. »

» Loin de modifier son opinion avec le temps, le même antiquaire a cru voir ses conclusions confirmées de plus en plus par les découvertes faites dans l'antique *Landunum*, près Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). «Les travailleurs préposés aux fouilles, » dit-il, ont été assez heureux pour rencontrer une médaille de » Constantin-le-Grand; mais à cette époque du IVe siècle, l'his-» toire monétaire des empereurs romains, si l'on peut parler » ainsi, s'arrête partout, ce qui a fait dire à M. Ed. Clerc : «Depuis lors, on n'aperçoit plus, dans les contrées de la » *Séquanie*, que de grandes solitudes; le règne des empereurs » n'y laisse plus de traces [5]. »

[1] V. Simon, *Observations sur les sépultures antiques découvertes dans diverses parties de la Gaule*, p. 5. — *Mém. de l'Acad. nat. de Metz*, années 1850-51.

[2] L. Coutant, *Histoire de la ville et de l'ancien comté de Bar-sur-Seine*, t. Ier, p. 46-49.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] *Id.*, *ibid.*

[5] *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite Landunum. Examen des fouilles*, par

» Au congrès archéologique de Châlons-sur-Marne, tenu en 1855, M. Duquenelle, de Reims, a lu une note sur les découvertes de numismatique romaine faites à Reims et aux environs. Le zélé collecteur a cité une douzaine de trouvailles. Eh bien ! partout les monnaies finissent à Dioclétien, à Décentius, aux Flaviens et à Septime-Sévère [1].

» Les sépultures franques du cimetière de Rogéville, près Toul (Lorraine), ont donné à M. Dufresne, qui les a interrogées en 1836, un Gratien en bronze qui fait partie d'un collier [2].

» Le même antiquaire, qui a étudié d'une manière spéciale l'arrondissement de Toul (Meuse), dit que « L'absence complète » de monnaies romaines, depuis Valentinien Ier, sur le sol des » villes de Grand, de Nasium, de Solimariaca et de Scarpone est » la preuve la plus authentique de la ruine de ces villes, arrivée » au ve siècle de notre ère [3]. »

» A Arques, près Saint-Omer (Pas-de-Calais), on a trouvé, en 1851, une belle monnaie d'or d'Anastase, au revers de la *Victoire d'Auguste* (vers 518 [4]). Le camp de Vermand, près Saint-Quentin (Aisne), interrogé par M. Gomart, lui a donné un Gratien et un Arcadius [5]. A Mulsanne, canton d'Ecommay (Sarthe), on a trouvé, vers 1855, dans un ruisseau, une monnaie d'or frappée à Constantinople, à l'effigie de Sévère III, proclamé empereur à Raveune, en 461, et empoisonné par Ricimer, en 465 [6].

» Il en est à peu près de même à l'étranger. M. Roach Smith,

MM. Mignard et Lucien Coutant, p. 82. — *Mém. de la Comm. archeol. de la Côte-d'Or* pour 1854.

[1] *Congrès archéologique de France.* Séances générales tenues en 1855 à Châlons-sur-Marne, etc., p. 96-98.

[2] M. Dufresne, *Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke*, dans les *Mém. de l'Acad. nat. de Metz* pour l'année 1848-49, p. 224.

[3] *Id.*, *ibid.*

[4] *Bulletin de la Soc. des ant. de Morinie*, année 1852, p. 14. — *La Picardie*, IIe année, p. 275.

[5] *Bulletin monumental*, publié par M. de Caumont, t. XXII, p. 254.

[6] *Id.*, *ibid.*, p. 301.

dans son *Catalogue* des monnaies, trouvées de nos jours, au sein de la ville de Londres, donne comme les dernières celles de Julien, de Valentinien, de Valens, de Gratien, de Victor et d'Honorius [1]. Dans un beau et savant travail sur les antiquités de Richborough, de Reculver et de Lymne, dans le Kent, le même archéologue figure, comme derniers empereurs romains, Théodose, Magnus Maximus, Eugène (395), Arcadius (383-408), Honorius (393-423) et Constantin III (407 [2]).

» J'ai consulté sur ce même sujet M. Namur, de Luxembourg, et voici quelle a été la réponse de ce numismatiste habile et de cet antiquaire distingué : « Quant aux dernières monnaies romaines » trouvées dans notre grand-duché, je crois pouvoir assurer » qu'on a découvert jusqu'ici une suite d'impériales depuis » Auguste jusqu'à Valentinien III (424-455), excepté peut-être » Gordien II et Gordien III. Les monnaies de Valentinien III » sont les plus récentes du grand trésor découvert à Dalheim en » 1842. » En effet, le trésor numismatique de Dalheim contenait 14,307 médailles dont quelques-unes, à ce qu'il paraît, allaient jusqu'à Valentinien III. Ces pièces, toutefois, sont les dernières sorties des ateliers de Trèves, si célèbres sous le peuple-roi [3].

» Cependant, nous devons ajouter que dans les trois explorations successives faites au camp de Dalheim, de 1851 à 1855, les 912 types monétaires qui en sont sortis n'ont généralement offert comme derniers noms, que ceux de Valens, de Gratien, de Valentinien II, de Magnus Maximus, de Théodose et d'Arcadius [4]. »

L'abbé Cochet.

[1] Roach Smith, *Catalogue of the Museum of London antiquities*, p. 99.

[2] *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne in Kent*, p. 140-50, in-4. London, 1850.

[3] *Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. VII, p. 141-166; t. IX, p. 100-19, et t. XI, p. 12-14.

[4] *Public. de la Soc. archéol. du Luxembourg*, t. XI. — Namur, *Le Camp de Dalheim*, III[e] rapport, p. 12-14.



L. Dardel sc. Paris. Imp. Pierrat r. Dauphine, 41.

AFRIQUE SEPTENTRIONALE



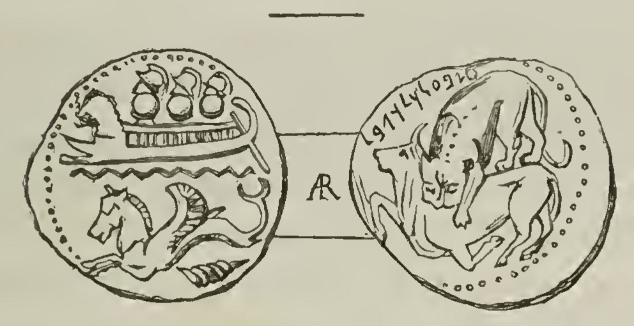
L. Dardel sc. Paris Imp. Pierrat r. Dauphine 21.

PÉPIN, CARLOMAN, CHARLEMAGNE

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

TÉTRADRACHME D'AZBAAL,

ROI DE BYBLOS.



La numismatique phénicienne tend à prendre un accroissement considérable : chaque année des pièces intéressantes, mises au jour par des fouilles heureuses, viennent ouvrir de nouvelles séries ou combler des lacunes dans les séries déjà existantes. De ce nombre sont plusieurs tétradrachmes d'Azbâal, roi de Gebal, récemment apportés en France par M. Péretié, à qui l'archéologie phénicienne est redevable de tant de précieux monuments. Je dois à son obligeance une de ces curieuses pièces, et je m'empresse de la faire connaître aux lecteurs de la *Revue*. Les autres lui sont semblables, je crois, et si elles renfermaient quelque variante qui m'ait échappé, je laisse le soin de la signaler à leurs heureux possesseurs.

Voici la description de l'exemplaire qui se trouve entre mes mains :

Galère terminée par une tête de lion, voguant à gauche et portant trois hoplites : dessous un hippocampe ailé et un murex.

℞. Lion dévorant un taureau à gauche ; au-dessus l'inscription :

עזבעל מלך גבל

Azbâal, roi de Gebal.

Æ. 13gr,16. Un peu usée.

On voit que cette médaille est entièrement semblable pour le type et le poids à celle d'*Ainel, roi de Gebal*, décrite par M. le duc de Luynes [1], qui le premier a fixé d'une manière indubitable l'attribution des monnaies des rois de Byblos, et qui, d'après des analogies de style et d'exécution, fait remonter au temps d'Artaxerxès Longuemain les règnes d'Azbâal et d'Ainel. Il est assez extraordinaire de voir les monnaies de deux princes différents être aussi identiquement pareilles : on serait tenté de croire à la simultanéité des deux règnes, si l'on ne connaissait pas la persistance de types qui caractérise la numismatique phénicienne, persistance démontrée par cette pièce elle-même, dont les deux côtés sont d'un style si différent. En effet, tandis que le groupe du lion et du taureau indique un art très-avancé, la galère et l'hippocampe, par leur archaïsme, rappellent les plus anciennes dariques.

On connaissait plusieurs monnaies d'Azbâal, qui sont toutes représentées sur la XVe planche de l'ouvrage déjà

[1] *Essai sur la Numism. des Satrap.*, etc., pl. XV, fig. 45.

cité; elles forment deux séries, l'une au type de l'Hercule combattant, et au revers le lion dévorant un cerf; l'autre semblable au dessin que nous donnons aujourd'hui. De cette série, on n'avait encore que le petit module, pesant 0gr,65, c'est-à-dire le cinquième de la drachme asiatique; elle s'augmente maintenant du tétradrachme que nous venons de décrire. Cette nouvelle pièce avait été annoncée par M. le duc de Luynes [1]. « Il n'est pas douteux, disait-il, » qu'on ne découvre quelque jour de grandes pièces d'Azbâal » au revers du lion et du taureau. Jamais les anciens n'ont » frappé de petites pièces, sans que les pièces du module » supérieur, et correspondantes par leurs types, n'aient » été émises en même temps. Les chances heureuses qu'il » fallait attendre pour établir les preuves matérielles de ce » fait..... l'ont laissé longtemps ignorer..... » Les chances heureuses sont venues justifier les inductions de l'auteur; il en sera toujours ainsi lorsqu'elles seront appelées par une étude savante des monuments.

M. DE VOGÜÉ.

[1] Ouvr. cité, p. 90.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Troisième article. — Voir n° 2, p. 99; n° 3, p. 164.

(Planches IV et VI.)

Aspis et Abba.

Je réunis ces deux attributions parce que les médailles qui s'y rapportent, tétradrachmes aussi, ont en commun, d'une part, leur analogie avec les précédentes; d'une autre part, la circonstance qui a occasionné leur émission, savoir, si je ne me trompe, l'invasion d'Agathocle.

Les médailles d'*Aspis* se rangent en deux variétés. Les unes ont à l'avers, tête imberbe de Melqart, coiffée d'une peau de lion tournée à droite; au revers, tête de cheval à gauche; derrière, un palmier; dessous, la légende correctement gravée מחשבם, MC*h*SBM ou MASBM; le tout dans un cercle de perles. Les autres ont les mêmes types, plus, au-devant du cheval, un caducée. La légende, incorrectement tracée, semble donner מחשפם, MC*h*SPM ou MASPM. Voyez le dessin de cette pièce, pl. IV, n° 6.

La médaille que j'attribue à *Abba* présente, d'un côté, tête de Proserpine à droite, avec la chevelure relevée, entrelacée de feuilles de roseau; pendant d'oreille et collier de perles; au-devant, thymiatérion; de l'autre côté, cheval passant à droite devant un palmier et couronné par une

Victoire volant en sens inverse ; au-dessous de la Victoire, caducée : sous le cheval, entre les pieds de devant et la base du palmier, deux lettres = חב, *Ch*B ou AB. Voir le dessin de ce bel exemplaire pl. IV, nº 7.

Comme on le voit, je propose deux transcriptions, C*h* et A, pour le caractère phénicien qui occupe le second rang dans la légende d'*Aspis* et le premier dans celle d'*Abba*. Ce caractère correspond au *chet* hébreu ; c'est une aspirée qui est en effet rendue, dans les auteurs anciens, tantôt par une gutturale ou une aspirée, tantôt par une simple voyelle, surtout par A : ainsi c'est l'initiale de l'adjectif חדשת, *neuve*, *nouvelle*, que nous avons vu dans le nom de *Carthage*, et les Grecs la représentaient alors par χ dans Καρχηδών, les Latins par G dans *Cartha-go*, par A dans *Cart-ada*, et le même mot de la *Bible*, *Jos.*, xv, 37, est transcrit Ἀδασὰ, I *Macc.*, vii, 40, 45.

Je crois qu'on doit adopter la transcription A. Sans cela, il me semblerait difficile de trouver une explication satisfaisante des légendes מחשבם ou מחשפם ; tandis qu'en considérant les deux *mem* comme serviles, savoir le premier comme une préposition énonçant l'origine, le terminal comme la marque du pluriel, on obtient pour thème חשב, ASB, ou חשף, ASP, radicales d'*Asbis* ou *Aspis*, *Asphis*, ainsi qu'Hamaker l'a supposé, *Misc.*, p. 138. Le pluriel indique qu'il s'agit de l'ethnique, et que le sens complet est : *Des Aspidiens*, *ab Aspidensibus*.

Au premier abord, la variante חשף paraîtra sans doute la forme exacte, puisqu'elle correspond directement à *Asp-is* ; mais, avec un peu d'attention, on reconnaît facilement que toutes les lettres portent, dans le dessin, un cachet d'étrangeté, d'incorrection : dans l'autre variante, au contraire, elles sont toutes tracées avec un très-grand soin.

Je pense que la différence vient de ce que les pièces à légende incorrecte sont les premières, celles qui d'abord ont été gravées par les Grecs d'Agathocle, lesquels, dénués d'abord d'autre indication, se sont guidés sur la prononciation des indigènes, car l'articulation B était probablement alors antipathique aux Libyens, comme elle l'est de nos jours aux Berbères. Bientôt, avec de meilleurs renseignements, fournis sans doute par la partie phénicienne de la population, on rétablit la véritable leçon, חשב; mais la prononciation africaine resta, et de là la transcription *Aspis*.

Dans la légende חב, on pourrait être porté à voir *Choba*, nom d'une ville de Numidie, voisine de *Saldæ*. Mais il me semble plus naturel, et à raison des ressemblances numismatiques avec les médailles de *Carthage*. ainsi qu'avec celles d'*Aspis* dont nous parlons en ce moment, et à raison de la stratégie d'Agathocle, de ne pas enlever cette pièce à la Zeugitane. Il existait dans cette région une ville qui ne commence à être citée, à la vérité, qu'à l'occasion d'une circonstance de la seconde guerre punique, la retraite de Syphax après l'incendie de son camp et de celui des Carthaginois par Scipion, aux environs d'Utique. Elle est nommée *Abba* par Polybe, XVI, 6; *Obba* par Tite-Live, XXX, 7; *Aba* par Victor Uticensis. Cette place qui, selon M. de Slane, *Journ. asiat.*, 4e série, III, 43, doit être cherchée à vingt kilomètres sud-ouest de *Kef*, l'ancienne *Sicca*, a dû avoir de l'importance pour offrir un refuge après un désastre qui, au premier moment, avait découragé le chef numide. On conçoit donc que, dans les conjonctures analogues d'une invasion antérieure, le commandant de l'armée sicilienne ait tenu à l'attacher aussi à ses intérêts, et qu'il lui ait décerné l'autonomie.

Il entrait, en effet, dans le plan prémédité de ce roi,

qui a mis sur la voie de la faiblesse de Carthage, de se rendre auxiliaires les populations mêmes qui entouraient cette cité. *Aspis*, son lieu de débarquement, le pivot de ses opérations, son moyen principal de communication entre la Sicile et l'Afrique, avait sans doute attiré d'abord tous ses soins, ses témoignages de sollicitude et ses faveurs. Mais il eût manqué à ses vues s'il s'était restreint à ce point. *Abba* a donc pu aussi obtenir le privilége de frapper une monnaie rivale de celle de Carthage.

Aspis avoisinait le promontoire de Mercure : חשב, en le rattachant au verbe hébreu qui réunit les significations *supputavit*, *cogitavit*, *excogitavit*, *machinatus est*, *molitus est*, avait-il quelque rapport avec le dieu du calcul, de la pensée, de la ruse et de l'artifice? Je ne le déciderai pas. Mais quant à חב, en considérant le thymiatérion qui orne les médailles portant cette légende, j'hésiterai moins à le rapprocher de חבב, dont Gesenius, en s'appuyant sur les affinités arabes et syriaques, dit : « Origo est in halando, » spirando, fovendo. » La première ville fondée par Hannon sur la côte de l'océan Atlantique porte en grec le nom de *Thymiatérion;* elle était située, d'après Scylax, sur les bords d'un petit fleuve nommé *Krabis*. C'était, et c'est encore aujourd'hui, en Afrique, ainsi qu'en d'autres contrées, un usage assez fréquent de donner aux rivières ou aux fleuves, dans une pareille situation, les noms des villes ; on peut donc penser que Krabis était le nom punique de Thymiatérion. Or il entrait dans l'essence d'une aspiration forte, telle que celle du *chet*, d'appeler le R ; c'est ainsi qu'aujourd'hui, dans la province de Constantine, une rivière et une ville voisine sont appelées *Hamise* et *Kramise*, *Kramisse*, *Kremisse* : on peut donc conjecturer de plus que l'orthographe de ce nom était חב, comme sur notre mé-

daille, et, en effet, il paraît que le R se faisait aussi sentir dans la prononciation du nom d'*Obba*, car plusieurs auteurs l'écrivent *Orba*. Ces coïncidences me semblent fortifier singulièrement mon attribution.

Utique.

L'*Annonce* de Falbe et Lindberg mentionnent, sous la rubrique *Utica*, deux médailles autonomes puniques et des médailles impériales avec légendes latines et puniques. Je ne connais aucun monument qui puisse entrer dans la dernière catégorie. Quant à des médailles autonomes, je ne sais quelles étaient à cet égard les appréciations des deux savants antiquaires ; mais je crois pouvoir ranger sous cette attribution des pièces que je divise en trois classes.

A la première classe appartient l'exemplaire qui, d'après Mionnet, t. I, p. 273, est décrit par Gesenius, *Monum.*, p. 328, n° 5, et par Duchalais, *Mémoires de la Société des Ant. de France*, nouv. série, tom. IX, p. 432, en ces termes : « Deux têtes imberbes, laurées, accolées et surmontées chacune d'un astre rayonnant, à droite (les Dioscures). ℟. Deux chevaux accolés trottant à droite ; au-dessus, des lettres phéniciennes. Br. Diamètre, 26 millim. »

Les lettres sont au nombre de trois. Elles n'ont jamais été exactement reproduites ; de là, des interprétations constamment fausses. C'est surtout sur la lettre du milieu que l'inexactitude a porté. Pour la faire ressortir, je vais donner d'abord la véritable figure de l'inscription, telle que je l'ai soigneusement observée sur un exemplaire du Cabinet de France et sur un exemplaire du Musée de la Haye, savoir : [illegible]. L'erreur, en ce qui concerne la seconde lettre, a consisté en ce que l'on a relevé le crochet de droite,

tandis qu'il est incliné. Cette particularité caractérise le *tau*, sous la forme spécialement propre aux inscriptions lapidaires ou numismatiques de Carthage.

Sans m'arrêter dès lors aux transcriptions de mes prédécesseurs, à celles, entre autres, de Bellermann, אבית, de Gesenius, אשף, je regarde comme certain cette valeur אתג = UTG.

Dans la seconde classe, je place le bronze dont on trouvera la représentation pl. VI, n° 1.

Tête tourrelée à droite; derrière deux lettres = את. Le tout dans un cercle de perles. ℟. Tête de femme (voilée?) à gauche; au-dessus vestige d'une lettre = probablement א. —Br. 15 millim. Cab. imp.

Sur le revers, la première lettre est un *aleph* très-bien dessiné; la seconde, évidemment aussi est un *tau* de forme carthaginoise. A la direction oblique de ces caractères, dont le second tombe sur le bord de la pièce, on peut penser qu'un troisième, un *ghimel*, manque par défaut de place. Il est probable que la même légende existait sur l'avers.

La troisième classe comprend les pièces en argent de modules et de poids différents, que Duchalais a décrits aux pages 425 et 426 de son mémoire, de cette manière : « Tête de l'Hercule africain tournée à gauche; ses cheveux sont relevés et ceints d'une couronne de laurier; de légers favoris ombragent sa joue; grènetis au pourtour. ℟. Éléphant marchant lentement à droite; ses pieds reposent sur un trait qui sépare le champ de l'exergue; à l'exergue, un *aleph*, filet au pourtour. »

Le premier caractère de la légende, qui se montre solitaire sur les exemplaires en argent, est, on le sait, une lettre vague qui peut être rendue indifféremment par l'une

ou l'autre de nos voyelles. Je pense que la légende complète doit se transcrire UTG, et je ne vois qu'*Utique* qui réponde à cette leçon. Comme je l'ai annoncé en parlant des monnaies de Carthage, cette orthographe diffère de celle qui est généralement adoptée pour le nom de cette ville, et vraisemblablement aussi la signification ; je ne saurais indiquer cette signification.

Les Dioscures étaient honorés par toutes les villes maritimes, et leurs types sont empreints sur les monnaies d'un grand nombre de ces villes. On les voit, par exemple, sur les médailles de plusieurs localités de la côte de Phénicie. Mais ils y caractérisent plus particulièrement les monnaies de Béryte que Cronos, suivant les extraits de Sanchoniathon rapportés par Eusèbe, avait données à Neptune et aux Cabires, c'est-à-dire aux Dioscures. On pourrait incliner à en conclure qu'Utique était une colonie de Béryte. Mais je crois qu'un fait plus précis peut expliquer l'emploi de ces types ; c'est la mémorable victoire remportée sur Régulus par le Lacédémonien Xantippe. Les historiens disent expressément qu'on rendit alors de grandes actions de grâces aux dieux. N'est-il pas probable que la reconnaissance s'adressa surtout aux divinités protectrices de la patrie du général étranger, et que l'un des moyens les plus solennels de l'exprimer fut la représentation des emblèmes de ces divinités sur les médailles ?

Quant aux exemplaires en argent, leurs types, à raison de certaines ressemblances, ont provoqué un assez grand nombre d'attributions erronées, consistant la plupart à reporter ces pièces dans la Phénicie; on en trouvera les principaux détails dans le mémoire de Cuper sur les éléphants. Si la mienne est adoptée, elle fera tomber aussi celle de Duchalais, qui rapportait ces monnaies à Jugurtha.

4° NUMIDIE ANCIENNE. MAURITANIES SITIFIENNE ET CÉSARIENNE.

J'ai déjà, à l'occasion des *Villes royales*, proposé plusieurs attributions nouvelles à des villes de Numidie, entre autres à *Hippo regius*. J'ai parlé aussi alors d'une série de grands bronzes à tête barbue et laurée que chacun s'accorde à assigner à cette contrée. Je reviendrai brièvement sur cette série; mais comme, relativement à leur affectation spéciale, je les tiens pour incertaines, je dois préalablement exposer les attributions que je crois pouvoir mieux déterminer. Je commencerai par la ville qui a été longtemps la capitale du royaume.

Cirta et Alipota.

Pour la première de ces villes, l'*Annonce* de Falbe et Lindberg citent des médailles avec légendes puniques. J'ignore quelles pièces les auteurs avaient en vue. Pour moi, je connais deux variétés portant le nom de l'antique capitale de la Numidie ; sur l'une, celle dont il s'agit ici, il est associé, si je ne me trompe, à celui d'*Alipota*, qui a appartenu à la Byzacène; sur l'autre, dont il sera parlé plus loin sous le titre *Boncara*, il me paraît uni aussi à ce nom de ville.

J'ai vu quatre exemplaires de la première variété, l'un entre les mains de M. Tesson, médecin militaire, qui a été, pendant plusieurs années, attaché au bureau arabe de Constantine; un second au Musée royal de la Haye; les deux autres dans la collection de M. Ceccaldi. Ces épreuves s'éclairent l'une l'autre; sur celle de la Haye, il n'y a de lisible que la légende du revers. Je mets sous les yeux du lecteur une copie de l'une de celles de M. Ceccaldi; c'est la mieux conservée. (Voy. pl. VI, n° 2.)

Tête de femme tourrelée à gauche ; devant, légende punique = כרטן CRTAN ; grènetis. ℟. Cheval galopant à gauche ; au-dessus, caducée ; au-dessous, légende punique = אלבת, ALBT, l'*aleph* étant de basse époque. — Br. 20 millim.

Falbe et Lindberg annoncent une médaille de *Jugurtha* avec légendes puniques ; je n'ai jamais rencontré de pièce susceptible de cette attribution. Peut-être, en supposant qu'au commencement de la légende du droit de notre médaille existait une lettre qui a disparu, serait-on disposé à y voir le nom d'un roi si célèbre. Maïs cette partie de la pièce est la mieux conservée sur trois épreuves, et il n'y a certainement point trace d'une autre lettre. D'ailleurs *Jugurtha* est écrit יערתן, IGRTN, sur une inscription lapidaire qui est au Musée de Paris, la 18e *numidique* de ma nomenclature, *Et. démonstr.*, etc., pl. XIX, et יערתען, IGRTAN, sur une autre, la 20e *tunisienne* de M. Bourgade, *Toison d'or de la langue phénicienne*. Je n'hésite donc pas à lire *Cirthan*. Quelques auteurs latins écrivent *Cirthum*, qui est littéralement équivalent.

Quant à la légende du revers, je ne vois, pour y correspondre, qu'*Alibota* prononcé *Alipota* par les Romains et les Grecs. Cette ville, citée dans le *Stadiasme maritime*, était voisine d'*Acholla*. Nous voyons ici, comme dans *Aspis*, le B phénicien, remplacé par P dans la transcription grecque et latine. L'association des deux noms indiquait sans doute une alliance ; nous retrouverons bientôt כרטן, ainsi que je l'ai dit, dans une pareille condition, à l'article *Boncara*. Peut-être est-ce un exemplaire sur lequel l'*aleph* était effacé et où il ne restait, par conséquent, que LBT, que MM. Falbe et Lindberg ont attribué à *Leptis* (Voir *Revue num.*, année 1856, p. 100, note 1), ou même un

exemplaire avec la légende complète, mais où ils ont considéré cet *aleph* comme article, de même que dans *A-gadir* sur la monnaie de Cadix.

Zarath.

Apulée, dans son *Apologie*, écrit ainsi le nom d'une ville que Ptolémée exprime par *Zaratha.* Elle était située à l'intérieur des terres, entre l'Ampsaga et le Gulus, dans cette partie qui fut détachée de la Numidie au commencement de l'empire pour être convertie en Mauritanie Sitifienne. Il me paraît de toute vraisemblance qu'on doit attribuer à cette localité un bronze du Cabinet de France dont voici la description (Voy. pl. VI, n° 3) :

Tête de femme, avec pendant d'oreille, tournée à droite. ℟. Corne d'abondance accostée de quatre lettres puniques d'époque ancienne, tracées de bas en haut, deux dans le champ à droite, deux dans le champ à gauche, et donnant par leur réunion צראט = *ZRATh.* Autour, couronne de myrte. — Diam. 16 millimètres.

On trouve quelquefois un cercle ponctué au centre avec la valeur *aïn ;* j'en donnerai un exemple aux médailles de *Tinge.* Mais alors le cercle est parfaitement régulier. Ici, au contraire, il est allongé de haut en bas et le *theth* se présente avec cette forme sur plusieurs pièces de *Motya* en Sicile. Je ne suis pas sûr d'ailleurs que sur l'original le cercle soit fermé supérieurement. D'une manière ou de l'autre, la valeur *theth* me paraît d'autant plus probable qu'on en déduit facilement une attribution, ce qui n'aurait point lieu avec un *aïn.*

L'ingénieux écrivain de *Madaure* donne, par ironie, l'épithète d'*Attique* à *Zarath*, patrie de son accusateur qui

lui avait reproché d'être né sur la lisière de la Gétulie et de la Numidie; pour que celui-ci se crût autorisé à une pareille attaque, il fallait que *Zarath* l'emportât sur *Madaure* et, en effet, Apulée se moque du patrimoine d'Émilien, mais il n'articule aucun grief contre la ville; cela prouve qu'il n'en avait point à articuler. La médaille, quoique un peu fruste, ne contredit pas cette conclusion.

Jol.

Tel était le nom de notre moderne *Cherchel* avant qu'elle eût reçu de Juba II le titre de *Cæsarea* et fût devenue la capitale d'un démembrement de la Numidie. C'est ce nom que je lis sous la forme יל, IL, dans la contremarque de la pièce représentée pl. VI, n° 4, d'après un exemplaire de ma collection : Tête de l'Afrique, coiffée d'une dépouille d'éléphant, à droite. Grènetis. ℞. Tête imberbe et avec cheveux en mèches, tournée à droite. Contre-marque. Grènetis. — Br. 20 millimètres.

Un exemplaire semblable, mais sans la contre-marque, existe au Cabinet impérial. Il me semble impossible, dans l'état actuel, d'en fixer l'attribution.

Falbe et Lindberg mentionnent pour *Jol* des médailles autonomes puniques; en dehors de la contre-marque que je viens d'indiquer, je ne connais aucune légende qui puisse se rapporter à cette ville, si ce n'est אל sur une pièce que j'attribuerai plus loin à *Elia* et que Falbe a eue en effet sous les yeux. Dans ce cas, יל de notre contre-marque ne serait plus le nom de *Jol;* ce pourrait être celui de *Cart-ili*, localité voisine. Dans l'insuffisance des monuments, la provenance pourrait donner quelque indice; mais j'ignore où a été trouvée la pièce avec אל; quant à l'autre, elle pro-

vient de Philippeville ou des environs et je ne connais aucune attribution qui puisse cadrer avec ce point.

Quiza.

Telle était une des variantes de l'ancien nom de la ville moderne d'Oran ; les autres formes que présentent divers auteurs sont *Guiza*, *Kouiza*, *Quinza*, *Quida*, *Kuita*. La dernière, donnée par Ptolémée, est celle qui me suggère l'attribution que je vais soumettre aux lecteurs. Il s'agit de trois médailles en argent connues depuis longtemps, savoir :

1° et 2° Tête imberbe, à droite, ayant les cheveux élégamment relevés de la tempe vers le front et entrelacés, sur le dernier point, d'épis de blé. Près de l'oreille une feuille montant et se courbant en arrière en forme de corne : cordon de perles au pourtour. ℞. Cheval galoppant à droite ; au-dessous, dans une variété, lettre solitaire valant ח, C*h*, dans une autre deux lettres = חת, C*h*T ; filet au pourtour. — 15 millimètres.

3° Mêmes types, sauf que la tête a deux feuilles ; mêmes lettres ; couronne de laurier au pourtour du revers. — 17 millimètres.

Il y a, à plusieurs égards, de la ressemblance entre ces pièces et la nombreuse série d'autres médailles en or, en argent et en bronze, qu'on a longtemps attribuées à Panorme, mais que la plupart des numismatistes aujourd'hui restituent à Carthage et sur lesquelles j'ai évité de m'étendre dans le paragraphe relatif à cette cité, parce que j'aurais été entraîné bien au delà des bornes qui me sont assignées. Mais dans celles-ci, la tête est féminine, ornée de pendants d'oreille et d'un collier, invariablement tournée à gauche

et presque toujours caractérisée par une physionomie franchement africaine ; dans les autres, la direction est opposée, l'apparence est virile, point de pendants d'oreille ni de collier, les traits ont moins le type africain. Je crois donc la séparation fondée.

Paruta, *Thes. ant.* et *Hist. Sicil.*, t. VIII, tab. 14, n° 140, attribuait ces monnaies à Panorme.

Swinton, dans le chapitre sur les Carthaginois de l'*Hist. univ.*, publiée par les Anglais, admettait cette origine ; il voyait dans la légende la première syllabe de *Chittim* ou *Chitte*, c'est-à-dire, selon lui, des Carthaginois qu'il disait descendants des Héthiens par Anak, dont Carthage, d'après l'étymologie de Bochart qu'il approuve, tirait son prétendu nom *Chadre Anek*. Il serait aujourd'hui superflu de réfuter cette explication.

Bellermann adjugeait ces médailles à *Chettæa* de la Marmarique.

Mionnet les a rangées de nouveau parmi les Panormitaines.

La localité adoptée par Bellermann est trop en dehors du domaine de la langue phénicienne ; mais la transcription de cet auteur est un indice qui me paraît mettre sur la voie. On trouve, en effet, dans les régions plus occidentales des noms qui répondent aussi bien à l'orthographe punique. J'avais d'abord pensé à la peuplade des *Chituæ*, indiquée dans Ptolémée. Mais le mot original n'ayant point la forme ethnique me semble plutôt un nom de ville et celui que je propose satisfait pleinement à la question. Le *chet*, dont la prononciation difficile a donné lieu à des transcriptions si variées de la part des Grecs et des Romains, offre celle de K ou C dans Κιλικία, *Cilicia* que l'on trouve écrit חלך sur des monnaies Phœnico-persanes. On sait que Massinissa,

devenu maître paisible de vastes possessions, y avait attiré des étrangers, particulièrement des Grecs ; *Quiza*, qui portait l'épithète grecque de *Xenitana*, n'était-elle pas une des principales résidences de ces étrangers et leur présence n'explique-t-elle pas l'état avancé du monnayage dans cette ville? Les caractères numismatiques permettent de faire remonter les pièces à cette époque et *Quiza* faisait partie du royaume de Syphax passé entre les mains de son heureux rival.

Falbe et Lindberg portent une médaille autonome punique de *Guiza;* ce ne peut être aucune de celles dont nous venons de parler, car ces doctes investigateurs ne pouvaient ignorer l'existence des variétés. Cependant je ne connais aucune autre pièce qui puisse recevoir cette attribution.

Siga, Bocchus II. — Lambæsa, Bogud II.

Une grande confusion règne dans les auteurs au sujet des noms de *Bocchus*, *Bogud*, et des domaines respectifs de ces princes. Leurs noms sont écrits sur des médailles qui, ne fût-ce que pour ce motif, méritent de l'intérêt et que l'analogie des types doit d'ailleurs faire rapprocher. Mannert me semble le critique qui a le mieux débrouillé ce qui concerne ces rois à l'occasion de leur intervention dans les guerres civiles de la fin de la république romaine ; je suivrai donc ses indications et, sans m'astreindre à l'ordre géographique, je commencerai par ce qui touche le plus ancien, *Bocchus II.*

On voit son nom, ainsi que celui de sa capitale, sur deux médailles du Cabinet de France.

L'une a été décrite, mais inexactement et sans que la

double attribution, que j'avais cependant déjà indiquée, ait été reconnue, par Duchalais, p. 432, n° 24, et pl. II, n° 13. Voici les caractères de ces deux variétés :

1° Tête à cheveux courts et barbe pointue, tournée à droite; devant, trois caractères puniques de basse époque = בקש, BQS ; grènetis au pourtour. ℞. Personnage debout, imberbe, marchant à gauche, ne portant qu'une dépouille d'animal pendant de l'épaule gauche sur le dos, tenant de la main droite, dirigée en avant, un thyrse ; à gauche de ce thyrse, dans le champ, une grappe de raisin; à droite du personnage, quatre lettres puniques de basse époque, tracées de haut en bas dans un parallélogramme et valant שיגען, SIGON ; au-dessous, panthère debout, tournée à gauche, la tête de face. Grènetis au pourtour. — Bronze, 23 millimètres (Voyez pl. VI, n° 5).

2° Même type et même légende. ℞. Même personnage, mais paraissant, dans l'état plus fruste de la pièce, entièrement nu, c'est-à-dire sans dépouille d'animal sur l'épaule gauche; mêmes symboles; mais la grappe de raisin est entre le thyrse et le personnage; même légende, mais sans cartouche. — Bronze, 20 millimètres.

Aucun doute sur la signification des légendes, très-lisibles sur les deux exemplaires ; celle du droit est le nom de *Bocchus;* celle du revers, le nom de l'ancienne capitale de Syphax, qui est précisément écrit *Sigon* par Scylax, orthographe qui s'est convertie en *Siga* dans les auteurs subséquents, conformément à une règle générale. En effet, nous voyons qu'un assez grand nombre de noms propres africains étaient terminés par N dans la langue enchoriale et que cette nasale disparaissait pour faire place à la terminaison A dans les traductions grecques et latines ; ainsi : SBRTON ou SBRTN, *Sabratha*, CRT*h*N, *Cirta;* JGRTAN ou

JGRTN, *Jugurtha.* Je puis ajouter *Massinisa* pour משׁשׁנאשׁן, MSSNISN, qui se trouve dans une inscription lapidaire, *Et. démonstr.*, pl. XVI.

Le personnage du revers est *Bacchus;* la dépouille qu'il porte sur l'épaule est celle d'une panthère ou d'un cerf, la *nébride* qui, jetée comme sur notre première variante, avait fait donner au dieu l'épithète de *Nébridopéplos ; Lateri cervina sinistro vellera dependent.*

Selon Nonnus, *Dionys.*, liv. III, v. 369 et 374, le culte de Bacchus existait en Libye jusqu'à la côte occidentale, dès une haute antiquité; pour ce motif seul, il ne serait donc pas surprenant de voir son effigie sur les médailles d'un roi originaire de la Mauritanie. Cependant je crois que cette circonstance avait une autre cause ; j'y soupçonne une imitation de ce qui avait lieu souvent sur les deniers romains où, selon une remarque de M. Ch. Lenormant, *Rev. numism.*, 1840, p. 299, on faisait allusion, par des représentations mythologiques ou historiques, au nom ou au surnom du triumvir monétaire qui les faisait frapper ; ainsi l'image de *Saturne* figurait sur les deniers de *Sextius Saturninus;* de *Pan*, sur ceux de *Vibius Pansa;* des *Muses*, sur ceux de *Pomponius Musa;* je pense donc que *Bacchus* peut être ici un type parlant, une allusion au nom de *Bocchus.*

On sait que *Bocchus I*, roi de l'ancienne Mauritanie, obtint, pour avoir livré son gendre *Jugurtha*, les terres qui avaient appartenu à ce prince depuis la *Mulucha* jusqu'à *Saldæ*, c'est-à-dire *Bougie; Siga* se trouvait dans cette région. Bocchus I, en mourant, divisa son royaume, ainsi agrandi, entre ses deux fils, *Bocchus* et *Bogud*, donnant à celui-ci son premier domaine, la Mauritanie, à l'autre sa récente acquisition, la Numidie massésylienne, qui prit alors le nom de *Mauritanie de Bocchus*, changé plus tard en celui de

Mauritanie césarienne. L'ancienne Mauritanie prit le nom de *Mauritanie de Bogud*, ou Mauritanie Tingitane.

Après ces princes, à l'époque de Jules César et d'Octave, la Mauritanie ancienne était, au contraire, occupée par un *Bocchus*, et la Mauritanie nouvelle par un *Bogud*.

Nos pièces ne peuvent donc avoir appartenu qu'à l'un des deux premiers *Bocchus*. Je préfère le second, parce que son époque est plus rapprochée de celle où l'on voit une grande émission de monnaies en Afrique, et que le type de Bacchus, variablement modifié, ou les emblèmes de ce dieu sont reproduits sur les médailles du second *Bogud*, qui vient immédiatement après.

Je vais maintenant examiner ces médailles, qui sont celles de la deuxième catégorie.

Elles sont assez nombreuses et ont occupé les philologues qui ont étudié la langue phénicienne et les numismatistes depuis Swinton, Barthélémy et Pellerin jusqu'à Falbe. On n'est point encore arrivé à les classer d'une manière plausible. Elles sont toutes en bronze. En voici les variétés, que je ne puis m'empêcher de décrire avec détail pour l'éclaircissement des questions à résoudre.

1° Tête tourrelée à gauche ; grènetis. ℞. Thyrse droit ; légende en deux lignes superposées, לב-קי, se lisant de droite à gauche, les lettres de chaque ligne séparées par le thyrse : couronne au pourtour. — 16 millim. — Cab. imp.

2° Même tête à droite. ℞. Même type. Légende divisée en לב dans le champ à droite, de haut en bas, קי à gauche, de bas en haut. — Idem. (Voy. pl. VI, nos 6 et 7.)

3° Tête tourrelée à droite, avec chevelure pendant en tresses derrière le cou ; grènetis. ℞. Thyrse et massue entrecroisés ; dans chaque intervalle, une des lettres de la même légende. Grènetis. — 20 mill.

4° Même tête à gauche; derrière, une patère. ℞. Même type et même disposition de la légende. — 18 mill.

5° Tête de femme tourrelée. ℞. Tête barbue. Même légende. — Mus. brit.; Gesen., H.

6° Tête à gauche, aux traits féminins, couronnée de lierre, avec des tresses de cheveux pendant derrière le cou; devant, de bas en haut, לבקי. ℞. Tête barbue et diadémée à droite. Devant, même légende de haut en bas. — 30 mill. — Barthél., *IIe Lettre au Journ. des Sçav.*, sept. 1763.

7° et 8°. Tête à gauche, couronnée de lierre, avec chevelure tombant en tresses sur la nuque. ℞. Massue placée transversalement; au-dessus, לבקי; au-dessous, עם בקד. Couronne de laurier au pourtour. — 28 et 18 mill. — Pell., *ibid.*, n° 5; Swinton, *De inscr. cit.* Oxon., 1750; Barth., *IIe Lettre*, n° 7; Bayer, *ouvr. cité;* Lindberg, p. 25 et 26; Gesen., B.

9° Tête d'Auguste à gauche. Grènetis. ℞. Thyrse et massue entrecroisés; dans le champ à droite, לב, à gauche, קי; couronne d'olivier. — 26 mill. — Pell., *ibid.*, 6; Gesen., C.

10° Même tête au milieu d'une couronne de laurier. ℞. Les deux têtes du n° 6 en regard; dans le champ, au-dessus des têtes, לב, en bas, קי. Grènetis. — 33 millim. — Barth., *ibid.*; Pell., n° 4; Mionn., VI, 612; Gesen., A.

11° Tête laurée d'Auguste; légende DIVOS AVGVSTVS. ℞. Bacchus debout, à gauche, vêtu de la toge, tenant de la main droite un vase, de la gauche un thyrse; une panthère, placée à côté de lui dans la même direction, le regarde en tournant la tête de gauche à droite. La légende לבקי est coupée, les deux premières lettres à droite, les autres à gauche. — Sestini, *Mus. Fontana;* Mionn., IX, p. 198.

12° Tête d'Auguste à droite dans un cercle de perles.

℞. Capricorne à gauche, tenant un globe entre ses pieds ; au-dessus, corne d'abondance ; au-dessous, même légende. Grènetis. — 23 millim. — Pell., n° 7 ; Gesen., D.

13° Tête d'Auguste à droite. Grènetis. ℞. Aigle et paon, entre lesquels la légende לבקי. — 20 millim. — Dutens, Diss., III, pl. I ; Mionn., VI, 611 ; Gesen., G.

14° Tête de femme à droite, avec chevelure circulairement retroussée ; au devant, même légende. Filet au pourtour. ℞. Dépouille de taureau étendu et entrecroisé d'un thyrse et d'une massue. Filet. — 25 mill. = Neumann, *Pop. et reg. num. vet. ined.*, part. II ; Fabricy, part. II, p. 525, pl. n° 12 ; Catal. d'Egrem., 138. — Un exemplaire de ma collection porte en contremarque CAR, première syllabe de Carthage.

15° IMP TIB CAESAR AVG. F. Tête laurée d'Auguste à droite. ℞. AVGVSTA MATER PATRIAE. Femme voilée, assise à droite, tenant de la main droite portée en avant une patère, de la gauche une haste (Livie). A l'exergue, לבקי. — 30 millimètres. — Falbe, *Rech.*, tab. VI, n° 7 ; Gesen. F.

La légende, comme on l'a vu, présente deux variétés quant à sa composition ; sur la plupart des pièces elle n'est constituée que par quatre lettres valant לבקי, LBQA ; sur deux exemplaires aux mêmes types, mais de modules différents, à ce premier groupe s'en ajoute un second de quatre caractères aussi, dont le premier, ainsi formé [glyphe], me paraît une ligature composée d'un *mem* normal et d'un *aïn*, soit עם, AM ; les trois figures suivantes valent בקד, BQD. Les deux groupes donnent donc, selon moi : לבקי עם בקד, LBQA AM BQD.

Il y a en outre des sous-variétés pour la forme des lettres. Dans le groupe לבקי, la seconde lettre est ordinairement ainsi figurée [glyphes], ce qui peut valoir B ou P, P*h ;* mais

sur l'exemplaire n° 6 il a cette forme ꟷ, et Barthélemy en a, avec raison, conclu à la valeur B. La quatrième lettre est tracée ꟷ sur le n° 5, d'après Gesenius ꟷ sur les autres numéros, excepté 13,14 et 15, où il est ainsi tracé 2.

Cette dernière forme se trouvant sur un exemplaire du temps de Tibère est évidemment la plus récente. Il y a analogie avec les deux autres variétés, car, sur l'exemplaire 14, c'est Livie aussi qui est représentée; elle ressemble exactement au portrait de la médaille d'*Oéa*, devant lequel est un paon, symbole de Junon, c'est-à-dire de la ΛΙΒΥΑ ΗΡΑ de quelques monuments; sur l'exemplaire 13, le même oiseau a pareille signification et l'aigle fait allusion à Auguste déifié. Cet aigle se trouve seul, d'après Sestini, sur un exemplaire de monnaie d'*Oéa* semblable à celui que nous avons décrit à la page 107, comme le paon sur la médaille de la même ville que je viens de rappeler.

La première figure, au contraire, est celle qui se rapproche davantage de la forme normale; on pourrait donc considérer le n° 5 comme le plus ancien si, par un bizarre contraste, la seconde lettre, sur le même exemplaire, n'avait pas une forme moins régulière que sur le n° 6. D'ailleurs, la dernière forme du *iod* se trouve déjà sur les pièces du temps de Juba I. On ne peut donc rien établir sur ces particularités.

Le type du revers du n° 11 rappelle immédiatement celui des médailles de *Siga;* il est fait allusion à Bacchus aussi par le thyrse des n°s 1 et 2. C'est donc pareillement Bacchus qui est représenté par les têtes ornées de lierre, κισσίνη σφραγίς (Lucien, *Podagr.*), des n°s 6, 7 et 8. Swinton avait reconnu cette signification. Barthélemy, en citant cette opinion, ne l'a pas admise; il dit : «On voit au revers une tête de femme couronnée de lierre et cette tête, sur un autre

exemplaire, est en regard de celle de Bocchus; je pense qu'elle représente une princesse de Mauritanie et, suivant les apparences, la femme de Bocchus. » C'est vraisemblablement la tournure féminine de la tête qui a déterminé notre savant académicien; mais on sait que Bacchus était représenté tantôt sous la forme mâle, tantôt sous la forme féminine : Ἄρσενα καὶ Θῆλυν, est-il dit dans le 42e hymne orphique, et dans Aristide, *Disc. sur Bacchus* : Ἄῤῥήν τε καὶ Θῆλυς ὁ Θεὸς; même sous le sexe masculin, il avait les traits et les formes d'une jeune fille, Θηλύμορφος, selon Euripide, *Bacch.*, v. 353; *trahitque Bacchus virginis tener formam*, Poet. phall., v. 36. Les tresses de sa chevelure, qui lui donnent particulièrement le caractère féminin sur nos médailles, sont aussi ce que mentionne le plus souvent *Penthée* dans les *Bacchantes* du tragique grec. Bacchus partageait avec Apollon le privilége de cet ornement, ainsi que Tibulle l'exprime dans ces vers de sa 4e élégie :

Solis perpetua est Phœbo Bacchoque juventa,
Nam decet intonsus crinis utrumque deum.

Or, sur plusieurs médailles d'*Oéa*, Apollon porte des tresses absolument semblables à celles des têtes des exemplaires dont nous nous occupons.

Il y a en effet un parallélisme fort remarquable entre la série des pièces dont il s'agit dans cet article et celle des monnaies d'*Oéa* dont nous avons déjà parlé; nous venons de saisir un côté de ce parallélisme pour les effigies impériales; un autre côté est fourni par la disposition des emblêmes mythologiques. Sur les médailles d'*Oéa*, on trouve Minerve et Apollon, tantôt isolément, sur des pièces différentes, tantôt rapprochés par la tête de Minerve à l'avers et par les attributs d'Apollon sur le revers, tantôt réunis en

regard sur le même côté. De même, sur les médailles dont nous traitons, Bacchus est indiqué seul par son effigie sur le n° 11, par le thyrse sur les n°s 1 et 2; le n° 6, qui porte à l'avers la tête de ce dieu, offre au revers celle d'Hercule, et les deux têtes sont affrontées sur le n° 10; sur d'autres exemplaires, l'association est figurée par le thyrse et la massue.

Ce parallélisme par lui-même tend à prouver que les têtes des n°s 5, 6, 7 et 8 sont des images de divinités, puisqu'il en est ainsi incontestablement sur la série similaire d'*Oéa*, et dès lors ce sont Bacchus et Hercule, comme je viens de l'énoncer.

On a déjà entrevu que Barthélemy assignait la tête barbue à *Bocchus;* mais cette attribution était fondée sur une inexacte détermination de la 4e lettre de la légende, soit *samech* au lieu de *iod*. D'ailleurs, si mon appréciation de la valeur de la première figure du second groupe sur les n°s 7 et 8 est juste, il ne peut être question que d'un nom de peuple ou de ville. Pellerin a déjà, dans sa *Lettre I*, p. 51, émis l'avis que ce caractère est un monogramme composé de trois lettres = נעם, *Agréable*, ou de deux seulement = עם, *Auprès*. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la circonstance si remarquable de la forme normale du *mem* à une pareille époque; cela ne me paraît explicable que parce que la figure, dans sa valeur complexe, était consacrée et qu'elle permettait la symétrie en donnant à chaque groupe un même nombre de caractères. Pour moi, ce monogramme signifie AM, *peuple*, et les trois lettres suivantes, BQD, constituent le nom de *Bogud*, PEUPLE DE BOGUD.

Pour le premier groupe, l'opinion la plus accréditée aujourd'hui est celle de Gesenius, consistant à voir dans le

lamed ou L initial, la particule signe du cas oblique, ainsi que le faisait Barthélémy, et dans les lettres suivantes BQA le nom de ville *Baga*, *Vacca;* la signification serait : *De Vacca*, comme on voit, sur un assez grand nombre de monnaies de Phénicie, לגבל, *de Byblos*, לצֹּרנם, *des Sidoniens*, לצֹּר, *de Tyr*, etc. Cette leçon pourrait s'associer à celle que je propose pour le second groupe, car on dirait très-bien, *De Vacca, peuple de Bogud*, de même qu'on disait, d'une manière inverse, *Des Sidoniens. métropole*, etc. Mais on ne rencontre le *lamed* ainsi employé sur aucun autre monument numismatique de l'Afrique[1]; nous avons vu que, sur les pièces que j'attribue à *Hippo*, c'est un *schin* qui remplit cet office, et sur celles d'*Aspis* un *mem*. Je suis donc plus porté à croire que le *lamed* est radical.

Ainsi en ont jugé Falbe et Lindberg, car, dans l'indication de *Lambæsa* que porte leur *Annonce*, il est facile de discerner une allusion au groupe לבקי, soit L*am*B*e*QA ou L*am*B*e*CA. Ils lisaient le nom de *Bogud* dans la seconde ligne; mais on ne peut conjecturer ce qu'ils pensaient de la figure qui précède ce nom. On voit à la page 8 que pour eux ce *Bogud* était le *Bocchus Junior*. L'analogie des médailles avec celles d'*Oéa* ne permet pas de remonter si haut.

[1] Le second catalogue de M. J. Gaillard, 1854, décrit aux nos 178, 180, 181, 183, des médailles qui ont, en lettres normales, une inscription phénicienne valant לאתג, LOTG. En se rappelant que l'*aleph* est une lettre vague, on pourrait être disposé à voir dans les trois derniers caractères אתג le nom d'*Utique*, UTG, que nous avons déjà fait connaître, et, par conséquent, dans le *lamed* qui précède, le signe du cas oblique. Mais les exemplaires aux mêmes types, de même style et de même fabrique, des nos 179 et 182 où l'on voit en latin *Olunt* et *Olont*, ainsi que celui rapporté par Florez, II, tab. XXXII, no 9, où on lit *Lont*, prouvent que ce *lamed* fait partie constitutive du nom. Ces médailles ont toutes été trouvées en Espagne. L'inscription phénicienne confirme une conjecture émise par Florez d'après les légendes latines, savoir qu'elles appartiennent à *Lontigi*.

L'attribution est toutefois historiquement admissible, en prenant *Bogud* pour le contemporain de Jules-César. En effet, *Lambæsa*, extérieure au territoire de *Cirta*, donné à Sittius par le vainqueur de Scipion et de Juba I, et défini par Ptolémée, pouvait faire partie des cantons voisins octroyés à Bogud, allié de Sittius. Aussi je me suis rangé à cette attribution dans mon *Étude démonstrative*. Mais depuis j'ai été ébranlé par une certaine répugnance à penser que le *qôph* du nom punique se soit converti en sifflante dans les transcriptions latine et grecque. Alors, en me reportant d'abord aux dénominations de *Mauritanie de Bocchus* et *Mauritanie de Bogud* indiquées par Pline, je me demandai si le premier groupe, correspondant à l'ethnique grec et latin *Libycos*, *Libycus*, n'était pas le nom épichorial rendu par *Maure*, Mauritanien, et si la légende complète ne signifiait pas *Libycus*, *populus Bogudis*, équivalent à *Mauritanie de Bogud*. Strabon emploie l'expression presque identique Λιϐυκὸν ἔθνος pour désigner les habitants de cette contrée. L'usage de l'ethnique au singulier, dans le même sens qu'ici, se montre en plusieurs passages de la Bible. Toutefois, la terminaison adjective par une gutturale n'appartiendrait point au punique; il faudrait qu'elle eût été empruntée, à l'époque dont il s'agit, à la langue latine. Bien que cela ne me paraisse pas absolument impossible, je crois qu'une explication qui n'entraînerait pas cette condition serait préférable.

En admettant, avec Mannert, que la région accordée à Bogud est celle qui fut plus tard nommée *Mauritanie Sitifienne*, entre *Saldæ* et l'*Ampsaga*, on trouve dans cette circonscription une ville citée par Ammien Marcellin, sous le titre de *Lamfoctense oppidum*, par la Notice épiscopale, sous l'épithète *Lemfoctensis*. On peut en déduire le thème *Lam-*

foca qui correspondrait parfaitement au groupe L*am*B*e*CA. Ce serait dans cette ville que Bogud aurait établi sa résidence.

Mais dans le Recueil d'inscriptions latines de l'Algérie, dont M. Léon Rénier vient de commencer la très-intéressante publication par la partie qui concerne *Lambæse*, on lit, après plusieurs textes dans lesquels se rencontre la qualification ethnique *Lambæsitanus*, *Lambæsitana*, une épitaphe (n° 425) dont le sujet porte la désignation de *Verna Lepcitana;* l'adjectif doit être ethnique et la locution répond à celle-ci : *Verna loci hujus* que fournit une épitaphe de *Philippeville*, l'ancienne *Rusiccada*, rapportée par M. le commandant de la Mare, Expl. scient. de l'Algérie, *Archéol.*, pl. XXIX, n° 3; il s'agit d'une esclave de la cité, *adscriptitia*, et, par conséquent, *Lepcitana* = *Lambæsitana.* On serait d'abord porté à croire que le premier mot est une contraction du second ; mais, en considérant le rapport du thème *Lepca* qui en résulte avec le nom punique de nos médailles L*e*BCA, on ne peut se défendre d'une forte tendance à admettre l'identité; à revenir, par conséquent, à l'attribution de Falbe et de Lindberg et à regarder *Lambæsitanus* comme consécutif, comme un adoucissement de *Lebkitanus*, *Lepkitanus* ou *Lepcitanus*. Ce développement qui serait contraire aux analogies exclusivement latines, ne l'est pas dans les phases de la transcription, en langue latine ou grecque, d'un radical sémitique privé de voyelles écrites ; admis d'abord avec l'orthographe la plus rapprochée du type original, ce mot, par le génie de l'idiome dans lequel il est entré et se maintient, peut ultérieurement recevoir une extension telle que celle que je suppose ici, surtout lorsque la modification le rapproche, comme ici, de l'apparence latine ; c'est ainsi que nous avons vu *Junca*

substitué à *Jucna;* c'est ainsi encore que de *Aptuguitanus* on fit *Aptungitanus*, puis *Autumnitanus*.

Lambæsa et le *Lamfoctense oppidum* ne sont, d'une part comme de l'autre, mentionnés par les auteurs anciens que postérieurement à l'époque de Bogud; mais *Lambæsa* l'est plus tôt que le *Lamfoctense oppidum*, savoir par Ptolémée, et elle est dès l'abord indiquée comme importante, puisqu'elle est le siége principal de la IIIe lég. aug. Le *Lamfoctense oppidum* ne devait pas être non plus sans importance du temps d'Ammien Marcellin, puisque Théodose le choisit pour centre d'approvisionnement dans sa campagne difficile contre le rebelle Firmus. Mais *Lambæsa* a dû l'emporter et je crois qu'elle mérite la préférence pour l'attribution de nos médailles.

Nous avons vu que ces monnaies se rattachent, d'une part, à celles de Bocchus frappées à Siga, par l'effigie de Bacchus ou la présence des emblèmes de cette divinité, d'une autre part à celles de la Tripolitaine par la fabrique et la disposition des types, ce qui probablement en a fait à tort affecter plusieurs à *Leptis magna* : *Lambæsa* occupait une situation intermédiaire qui concilie ces rapports extrêmes.

Falbe et Lindberg annoncent une médaille impériale de *Thapsum* ou *Thapsus* avec légende latine et punique. Je présume que c'est celle que Gesenius donne sur la table 43, XXIII, F, qu'Eckhel avait citée, t. VI, p. 156, que Falbe lui-même, dans ses *Rech.*, p. 115 et 116, avait mentionnée comme devant être l'objet de nouvelles études et qu'il décrit ainsi : «IMP. CAESAR AVG. Tête laurée d'Auguste, à droite. ℞. AVGVS....... EP PA.... Femme voilée (Livie) assise à droite, tenant une patère de la droite et la haste debout de la gauche ; dans l'exergue, quatre lettres puni-

ques. » En effet, p. 121, il décrit une autre pièce qui porte : Tête nue de Tibère à droite. ℟. Type de la médaille précédente avec la légende THAPSVM IVN AVG, sans lettres puniques. Si ma conjecture est exacte l'attribution est erronée, car les lettres puniques sont לבקי et l'exemplaire est celui qui a été indiqué ci-dessus au n° 15.

Dr A. JUDAS.

(*La suite à un autre numéro.*)

MÉDAILLES DE CONSTANTIN ET DE SES FILS

PORTANT DES SIGNES DE CHRISTIANISME.

(Pl. VII.)

Les monnaies que nous allons décrire faisaient partie d'une trouvaille d'environ cinq ou six mille pièces de bronze, appartenant toutes au commencement du Bas-Empire [1]. Cette masse de médailles, comme presque toutes celles qui se rattachent à cette époque, était composée de têtes excessivement communes; une seule faisait exception, c'est celle d'Hanniballien, neveu et plus tard gendre de Constantin le Grand. Toutes les autres sont frappées aux effigies de Constantin Ier, de Constantin II, de Constant Ier, et de Constance II. Leur fabrication semble remonter à la période comprise entre les années 333 et 337 et, chose digne de remarque, toutes ces pièces sont du même module, celui du petit bronze, presque celui du quinaire. Quant à leur poids, il varie entre 2 et 3 grammes.

[1] Il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements positifs sur le lieu de la trouvaille. Il paraîtrait, d'après ce que M. Feuardent a pu apprendre, que ces cinq à six mille médailles ont été trouvées en Algérie. Quoi qu'il en soit, la nature du métal et la couleur de la patine dénotent d'une manière irrécusable que toutes les pièces aux effigies de Constantin et de ses fils ont été trouvées ensemble. J. W.

La majeure partie de ces médailles sont à l'effigie du grand prince qui naquit dans la seconde moitié du III[e] siècle de notre ère.

Les revers sont très-variés, mais en général communs. Il en est quelques-uns cependant qui méritent une attention spéciale : tels sont ceux qui portent le monogramme du Christ, soit sur des étendards, soit dans le champ des médailles.

C'est en l'an 311 qu'on place le miracle de l'apparition de la croix à l'empereur Constantin, au moment où il allait entreprendre la guerre contre le tyran Maxence. Eusèbe [1] ajoute qu'après cette vision, l'empereur donna l'ordre de broder le monogramme du Christ sur tous les étendards.

Si Constantin fit apposer, dès l'an 311, les signes de la nouvelle religion sur les étendards et les enseignes militaires, il en agit autrement, à ce qu'il paraît, pour les monuments et les monnaies. Jusqu'à présent on connaît très-peu de médailles de ce grand règne portant le monogramme du Christ. Eckhel [2] fait observer, quoique plusieurs écrivains ecclésiastiques [3] aient parlé de certains signes de christianisme empreints sur les monnaies de Constantin, que l'on y trouve fort rarement le monogramme, surtout sur les pièces d'or.

Plusieurs médailles à l'effigie de Constantin et portant le monogramme du Christ ont été publiées et décrites par le père Banduri. Mionnet n'en cite que trois seulement.

Parlons d'abord de celles qui sont indiquées par Mionnet; nous reviendrons ensuite à celles qui se trouvent dans le recueil de Banduri.

[1] *In vita Constantini*, I, 31, et IV, 21.—Cf. Lactant., *de Mort. Persecut.*, XLIV.

[2] *D. N.*, VIII, p. 88 et 91.

[3] Joan. Damasc., *in Synod. ad* Theophil. — Sozomen., *Hist. Eccl.*, I, 8.

La première est un médaillon de bronze ayant la légende suivante : IN HOC SIN (*sic*) VIC., le monogramme du Christ surmonté d'une étoile remplissant le champ de la médaille et accosté des lettres S. C. Cette indication du sénatus-consulte sur une médaille de cette époque, serait déjà une chose insolite; Eckhel[1] doute beaucoup de l'authenticité de cette pièce, dont le type n'inspire pas la moindre confiance.

La seconde est une pièce d'or portant la légende : VICTORIA CONSTANTINI AVG. Victoire marchant à gauche et portant un trophée; dans le champ le monogramme accosté du chiffre LXXII[2], à l'exergue S. M. AN. (*sacra moneta Antiochiæ*). La tête de l'empereur est vieillie et paraît indiquer la fin de son règne; le mot MAX. (*maximus*) placé dans la légende confirme cette opinion.

La troisième est une médaille de petit bronze qui, pour la tête, semble se rattacher à la même époque que la pièce précédente. Le mot CONS. (*Constantinopoli signata*) placé à l'exergue du revers indique du reste que son émission est postérieure à l'année 330, puisque à cette époque seulement la vieille ville de Byzantium prit le nom de Constantinopolis. La légende est SPES PVBLICA, inscrite près d'un serpent soutenant un labarum sur lequel figure le monogramme du Christ. Ce type, d'après Mionnet, est le plus rare parmi les pièces de petit bronze de ce règne mémorable, quoiqu'on connaisse des milliers de coins différents dont on a fait usage à cette époque.

Revenons maintenant aux pièces publiées par Banduri.

[1] *D. N.*, VIII, p. 84.

[2] Voyez de Witte, *Annotations des Lettres du baron Marchant*, p. 423. Paris, 1851.

La première [1] est celle que nous venons de décrire d'après Mionnet, sous le n° 3. Seulement Banduri, qui la donne d'après Du Cange, ne l'avait pas vue et par conséquent n'en connaissait pas le module qu'il n'a pas indiqué. Eckhel [2], dit en avoir vu un exemplaire dans la collection du prince de Waldeck.

La seconde [3] est l'aureus décrit par Mionnet, n° 2.

La troisième [4] montre au droit la tête casquée de Constantin à droite; sur le casque, le monogramme. IMP. CONSTANTINVS P.F. AVG. ou bien CONSTANTINVS AVG.

Au revers : VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires tenant un bouclier sur lequel sont tracées les lettres : VOT. PR. Au-dessous, un autel. A l'exergue A SIS (*officina prima Sisciæ*). Petit bronze.

Eckhel ne mentionne pas cette pièce.

La quatrième [5] a pour légende du côté de la tête : FL. VAL. CONSTANTINVS P. F. AVG. Tête laurée à droite.

℞. FEL. TEMP. REPARATIO. L'empereur debout sur une proue de vaisseau à gauche, tenant d'une main le labarum sur lequel est brodé le monogramme et de l'autre un globe surmonté du phénix ; à droite, derrière l'empereur, la Victoire qui dirige le navire. A l'exergue PT (*percussa Treviris*). Petit bronze.

Eckhel ne parle pas de ce type, et Banduri lui-même assure (p. 271) que cette médaille appartient non au règne

[1] *Num. Imp. Rom.*, t. II, p. 213, pl. III, n° 10, et p. 300. Voyez surtout la note 1. C'est Baronius qui, le premier, a fait connaître cette pièce.

[2] *D. N.*, VIII, p. 88.

[3] *L. cit.*, t. II, p. 213, pl. III, n° 12, et p. 250.

[4] *L. cit.*, t. II, p. 215, pl. IV, n° 11, et p. 289.

[5] Banduri, *l. cit.*, p. 217, pl. V, n° 7, et p. 271.

de Constantin, mais à celui de son fils Constance et que le nom de l'empereur a été mal lu.

La cinquième médaille publiée par Banduri [1] est un petit bronze ayant au droit le buste diadémé de Constantin à droite, accompagné de la légende CONSTANTINVS MAX. AVGVSTVS.

℞. GLORIA EXERCITVS. Deux soldats armés; au milieu le labarum sur lequel est brodé le monogramme. A l'exergue : P CONST. (*percussa Constantinopoli*).

Enfin à ces cinq médailles, il faut ajouter une sixième pièce, également de petit bronze, sur laquelle est figurée la croix entre deux soldats armés qui tiennent des enseignes militaires. Les légendes au droit comme au revers sont identiques à celles de la cinquième médaille. A l'exergue on lit : AQP (*Aquileiæ percussa*) [2].

Le nombre des médailles à l'effigie de Constantin, sur lesquelles figure le monogramme du Christ ou la croix, se réduit d'abord à sept variétés, puisque deux des pièces décrites par Banduri l'ont été également par Mionnet. Mais si nous tenons compte des discussions auxquelles les pièces qui portent le monogramme ont donné lieu, de ces sept variétés il faut encore distraire : 1° le médaillon de bronze cité par Mionnet, qui est évidemment dû à l'œuvre d'un faussaire; 2° la troisième pièce, figurée dans le recueil de Banduri, qui du moins paraît douteuse [3]; 3° la quatrième du même recueil qui est de Constance, fils de Constantin le Grand.

1 *L. cit.*, p. 242, n° 14, et p. 273.

2 Banduri, *l. cit.*, p. 242, n° 15, et p. 272.

3 Eckhel, il est vrai, ne fait aucune mention de la pièce qui, d'après Banduri, montre le monogramme gravé sur le casque de Constantin. Banduri cite un exemplaire de la collection Foucault, et un autre, d'après Du Cange. Il a fait figurer une de ces pièces, pl. IV, n° 11. On dirait que le monogramme est

Il ne reste donc que quatre pièces à l'effigie de Constantin qui porteraient des signes de christianisme, encore peut-on douter de celle qui montre la *croix*. Ainsi le nombre des pièces à l'effigie de Constantin qui n'aient donné lieu à aucune contestation et qui montrent réellement et d'une manière indubitable des signes de christianisme se réduit à trois.

D'après les nombreuses dissertations publiées sur les pièces portant le monogramme du Christ, et le soin extraordinaire que les musées et les amateurs ont mis à rechercher ces médailles, nous croyons que celles dont nous allons donner la description ne peuvent manquer d'intéresser les antiquaires. On remarquera que non-seulement elles constatent un événement majeur, celui de la fondation d'une religion nouvelle, mais encore un autre fait non moins intéressant au point de vue historique, celui du premier partage du grand empire romain, entre les trois fils de Constantin, partage du reste très-malheureux, puisqu'il amena en peu d'années et son démembrement et sa ruine.

Ces curieuses monnaies offrent sept variétés parfaitement distinctes, et paraissent toutes avoir été frappées à la même époque. La nature du métal, les types, le travail artistique surtout ferait presque supposer que les différents

gravé en creux. Quoi qu'il en soit, il existe au Cabinet de France une pièce (petit bronze) à l'effigie de Constantin dont voici la description :

IMP. CONSTANTINVS AVG. Buste de Constantin, casqué à gauche, tenant la lance et le bouclier, sur lequel est figuré un cavalier qui terrasse un lion ; sur le casque le monogramme deux fois répété. ℞. VICTORIAE LAETAE PRINC. PERP. Deux Victoires tenant un bouclier sur lequel sont tracées les lettres VOT. PR. au-dessous un autel. A l'exergue B SIS (*officina secunda Sisciæ*). Voyez pl. VII, n° 9. La légende du côté de la tête ne portant pas le mot MAX. il resterait à savoir si cette pièce n'a pas été frappée avant l'année 335, date que M. Feuardent assigne avec raison, selon nous, aux autres pièces qui montrent le monogramme du Christ. J. W.

coins sont l'œuvre d'un seul et même artiste. Toutes les médailles ont exactement le même faire : elles sont postérieures à l'année 330, puisqu'elles émanent, sauf une seule, de l'atelier monétaire de Constantinople. Elles ont dû, selon nous, être frappées entre les années 334 et 338 ; la légende de l'une d'elles ainsi conçue : FL. IVL. CONSTANS NOB. C en est une preuve évidente, puisque ce ne fut que le 25 décembre de l'année 333 que le jeune Constant fut investi du titre de César [1].

Pièce n° 1 de la planche VII. Tête laurée de Constantin le Grand avec cette légende : CONSTANTINVS MAX. AVG.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Deux figures militaires debout, tenant la haste et appuyées sur leurs boucliers; au milieu d'eux, une enseigne militaire sur laquelle est attaché un labarum portant le monogramme du Christ; à l'exergue P. CONST. (*percussa Constantinopoli*).

Pièce n° 2. Même tête et même légende.

Revers. Même légende et même type, mais à l'exergue S. L. G. (*signata Lugduni*). Inédite.

Pièce n° 3. Buste jeune casqué avec cette légende : CONSTANTINOPOLIS.

Revers. Sans légende. Victoire debout tenant la haste et un bouclier, posant le pied droit sur une proue de navire; dans le champ, le monogramme du Christ; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*). Inédite.

Pièce n° 4. Tête laurée de Constantin II, avec la légende CONSTANTINVS IVN. N. C.

Revers. GLORIA EXERCITVS. Les deux soldats comme au n° 1 ; à l'exergue P. CONST. (*percussa Constantinopoli*) [2].

[1] Tillemont, *Histoire des Empereurs romains*, t. IV, p. 252. Paris, 1723.

[2] Banduri cite cette médaille, t. II, p. 389.

Pièce n° 5. Buste lauré de Constant Ier, avec la légende FL. IVL. CONSTANS NOB. C.

Revers. Même légende, même type et même exergue. Inédite.

Pièce n° 6. Buste lauré de Constance II; légende FL. IVL. CONSTANTIVS NOB. C.

Revers. Même légende et même type; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*) [1].

Pièce n° 7. Même buste et même légende.

Revers. Même légende et même type, seulement le monogramme du Christ est figuré isolé dans le champ de la médaille, au lieu d'être brodé sur un étendard; devant chaque soldat est placée une enseigne militaire; à l'exergue S. CONST. (*signata Constantinopoli*) [2].

Ainsi que nous pensons l'avoir établi, ce n'est qu'à la fin du règne du grand Constantin que l'on voit apparaître les signes de christianisme sur les monnaies à l'effigie de cet empereur; jusqu'à cette époque exclusivement les divinités du paganisme sont représentées sur les monnaies de ce prince.

D'après ce que nous avons fait observer par rapport aux têtes et aux légendes des pièces que nous avons décrites, on sera convaincu, nous le croyons du moins, que le monogramme du Christ ne figure sur la monnaie que vers l'an 335. Le grand Constantin le fit graver en même temps sur les siennes et sur celles de ses trois fils, au moment où il venait de partager entre eux son vaste empire; nous croyons que ce signe fut alors apposé pour la première fois

[1] Banduri, p. 388.

[2] Banduri cite cette médaille, t. II, p. 389, mais avec la croix placée entre les deux soldats.

sur les médailles des quatre princes, et que la pensée du grand empereur fut, en consacrant cette époque mémorable, d'obliger ses fils à observer religieusement ses intentions. Si réellement ce prince crut donner à ses fils un exemple de concorde, ses vœux, hélas ! furent impuissants, car la haine et la discorde ne tardèrent pas à naître au sein de sa famille.

Nous avons fait graver (pl. VII, n° 8) une pièce de Constant. Ce n'est pas tant pour l'intérêt historique qui s'attache à cette pièce, que parce qu'elle est la plus récente de la trouvaille, et qu'elle peut servir de point de comparaison avec les sept premières, que nous l'avons ajoutée sur notre planche. Cette pièce a été frappée après l'an 337, puisque Constant y porte le titre d'Auguste. Il est évident, d'après la fabrique et le type, qu'elle est de la même époque que les autres pièces portant le monogramme du Christ, figurées sous les n°s 1 à 7, seulement le titre d'Auguste est substitué à celui de César. Sa légende du côté de la tête est CONSTANS P. F. AVG. Au revers on lit : GLORIA EXERCITVS, autour de deux soldats armés, avec le labarum au milieu, sur lequel figure le monogramme du Christ ; à l'exergue S. M. SIS (*sacra moneta Sisciæ*) [1].

FEUARDENT.

[1] Banduri, t. II, page 361.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE [1].

I.

Il est difficile de se dissimuler la difficulté qu'il y a aujourd'hui à vouloir éclaircir l'histoire monétaire de Bretagne du VIIIe au XIIIe siècle, quand on songe que dès la fin du XIVe les conseillers ducaux n'y voyaient, eux-mêmes, pas bien clair. A cette époque, constatons-le tout de suite, on avait perdu le souvenir de toute preuve écrite du droit de monnayer; si on en avait connu, il eût été bien facile d'imposer silence au roi de France qui contestait alors au souverain breton ce privilége régalien.

Ainsi, en 1384, Jehan du Breil, sieur de la Plesse, et Jehan le Bast, abbé de Saint-Melaine, chassaient ensemble

[1] Ces notes sont extraites d'un travail sur la numismatique de Bretagne. Jusqu'à présent l'histoire monétaire de cette province a été à peine ébauchée, et il semble que l'on ait voulu s'abstenir de l'envisager sous son véritable point de vue; je pense que l'on n'arrivera à pouvoir tenter une monographie que lorsque l'on aura discuté quelques points, et surtout trouvé la solution de certains problèmes historiques sur lesquels on n'est pas encore fixé. En publiant ces *notes*, dans lesquelles je toucherai ultérieurement à des époques antérieures au VIIIe siècle, je veux essayer de provoquer une discussion sans laquelle la vérité resterait encore longtemps voilée.

aux environs d'un manoir appartenant à ce dernier, et situé non loin de Rennes. Le renard qu'ils poursuivaient s'étant réfugié dans un trou, peut-être dans son terrier, les chasseurs se mirent à déblayer la terre, et, au lieu du renard, trouvèrent un vase plein de monnaies, « merchées monnoie » de Bretagne faite à Rennes, » sur lesquelles chacun se jeta. L'abbé put en recueillir une bonne partie, et s'empressa de porter ces pièces au duc, tenant alors son parlement. Celui-ci les prit, puis ordonna qu'on les répandît dans l'assemblée, afin que chacun se souvînt qu'il avait droit aux trésors et aux monnaies trouvés en terre[1].

Sept ans après, le duc de Bretagne ordonnait une enquête pour faire établir son droit à forger de la monnaie blanche : à cette époque, probablement par suite des guerres civiles, il n'avait pas connaissance des chartes de ses prédécesseurs. On ne se souvenait même plus de l'ordonnance de Lagny, de 1315, et à plus forte raison de celle donnée à Paris en 1274[2].

Cette enquête constate peu de chose : elle rappelle la trouvaille du manoir de Fontaine-Renaud dont je viens de parler, ainsi que la présence d'anciennes monnaies vues dans le trésor de Nantes. Elle mentionne aussi les émissions faites par Charles de Blois ainsi que par le duc régnant.

[1] D. Morice, *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, colonnes 595 et *seq.*; 1651 et *seq.*

[2] *Id.*, col. 595. — T. I, col. 1258. Le roi Louis X écrivait alors au duc que la monnaie de Bretagne était plus faible que la sienne, et qu'il eût à venir à Paris, le jour de saint André, pour aviser, de concert avec les autres barons ayant le droit de monnoyer.— Voici le texte de l'ordonnance de 1274 : « Comes » Britannie emendavit hoc quod ipse monetam suam que erat de pondere IX » solidorum minoravit, et posuit ad pondus XII solidorum; ac injunctum fuit » dicto comiti ut expellat Lombardos de terra sua, juxta ordinacionem domini » Regis. » (Olim, *Arrêts*, t. II, p. 60.)

Constatons, en passant, que dès cette époque, les monnaies noires étaient dites « de cuir [1]. »

A la suite de preuves aussi légères, le roi persistait à soutenir que le duc de Bretagne ne pouvait forger que de la monnaie noire, et lui donnait cependant un délai pour justifier ses prétentions d'une manière plus authentique : « Néantmoins a entreprins (le duc) de faire forgier monnoie » blanche, au grand préjudice du roy, et encore y persévère » combien qu'il lui fust remonstré à Tours, et qu'il n'ait » enseigné d'aulcun privilége au contraire, combien que » delay et jours lui eussent esté assigné pour ce faire. »

A tout cela le duc se contentait de répondre que son droit remontait à un temps immémorial, et présentait des monnaies blanches portant les noms de plusieurs de ses prédécesseurs [2].

En 1577, Roch le Bailly trouva dans les ruines d'un château situé dans la forêt de Quenécan, en Camors, des deniers guimgampois sur lesquels il crut lire CASTRI GIGANTIS; il n'en fallut pas davantage pour faire donner aux ruines le nom de Castel-Géant, et M. Miorcec de Kerdanet y plaça ensuite la résidence du comte Comorre [3].

[1] Le sieur Acaris, seigneur d'Iffer, a vu apporter à un parlement, à Rennes, « grand nombre de monnayes blanches qui estoit signée et merchée *monnoye de* » *Bretagne faite à Rennes*, et mesme vit trouver à Nantes en la Tour neufve, ès » trésors dou duc Jehan, plusieurs espèces de monnayes de Bretagne qui estoient » merchées dou coing de plusieurs ducz, et aussi en fut trouvé de monnayes » noires de diverses espèces, et celles que l'on disoit qui estoient de cuir. » (Enquête de 1391, *ap.* D. Morice.)

[2] D. Mor., I, 629 et *seq.* — Le duc, avec le roi, était moins hardi que Charles de Blois qui, en 1345, ne craignait pas de dire à l'évêque de Cornouaille qu'en fait de monnaies, sa puissance souveraine l'autorisait à faire en Bretagne ce que bon lui semblait. D. Mor., I, 1454 et *seq.*

[3] *Petit traité de l'antiquité et singularités de la Bretagne armorique*, par Roch

Je vais essayer d'être plus au courant des anciennes monnaies bretonnes que les conseillers du duc Jean V, et Roch le Bailly, en m'aidant de mes propres recherches et de celles qu'ont déjà faites MM. Ramé, Fillon, Bigot et Poey d'Avant. Auparavant, je crois utile de dire quelques mots sur certaines redevances spécifiées dans des actes du XI[e] et XII[e] siècles comme acquittées en monnaies d'or. Ces redevances ont égaré quelques archéologues et chroniqueurs qui se sont appuyés sur ces textes pour établir qu'à cette époque les ducs de Bretagne avaient forgé des pièces d'or.

Ces deniers d'or, à mon avis, ne furent autre chose qu'une quantité d'or du poids d'un denier d'argent : il s'agissait d'un poids, et non pas d'une monnaie spéciale.

Je ne veux pas nier, cependant, qu'il n'y ait eu en France, par exception, des exemples de deniers d'or, frappés justement pour acquitter ces redevances; dans cette hypothèse ces pièces seraient des monnaies de curiosité, des médailles, mais ne représenteraient pas un numéraire public, puisque, bien qu'en or, elles pèseraient le même poids que leurs prototypes d'argent, sans avoir cependant de cours; un texte que je rappelle plus bas semble favoriser singulièrement mon opinion.

L'or, en Bretagne, au XI[e] siècle, ne se donnait si bien qu'au poids, que dans un acte de l'abbaye de Savigné, en 1090, on voit mentionner une amende d'un talent d'or [1].

L'église de Nantes jouissait d'une redevance de *deniers d'or;* un acte de 1050 établit que Marmoutiers lui devait, à cause de la chapelle de Béré, une rente annuelle de deux deniers « primi et purissimi auri; » Quiriace, évêque de

le Bailly, imprimé à Rennes, en 1577. — *Vie des saints de Bretagne*, édition de M. de Kerdanet, p. 13.

[1] D. Mor., I, 471.

Nantes, se servait des mêmes termes en 1064, en rappelant ce droit qui résultait d'une libéralité de son prédécesseur. Enfin, en 1105, l'évêque Benoît se servait de ces mots : « Unum denarium primi et purissimi auri quod vulgo » dicitur bizantium[1]. »

L'année précédente, le même prélat confirmait à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur les possessions que ce monastère avait dans son diocèse : on y remarque que Saint-Florent devait un denier d'or pour les églises de Saint Hermeland et de Saint-Julien de Concellas ainsi qu'un autre denier d'or pour Saint-Julien de Vouvantes; ici, il est positivement dit qu'il s'agit d'une quantité d'or équivalente au poids d'un denier d'argent; « pondus auri unius denarii cenomanensis[2].

En présence de ces faits, et des textes que je viens de relater en note, je suis très-porté à croire que le denier d'or, ou besant, en Bretagne comme partout ailleurs, n'a jamais été, en principe, qu'une dénomination de convention destinée à indiquer une redevance en or équivalente, pour le poids seulement, à des deniers d'argent. Si par ha-

[1] D. Mor., I, 402, 423, 511.

[2] *Id.* 507. — Quelques textes que j'emprunte à Du Cange établissent assez clairement, d'ailleurs, que ces deniers, ou besans d'or, n'étaient nullement des monnaies : «Dedit ad mensam canonicorum quatuor byzantios pro quibus debet » bursa centum solidos. — Quatuor modo aureos tibi affero bizantios; bizan- » tium auri boni et ponderis trium denariorum. — Reddendo inde nobis duos » bisantios vel quatuordecim solidos annuatim. — Chacun an un denier d'or, » qui doit valoir trois sous liégeois. — Unam malgiam auream octo solidorum » Parisiensium fortium valentem, vel valorem ejusdem. « — J'ai remarqué que dans un aveu de juin 1768, Marie Agathe Renée de la Bigotière, veuve de Olivier Joseph Le Gonidec, sieur de Tressan, conseiller au parlement de Bretagne, devait, à cause de son domaine de Maesou-Bran, 3 rais d'avoine et 4 bassinées de froment, avec amende, en cas de défaut, d'une maille d'or, évaluée 3 livres 12 sous tournois.

sard, on retrouvait une pièce d'or au type mançois, on en aurait ici l'explication, et il resterait établi que cette pièce ne serait pas une monnaie.

On connaît des pièces exceptionnelles d'or de Charlemagne frappées à Uzès, de Louis le Débonnaire avec la légende MVNVS DIVINVM, de saint Martin de Tours, de Lothaire à Melle et à Chinon, ainsi que des deniers d'argent doré de Pépin Ier d'Aquitaine. Je n'hésite pas à voir dans ces monuments métalliques des souvenirs de ces redevances que l'on aura voulu acquitter en observant strictement les termes des titres : je m'étonne que mon savant confrère, M. B. Fillon n'ait pas été frappé de ce rapprochement, et se soit contenté de classer toutes ces pièces sous le titre de « pièces de plaisir. » Tout au plus si cette dénomination un peu vague peut être appliquée aux deniers d'argent dorés, et encore il y aurait lieu d'examiner si ceux-ci ne sont pas le produit de quelque fraude dans l'acquittement des redevances en besants [1].

II.

Il est maintenant établi que jusqu'au IXe siècle, la domination franque s'étendait sur Vannes et la partie du Vannetois située entre cette ville et la Vilaine, sur le Rennois et le Nantois. Cette partie de la péninsule armoricaine était sou-

[1] Cf. *Lettres à M Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites*, par B. Fillon, p. 135 à 142. — Du même auteur : *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France*, p. 115. — Je dois dire que depuis la publication de ces livres, M. Fillon, d'après une note consignée dans le catalogue de la collection de M. Poey d'Avant, a rattaché l'origine des pièces d'or carlovingiennes à l'usage des « pièces de mariage. » Son opinion peut parfaitement être fondée (sans cependant exclure la mienne), principalement en ce qui concerne les deniers d'argent doré.

mise à l'autorité des ducs et des comtes qui gouvernaient pour le souverain franck les « Marches de Bretagne, » et dont les chroniqueurs nous ont conservé les noms. Le reste de l'Armorique était au pouvoir de l'ancienne population gauloise, et surtout des Bretons venus d'outre-Manche et qui laissèrent leur nom à la province. Ceux-ci payaient tribut, et formaient une fédération divisée en un trop grand nombre de petites souverainetés pour vivre en paix entre eux, et par conséquent pour être forts.

Ce fut sous l'influence des lieutenants impériaux que l'on vit paraître le monnayage carlovingien, et par conséquent l'usage exclusif de l'argent à Rennes et à Nantes : c'est à eux que j'attribue l'émission des deniers RED NIS- ℟ CAR LUS et NAMN ETVM ℟ HLVDOVICUS. IMP. M. de Longpérier a judicieusement remarqué que le denier de Charlemagne à la légende REDS appartient à la capitale du Razès et non pas à Rennes[1].

Nominoë, d'abord comte impérial de Vannes, puis en 826 lieutenant de Louis le Débonnaire en Bretagne, se fit proclamer roi en 847 : on peut dire que depuis cette dernière date, il n'y eut plus de monnaies royales ou impériales dans cette province : Nominoë prenait trop au sérieux son nouveau pouvoir souverain pour négliger de s'en arroger tous les droits : il était maître de toute la partie véritablement bretonne, et y avait ajouté les pays de Rennes, de Nantes, de Retz ainsi que la partie occidentale de l'Anjou. Si le théâtre de ses exploits avait été plus en vue, si les intérêts de la France n'avaient pas toujours été d'amoindrir tout ce qui se rattachait à l'indépendance et à la nationalité

[1] *Notice des monnaies françaises de la collection de M. J. Rousseau*, p. 118.

de la Bretagne, Nominoë aurait une place dans l'histoire, parmi les conquérants et les fondateurs de dynasties : il lui manqua un historien parce qu'il n'était pas Franck, et qu'on écrivait peu l'histoire en Armorique [1].

Ici se présente une question importante : peut-on espérer retrouver des monnaies au nom ou au monogramme du roi Nominoë, et à ceux de ses successeurs?

Je n'hésite pas à répondre que cette courte dynastie frappa monnaie, mais qu'on ne verra probablement jamais de deniers portant des noms de rois bretons, parce que les types carlovingiens furent copiés dans la province jusques au XIe siècle.

A l'appui de cette opinion, je citerai d'abord un texte emprunté au cartulaire de l'abbaye de Redon : « Hæc carta » indicat atque conservat quod pignoravit Duil filius Rivelen » et ejus homo, nomine Catlowen, salinam quæ vocatur » Permet, sitam in Plebe Weran, in villa Albi pro *XX Ca-* » *rolicis solidis.* » Il est difficile d'établir plus clairement que sous le règne d'Erispoë, la monnaie *carlovingienne* était celle que l'on employait en Bretagne [2].

Les monnaies elles-mêmes viennent témoigner en ma faveur.

A Nantes et à Rennes on frappa des deniers au monogramme de *Carolus*, avec les légendes : NAMNETIS. CIVITAS. ℟. GRATIA. D-I. REX ; HREDONIS. CIVITAS, ℟. GRATIA. D-I. REX : ces pièces, véritables *nummi carolici* sont, à mes yeux, les seules monnaies du roi Salomon.

En effet, elles sont parfaitement conformes aux pres-

[1] Voyez les articles publiés par M. de La Borderie dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. III, p. 72 et *seq.*: t. IV, p. 117, ainsi que la *Biographie bretonne*, au mot *Nominoe*.

[2] D. Morice, I, 298.

criptions contenues dans l'édit de Pistes donné en 864 : or Salomon régnait à cette époque. Il avait été reconnu par Charles le Chauve et la tradition rapportait que ce dernier lui avait donné le droit de frapper monnaie : « Rex Carolus » Salomoni Britonum regi habere permisit coronam auream » gemmis pretiosis ornatam, seu circulum aureum ad jus » libitum, et purpuream atque archiepiscopalem sedem et » numismata aurea [1] atque argentea [2]. »

Le fait de la monnaie aux nom et type de Charles le Chauve frappée par le roi breton vient à l'appui d'une opinion que j'ai déjà proposée il y a cinq ans, et sur laquelle je ne saurais trop insister : je veux parler des conséquences que l'on doit tirer de l'exécution, *incontestable à mon avis*, de l'édit de Pistes [3].

Je prouvais alors que l'évêque de Châlons-sur-Marne avait obtenu du roi, postérieurement à cet édit, le droit de frap-

[1] Cette mention de la monnaie d'or rappelle que ce texte est emprunté au « *Chronicum Briocense* » *ap.*, D. Morice, I, 25, rédigé à la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire à l'époque où le roi de France soutenait que le duc de Bretagne ne pouvait forger que de la monnaie noire, et où celui-ci, à défaut de titre, invoquait l'usage immémorial de ses prédécesseurs.

[2] Les historiens étrangers à la Bretagne sont beaucoup moins explicites sur les droits que Charles le Chauve concéda à Salomon ; cependant ils suffisent pour établir indubitablement que le roi de France reconnaissait les princes bretons comme souverains dans leur province. Prudent de Troyes dit : « Respo- » gius filius Nomenogii ad Carolum veniens in urbe Andegavorum datis mani- » bus, suscipitur et tam *regalibus indumentis* quam paternæ potestatis ditione » donatur.—Salomonem cum indulgentia honoribus donat (rex Carolus).— Ad » quem (Salomonem) idem rex præmittens Engelramnum camerarium et hos- » tiariorum magistrum, cum corona auro et gemmis ornata, sed et cum omni » paramento regio cultu exculto.... misit. » ad ann. 868. — Reginon ne parle d'Erispoë et de Salomon qu'en leur donnant le titre de rois.

[3] Voyez, dans la *Revue num.* de 1851, p. 27 et suiv. ma lettre à M. Cartier, sur les concessions du droit de frapper monnaie faites aux prélats par les Carlovingiens.

per monnaie, mais à la condition de le faire selon ses prescriptions et au nom et type royal ; j'en concluais *qu'à l'exception des localités où le roi avait un palais*, toutes les pièces frappées conformément au règlement de 864, et portant le nom d'un atelier que cet édit n'indiquait pas, étaient soit pièces baronales (par usurpation), soit pièces épiscopales (par concession) : la numismatique bretonne me paraît venir singulièrement étayer mon système sur lequel j'appelle toute l'attention des numismatistes ; il est évident que les deniers au type de Charles le Chauve, frappés à Nantes et à Rennes, sont des deniers des rois bretons Erispoë et Salomon.

Aussi, entre ces monnaies bien frappées et celles qui portent, les premières, un nom ducal, on remarque une série de pièces aux types plus ou moins altérés, aux légendes plus ou moins en désordre, mais qui sont toutes des copies dégénérées du denier de Charles le Chauve frappé à Rennes, dont je viens de parler ; nous verrons, tout à l'heure, la première pièce ducale qui sert de transition avec le système suivi depuis 864 en Bretagne.

Bien que ce monnayage ait duré près de deux siècles, on ne doit pas s'étonner de la grande rareté des monnaies qu'il produisit. Depuis la mort de Salomon jusqu'à l'avénement de Geoffroi Ier, l'Armorique fut tellement ravagée par les Normands et les Danois que la monnaie locale ne put guère y être forgée que pendant les rares moments où les envahisseurs étaient temporairement expulsés. Je signalerai principalement la paix due aux exploits d'Alain le Grand en 879, d'Alain Barbe Torte en 936, ainsi que le moment où Conan le Tort, comte de Rennes, se déclara indépendant dans cette ville en 990 [1].

[1] Des monnaies de Charles le Chauve ont été trouvées en grand nombre, de-

Je pense que la ville de Nantes, tombée au pouvoir, tantôt des Normands, tantôt des comtes d'Anjou, cessa d'avoir son atelier monétaire en activité, dès la fin du IXe siècle : la prépondérance exclusive de la monnaie de Rennes, comme type, confirme cette conjecture.

La tradition fait allusion aux monnaies du comte Geoffroy Ier, — 1008 : « Gaufridus Britanniæ dux post mortem » Conani patris sui, in Armoricano regno successit..... » monetas argenteas et parvos denarios per totum suum » ducatum fecit prout voluit [1]. » Si on retrouvait des monnaies au type carlovingien avec le nom de *Gaufridus*, elles appartiendraient à ce prince : pour ma part, je n'en connais pas, mais j'attribue à son fils Alain un denier au monogramme carlovingien portant ces légendes : ALAN. RIX. — ℟. REDON. CVTA. Je considère cette pièce comme étant la transition entre les imitations des deniers de Charles le Chauve, et les monnaies portant des noms ducaux : le mot RIX n'est évidemment là que pour conserver la forme de l'ancienne légende GRATIA. D-I. REX.

Des textes plus authentiques que ceux des légendes du XIVe siècle parlent clairement des monnaies forgées à Rennes par ordre d'Alain : « Ulterius autem concesserunt (Alanus et » Eudo) in villa monasterium fieri sub eorum dominio, et

puis quelques années à Corseul, à Questembert, à Plestin, à Plougonven et entre Quimper et Quimperlé ; elles portaient les noms des ateliers de METVLLO, CENOMANIS et HREDONIS. Parmi une cinquantaine de METVLLO se trouvait un denier d'un Alexandre, roi d'Écosse, dont la présence prouve que ces anciennes monnaies avaient encore cours plusieurs siècles après leur émission. On a aussi trouvé à Questembert des deniers de Louis le Débonnaire, XPISTIANA RELIGIO.

[1] *Chron. Brioc.*, *ap.*, D. Morice, I, 33. Cette mention de monnaie d'argent et noire, ainsi que nous l'avons vu plus haut, rappelle ce qui était contesté au duc de Bretagne, lorsque cette chronique fut rédigée.

» quemdam burgum, forum, mercatum, commutationem » auri et argenti, Rhedonensi moneta stante vel decidente, » quod factum est regnante Eudone post mortem Alani fra» tris sui. » Ajoutons que dans une charte de 1139, le duc Conan III rappelle implicitement les monnaies de Alain III, *attavi sui* [1].

Les monnaies du comte Eudes, improprement appelé Eudon, d'abord administrateur de la Bretagne pour son neveu, et ensuite usurpateur au préjudice de ce dernier, sont connues : l'une est au type du temple, l'autre porte un monogramme qui n'est pas sans analogie avec celui d'Herbert du Mans. La chronique de Saint-Brieuc dit que : « per » aliquot dies regnavit Eudo in Britannia, et fecit monetam » argenteam [2]. »

Je vais tenter d'examiner les motifs sur lesquels on peut se fonder pour expliquer l'usage de deux types aussi différents sous le même prince : tout d'abord je ferai remarquer que vers cette époque il y eut une modification complète dans le monnayage breton, puisqu'on parlait alors d'*anciens deniers de Rennes* [3]; il semble que ces vieux deniers, qui étaient probablement les imitations carlovingiennes émises depuis plus de deux siècles, venaient d'être remplacés par de nouvelles pièces auxquelles on donnait le nom de *popelicani* : je n'ose essayer d'expliquer l'étymologie de ce mot que les copistes ont peut-être altéré.

A. DE BARTHÉLEMY.

[1] D. Morice, I, 35 et 579.

[2] D. Morice, I, 36.

[3] « Verumtamen cum nos quod nostri juris erat segniter perdere non velle» mus, ipso Radulpho requirente, CCXXV libras veterum denariorum Rodo» nensium qui fuerant ante popelicanos denarios ei prestitimus. » Acte de 1095, ap., D. Mor., I, 488.

DE L'S BARRÉ DE HENRI IV.

JETONS ET MÉDAILLE QUI S'Y RAPPORTENT.

(Planche VIII.)

Dans un article fort intéressant que M. Édouard Fournier a consacré aux *chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis* (*Moniteur* du 10 janv. 1856, p. 39), j'ai remarqué le passage suivant, que je demande la permission de transcrire :

« Henri IV, aussi hardiment amoureux de Gabrielle d'Estrées que Henri II l'avait été de Diane, et non moins ardent à arborer partout les insignes de sa passion, avait semé de tous côtés, à Fontainebleau, à Saint-Germain, au Louvre, les devises, les chiffres, les emblèmes qui la rappelaient. D'abord, ils avaient été assez hiéroglyphiques; ils consistaient en un S traversé d'un trait, et il fallait de bons yeux d'héraldiste pour trouver dans ce rébus galant le nom de la favorite, le mot *Estrées* (S, trait); mais bientôt l'amour du roi s'enhardissant, ils devinrent plus distincts; il venait d'ailleurs de divorcer avec Marguerite de Valois et divorce valait veuvage. Au lieu du calembour figuré dont nous venons de parler, il fit mettre partout l'initiale de son nom entrelacée avec l'initiale du nom de sa maîtresse. »

Je dois commencer par avouer que le jeu de mots monumental attribué à Henri IV, est tout à fait dans le goût du temps; il m'en coûte même d'avoir à en contester l'authen-

ticité ; car j'apprécie les calembours des grands hommes, et j'ai toujours su bon gré à Macrobe de nous avoir conservé ceux d'Auguste et de Cicéron. Mais il faut quelquefois faire taire ses sentiments intimes, et s'incliner devant l'éloquence des faits matériels.

L'explication de l'S barré donnée par M. Fournier n'a d'autre autorité qu'une note de M. Vatout, qu'il indique sans la reproduire, et qui est ainsi conçue :

« C'est ce chiffre mystique d'une S traversée par un trait, comme allusion au nom de d'*Estrées*. La mode du temps peut justifier cette interprétation. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toutes les lettres de Henri IV, qu'elles soient écrites à Gabrielle d'Estrées, à Henriette d'Entragues, à Marie de Médicis, ce signe symbolique se retrouve, tantôt au commencement des lignes, tantôt à la fin, et que la signature est entourée de quatre S barrées, comme celles qui sont sur les lambris de Fontainebleau [1]. »

M. Vatout ne s'était pas rappelé qu'on ne prononçait pas plus *Es-trées* qu'on ne prononçait *Es-pée*, *Es-toile* ou *Es-tranger*, en sorte qu'il n'y avait guère de motif pour que l'idée vînt de représenter le nom de Gabrielle d'Êtrées par un S et un *trait*.

« Henri IV, dit M. Vatout, prit en affection la grand'-chambre ovale où la reine avait donné le jour au Dauphin : il la fit orner de paysages par Paul Bril, et de quinze grands tableaux par Ambroise Dubois, représentant les amours de Théagène et Chariclée. On y remarque aussi divers emblèmes où le souvenir de Gabrielle d'Estrées *se trouve mêlé au chiffre de Marie de Médicis.* »

Puis vient la note que nous avons rapportée plus haut :

[1] *Souvenirs hist. des résidences royales*, t. IV, *château de Fontainebleau*, p. 203.

or M. Éd. Fournier a, dans son article du *Moniteur*, transcrit le passage de Sauval, qui nous apprend que Marie de Médicis faisait effacer les chiffres de Gabrielle sculptés avant son mariage. Quelle apparence y a-t-il que le roi eût fait à sa nouvelle épouse l'injure de répandre le symbole de ses anciennes amours sur les parois de la chambre où elle avait donné le jour au Dauphin? Après avoir posé ces questions préjudicielles, j'arrive aux preuves solides, irrécusables.

Il existe dans la collection de jetons de la Bibliothèque impériale de Paris, six pièces dont voici la description :

1° IANNE. P. LA. G. DE DIEV ROYNE D. NAVAR. Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. ✝ GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM. 1565. Dans le champ deux S barrés et placés en sens opposé; le champ diapré de rinceaux. Argent (pl. VIII, n° 1).

2° IEHANNE PAR LA G. D. DIEV R^E D. NAVAR ∴ Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. HASTA LA MVERTE. Dans le champ, un grand S barré. Cuivre (pl. VIII, n° 2).

3° DIEV EST LA FIN DE MON COMPTES. Chiffre composé d'un H, au milieu duquel est posé un grand S fermé; le tout entre deux branches de laurier; au-dessus une couronne royale.

Revers. CE Q. SVIS P. LA GRACE DE DIEV SVIS. 1565.

Écu aux armes parties de Navarre-Bourbon et de Béarn-Albret, timbré d'une couronne royale fermée. Argent (pl. VIII, n° 3).

Henri de Bourbon, né le 13 décembre 1553, avait perdu son père, Antoine de Bourbon, en 1562. Jeanne d'Albret, sa mère, était depuis lors reine de Navarre, et il ne lui succéda qu'en 1572. Bien que le jeton qui vient d'être décrit ne porte pas le nom en toutes lettres du jeune prince,

on ne saurait hésiter à le lui attribuer, car l'H couronné ne peut, à la date de 1565, se rapporter qu'à lui seul.

4° CATHARINA REG. SOR. VNIC. NAVAR PRINC. Dans le champ, groupe composé de quatre C qui s'entrecoupent, accompagnés de quatre S barrés.

Revers. CATENIS TANDEM LILIA GAVDENT. Écu en forme de lozange, parti de France et de Navarre, accompagné de deux branches de laurier, et timbré d'une couronne ouverte. Argent (pl. VIII, n° 4).

Catherine, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, était née le 7 février 1558 Lorsque ce jeton a été frappé, elle était encore fille, ce que montre bien la forme de son écu, et portait le titre de princesse de Navarre. Il est probable toutefois que son frère était déjà roi *de France* puisque la brisure de Bourbon a disparu de ses armes. La Navarre, d'ailleurs, ne fut réunie à la couronne de France que par un édit de Louis XIII donné au mois d'octobre 1620. On peut donc chercher l'époque de fabrication de cette pièce entre 1589 et 1599. La légende du revers fait allusion aux chaînes qui figurent dans les armes de la Navarre.

5° CATHERINE SOEVR VNICQVE DV ROY. Deux écus, l'un aux armes de Lorraine, l'autre écartelé de France et de Navarre, surmontés d'une couronne ouverte; au-dessous un chiffre composé d'un H et de deux C.

Revers. IMPERSVASIBILIS. Grand S barré, formé par un serpent, surmonté d'une couronne ouverte, et accompagné de deux palmes; au-dessous, un cartel sur lequel est inscrit 1600. Argent (pl. VIII, n° 5).

Le 29 janvier 1599, Catherine de Bourbon avait épousé Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, duc de Bar, qui devint duc de Lorraine, en 1608, quatre ans après la mort de sa femme. La princesse était donc assez

nouvellement mariée quand ce jeton fut frappé ; comme elle était protestante fort zélée, il est probable que la légende *impersuasibilis* et la figure du serpent, symbole de prudence, font allusion à la résistance qu'elle opposait aux entreprises de ceux qui auraient voulu la faire changer de religion.

« Charles III avait espéré convertir sa belle-fille ; toutes ses tentatives furent vaines. Soutenue dans sa foi religieuse par Duplessis Mornay, elle se contentait de répondre à toutes les instances dont elle était accablée : *j'irai à la messe quand Mornay la dira*. On finit par se lasser de persécuter sa conscience [1]. » Il est à remarquer que c'est le 4 mai 1600, année pendant laquelle notre jeton fut frappé, qu'eut lieu à Fontainebleau, en présence de la cour, la célèbre controverse théologique entre Duplessis Mornay et du Perron, évêque d'Évreux. Les deux palmes du jeton faisaient sans doute encore, dans l'esprit de la duchesse de Bar, allusion à la lutte qu'elle avait à soutenir.

Le chiffre, composé de l'H d'Henri de Lorraine et des deux C croisés de Catherine, est une imitation exacte du chiffre bien connu de Henri II et de Catherine de Médicis, au sujet duquel nous rappellerons l'intéressante et si utile dissertation de M. Lenormant [2]. Les jetons que nous décrivons ici nous font voir qu'il ne faut pas toujours attribuer au temps de Henri II les monuments ou les ustensiles sur lesquels ce chiffre se rencontre. Il s'agit avant tout de savoir si par leur style ils appartiennent au milieu du XVIe siècle ou aux quatre premières années du XVIIe.

6° Mêmes types. Ce côté est frappé avec le coin qui a servi pour le jeton décrit sous le n° 5.

[1] F. de Saulcy, *Rech. sur les monn. des ducs héréd. de Lorraine*, 1841, in-4°, p. 157.

[2] *Rev. numism.*, 1841, p. 424.

Revers. ARDENS EVEXIT AD ÆTHERA VIRTVS. Champ semé de flammes, au milieu desquelles est placé un chiffre composé d'un H et de deux C. Argent (pl. VIII, n° 6).

La légende de ce jeton paraît se rapporter à la mort de Catherine qui eut lieu, à Nancy, le 13 février 1604; elle est empruntée à ce passage de Virgile :

> ... Pauci, quos æquus amavit
> Juppiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,
> Dîs geniti potuere [1]....

Les flammes qui entourent le chiffre de Catherine et de Henri, en même temps qu'elles conviennent à cette moderne *consecratio*, rappellent l'ancien symbole de la maison de Bourbon [2].

7° On trouve encore à la Bibliothèque impériale une paire de bracelets ornés de camées en coquilles, et vulgairement attribués à Diane de Poitiers. Ces bracelets, dont le travail indique la fin du XVIe siècle, ont appartenu à Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, ainsi que le prouvent les deux C entrelacés, placés entre une palme et une branche de laurier, et accompagnés de quatre S barrés, qui sont gravés à l'intérieur de l'*un* d'eux (pl. VIII, n° 7).

C'est une restitution que je propose en passant.

Comment l'attribution de ces bracelets à Diane de Poitiers a-t-elle pu s'accréditer? C'est ce que l'on n'a jamais dit; il semble que l'on ait ignoré pendant longtemps l'existence du chiffre que je viens de mentionner [3].

[1] *Æneid.*, VI, 129-131.

[2] Ach. Allier, *Anc. Bourbonnais*, t. II, p. 264.— E. Tudot, *Enseignes et inscript. mur. de Moulins*, 1855, p. 7.— Mantellier, *Notice sur la monn. de Trévoux*, 1844, pl. I; pl. II, nos 1, 3, 6; pl. III, n° 1.

[3] *Notice sur la Bibl. royale et partic. sur le Cab. des méd.*, par Dumersan, 1836, p. 45. — *Hist. du Cab. des méd. antiq. et pierres grav.*, par le même, 1838, p. 121, n° 591.

Cependant la description qui accompagne la figure de l'un de ces bracelets dans le *Magasin Pittoresque*[1] pourrait nous mettre sur la voie. On y trouve que «sur une plaque d'or, au revers de chacun des fermoirs, sont gravés en creux deux croissants enlacés...... Aux quatre coins de la couronne, on remarque un S de forme gothique dont on ignore la signification.» Il est fort possible que les deux C croisés, pris anciennement déjà pour des croissants, aient fait penser à Diane de Poitiers. C'est ainsi qu'un dragon ailé, pris pour une salamandre, animal avec lequel il n'offre aucune ressemblance, a fait donner le nom d'armure de François Ier à un casque accompagné d'un bouclier et d'une épée, envoyés de Hollande à la Bibliothèque de Paris en 1795. On remarquera le rapport qu'offrent les palmes du jeton à la légende IMPERSUASIBILIS avec l'un des rameaux qui entourent, sur la plaque intérieure du bracelet, le chiffre de Catherine.

La duchesse de Bar avait laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris; elle avait envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers. Après la mort de Catherine, Sully fut chargé par le roi d'en dresser l'inventaire, et fut aidé dans son travail par Mme de Panjas, qui lui remit un mémoire très-exact des bagues et joyaux de la princesse. Ces bijoux restèrent en dépôt entre les mains de Sully jusqu'à l'année suivante, que la reine s'en étant accommodée, le duc en fut déchargé par acte daté du 28 juin 1605[2]. C'est ainsi que les bracelets de la duchesse de Bar ont dû être conservés dans la collection royale.

[1] 1838, p. 99, col. 2.

[2] *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat*, etc. Première édition, in-fol., t. II, ch. XXX, p. 191, 206, 219.

8° M. Barthélemy Le Carpentier possède, à Honfleur, une assez grande médaille de plomb représentant les bustes de Henri IV et de Marie de Médicis, et au revers de laquelle on voit, avec la légende IO. POLIGNEVS. R. CONS. D. F. 1608, le chiffre de Marie de Médicis et de Henri (H. MA.) surmonté d'une couronne fermée et accosté de deux grands S barrés.

9° Enfin il existait dans la collection de M. Debruges-Dumesnil, décrite d'une manière si attachante par M. Jules Labarte, un coffret émaillé en bleu, tout parsemé d'S barrés, et décoré, en outre, du chiffre d'Anne d'Autriche entre quatre S [1].

On voit donc qu'en 1565, neuf ans avant la naissance de Gabrielle, Jeanne d'Albret et son fils Henri, alors âgé de douze ans, plaçaient l'S barré sur les jetons qu'ils faisaient frapper comme souverains de la Navarre.

Qu'après, comme avant son mariage avec Henri de Lorraine (l'écu en losange indique une femme non mariée ou veuve), Catherine de Bourbon faisait usage du même signe symbolique.

Que neuf ans après la mort de Gabrielle, une médaille frappée, non par le roi, mais par un particulier, en l'honneur d'*Henri* et de *Marie*, présente les mêmes S.

Qu'enfin on les retrouve sur un petit meuble à l'usage d'Anne d'Autriche, qui n'avait aucune raison de faire revivre la mémoire de la duchesse de Beaufort.

Au château de Monceaux, Henri IV avait fait sculpter en

[1] *Descript. des objets d'art qui composent la collect. Debruges-Dumesnil*, 1847, in-8°, p. 608, n° 774. « L'S barré, dit M. Labarte, est la première lettre de la devise de la maison de Navarre, SPES, et aussi de la devise de la maison de Bourbon, SVM QVI SVM. » Il y a évidemment là confusion. Sur divers édifices construits par les ducs de Bourbon, on trouve le mot *Esperance*, et sur les monnaies de Henri d'Albret et de ses successeurs : *Gratia dei sum id quod sum.* Ces devises ne commencent ni l'une ni l'autre par un S.

bien des endroits son chiffre uni à celui de Gabrielle (à l'intérieur s'entend, car à l'extérieur on n'avait figuré que le chiffre de la reine Marie). Très-souvent, dans mon enfance, j'ai visité les immenses ruines de Monceaux ; j'en ai exploré tous les détails, avant que les belles clefs de voûte ne fussent brisées pour être envoyées à Paris sous forme de petits moellons soigneusement toisés. Or je puis affirmer que dans cette importante ruine, on ne voyait pas d'S barrés; et c'eût été là pourtant qu'on aurait dû les rencontrer s'ils se fussent rapportés à Gabrielle.

Étienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé : *des Rébus de Picardie*, dit que cet S fermé d'un trait signifiait *fermesse* pour *fermeté;* la légende espagnole du jeton de Jeanne d'Albret, *hasta la muerte* (jusqu'à la mort) et la devise *impersuasibilis* qui se lit sur le jeton de Catherine de Bourbon, donnent beaucoup de vraisemblance à l'opinion du bizarre écrivain. On sait de quelle fermeté fit toujours preuve la reine de Navarre, et il est tout naturel que ses deux enfants aient conservé sa devise. Comme échantillon du goût de ce temps, on peut citer le frontispice de la première édition des *Mémoires* de Sully. Cette édition, sans date, et qui porte la fausse indication *Amstelredam*, a été en réalité imprimée au château de Sully. Sur le titre, on a placé trois grands V soigneusement peints en *vert* sur tous les exemplaires, et surmontés d'une couronne d'amarante : au dessous, on a écrit : *Aux trois vertus*, ce qui explique assez clairement le sens des *trois verts V;* et ce qui montre de quelle faveur jouissait l'art des rébus dans l'esprit des plus grands personnages.

Adrien de Longpérier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annales et Bulletin de l'Institut archéologique, 1843-1853. Rome et Paris, in-8, avec planches.

Deuxième article [1].

Dans le numéro du *Bulletin* du mois de septembre 1843, p. 143-144, M. l'abbé Cavedoni rend compte d'un ouvrage de M. Arneth : *Synopsis numorum romanorum, qui in Museo Cæsareo Vindobonensi adservantur : digessit Joseph* Arneth, Vindob., 1842, in-4. Les réflexions de M. l'abbé Cavedoni portent surtout sur les monnaies des familles romaines, frappées à l'époque de la République.

Dans le numéro d'octobre et novembre, p. 167-169, je trouve une lettre de M. le comte Borghesi à M. Henzen : *Osservazioni intorno una medaglia di Carausio e due lapidi poste in onore di Tetrico.* La médaille de Carausius, dont il est question dans cette lettre, a été publiée par M. Roach Smith dans le volume XXIX de l'*Archæologia,* p. 219; c'est une pièce de bronze; au droit, est la tête radiée de Carausius, IMP. CARAVSIVS P. AVG., et au revers le capricorne tourné à gauche, LEG. IIXX PRIMIG.; à l'exergue ML (*Moneta Londinensis*). Voyez une pièce analogue dans *A descriptive catalogue of the ancient british and british roman coins*, pl. IX, n° 1. L'exemplaire publié par M. Akerman : *Coins of the Romans relating to Britain*, Lond., 1844, pl. V, 40, est celui de la collection de M. Roach Smith.

[1] Voyez *Rev. num.*, année 1856, p. 202 et suiv.

Selon M. le comte Borghesi, on aurait tort de reconnaître ici l'indication de la XVIII[e] légion; c'est la XXII[e] légion qui est désignée sur cette médaille; le capricorne est l'enseigne connue de cette légion; d'ailleurs la XVIII[e] légion avait été détruite lors du désastre de Varus.

A la fin de cette lettre, M. le comte Borghesi parle de deux inscriptions en l'honneur de Tétricus.

Le dernier article numismatique du *Bulletin*, année 1843, se trouve dans le numéro de décembre, p. 199-200. C'est une note de M. l'abbé Cavedoni, relative à la médaille que nous croyons, avec M. Ch. Lenormant, devoir attribuer aux Évespérites. Zoëga (*Bass.*, II, p 95) y avait déjà reconnu Hercule et une des Hespérides, Cf. Sestini, *Lett. numism.*, t. VII, tav. IV, n° 23 et p. 78 et 79. Voyez aussi, indépendamment de ce qui a été dit dans la *Revue*, p. 206, les *Annales de l'Institut archéologique*, t. XIX, pl. Y, 1847, n° 1, et p. 354, note 2.

Les *Annales de l'Institut archéologique* pour l'année 1844, formant le seizième volume de la collection, ont été imprimées à Rome en 1845. Quatorze planches accompagnent le texte.

Sur la pl. B, n° 1 est figuré le médaillon d'argent de Sélinunte, bien connu de tous les numismatistes, et qui montre au droit Apollon dans l'action de lancer ses flèches, porté sur un bige conduit par Diane, et au revers Apollon Ἀλεξίκακος qui répand une libation sur un monument funéraire[1]. Le docteur Émile Braun, p. 145, a rapproché le revers de ce médaillon, où l'on voit un coq près d'Apollon, du monument de Xanthus (*Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. IV, pl. I et II) sur lequel, parmi un grand nombre d'autres représentations, est figuré un enfant portant un coq.

Sur la planche D sont gravées deux médailles de grand bronze inédites, de la collection Campana. En voici la description :

ANTONINVS AVG. PIVS P.P. TR. P. Buste lauré d'Antonin le Pieux à droite. ℞. COS. IIII. L'empereur placé sur une estrade

[1] Eckhel, *D. N.*, I, p. 238. Cf. *Élite des mon. céram.*, t. II, p. 107.

suggestus, podium) et assis sur la chaire curule, entre un personnage debout, vêtu de la toge, et l'Abondance ou la Libéralité tenant la corne d'abondance et la tessère. Au pied de l'estrade, un jeune homme, personification du Peuple, qui s'avance vers l'empereur. A l'exergue : . . . . RALITAS; dans le champ : S. C.

La seconde médaille ne diffère de la première que par la mention du second consulat d'Antonin, au lieu du quatrième.

On sait que les médailles de grand bronze, à l'effigie d'Antonin le Pieux, portant le type du *congiarium*, sont en général fort rares. Les deux pièces inédites de la collection Campana sont publiées ici à l'occasion d'un article de M. Blessig (p. 158) sur un beau bas-relief de la villa Albani (*Mon. inéd.* tom. IV, pl. IV). Ce bas-relief, échappé à l'attention de Winckelmann et de Zoëga, représente une des libéralités d'Antonin le Pieux.

Suit p. 232-234, une note de M. Jules Friedlænder, intitulée : *Kerkine città del Chersoneso Taurico, introdotta nella serie numismatica.* Les médailles de bronze que M. Friedlænder attribue à Cerciné sont les suivantes :

1. KEPKI. Personnage nu et barbu assis sur un rocher à gauche et tenant une espèce de bipenne.

℞. Cheval allant à gauche; à l'exergue, KΑΛΛΙΑ.

2. Mêmes types. A l'exergue au revers, ΙΠΠΟΚΡΑ.

3. KEP. Tête de Diane avec collier et boucle d'oreille à gauche, le carquois derrière l'épaule.

℞. Cerf allant à gauche. Dans le champ, EPMA,

Ces médailles inédites sont gravées pl. L. Comme ces monnaies viennent de la Russie méridionale, il était tout naturel de penser qu'elles appartiennent à une des colonies grecques, établies le long des côtes de la mer Noire. Le style et la fabrique de ces trois médailles servent à confirmer une telle attribution. Elles sont faites comme les médailles d'Olbia et de Panticapée, de deux lames de métal qui ne sont pas assez bien ajustées pour que les rebords de l'une ne dépassent pas ceux de l'autre. Les

lettres KEPKI et KEP indiquent sans aucun doute le nom de la ville.

Carciné ou *Carcina*, d'après les témoignages des anciens géographes, était une ville considérable, située dans la Sarmatie européenne, vers les embouchures du fleuve Hypacaris ou Hypacyris, également appelé *Carcinitis*. Ptol. III, 5; Plin. *H. N.* IV, 12, 26; Pomp. Mel. II, 1; Herodot. IV, 55.

Mais une autre ville nommée *Cerciné* ou *Cercina* (Κερκινὴ) aurait existé plus au sud dans la presqu'île de la Chersonèse Taurique et sur les bords de la mer. M Friedlænder cite deux passages tirés, l'un du Périple d'Arrien et l'autre d'un Périple du Pont-Euxin écrit par un Anonyme. Une petite carte géographique, pl. L, sert à bien fixer les points. Carciné est située dans la partie septentrionale du golfe Carcinitis, près de Tamyracé. Cerciné devait être placée dans le voisinage de la pointe la plus occidentale de la Chersonèse, puisque, dans les passages allégués par M. Friedlænder, les distances entre Cherson et Tamyracé sont indiquées de la manière suivante : de Cherson à Cerciné 600 stades, de Cerciné à Kalos Limen (Καλὸς Λιμήν) 700, de Kalos Limen à Tamyracé 300. Cerciné donc était située à l'endroit même où est la moderne Eupatoria.

M. Friedlænder ajoute quelques considérations sur les types des trois médailles qu'il publie. Il compare le personnage nu, armé de la bipenne, au Jupiter de Labranda.

M. Henri Brunn, en rendant compte de l'ouvrage de Raoul Rochette sur les artistes de l'antiquité grecque et romaine, fait quelques réflexions au sujet des noms des graveurs de monnaies (p. 271). Entre autres remarques, M. Brunn fait observer que le nom de *Solitus*, CΟΛΙΤΟΣ (*sic*) a été omis dans le catalogue des graveurs en médailles, dressé par Raoul Rochette. Ce nom accompagné du verbe ΕΠΟΕΙ avait été signalé par Abeken (*Bull. de l'Inst. arch.* 1839, p. 138), comme se lisant sur deux tétradrachmes de Clazomène. Mais il est certain aujourd'hui que le nom avait été mal lu, sans doute par suite de l'empreinte im-

parfaite qui avait été communiquée à Abeken. Raoul Rochette connaissait probablement cette erreur et n'a pas jugé à propos d'en parler, se contentant seulement d'écarter de son catalogue un nom qui n'existe pas. M. H. Brunn lui-même, dans son bel ouvrage intitulé : *Histoire des artistes grecs* (Geschichte der griechischen Kunstler, II Th., I Abth., Braunschweig 1856), a rectifié (p. 432), ce qui avait été indiqué dans le *Bulletin*. C'est le nom de ΘΕΟΔΟΤΟΣ qui se lit seul comme graveur monétaire sur les tétradrachmes de Clazomène. Voyez les belles pièces de la collection de M. le duc de Luynes, publiées par l'illustre numismatiste dans les *Monuments inédits de l'Inst. arch.*, tome III, pl. XXXV, n°s 25 et suiv.— Cf. *Revue num.*, année 1846, p. 61 et suiv.

Quant aux observations sur les noms de *Phrygillus*, d'*Agathopus* et d'*Epitynchanus*, communs à des graveurs de pierres gravées et à des graveurs de coins monétaires ou d'orfèvres (*aurifices*), je vois que l'auteur a modifié ce qu'il avait dit de trop absolu, par rapport à la distinction à établir entre ces diverses classes d'artistes. Il est certain que si l'on trouve une pierre gravée et une monnaie, portant l'une et l'autre le même nom d'artiste, si le style de la gravure indique la même époque, on peut être certain que la pierre et le coin monétaire ont été gravés par la même main. Les graveurs en pierres fines, dans l'antiquité comme de nos jours, gravaient également sur métaux. Voyez l'ouvrage cité de M. H. Brunn, p. 422. J. W.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1842 - 1856. In-8, avec planches.

Premier article.

Les *Annales* de la Société des amateurs d'antiquités des Provinces Rhénanes forment un recueil peu connu des numismatistes

français, et, à ce point de vue, indépendamment de l'intérêt que présentent plusieurs des articles publiés par les rédacteurs de cette collection, il nous paraît utile de rendre compte ici de tout ce qui dans cette publication se rattache à la science des médailles. Les écrivains, et parmi eux nous rencontrons plusieurs noms éminents, les écrivains, dis-je, qui prennent part à la rédaction de ces *Annales* s'occupent des antiquités de leur pays : histoire, topographie, monuments figurés, épigraphie, numismatique, littérature, muséographie, etc.

Dans les vingt-trois cahiers qui ont paru depuis l'année 1842 époque de la fondation de la Société, jusqu'à présent, l'épigraphie occupe une grande place, et ce n'est guère étonnant quand on connaît les richesses épigraphiques des bords du Rhin.

Dans la *Revue* nous n'avons à nous occuper que des articles numismatiques.

Cahier I, page 127. M. le professeur Clausener, de Luxembourg, rend compte d'une découverte faite à Dalheim, dans le grand-duché de Luxembourg, de trente mille pièces de petit bronze, auxquelles étaient mêlées quelques monnaies d'argent. Cette masse de monnaies était enfermée dans trois grands vases de terre. M. Clausener signale des pièces aux effigies de Maximien, de Constance Chlore, de Maximin, de Licinius, et surtout de Constantin; il y en avait quelques-unes, mais en petit nombre, de Sévère et de Maxence. La localité de Dalheim a été une résidence de troupes romaines; on y trouve les vestiges d'un camp.

Dans le second cahier, publié en 1843, pages 75-78, est insérée une note de L. Lersch sur deux pièces de potin, frappées à Antioche, aux effigies de Trajan Dèce et de Trébonien Galle. Revers, aigle sur le foudre. Ces deux médailles ont été trouvées à Cologne, et comme il est assez rare de découvrir des monnaies à légendes grecques dans les Provinces Rhénanes, on a figuré ces deux pièces, pl. V, n°s 2 et 3. Lersch donne à cette

occasion quelques détails sur les dates de la puissance tribunitienne de Trajan Dèce et de Trébonien Galle.

Pages 79-82, on trouve un article de M. le docteur Krosch, qui rend compte de plusieurs faits numismatiques. En premier lieu, M. Krosch donne le catalogue d'une collection de pièces antiques de plomb, recueillies en Orient par M. le professeur Scholz. Ce sont, pour la plupart, des tessères qui ont servi dans les fêtes publiques, les jeux, les théâtres, etc. Il y en a qui paraissent reproduire l'empreinte de pierres gravées.

Le second objet dont s'occupe M. le docteur Krosch est une médaille, grand bronze, à l'effigie de Gordien le Pieux, pl. V, n° 4. Cette pièce a été trouvée en juillet 1842, dans un tombeau romain, près de Cologne. En voici la description, telle que la donne M. Krosch :

ΑΥΤ. Κ. Μ. ΑΝ. ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ϹЄΒ. Buste de Gordien III à droite; dans le champ Π.

℞ ΑΓϹΟΥ Μ... ΟΠΟΛЄ ϖϹ. Arc de triomphe avec treize bustes disposés sur deux rangs concentriques : dans le premier sept, dans le second six, les uns avec des casques, les autres la tête nue, et celui placé au milieu du rang supérieur couronné par deux Victoires. Dans le champ ΔΝ (54) et LΤΒ (an 302).

Cette médaille est attribuée par M. Krosch à *Axum*, ville d'Éthiopie, qui est mentionnée avec le titre de métropole par Arrien dans son Périple de la mer Rouge, page 3 de l'édition de Hudson.

Cette attribution est complétement erronée. On n'a jamais battu des monnaies, à légendes grecques et portant l'effigie d'un empereur romain, au fond de l'Éthiopie. Et, d'ailleurs, les formes sous lesquelles les géographes ont transcrit le nom de la ville éthiopienne Ἀξωμίτης, Ἀξουμίτης, Ἄξουμις, Αὔξωμις, Αὐξούμη ne répondent nullement à la légende de la médaille. Cf. les notes d'Holstenius *ad* Steph. Byzant. *v.* Ἀξουμίτης.

La légende tracée au revers de la tête de Gordien III doit se lire : [Τ] ΑΡϹΟΥ Μ [ΗΤΡ] ΟΠΟΛЄϖϹ. C'est une pièce frappée à

Tarse, en Cilicie. Ce qui le prouve de plus, c'est le Π placé dans le champ du côté de la tête et la date 302, qui se rapporterait à une des ères inscrites sur les monnaies des villes de la Cilicie, Anazarbe, Ægæ, Augusta, Epiphanea, Mopsus et plusieurs autres. Mais il est encore plus probable que les lettres indiquées sur la pl. V, nº 4, comme inscrites dans le champ de la médaille, du côté du revers, ne sont pas Δ. N. L. T. B., mais A. M. K. Γ. B., qui signifient, d'après l'abbé Belley, Πρωτῆς Μητροπόλεως Κιλικίας γνώμη ou γράμματι Βουλῆς. (*Mémoires de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, t. XXXI. *Hist.*, p. 278; t. XXXVII, p. 353. Cf. Eckhel, *D. N.* III, p. 76 sqq.

Mionnet (t. III, p. 646, nº 548) a décrit de la manière suivante une pièce à peu près semblable à celle publiée par M. Krosch :

AYT. K. M. AN. ΓOP_IANOC CЄB. Π. Π. Tête radiée à droite avec le *paludamentum*.

℞. TAPCOY MHTPOΠOΛЄΩC. A. M. K. Γ. B. Couronne formée de deux cercles, placée sur une table carrée; autour du cercle extérieur sept têtes humaines, celle du milieu couronnée par deux petites Victoires; autour du cercle intérieur sept autres têtes dans des compartiments. Æ. 10 1/2.

Cette pièce, frappée à Tarse, est connue d'ailleurs depuis longtemps. Pellerin (*Mélanges*, t. II, p. 200) en a décrit une au même type, et quoique la gravure qu'il en donne, pl. XXXI, nº 5, annonce un meilleur travail que celui de la médaille trouvée aux environs de Cologne, on ne saurait y méconnaître le revers décrit par M. Krosch.

Eckhel (*D. N.*, III, p. 74) cite le même type aux règnes de Caracalla et de Gordien le Pieux.

Une pièce d'une conservation imparfaite et sur laquelle les légendes ont en partie disparu, peut induire les numismatistes à commettre de singulières erreurs. On ne saurait trop se défier de ces attributions extraordinaires; souvent on prend pour des pièces nouvelles et inédites des médailles parfaitement connues

et qui existent dans un grand nombre de collections, et c'est faute d'en étudier avec soin la fabrique et les types.

Quant aux trouvailles de monnaies impériales à légendes grecques sur les bords du Rhin et de la Moselle, ce fait ne doit pas étonner quand on songe aux marches des légions qui étaient transportées d'une extrémité de l'empire à l'autre; les troupes campées le long de ces fleuves venaient souvent des provinces asiatiques de l'empire. Plusieurs noms de soldats sont accompagnés, sur des marbres trouvés dans les Provinces Rhénanes, de l'indication de leur patrie, et souvent ces indications font connaître que ces soldats étaient originaires de l'Asie. Voyez un article de M. de Longpérier sur l'introduction des noms perses dans l'Occident, et particulièrement dans les Gaules, *Revue archéologique*, tome VI, 1849, p. 94 et suiv., et aussi le bel ouvrage de M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII*e *siècle,* t. I, p. 328. Le même savant a fait connaître l'indication d'une date syro-macédonienne dans une inscription chrétienne de Trèves en langue grecque. Voyez *Bull. arch. français*, 2e année, 1856, p. 53.

M. Krosch signale encore, page 82, la découverte au château de Rheineck, en août 1842, d'un grand bronze à l'effigie de Titus. IMP. T. CAES. VESP. AVG. P. M. TR. P. P. P. COS. VIII. Tête laurée de Titus à gauche.

℞. ... AVGVST. Génie nu tenant une patère et la corne d'abondance. Dans le champ, S. C.

Quelques années avant, on avait trouvé au même endroit une médaille de bronze de Florien.

Page 143. M. Janssen, conservateur du Musée de Leyde, décrit une monnaie mérovingienne d'or, trouvée à Monterberg, près de Calcar.

Tête à droite. TRIECT+O.

℞. Croix. ANSOALDO. Pl. V, n° 5.

M. Janssen attribue cette pièce à Utrecht; mais on doit la

restituer à Maëstricht, *Trajectum ad Mosam*, par suite de considérations tirées de l'examen des monnaies, de la forme des noms et de l'histoire des deux villes. Voyez Ad. de Longpérier, *Notice des monn. franç. de la coll. de M. J. Rousseau*, p. 68, nº 166; p. 182, nº 453, et *Rev. num.*, année 1844, p. 93.

Dans le cahier III, publié en 1843, p. 17-30, on trouve un article de L. Lersch sur le sceau et les armes de la ville de Bonn. Cet article sert de complément pour ainsi dire à un travail du même savant sur le nom de *Verona* attribué au moyen âge à la ville de Bonn. Voyez *Jahrbücher*, I, p. 1-34. Le grand sceau de la ville de Bonn montre l'ancienne église cathédrale avec ses cinq tours. Au-dessous est le buste de saint Cassius, martyr de la légion thébaine : PIVS + [Cas]SIV[s] : autour on lit : SIGILLVM ANTIQVE VERONE NVNC OPIDI BVNNENSIS. Ce sceau se trouve à des titres qui portent les dates de 1264, 1344 et 1351. Il paraît que ce sceau a été en usage jusqu'en 1690, époque à laquelle on en adopta un autre.

Une monnaie d'argent montre d'un côté un évêque nommé Henri : HENRICV SARChI, et de l'autre côté l'église avec ses cinq tours : BEATAV ERON AVINCES (*Beata Verona vinces*). Cette médaille aurait été frappée par Henri II, archevêque de Cologne (1305-1332), dont on connaît plusieurs pièces analogues. Voyez *Jahrbücher*, I, p. 9.

On connaît également des monnaies du xᵉ siècle, frappées par ordre de Bruno I, archevêque de Cologne (953-965). Au droit est représenté le prélat : + PRVNO (*sic*) ou BRVNO EPISCOPVS COLONIEN. Au revers, on voit une croix aux quatre angles de laquelle sont placées les lettres DVSA ou DSAX qu'on interprète généralement, mais peut-être à tort, par *Dux Saxoniae*. Autour de la croix on lit : + MONETA : CVS : IN : VERONA, ou MONETA VERONENSIS, ou VERONA : P : P. Quelquefois, au lieu de la croix, le revers montre un édifice de forme hexagone avec une tour et une coupole.

Deux siècles après, Arnold Iᵉʳ, archevêque de Cologne (1137-

1148), fit frapper une monnaie sur laquelle on lit au droit : + ARNOLD : EPIS : COLO : au revers, les lettres DVSA placées à côté de la croix, et autour : VERONA : P : P.

Bonn, comme plusieurs autres villes, avait, outre son grand sceau, un petit sceau destiné aux actes ordinaires, le grand sceau étant réservé pour les actes les plus importants. On trouve ce petit sceau à un acte de 1570; c'est un sceau rond en cire verte, enfermé dans une boite de fer blanc. On y voit un lion debout tenant entre ses pattes un jeune lion. Autour, sur un ruban froncé, on lit l'inscription suivante en lettres gothiques et divisée en sept parties : **Sigil um opidi bunen ad iniqu os.** *Sigilum opidi bunensis ad iniquos.* Pl. I, n° 1.

Les mots *ad iniquos* offrent un sens obscur. Faut-il les entendre comme les mots *ad causas* inscrits sur d'autres sceaux? Dans plusieurs villes, dans plusieurs abbayes, dans plusieurs chapitres, il y avait un sceau destiné aux actes judiciaires. Ainsi à Doulens, en Picardie, il y avait un sceau qui était désigné sous le nom de *scel aux causes* (*Traité de diplomatique*, *par deux religieux bénédictins.* Paris, 1750, t. IV, p. 279). Le sceau du chapitre de Saint-Rombaud, à Malines, portait l'inscription suivante : S. DECANI. ET. CAPITVLI. ECCL. MACHLIN. AD CAVSAS (*ibid.*, p. 340); celui de Saint-Venant, à Tours : SIGILLVM. SANCTI. VENANTII. AD. CAUSAS (*ibid.*, p. 341); celui d'un abbé d'Issoudun : SIGILLVM. STEPHANI. ABBATIS. DE. EXOLDVNO. IN. CAVSIS. (*ibid.*, p. 352).

Le lion forme le type des armes de la ville de Bonn, et quoique sur le sceau de 1570, le petit animal placé entre les pattes du lion soit clairement figuré comme un jeune lion, sur d'autres monuments cet animal ressemble plutôt à un loup; par exemple dans un groupe en pierre placé au-dessus d'une colonne. Voyez pl. I, n° 2. Lersch joint encore à cette représentation un sceau de 1351 (pl. I, n° 3). Une partie de l'inscription permet d'y lire : SIGILL. BVNNENSIS.

Nous passons maintenant au sceau des échevins, pl. I, n° 4.

Il est de forme elliptique. On y voit un lion placé dans le champ inférieur, au-dessous d'une croix. Autour on lit : **Dit is der Schf... n segil. um Bunne.** C'est-à-dire : *Ceci est le sceau des échevins de Bonn.* Le sceau des échevins fut renouvelé en 1690. Voici la description de ce nouveau sceau qui est rond : dans la partie supérieure du champ, une croix, aux quatre angles de laquelle sont placés les chiffres 1690; au-dessous, le lion courant. Autour on lit : POST VRBEN (*sic*) EXVSTAM. Et puis en plus grands caractères qui tournent autour de l'écu : SIGILLVM. SCABINORVM. BONNENSIVM. (Pl. I, n° 5).

Enfin, le nouveau sceau de la ville (pl. I, n° 6) montre la croix au pied de laquelle est placé le lion. Autour on lit : SIGILLVM. CIVITATIS. BONNENSIS. 1690. Ce dernier sceau se trouve à des actes de 1732, 1761, 1762, 1763. Là, plus aucune trace de l'ancien sceau de Vérone, ni de la cathédrale, ni des deux lions.

Le type de 1690 est celui qui jusqu'à nos jours a été conservé comme armes de la ville de Bonn.

Les curieuses recherches du professeur Lersch, dont nous venons de donner un court extrait, donnent un aperçu historique des origines de Bonn. Le savant professeur a fait usage, non-seulement des documents fournis par les auteurs latins, mais encore des chroniques allemandes, des légendes, des anciens poëmes épiques et des chants populaires.

Dans l'article consacré par M. L. Urlichs à la description d'un tombeau romain découvert à Weyden, près de Cologne, la présence d'une monnaie de petit bronze fort ordinaire, à l'effigie de Tétricus et au revers de la Paix, PAX AVG. (p. 139), a donné lieu à une hypothèse qui a été répétée par plusieurs journaux allemands. On a voulu reconnaître dans ce tombeau celui de Victorin, le prédécesseur de Tétricus, parce que Trebellius Pollion nous apprend que Victorin et son fils reçurent la sépulture à Cologne. Mais cette hypothèse ne mérite pas la peine d'être réfutée. Le tombeau de Weyden est un tombeau de

famille qui doit avoir été construit vers l'année 260 de notre ère, et dans lequel on a continué à déposer les corps ou les cendres d'une même famille jusque vers l'année 340. Car, outre la monnaie de Tétricus, dont il vient d'être parlé, on y a trouvé encore trois autres pièces de cuivre aux effigies de Claude le Gothique, de Maximien Hercule et de Constantin le Jeune.

Page 196, il est question d'une monnaie d'or de Tibère Maurice, trouvée à Cologne près de l'église de Saint-Géréon.

Page 198, on donne quelques détails sur des monnaies romaines de bronze trouvées dans le voisinage de Bickenbach.

J. W.

CHRONIQUE.

RAPPORT

Présenté à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par la commission du prix de numismatique [1].

Messieurs, l'année dernière, la commission du prix de numismatique fondé par Allier de Hauteroche exprimait devant l'Académie le regret qu'avait fait naître dans son sein l'extrême faiblesse du concours, faiblesse qui ne lui avait pas permis de décerner un prix. Il n'en est pas de même cette année, et c'est avec une vive satisfaction que nous venons déclarer l'embarras dans lequel s'est trouvé la commission pour choisir entre plusieurs bons ouvrages, se recommandant à son attention par des mérites divers, mais tous sérieux.

Voici les titres des livres renvoyés par l'Académie à sa commission :

1° *Catalogo di antiche medaglie consolari e di famiglie romane*

[1] Depuisplusieurs années l'Académie des inscriptions a décidé que le rapport sur le concours de numismatique ne serait pas imprimé, qu'il serait seulement lu ou fait verbalement en séance ordinaire de l'Académie. Ce n'est donc point officiellement que nous reproduisons aujourd'hui le rapport sur le concours de 1856. Seulement nous avons voulu suivre l'usage adopté par l'ancienne *Revue*.

raccolte da Gennaro Riccio e compilato dallo stesso possessore. Napoli, 1856. In-4° accompagné de 6 pl.

2° *Numismatique d'Alexandre le Grand, suivie d'un Appendice contenant les monnaies de Philippe II et III,* par L. Müller, inspecteur du Cabinet royal des médailles et du musée Thorwaldsen. Copenhague, 1855, in-8°, accompagné d'un atlas in-4° de 29 pl.

3° *Essai sur le classement des monnaies d'argent des Lagides*, par François Lenormant. Blois, 1855, in-8°, accompagné de 8 pl.

4° *Saggio di Osservazioni numismatiche*, per Giulio Minervini, secrétaire perpétuel de l'Académie pontanienne, etc. Naples, 1856, in-4°, accompagné de 7 pl.

L'ouvrage de M. Gennaro Riccio est, comme son titre l'indique, non pas un traité, mais la description d'une collection particulière, collection d'une extrême richesse, puisqu'elle se monte à environ dix mille monnaies, et dont la formation a exigé une patience, une persévérance et une activité qu'on ne saurait trop louer. Mais, en définitive, le *Catalogo di antiche medaglie consolari* est une refonte et un abrégé de deux ouvrages du même auteur déjà couronnés par l'Académie en 1844 et 1847; à savoir *le Monete delle antiche famiglie di Roma* [1] et *le Monete attribuite alla zecca della antica città di Luceria, capitale della Daunia.* M. Riccio a supprimé dans son catalogue les notices généalogiques sur les familles, et presque toujours les détails historiques relatifs aux types des monnaies. Sous le

[1] M. Riccio, en donnant, à la suite de son nouvel ouvrage (p. 210), la liste des distinctions que lui ont values son travail sur les monnaies consulaires, avance que le prix qui lui a été décerné en 1844 était le premier qu'ait obtenu, dans ce concours, un ouvrage étranger. Cela n'est pas exact. Le prix de numismatique donné pour la première fois en 1829, et qui n'avait été décerné que dix fois jusqu'en 1843, avait, à cette date, récompensé quatre ouvrages publiés par des antiquaires étrangers à la France.

rapport de l'utilité, son nouvel ouvrage est donc inférieur à ceux qui viennent d'être rappelés.

Celui de M. Minervini est formé de plusieurs publications successives, et en quelque sorte indépendantes, qu'il a faites dans le *Bullettino archeologico Napolitano*, recueil excellent dont il continue la direction, depuis la mort de son parent, notre regretté correspondant François Avellino. L'auteur a trouvé dans la précieuse collection de MM. Santangelo, dans celles du prince de San Giorgio, de MM. Lauria, Sambon et autres amateurs de Naples des monnaies inédites de l'Umbrie, de l'Apulie, de la Campanie, de la Lucanie, de la Calabre, du Samnium et d'autres provinces de l'Italie, qu'il décrit et commente avec beaucoup de soin et de talent. Des explications érudites et judicieuses, qui accompagnent de fidèles descriptions, montrent dans M. Minervini un archéologue nourri aux bonnes sources et bien au courant des progrès de la science. Peut-être devrait-on contester la réalité des inscriptions phéniciennes qu'il croit lire sur des monnaies au type napolitain; mais, sauf cette observation, la commission reconnaît la solidité du travail de M. Minervini. Toutefois elle n'a pas trouvé que les monuments qu'il publie, bien souvent variétés de pièces déjà connues, présentassent un ensemble assez important, ou offrissent des données assez nouvelles pour qu'elle fût autorisée, en raison de l'importance du concours, à proposer en faveur de l'auteur autre chose qu'une mention très-honorable, qu'il mérite à tous égards.

Le mémoire de M. François Lenormant se fait remarquer par l'unité du sujet qui est circonscrit dès le début et traité avec habileté. Les monnaies des Lagides, étudiées par Vaillant, Eckhel et Visconti, restaient pourtant classées d'une manière bien imparfaite. Déjà M. Ch. Lenormant avait indiqué, dans le *Trésor de numismatique*, quelques points fondamentaux qui devaient aider puissamment à une nouvelle classification. Letronne a exposé, dans un excellent mémoire, l'erreur singulière qui avait

fait intervertir les monnaies des Ptolémées XII et XIII, et expliqué l'origine de quelques monnaies de Cléopâtre. M. François Lenormant s'est appliqué à montrer, ce qui est capital, que c'est l'image de Ptolémée Soter, défigurée par des copies successives, qui avait été prise pour divers portraits des successeurs de ce prince; il prouve d'une manière palpable le monnayage égyptien de Cypre, qui était resté contesté, et qui nous donne la clé de difficultés chronologiques; il explique, avec une ingénieuse sagacité, les monogrammes tracés sur les tétradrachmes et les bronzes des Lagides, en y retrouvant les noms des villes où ces monnaies ont été frappées, accompagnés assez souvent de noms de villes fort éloignées des premières, mais en relations commerciales avec elles. En sorte, qu'en jetant un coup d'œil général sur l'ensemble de cette numismatique ainsi présentée, on voit, pour ainsi dire, se développer dans les comptoirs qui couvrent la côte de la Méditerranée, depuis la Cyrénaïque jusqu'à Aradus, et les bords de la mer Rouge, depuis Petra jusqu'à Myos Hormos, tout le grand système commercial et politique de Ptolémée Soter.

Le sujet, comme on voit, ne manque ni d'importance, ni d'élévation. Quelques observations de détail pourraient être faites; ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'auteur, trompé par une fausse indication insérée par l'éditeur dans les Notices de Champollion, a été conduit à admettre une seconde série de dates pour le second règne d'Évergète II, fait que l'existence d'un certain nombre de monuments égyptiens, aussi bien que la lecture correcte de l'inscription rapportée par Champollion, qui est de Philométor et non d'Évergète[1], ne permettent pas d'accepter. La Commission, sans adopter toutes les idées du jeune et savant auteur, pense que le fond de son travail ouvre à la numismatique un champ d'étude nouveau et mérite une récompense.

[1] Lepsius, *Denkm.*, Abth. IV, Bl. 27, B.

C'est encore une monographie que présente M. Müller. Sa numismatique de Philippe et d'Alexandre le Grand, fruit de longues explorations dans toutes les collections d'Europe, frappe tout d'abord par l'excellence de la méthode et l'ordre parfait dans lequel l'auteur a su ranger les diverses parties de son travail. A côté du type principal et uniforme, le seul qui pendant longtemps eut été pris en considération, il existe, sur les monnaies d'Alexandre et de son père, des petits types accessoires qui appartiennent aux villes dans lesquelles ces monnaies ont été fabriquées. On y voit aussi des monogrammes, et ce sont ces divers signes que M. Müller s'applique à interpréter. Il y a réussi presque toujours avec bonheur, et l'on ne saurait guère lui reprocher qu'une certaine timidité, ou une trop grande réserve, qui l'a porté à reléguer parmi les incertains des types qui pourraient être déterminés d'une manière satisfaisante. Il est à remarquer que l'auteur a fait un usage assez fréquent des résultats obtenus par M. François Lenormant dans ses recherches sur les monnaies des Lagides. La numismatique d'Alexandre embrasse tout le monde des anciens ; les monnaies du grand conquérant ont été frappées dans la Macédoine et la Thrace, dans la Thessalie, l'Eubée, le Péloponnèse, les îles de la mer Égée et la Crète, dans toutes les provinces occidentales et méridionales de l'Asie Mineure, dans la Syrie, la Phénicie, la Palestine et l'Afrique. M. Müller a reconnu que la fabrication des monnaies d'Alexandre avait continué après la mort de ce prince, et fait voir par quelle autorité ces monnaies ont été frappées. Ce livre considérable indique une connaissance approfondie des textes historiques, une critique saine et prudente; il offre peu de prise aux objections, et fournit d'abondants documents qui pourraient suffire à ceux qui voudront reprendre encore et perfectionner l'étude de la numismatique des rois de Macédoine.

Considérant donc les mérites divers des deux derniers concurrents, la pénétration dont ils ont fait preuve, la voie féconde

dans laquelle ils sont entrés, et les appréciant chacun dans sa nature particulière, la Commission a été d'avis de partager le prix entre MM. François Lenormant et Müller; elle le propose d'autant plus volontiers que l'Académie peut disposer des prix qui n'ont pas été décernés dans les deux précédentes années [1].

D'Albert de Luynes. F. de Saulcy.
L. de La Saussaye. A. de Longpérier, *rapporteur*.

18 juillet 1856.

On vient de découvrir à Talmont (Vendée), petit village sur le Guy-Châtenay, près de vastes marais salants, à quatorze kilomètres des Sables d'Olonne, un dépôt considérable de monnaies romaines de billon, pesant environ 46 kilogrammes.

Ces monnaies, au nombre de plus de 15,000, paraissent avoir été enfouies vers l'an de Rome 1017 ou 1018 (264-265 après Jésus-Christ), trois ou quatre ans avant la mort de Postume. Ce qui semble fixer cette date d'une manière certaine, c'est la masse considérable de pièces à l'effigie de Postume, toutes à fleur de coin et n'ayant jamais circulé, et l'absence complète de monnaies portant l'effigie de Victorin, associé à l'empire en 265.

Voici la composition d'une partie de ce dépôt :

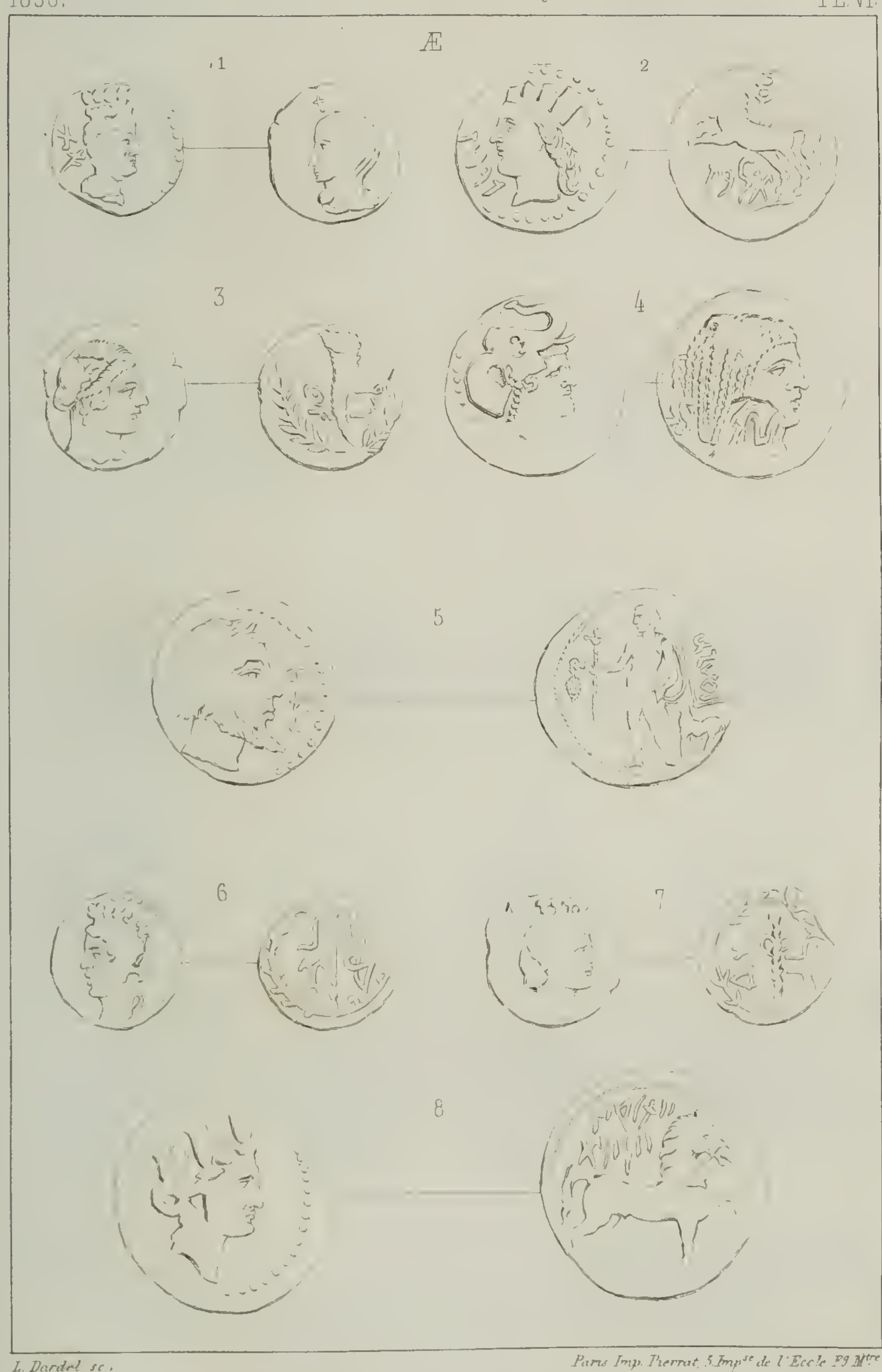
Antonin le Pieux.	3
Septime-Sévère..	2
Caracalla.	4
Macrin.	1
Élagabale	7

[1] Le montant d'un de ces prix a été placé en rentes sur l'État pour compléter le revenu de 400 francs, qui avait été réduit par suite de la conversion de la rente 5 pour 100 en 4 1/2 pour 100.

Julia Soemias		1
Julia Mæsa		1
Alexandre-Sévère		4
Pauline		1
Pupien		1
Balbin		1
Gordien III		217
Philippe père		168
Otacilia Severa		24
Philippe fils		1
Trajan Dèce		144
Herennia Etruscilla		6
Herennius Etruscus		6
Hostilien		2
Trébonien Galle		127
Volusien		122
Émilien		6
Cornelia Supera		1
Valérien		144
Mariniana		6
Gallien		366
Restitutions		4
Salonine		162
Salonin		168
Postume	5 ou	6000 (46 revers.)
Macrien		1
Quietus		2

La pièce la plus rare de ce dépôt est le denier de Cornelia Supera.

(*Communiqué par* M. J. Charvet.)



L. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat, 5 Imp^{se} de l'Ecole F^{g} M^{tre}

AFRIQUE SEPTENTRIONALE



MONNAIES DE CONSTANTIN ET DE SES FILS



L. Dardel sc. Paris Imp. Pierrat, Impr. de l'Ecole, S. F. Mtre

JEANNE D'ALBRET, HENRY ET CATHERINE.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS.

RÉVISION DE LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

PREMIÈRE LETTRE.

MONNAIES DES ARVERNES. — ORIGINE DE L'OR MONNAYÉ DANS LA GAULE.

(Pl. IX et X.)

A M. DE LA SAUSSAYE, *membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Lyon.*

Mon cher confrère,

J'ai passé de longues années sans m'occuper de la numismatique gauloise autrement que pour me mettre au courant des travaux qui avaient pour objet d'éclaircir cette partie de la science. Au premier rang de ces travaux, se plaçaient naturellement les vôtres. Vous m'aviez tellement habitué à compter sur vous pour toutes les questions difficiles, qu'alors même que je n'en trouvais pas la solution dans vos écrits, j'attendais patiemment que vous eussiez publié d'autres parties de votre grand ouvrage, ou de nouveaux articles dans la *Revue.* A côté de moi, d'ailleurs, je voyais

le collaborateur que nous regrettons, M. Duchalais, se vouer avec une ardeur infatigable aux progrès de la numismatique gauloise, et nous n'avons pas perdu l'heureuse habitude de recevoir, de temps en temps, une de ces précieuses brochures où notre vénérable et savant ami, M. le marquis de Lagoy, répand à doses discrètes les trésors de sa vaste expérience et le fruit de ses ingénieuses observations.

En présence de cette triple activité, et sans parler de celle de tant de collaborateurs habiles dont la *Revue* a publié les travaux, je me voyais tellement distancé, qu'il ne me serait pas venu à l'esprit d'entrer en concurrence avec de tels explorateurs. Aujourd'hui la situation n'est malheureusement plus la même. La mort de M. Duchalais a laissé dans nos rangs un vide bien difficile à remplir : M. de Lagoy n'a jamais eu le goût des travaux d'ensemble, et vous, mon cher confrère, je vous suis de loin avec tristesse voguant sur l'océan des grands emplois, et hors d'état peut-être de revoir de longtemps ce paisible rivage où nous aimions à nous rencontrer.

Cependant des circonstances récentes ont ranimé chez moi l'intérêt que doit naturellement exciter l'étude de nos origines numismatiques. En visitant, dans l'automne de 1854, l'emplacement de la Gergovie de Vercingétorix, j'avais senti combien il était fâcheux de voir s'ajourner indéfiniment la publication des documents inappréciables qu'une découverte, faite à Pionsat, dans le département du Puy-de-Dôme, en 1851, fournit à la connaissance du monnayage des anciens Arvernes. Plus récemment, à l'occasion des discussions qu'à soulevées la recherche du véritable emplacement d'Alesia, je me suis demandé si le sol de Sainte-Reine d'Alise, en Bourgogne, ne pouvait pas, par des titres authentiques, justifier la tradition glorieuse dont elle est en pos-

session. On parlait en termes généraux, et sans rien préciser, de *médailles gauloises* trouvées dans l'enceinte d'Alise, et je voulais savoir si quelques-unes de ces médailles n'étaient pas susceptibles d'attributions capables de mettre fin, une fois pour toutes, à des discussions ranimées mal à propos et sans raisons suffisantes. Mais en croyant n'avoir à faire qu'une recherche partielle, je me vis bientôt entraîné à une vérification générale. En peu de jours, l'ensemble des richesses de notre collection nationale passa sous mes yeux. Je crus apercevoir la possibilité de résoudre plus d'une énigme jusqu'ici rebelle aux efforts des plus heureux interprètes, et dès lors je conçus la pensée de faire une Révision générale de tout le monnayage gaulois, en demandant, comme vous, principalement à l'histoire de m'expliquer l'origine des nombreuses émissions dont les vestiges nous sont parvenus. Tout en concevant cette pensée, je n'ai pu m'empêcher de croire que je vous en devais l'hommage, comme à celui dont l'exemple m'a paru le meilleur à suivre, et de la part duquel la suspension des travaux scientifiques, en cette matière, est la plus hautement à déplorer. J'ose attendre de votre indulgente amitié un accueil favorable, et j'espère que vos graves occupations vous laisseront quelques moments de libre pour parcourir les recherches que je vous adresse et pour m'en dire votre avis.

Mes investigations sur la numismatique d'Alesia n'ont pas été infructueuses, mais j'attends encore, pour vous en faire part, quelques éclaircissements nécessaires, et je commence par la lacune la plus regrettable, celle qui concerne la numismatique des Arvernes. Ce qui s'est passé par rapport à cette numismatique a quelque chose de singulier. Sans parler d'Eckhel et de ses devanciers, le grand ouvrage de Mionnet, y compris son supplément, ne mentionne même

pas les Arvernes parmi les peuples de la Gaule dont on possède des monnaies. C'est seulement en 1837 que l'apparition d'une médaille d'or de Vercingétorix déchira tout à coup le voile. A vous revient, mon cher confrère, le mérite d'avoir nettement reconnu le nom du héros de la lutte nationale des Gaulois contre César dans la légende mutilée de la médaille de M. Bouillet[1]. Lorsque votre explication fut publiée, un des collaborateurs de la *Revue*[2], M. le baron d'Ailly, se rappela que quelques années auparavant, on avait trouvé dans le voisinage de la Loire, à Chevenet, commune de Cordelles, non loin de Feurs, environ neuf cents pièces d'or sans légende, mais dont les types offraient la plus grande analogie avec le Vercingétorix de M. Bouillet. Sauf les échantillons de cette découverte que M. le baron d'Ailly a recueillis mais qui n'ont pas, que je sache, été publiés jusqu'à ce jour, il m'est impossible de retrouver la trace des pièces qu'elle a produites, et ce qui est certain, c'est que la science a bien peu profité d'un trésor de cette importance. En 1846, M. Duchalais publia, dans la *Description des médailles gauloises de la bibliothèque royale*, un statère d'or fourré semblable (sauf la légende qui n'a jamais existé) à la pièce de M. Bouillet. Je craindrais de me tromper en faisant un honneur exclusif à notre collaborateur de l'attribution qu'il fait de pièces portant la légende EPAD à *Epasnactus*, et d'autres pièces inscrites VERGA, au *Vergasillaunus* des commentaires de César. Ces attributions sont certainement plus anciennes, quoique M. Duchalais néglige d'indiquer à qui revient positivement le mérite de la découverte[3]. Mais ce

[1] *Revue* de 1837, p. 161.

[2] *Ibid.*, p. 450.

[3] Elle appartient à Pellerin (*Recueil*, t. I, p. 33 et 36). Eckhel ne l'a pas relevée, sans doute parce qu'il n'y croyait pas.

que je me plais à signaler comme une idée très-ingénieuse et une opinion très-fondée, c'est la pensée qu'a eue M. Duchalais de donner aux Arvernes un certain nombre d'imitations gauloises des statères d'or de Philippe de Macédoine, offrant un monogramme dont on possède plusieurs variantes.

L'année qui suivit la publication de M. Duchalais fut signalée par une découverte faite à Orcines, village situé à l'est de Clermont, en montant vers le Puy-de-Dôme. On y trouva, entre autres pièces, une monnaie d'or avec la légende complète VERCINGETORIXS. Cette légende justifiait votre première attribution et enlevait leur dernière objection à ceux qui doutaient encore de la réalité des médailles du héros gaulois; vous annonçâtes immédiatement dans la *Revue*[1] l'existence de cette précieuse monnaie, qui figurait dès lors sur les cartons de M. Mioche de Clermont. La pièce y est encore, mais le dessin n'en a jamais été publié.

Cependant le moment approchait où les *Vercingétorix*, dont la première apparition avait causé tant d'étonnement, allaient se répandre dans les collections, en cessant d'être comptés parmi les pièces d'une rareté excessive. Une découverte qui offre beaucoup d'analogie avec celles de Chevenet et d'Orcines eut lieu à Pionsat (Puy-de-Dôme) sur les limites communes de l'Auvergne, du Bourbonnais et de la Marche. Je n'ai jamais pu connaître le nombre exact des pièces découvertes à Pionsat, mais elles devaient être en assez grande quantité, et les *Vercingétorix* s'y comptaient par dizaines. J'ai pris soin de réunir, pour la collection nationale, les variétés qu'offrait cette découverte, au fur et à mesure qu'elles m'étaient apportées, et j'ai fini par en rassembler vingt-sept,

[1] 1847, p. 395.

dont quatre *Vercingétorix*. Récemment M. Mioche, de Clermont, a eu la bonté de me communiquer les empreintes des pièces arvernes qu'il possède, et j'ai pu me convaincre qu'à peu d'exceptions près, nous possédions, au Cabinet des médailles, tout ce qui jusqu'à présent peut servir à l'éclaircissement de ce chapitre important de la numismatique gauloise. Les éléments que j'ai recueillis moi-même pour l'enrichissement de la collection nationale, en y joignant le secours des variantes que possède M. Mioche et que nous n'avons pas, serviront donc de base au travail que j'entreprends. M. Duchalais s'était préparé avec ardeur à traiter le même sujet, et je l'avais fortement engagé à publier le fruit de ses recherches. Si les papiers qu'il a laissés tombaient entre les mains d'un ami de la science, je ne doute pas qu'on ne dût en tirer un parti avantageux. Mais on ignore pour le moment ce que ces papiers sont devenus, et si je me rappelle bien ce que M. Duchalais m'avait communiqué au sujet de la découverte de Pionsat, je dois croire qu'il s'était principalement occupé du sens des symboles qu'on rencontre sur la monnaie d'or des Arvernes, symboles dont je ne dirai que quelques mots.

Lorsque, pour la première fois, mon attention se porta sur la monnaie d'or des Arvernes, le cheval isolé qui décore le revers de ces pièces me fit croire que le peuple qui en avait ordonné l'émission s'était attaché à imiter la numismatique des Carthaginois, où le cheval joue, comme type, un rôle prépondérant. Une pièce surtout, au revers de laquelle on voit derrière le cheval une branche qui n'est pas sans ressemblance avec le palmier, me portait à embrasser cette opinion, dont je me rappelle avoir fait part à quelques personnes. Je me souvenais alors que la cavalerie gauloise avait fourni un grand nombre d'auxiliaires à l'armée d'An-

nibal, et j'imaginais que ces soldats, en rapportant dans leur pays la solde amassée dans le cours de leurs campagnes, s'étaient plu à continuer par voie d'imitation les pièces puniques qui avaient dû circuler dans leur pays. Cependant en comparant les statères d'or des Arvernes avec la monnaie carthaginoise frappée dans le même métal, je constatai qu'il n'existait aucun rapport ni de poids ni de coupe entre les deux systèmes, et c'était déjà une raison suffisante pour ébranler ma première opinion. Plus tard, en étudiant les monuments originaux avec plus d'attention, j'ai été conduit à établir une gradation presque insensible entre les imitations des *philippes* d'or que M. Duchalais a judicieusement attribuées aux Arvernes, et les statères du même peuple au type du cheval isolé : de sorte qu'il ne m'est plus possible d'hésiter sur la véritable origine de ces statères. Je les crois donc, comme tout l'or gaulois sans exception, issus des modèles macédoniens, et je dois reconnaître que dans ces dérivations d'une commune origine, l'Auvergne a fourni le plus grand nombre et la plus remarquable variété des exemples.

En 1838, j'écrivais dans les *Instructions du comité des arts et monuments* : « Plusieurs siècles après l'établissement des Phocéens sur nos côtes, la conquête de la Macédoine par les Gaulois paraît avoir propagé l'usage de la monnaie dans l'intérieur de la Gaule. Les conquérants ayant rapporté dans leur patrie un nombre prodigieux de statères en or de Philippe, fils d'Amyntas, le cours de cette monnaie s'établit dans la contrée et donna lieu à la formation d'ateliers monétaires, dans lesquels on imita d'abord grossièrement le type macédonien *du bige au revers du buste d'Apollon*, mais où le caprice des artistes gaulois introduisit bientôt une foule de variantes plus ou moins bizarres, et quelquefois tellement accumulées qu'on a peine à reconnaître la trace du modèle. »

Une expérience de près de vingt années n'apporte point de modifications à ce que ces remarques ont d'essentiel, et je reste convaincu que les *philippes* sont en effet la source unique de la monnaie d'or des Gaulois. Mais avant de donner de ce fait singulier une preuve détaillée, tirée surtout de la numismatique des Arvernes, j'ai besoin de me rendre compte de ce fait en lui-même, et, s'il se peut, d'en préciser l'origine.

Au premier aperçu, on croit en comprendre la cause, mais il étonne lorsqu'on en remarque le caractère exclusif. En effet, si, malgré la distance, on admet sans difficulté que des Gaulois aient rapporté dans la mère patrie une portion considérable de richesses qui provenaient du pillage de la Macédoine, on ne peut s'empêcher de se souvenir qu'au moment de l'invasion de ce royaume, en 279 avant Jésus-Christ, il y circulait d'autres monnaies que celles de Philippe, fils d'Amyntas. On comptait même plus de cinquante ans depuis que les émissions de Philippe avaient dû cesser, tandis que dans les règnes subséquents on avait vu se multiplier les monnaies d'or d'Alexandre, de Philippe Aridée et de Lysimaque. Or, jusqu'ici, et la remarque est sans exception, on n'a surpris sur les monnaies gauloises aucune trace d'imitation qui rappelle les Alexandre, les Philippe Aridée et les Lysimaque; et comme c'est une chose assurée que les Gaulois n'ont pas pénétré dans le nord de la Grèce avant le règne de Ptolémée Céraunus, il doit paraître étrange que les possesseurs momentanés du royaume héréditaire d'Alexandre, aient rapporté dans leur pays et choisi pour modèle exclusif celles des espèces d'or qui devaient tendre à disparaître de la circulation, lors de leur invasion dans la Grèce.

Le problème ainsi posé ne peut se résoudre que si l'on

suppose une seule origine à tous les philippes d'or transportés dans la Gaule. Il faut que les Gaulois, dans leur expédition en Grèce, aient trouvé rassemblé dans un seul endroit un trésor de pièces monnayées semblables, et l'aient ramené dans leur pays. Sous ce rapport, le témoignage des anciens ne nous fait pas défaut. C'était une opinion, sinon universellement reçue, au moins admise par quelques-uns, que l'or enlevé à Toulouse par Q. Servilius Cépion, l'an 106 avant Jésus-Christ, était une partie de celui que les Gaulois, commandés par le second Brennus, avaient rapporté de Delphes. Strabon (IV, p. 188) s'explique clairement à cet égard : « On dit que les Tectosages avaient pris part à l'expédition contre Delphes, et que les trésors trouvés dans leur capitale par Cépion, faisaient partie des richesses qui venaient de là. » Καὶ τοὺς Τεκτοσάγας δέ φασι μετασχεῖν τῆς ἐπὶ Δελφοὺς στρατείας, καὶ τούς τε θησαύρους τοὺς εὑρεθέντας παρ᾽ αὐτοῖς ὑπὸ Καιπίωνος τοῦ στρατηγοῦ τῶν Ῥωμαίων, ἐν πόλει Τολώσσῃ, τῶν ἐκεῖθεν χρημάτων μέρος εἶναι φασί. Il est vrai que les Grecs ne sont jamais directement convenus que les Gaulois de Brennus se fussent emparés de Delphes. On connaît les récits poétiques de la manière miraculeuse dont Apollon chassa les impies qui voulaient violer son sanctuaire ; mais cette délivrance de Delphes ressemble à la défense de Rome contre Porsenna : les récits composés pour la gloire de Rome montrent le roi des Étrusques s'arrêtant aux portes de la ville, tandis que les témoignages indirects recueillis par Tacite et par Pline prouvent que Porsenna en avait fait la conquête. De même la vanité des Grecs se refusait à convenir que Delphes eût été pillée par les Gaulois ; mais le souvenir de l'événement, conservé probablement dans la Gaule, protestait contre la prétention des Grecs. Timagène, dont Strabon cite le témoignage, était un grec, venu à Rome du temps de Pom-

pée, qui y avait vieilli dans la maison d'Asinius Pollion, et qui avait écrit un livre rempli de recherches approfondies sur l'histoire de la Gaule [1], à propos de laquelle il est assez souvent mentionné. Mais Posidonius, le maître de Cicéron, contemporain de Timagène [2], se refusait à admettre l'opinion de cet historien sur l'origine de l'or de Toulouse. Il est bon d'examiner les raisons qu'il donne pour réfuter cette opinion, raisons que Strabon a rapportées en les approuvant.

Timagène ajoutait à ce que nous avons cité plus haut, que

[1] Amm. Marc., XV, 9. *Ambigentes super origine prima Gallorum, scriptores veteres notitiam reliquere negotii semiplenam : sed postea Timagenes, et diligentia Græcus et lingua, hæc quæ diu sunt ignorata collegit ex multiplicibus libris.* Strabon, dans l'endroit cité, ne mentionne Timagène qu'à propos du sort de Cépion et de ses filles, poursuivis par la vengeance des dieux, pour la violation du trésor des Tectosages. Mais, à la tournure du récit, on s'aperçoit que le même historien lui avait servi de guide dans tout ce qu'il dit de la destinée des trésors enlevés à Delphes.

[2] Après avoir étudié avec soin le texte de Strabon, je n'hésite pas à croire que celui-ci avait sous les yeux le livre de Timagène et celui de Posidonius, quand il prenait à l'un son opinion sur l'origine de l'or de Toulouse, et acceptait de l'autre la réfutation raisonnée de cette opinion. Cependant il y a une difficulté sérieuse à placer, dans l'ordre des temps, l'écrit de Timagène avant celui de Posidonius, et même cette difficulté deviendrait insurmontable, si la date assignée à la mort de Posidonius par l'auteur d'une dissertation estimée sur la vie et les écrits de ce philosophe (Bake, *Posidonii Rhodii reliquiæ doctrinæ*, 1810) demeurait invariablement fixée. En effet, Timagène fut amené à Rome, encore jeune, l'an 55 av. J.-C., et suivant M. Bake, Posidonius serait mort dans une vieillesse avancée, quatre ans après seulement, en 51, peu de temps après son arrivée dans la même ville. Mais cette date a été contestée par M. Charles Müller (*Fr. Hist.*, t. III, p. 250), et quoique les objections de ce dernier critique laissent quelque chose à désirer, il est impossible de ne pas faire observer qu'elles tirent une certaine force du rapprochement que nous a fourni le texte de Strabon. En effet, quand Posidonius vint à Rome, on y était au plus haut point occupé des affaires de la Gaule; César en achevait la conquête. Timagène, à peine échappé à l'esclavage, avait sans doute payé sa bienvenue par un livre sur la Gaule, où devait se trouver le fruit de ses lectures, et particulièrement de celle des livres de la

l'or de Delphes formait, il est vrai, le fonds du trésor des Volces Tectosages, mais que les habitants y avaient ajouté, par un sentiment de piété, en prenant sur leurs propres richesses. Posidonius, de son côté, après avoir établi que la somme enlevée par Cépion était de 15,000 talents, ce qui pouvait s'accorder avec le témoignage de Trogue Pompée sur le même objet, faisait remarquer que ce n'était pas de l'or monnayé, mais des lingots bruts d'or et d'argent que ce général romain avait trouvés, soit dans les temples, soit

bibliothèque d'Alexandrie (Amm. Marc., l. c... *Collegit ex multiplicibus libris*). C'est ainsi, et probablement d'après les auteurs marseillais, qu'il avait formé son opinion sur l'origine delphique de l'or de Toulouse. Posidonius, arrivant à Rome avec un préjugé contraire, fort d'ailleurs de l'expérience qu'il avait acquise par son voyage en Gaule, et jaloux sans doute du crédit qu'avait pu conquérir, auprès des maîtres du monde, un auteur plus jeune que lui, profita de l'occasion que lui offrait la continuation de sa grande histoire pour réfuter l'explication donnée par Timagène de l'origine des trésors trouvés à Toulouse. M. Müller, dans sa collection des fragments de Posidonius, après avoir rangé le passage de Strabon qui nous occupe parmi les débris du 23e livre, qui parlait des guerres contre les Arvernes et les Allobroges, livre très-probablement écrit avant l'arrivée de ce philosophe à Rome, se sent pris de scrupule sur ce classement, et finit par conclure que la place naturelle du fragment se trouvait à l'an 106, date de l'expédition de Q. Cépion. On hésite d'ailleurs sur la question de savoir jusqu'où s'étendit le récit de Posidonius, et M. C. Müller est d'avis que cet écrivain le prolongea jusqu'après la mort de César ; ce que nous admettons dans cette mesure, que Posidonius, en effet, ne peut avoir parlé des liens d'origine par lesquels on rattachait le meurtrier de César au premier Brutus, qu'à l'époque où l'opinion publique attendait de celui-ci un acte d'énergie républicaine : conclusion qui, même avec la réserve que j'y introduis, montre qu'en effet Posidonius écrivait encore du temps où Brutus commença à devenir un personnage politique très-important. Cela posé, comme il ne s'était écoulé qu'un demi-siècle entre l'expédition de Cépion (106) et l'arrivée de Posidonius à Rome, il est permis de croire que celui-ci ne composa la partie de son histoire, où devait se lire la réfutation de Timagène, qu'à Rome et pendant la prolongation de sa vie, qu'il faut admettre, contre l'opinion de M. Bake. Au milieu de ces tâtonnements, je le répète, l'argument tiré du texte de Strabon est d'un poids considérable dans la balance.

dans les lacs sacrés des Tectosages ; qu'à l'époque où l'expédition des Gaulois contre Delphes eut lieu, le trésor, pillé par les Phocidiens du temps de la Guerre Sacrée, devait se trouver vide ; que quand bien même il y fût resté quelque chose, la proie aurait dû se partager entre plusieurs nations gauloises ; que d'ailleurs les Gaulois, envahisseurs de la Grèce, avaient été trop maltraités dans leur retraite pour être en état de rien rapporter chez eux. Cette incroyable accumulation de richesses dans Toulouse s'expliquait, selon Posidonius, par la nature du pays où l'or se trouve en abondance et par la superstition des Gaulois, qui, vivant eux-mêmes sans luxe, donnaient aux dieux à peu près tout ce qu'ils possédaient, ce qui avait multiplié dans le pays les trésors sacrés. Le sentiment religieux qui rendait les offrandes presque innombrables, servait aussi à protéger les sanctuaires ; mais les Gaulois, sans se fier outre mesure à ce respect pour les choses saintes, avaient choisi, pour lieu de dépôt, les lacs consacrés, comme plus à l'abri du pillage. Aussi, quand les Romains se furent emparés du pays, vendit-on au profit du trésor public ces lacs, dont le dessèchement produisit des masses fabuleuses de métal. Toulouse surtout, dont les temples étaient l'objet de la vénération des peuples voisins, fournit à Cépion un butin inestimable [1].

La réfutation de Posidonius, on le voit, s'appuie sur quatre points principaux : 1° le trésor de Delphes était vide, ou à peu près, lors de l'expédition des Gaulois dans la Grèce ; 2° la retraite désastreuse des Gaulois fut un obstacle à ce qu'ils rapportassent rien dans leur patrie ; 3° le peu qu'ils avaient pu rapporter, dut se partager entre trop de nations diverses, pour avoir fait à Toulouse le fonds d'un

[1] Strab. IV. p. 188.

trésor considérable; 4° Cépion ne trouva dans les lacs de Toulouse que des lingots bruts, au lieu des métaux monnayés que les Gaulois auraient certainement trouvés à Delphes, dans le cas où leur expédition eut été aussi fructueuse que le voulait Timagène.

Sur le premier point, que les Gaulois auraient dû nécessairement trouver vide le trésor de Delphes, Posidonius doit s'être trompé; du moins Diodore, qui seul nous a conservé la substance des conditions imposées par Philippe aux Phocidiens après la conclusion de la Guerre Sacrée, dit expressément *qu'on retira aux vaincus le droit de posséder des chevaux et des armes, tant qu'ils n'auraient pas restitué les sommes enlevées au sanctuaire du dieu*, μὴ ἐξεῖναι δὲ αὐτοῖς μήτε ἵππους, μήτε ὅπλα κτήσασθαι, μέχρις ἂν οὗ τὰ χρήματα ἐκτίσωσι τῷ θεῷ τὰ σεσυλημένα (XVI, 60). Or il n'est pas probable que les Phocidiens, déjà si rigoureusement traités, ne se soient pas hâtés de reconquérir le droit de porter les armes, au prix que Philippe leur indiquait, et que, par conséquent, le trésor de Delphes ne se soit pas reformé rapidement. J'ajoute qu'il n'est pas impossible de fournir la preuve que cette restitution eut lieu principalement en espèces monnayées au nom de Philippe. Un tel procédé, qui assurait au roi de Macédoine le bénéfice de la fabrication des pièces restituées à Delphes, rentre naturellement dans les calculs d'un prince aussi soigneux de tous ses intérêts. Il était bon d'ailleurs, pour sa politique, que l'or rendu au sanctuaire d'Apollon, conservât l'empreinte du monarque qui avait vengé le dieu des profanateurs de son temple, et ce trésor de philippes, placé sous la garde des Amphictions, tout en préparant des ressources pour les intérêts communs de la Grèce, notamment pour la guerre contre les Perses, était sans doute destiné à rappeler le crime par lequel Athènes s'était ap-

proprié le trésor des alliés, confié à ses soins pour la même destination.

Mais ce n'est pas à l'aide du raisonnement seul, qu'on peut démonter la vraisemblance d'une accumulation de philippes dans le trésor de Delphes. La numismatique du roi de Macédoine semble fournir des témoignages positifs à l'appui de cette opinion. Depuis que des investigations récentes ont prouvé l'intérêt qui s'attache aux symboles accessoires dont sont accompagnés les types principaux sur les médailles des rois grecs, on a pu tirer des inductions précieuses pour l'histoire de Philippe de Macédoine, d'une révision attentive de ses monnaies, objet jusqu'ici d'une indifférence causée par la multiplicité de ces pièces. M. Müller, de Copenhague, a jeté, sous ce rapport, les fondements d'un excellent travail, mais il s'en faut qu'il ait épuisé la matière. Il n'a pas notamment signalé, parmi les statères d'or de Philippe, une monnaie qui se distingue de toutes les autres, non-seulement par le symbole accessoire du revers, mais encore par le caractère de la tête [1]. Communément, et même à cette seule exception près, les philippes d'or reproduisent, en y ajoutant une couronne de laurier, la tête à cheveux courts des précédentes monnaies de la Macédoine, et dans laquelle on reconnaît un Apollon *tonsus* propre à cette contrée, ou le héros *Caranus*, auteur de la dynastie. La pièce, sur laquelle je veux appeler l'attention des numismatistes, se distingue de toutes les autres, en ce qu'elle offre au droit un véritable Apollon, tel qu'on l'adorait à Delphes, avec sa chevelure abondante s'échap-

[1] Pl. IX, n° 1. Un exemplaire de la même pièce a été récemment publié par M. le général Fox, comme provenant de sa collection, *Engravings of unedited or rare greek coins*, pl. VI, n° 67. On a mis ici en regard (n° 2), un des philippes ordinaires, frappé à Téos, qu'indique le symbole accessoire du *Canthare*.

pant de la couronne de laurier[1]. On rapporte que, dans la Guerre Sacrée, Philippe avait fait couronner de laurier tous ses soldats, les signalant ainsi à la piété des Grecs, comme les vengeurs de la religion[2]. Cette circonstance semble rappelée par le revers du statère, qui nous montre, au lieu du *Caranus*, la tête laurée de l'Apollon *intonsus;* on y remarque en effet, dans le champ, au-dessus du bige, une *couronne de laurier.*

Les mêmes particularités se reproduisent sur une des divisions de l'argent du même prince. On a rangé jusqu'ici, parmi les monnaies de Philippe Aridée, des trioboles du système babylonien (2gr.,60) qui au revers du cavalier propre aux tétradrachmes de Philippe, fils d'Amyntas, montrent une tête diadémée, à cheveux courts, accompagnée de *cornes naissantes*, qui la signalent comme étant celle de *Caranus*, ou de l'*Apollon Carnéus.* La reproduction du revers des tétra-

[1] On peut comparer avec avantage la tête d'Apollon sur le statère de Philippe dont il est ici question, avec celle du même dieu sur la reproduction du colosse de bronze que les Phocidiens furent contraints d'élever à Delphes, après la conclusion de la Guerre Sacrée; reproduction qui, suivant une conjecture très-ingénieuse de M. l'abbé Cavedoni et que j'ai acceptée (voy. *Vases hist.*, p. 18), décore le tétradrachme célèbre, portant la légende ΑΜΦΙΚΤΙΟ. En parlant de ce tétradrachme, j'en avais rapproché une pièce de bronze avec la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, et que je croyais inédite; je me suis aperçu depuis que cette dernière médaille avait été attribuée à Tauromenium de la Sicile, par Eckhel (*D. N.*, I, p. 248), à cause de la légende ΑΠΟΛΛΩΝΟΣ, qui se trouve aussi, avec l'ethnique ΤΑΥΡΟΜΕΝΙΤΑΝ, sur des médailles de cette ville. Mais le rapprochement proposé par Eckhel n'a rien d'absolument concluant, surtout si l'on réfléchit que le cratère propre aux Béotiens, et qui décore le revers de cette médaille, ne se retrouve pas sur les médailles de la Sicile. D'ailleurs la pièce en question est d'un travail tout différent de celui des monnaies de Tauromenium. Cousinéry avait trouvé en Grèce un exemplaire de la médaille que nous avons rapprochée de celle des Amphictions, et Torremuzza, dont le catalogue des pièces de la Sicile est si remarquablement complet, ne la cite pas.

[2] Justin., VIII, 2.

drachmes, et la parfaite ressemblance du style doivent faire restituer indubitablement au fils d'Amyntas cette jolie série de pièces d'argent.

Or, on y remarque, entre tous, sur les cartons du médailler national, un seul exemplaire qui, au lieu de la tête cornue à cheveux courts, montre un jeune dieu, dont l'abondante chevelure s'enroule autour du bandeau royal, et au revers de cette seule médaille, le symbole accessoire gravé sous le *celès* est une *branche de laurier* à laquelle est nouée une bandelette [1]. Nous croyons donc pouvoir considérer ces deux pièces, le statère d'or et le triobole d'argent comme frappées, ou pendant la Guerre Sacrée, ou après sa conclusion. Si, comme nous l'avons établi plus haut, Philippe fournit aux Phocidiens une masse d'or et d'argent destinée à reconstituer le trésor de Delphes, les pièces que je viens de distinguer durent figurer de préférence dans cette offrande forcée, et, je ne crains pas de l'ajouter, les imitations gauloises des philippes viennent à l'appui de notre induction. En effet, la différence saillante qui existe entre les vrais philippes et leurs reproductions gauloises, c'est que la plupart de ces dernières nous montrent un Apollon caractérisé par une chevelure abondante. Il est naturel de penser que les Gaulois, qui n'inventaient rien alors en fait de types monétaires, n'auront pas ajouté de leur chef les boucles luxuriantes qu'on remarque généralement sur la tête dont leurs statères sont ornés. On peut donc croire que c'étaient des philippes, comme celui que nous avons rapporté à Delphes, qui leur avaient servi de modèle.

Le second argument de Posidonius se tire de l'impossibilité dans laquelle les Gaulois se seraient trouvés de rap-

[1] Pl. IX, n° 3, et à côté, n° 4, une des pièces ordinaires de cette série.

porter chez eux un trésor considérable. Posidonius, on doit le remarquer, ne soutient pas que Delphes ait échappé à l'invasion gauloise : il raconte la discorde des barbares et leur dispersion, il les peint comme misérablement repoussés, et en conclut à l'invraisemblance de la tradition qui les faisait retourner sains et saufs dans leur patrie : Οὐδὲ σωθῆναι δὲ αὐτοὺς εἰκὸς εἰς τὴν οἰκείαν, ἀθλίως ἀπαλλαχθέντας, μετὰ τὴν ἐκ Δελφῶν ἀποχώρησιν, καὶ σκεδασθέντας ἄλλους ἐπ' ἄλλα μέρη διὰ τὴν διχοστασίαν. Les autres historiens vont beaucoup plus loin, mais leurs récits sont souvent contradictoires, et la divergence qu'on remarque entre eux ôte bien de l'autorité à leur témoignage.

Nous avons deux versions complètes de la campagne des Gaulois dans la Grèce. L'une avait été donnée par Trogue-Pompée dans le XXIVe livre de sa grande histoire et nous possédons l'analyse que Justin en avait faite. L'écrivain commençait par un tableau général des expéditions gauloises, soit en Italie, soit en Illyrie ou dans la Pannonie. Venait ensuite l'invasion de la Grèce et de la Macédoine, la terreur des rois et des peuples à l'approche des conquérants, et la défense téméraire de Ptolémée Céraunus punie par la défaite et la mort. Dans la consternation répandue par cette catastrophe, un généreux citoyen, Sosthène, se met à la tête de ses compatriotes, comprime un instant le flot de l'invasion, et reçoit pour récompense la couronne de la Macédoine.

Mais Sosthène qui avait soutenu l'effort de Belgius, succombe à son tour sous les coups de Brennus, accouru à la tête de 150 mille hommes et de 15 mille cavaliers. Les Macédoniens sont réduits à s'enfermer dans l'enceinte des villes, et Brennus qui dédaigne d'achever sa conquête dirige ses pas vers Delphes, en vue de laquelle il arrive,

sans qu'il soit question, du moins dans l'abrégé de Justin, des obstacles qu'il aurait rencontrés en route, notamment au passage des Thermopyles. Les Grecs ne peuvent rien pour la défense de la ville sacrée, mais Apollon lui-même se charge de préserver son temple, et des phénomènes surnaturels frappent l'armée gauloise à tel point qu'il n'en reste pas un soldat pour annoncer sa défaite : *quo pacto evenit ut nemo ex tanto exercitu, qui paulo ante fiducia virium etiam adversus Deos contendebat, vel ad memoriam tantæ cladis, superesset.*

C'est par cette proposition outrée que se termine le XXIVe livre de Justin, et en commençant le XXVe l'historien nous montre deux compétiteurs se disputant le trône de Macédoine, Antigonus Gonatas, et Antiochus Ier, roi de Syrie. Antigonus rentré en possession du trône de son père Démétrius, subit à son tour le malheur de l'invasion : mais ses ennemis se réduisent à un petit nombre, 15,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, reste de ceux que Brennus avait laissés à la garde des frontières, au moment où il envahissait la Grèce. Ces 18,000 hommes n'en mettent pas moins la Macédoine en péril, et l'historien célèbre la ruse par laquelle Antigonus parvient à sauver son pays : événement suffisant peut-être pour rendre à la Macédoine un peu de sécurité, mais qui n'empêcha pas qu'à la même époque (c'est toujours Trogue-Pompée qui l'atteste), la milice gauloise ne restât l'arbitre du sort des monarchies en Asie comme en Europe. Nous ne trouvons dans l'abréviateur de Trogue-Pompée aucune indication du temps qui s'est écoulé depuis la première invasion gauloise et la mort de Ptolémée Céraunus, jusqu'au raffermissement de la monarchie macédonienne sous Antigonus Gonatas ; mais Porphyre, le plus exact, pour ces événements, des historiens dont le témoignage

nous soit parvenu, met quatre ans et quelques mois entre la mort de Ptolémée Céraunus et l'avénement d'Antigonus [1].

Le récit de Pausanias [2] commence par une première tentative de Cambaulus, suivie d'une expédition divisée en trois corps, et se dirigeant vers la Thrace, la Péonie et la Macédoine. Le troisième corps, commandé par Belgius, défait en bataille rangée Ptolémée Céraunus qui est tué dans le combat, ce qui ne fait pas que les Gaulois aient alors plus de courage pour envahir la Grèce. Mais après le retour des envahisseurs dans leur pays, Brennus décide ses compatriotes à tenter une grande expédition pour laquelle s'enrôlent 150 mille fantassins et jusqu'à 61,200 cavaliers.

La Grèce, voyant son existence en question, se rassemble aux Thermopyles; et de là un parallèle étudié entre les contingents envoyés sous le commandement de Léonidas, lors de l'invasion des Perses, et ceux que les diverses cités expédient pour disputer le passage aux Gaulois. Parmi les auxiliaires de la dernière époque, on voit figurer des soldats de la Macédoine et de l'Asie. Antigonus Gonatas en envoie cinq cents, et Antiochus Ier le même nombre. Les Grecs font des prodiges de valeur, tant sur les bords du Sperchius qu'aux défilés du mont OEta; mais, favorisé par les Ænianes et les habitants d'Héraclée, qui trahissent la cause commune dans un intérêt de sécurité personnelle, Brennus ne tarde pas à tourner la position, et la route de la Phocide lui est désormais ouverte. Nouveau dénombrement des Grecs accourus au secours de Delphes. Les Gaulois sont inquiétés dans leur marche; ils arrivent néan-

[1] *Fragm. hist.*, t. III, p. 696.
[2] X, 20, 3.

moins devant Delphes, et alors se déroule la série de prodiges, tremblement de terre, éboulement de rochers, tonnerre, foudre, combustion spontanée à laquelle succède un froid terrible, apparition des héros protecteurs de la ville sainte, enfin cette terreur panique ou sans cause, dont l'effet fut tel que, jointe à la vengeance des Étoliens pour des massacres horribles accomplis dans leur pays, elle finit par anéantir cette immense armée gauloise, ὡς μηδένα οἴκαδε ἀποσωθῆναι [1].

On comprend à première vue ce que ces deux récits ont d'incompatible. Dans l'un nous voyons se succéder la défaite et la mort de deux rois de Macédoine, Ptolémée Céraunus et Sosthène. Ce n'est qu'après la chute du second que Brennus prend le chemin de la Grèce. Le chef gaulois succombe à son tour devant Delphes, et c'est plus tard seulement qu'Antigonus Gonatas, ayant pris possession de la Macédoine, parvient à purger ses frontières des derniers envahisseurs. Dans l'autre narration, Sosthène disparaît; Brennus, quelque temps après la mort de Ptolémée Céraunus, revient sur ses pas, et, dans une nouvelle expédition, après avoir rencontré une résistance énergique aux Thermopyles, de la part d'une armée qui avait reçu des renforts d'Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, il échoue devant Delphes sous une intervention surnaturelle qui amène la destruction complète de son armée. Il a dû, d'après les assertions mêmes de Justin, s'écouler nécessairement un temps assez long entre la défaite de Ptolémée par Belgius, et l'attaque de Delphes, et néanmoins ce dernier événement est fixé par Pausanias à la deuxième année de la CXXV[e] olympiade, c'est-à-dire à l'an 279 avant Jésus-Christ, lorsqu'il est constant que cette

[1] Paus., X, 23, 8.

année fut celle qui vit succomber Ptolémée Céraunus sous les coups des Gaulois.

Que conclure de ces contradictions, si ce n'est qu'on ne doit chercher dans ces compositions emphatiques, surchargées de détails poétiques et miraculeux, comme d'exagérations patriotiques, que de vaines tentatives faites pour consoler la Grèce asservie de la perte de son ancienne gloire? Sans doute le récit de Trogue-Pompée, évidemment puisé aux sources macédoniennes, doit donner (et la comparaison avec Porphyre le démontre) plus exactement l'enchaînement des faits, et le silence gardé par l'historien sur la résistance que Brennus aurait rencontrée avant de franchir les Thermopyles est certainement plus rapproché de la mesure exacte de l'histoire que la composition, d'origine clairement athénienne, où l'on s'est efforcé de faire des Grecs du IIIe siècle avant notre ère quelque chose de supérieur aux soldats de Léonidas [1]. D'un autre côté, la version que rapporte Pausanias se recommande par quelques détails précieux et certainement exacts sur l'organisation,

[1] On ne peut guère, pour écarter une des principales invraisemblances du récit de Pausanias, s'appuyer sur l'assertion de Porphyre, lorsqu'il affirme (*Fr. hist.*, p. 700) qu'Antigonus Gonatas portait le titre de roi dix ans avant d'entrer en possession de la Macédoine, et soutenir, en conséquence, que les cinq cents hoplites, expédiés par Antigonus, venaient de l'Achaïe, où ce prince était alors retiré. Car, outre qu'il n'est guère vraisemblable qu'Antigonus fût alors en état de mettre sur pied un corps d'armée, si peu considérable qu'on le suppose, Pausanias dit expressément que les cinq cents hommes étaient commandés par un Macédonien et venaient de la Macédoine, X, 20, 3 : βασιλέων δὲ ξενικὰ, πεντακόσιοί τε ἐκ Μακεδονίας... Ἄρχοντες δὲ τῶν μὲν παρ' Ἀντιγόνου πεμφθέντων Ἀριστόδημος ἦν Μακεδὼν, κ. τ. λ. Ce qui achève de démontrer l'extrême incertitude de tous ces récits, c'est de voir Porphyre substituer *Brennus* à *Belgius* dans la mention qu'il fait de la victoire de Sosthène. Ce dernier historien, du reste, se bornant aux faits qui concernent la Macédoine, garde un silence complet sur l'expédition contre Delphes.

l'armement et la manière de combattre des armées gauloises. Nous pouvons y chercher un argument contre la première assertion de Posidonius, en relevant le soin avec lequel, dans la composition athénienne, Brennus s'efforce d'enflammer la cupidité de ses compatriotes « en leur parlant de l'or et de l'argent accumulés dans les temples de la Grèce », πλείονα δὲ ἐν ἱεροῖς τά τε ἀναθήματα καὶ ἄργυρος καὶ χρυσός ἐστιν ἐπίσημος (X, 19, 5). Mais s'il en résulte que ces sanctuaires, et surtout celui de Delphes, avaient encore des richesses capables de tenter la cupidité des envahisseurs, les deux affirmations communes à l'un et à l'autre récit, la première que les Gaulois ont été repoussés de devant Delphes, la seconde qu'ils ont été détruits jusqu'au dernier, n'ont pour elles aucune espèce de garantie, et doivent être reléguées au nombre des fables dont se flattait l'amour propre des Grecs dégénérés.

Les Grecs avaient vu les Gaulois tomber à l'improviste sur leur pays; ils les avaient vus ensuite se retirer avec la même rapidité : ne pouvant s'expliquer, ni cette brusque invasion, ni cette retraite précipitée, ils en conclurent qu'une terreur sans motif, envoyée par les dieux protecteurs de leur pays, avait pu seule écarter ces terribles adversaires. Après leur départ, ils attribuèrent au dieu Pan, l'auteur des terreurs subites, la délivrance de leur patrie, et c'est ainsi qu'Antigonus Gonatas, sans avoir eu probablement rien de commun avec la prétendue délivrance de Delphes, adopta pour type de ses monnaies, soit la tête de Pan, soit la figure de ce dieu, élevant un trophée composé d'armes gauloises [1].

[1] Porphyre est bien plus dans le vrai de l'histoire, lorsqu'il rapporte que les Macédoniens avaient donné à Brennus le surnom d'*Étésien*, parce que l'expédition n'avait pas duré plus longtemps que les vents étésiens n'ont coutume de souffler : Βρέννου τοῦ Γαλάτου ἐπιόντος τοσούτου πολέμου. Καὶ αὐτὸν οἱ Μακεδόνες Ἐτησίαν ἐκάλεσαν, ὅτι χρόνῳ τοσῷδε οἱ ἐτησίαι πνέουσι. (*Fr. hist.*, t. III, p. 699).

Mais si les motifs de la conduite des Gaulois étaient un mystère pour les Grecs, il ne nous est pas interdit aujourd'hui d'en pénétrer le secret. Dans ces grandes invasions, il y avait des guerriers qui partaient pour s'établir au loin et sans esprit de retour. Ceux-ci fournirent des habitants à la Thrace et à la partie du royaume de la Bithynie qui reçut des Grecs le nom de Galatie, après la prise de possession des nouveaux maîtres du sol. D'autres avaient pour but une expédition temporaire, et ce qu'on pourrait appeler un grand coup de main. Les routes des contrées voisines de la Gaule leur étaient fermées. En Espagne, ils auraient rencontré la puissance carthaginoise : en Italie, où tant de Gaulois avaient trouvé place, les Romains s'apprêtaient à les faire reculer, et déjà depuis quatre ans (283 avant Jésus-Christ) avait eu lieu, sur le territoire même de la Gaule cisalpine, la fondation de la colonie de Sena Gallica. Restait la Grèce en proie aux désordres qui se perpétuèrent plus de quarante ans après la mort d'Alexandre. Pyrrhus était en Italie; Séleucus, seul capable de rétablir l'ordre en Macédoine, venait de succomber sous les embûches de Ptolémée Céraunus. Le moment était favorable pour une invasion, et rien ne nous empêche de croire que les Gaulois, dont les informations s'étendaient jusqu'à la frontière de Macédoine, à travers toutes les tribus de leur race qui occupaient alors le pays entre le Rhin et le Danube, n'eussent des données positives sur les richesses conservées dans le sanctuaire de Delphes. Marchant droit à leur but, ils s'emparèrent, ou de force ou par capitulation, du trésor reconstitué par Philippe, et l'influence exclusive que la monnaie d'or de ce prince exerça sur celle qui fut bientôt frappée par les Gaulois, démontre que les bandes qui avaient pillé Delphes, parvinrent à ramener dans la mère patrie le butin de leur expédition.

Harcelés dans leur retraite par les Grecs, qui reprenaient courage en leur voyant tourner le dos, ils purent être battus dans des rencontres dont la vanité des Grecs exagéra l'importance; ils firent sans doute quelques pertes sensibles; mais le but de l'entreprise n'en fut pas moins atteint, et le trésor de Delphes, devenu la propriété des Gaulois, fut pour eux le principe et le modèle du monnayage national.

Posidonius, après avoir cherché à établir l'invraisemblance du retour des Gaulois dans leur patrie avec le butin pris à Delphes, semble demander (et c'est son troisième argument) s'il est croyable que les Tectosages eussent conservé tout le profit d'une expédition commune à plusieurs peuples de la Gaule. Dans son opinion, le partage du butin aurait dû avoir lieu entre les diverses cités, et dès lors, selon lui, on ne saurait admettre que Toulouse eût gardé pour sa part une somme aussi considérable. Laissons de côté la question de la somme, question pour l'éclaircissement de laquelle nous ne pouvons trouver de renseignements sûrs ni du côté des Grecs, ni du côté des Gaulois. Timagène lui-même, tout en admettant la tradition de l'origine grecque ou delphique du trésor de Toulouse, avait soin de remarquer que le premier dépôt dût successivement s'accroître par les libéralités des habitants. Ce qu'il faut concéder à Posidonius, c'est la vraisemblance du partage, si effectivement l'or de Delphes fut rapporté dans la Gaule, et j'ajoute que les monuments nous fournissent la preuve que ce partage avait eu lieu.

M. Duchalais entrevit le premier la possibilité de donner des attributions aux imitations gauloises des philippes d'or, en reconnaissant les éléments principaux du nom des Arvernes dans la décomposition du monogramme qui accompagne un grand nombre de ces pièces, découvertes pour

la plupart dans les limites de l'ancienne Auvergne. On verra, par la suite de ce travail, combien la conjecture de M. Duchalais était fondée, et quels arguments solides les découvertes récentes ont apportés à l'appui. C'est déjà, en faveur de l'hypothèse du partage, une preuve remarquable que l'obligation dans laquelle nous sommes de donner aux Arvernes, c'est-à-dire à un peuple différent des Volces Tectosages, une quantité des plus anciennes imitations de philippes qu'ait fournies le sol de la Gaule. Mais si désormais nous pouvons avec certitude faire la part des Arvernes, parmi les imitations de philippes d'or que nous possédons, il s'ensuit qu'en distinguant celles de ces pièces qui n'appartiennent certainement pas aux Arvernes, nous sommes sur la voie d'y reconnaître la marque d'autres nations gauloises.

Afin d'arriver à ce résultat, j'ai repris parmi les philippes que Mionnet a décrits à la Macédoine, une pièce de travail évidemment gaulois, et qui offre au revers, sous les pieds des chevaux, avec un buste radié de face, la légende *en lettres latines* VI (pl. IX, n° 6), et non pas les lettres ΥΙ de l'alphabet grec, comme on l'avait dit jusqu'ici avec un peu de complaisance, parce qu'on ne s'attendait pas à rencontrer une légende latine sur des pièces qu'on n'aurait osé retirer au fils d'Amyntas. Ces lettres VI, tracées à la place où d'autres fois on trouve le monogramme des Arvernes, m'ont paru devoir contenir l'indication d'un peuple de la Gaule, et dans cette hypothèse, les *Bituriges Vivisci* m'ont semblé réunir tous les caractères de la vraisemblance. J'ai retrouvé sur d'autres imitations gauloises, plus barbares et probablement plus récentes, la même tête de face radiée, dégénérée en une sorte de faisceau d'épis (pl. IX, n° 7), et j'ai provisoirement rangé ces pièces aux *Bituriges*, soit que le symbole qui les

décore n'ait appartenu, entre eux, qu'aux *Vivisci*, soit que les *Cubi* en aient aussi fait usage, comme d'une désignation commune à tout le corps de nation des *Bituriges*.

Une autre marque distinctive, plus intéressante pour l'éclaircissement du problème que nous cherchons à résoudre, nous a été fournie par deux statères gaulois, l'un fourré (pl. IX, n° 9), l'autre d'un titre assez inférieur (pl. IX, n° 8), où l'on trouve une tête de femme environnée de divers attributs, substituée à la tête d'Apollon. L'explication de cette singularité est donnée par le revers des mêmes pièces, où, à la place réservée d'ordinaire, soit aux initiales, soit aux symboles qui désignent la nation gauloise, se trouve l'imitation de la *rose vue de face*, empruntée par les Volces Tectosages aux médailles de Rhoda, colonie grecque de la côte d'Espagne. Les monnaies d'argent où la rose de Rhoda dégénère progressivement en une roue à quatre rayons grossièrement tracée, se trouvent en grande abondance à Vieille-Toulouse, et leur attribution aux Volces Tectosages ne fait plus l'objet d'un doute. C'est un des points par lesquels l'influence du monnayage des villes grecques de la Gaule ou de la Péninsule hispanique se fait sentir dans la numismatique des Gaulois autonomes. De même que les colons ou les clients de Marseille, dans la Gaule méridionale, jusques et y compris les Volces Arécomiques, ont imité les types de la cité phocéenne, de même Rhoda et Emporiæ ont agi sur les nations gauloises plus rapprochées des Pyrénées. L'argent des Volces Tectosages, nous venons de le dire, procède des monnaies de Rhoda. Les statères d'or du même peuple, avec un ensemble emprunté aux philippes, laissent pénétrer l'influence d'Emporiæ par la substitution, très-facile et d'abord presque insensible, à la tête d'Apollon des philippes, d'une tête de

nymphe à cheveux épars, voisine de celle qui décore les pièces d'argent de la cité espagnole[1], et au revers, où le bige des philippes s'est maintenu sans altération, la rose originaire de Rhoda, sous la forme que lui avaient donnée les Tectosages, vient, comme symbole accessoire, démontrer que Toulouse, de même que la métropole des Arvernes, et celle des Bituriges Vivisci, avait produit des imitations de philippes.

J'aurais dû peut être signaler en premier lieu une pièce qui m'a été présentée par M. Charvet, négociant en médailles, et que j'espère un jour faire entrer dans la collection nationale : c'est un philippe d'or dont la légende grecque est correcte, et dont le poids (8,58) rentre presque dans celui des statères macédoniens. Le travail, qui dénote une main gauloise, avertit seul d'abord qu'il s'agit ici d'une œuvre d'imitation, et cette opinion se confirme lorsqu'on distingue un V latin, au-dessous du quadrige (pl. IX, n° 5). L'initiale V me semble indiquer les *Volcæ*, sans doute les *Volcæ Tectosages*, et l'on acquiert de cette façon la connaissance du premier anneau qui unit les statères de la Macédoine à la chaîne des statères gaulois.

Nous voyons ainsi se faire, pour ainsi dire sous nos yeux, le partage du butin de Delphes, et les divers peuples qui avaient pris part à l'expédition contre la Grèce, imprimer, par la suite des temps, leurs symboles parti-

[1] L'espèce d'épi placé devant le profil de la tête sur le premier (n° 9) des statères que je donne aux Volces Tectosages, et la végétation qui semble sortir de la bouche de cette tête et s'épanouir en deux branches sur le second (n° 8), sont une imitation barbare des deux dauphins que les drachmes d'Emporiæ montrent à la même place. La seconde de ces pièces dont l'émission dut nécessairement se rapprocher de l'époque où Cépion prit Toulouse, a un poids très-faible (7,20) et l'or en est à bas titre. La première, plus voisine des modèles, et d'un meilleur travail, ne pèse encore que 7,40 ; mais elle est fourrée.

culiers sur les pièces d'or qui leur servaient à renouveler le monnayage issu de leurs anciennes conquêtes.

Je passe au quatrième et dernier argument de Posidonius contre l'opinion de Timagène sur l'origine du trésor de Toulouse, opinion qui nous fait remonter à la source unique des imitations de philippes exécutées par les Gaulois. Pour rendre claire cette partie de l'argumentation de Posidonius, nous avons besoin de la compléter. L'écrivain grec semble dire : « Si les Gaulois avaient rapporté à Toulouse le trésor de Delphes, ce trésor, qui se composait d'objets d'art et d'espèces monnayées, aurait dû être retrouvé par Cépion intact et sous sa forme originaire. Au contraire, le général romain ne tira des sanctuaires et des lacs sacrés que des lingots bruts : donc ces richesses ne pouvaient provenir du pillage de Delphes. »

On pourrait nous dire à notre tour : « Si les Gaulois avaient rapporté de la Grèce la masse de philippes d'or que vous supposez, ces philippes devraient se retrouver en abondance sur notre sol, tandis que vous ne nous offrez que des imitations exécutées par les Gaulois. Vous nous faites voir la conséquence, et, pour vous croire, nous aurions besoin de remonter jusqu'au principe. Tant que vous ne l'aurez pas fait, il restera un doute sur la légitimité de vos conclusions. » Je commence par déclarer que je ne puis rien répondre sur la question de savoir si l'on découvre en Gaule de véritables philippes d'or, frappés en Macédoine ou dans la Grèce. La chose n'a rien d'invraisemblable en elle-même, mais l'impossibilité dans laquelle nous sommes de vérifier la provenance des pièces qui figurent sur nos cartons, surtout pour celles dont l'acquisition remonte au XVIIIe et même au XVIIe siècle, est un obstacle réel à l'éclaircissement de cette partie du problème. Ce dont il faut

convenir, c'est que, de notre temps et à notre connaissance, on n'a pas trouvé en France de véritables philippes, frappés dans la Macédoine ou dans la Grèce, et que tous les exemplaires qui ont passé sous nos yeux sont des imitations gauloises de philippes.

Nous n'avons donc rien à objecter contre la question telle qu'elle nous est posée, et nous pouvons reconnaître provisoirement que *tous* les philippes trouvés en Gaule sont des imitations faites par les peuples de cette contrée.

Cela posé, le seul moyen que nous ayons pour répondre à l'objection de Posidonius et à celle qu'on peut nous faire, c'est de donner la preuve que les philippes rapportés de la Grèce durent subir une refonte générale, de façon qu'à l'exception de ceux qui auraient pu se perdre ou rester enfouis, le modèle de la monnaie gauloise ait disparu et qu'il n'en soit resté que les imitations; à peu près de la même manière que quand un corps s'est trouvé surpris dans un terrain d'une nature à la fois friable, consistante et conservatrice, après la dissolution du cadavre, le moule s'en conserve et offre un creux qui représente l'ancienne convexité du corps enfoui.

Ici, l'examen des statères d'or frappés par les Arvernes nous sera d'un puissant secours, et c'est pourquoi nous devons commencer par faire connaître les émissions successives dont l'altération et la transformation des symboles nous permet de reconstituer l'ordre et la suite.

Nous commençons par une pièce (pl. X, n° 1) où la légende de Philippe est encore assez reconnaissable (*sic* ΦΙΠΠΠΟΙΥ) et sur laquelle on remarque, entre les jambes des chevaux du revers, un monogramme composé très-clairement des lettres grecques Α et Ρ (*sic* ☧); ce sont les deux premières du nom des Ἀρουέρνοι. Je suppose que les

deux lettres sont grecques ; néanmoins, il ne serait pas impossible de substituer dans le monogramme en question l'R latine au P grec, et alors les éléments dont il se compose se trouveraient empruntés à l'alphabet des Romains, qui a fourni toutes les légendes subséquentes des Arvernes. J'ajoute, à ce sujet, que le statère qui porte les lettres latines VI, et que je suppose avoir été frappé par les *Bituriges Vivisci*, est du même poids, et par conséquent, comme nous le verrons bientôt, aussi ancien que celui des Arvernes dont nous nous occupons en ce moment ; que le statère de M. Charvet, où se trouve un V, est encore plus pesant. Mais pouvant expliquer le monogramme avec le seul secours de l'alphabet grec, j'ai mieux aimé m'en tenir provisoirement à cette supposition, que de soulever prématurément une question grave, celle de savoir si les Arvernes et d'autres peuples gaulois n'avaient pas connu l'alphabet latin longtemps avant que les Romains ne pénétrassent eux-mêmes dans la Gaule.

Comme seconde variété du statère des Arvernes, je présente ensuite (pl. X, n° 2) une pièce qui ne montre plus le monogramme que déjà notablement altéré (*sic*). Les barres obliques de l'A sont encore droites, mais déjà la boucle du P se détache et ne forme plus qu'un crochet. Cette pièce doit nécessairement avoir été frappée assez longtemps après la première.

A cette seconde variété se rattache une division du statère, qui, sous un monogramme exactement semblable, montre un O, ce qui forme la combinaison suivante (pl. X, n° 3).

Dans le premier moment, j'avais pensé que cet O devait entrer dans la transcription grecque du nom des Arvernes, et que par conséquent en le joignant au monogramme on devait lire ΑΡΟΥ ; c'était un motif de plus

pour considérer le monogramme comme composé de lettres grecques. Mais, outre que cette combinaison aurait offert quelque chose de bizarre, l'étude d'un statère des Arvernes de la collection de M. Mioche, et dont cet amateur a bien voulu me communiquer l'empreinte, a modifié ma première pensée, en m'indiquant la route que je devais prendre pour arriver à l'intelligence de l'O en question.

Le statère de M. Mioche, que nous rangerons plus tard à son époque probable, parmi les pièces des derniers temps de l'indépendance des Arvernes, porte en lettres probablement latines, la légende très-lisible OMONION (pl. X, nº 6). Je reconnais dans ce mot l'emprunt fait aux Grecs, avec l'addition d'une désinence celtique du mot de ὁμόνοια, *concordia*, et je pense qu'il désigne sur la pièce gauloise une *concorde* ou *confédération*, à la tête de laquelle les Arvernes étaient placés [1]. Je reviendrai plus tard sur la nature probable d'une telle confédération. Pour le moment, il me suffit de

[1] Si le mot OMONION est d'origine grecque, la forme en est altérée; on y trouve I au lieu d'OI, et la désinence n'a rien de commun avec les flexions habituelles de la langue grecque. Je me suis demandé si cette désinence n'avait pas son principe dans les règles de la formation des mots, propres aux idiomes celtiques, et j'ai trouvé qu'en effet la lettre N, placée à la fin du mot, y servait à indiquer le caractère abstrait ou dérivé d'un grand nombre de substantifs. Ainsi, dans les dialectes bretons, de *fall*, *chétif*, on fait *fallaen* *défaillance*; de *gwela*, *pleurer*, *gwelvan*, *pleurs*; de *linvâ*, *déborder*, *linvaden*, *déluge*; de *bloaz*, *an*, *blizen*, *année*. Quelquefois la désinence *on* fait passer l'adjectif de l'objet à la personne; ainsi de *gwir*, *vrai*, vient *gwirion*, *véridique*, d'où dérive *gwirionez*, véracité. Je me suis promis de n'appliquer à la désinence d'aucun mot qui me serait fourni par les monnaies des peuples celtiques, une explication que ne justifiât pas la constitution de leur langue, et malgré l'imperfection de mes connaissances en ce genre, je fais ici la première épreuve du principe qui vient d'être posé. Peu importe d'ailleurs qu'elle s'applique à un mot d'origine grecque. Les Bretons continuent de traiter de même les mots d'origine évidemment française, et l'on ne pourrait citer que bien peu de langues qui n'appliquent pas leurs flexions aux mots empruntés par elles à d'autres idiomes.

rapprocher l'initiale O du monogramme AP, et de traduire ces deux signes par les mots latins *Arvernorum concordia*, *confédération des Arvernes.*

Troisième variété (pl. X, n° 4). La légende de *Philippe* (mutilée sur la seconde) est encore assez reconnaissable, mais le monogramme se déforme de plus en plus : la barre oblique de gauche se transforme en un S latin qui comprend au sommet l'ancienne boucle du P, mais la barre de droite est encore à peu près intacte (*sic* [symbole]) [1].

Quatrième variété (pl. X, n° 5). Le nom de Philippe s'altère davantage (*sic* ΛΙΠΠΟΠΟ) et le monogramme devient une véritable *triquetra* composée de trois S qui se confondent par leurs extrémités (*sic* [symbole]) [2]. C'est sous cette forme que le monogramme, passé à l'état de symbole, se reproduira désormais, paraissant affecté plus particulièrement aux pièces qui ne portent pas le nom des chefs de la nation.

Par la dégradation progressive des formes, depuis les lettres claires, reconnaissables dans leur combinaison et fournissant un sens raisonnable, jusqu'à l'introduction d'un signe arbitraire, j'ai pu suivre l'altération graduelle des philippes chez les Arvernes. Maintenant, si je mets successivement dans la balance les quatre pièces dont il vient d'être question, je trouve que leur poids va en diminuant : ainsi la première pesait 8,38 ; la seconde pèse 7,90, la troisième 7,80, la quatrième 7,70, et la constatation de

[1] Au droit de ces deux variétés (2e et 3e), et devant la tête d'Apollon, est un E, qui, sur la première pièce, ressemble à trois clous posés horizontalement sans liaison par le sommet. Quelle est la signification de cette lettre ? Je l'ignore absolument. Mais, en tous cas, il est impossible de songer, comme l'avait fait M. Duchalais, à l'initiale du nom des *Ædui.*

[2] Voyez plus haut sur la division du statère (pl. X, n° 3), l'O isolé placé sous le monogramme. De cette disposition, on arrive à la figure [symbole].

cette échelle de diminution n'est point illusoire : car si je prends ensuite le plus ancien, suivant nos observations, des statères arvernes qui portent le nom d'un souverain, j'y trouve 7,40 de poids, ce qui démontre, que depuis l'origine (sauf un revirement dont il sera ultérieurement question) le taux des monnaies d'or n'avait pas cessé de s'affaiblir.

Or le poids normal d'un vrai philippe de Macédoine est de 8,60 : la plus ancienne et la plus pesante des imitations arvernes de ce statère qui nous soient parvenues, pesant à peu près 8,40, a par conséquent déjà subi au moins 0,20 de réduction. Qui ne voit désormais l'intérêt qu'on eut à refondre les espèces apportées de Delphes? Tout l'or qui devait passer dans la circulation subissait cette métamorphose. On aurait pu garder intact ce qui formait la réserve ; mais les dépositaires de la fortune publique, trouvant plus sûr de confier aux lacs sacrés les ressources de l'avenir, étaient portés à les convertir en lingots, afin de pouvoir, en cas de besoin, les reprendre plus facilement. Ce furent ces dépôts que Cépion trouva dans les lacs de Toulouse, tandis que les imitations fournies par le sol de la Gaule nous représentent les émissions successives que les besoins politiques, surtout ceux de la guerre, firent prendre sur la réserve des différents États.

Il nous reste à chercher la cause de la diminution graduelle que nous avons constatée dans les statères gaulois. Les Arvernes, à dater de leur contact immédiat avec les Romains, éprouvèrent des désastres et des embarras, semblables à ceux dont l'effet inévitable est de produire, chez tous les peuples, de l'altération dans le taux et le titre des monnaies. Ce motif suffirait pour expliquer la réduction opérée dans les dernières années de l'indépendance gauloise; mais les

statères imités directement des philippes, remontent à une époque bien antérieure; ils correspondent aux temps de la grande puissance des Arvernes, et ce n'est pas dans la prospérité que les gouvernements s'avisent d'altérer inutilement les monnaies. Si donc, à cette époque favorable, les Arvernes, en adoptant les philippes pour leur monnaie d'or, n'en avaient pas conservé le taux originaire, c'est qu'ils sentaient le besoin de se régler sur un autre peuple, où le taux de la monnaie d'or et d'argent emprunté aux Grecs, tout comme les philippes eux-mêmes, s'était déjà notablement affaibli.

Or ce peuple ne peut être que le peuple romain. Nous avons déjà vu les lettres de son alphabet sur deux monnaies gauloises, et comme ces monnaies, d'un travail encore remarquable, pèsent l'une autant qu'un philippe de Macédoine, à 0,02 près, et l'autre, presque exactement de même que la première variété de nos statères arvernes (8,37 au lieu de 8,38), on doit les placer à une époque comparativement très-ancienne. Il s'agit de démontrer maintenant que la cause déterminante de l'affaiblissement du poids des philippes en Gaule, fut le besoin de se conformer au changement que le statère et le denier attiques avaient subi, en devenant l'*aureus* et le denier des Romains.

Je pense que personne aujourd'hui ne s'aviserait plus de contester aux anciens l'exactitude de ce qu'ils nous ont dit, d'une manière tellement affirmative, sur l'identité de la *drachme* attique et du *denier* romain. Si aucun des plus anciens deniers frappés à Rome ne s'élève au taux de la drachme attique des époques d'indépendance, c'est que dans le temps où les Romains résolurent de frapper des drachmes attiques sous le nom de denier, la monnaie qui lui servait de modèle avait déjà subi une réduction notable,

et que d'ailleurs l'argent était un peu plus cher à Rome que dans l'Attique [1].

En supposant que les Romains eussent persisté dans leur exclusion des métaux précieux, les Gaulois, quoique déjà en contact avec les futurs maîtres du monde par les événements de l'Italie, n'auraient sans doute nullement songé à régler leur système monétaire sur celui du peuple qui leur disputait seul la suprématie de la Péninsule; mais la révolution qui introduisit à Rome les espèces différentes de l'*æs grave*, coïncide d'une manière remarquable avec les circonstances qui rendirent les Gaulois maîtres d'immenses richesses. En 279 avant J.-C., les Gaulois allaient chercher en Grèce et rapportaient dans leur pays les trésors de Delphes; en 269, les Romains, après la conquête de Tarente, frappaient pour la première fois de la monnaie d'argent. Soixante-deux ans plus tard, c'est-à-dire en 207, l'affluence des richesses qu'amena la chute de Syracuse donna lieu à l'introduction dans Rome d'un atelier de monnaie d'or. Pline l'atteste formellement, et quoiqu'on n'ait pas encore distingué les pièces qui correspondent à cette première émission, je ne crois pas que personne ait le droit de révoquer en doute une assertion aussi formelle.

Ici, j'éprouve le besoin de me soustraire à l'autorité légitimement acquise par deux illustres antiquaires contemporains, M. le comte Borghesi et M. l'abbé Cavedoni. Je sais ce qu'on doit de déférence à des hommes qui se sont approprié, par d'admirables travaux, le domaine de l'épigraphie latine et de la numismatique des temps de la république

[1] Je demande à faire complétement abstraction de certains deniers romains de la première époque, dont le poids s'élève jusqu'à 5,00, et dépasse par conséquent de beaucoup les drachmes attiques les plus fortes. On ne peut jusqu'ici rendre aucun compte de ces anomalies.

romaine. Mais, en y regardant de près, on peut craindre que l'un et l'autre n'aient un peu abusé de leur empire, ou plutôt qu'ils n'aient forcé l'emploi des instruments qui leur avaient fourni de précieux résultats.

De ce qu'on peut souvent induire de l'absence d'une pièce dans un enfouissement monétaire qu'elle n'existait pas à l'époque où le dépôt en eut lieu, il ne s'ensuit pas que ce genre de preuve soit d'un usage plus infaillible que les autres preuves négatives : car il faudrait que *toutes* les monnaies existant à une même époque se trouvassent nécessairement réunies dans chaque dépôt. Et de même, si l'on trouve dans un dépôt fait à un moment donné, des pièces bien conservées, on n'a pas le droit d'en conclure avec certitude que ces pièces avaient été récemment frappées lors de leur enfouissement : car les causes qui soustrayent plus ou moins longtemps à la circulation des pièces d'ancienne date et en ménagent la conservation, sont de tous les siècles et de tous les pays.

Ce que je viens de dire a pour objet de faire voir combien sont insuffisants les arguments à l'aide desquels M. le comte Borghesi et M. l'abbé Cavedoni se sont efforcés de retirer à L. Scipion l'Asiatique les deniers d'argent qui portent son nom (pl. X, n° 8), et de les transporter à un autre L. Scipion, consul, du VIIe siècle de Rome, proscrit par Sylla, et qui ne porta jamais le surnom ni d'*Asiaticus*, ni d'*Asiagenes*. Le rejet de l'ancienne attribution au premier L. Scipion l'Asiatique des deniers portant la légende L. SCIPIO ASIAG. attribution admise autrefois par tous les numismatistes, se fonde sur un argument du genre de ceux que j'ai tout à l'heure rappelés, et que M. Cavedoni cherche à corroborer, en soutenant que ni le style, ni le travail de ces pièces ne peuvent convenir à l'époque de ce personnage.

Le même sort a frappé un *aureus* (pl. X, n° 7) appartenant aussi à la famille Cornelia qui porte le nom de *Cn. Lentulus*, et offre pour type un aigle posé sur le foudre, au revers de la tête de Jupiter, tandis que les deniers de *L. Scipio Asiagenes* montrent, au revers de la tête de Jupiter, le même dieu dans un quadrige, le sceptre et le foudre à la main.

Séparons d'abord, à cause des différences de disposition qui me paraissent indubitables, l'*aureus* avec la légende CN. LENTVL. d'autres pièces d'argent sur lesquelles on lit le même nom, mais qu'on doit attribuer à un homonyme d'une époque plus récente [1], et constatons, ce qui ne peut échapper à un regard exercé en comparant les deux pièces, l'*aureus* comme le denier d'argent, qu'elles offrent au droit la même tête de Jupiter, exécutée très-probablement par le même artiste. Nous devons conclure de ce rapprochement que Cn. Lentulus exerçait quelque magistrature dans l'armée de Scipion l'Asiatique, et rien n'empêche dès lors, tout en se rattachant à l'ancienne opinion qui rapportait la nombreuse émission des deniers portant le nom de ce frère de l'Africain, au triomphe éclatant qu'il célébra l'an 188 avant Jésus-Christ, après son expédition contre Antiochus III, roi de Syrie, d'attribuer aux mêmes circonstances l'émission de l'*aureus* qui porte le nom de *Cn. Lentulus*.

Je dis que rien n'empêche cette double attribution, et j'ajoute que tout concourt à la démontrer. Les raisons de style et de travail sur lesquelles s'appuie M. Cavedoni, pour soutenir le contraire, manquent de solidité : car, à l'époque du triomphe de L. Scipion, un siècle après Lysippe, il n'y avait plus de style qu'on put appeler ancien, soit en

[1] L'as au poids de la demi-once qui porte aussi le nom de *Cn. Lentulus*, doit appartenir également à un second personnage du même nom. Voy. Riccio, tav. XV, n° 17, et p. 63.

Grèce, soit en Italie. La seule chose qui serve à distinguer les pièces de cette époque de celles du siècle suivant, c'est le degré de simplicité ou de surcharge de la composition, et l'on doit convenir que les monnaies au nom de L. Scipion ont un aspect frappant de sévérité antique, quand on les met en regard des productions monétaires du VII[e] siècle de Rome. D'un autre côté, ce type de Jupiter, commun à l'*aureus* de Cn. Lentulus et au denier de Scipion l'Asiatique, convient parfaitement à de l'argent porté dans un triomphe et monnayé ensuite pour être distribué à des soldats. Ces monnaies d'argent sont *serratæ*, comme un certain nombre de deniers consulaires : mais ce sont, je pense, les plus anciennes auxquelles on ait appliqué dans Rome ce mode de fabrication, et l'on peut croire que l'intention était de rappeler ainsi les monnaies syriennes, où domine l'usage de la dentelure [1].

Les richesses que L. Scipion avait rapportées de l'Asie étaient immenses. Tite-Live (XXXVII, 59) raconte qu'on porta dans son triomphe, en or, 234 couronnes, des vases du

[1] Ni les anciens, ni les modernes n'ont pu expliquer jusqu'ici pourquoi les anciens avaient fait des *numi serrati*, c'est-à-dire des monnaies garnies sur le bord, d'une dentelure, ou feston, que les Latins comparaient à une scie. Eckhel paraît approuver l'opinion de ceux qui croyent que cette dentelure avait pour objet de rendre plus facile la vérification du titre de la pièce. Cependant les plus anciens *numi serrati* que l'on connaisse, et qui furent frappés sous les Séleucides, ne sont pas d'argent, mais de cuivre. Il faut donc, pour rendre compte de l'origine d'un tel usage, trouver une explication qui convienne avant tout à une monnaie de cuivre, dont le titre n'a jamais eu qu'une importance médiocre. Si le rapprochement que nous avons fait est fondé, et si en effet la dentelure des deniers de L. Scipion a eu pour objet de rappeler un usage de la Syrie, comme les monnaies de ce consul étaient très-répandues, d'un métal pur et d'un poids suffisant, il devient naturel que d'autres monétaires aient voulu plus tard recommander leurs produits, en les mettant en quelque sorte sous la protection d'un procédé qui rappelait une monnaie généralement recherchée. En terminant cette note, je ne dois pas omettre de mentionner

poids total de 1,024 livres, et 140 mille philippes, ou monnaies au poids de Philippe, ce qui comprend nécessairement les *alexandres*, certainement beaucoup plus répandus dans la Syrie que les philippes proprement dits. La masse de l'argent se divisait en 224,000 tétradrachmes sur le pied de la monnaie attique, 331,070 cistophores[1], 1,424 livres en vases ciselés, 137,420 livres en lingots. Les soldats reçurent 20 deniers par tête, les centurions 40 et les cavaliers 60. Après l'énoncé de ces sommes, on ne s'étonne, ni qu'on trouve encore tant de deniers au nom de Scipion l'Asiatique, ni que le même triomphe ait donné lieu à l'émission d'une monnaie d'or. Pline atteste qu'on en frappait alors à Rome

qu'il existe des deniers primitifs au type des *Dioscures*, avec la *roue* pour symbole accessoire, et dont le bord est *dentelé*. Mais jusqu'à quelle époque s'est prolongée l'émission des deniers qui ne portent que le nom de *Roma*, et n'en frappait-on pas encore, quand déjà la mention des magistrats s'était introduite sur d'autres pièces? C'est là un point sur lequel il est encore permis d'hésiter.

[1] Il faut soigneusement distinguer ici la différence des acceptions. Quand nous parlons d'un *philippe* d'or, notre intention est d'indiquer un de ces statères ornés des types qu'avait adoptés le fils d'Amyntas, statères sur lesquels on trouve presque toujours une trace reconnaissable du nom de ce monarque. Chez les anciens, au contraire, le mot de *philippe* désignait non-seulement la monnaie d'or du père d'Alexandre, mais encore toutes les pièces subséquemment frappées au même taux, mais avec d'autres types. La remarque que je viens de faire s'applique aux *tétradrachmes attiques* dont parle Tite-Live. La monnaie que les rois de Syrie frappaient dans les villes syriennes, telles qu'Antioche et Séleucie, était sur le pied de la drachme attique. En indiquant le nombre des monnaies, sans doute syriennes pour la plupart, qui furent portées dans le triomphe de L. Scipion, l'historien latin se sert pour le désigner du nom de *tétradrachmes attiques*. Quant aux *cistophores*, on ne peut guère entendre par là une autre monnaie que celle dont la *ciste* de Bacchus forme le type principal, et qui se frappait dans les villes de l'Asie Mineure. Ces pièces, du poids de 12,30 environ, sont ou des tétradrachmes du système achéen, ou des tridrachmes attiques un peu faibles. La mention que l'historien latin en fait à la date de 188, est peut-être la plus ancienne que l'on puisse signaler. — Cf. Pinder, *Ueber die Cistophoren*, dans le recueil des *Mémoires de l'Académie de Berlin* pour 1856 (p. 553).

depuis dix-neuf ans, et rien n'empêche de croire que l'*aureus* au nom de Cn. Lentulus soit le plus ancien de tous ceux qui nous sont parvenus.

Le soin que nous venons de prendre afin de ramener les deux pièces (pl. X, n°s 7 et 8) à leur date véritable n'a pas seulement pour effet de fournir un point fixe dans le classement encore obscur des premières monnaies d'argent et d'or de la république romaine ; ces pièces peuvent servir aussi de *criterium* pour estimer l'époque à laquelle on doit faire remonter les imitations de philippes frappées par les Arvernes. En effet, deux deniers au nom de Scipion l'Asiatique mis, dans la balance, donnent exactement le contre-poids de l'*aureus* de Cn. Lentulus. Cet aureus s'élève à 7^{gr},90 [1]. La comparaison dont je viens de donner le résultat prouve que treize ans après la conclusion de la deuxième guerre punique, l'or et l'argent étaient à Rome

[1] Ce n'est pas tant à cause du poids des deniers de L. Scipion, qui s'élève à peu près à 4,00, qu'on peut y comparer l'*aureus* de Cn. Lentulus : car ce poids de 4,00, ou environ, est resté le même pour les deniers romains depuis la deuxième guerre punique jusqu'à Auguste. Ainsi, l'on pourrait tout aussi bien égaler à l'*aureus* de Lentulus le double de quelques-uns des deniers qui portent le même nom, et dont le taux ne diffère pas de celui des deniers de L. Scipion. Ces deniers dont le type est une tête de Mars, avec une Victoire dans le bige, au revers (Voy. Riccio, tav. XV, n° 14; Cohen, pl. XIV, n° 7), peuvent être d'aussi ancienne date que la monnaie de L. Scipion. Le point tout à fait remarquable, c'est que l'*aureus* de Lentulus soit précisément le double des deniers ordinaires, et comme parmi ces deniers, ceux de L. Scipion offrent des rapports évidents de type, de travail et de taux avec cet *aureus*, on obtient ainsi pour l'or la fixation d'une date qui échapperait, si l'on en était réduit aux seules espèces portant le nom de Lentulus. En citant l'aureus de Cn. Lentulus dans ma note sur le *Rapport de l'or à l'argent chez les anciens* (*Revue num.* de 1855, p. 35; Fr. Lenormant, *Monnaies des Lagides*, p. 140), j'ai eu un double tort, l'un de ne pas donner exactement le poids de cette pièce, (j'ai laissé imprimer, 7, 65 au lieu de 7,90), l'autre de supposer que la relation de :: 1 : 12 avait été établie dès l'introduction de la monnaie d'or chez les Romains. Les auteurs anciens ne rapportent

comme 10 est à 1, rapport qui changea plus tard en celui de 1 à 12. Après cela, si nous nous reportons à la pesée des statères arvernes, nous y trouvons la seconde en date des variétés que nous avons décrites, avec un poids de 7,90, exactement semblable à celui de l'aureus romain, frappé l'an 188 avant Jésus-Christ, à l'occasion du triomphe de Lucius Scipion.

Le statère des *Bituriges Vivisci*, avec la légende VI, nécessairement plus ancien, puisqu'il pèse 8,37, et celui qui porte un simple V, et que je donne aux Volces Tectosages, prouvent, par leur légende, qu'antérieurement à 188 (si le rapprochement des deux systèmes est exact), l'influence romaine s'était étendue sur les populations du midi de la Gaule. Nous ne savons rien du commencement de la puissance des Arvernes : mais nous trouvons ce dernier

rien de semblable. Zonaras dit tout simplement : Δύνανται δὲ παρὰ Ῥωμαίοις αἱ εἴκοσι καὶ πέντε δράχμαι χρυσοῦν νόμισμα ἕν, sans rien qui ait trait à l'origine de la monnaie d'or. Du moment qu'il demeure constaté que, dans les premiers temps, le rapport de 10 à 1 existait à Rome comme chez les Grecs, il faudra rechercher à quelle époque s'introduisit le changement qui devint la règle de la monnaie romaine. C'est, sans aucun doute, à l'époque de la première guerre civile que ce changement eut lieu. La monnaie d'or lucullienne pesait 10,80. Si d'un *aureus* d'environ 8,00 on tire vingt deniers d'argent à 4,00, de 10,80, on extrait vingt-cinq deniers à 4,30. Ce taux, extrêmement élevé pour l'époque, de la vingt-cinquième partie de l'*aureus* lucullien, explique quel avantage une telle monnaie devait offrir aux soldats de Sylla. Ils la portèrent et la reproduisirent en Italie, et le profit qu'ils trouvaient à la frapper, explique pourquoi les plus anciens *aurei* disparurent. Dès lors on s'habitua dans Rome à faire circuler l'*aureus* pour vingt-cinq deniers d'argent; mais le taux adopté par Lucullus était évidemment exagéré pour la valeur réelle du denier, et comme, au milieu des troubles de la république, l'or devenait plus rare, l'*aureus* fut notablement rabaissé. On vit ainsi, à partir du premier triumvirat, des pièces dont le poids dépassait à peine 8,00, circuler pour 25 deniers d'argent, et le rapport des deux métaux de :: 12 : 1 passer en règle établie. C'est cet état de choses, à peine modifié pendant plusieurs siècles par les variations dont l'explication se trouve dans mon mémoire, qu'exprime l'assertion de Zonaras et de Xiphilin.

peuple à la tête d'une confédération redoutable, lorsqu'il fut question de s'opposer aux progrès des Romains, après la fondation d'Aquæ Sextiæ, leur première colonie dans la Gaule ; et quand un écrivain antérieur à l'an 150 (Apollodore) nous donne déjà les *Ædui* comme *alliés des Romains* [1], dans un temps où Rome s'attachait de plus en plus à cultiver l'amitié de Marseille, nous devons croire que dès lors, et peut-être assez longtemps auparavant, la puissance des Arvernes et leurs prétentions à la suprématie, étaient un sujet de préoccupation pour les Romains. Les Arvernes se disaient les *frères des Romains* et non leurs alliés; ils prétendaient, comme eux, être issus d'une origine troyenne :

> Arvernique ausi Latio se fingere fratres,
> Sanguine ab Iliaco populi...

dit Lucain (I, 427-8), dans l'énumération des peuples de la Gaule, et le poëte romain, quoique parlant du passé, paraît encore blessé de cette affectation d'égalité qui éclatait du temps de Bituitus et qui n'avait pu survivre à Vercingétorix. Plus nous entrerons dans l'étude de la numismatique gauloise, et plus nous reconnaîtrons à quel point les Romains s'étaient préparés à la domination de la Gaule transalpine. Qu'y a-t-il donc d'étonnant à ce que, de leur côté, les Gaulois, et parmi eux, ceux qui prétendaient à dominer le reste de la nation, tout en suivant d'un œil jaloux les progrès de la puissance romaine, eussent malgré eux subi l'influence d'un peuple empreint d'une telle grandeur [2]?

[1] Voy. Walckenær, *Géographie des Gaules*, t. I, p. 56.

[2] En tout cas, ce n'était pas sur Marseille que les Arvernes avaient dû se régler; car, en supposant qu'il ait existé des monnaies d'or de la cité phocéenne, (dont aucune ne nous est parvenue), et en assignant, par une induction raisonnable, un poids double de la drachme d'argent au statère présumé marseillais,

Les philippes du trésor de Delphes furent apportés en Gaule l'an 279 avant notre ère, et nous avons démontré que la monnaie proprement gauloise, et surtout la monnaie d'or de cette nation, puisque ni Marseille, ni Rhoda, ni Emporiæ ne paraissent en avoir frappé, ne pouvait avoir existé avant l'expédition du second Brennus. On peut même croire qu'à peu d'exceptions près, un assez long temps s'écoula depuis 279 jusqu'au premier essai d'une monnaie nationale. Les guerres des Romains en Ligurie et dans la Gaule cisalpine s'étendent depuis l'année 232 jusqu'à l'année 220 : c'est à partir de ce moment que les Gaulois d'au delà des Alpes durent subir les premières influences romaines. Si, comme je l'ai établi plus haut, la seconde variété des statères arvernes correspond à la date du triomphe de L. Scipion, l'an 188 avant Jésus-Christ, entre 230 ou 220 environ et cette dernière date, il reste un espace suffisant pour y placer les statères de 8,38, 8,37, des *Arvernes* et des *Bituriges Vivisci*.

la coïncidence des pesées ne pourrait se rencontrer qu'à une époque où déjà les statères arvernes étaient fort affaiblis. Nous avons des drachmes de Marseille frappées très-probablement dans le VIIe siècle de Rome, et dans le premier ou la fin du second av. J.-C., dont le poids est de 3,80. Cette quantité doublée donne 7,60 ; ce qui se placerait, comme époque, si la relation des deux systèmes était admise, entre la plus récente des imitations arvernes au monogramme, et les statères que je donne à Luernius (7,70 — 7, 40). Cette drachme était certainement nouvelle à Marseille vers l'époque que j'indique ; car les plus anciennes pièces, indécises entre Phocée et Massilia, sont des oboles du système babylonien du poids de 0,90 (qui, multiplié par 6, donne une darique de 5,40). Plus tard, et en arrivant à l'époque des rapports de Rome avec Marseille, on trouve des trioboles du même système qui pèsent 2,60 (dont le double est une darique de 5,20 . La drachme postérieure, de 3,80, est un tétrobole de l'ancien système, d'un poids un peu exagéré, dans l'intention sans doute d'offrir un avantage au commerce marseillais, et en même temps de régler en deniers un peu affaiblis les dettes contractées envers le peuple romain.

D'un autre côté, les statères que je restituerai plus tard à *Luernius*, père de *Bituitus*, ont déjà subi une forte diminution : ils ne pèsent plus que 7,40. Bituitus ayant été vaincu l'an 121 par les Romains, le commencement du règne de son père peut sans difficulté se reporter à l'an 140. Par conséquent, entre 188, date fixe de la seconde variété des imitations des philippes, et 140, date présumée des débuts du règne de Luernius, il reste un espace suffisant pour placer la diminution progressive des statères d'imitation, prouvée par les pièces du poids de 7,80 et 7,70, et la transition des plus altérées de ces copies, au nouveau type des Arvernes. Or, comme on le verra plus tard, j'ai des raisons de croire que cette transition eut lieu sous le règne même de Luernius.

Je résume ces données chronologiques :

L'an 279 avant Jésus-Christ.	Expédition du second Brennus. Les philippes de Delphes apportés en Gaule.
Entre 230 et 220.	Première émission des statères arvernes et bituriges.
188.	Époque de la seconde variété des statères arvernes.
Entre 188 et 140 environ. . .	Troisième et quatrième variétés des mêmes statères.
Vers 140.	Statères de Luernius et transition des imitations de philippes au type national des Arvernes.

Ce type, dont nous nous occuperons une autre fois, a duré pendant une période d'environ quatre-vingt-dix ans, depuis l'avénement de Luernius jusqu'à la chute de Vercingétorix.

En terminant cette partie de mes recherches, je dois faire remarquer qu'après avoir établi à une époque donnée la concordance du système monétaire romain avec celui des

Arvernes, je n'ai prétendu, ni en conclure que la plus ancienne monnaie d'or arverne répondît à une monnaie d'or romaine de la même époque, ni que les Arvernes, dans le cours de leur histoire, eussent continué de suivre les phases de la monnaie romaine.

Sur le premier point, il suffit de rappeler que, suivant nos observations, la monnaie d'or arverne est au moins de l'an 220, et que Rome connut seulement en 207 l'usage de la monnaie d'or, pour empêcher qu'on ne tire de nos paroles une conclusion qui serait démentie par les faits. Mais comme en 188, le rapport de l'or à l'argent était à Rome comme 10 est à 1, ainsi que nous l'avons démontré plus haut, en faisant remonter la même relation, pour ainsi dire normale chez les Grecs, jusqu'à l'époque même où l'on ne frappait encore à Rome que de la monnaie d'argent, la pesée des plus anciens deniers romains correspondant à la première variété des statères arvernes, nous amène sur la voie des considérations qui expliquent, en Gaule comme en Italie et dans la Grèce, l'affaiblissement déjà sensible de la monnaie d'or.

La découverte de ces deniers romains d'un poids supérieur à 4,00 n'était pas chose facile. Eckhel était là pour en décourager la recherche, lorsqu'il affirme n'avoir pas trouvé de deniers au-dessus du poids ordinaire. En effet, l'esprit qui a présidé à la formation des collections de monnaies de la république romaine, a dû souvent faire écarter des pièces qui n'offrent l'indication d'aucune famille, et qui possédant par elles-mêmes une présomption d'ancienneté, seraient d'un grand intérêt pour la recherche actuelle. N'ayant, par suite du motif que je viens d'indiquer, que très-peu de ces deniers à ma disposition, et ceux qui font partie de la collection nationale ne m'offrant d'abord rien de satis-

faisant, je me voyais réduit à faire usage des pièces d'argent de travail étrusque, exécutées suivant le procédé des monnaies de Populonia, où on les range d'ordinaire (avec un type seulement du côté du droit et une surface plate au revers). Ces pièces offrent en *lettres latines* l'indication du *denier*, X, du *quinaire*, V et du *sesterce* IIS. Le denier conservé au Cabinet de la Bibliothèque impériale pèse 4,25, le *quinaire* environ 2,10, le *sesterce* près de 1,10. En prenant le denier pour point de comparaison, on en identifie la valeur à celle des tétradrachmes d'Antiochus III de Syrie, dont le poids est de 17,00 (le quart 4,25). Cette monnaie étrusque, quelle qu'en soit l'origine (je la crois du temps de la guerre contre les Gaulois cisalpins (223-221) [1]), indique une subordination au système des Romains, et conduit à conclure qu'il existait simultanément des deniers romains au même taux.

Mais après avoir échoué avec les deniers sans noms de famille, une pièce attribuée à la famille *Aurelia*, sans qu'on puisse déterminer à quel Aurelius elle appartient [2], m'a

[1] A moins qu'on ne remonte jusqu'à la dernière guerre des Étrusques contre les Romains (Fast. capit. *Ti. Coruncanius cos. de Vulciniensibus et Vulcientib. an. CDLXXIII*), 279 av. J.-C. A cette époque, on n'avait pas encore frappé de monnaie d'argent à Rome; mais la drachme attique était depuis longtemps en usage à Populonia, et l'on voulait sans doute par les marques de X, de V et de IIS, que j'ai citées, indiquer le rapport de la monnaie d'argent propre à cette ville avec les *as* d'*æs grave*, qui circulaient alors dans l'Étrurie. Ces signes X et V avaient été empruntés par les Romains aux Étrusques; il devait en être de même de S pour indiquer une moitié, quoique ce dernier signe n'ait pas été signalé jusqu'à présent, que je sache, sur d'autres monuments de l'Étrurie. Si, 279 av. J.-C., la drachme attique était à Populonia de 4,25, on doit présumer que dix ans après, quand elle s'introduisit à Rome, sous le nom de *denarius*, elle n'avait pas sensiblement diminué.

[2] Riccio, tav. VII, n° 5; Cohen, pl. VII, n° 4. Tête de Rome avec la marque du denier et au revers AV RA ROMA, Jupiter dans le quadrige. Le surnom de

fourni le renseignement dont j'avais besoin. Ce denier, d'un aspect ancien, et que M. l'abbé Cavedoni consent à faire remonter *jusqu'aux temps voisins de la seconde guerre punique*, pèse 4,16. Au rapport de 10 à 1, le double du poids en or aurait été de 8,32, et la pièce aurait valu vingt deniers. Le poids de notre plus ancien statère arverne est de 8,38, plus élevé seulement de 0,06. Si nos inductions sont fondées, on devrait placer le denier en question, non après, mais un peu avant la seconde guerre punique (aux environs de 220), et ainsi se trouverait réalisée, dans les limites du possible, la précieuse concordance que nous avions jusqu'ici vainement cherchée.

Sur la seconde difficulté que je touchais tout à l'heure, je me contenterai de rappeler les vicissitudes de la monnaie romaine, l'introduction de l'or lucullien, la proportion relative de l'or à l'argent élevée de 10 à 12, la fixation de la valeur de l'aureus à 25 deniers au lieu de 20, qui fut en partie le résultat de ce changement de proportion, pour faire comprendre que les Arvernes ne pouvaient suivre Rome dans ces révolutions monétaires. Ils restèrent donc fidèles à leur premier système, et comme l'or ne se renouvelait pas entre leurs mains, en proportion des dépenses causées par les grandes guerres auxquelles ils se trouvèrent mêlés, le statère qu'ils imitaient continua de décroître, jusqu'au jour où Vercingétorix, qui dut mettre à contribu-

Rufus semble étranger à la famille *Aurelia*. Ne pourrait-on pas songer à quelque personnage de la famille des *Aurunculeii*, famille dont on ne connaît pas de monnaie, quoiqu'elle ait joué un rôle important sous la république ? A la date 216 av. J.-C., Tite-Live (XXVII, 6, 7) mentionne un *Aurunculeius*, sans addition de surnom, préteur désigné pour commander en Sardaigne. Cet *Aurunculeius* aurait bien pu, quelques années auparavant, remplir les fonctions de magistrat monétaire. Je joins à la mention de la pièce pesant 4,16 un denier de la famille *Allia* (Riccio, tav. I, nº 7 ; Cohen, pl. I, nº 2), dont le poids s'élève à 4,25.

tion les dépôts les plus respectés, parvint à relever de quelques centigrammes le taux de la monnaie nationale.

Mais nous avons encore un assez grand espace à parcourir, avant d'en venir à la monnaie du dernier champion de l'indépendance gauloise.

Ch. Lenormant.

LES MONNAIES

DE SOLON ET DE PISISTRATE [1].

(Planche XI.)

On ne peut s'empêcher d'accueillir avec défiance le témoignage des auteurs, lorsqu'ils assurent que des pièces frappées à l'effigie du bœuf furent la première monnaie des Athéniens [2]. Ceux qui en parlent n'en avaient probablement jamais vu : car Plutarque prétend que parmi les réformes que Solon imposa à son pays, une des plus singulières fut le remaniement des monnaies. Afin de soulager les pauvres, qui étaient accablés de dettes, il abaissa de plus du quart le titre des monnaies. La drachme nouvelle, avec la même valeur nominale, perdait 27 à 28 centièmes de métal. Cent nouvelles drachmes ne pesaient que 72 ou 73 des anciennes [3]. Je n'ai à discuter ici ni la valeur du récit de Plutarque, ni l'efficacité de la crise monétaire provoquée par le législa-

[1] Extrait d'un ouvrage sur *Les Monnaies d'Athènes*, qui est en ce moment sous presse.

[2] Pollux, *Onomast.*, IX, c. 6, § 61. — Hesychius, *in v.* Δεκαβοίων. — Æschyl., *Agamemnon*, v. 36. — Bœckh, *Metrologische Untersuchungen*, p. 121. — Leake, *Hellen. Numism.*, II[e] partie, p. 21.

[3] 73, selon Plutarque ; 72, selon Androtion. Voy. Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, 2[e] édit., t. I, p. 23.

teur. Dans de semblables cas, tout le monde perd quelque chose, et la différence ne profite qu'à l'inconnu. Mais soit que la refonte des monnaies ait été la conséquence de la loi de Solon, soit qu'il n'ait fait qu'abolir les dettes, les Athéniens ne s'étant point encore servi de monnaie qui leur fût propre, les pièces que nous connaissons ne peuvent remonter plus haut que l'an 564. S'il y eut des pièces frappées avec le type du bœuf, elles étaient peu nombreuses, dans un temps où le numéraire avait une valeur considérable [1] et le commerce peu d'étendue; elles durent donc disparaître en quelques jours. Le système attique était dès lors constitué.

Les monnaies de Solon, à leur tour, furent-elles refondues? Son exemple fut-il suivi par les Pisistratides? Aristote raconte [2] qu'ils eurent recours à tous les moyens pour se procurer de l'argent. Ils vendirent les priviléges et les exemptions des charges ; ils forcèrent les propriétaires qui avaient des escaliers, des portiques, des étages en saillie sur la rue, d'acheter le droit d'empiéter sur la voie publique. Enfin, ajoute Aristote, ils frappèrent de discrédit la monnaie courante, la retirèrent de la circulation à un prix convenu, au-dessous de sa valeur sans doute ; puis, quand les Athéniens se réunirent pour établir une nouvelle monnaie, ils leur rendirent l'ancienne au taux normal : mesure tyrannique, déloyale et d'une impudence rare. J'aurais plutôt supposé qu'en laissant aux monnaies la même valeur nominale, ils les auraient fait frapper de nouveau avec un poids plus léger, gagnant la différence. Mais le témoignage d'Aristote est formel. Les Pisistratides ne firent point fondre

[1] Il valait au temps de Solon cinq fois plus qu'au temps de Démosthène. Bœckh, *ibidem*, p. 6.

[2] *Œconom.*, II, 2, 4.

la monnaie de Solon et de Pisistrate, il nous est permis d'en rechercher les restes : tel est l'objet du présent mémoire.

En 1788, le Cabinet des médailles de Paris, dont l'abbé Barthélemy était alors conservateur, reçut de Cousinéry vingt six monnaies. Cousinéry les avait achetées à Athènes [1], et choisies dans un lot de pièces semblables, récemment découvertes. Elles varient de poids et de grandeur : ce sont les divisions d'un même système monétaire où sont figurés tantôt une chouette, tantôt un cheval ou une moitié de cheval, un osselet, une roue, trois jambes qui ont un centre commun et semblent courir les unes après les autres, type connu sous le nom de *triskèle*, une tête de Gorgone ; au revers est un carré creux (*Voyez* pl. XI). Une seule pièce qui est de quatre drachmes offre dans le carré une tête de lion vue de face avec les pattes de devant : on dirait que l'animal guette sa proie.

On sera frappé tout d'abord du caractère commun que présente cette série de monnaies, série unique au monde et qui est une des richesses de notre collection nationale. Tous les symboles, excepté les têtes de Gorgone, sont inscrits dans un cercle d'un fin relief : tous les carrés du revers, preuve de haute antiquité, sont divisés par deux lignes diagonales qui constituent le caractère propre du carré creux d'Athènes. La fabrique, le style, la qualité du métal, l'aspect général, le travail des détails, la finesse d'un archaïsme déjà avancé, tout concourt à réunir ces pièces dans une même famille. Elles sont toutes d'Athènes ou aucune n'en est; s'il convient de les attribuer à une ville étrangère, cette ville quelle sera-t elle ?

Cousinéry n'hésita pas à les attribuer à Athènes, parce qu'il les y avait trouvées et parce que M. Fauvel, consul

[1] *Voyage en Macédoine*, t. II, p. 121 à 129.

depuis longtemps dans cette ville lui assurait avoir déjà vu plusieurs pièces du même genre, surtout avec la roue, trouvées dans le pays. En outre il rattachait quelques-uns des symboles au mythe de Minerve : la chouette é ait son oiseau favori, le cheval rappelait sa dispute avec Neptune, la roue, l'invention des chars par Érichthonius. Il y a une raison plus forte encore, c'est que depuis 70 ans, au milieu des découvertes innombrables qu'a faites la science numismatique, personne n'a pu assigner à ces pièces une autre attribution. De plus, cette ville inconnue qui aurait eu un système monétaire si compliqué et si attique, elle aurait donc eu aussi une monnaie d'or, et cela au VIe siècle? Car je montrerai ailleurs que la chouette, la roue, l'osselet avec le carré creux et le poids attique, se retrouvent sur les pièces d'or.

Mionnet inscrit les têtes de Méduse sous le nom de Néapolis [1], mais sans donner aucune preuve, sans tenir compte, ainsi que l'a très-bien démontré Cousinéry, de la différence des carrés creux. On chercherait vainement encore à donner la roue à Chalcédoine ou à Acanthus et l'osselet à Clazomène. Ceux qui ont repoussé l'opinion de Cousinéry n'ont pu la réfuter, ils ont même signalé les faits qui la confirment. Ainsi M. de Prokesch, qui croit que certaines de ces pièces [2] sont thessaliennes et qui en possède plusieurs, avoue les avoir trouvées à Athènes. J'en ai vu aussi pendant un séjour de quatre ans. M. de Witte en a trouvé à son passage, en 1841. Ainsi se corrobore le témoignage de Fauvel et de Cousinéry. M. le duc de Luynes n'hésite point à proclamer

[1] Suppl. III, p. 83, n°s 507 et 508.

[2] Le demi-cheval (*Inedita meiner Sammlung*, p. 6), et des oboles avec la roue et le carré creux (*Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1848, page 13). M. le marquis de Lagoy possède également un demi-cheval et une roue.

que ce témoignage est à peu près irrécusable [1], et la plupart des savants sont de son avis [2].

La preuve la plus décisive de toutes est assurément le poids de ces monnaies. Il est strictement conforme au système attique.

		gr. cent.
TÉTRADRACHME.		
Lion et Gorgone		17,00
DIDRACHMES.		
Chouette	fruste	8,14
Cheval		8,45
Osselet		8,45
Roue		8,50
Id.	fruste	8,10
Tête de Méduse (deux exemplaires)		8,45
DRACHMES.		
Moitié de cheval		4,20
Id.		4,25
Roue		3,98
Id.		4,12
Id.		3,85
Id.		4,22
DEMI-DRACHME.		
Triskèle		2,00

[1] *Études numism. sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, p. 55.

[2] Levezow (*Uber mehrere im Grossherzogthum Posen gefundene uralt griechische Munzen*, Berlin, 1834), publie vingt-six pièces avec la roue, neuf avec la Gorgone et le carré creux d'Athènes. Ces monnaies, qui sont en grande partie des oboles, ont été trouvées dans le duché de Posen, près de Szubin. Qui peut dire quel hasard les porta ainsi, dans l'antiquité, au cœur des contrées barbares? Nous savons quelle étendue de pays sauvages les monnaies de Philippe ont traversée. La conquête d'Athènes par Xerxès et les mercenaires Scythes qu'appelaient les Athéniens, expliqueraient peut-être mieux la trouvaille de pièces aussi petites que l'obole et aussi impropres à l'exportation que le commerce d'Athènes dans la mer Noire. En vain Levezow repousse l'attribution de Cousinéry (p. 10 et 17), en vain il veut donner ces pièces à Olbia (p. 30). En reconnaissant qu'elles appartiennent au système attique (p. 24), il ne fait que confirmer l'opinion que Cousinéry avait émise — Cf. Pinder, *Die antike Munz. des K. Mus.*, p. XXIV, Berlin, 1851.

OBOLES.

	gr. cent.
Chouette	0,65
Roue	0,60
Id.	0,65
Id.	0,70
Tête de Méduse (deux exemplaires)	0,61
Id.	0,60
Id. (deux exemplaires)	0,65
Id.	0,72

TRITIMORION.

Roue	0,50

PENTÉCHALKON.

Roue	0,40

Ce poids est trop fort pour une demi-obole, trop faible pour un tritimorion. Il approche plutôt du pentéchalkon, qui est de 45 centigrammes.

TRIHÉMITARTIMORION.

Tête de Méduse	0,20

Le trihémitartimorion est de 0,23

Lorsque l'on songe combien le système attique était étranger aux villes grecques dans les anciens temps, lorsque l'on voit que les colonies athéniennes elles-mêmes, par exemple Néapolis, fondée dans le Pangée, au centre des mines exploitées par les Athéniens, avaient adopté un système différent [1], ne serait-il pas surprenant de rencontrer cette conformité parfaite de poids dans une ville que personne ne peut découvrir? Je suppose un instant que ces monnaies eussent été apportées à Athènes dans l'antiquité, puis enfouies, est-il croyable que le commerce ait accepté de l'extérieur des divisions aussi petites que l'obole, le tritimorion, le pentéchalkon, le trihémitartimorion et toutes les autres qui n'ont pas encore été trouvées, mais qui ont

[1] Les monnaies de Néapolis pèsent 9,60 le didrachme et 4,80 la drachme.

nécessairement existé ? Ces fractions monétaires sont destinées aux transactions intérieures et l'étranger n'accepte d'ordinaire que les pièces de grand module, ainsi qu'il arrive chez les modernes. Comme au contraire les petites divisions se trouvent en plus grand nombre à Athènes, il est naturel de conclure qu'elles n'ont pas été importées, mais qu'elles étaient d'un usage local et qu'elles sont restées dans le lieu où on les avait frappées et employées.

Enfin, si l'on considère les symboles représentés sur les pièces de Cousinéry, on remarque non-seulement qu'ils se rattachent étroitement aux traditions attiques, mais qu'ils appartiennent à Minerve. Car Minerve étant la déesse protectrice d'Athènes, Éponyme, Poliade, gardienne du trésor public que l'on enfermait dans l'opisthodome de l'Hécatompédon, Minerve régnait sans partage sur les monnaies d'Athènes ; par la suite des temps, les autres Dieux n'y furent admis qu'autant qu'ils étaient en communauté religieuse avec la grande déesse qui était l'unité dans les croyances attiques.

La chouette archaïque, tournée à gauche et dont les plumes sont exprimées par une série de points (pl. XI, nos 1 et 2), fut consacrée à Minerve, comme oiseau des nuits. Nous verrons tout à l'heure que Minerve, déesse de la lumière, fut identifiée avec la lune. On prétendait que la chouette voyait dans les ténèbres [1], c'est pour cette raison peut-être que Minerve fut appelée Γλαυκῶπις [2]. Les chouettes remplissaient et remplissent encore les roches d'Athènes. Quand le Scoliaste d'Aristophane les relègue dans les montagnes du Laurium [3],

[1] Etym. Magn., et Suidas, *in v.* Τριτόμηνις.

[2] Preller, *Mythol.*, I, p. 132. Diane était appelée elle-même Οὖπις, Ὦπις, *œil de la nuit*.

[3] *Ad. Equit.*, v. 1092.

je crains qu'il n'ait pris au sérieux une plaisanterie des Athéniens qui disaient les *chouettes du Laurium*, c'est-à-dire l'argent du Laurium à l'effigie de la chouette. La chouette était naturellement un présage de richesse, elle était aussi un présage de victoire. Avant la bataille de Salamine on en vit une voler ainsi à la droite des généraux. De là le proverbe : Γλαὺξ ἔπτατο [1] ; de là l'enthousiasme du Démos d'Aristophane, lorsqu'Agoracrite lui annonce qu'il a vu Minerve descendre de l'acropole et que la chouette était perchée sur elle [2]. Agathocle, afin de donner du cœur à ses soldats, faisait lâcher des chouettes dans son camp [3]. Parmi les types de cette époque, la chouette me paraît, par la naïveté de son style, le plus primitif, et par son choix le plus simple. Je serais tenté de l'attribuer à Solon. Athènes aurait eu la chouette, comme Égine la tortue, comme Corinthe le Pégase.

Le *cheval* (pl. XI, n°s 3 et 4) était avec la chouette un des plus glorieux attributs de Minerve. Il rappelait sa dispute avec Neptune : au moment où le Dieu faisait naître un coursier impétueux et sauvage, elle l'avait saisi, lui avait mis un frein, bientôt elle avait attelé un quadrige. Les Panathénées et le fronton du Parthénon rappelaient ce triomphe de la déesse que les Grecs nommaient quelquefois Hippia et Chalinitis. On l'adorait à Colone, ainsi que Neptune, sous le premier nom, à Corinthe sous le second, parce qu'elle avait dompté Pégase pour Bellérophon et lui avait mis un frein (χαλινὸν ἐνθεῖσα). M. de Longpérier a publié dans la *Revue numismatique* [4]

[1] Hesychius, *in verb.*

[2] *Equit.*, *ibid.* C'est parce qu'elle annonce la victoire qu'Agoracrite prédit aux Athéniens, « qu'ils règneront à Ecbatane, » chimère favorite des Grecs, et qu'un Macédonien devait réaliser. On verra sur un bronze des temps postérieurs la chouette posée sur le poing de Minerve.

[3] Diodor. Sicul., XX, 11.

[4] Année 1843, p. 244.

une monnaie d'Orthia, en Élide, sur laquelle sont représentés d'une part, la Minerve Narcæa, adorée des habitants du pays, de l'autre un demi-cheval s'élançant d'un rocher; le rocher est surmonté d'une double pousse d'olivier. M. de Longpérier reconnaît avec raison l'influence des mythes attiques et rappelle que l'an 436 les Athéniens et les Éléens avaient conclu une alliance pour cent ans [1]. Nous retrouverons le demi-cheval sur les monnaies des siècles suivants à Athènes. Mais je ne saurais démêler avec certitude pour quelle raison la partie postérieure du cheval a été figurée sur la drachme au lieu de la partie antérieure (προτομή). Cette représentation implique t-elle une idée de sacrifice ? Les chevaux qu'on sacrifiait à Neptune étaient précipités dans la mer et non coupés par la moitié [2]. M. de Witte n'est point éloigné de croire qu'il y a quelque rapport entre cette moitié postérieure du cheval, et Minerve, déesse de la lune. Nous verrons tout-à-l'heure qu'elle est la lune dans sa troisième phase, la lune qui décroît, le *dernier* croissant. Ce qui est certain, c'est que le cheval entier correspond au didrachme, le demi-cheval à la drachme. Les monnaies de Syracuse offrent des indications analogues [3]. Sur un vase panathénaïque, la moitié postérieure du cheval est figurée sur le bouclier de Minerve, de la même façon que sur les monnaies [4].

L'*osselet* ne paraît point être uniquement sur les monnaies (pl. XI, n° 5) une allusion à un jeu des Athéniens, ni même au

[1] Thucyd., II, 25.

[2] Gerhard, *Mythol.*, I, p. 217, 3. — A Rome on sacrifiait un cheval à Mars. Plut., *Quæst. Rom.*, 94.

[3] *Revue numism.*, 1840, p. 24. M. le duc de Luynes remarque sur les tétradrachmes quatre chevaux, sur le didrachme, deux, sur la drachme, un cavalier.

[4] Ross, *Archäol. Aufsätze*, I, p. 201, et pl. XIV. C'est d'après M. Gerhard (*Etrusk. und Kampan. Vasenbilder*, Taf. B, 29) que M. Ross a reproduit ce vase.

jeu de la fortune, ainsi que le croit Cousinéry. Il a un sens profondément religieux, car il est l'emblème de la volonté des Dieux manifestée par le sort [1]. Il importe d'abord de bien constater que l'osselet se rattache au culte de Minerve, tout en remarquant que Minerve est la Fortune, la *Tyché* d'Athènes à titre de divinité éponyme. Qu'on me permette cet anachronisme, elle est le *génie* d'Athènes et par là s'identifie avec la Fortune.

Après Athènes, nous le trouvons à Salamis, la plus puissante cité de l'île de Cypre [2]. Fondée par Teucer et une colonie attique, puisque l'île de Salamine appartenait d'abord à l'Attique, Salamis fut unie par une étroite amitié aux Athéniens. Non-seulement elle avait un culte particulier pour Minerve, mais quelques-unes de ses monnaies offrent des rapprochements remarquables avec celles d'Athènes ; nous aurons occasion d'y revenir prochainement. Tarente compte aussi l'osselet parmi ses types et l'image de Minerve, empreinte sur sa monnaie, nous assure du culte que les Tarentins professaient pour la déesse. La ville d'Himéra est dans le même cas. Pour prouver par un monument décisif que l'osselet est quelquefois un attribut de Minerve, je citerai une monnaie très-précieuse, attribuée à Abydos et appartenant à M. le marquis de Lagoy. Elle porte au revers une tête de Méduse, au droit une tête de Minerve ; derrière Minerve est un osselet. (*Voyez* le dessin à la page 362).

Peut-être convient-il de chercher l'explication de ce symbole dans le mythe de Minerve, bien qu'il y ait des raisons

[1] Une autre pièce d'Athènes, avec l'osselet, est citée au *Catalogue Wellenheim* (p. 157 du tome I), mais en or.

[2] Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, pl. VI, fig. 2. M. le duc de Luynes attribue à Salamis cette belle rareté que possède le Musée Britannique.

de croire, à Cypre, qu'il rappelle le coup de Vénus, le plus beau que pussent amener les joueurs de dés et d'osselets [1]. L'oracle de Minerve Skiras nous est connu, et les vases peints illustrent d'une manière très-précise une vieille coutume de la religion attique [2]. Le devin Skiron, dont le tombeau était sur la route d'Éleusis, avait élevé à Phalère le temple célèbre de Minerve, qui prit son nom et qui était le but d'une des fêtes des Athéniens, les Skirophories [3]. Des dés servaient, il est vrai, pour connaître le sort [4]. Mais est-il trop téméraire de supposer que les osselets pouvaient servir au même usage et recevaient les mêmes signes ? Un passage de Pausanias justifie cette conjecture [5]. Il y avait auprès de Bura, en Achaïe, une grotte consacrée à Hercule. Ceux qui venaient consulter le Dieu, faisaient leur prière, prenaient quatre osselets et les jetaient sur une table devant la statue. Ces osselets portaient certains signes dont l'interprétation se lisait gravée sur la table. L'oracle de Minerve Skiras pouvait s'interroger de la sorte et comme la déesse avait également un temple dans l'île de Salamine, sous le nom de Skiras [6], il n'est point surprenant que la colonie de Teucer eût transporté son culte dans l'île de Cypre. L'osselet qu'on mettait, avec tant d'autres objets, dans la corbeille mystérieuse d'Éleusis, rappelait peut-être le souvenir de Minerve.

[1] Duc de Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, p. 34.

[2] Panofka, *Bull. de l'Inst. archéol. de Rome*, année 1832, p. 70. — Welcker, *Alte Denkmäler*, pl. I et II. — De Witte, *Catalogue Durand*, n°s 385 et 398. — Consultez aussi Gerhard, *über die Minervenidole Athens*, p. 14. M. Gerhard croit que la Minerve voilée de la villa Albani (pl. III, fig. 6, *ibid.*) est une Minerve Skiras. Les joueurs de dés ou d'osselets sont figurés à la planche V, n° 9.

[3] Paus., I, 1, 4 et 36, 3. — Voyez, dans le même mémoire de M. Gerhard, la distinction des Skirophories et des Skira.

[4] Pollux, *Onom.*, IX, 96.

[5] VII, 25, 6.

[6] Plut., *In vit. Solon.*, 9. — Cf. Gerhard, *Mythol.*, I, p. 249, 6.

Le triskèle a un sens non moins éloquent (pl. XI, nº 6). Eckhel avoue avec une sincérité qui l'honore qu'il ne comprend point ce symbole. M. le duc de Luynes me semble avoir été plus heureux dans ses *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*. M. le duc de Luynes rappelle [1] combien les triades sont fréquentes dans la mythologie grecque [2], depuis les trois Gorgones jusqu'aux trois déesses-sœurs qui régnaient tour à tour sur la lune : Proserpine, Diane et Minerve. Je ne puis reproduire ici les excellents rapprochements qui justifient cette opinion : je renvoie à l'ouvrage de M. le duc de Luynes. Partout où le culte de ces trois divinités existe, on peut s'attendre à trouver les trois jambes [3] dont la triple Hécate d'Alcamène fut le développement [4]. Ce qui achève d'attacher à cette représentation l'idée d'une triade lunaire, c'est qu'on voit parfois sur les monnaies, ainsi que sur les vases peints, une tête de Gorgone former le centre des trois jambes : or, la Gorgone c'est la pleine lune. D'autre part, les jambes qui courent dans le même sens sans se pouvoir

[1] Pages 84 et suivantes.

[2] Sur la grande triade attique, formée de Minerve, Jupiter et Apollon (la lune, l'éther et le soleil), voyez Preller, *Mythol.*, I, p. 152. La triade du Capitole, à Rome, était formée de Jupiter, Junon et Minerve. Une autre triade attique est Minerve, Cérès et Proserpine (voy. Gerhard, *über die Minervenidole Athens*, pl. I, fig. 1 et p. 6). Pausanias (I, 37, 5) parle en effet d'un temple où Minerve siégeait entre les déesses éleusiniennes. Consultez Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, III, 2ᵉ partie, p. 568 et suivantes. Sophocle invoque Minerve, Apollon et Diane comme une triade secourable (*OEdip.*, v. 158). Voyez surtout, dans les *Nouv. Annales de l'Inst. archéol.* (t. II, p. 276), le mémoire de M. de Witte sur le triple Géryon.

[3] Les trois jambes sont quelquefois représentées sur le bouclier de Minerve (de Witte, *Cat. Durand*, nº 323, et *Cat. des vases étrusques du prince de Canino*, nº 87), et sur celui d'Encelade combattant Minerve (Lenormant et de Witte, *Élite de monuments céramographiques*, t. I, pl. VIII et IX).

[4] Cf. la triple Hécate du Musée de Leyde, *Archäologische Zeitung*, août 1843, pl. VIII.

jamais atteindre sont l'emblême de la rotation perpétuelle de l'astre des nuits.

La *roue* (pl. XI, nos 7, 8, 9, 10 et 11) est une représentation encore moins complexe et plus parfaite du mouvement sidéral. Ainsi que le fait remarquer M. le duc de Luynes, le philosophe Anaximandre[1] la considérait comme un symbole astronomique. La roue enflammée au sommet des flambeaux propres aux mystères, pourrait avoir également un sens cosmique[2]. Je ne dis pas qu'elle ne pût rappeler en même temps, ainsi que le veut Cousinéry, le premier char attelé par Minerve, tradition qui avait trouvé place au centre d'un fronton du Parthénon. Mais le cheval suffisait à représenter ce souvenir. La roue devint l'attribut de Cybèle[3], de Némésis et de Tyché, à cause de sa forme qui en faisait l'image du mouvement et des sphères célestes. On remarquera la diversité des dispositions intérieures des roues : deux traverses croisées par une troisième ; quatre rayons avec un centre et des attaches mieux marquées, c'est la roue τετράκναμος de Pindare : quatre rayons plus pleins et plus ornés, avec un listel sur leur axe, un listel sur leurs bords. Peut-être le progrès de l'ajustement marque-t-il la différence des époques. D'après le témoignage de Fauvel, recueilli par Cousinéry, ces pièces sont moins rares que les autres.

1 *Études numismatiques sur le culte d'Hécate*, p. 56, note 1.

2 *Élite de monum. céramogr.*, t. I, p. 48, note 3.— Cf. de Witte, *Cat. Durand*, no 202, note 2. — Bröndsted (*Recherch. et voyag. en Grèce*, 1, p. 118) y voit le κύκλος μαντικὸς du trépied d'Apollon (?). Dionysius le Thrace avait écrit sur la signification symbolique de la roue (Clem. Alex., *Strom.* V, 8).

3 Voyez dans la *Nouv. galerie mythol.*, p. 103, ce qui est exposé par M. Lenormant touchant les origines phrygiennes de Minerve. L'assimilation de Minerve à la Mère des Dieux, et le caractère de Tyché qu'elle revêt à Athènes contribuent à rattacher la roue plus étroitement à son culte attique.

La *tête de Gorgone* (pl. XI, nos 12, 13, 14 et 15) est une représentation trop familière à l'art attique, pour nous surprendre lorsqu'elle s'offre sur les monnaies. Ce n'est pas un fait peu significatif que de la voir, sous forme d'antéfixes répétés de toutes parts, décorer les anciens temples de Minerve, avant qu'ils ne fussent détruits par Xerxès. Elle reparaîtra, et sur les monnaies du siècle d'Alexandre et sur les monnaies des siècles suivants. La Gorgone, avant de devenir simplement un attribut de Minerve, fut dans le principe Minerve elle-même [1], Minerve Gorgo, la pleine lune [2], représentée avec un visage, par les peuples primitifs aussi bien que par les enfants. Clément d'Alexandrie [3], parle des visages qu'on distinguait dans la lune et que reproduit la Gorgone. Arnobe raconte [4] qu'Aristote avait démontré que Minerve était la lune. Ulpien, plus précis encore, affirme que c'était la croyance des Athéniens [5]. M. Gerhard [6] reconnaît donc sans hésiter, dans la Gorgone, la pleine lune. Une ingénieuse remarque de M. Panofka [7] montre bien la source en même temps que la portée de ces idées astronomiques. M. Panofka a compté sur un célèbre vase de Corneto vingt-huit serpents autour d'une tête de Gorgone, qui lui semble à juste titre la lune avec ses vingt-

[1] Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, t. III, 2e partie, p. 582.

[2] Symbole de la nuit et des primitives ténèbres d'où est jaillie la lumière, la Gorgone, en mourant, donna naissanee à Pégase, les nuages qui produisent le tonnerre, et à Chrysaor, le rayon doré.—Cf. Guiguiaut, au chapitre sur Minerve.

[3] *Stromat.*, V, 8.

[4] *Adv. Gent.*, III, 31.—Voyez le traité de Plutarque, *De facie in orbe lunæ.*—Eekhel (II, p. 209) explique dans le même sens les eroissants qui figurent plus tard sur les tétradraehmes.

[5] *Contrà Midiam*, p. 691.

[6] *Mém. de l'Acad. de Berlin*, 1849, p. 481, note 46.

[7] *Musée Blacas*, p. 33.

huit jours de révolution. Par ces raisons, M. Lenormant croit reconnaître Minerve sur un cyzicène où une tête de femme se détache sur un disque [1].

Mais pourquoi Minerve aide-t-elle Persée à tuer Méduse, pourquoi la frappe-t-elle de sa propre main, selon une tradition attique [2]? Bien plus Minerve tuant Pallas, dans le mythe primitif, ce n'est pas Minerve tuant un géant; elle se tue elle-même, ou plutôt elle se dédouble pour frapper une partie d'elle-même. M. le duc de Luynes a expliqué très-heureusement les développements de cette mythologie astronomique [3]. Il les rattache à la triade lunaire, où Minerve partage avec Proserpine et Diane l'empire de la lune. Mais elle est la troisième lune, c'est-à-dire qu'elle représente la troisième phase de la lune [4], la phase où elle décroît; on célébrait une fête à Athènes à cette époque. Proserpine, au contraire, représente la pleine lune, le moment des éclipses, le moment où Pluton, le soleil au dessous de la terre, l'enlève, où Persée, dieu de la lumière, tue la Gorgone, où Minerve, la lune décroissante, prend la place de la pleine lune [5]. Ainsi se démêle la confusion de certaines idées qui ont amené la confusion des mythes. Mais je m'empare, à mon tour, de l'idée du soleil opposé à la pleine lune, de Persée tuant Méduse, afin d'expliquer le tétradrachme remarquable dont je n'ai point encore parlé. Que l'on examine la pl. XI,

[1] *Revue numism.*, nouvelle série, 1856, tome I, p. 21.

[2] Euripid., *Ion.*, v. 987.

[3] *Études numism. sur le culte d'Hécate*, p. 39 et suivantes.

[4] Etymol. Magn., *in v.* Τριτογένεια, et Suidas, *in v.* Τριτόμηνις.

[5] C'est dans ce sens que je m'explique une monnaie de Populonia que possède le Cabinet de Paris. Sur la face est une tête de Méduse, au revers un croissant. Malgré la différence des pays, la religion étrusque contient des vestiges de traditions communes aux populations primitives de la Grèce et de l'Italie.

n° 12, et l'on sera frappé de ce lion qui guette ou qui dévore, opposé à la Gorgone, pièce unique, que M. le duc de Luynes a publiée après Cousinéry [1], sans que son sujet lui permît de s'appesantir sur le lion, et qui avait été reproduite également dans la *Nouvelle Galerie mythologique.* Cousinéry reconnut [2] un masque tragique et une panthère ; c'est une erreur qu'un dessin exact suffit à réfuter.

Le lion représente le soleil ou Persée ; la tête de Méduse la lune dans son plein et par conséquent sujette aux éclipses [3]. L'union de Minerve ou de la Gorgone avec le lion n'est point sans exemple sur les monuments figurés. Les monnaies de Vélia portent sur leur face la tête de Minerve, au revers un lion au-dessus duquel est un astre. Quelquefois même [4] une petite chouette placée sous le lion le rattache plus étroitement encore à Minerve. Une bulle d'or publiée par Micali est ornée d'une tête de Gorgone sur une face et d'un lion sur l'autre [5]. Le lion dévorant un cerf se trouve quelquefois sur le bouclier de Minerve [6]. A Cyzique on remarque des pièces d'or où Minerve est gravée sur la face, une tête de lion sur le revers, parfois aussi une Gorgone répond à la tête de lion. De même sur les monnaies de Rhodes, la tête de Méduse répond au soleil [7]. Sur le camée de la bibliothèque impériale qui représente la dispute de Neptune et de Minerve, deux chèvres, image des flots, sont au-dessous de Neptune, deux lions au-dessous de Minerve. Je suis bien plus frappé encore de

[1] *Études numism. sur le culte d'Hécate*, au frontispice du chapitre II.

[2] *Voyage en Macédoine*, t. II, p. 129.

[3] Cf. Preller, *Myth.*, I, p. 162.

[4] Lenormant, *Nouv. galerie mythol.*, pl. XX, fig. 2.

[5] Micali, *Monum. ined.*, tav. XXI.

[6] *Monuments inédits de l'Inst. archéol.*, t. I, pl. XXI.

[7] Eckhel, *D. N.*, II, p. 602.

trouver dans le Parthénon une tête de lion dorée, consacrée à Minerve [1], ce sont les inscriptions qui nous donnent ce détail. Parmi les pièces que M. le duc de Luynes attribue à l'île de Cypre [2], il en est deux qui rappellent, quoique avec un style tout différent, le tétradrachme de Cousinéry. L'une porte la tête de Méduse et une tête de lion rugissant de profil; l'autre, une tête de Minerve casquée et au revers la tête et les pattes d'un lion. D'ailleurs Minerve, qu'une tradition attique faisait mère d'Apollon, est unie étroitement à Vulcain et à Prométhée; elle protége, non-seulement Persée, mais Bellérophon, Chrysaor, Hercule, les Dioscures, tous les héros de lumière. Divinité de lumière elle-même, elle voit célébrer en son honneur des courses aux flambeaux et brûler dans son sanctuaire de l'Érechthéion une lampe qui ne s'éteint jamais. Ainsi le lion [3] représente la force du soleil, sur le tétradrachme de Cousinéry, la Gorgone, la lune éclipsée. Nous verrons sur les monnaies postérieures d'Athènes, le soleil et la lune réunis par une figure directe.

Les anciens types monétaires d'Athènes [4] sont donc tout

[1] Bœckh, *Staatshaushaltung der Athener*, Beilage, p. 152, ligne 16.

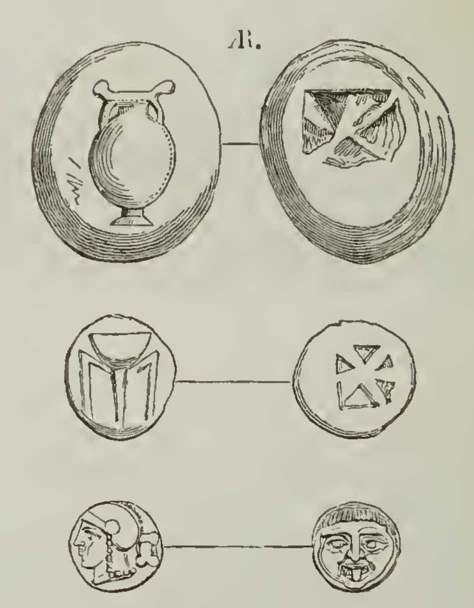
[2] *Numism. et inscr. cypr.*, pl. VI, fig. 1, et pl. VII, fig. 5.

[3] Nous sommes encore loin de Phidias, qui représentera à Olympie le soleil sur son char et la lune sur un cheval ou un mulet (Paus., V, 11, 3). Je ne crois pas que le lion fût sur les monnaies de la fin du VI[e] siècle, à Athènes, un souvenir de la courtisane *Leæna*, l'amie d'Harmodius et d'Aristogiton. Sur les monnaies, chose sacrée, qui eût voulu représenter l'image symbolique d'une courtisane? Quant au héros éponyme, Léos, et à la tribu léontide, quelle raison plausible de retracer leur souvenir plutôt que celui des autres éponymes et des autres tribus?

[4] Je ne puis attribuer à Athènes deux pièces du Cabinet de Paris, qui sont classées parmi les monnaies de Cousinéry. La première est publiée par Cousinéry lui-même avec toutes celles que je reproduis après lui. Elle porte une amphore : le revers forme un carré creux; la seconde pièce n'appartient point à

à fait dignes d'attention parce qu'ils font mieux saisir comment Minerve fut dans l'origine une divinité de lumière. De là les idées d'intelligence supérieure, de virginité, chères aux philosophes, et les yeux bleus, image de l'air pur, que représentèrent volontiers les artistes. Mais la tradition primitive et les symboles astronomiques allèrent peu à peu s'effaçant : ce furent les dogmes mystérieux d'Éleusis qui en retinrent la plus grande partie. Toutefois, les monnaies des âges suivants gardèrent non-seulement la chouette, mais le croissant qui continuait à rappeler que dans les vieilles croyances attiques, ainsi que nous le fait savoir Ulpien, Minerve était la lune.

la même trouvaille; sa provenance m'est inconnue. Elle porte un trépied et le revers présente également le carré creux.



L'amphore est un symbole qui s'approprie merveilleusement à l'Attique. Les monnaies des âges suivants en sont la preuve. Mais cette pièce n'a ni l'aspect ni le caractère des pièces parmi lesquelles elle est classée. J'oserais assurer qu'elle n'a point été trouvée dans le même lieu, car l'argent et la patine de l'argent sont tout différents. En outre, cette pièce pèse 12 grammes, ce qui ne s'accommode nullement au système attique. En supposant même un tridrachme attique, le poids est inférieur de 90 centigrammes au poids normal, tandis qu'en prenant

L'ensemble des idées que je viens d'exposer, d'après les auteurs et la comparaison des monuments figurés, est empreint d'un naturalisme mystique que l'on ne saurait méconnaître. Je dirai plus, ce naturalisme semblerait porter avec lui sa date. Ne rappelle-t-il pas le mouvement religieux qui se produisit à Athènes sous Pisistrate et ses fils, mouvement qu'ils encouragèrent parce que leur pouvoir trouvait un appui dans le développement des sentiments religieux et dans une tendance vers l'unité ? Ce mouvement fut une sorte de protestation contre les progrès du polythéisme poétique, tout extérieur, et si propre à substituer la forme à l'idée : les artistes, en effet, continuaient l'œuvre que les poëtes avaient

le didrachme éginétique, elle n'a perdu que 25 à 30 centigrammes, ce qui n'a rien d'extraordinaire. M. de Longpérier a eu l'obligeance de m'apprendre que Bröndsted, lorsqu'il avait visité le Cabinet de Paris, n'avait point hésité à attribuer cette pièce à l'île de Céos. En effet, il en publie une semblable au frontispice de son livre sur Céos (*Voyages et recherches en Grèce*, 1re livraison). Il en a vu deux à Zéa, dit-il à la page 122. Le carré creux est formé par deux diagonales, et dans chacun des quatre triangles, Bröndsted a lu une des quatre lettres ΚΑΡΘ, ce qui permet de ranger cette monnaie, avec certitude, parmi les monnaies de Carthéa. J'ajoute que l'amphore n'a point la forme des amphores athéniennes, tandis qu'on observera une amphore de la même forme à Iulis (page 76 et planche XXVII du même ouvrage). Enfin le Cabinet de Paris possède des divisions des monnaies de Carthéa qui rentrent parfaitement dans le système éginétique auquel appartient la pièce à l'amphore.

Quant au trépied, je ne saurais l'assigner avec vraisemblance à une autre ville, mais il me semble plus difficile encore de l'attribuer à Athènes, quelque ancien que fût dans cette ville le culte d'Apollon, et quelque grave que soit le titre de *Patroüs*, que lui avaient donné les Athéniens. La pièce pèse 2 grammes 52 centigrammes, quantité qui ne cadre avec aucune des quantités attiques : c'est trop pour une demi-drachme, qui ne doit point dépasser 2,15, trop peu pour un tétrobole, qui s'élève jusqu'à 2,77. On pourrait toutefois accepter un frai de 25 centigrammes; mais l'aspect de la pièce, sa fabrique, son style n'ont aucune ressemblance avec le style, la fabrique et l'aspect des monnaies de Cousinéry. Ajoutez que le carré creux est loin d'être en tout point identique au carré creux d'Athènes, et que le poids de 2,52 centigrammes rentre beaucoup plus facilement dans le système babylonien.

commencée. Mélange de dogmes, de symboles profonds et de superstitions, le système nouveau n'était à proprement parler qu'un retour vers le passé : les faux oracles d'Onomacrite en sont la preuve. En même temps qu'Onomacrite, Zopyre d'Héraclée, Conchylus, Orphée de Crotone, travaillaient sous l'inspiration de Pisistrate. Tandis qu'on enseignait à la foule de vaines pratiques, propres à l'enflammer, une théologie philosophique se composait pour les esprits d'élite, théologie qui fut destinée aux mystères et se conserva par les mystères. Une partie de ce que nous venons de dire de Minerve se retrouve, en effet, dans la doctrine d'Éleusis.

Les monnaies archaïques d'Athènes sont-elles donc du temps de Solon (564-560), de Pisistrate et de ses fils (560-509)[1] ? Tout me porte à le croire, et leurs symboles, et le carré creux, indice d'une haute antiquité, et leur style, qui répond sans violence à l'époque que j'essaie de fixer. Elles ne précéderaient, après tout, que d'un demi-siècle le siècle de Périclès. Car Solon ne revint d'Asie qu'en 565, et ce ne fut que pendant les cinq années qui suivirent qu'il put réaliser sa réforme monétaire : or ces pièces sont presque toutes postérieures à Solon et du temps de Pisistrate et des Pisistratides. Elles sont d'une fabrique déjà soignée, ce qui ne surprendra point sous des princes fastueux, amis des arts et de tout ce qui pouvait parer leur usurpation. Leur caractère est encore naïf, et cependant la netteté du dessin atteint une assez grande vérité d'interprétation. Les objets inanimés, tels que l'osselet et la roue, sont rendus avec une exactitude élégante. Les animaux et les monstres ne sont pas irrépro-

[1] L'on sait que Pisistrate, tyran en 560, exilé en 554, ressaisit le pouvoir en 548, pour être chassé encore en 547 et revenir en 537. Cette fois il régna jusqu'à sa mort (527).

chables, mais ils offrent un certain mérite. Le cheval est vivant, sa tête ne manque pas de finesse, quoique les proportions générales soient lourdes et le cou trop épais. La Gorgone est assez bien modelée, elle contient des détails qui ne pouvaient être traités sans une certaine habileté de main : quant au type, c'est le type traditionnel, les yeux saillants dans leur orbite, les oreilles larges, la bouche grimaçante, armée de véritables défenses qui se croisent tandis que la langue pend hors de la bouche. C'est le type des terres cuites du Parthénon et des vases peints : le graveur n'a fait que le traduire sur son coin. Les trois jambes sont conçues dans le principe de la sculpture du sixième siècle; très-larges du haut, avec de grosses cuisses, elle vont en diminuant et finissent en pointe. La chouette est surtout défectueuse, mal posée, grossière, le contour du plumage étant marqué par des globules, travail éminemment primitif. Elle aura beaucoup plus de caractère sur les premiers tétradrachmes où elle prendra la place du carré creux ; aussi la ferais je seule remonter au temps de Solon. Mais tous ces traits opposés, naïveté et finesse, vérité et invraisemblance, détails excellents et ensemble qui pèche, soin d'exécution et faiblesse de conception, ce mélange constitue l'archaïsme, déjà avancé et qui bientôt rejettera les liens qui l'enveloppent. Les travaux considérables qu'entreprirent Pisistrate et ses fils, donnèrent une impulsion favorable à l'art athénien. Si la grande sculpture était loin encore de sa perfection, elle avait déjà cependant créé des œuvres qui valurent une place à l'école attique à côté des écoles archaïques d'Égine, de Sicyone, de Sparte, d'Argos et de Samos. Parmi les branches accessoires de la sculpture, l'art de travailler les métaux était depuis longtemps cultivé par les Grecs, et les tyrans du VIe siècle, qui

rivalisaient de luxe et de goût pour l'art, commandaient aux artistes de ce genre des travaux magnifiques. Il n'y a donc rien de surprenant à ce que des graveurs capables déjà de produire les monnaies que nous venons d'étudier vécussent au temps de Pisistrate. Les voyages de Solon et d'Alcméon en Asie, leurs relations avec Crésus eurent une influence plus grande encore sur l'art monétaire à Athènes, puisqu'on y frappa de l'or d'aussi bonne heure.

Si l'on compare le poids des monnaies de Cousinéry, avec l'étalon idéal du système attique, on observe que ces antiques monnaies qui devraient être les plus pesantes de toutes sont plus faibles de poids que les monnaies postérieures. Ainsi le tétradrachme qui est d'une belle conservation ne donne que 17 grammes, au lieu de 17,20 poids normal, et de 17,25, poids qu'atteignent quelques tétradrachmes archaïques. Les didrachmes, au lieu de 8 gr. 60 cent. ne donnent que 8,50, 8,45 la plupart; je ne parle pas de ceux qui descendent à 8,15 et 8,10, parce qu'ils sont un peu frustes, tandis que les autres sont presque à fleur de coin. Les drachmes, au lieu de 4,30, ne pèsent que 4,25, 4,20, 4,10; j'omets celles qui descendent au-dessous de 4 grammes. Les oboles ne pèsent plus 72 centigrammes; sur onze que possède le Cabinet de Paris, une seule atteint ce poids, les autres varient de 60 à 65 grammes. Le pentéchalkon et le trihémitartimorion eux-mêmes sont au dessous du poids. Pour les petites divisions, les Athéniens eurent l'habitude contraire, maintenant la valeur réelle au-dessus plutôt qu'au-dessous de la valeur nominale. Mais il convient de tenir compte de la matière enlevée par l'usage et le frottement. On remarquera qu'elles sont usées surtout sur les bords qui entourent le carré creux. On devait, en effet, les poser toujours de ce côté et ménager la face qui

portait le sujet, car ces pièces sont en général bien conservées ; elles n'ont pas dû rester longtemps dans la circulation. Trouvées toutes dans le même lieu elles semblent avoir dû être enfouies, soit pendant les guerres civiles qui suivirent la chute des Pisistratides (peut-être à l'approche de l'armée lacédémonienne), soit au moment de l'invasion des Perses. Faut-il penser que le poids primitif était un peu plus faible, ou qu'il fut atténué par les tyrans ? Il semble que le hasard seul a fait retrouver uniquement des exemplaires plus légers ; car une obole donne le poids normal.

Les monnaies trouvées dans le duché de Posen sont également au-dessous du poids. M. Pinder, conservateur du Musée de Berlin, a eu l'obligeance de peser avec le plus grand soin les pièces publiées par Levezow et de me communiquer les résultats de cet examen. Voici ces résultats, correspondant aux numéros de la première planche de Levezow :

ROUE.

	gr. cent.	
N° 1	0,62	
— 4	0,58	
— 5	0,60	
— 6	0,66	
— 7	0,60	
— 11	0,55	
— 12	0,71	
— 13	0,69	
— 24	0,49	
— 25	0,63	
— 26	0,62	
— 27	4,15	drachme.
— 29	8,47	didrachme.

TÊTE DE MÉDUSE.

N° 1	0,63	
— 2	0,63	
— 7	8,39	didrachme.

Une seule obole atteint 71 centigrammes.

L'expulsion des tyrans fut suivie vraisemblablement d'une réforme dans les types monétaires. La république voulut avoir ses emblèmes propres et commença à marquer ses pièces à l'effigie de Minerve. Le commerce ayant pris son essor, et, pour donner faveur aux monnaies athéniennes sur les marchés étrangers, on éleva sensiblement les poids, s'il faut toutefois tenir compte des variations de poids, car les pièces qui portent la tête de Minerve, sont plus pesantes que les pièces trouvées par Cousinéry. Par les révolutions politiques s'explique la différence de types qui sépare les deux systèmes, différence qui a porté des savants distingués à retirer aux Athéniens les monnaies que j'attribue au siècle de Solon et de Pisistrate.

Beulé.

MÉDAILLES

DE CAUNUS ET D'ÉRIZA EN CARIE.

(Planche XII.)

La ville de Caunus était située sur la côte méridionale de la Carie, dans la portion du littoral qui s'étend en face de l'île de Rhodes, et qui portait le nom de *Peræa;* son emplacement a été découvert, il y a quelques années, par M. Hoskyn[1]. Les ruines, que j'ai visitées en 1851, sont assez considérables; on y remarque un théâtre grec, plusieurs édifices d'époque romaine, et quatre ou cinq monuments funéraires, taillés dans la face d'une haute falaise à pic; ces tombeaux semblables à ceux de la Lycie, représentent des façades de temples, et sont peut-être les plus grands qui existent dans le midi de l'Asie-Mineure. Caunus possédait un excellent port, fort abrité, et dont l'entrée pouvait être fermée; aussi les flottes y stationnaient-elles souvent dans l'antiquité.

Les habitants de Caunus n'étaient pas Cariens, quoiqu'ils parlassent la langue carienne, ou un dialecte qui s'en éloignait peu; leur religion et leurs coutumes leur étaient par-

[1] *London Geogr. Journal*, vol. XII. — Cf. la carte de Kiepert.

ticulières[1]. Hérodote les croyait autochthones; mais eux-mêmes se disaient d'origine crétoise, comme les Lyciens; chez eux comme chez ces derniers, les femmes avaient une importance sociale beaucoup plus grande que chez les peuples voisins; nous avons déjà fait remarquer la ressemblance de leurs monuments funéraires, et Caunus est le seul endroit en dehors des frontières lyciennes, où l'on rencontre ces tombeaux grandioses, taillés dans le roc, qui distinguent les nécropoles de la Lycie. Il nous semble donc assez probable que les Cauniens étaient de la même race que les Lyciens, mais que leur position moins isolée, et le contact fréquent des Grecs de Rhodes et des Cariens modifièrent plus tôt chez eux que chez les Lyciens proprement dits, les caractères de la race.

Lors de la conquête persane, Caunus fut prise par Harpagus, le général de Cyrus, après une résistance désespérée, semblable à celle que Xanthe avait opposée aux armes persanes; les Cauniens, dit Hérodote[2], imitèrent presque en tout la conduite des Lyciens. C'est à cette occasion que Caunus est mentionnée pour la première fois dans l'histoire; après l'incendie de Sardes, elle prit part à la grande révolte ionienne[3]. Elle passa ensuite avec les autres villes du littoral sous la domination athénienne, et elle figure dans les listes des tributs[4], pour une somme peu importante, telle que pouvait payer une ville de troisième ordre. Vers la fin de la guerre du Péloponnèse, Caunus était au pouvoir des Lacédémoniens[5]. En 309 elle fut prise

[1] Herodot., I, 172.
[2] I, 176.
[3] Herodot., V, 103.
[4] Bœckh., *Staatshaush. Athen.*, II, p. 697.
[5] Thucyd., VIII, 39.

par Ptolémée et demeura au pouvoir de ses premiers successeurs ; après la défaite d'Antiochus le Grand elle devint sujette des Rhodiens, et l'était encore en l'an 59[1], malgré quelques intervalles de liberté et plusieurs révoltes. Du temps de Pline, Caunus était une ville libre, *oppidum liberum*[2].

Il résulte de cet aperçu historique, que la ville de Caunus n'a pas cessé d'avoir une certaine importance, due surtout à la sûreté de son port, depuis le sixième siècle avant, jusqu'au second après l'ère chrétienne. Cependant les seules médailles qui aient été attribuées à cette ville, sont de petites monnaies de cuivre, publiées par Borrell[3]. Elles portent d'un côté un taureau cornupète, ou la partie antérieure d'un taureau ; de l'autre, un sphinx assis, et la légende KAY (*Voy.* Pl. XII, nos 1 et 2).

Je crois pouvoir enrichir cette numismatique si restreinte, de deux petites monnaies d'argent, qui ont été attribuées à tort à la petite ville de Calynda, voisine de Caunus, et située sur les frontières de la Carie et de la Lycie.

1. Tête casquée de Pallas.

℞. ΦΑΡΟΣ. KAY, les deux dernières lettres en monogramme ; dans le champ, une épée dans son fourreau. Æ. 3. (Millingen, *Sylloge*, p. 72. Musée Britannique. Pl. XII, n° 3).

2. Même type, avec ΚΤΗΓΟΣ. KAY. Æ. 3. (Borrell., *Num. Chron.*, X, p. 83).

A ces deux pièces on peut ajouter la suivante, qui appartient évidemment à la même ville.

3. Tête jeune imberbe.

℞. KAY, les deux dernières lettres en monogramme ; dans

[1] Cic. *ad Quint. fratr.*, I, 1.

[2] Plin., V, 28.

[3] *Num. Chron.*, IX, p. 149.

le champ, une épée dans son fourreau. Æ. 2. (Ma collection, Pl. XII, n° 4).

Millingen avait attribué la médaille n° 1 à Calynda, et décomposait le monogramme en ΛΛΥ au lieu de ΛΥ, ce qui est parfaitement admissible. Mais lorsqu'il écrivait, il ne connaissait ni les médailles certaines de Caunus, publiées par Borrell, ni les médailles certaines de Calynda, publiées par le même savant numismatiste[1], et il ne paraît pas avoir pensé à Caunus. Les monnaies de Calynda présentent la légende en toutes lettres ΚΑΛΥ et ΚΑΛΥΝ, ainsi que des types purement lyciens, la tête de Diane et le cerf; tandis que les médailles de Caunus portent des types qui ne se rencontrent pas sur les pièces lyciennes, et présentent toutes la même légende initiale composée de trois lettres, dont deux liées ensemble. Borrell attribuait la médaille n° 2 à Cyaneæ de Lycie, ainsi que plusieurs petits bronzes analogues au n° 3[2]. Mais les types et surtout la présence d'un nom de magistrat, rendent cette attribution peu probable; Cyaneæ appartenait à la confédération lycienne, et a laissé des monnaies frappées dans le système et avec les types nationaux.

Les médailles que nous attribuons à Caunus ne sont pas fort anciennes; elles doivent avoir été frappées vers le second siècle avant l'ère chrétienne. L'on retrouvera sans doute un jour des monnaies archaïques de cette ville, et parmi les pièces incertaines du midi de l'Asie-Mineure, il en est peut-être qu'elle pourrait revendiquer.

[1] *Num. Chron.*, IX, p. 148.

[2] *Ibid.*, X, p. 84.

ERIZA.

Dans un article sur la campagne du consul Manlius contre les Gallogrecs, écrit il y a quelques temps [1], je disais que l'on ne connaissait pas encore de médailles d'Eriza; depuis lors il m'en est arrivée une du Levant, que je m'empresse de publier :

..... M. AYP. ANTΩNINO. Tête jeune laurée de Caracalla.

℞. ЄΠΙ. ЄΡΓ. AΠOΛΛA. ЄΡIZHNΩN. Jupiter assis à gauche, tenant une patère. Æ. 6. (Pl. XII, n° 5).

Cette médaille n'offre d'autre intérêt, que celui d'être le premier monument numismatique d'Eriza. Cette petite ville, qui n'est guère mentionnée dans les auteurs, était située sur les frontières de la Carie et de la Phrygie [2], entre l'Indus, rivière assez importante qui coule près de Cibyra, et l'un de ses affluents, nommé Chaüs dans le texte de Tite-Live [3], mais dont le véritable nom est Cazanès, ainsi qu'il résulte de la comparaison des variantes des manuscrits avec la légende d'une médaille de Thémisonium [4].

La médaille attribuée à Eriza par Pellerin [5], avec la légende KΔOC. ЄΡΙ est extrêmement fruste, et il est difficile d'y distinguer une seule lettre; c'est une médaille coloniale de Corinthe, ainsi que l'a fort bien reconnu Duchalais [6]. Borrell en a publié une autre [7], qui se trouve au

1 *Bullet. archéolog. français*, I, 1855, p. 51.
2 Ptol., *Geogr.*, V, 2, § 20.
3 Tit.-Liv., XXXVIII, 14.
4 Cf. *Bullet. archéolog. français*, p. 50 et 51.
5 *Peuples et villes*, II, p. 123, pl. LXVI, 27.
6 *Rev. num.*, 1851, p. 402.
7 *Num. Chron.*, IX, p. 150.

Musée Britannique et qu'il a attribuée à Eriza. En voici la description :

ΕΡ. Bipenne.

℟. Trident. Æ. 1 1/2.

Je soupçonne cette pièce d'être de Laodicée de Phrygie, ainsi que semble le prouver la médaille inédite de ma collection, que voici :

ΛΑΟΔΙ. Loup debout à droite.

℟. Sanglier debout à gauche; dessous un monogramme composé des lettres ΕΡ et de deux autres lettres. Æ. 3. (Pl. XII, n° 6).

Il existe d'autres monnaies de Laodicée avec le type du loup assis, tenant une bipenne [1]. Si la pièce attribuée par Borrell à Eriza n'est pas bien conservée, il est très-possible que le monogramme ne présente plus que les lettres ΕΡ. C'est une question que l'examen seul de la pièce peut décider.

W. H. Waddington.

[1] Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 579, n° 417.

OBSERVATIONS

SUR

QUELQUES MÉDAILLES DES ROIS DE SYRIE.

En lisant le récent ouvrage classique du P. Patrizi, intitulé : *De consensu utriusque libri Machabæorum*, ouvrage qui jette un jour nouveau sur la chronologie d'une partie des rois de Syrie, et en examinant mes annotations sur les médailles des Séleucides, je suis arrivé à faire les observations suivantes, que je soumets aujourd'hui au jugement des savants.

Seleucus I Nicator.

Les *deux cornes de taureau*, particularité qui se remarque à la tête de Séleucus I, trouvent leur explication dans ces paroles de la Bible : *Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana CORNUA FERREA, et ait* (regi Achabo) : *Hæc dicit Dominus : HIS VENTILABIS SYRIAM*[1]. La tête de cheval armée également de *deux cornes de taureau*, qu'on voit sur d'autres médailles de Séleucus se rapporte peut-être à la charge de *préfet de la cavalerie d'élite*, que Séleucus remplissait du vivant d'Alexandre le Grand[2] : et cette explication

[1] III *Regum*, XXII, 11.
[2] Diodor. Sicul., XVIII, 3.

acquiert d'autant plus d'autorité qu'on dit que Bucéphale, le célèbre cheval d'Alexandre, portait sur la tête deux cornes d'or [1].

Seleucus II Callinicus.

Tête de femme ceinte de lierre à droite, un thyrse sur l'épaule ; derrière un monogramme.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΣΕΛΕΥΚΟΥ. Proue de vaisseau et les lettres ΑΠ. — Æ. 4 1/2.

Je crois que cette monnaie à bords dentelés décrite par Mionnet [2] et qui se trouve gravée dans l'ouvrage de Taylor Combe [3] est du règne de Séleucus II et qu'elle nous offre la date la plus ancienne que l'on connaisse de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire l'an LXXXI, ΑΠ. Les lettres ΑΠ placées au-dessus de la proue de vaisseau pourraient être prises pour les initiales d'Apamée ; mais le type de la proue de vaisseau ne convient pas à cette ville et semble plutôt se rapporter à quelque cité maritime de la Phénicie ou de la Séleucide.

Seleucus III Ceraunus.

Eckhel [4] dit qu'on ne sait rien ni de la femme ni des enfants de Séleucus III surnommé Céraunus. *De uxore et liberis* (Seleuci III Cerauni) *non constat.* Mais maintenant il semble qu'on peut inférer d'une inscription de Séleucie de Piérie, relative à certains prêtres, que Séleucus III avait un

[1] Voyez Avellino, *Dilucid. di un ant. bassoril. di Pompei*, p. 7. — Etym., M., p. 207, ed. Sylburg. — P. 113, Gud., ed. Sturz.

[2] T. V, p. 21, n° 186.

[3] *Mus. Brit.*, tab. XI, 25.

[4] *D. N.*, III, p. 219.

jeune fils du nom d'Antiochus, d'ailleurs parfaitement inconnu. Voyez *Corp. Inscr. gr.*, n° 4458.

Seleucus IV Philopator.

Sestini[1] a publié une monnaie de la collection Cousinéry qu'il attribue à Séleucus IV, avec la date PAH (138) de l'ère des Séleucides. En admettant l'exactitude de cette date, on prolongerait d'un an le règne de ce prince[2]. Mais le P. Patrizi[3] a prouvé d'une manière qui ne laisse pas de doute que Séleucus IV périt par le poison, à la perfide instigation d'Héliodore; sa mort arriva vers la fin de l'année 137. D'un autre côté, grâce à l'obligeance de M. Streber, directeur du Cabinet royal des médailles de Munich, je suis informé que, sur la monnaie en question, il n'y a aucune trace de la première des trois lettres PAH aperçues par Sestini et que les deux autres, en partie effacées, peuvent se lire AN, ou AH ou AN. Je pense qu'on doit y lire aussi AΠ (an 81) et que cette pièce appartient par conséquent également à Séleucus II, puisque les lettres AΠ se lisent d'une manière claire et distincte sur d'autres monnaies en tout point semblables à la pièce publiée par Sestini[4].

Antiochus IV Epiphanes.

Raoul Rochette[5] a publié le premier la médaille dont nous allons donner la description; il l'attribue avec raison à Antiochus IV surnommé Épiphane.

1 *Lettere numism.*, t. VIII, p. 110.

2 Voyez Mionnet, Suppl., t. VIII, p. 24, n° 130.

3 *De consensu utriusque libri Mach.*, p. 78.

4 Cf. *la Civiltà cattolica*, ser. III, vol. V, p. 193.

5 *Hercule assyrien*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, nouv. série, t. XVII, 2e partie, p. 269, et pl. IV, n° 9.

Tête diadémée d'Antiochus IV tournée à droite.

℞. Personnage nu debout tourné à droite, portant un carquois sur l'épaule et le parazonium au côté, tenant de la main gauche une bipenne et levant la main droite; ce personnage est monté sur un lion cornu et ailé; légende distribuée en deux lignes: [ΒΑ]ΣΙΛΕΩ[Σ] [Α]ΝΤΙΟΧΟΥ. — Æ. drachme.

Le savant archéologue attribuait cette pièce à Adana, ville de Cilicie; mais le type qui est particulier à Tarse, me paraît indiquer que cette médaille appartient également à la même ville. Tarse portait aussi le nom d'*Antioche* qu'elle avait reçue du roi Antiochus Épiphane. Ἀντιόχεια ἀπὸ Ἀντιόχου τοῦ Ἐπιφανοῦς [1]. Cette pièce a peut-être été frappée au moment où Antiochus Épiphane se rendit, par une marche rapide, dans la Cilicie, ayant appris que les habitants de Tarse et de Mallus étaient entrés dans un mouvement séditieux pour se soustraire aux conséquences qui devaient résulter pour eux du don royal qui les livrait à Antiochide, concubine du roi. *Tarsenses et Mallotas seditionem movere, eo quod Antiochidi regis concubinæ dono essent dati* [2]. En cette occasion, l'an 142 de l'ère des Séleucides, les deux villes que je viens de nommer, Tarse et Mallus prirent probablement l'une et l'autre le nom d'*Antioche*, en signe de soumission et par flatterie envers le monarque qui prétendait être leur bienfaiteur. Dans la Cilicie, outre *Epiphania* qui paraît avoir pris ce nom d'Antiochus IV surnommée Épiphane, trois autres villes prirent de lui le nom nouveau d'*Antioche*, comme nous l'attestent les médailles et d'autres monuments. La ville d'Adana fit frapper des monnaies portant la tête radiée d'Antiochus IV Épiphane et la légende ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ

[1] Steph. Byz., *s. v.* Ταρσός.

[2] II *Machab.* IV, 30-35.

ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΣΑΡΩΙ[1]. La ville de Tarse mit sur ses monnaies la légende : ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ ΤΩΝ ΠΡΟΣ ΤΩΙ ΚΥΔΝΩΙ[2]. Enfin l'ΑΝΤΙΟΧΕΥΣ ΑΠΟ ΠΥΡΑΜΟΥ d'une inscription d'Athènes[3] ne pouvant se rapporter à Mopsueste qu'on sait maintenant avoir pris le nom de *Seleucia ad Pyramum*[4], devra probablement être donné à *Mallus* qui plus tard reprit son ancien nom sous Démétrius II. Du reste je ne saurais dire si c'est à Antiochus IV et à Antiochide, sa concubine, qu'on peut attribuer la pièce suivante frappée à Tripolis :

Têtes accolées d'Antiochus IV et d'*une femme* : l'une radiée et l'autre coiffée d'une mitre, à droite.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les Dioscures à cheval à droite ; dans le champ ΖΜΡ (an 147). — Æ. 4[5].

L'*égide* qui se voit sur quelques pièces d'Antiochus IV Épiphane[6] rappelle peut-être l'*égide d'or* (αἰγὶς ἡ χρυσῆ), dédiée par ce magnifique prince dans la ville d'Athènes[7].

Le tétradrachme d'Antiochus IV Épiphane qui montre au droit la tête diadémée de ce prince, surmontée d'un astre et entourée d'une guirlande de bandelettes de laine (*infulæ*, ταινίαι) et au revers Apollon assis sur l'*omphalos*, recouvert d'un réseau formé de bandelettes de laine[8], ce tétradrachme, dis-je, reçoit de grands éclaircissements, quand on rapproche les divers symboles qui y sont figurés de ces paroles de l'historien des Machabées : Καὶ τὸν μικρῷ πρότερον τῶν οὐρανίων

[1] Eckhel, *D. N.*, III, p. 46.

[2] *Revue numism.*, année 1854, p. 96. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1854, p. XXV.

[3] *Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 173.

[4] *Bull. de l'Inst. archéol.*, 1854, p. XXVI.

[5] Mionnet, t. V, p. 41, n° 354.

[6] Mionnet, Suppl., t. VIII, p. 29, n° 154. — Taylor Combe, *Mus. Brit.*, tab. XII, 2.

[7] Paus., I, 21, 4. — V, 12, 2.

[8] Mionnet, Suppl., t. VIII, pl. XII, 2. — Cf. t. V, p. 32, n° 285.

ἄστρων ἅπτεσθαι δοκοῦντα. κ. τ. λ.[1]. *Et celui qui peu auparavant prétendait toucher aux astres du ciel* était abandonné de tout le monde. Il s'agit de la maladie affreuse à laquelle Antiochus succomba. On trouve aussi des éclaircissements dans le passage suivant de Strabon : Δείκνυται δὲ καὶ ὀμφαλός τις ἐν τῷ ναῷ τεταινιωμένος[2]. *On montre dans le temple* (de Delphes) *un omphalos recouvert d'un réseau.*

Antiochus V Eupator.

Il me paraît qu'on doit restituer à ce jeune roi, fils et successeur d'Antiochus IV Épiphane la pièce suivante attribuée, mais sans raison suffisante, par Taylor Combe[3] et par Mionnet[4] au père :

Tête imberbe diadémée à droite.

℞. ΤΡΙΠΟΛΙΤΩΝ. Les Dioscures à cheval ; au bas ΘΜΡ (an 149). — Æ. 4.

Antiochus IV Épiphane mourut au commencement du printemps de l'an 148 de l'ère des Séleucides[5] et à peine Lysias eut-il appris sa triste fin, qu'il fit proclamer roi le fils d'Épiphane ; de sorte que dans l'année suivante 149, il est tout naturel que les habitants de Tripolis aient fait frapper des monnaies à l'effigie du fils et non à celle du père. Et ce qui prouve d'une manière irréfragable que la tête représentée sur cette pièce est celle d'Antiochus V Eupator et non celle d'Antiochus IV Épiphane, c'est qu'elle est simplement *diadémée*, tandis que sur des pièces analogues celle d'Épiphane

[1] II *Machab.*, IX, 10.
[2] Strab., IX, p. 420.
[3] *Mus. Brit.*, tab. XII, 4.
[4] Suppl., t. VIII, p. 31, nº 162.
[5] *De consensu utriusque libri Machab.*, p. 133.

est constamment *radiée*. On pourrait peut-être nous objecter que la tête en question devrait montrer les traits d'un enfant, eu égard à l'âge d'Antiochus V ; mais on peut produire comme exemple analogue quelques pièces d'Antiochus VI, enfant en bas âge, représenté sous les traits d'un jeune homme [1].

Demetrius I Soter.

Les deux types de la *tête d'éléphant* et de la *partie antérieure d'un cheval* semblent d'après l'opinion d'Eckhel [2] indiquer les forces militaires dont disposait Démétrius I. On pourrait ajouter que ces types servent à rappeler une tactique particulière qui est indiquée dans l'histoire des Machabées. Il est question des éléphants distribués dans les bataillons; cinq cents cavaliers étaient rangés auprès de chacun de ces animaux. *Et diviserunt bestias per legiones; et quingenti equites ordinati unicuique bestiæ electi erant* [3]. *Cum exercitus esset ordinatus, bestiæ equitesque opportuno in loco compositi* [4].

Eckhel [5] connaissait comme première date certaine de l'ère des Syro-Macédoniens marquée sur les monnaies de Démétrius I, l'année ΓΝΡ (153) ; mais Mionnet [6] signale une pièce avec la date L.ΝΡ (an 150) ; c'est là précisément l'époque de la première année du règne de Démétrius [7].

[1] Voyez Eckhel, *D. N.*, III, p. 232.
[2] *D. N.*, III, p. 226.
[3] I *Machab.*, VI, 35.
[4] II *Machab.*, XV, 20.
[5] *D. N.*, III, p. 226.
[6] Suppl., t. VIII, p. 34, n° 180.
[7] Patritius, *loc. cit.*, p. 140.

Antiochus VI Epiphanes Dionysus.

Eckhel [1] laisse indécise la question de savoir si les trois lettres ΤΡΥ qui se voient dans le champ de quelques pièces d'Antiochus VI, au type des Dioscures, sont les initiales du nom de *Tryphon*, ΤΡΥφωνος; mais il paraît hors de doute que ces lettres sont réellement les initiales de ce nom, parce que sur d'autres pièces de ce même roi, les mêmes lettres initiales ΤΡΥ se trouvent à côté du type du casque garni d'une pointe (*apex*) et d'une corne de chèvre ou autre animal de la même espèce [2], et on sait que ce casque se trouve figuré de la même manière sur les médailles de Tryphon lui-même. Les Dioscures à cheval au galop, et armés de lances font peut-être allusion à la cavalerie d'Antiochus VI et de Tryphon, son tuteur. Les Larisséens de la Séleucide qui étaient les descendants des Larisséens de la Thessalie tenaient le premier rang dans cette formidable cavalerie. Les Larisséens de la Thessalie avaient jusqu'aux temps de Séleucus Nicator combattu à la tête de la cavalerie. Κατὰ τὸ πρῶτον ἄγημα τῆς ἱππικῆς δυνάμεως [3]. Ils avaient été organisés par Tryphon lui-même. Par suite de cette observation, on comprend le type du cheval paissant sur les médailles de Larissa de la Séleucide [4].

La grande corne qui sert d'ornement au casque surmonté d'une pointe, figuré sur les monnaies dont je viens de parler, semble être une corne de chèvre, animal consacré à Bacchus, et pourrait faire allusion, au titre de *Dionysus* (Διό-

[1] *D. N.*, III, p. 232-233.
[2] Mionnet, t. V, p. 69, n° 595. — Suppl., t. VIII, p. 52, n° 267.
[3] Diodor. Sicul., *Excerp.* XXI, *De Insid.*, p. 24, ed. Feder.
[4] Eckhel, *D. N.*, III, p. 322.

νυσος) donné à Antiochus VI. L'éléphant qui porte une torche dans sa trompe [1] se rapporte peut-être aussi au même titre de Διόνυσος, parce que cet animal figure dans les pompes triomphales de Bacchus vainqueur des Indes [2].

Tryphon rex autocrator.

Visconti [3] me paraît avoir donné une explication satisfaisante du superbe titre de Tryphon, *roi*, *autocrate*, ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Visconti explique ce titre par *chef de l'armée*, tandis que Spanheim [4] et Eckhel [5] préfèrent le sens de *régnant par sa propre puissance* (PROPRIA POTESTATE REGENTIS). Peut-être Tryphon prétendait-il se comparer à Alexandre le Grand proclamé *Stratége autocrate de la G èce* (στρατηγὸς αὐτοκράτωρ τῆς Ἑλλάδος [6]). C'est de la même façon qu'Hérodote [7] donne à Antibius, satrape persan, les titres de roi et de stratége (Βασιλεὺς καὶ στρατηγός).

La médaille suivante de Tryphon décrite par Mionnet [8] et par San-Clemente [9] me paraît digne d'attention :

Tête diadémée de Tryphon à droite.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΤΡΥΦΩΝΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Aigle sur un foudre; dans le champ L.Δ (an 4) et le monogramme [A]. — Æ. 7.

1 Eckhel, *D. N.*, III, p. 232.
2 Visconti, *Museo Pio Clem.*, t. IV, tav. XXIII.
3 *Icon. greca*, p. II, p. 450, ed. Mil.
4 *De usu et præstant. num.*, t. I, p. 443.
5 *D. N.*, III, p. 234.
6 Diodor. Sicul., XVII, 4. — Cf. Feder, *Excerp. Diodor.*, p. 27. — II, *Machab.*, IX, 19.
7 V, 111.
8 T. V, p. 72, n° 622.
9 *Ap.* Eckhel, *Addenda*, p. 38.

Cette pièce confirme de la manière la plus satisfaisante les données chronologiques fournies par le premier livre des Machabées [1] qui donne quatre années complètes de règne à Tryphon, tandis que Flavius Josèphe [2] ne lui en assigne que trois. L'aigle qui tient le foudre parait être l'aigle des Lagides ; ce type peut faire allusion à la victoire remportée par Tryphon, dans le voisinage de Ptolémaïs, sur Sarpédon, général des troupes de Démétrius II [3], peut-être dans le temps où Démétrius II était captif chez les Parthes et où Cléopâtre, sa femme, gouvernait la Syrie.

Antiochus VII Evergetes, vulgo *Sidetes.*

La fleur de grenadier, σίδη qu'on voit sur une médaille d'Antiochus VII [4] paraît devoir se rapporter au surnom de *Sidetes* qui avait été donné à ce prince à cause de son long séjour à *Sidé*, ville de la Pamphylie. Le type de Pallas Nicéphore qu'on rencontre sur un grand nombre de médailles de Sidé [5] et sur des pièces d'Antiochus VII surnommé Sidetes paraît devoir être expliqué dans le même sens.

Alexander II vulgo *Zebina.*

Eckhel [6] laisse dans le doute si le surnom de ce prince doit s'écrire *Zebina* ou *Zabina.* C'est la seconde leçon qui semble mériter la préférence [7]. Mais d'un autre côté, comme

[1] Cap. XIII, 31, 32, 41.

[2] *Ant. Jud.*, XIII, 7, 2.

[3] Athen., VIII, p. 333. — Strab., XVI, p. 758.

[4] Lenormant, *Trésor de numismatique, Rois grecs*, pl. XLIX, 15.

[5] Mionnet, t. V, p. 73, n° 632 et suiv.

[6] *D. N.*, III, p. 237.

[7] Voyez Letronne, *Rec. des Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 62.

ce surnom est probablement d'origine syrienne, la prononciation devait en varier suivant les lieux. Ainsi, au troisième siècle de notre ère, on trouve le nom d'un *Zebinus* (Ζεβῖνος) évêque d'Antioche [1].

Antiochus X Eusebes.

Eckhel [2] ne mentionne d'autre fils d'Antiochus X et de Cléopâtre Séléné qu'Antiochus XIII, surnommé l'Asiatique. Mais Cicéron [3] parle d'un second fils d'Antiochus X, savoir Séleucus surnommé *Cybiosactes* [4].

Philippus Epiphanes Philadelphus.

On connaît aujourd'hui le nom d'un des fils de ce prince. Il portait comme son père, le nom de Philippe ; il fut mis en possession du royaume de Syrie par l'arabe Azizus [5]. Il est certain que Philippe, fils d'Antiochus VIII, régna à Antioche. Ce fait est prouvé par une médaille de la collection Wellenheim [6], aujourd'hui au Cabinet d'Este à Modène. Le type du revers montre Jupiter Nicéphore et dans le champ le monogramme [monogramme] (ΑΝΤΙΟΧΙΑ).

Demetrius III Deus Philopator.

Eckhel et Mionnet n'ont donné que les dates ΘΙΣ — ΔΚΣ (218-224) de l'ère des Séleucides comme empreintes sur les

[1] Euseb., *Hist. eccl.*, VI, 23.
[2] *D. N.*, III, p. 244.
[3] *In Verr.*, IV, 27.
[4] Cf. Visconti, *Icon. græca*, p. II, p. 488-491, ed. Mil.
[5] Diodor. Sicul., *Excerp.*, XXXIV, *De Insid.*, p. 34-35, ed. Feder.
[6] *Catal.*, n° 6652.

médailles de Démétrius III. Mais sur une pièce de la collection Wellenheim, aujourd'hui au Cabinet d'Este, on lit ΞΙΣ (an 217)[1]. Cette indication doit faire dater d'un an plus tôt le commencement du règne de ce prince. Ainsi c'est à l'année 658 de la fondation de Rome, suivant Varron, et non à l'année 659, comme le dit Eckhel[2] qu'on doit fixer l'époque où Démétrius III monta sur le trône.

C. Cavedoni.

[1] Et non 218, comme il a été imprimé par erreur daus le *Catalogue Wellenheim.*

[2] *D. N.*, III, p. 245.

SUR DIVERSES MÉDAILLES

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AVEC DES LÉGENDES PUNIQUES.

Quatrième article. — Voir n° 2, p. 99; n° 3, p. 164; n° 4, p. 220.

(Planches VI et XIII.)

Boncara, Voncaria.

Il paraît qu'il y avait deux villes de ce nom dans la partie occidentale de l'ancienne Numidie, celle qui, occupée par les Massésyliens, avait, du temps de Syphax, Siga pour capitale et qui, au commencement de l'empire, fut appelée Mauritanie césarienne, comme je l'ai déjà dit. On lit, en effet, dans la liste épiscopale de la Mauritanie césarienne, sous Hunéric, *Donatus Boncarensis* et *Victor Voncariensis*. *Boncar* était aussi un nom propre d'homme; on le voit dans le texte d'une tessère d'alliance de la ville de *Gurza*, conservée au Musée de Cortone, (*voy.* Gesenius, *Mon.*, p. 397), ainsi que dans les textes grec et latin de l'inscription trilingue de Leptis magna. Voy. *Étud. démonstr.*, pl. VII. Cette dernière inscription prouve que l'orthographe punique était בדמלקרת, BDMLQRT, *La part de Melqart*, personne ou chose consacrée à Melqart, comme nous avons en France, pour nom de localité, *La part-Dieu*. *Boncar* ou *Voncar* est donc une syncope.

Je retrouve le mot punique sur deux médailles qui ont été recueillies en Afrique et dont les dessins sont reproduits dans la pl. VI, sous le n° 8 et pl. XIII, sous le n° 1.

Ce sont de grands bronzes.

L'un présente : Tête de femme tourrelée à droite, dans un cercle de perles. ℞. Cheval bridé marchant à droite ; au-dessus, deux lignes d'écriture punique de basse époque valant בדמלקרת ? ? נ ? נא, BDMLQRT ? ? N ? NA. Cercle de perles. — Diam., 27 millim.

Les points d'interrogation de ma transcription correspondent à de petits traits verticaux semblables aux deux premiers signes de la première ligne que j'ai rendus par BD ; ils peuvent avoir, soit tous les deux à la fois, soit chacun séparément, l'une ou l'autre de ces valeurs, c'est-à-dire BB, DD, ou BD, DB. Mais les inscriptions lapidaires prouvent que, dans l'écriture altérée dont il s'agit, ce trait similaire était quelquefois aussi un R et on lui voit en effet cette puissance au sixième rang de la première ligne. Cette triple fonction pour un même signe provient du peu de différence des figures qui, dans l'écriture correcte, représentent les trois consonnes dont il vient d'être parlé. Dans la paléographie grecque aussi B et R se réduisent par dégradation à un signe commun, la même ligne verticale. J'ai employé le point dubitatif parce que, avec aucune des trois valeurs, je n'arrive à une explication satisfaisante. Ce qui est certain toutefois, c'est que les deux premières barres de la seconde ligne ne donnent point, ainsi qu'on pourrait être porté à le croire d'après quelques monuments lapidaires, בן, BN, *Fils*, car le N paraît au troisième et au quatrième rang de la seconde ligne avec sa distinction caractéristique, l'allongement en bas qui n'existe point ici pour le second trait ; ils n'indiquent point, par

conséquent, pour le groupe de la première ligne, un nom d'homme, *Bomilcar*, par exemple, auquel on pourrait penser parce qu'il a été porté par un ami et un agent de Jugurtha ; d'ailleurs il serait invraisemblable que le prince eût permis à un sujet, quelque confiance qu'il ait eue d'abord en lui, de signer de son nom une monnaie.

Bodmelqart, transcription de la première ligne, syncopé en *Boncar* comme dans l'inscription de *Leptis*, peut donc être le nom de l'une des villes de *Boncara* ou *Voncaria* et je présume que la seconde ligne exprimait la circonstance qui distinguait cette ville de son homonyme ; que, par exemple, le premier trait est un *beth* formant la préposition qui signifie *auprès* et le reste un nom de rivière, *Boncara ad...* Ce pourrait être aussi le nom d'une autre localité, d'une ville alliée.

J'avais reçu de l'obligeance de Falbe une copie en soufre sur laquelle la seconde ligne seulement de la légende est visible ; je présume que le moule avait été pris sur un exemplaire du Musée de la Haye que j'ai vu ; mais j'ignore quelle opinion le savant danois s'était formée de l'origine de la pièce. Ce n'était évidemment pas celle que je propose, puisque l'*Annonce* n'en parle pas et que d'ailleurs les inscriptions trilingues de Leptis n'étaient pas alors connues. Un exemplaire trouvé dans les environs de Constantine m'a été communiqué par M. Ceccaldi. Sur celui-ci, dont l'avers est fruste, le revers est fort net et montre la légende très-lisible.

Deux pièces de la seconde variété (pl. XIII, n° 1) ont été aussi découvertes près de Constantine dans une tombe ; je n'en connais en original qu'une, que j'ai acquise de M. Ceccaldi ; elle est très-fruste, mais laisse reconnaître les types. La copie que je donne a été prise sur une empreinte en cire à

cacheter de l'autre exemplaire qui, ayant appartenu d'abord à M. Gadot, pharmacien à Constantine, est aujourd'hui entre les mains de M. Costa, habitant de cette ville. J'en ai vu en outre des dessins communiqués, l'un par M. Tesson, l'autre par M. Cherbonneau, professeur d'arabe. Le commencement de la légende, à gauche, est, comme la première variété, בדמלקרת ; ce groupe est suivi, du même côté, par une série de lettres dont les deux dernières seulement sont suffisamment distinctes pour être transcrites ; elles valent נא et portent à penser, par conséquent, que cette série était semblable à la seconde ligne de la première variété. A droite se montre un troisième groupe qui n'existe point sur la première variété. Les deux dernières lettres sont certainement טן, T*h*N. Je ne puis absolument affirmer que les traits qui précèdent valent כר, CR ; je crois cependant distinguer assez bien ces lettres, en sorte que le mot entier me paraît כרטן, CRT*h*N, c'est-à-dire le nom de *Cirtha* que nous avons déjà vu associé à celui d'*Alipota* ; ce serait donc ici encore probablement l'expression d'une union soit entre deux villes, *Boncara ad... na*, *Cirtha ;* soit entre trois villes, *Boncara*, ... *na*, *Cirtha*. C'est peut-être ce nom, lu fautivement קטן, qui a suggéré à MM. Falbe et Lindberg l'attribution à *Cothon* d'une médaille avec légende punique, *Ann.*, p. 7. Je ne connais aucune pièce qui porte réellement cette leçon.

La même monnaie très-vraisemblablement est citée parmi les *Incertaines puniques* dans le catalogue de la collection d'Égremont par M. de Longpérier, au n° 114, en ces termes : « Tête de ville tourrelée. ℞. Porte de camp. Æ. 9 1/2. » Il est donc présumable que cet exemplaire avait été trouvé dans les environs de Carthage, de même que celui de la Haye rapporté de Tunis par Humbert.

Incertaines.

On connaît un nombre considérable de grands bronzes et de pièces en plomb que l'on attribue unanimement à la Numidie et qui ont à l'avers tête barbue et laurée, tournée à gauche; au revers, un cheval galopant ou trottant à gauche, avec des globules, une ou deux lettres puniques de forme normale et divers symboles. J'ai déjà mentionné ces pièces, à raison de l'analogie des types, en traitant des monnaies portant מכק; le rapprochement est rendu plus juste encore par la ressemblance de la tête du grand médaillon dont j'ai parlé à la page 121. Il me paraît impossible que toutes ces effigies soient des portraits; je les regarde, avec Duchalais, comme des nuances d'un idéal, des images d'Hercule. Cette opinion me semble fortifiée par l'examen des légendes probablement abréviatives des pièces qui font l'objet de ce nouveau paragraphe, car, bien que je ne puisse donner la signification propre de ces légendes, je crois qu'on doit les regarder comme indiquant des noms de villes.

Sur la plupart de ces monuments, les lettres sont מן=MN. Sur un exemplaire que je possède il n'y a qu'un caractère valant ח, H. On retrouve deux lettres, mais valant אל, AL, El ou IL, sur un exemplaire dont je ne connais qu'une copie en soufre qui m'a été donnée par Falbe. Nous reproduisons les revers des deux dernières pièces. (Voy. pl. XIII, nos 2 et 3).

Pour nom de prince répondant à מן, on ne trouve que *Manastabal*, l'un des fils de Massinissa, et *Manassès*, allié de Juba I. Le premier a partagé l'autorité pendant trop peu de temps pour avoir pu émettre une quantité de monnaies

aussi considérable que le fait supposer le grand nombre des épreuves qui se pressent dans les collections et qu'on découvre encore journellement. Quant à *Manassès*, en admettant que ce soit la véritable orthographe (plusieurs manuscrits d'Appien portent *Masanassès*), les médailles contemporaines de Juba induisent à penser que ce nom ne serait pas écrit avec un *mem* de forme normale.

On pourrait prétendre que la seconde lettre est un *caph* et voir dans les deux caractères le commencement du nom de *Micipsa* ; toutes les autres conditions répondraient bien à cette interprétation, et, sur l'autre variété, le *hé* pourrait être l'initiale de *Hiempsal*[1]. Mais quelques épreuves me semblent prouver irrécusablement que, sur la première variété, la seconde lettre est un *nun*. En outre, comment expliquer la légende אל de la troisième variété par un nom de roi ?

D'un autre côté, j'ai, dans ma collection, une épreuve de la pièce figurée pl. XIII, n° 4.

M. Ceccaldi en possède une variété de moindre module (20 millim.). Les deux exemplaires ont été recueillis, l'un à Constantine, l'autre à Philippeville. La légende, dont la seconde lettre marque la basse époque, vaut עא, ÂA ou GA (A, voyelle vague). La tête tourrelée de femme qui remplace ici la tête virile des autres espèces, démontre qu'il s'agit

[1] Falbe et Lindberg annoncent des médailles avec légendes puniques de Micipsa, de Hiempsal I et de Hiempsal II. Comme ils rattachent les deux premières à leur attribution de ville *Simithu*, je me crois en mesure de prouver à l'article *Ad Mercuri*, dans la Mauritanie, qu'ils se sont trompés pour la ville, et qu'il n'y a sur les médailles dont ils parlent aucun nom propre d'homme. Quant à *Hiempsal II*, à part le cas indiqué ci-dessus, je ne connais aucune pièce qui puisse donner l'idée de ce nom. Je ne connais non plus aucun exemplaire sur lequel on puisse lire *Massinissa* annoncé par les mêmes auteurs sur une médaille avec légende punique.

d'une ville et c'est le nom de cette ville que doit exprimer la légende tracée au revers. Il y a donc lieu de présumer que ce sont aussi des noms de villes qu'indique l'inscription sur les revers analogues des autres monnaies [1].

Parmi les symboles, je signalerai d'abord la tête d'Ammon que l'on voit sur l'une des figures précédentes. Elle est imprimée aussi, d'une manière tout à fait semblable, en contre-marque, au flanc du cheval sur quelques exemplaires portant מן. Sur l'exemplaire que j'ai représenté, elle paraît propre à la pièce. Cette tête est l'un des types des monnaies que j'attribue à *Hipporegius;* mais il ne peut s'agir ici de la même ville si les deux lettres אל sont le commencement d'un nom de localité. Strabon cite, entre Thapsus et Thœna, le promontoire d'Ammon; près de là se trouvaient, sur la côte, *Alipota*, dans l'intérieur des terres, *Elia :* notre médaille peut se rapporter à l'une ou à l'autre de ces villes. Le nom de la seconde est écrit *Aelia* dans la table de Peutinger; mais l'Itinéraire d'Antonin et la Notice disent *Elia*,

[1] Le *Numismatic Chronicle*, cahier de juillet 1852, p. 53, 82-92, contient des articles de MM. Akerman et W. H. Scott sur des médailles au type de la tête barbue et laurée, mais dont les légendes sont différemment présentées et, par conséquent, interprétées; ainsi sur l'une, le second de ces auteurs lit גל, qu'il rend par *Gala;* sur une autre, le premier voit לך, qu'il pense pouvoir être le commencement de *Lacumaces;* sur une troisième, M. Scott trouve חכם, qu'il regarde comme une partie du nom de *Hiempsal*, selon la fausse lecture de Gesenius חכמבעל sur la *première numidique* ou quelqu'une des cinq autres variantes ingénieusement rapprochées à la page 203 du *Monumenta*. La légende de la monnaie serait encore une nouvelle variante, puisque, au lieu du *chet*, elle aurait un *hé*. Sur aucun des nombreux exemplaires qui me sont passés sous les yeux, je n'ai vu les légendes dont il s'agit; je les crois mal déchiffrées. Sur un exemplaire, M. Scott a lu מך, et il prend ce groupe pour une contraction de מלך. La seconde lettre a quelquefois, en effet, comme je l'ai dit, de la ressemblance avec le *caph;* mais la similitude avec le *mem* me semble plus prononcée encore, et l'explication par מלך me paraît d'ailleurs inadmissible.

et c'est probablement l'orthographe exacte, tirée de אל, *El*, nom de Cronos ou Saturne, qui était représenté aussi avec des cornes, circonstance d'où paraît tiré le nom grec (קרן, KRN, *corne*), et qui a pu amener l'assimilation à Ammon. La leçon erronée *Aelia* provient sans doute de l'habitude d'écrire ainsi les noms de tant d'autres villes empruntés à l'empereur Hadrien.

Deux autres symboles se trouvent sur des exemplaires dont les images sont gravées sur notre pl. XIII, n°s 5 et 6.

Le premier se trouve, en contre-marque, sur une épreuve du Cabinet impérial; il a été indiqué par Duchalais, *ouvrage cité*, p. 430, n° 15, et p. 436. L'autre n'est point une contre-marque; il appartient en propre à une épreuve que je possède.

Duchalais voyait dans le premier symbole un trophée, et il le comparait à un véritable trophée formant le type du revers d'un denier de Clodius Macer publié par Falbe, *Rech.*, pl. VI, n° 23; il regardait comme probable que ce propréteur, pendant son séjour en Afrique, avait autorisé le cours de ces bronzes en y faisant imposer sa marque. Mais le symbole dont il s'agit ici ne me paraît ressembler réellement à aucune figure de trophée; en tout état de choses, il n'est point comparable à celle du denier de Clodius Macer. Je crois que c'est encore un emblème de Cronos, et voici les motifs de cette opinion.

Selon Sanchoniathon, *ap. Eus. præp.*, *ev.* 1, 10, Cronos était représenté chez les Phéniciens par une figure symbolique de l'invention de Taaut; elle avait quatre yeux, deux par devant, deux par derrière, et six ailes, deux sur la tête et quatre aux épaules; deux de celles-ci étaient éployées, comme si la divinité eût volé, les deux autres étaient abaissées [1].

[1] Voy. *Mém. de l'Acad. des inscript.*, in-12, t. LXV, p. 120 et 121.

Je conjecture que notre contre-marque représente les six ailes, dont les deux inférieures ne sont pas bien détachées. A la vérité, les deux supérieures ne sont pas sur la tête; mais cela me paraît une modification prouvée par le type d'une médaille inédite dont le dessin se trouve sur la pl. XIII au n° 7.

Cette médaille appartient à M. de Saulcy, qui a bien voulu me permettre de la publier. Le savant académicien a lu la légende, placée en deux groupes dans le champ au-dessus des ailes, לג — בל, soit לגבל, LGBL, *de Gibel*, c'est à savoir *de Byblos* [1]. Or, suivant Sanchoniathon et Étienne de Byzance, on attribuait à Cronos la fondation de Byblos, en Phénicie. En rapprochant cette donnée de la ressemblance, à l'exception indiquée près, du type de la médaille avec l'image de ce dieu, peut-on se refuser à voir, nonobstant cette légère exception, la même représentation de part et d'autre? Cette ressemblance admise, n'entraîne-t-elle pas aussi la similitude de la contre-marque numide? Cronos, Baal ou El, Il, était la principale divinité de l'Afrique et plusieurs localités portaient son nom, entre autres *Vicus Saturni* ou, par euphémisme superstitieux, *Vicus senis*, probablement *Canthele;* sans doute aussi *Carthili*, sur la côte de la Mauritanie césarienne. Il n'est donc pas étonnant que son effigie décore des médailles.

Le troisième symbole est la figure qui se montre sur un si grand nombre de sépulcres puniques [2], et, avoisinée du caducée, sur une médaille de bronze ayant à l'avers un crabe, au-dessous בים en lettres puniques de forme normale, médaille attribuée à l'île de *Lampadusa* par M. Fio-

[1] Voy. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, in-12, t. LXI, p. 46 et 51.

[2] Voy. EXPLOR. SCIENT. DE L'ALGÉRIE, *Archéol.*, par M. le comm de la Mare, *passim*.

relli. La comparaison de divers monuments me porte à considérer cette figure comme l'image d'un personnage en invocation; plusieurs auteurs la regardent comme un emblème de Baal ou d'Astarté.

Pour clore cet article sur les *incertaines* par une pièce bien digne de ce titre, je donnerai la figure d'un bronze de 24 millimètres, de fabrique grossière, qui a été trouvé, je crois, dans la province d'Oran, et m'a été envoyé par M. Guyon, si dévoué à la recherche de tout ce qui concerne les antiquités et l'histoire naturelle de l'Algérie. (Voyez pl. XIII, nº 8.)

Les trois lettres de l'avers paraissent valoir תבה, TBH. Au revers, on reconnaît derrière la tête un *qôph*, et, après lui, les traces d'une lettre illisible. Sur le sommet de la tête sont implantés quatre traits, qui donnent à cette tête une certaine ressemblance avec celle du *Sardus Pater;* ce sont probablement des rayons. Cependant, comme ils ont entre eux des différences, consistant en ce que le premier et le troisième ont un crochet attaché de gauche à droite et de haut en bas à l'extrémité supérieure, et que les deux autres, simples lignes verticales, en sont dépourvus, peut-être, malgré leur adhérence à la tête par le bas, serait-il permis d'y voir des lettres, savoir תנתן, et, par conséquent, la suite de la légende, dont la composition entière serait ק(ר)??תנתן, Q(R?)TNTN; ce serait peut-être la forme originale du nom latinisé *Cartenna.* Mais j'avoue qu'il me paraît plus prudent de s'abstenir. Au centre de ce revers s'élève une saillie en forme de tête de bouton, qui révèle l'état peu avancé du procédé de fabrication.

MAURITANIE.

Tingé.

On désignait dans l'antiquité sous les noms de *Tingè*, *Tigga*, *Tingi*, *Tingis*, *Tiga*, la ville que nous nommons aujourd'hui *Tanger*.

Falbe et Lindberg mentionnent des médailles autonomes puniques de cette ville; ce sont très-vraisemblablement celles, ou deux de celles dont je vais parler, lesquelles sont au nombre de trois.

Deux de ces pièces sont indiquées dans le second catalogue de monnaies d'Espagne de M. J. Gaillard, 1854, n[os] 28 et 29, sous le titre *Aspavia*.

L'une, dont la figure est donnée sur la planche I de ce catalogue, n° 1, présente : Tête de Cérès à droite couronnée d'épis. ℞. Deux épis accostés, dans l'intervalle des pointes d'un croissant et d'un disque; sur les côtés, à gauche, portion de légende dont les lettres sont tronquées au sommet par le défaut de flan, mais que nous verrons bientôt valoir מפעל, MP*h*AL, avec le *mem* de basse époque; à droite, seconde portion de la légende donnant très-distinctement תיתגא, TITGE ou TITGA.

L'autre a été indiquée par Velasquez, *Ensayo*, etc., tab. 18, n° 7; par Sestini, *Med. ispan.*, tab. 2, fig. 10; par Gesenius, tab. 41, P. Elle est d'un travail grossier, tandis que la précédente est d'un style assez élégant, et elle offre : Tête barbue à gauche. ℞. Même type que ci-dessus, mais le disque et le croissant à la partie inférieure de l'intervalle des épis. Légende divisée aussi en deux parties latéralement placées, mais en sens inverse de ce qui a

lieu sur l'exemplaire précédent, c'est-à-dire מפעל, qui est ici fort distinct, à droite, et le second groupe à gauche.

Ce second groupe, sur l'exemplaire de Velasquez, bien que le deuxième et le dernier caractères soient incomplétement reproduits, se lit תיתגא, comme sur le dessin de la première variété donné par M. Gaillard. Mais, sur une épreuve que je possède, et où les quatre premières lettres seulement sont lisibles, mais en même temps très-distinctes, elles donnent, pour cette partie de légende, תינג(א, TING(A) ou TING(E). La légende doit donc être rectifiée d'après cette donnée sur le dessin de M. Gaillard, c'est-à-dire que la troisième lettre ne doit pas avoir de crochet et être aussi un *nun*, ou, si l'appendice existe réellement, il faut que sur mon exemplaire, malgré une apparence fortement contraire, le crochet ait figuré aussi primitivement et ait disparu par le frottement.

Le premier groupe de la légende se montre sur plusieurs autres pièces, soit de la même contrée, savoir de *Lix*, מפעל לכש, MP*h*AL LCS; soit de l'Espagne, savoir de *Cadix*, מפעל אגדר, MP*h*AL AGDR, et de *Sex*, *Sexti*, מפעל צכץ ou מפעל סכס [1], MP*h*AL T_sCT*s* ou MP*h*AL SCS. Ce premier groupe est donc un terme commun, un nom appellatif. La plupart des auteurs le lisent מבעל, MBAL, *A domino*, ou, en supposant מבעלי avec Gesenius, *A civibus*. P. Bayer donne la leçon que j'adopte, et il traduit le mot par *Opera*. Je fonde ma préférence d'abord sur ce que sur la plupart des médailles de Cadix toutes les lettres, en exceptant mo-

[1] Sur un exemplaire de ma collection, acheté à la vente *De la Torre* (voir catalogue J. Gaillard, 1852, n° 552), et très-bien conservé, les deux *samech*, ou caractères fulguriformes, sont fort nets ; cette variété est indiquée par P. Bayer dans son ouvrage sur les monnaies hébræo-samaritaines, p. 140, où elle est attribuée à *Canaca*.

mentanément la seconde, sont formées très-correctement, et qu'il serait étonnant que le *beth* seul ne parût jamais avec la forme normale; en second lieu, et l'argument ici me paraît péremptoire, sur ce que, dans l'appendice sur les médailles de Cadix joint à l'histoire de cette cité par Ag. de Horozco, tab. I, n° 6, on voit une variété sur laquelle la lettre dont il s'agit est, comme sur tous les autres exemplaires, formée par un demi-cercle ouvert à gauche, et dans le champ, entre les poissons, existe un *beth* de forme tout à fait correcte. Les deux signes n'ont donc pas la même valeur [1].

Le second groupe, qui varie seul suivant les localités, est le nom de la ville. Pour les médailles dont nous nous occupons, que la troisième lettre soit un T ou un N, l'attribution à *Tingé* ne m'en paraît pas moins incontestable. Gesenius, quoique guidé par une délinéation de lettres, et conséquemment une transcription inexacte, avait proposé cette attribution. Malheureusement il l'a étendue aux monnaies de *Sexti*, dont l'origine, reconnue par M. Lindberg, a été irrévocablement démontrée par M. de Saulcy.

P. Mela, en décrivant de l'ouest à l'est la côte méditerranéenne de la Mauritanie, dit : «Caput atque exordium est promontorium quod Græci Ampelusiam, Afri aliter, sed idem significante vocabulo, adpellant... In eo est specus Herculi sacer et ultra specum Tinge oppidum pervetus... » Or Venture nous apprend que l'un des noms de la vigne,

[1] Je ne dois pas dissimuler qu'on lit réellement מבעל sur des oboles de Sicile, dont la légende entière est מבעל איא, MBAL AJA. Les médailles de cette série, après nouvel examen, me paraissent appartenir à *Agrigente* pour des motifs dont l'exposition serait ici trop longue; la présence de la formule en question n'entraîne pas la nécessité de l'identité sur des monuments d'une autre contrée et d'un style d'ailleurs si différent.

dans le dialecte berbère de cette région, est *tijnent*. N'y a-t-il pas analogie frappante entre ce nom et celui de la ville de *Tingé?* Ce nom me paraît venir du punique יגן, IGN, *fouler au pressoir*, avec la transposition du *nun* et du *ghimel*, ou N et G, transposition qui n'a pas lieu dans le berbère. Cette étymologie confirmerait l'existence d'un N, et non d'un T au troisième rang du second groupe de la légende.

La troisième variété des monnaies de cette ville est un médaillon en bronze, dont un exemplaire, conservé au Cabinet de France, m'a fourni pour le revers le dessin qui est placé sous le n° 9 de notre pl. XIII.

L'avers présente une tête nue, tournée à droite, avec cette légende : AVG(VS)TVS; grènetis au pourtour.

Il est à remarquer que dans l'inscription punique du revers le *mem* est de forme normale et l'*aïn* est ponctué au centre.

Duchalais, dans un article intéressant publié dans la *Rev. num.*, 1842, p. 323-331, attribuait cette pièce à Juba II, en s'appuyant sur une autre monnaie, de moyen module, qui porte au revers la même tête avec une inscription punique différente, et sur l'avers une tête diadémée à droite, avec l'inscription REX IVBA dans un cercle formé de petites perles, monnaie publiée par Falbe, *Rech.*, pl. VI, n° 10, et par Gesenius, t. 42, XXI, D. Dans l'*Hist. de Cadix* précédemment citée, on la revendique pour cette ville, en se fondant sur la similitude d'un autre médaillon frappé en l'honneur d'Agrippa, patron du municipe. Les arguments, comme on le voit, sont équivalents. La légende punique tranche la question; elle prouve que la médaille appartient à la Mauritanie, mais à la ville libre de *Tingé*. En effet, après le mot appellatif מפעל, on distingue les trois pre-

mières lettres du nom de la ville ..תינ, TIN.. [1], et ici aussi la ligne verticale formant le troisième signe paraît dépourvue du crochet qui caractérise le *tau* et qu'on voit à l'extrémité supérieure du premier signe.

On sait, d'après Dion Cassius, XLVIII, 45, qu'Auguste, pour récompenser les habitants de *Tingé* du secours efficace qu'ils lui avaient apporté dans la guerre d'Espagne contre les partisans d'Antoine, avait accordé l'indépendance à leur cité. C'est en reconnaissance de cette faveur qu'ils firent frapper une médaille si remarquable, et l'on ne discerne pas un pareil motif pour *Tingitera*. D'un autre côté, les relations de cette partie de l'Afrique avec la région voisine de l'Espagne expliquent la ressemblance du médaillon frappé à Cadix, à la même époque, en l'honneur d'Agrippa. Quant à la médaille de Juba II, nous allons justifier sa similitude de type aussi par une proximité plus grande encore sur la côte même de Mauritanie.

[1] A la vérité, le *mem* normal de la légende indique une imitation directe de celle de Cadix. D'un autre côté, en Bétique, sur la côte du détroit, existait une colonie de Tingé nommée *Tingentera*, *Tingitera*, c'est-à-dire *Tinge altera ;* c'était la patrie de P. Mela. Il ne serait pas impossible que les médailles appartinssent à cette ville. Cependant son importance ne paraît pas avoir été assez grande pour qu'elle ait émis une monnaie aussi remarquable que le médaillon dont il s'agit en ce moment. La similitude du *mem* peut prouver seulement qu'avec le type on a emprunté aussi à Cadix la forme matérielle de la légende qui l'accompagnait. En outre, la qualification même de *seconde*, *altera*, donnée à la ville d'Espagne, me suggère une remarque qui semble confirmer l'attribution à la cité africaine. La terminaison par *aleph* ou A est une exception dans les noms propres puniques ; le nom véritable n'était-il pas תינג, analogue à לכש, à צכן, et l'*aleph* qui suit n'était il pas numéral, n'indiquait-il pas *Tingi prima*, de même que, sur certaines monnaies grecques, l'*alpha* dans la locution : A. μητρόπολις, *première métropole?*

Ad Mercuri.

En effet, j'attribue cette pièce, et une série d'analogues dont je vais parler, à une localité que l'*Itinéraire* d'Antonin ne place qu'à 18 milles de *Tingis*, la station *Ad Mercuri*, tête d'une route vers l'intérieur de la contrée du nord au sud.

La légende de la pièce dont il a été déjà question se compose de deux groupes de trois lettres chacun, dont l'un, dans le champ à droite, de haut en bas, vaut, d'après un dessin donné par Lindberg, מקם, MQM, et l'autre, à gauche, de bas en haut, שמש, SMS.

La plupart des autres variétés présentent la tête barbue de face, mais sans légende de ce côté. Au revers, astre entre un épi et une grappe de raisin; en haut, מקם, en bas, שמש. Grènetis au pourtour des deux côtés. Diamètre, 20 millimètres. Sur une épreuve que je possède, il y a indubitablement, en haut comme en bas, מקם. C'est la variété indiquée par Gesenius sur sa tab. 42, XXI, L, où le *qôph* n'a pas été reconnu et est mal dessiné.

Une autre variété représentée par Falbe, nº 16, et dont j'ai un exemplaire, porte à l'avers une tête à droite, avec barbe pointue et cheveux en mèches; au-dessous, traces des lettres מק; à gauche, vestiges d'autres lettres. ℞. Astre. épi et grappe, comme précédemment; au-dessus, carreaux de la foudre; au-dessous, traces du mot שמש. Bronze. 16 millimètres.

Sur toutes les variétés les lettres sont de basse époque et souvent très-dégradées.

La signification du premier groupe est évidemment celle de *lieu*, *station*. Le second groupe est le nom de la ville.

Gesenius traduisait : *Ville du soleil*, ce qui pourrait être exact sous le rapport purement philologique; mais géographiquement à quel point accommoder cette leçon? Il est très-probable que ce sont ces monnaies que Falbe et Lindberg rapportent à *Simithu*, de la Numidie, qui est quelquefois écrit *Simistu*, dont les deux premières syllabes trouvent leur squelette dans le second groupe de la légende = SMS. Ce doit être l'autre groupe = MQM ou MCM que ces auteurs ont pris pour un indice du nom de *Micipsa*, MCM(SA). Le nom de ce prince me paraît écrit משיבתען sur une inscription lapidaire de la galerie algérienne du Louvre, la dix-septième *numide* de ma nomenclature. Dans d'autres cas le groupe des médailles plus ou moins frustes a pu fournir illusoirement à nos auteurs les éléments de noms de préfets. Enfin l'altération de la première lettre du second groupe, ש = S, a pu faire croire à l'existence d'un ה ou d'un ח, H, soit HMS, et de là la leçon pareillement erronée *Hiempsal*.

D'après le rapport précédemment établi avec des médailles de *Tingé* et de Cadix, ces pièces doivent appartenir à un point de la côte de Mauritanie qui explique cette circonstance. Il y a un autre rapprochement à faire avec la numismatique punique de l'Espagne. Une variété des monnaies de Malaca, bronze de 15 millimètres de diamètre, présente d'un côté le profil à droite d'un Cabire avec un bonnet pointu; derrière, le nom de la ville. ℟. Temple tétrastyle; au-dessous, שמש, SMS. La plupart des autres médailles de cette ville ayant au revers les emblèmes du soleil, on peut penser que sur celle-ci le mot de l'exergue indique la consécration du temple à la divinité de cet astre. Mais SMS, *Sumes*, *Asumes*, *Azumes*, était aussi le nom d'un Cabire honoré en Afrique et en Espagne, de celui qu'on

regardait comme le ministre des dieux, le *Cadmilus* des Samothraces, le *Mercure* des Romains. Il est donc possible aussi que le temple ait été dédié à ce Cabire, car toutes les monnaies puniques de Malaca portent l'effigie d'un Cabire. Sur un bronze trouvé à Malaca, qui est décrit dans le second catalogue de M. J. Gaillard au n° 241, et que je possède, il y a à l'avers une tête de Mercure caractérisée par le caducée placé devant elle; quoique l'origine ne soit pas certaine, le lieu de provenance mérite cependant considération. Quoi qu'il en soit, c'est en admettant pour nos médailles d'Afrique la traduction de שמש par *Mercure*, et en en déduisant l'attribution à la ville *Ad Mercuri* indiquée plus haut, que je trouve l'unique moyen de concilier toutes les analogies dont il a été question. Ces analogies, dans des conjonctures synchroniques, sont naturelles en ce qui concerne la ville voisine de *Tingé*. Le retour répété du nom de Mercure dans la nomenclature géographique de la Mauritanie indique que le culte de ce dieu était particulièrement en honneur dans cette contrée, et dès lors il n'est pas étonnant que plusieurs villes en aient adopté l'image pour type de leurs monnaies. Le rapport avec le médaillon de Cadix n'est pas plus surprenant, puisque le roi Juba avait des relations si étroites avec cette cité, qu'il en avait reçu et accepté le titre honorifique de duumvir.

CONCLUSION.

On pourrait déduire des faits particuliers auxquels nous avons touché dans ce mémoire, un assez grand nombre d'observations générales, aux divers points de vue de la paléographie, de la philologie, de la chronologie, de l'art et de la police monétaires, de la mythologie. Mais, après

avoir déjà si longuement mis à l'épreuve la patience des lecteurs, je ne puis entrer en ce moment dans un champ si étendu, et d'ailleurs plusieurs de ces questions dépasseraient mes forces. Je me restreindrai à quelques remarques sur la paléographie.

L'espace de temps dans lequel se dissémine la suite variée des médailles que nous avons étudiées comprend plus de quatre cent vingt années; les dates précises pour les deux extrémités sont : 395 avant notre ère, à l'époque du décret sur le culte de Cérès et Proserpine, et 24 après notre ère, à la dixième année de Tibère, à laquelle on a encore une médaille frappée en Afrique, à l'effigie de Livie, sous Vibius Marsus. La limite ancienne remonte évidemment un certain nombre d'années au delà de l'époque que je viens d'indiquer, mais je ne puis en fixer la position; on le ferait sans doute très-approximativement par la comparaison avec les médailles grecques de Sicile, à l'aide des données déjà fournies par M. le duc de Luynes. La limite rapprochée est plutôt antérieure que postérieure à la dixième année de Tibère.

Dans le cours de ces quatre siècles, l'écriture punique, eu égard à la forme des lettres, se présente sous trois grandes phases. Pendant l'existence de la Carthage phénicienne elle se maintient homogène, autant en Numidie que dans le domaine punique proprement dit; elle est semblable à celle de la mère patrie jusqu'aux Séleucides, et à celle de l'inscription de Marseille; les traits des lettres sont fins et réguliers. Après la destruction de Carthage les caractères normaux se conservent quelque temps sur les monnaies des descendants de Massinissa, mais ils n'ont plus la finesse, ils n'ont plus surtout le type constant qui frappe sur les monuments antérieurs, même sur les mé-

dailles numides. Enfin, dans une troisième période, ils s'altèrent complétement par des dégradations successives que l'on peut toutefois suivre, et dégénèrent finalement presqu'en une écriture nouvelle. Cette période a dû commencer plusieurs années avant Juba I. Toutefois quelques cas d'emploi de lettres normales de la seconde période se montrent exceptionnellement encore au temps d'Auguste.

Je crois que nous avons un monument de la dernière émission monétaire de Carthage ancienne dans le tétradrachme qui a la légende שעם מ'. En effet, le *schin* préfixe est une singularité en dehors de la langue phénicienne proprement dite; c'est une innovation que nous voyons aussi sur une monnaie de Simon Machabée. Je pense que cette coïncidence de modification grammaticale indique une coïncidence d'époque et un rapport de causalité. Or il y a fort peu d'intervalle entre la destruction de Carthage et l'avénement de Simon; la locution existait probablement en Syrie avant cet avénement, et les relations que les Carthaginois n'ont cessé d'avoir avec le pays auquel ils devaient leur origine expliquent l'imitation. C'est ainsi qu'auparavant ils avaient probablement emprunté au monnayage de quelque roi de Syrie un mode de fabrication particulier en frappant des monnaies d'argent dentelées, ainsi qu'on en voit sur des médailles de Séleucus II, d'Alexandre Bala, d'Antiochus IV, de Demetrius I, d'Antiochus VI[1].

Le *schin* préfixe existe aussi sur deux variétés de médailles d'*Hippo regius*. Ces médailles ne portent point le nom de *Juba*, qui se trouve sur les variétés où se lit la

[1] Voy. Dutens, *Explications de quelques médailles grecques et phéniciennes*, 2e éd., p. 117 et 151. On connaît d'autres pièces, mais anépigraphes, avec la même particularité de fabrication. J'en possède plusieurs qui ont été trouvées sur le sol de Carthage.

même légende, moins le *schin* préfixe. Cette différence profonde est pour moi une nouvelle raison de croire qu'il n'y a pas identité d'époque, et que, par conséquent, יובעי n'est pas le nom de *Juba*. Les premières variétés remontent plus haut que les secondes; elles se rattachent à la dernière médaille de Carthage indépendante, mais à une certaine distance à la vérité, puisque c'est le point de départ de l'écriture altérée.

J'ai dû souvent, dans cette longue dissertation, me livrer à la controverse. On sait quelle fâcheuse impression avaient exercée sur Eckhel les dissidences antérieures des philologues et des numismatistes au sujet des monuments phéniciens et particulièrement des médailles. Il serait à craindre que pareil effet ne résultât de mes contradictions et de mes doutes. Mais on doit observer que les divergences ne portent plus sur la valeur des caractères : il y a maintenant, si je ne m'abuse, unanimité sur ce point, et il est fondamental. Les incertitudes ou les objections que j'ai soulevées ne diffèrent pas de celles qui se présentent dans d'autres branches de la numismatique, et qui ne devaient abonder nulle part davantage que dans une contrée dont l'ancienne géographie nous est si peu connue, et dont les noms, que les Romains, au dire de Pline, trouvaient si souvent imprononçables, ont été presque toujours altérés profondément, quelquefois traduits.

Il est une figure cependant dont j'ai plusieurs fois discuté la valeur alphabétique, c'est le croissant ouvert à gauche et pris tantôt pour B, tantôt pour P ou P*h*, soit F. Mais, ici encore, ce n'est pas sur ces assimilations en elles-mêmes, c'est sur les applications que la discussion porte; il est incontestable que ce signe correspond tantôt à l'une, tantôt à l'autre des articulations précitées, correctement

marquées sur d'autres monuments. Toutefois il serait possible qu'il y eût de notre part, à ce sujet, illusion, vice de raisonnement. Cette figure même existe sur des monuments à lettres régulières, sur des inscriptions de Carthage par exemple, et même, sur des inscriptions de Numidie, à côté du *beth* ou B normal ; elle a alors la valeur P*h;* cette valeur lui est donc essentielle. Peut-être, lorsqu'elle représente le B graphiquement, ne le représente-t-elle pas phonétiquement ; peut-être est-ce une substitution d'articulation de même organe produite par un usage particulier de prononciation chez les indigènes d'Afrique, comme chez plusieurs autres nations méridionales, notamment en Espagne. On connaît cette exclamation d'un célèbre critique : *Felix ea gens cui Vivere idem est ac Bibere!* Venture dit qu'il a cru remarquer que dans la langue des Berbères, c'est-à-dire des descendants des Libyens, tous les mots où entre le B sont étrangers à cette langue. L'observation indique pour le moins une grande répugnance pour cette articulation ; elle est quelquefois remplacée par une articulation d'organe différent, G*u;* mais le plus souvent par les analogues O*u*, V, P ou F. Or je suis porté à penser qu'il en a été de même dans l'antiquité ; que, par conséquent, lorsque le B était écrit, les indigènes le prononçaient V, P ou F, et que, lorsqu'ils écrivaient eux-mêmes, ils substituaient les signes des dernières articulations à celui de la première ; de là : *Voncaria* = *Boncaria*, *Aspis* = *Asbis*, *Alipota* = *Alibota*. Peut-être même le P était-il quelquefois prononcé P*h*, car on voit dans une inscription de Lambèse, *Rénier*, pl. 46, n° 245, *Nampamo* pour le *Namphamo* de saint Augustin et d'une inscription de Tlemcen, *Journ. des Sav.*, 1837, p. 435 ; *Ampitheatri* pour *Amphitheatri* dans une inscription de Constantine, *Ann. de la Soc. archéol.*,

1853, p. 58. On remarque dans divers actes ecclésiastiques *Amburensis*, *Amporensis* et *Amphorensis*, etc. Il est donc possible que le croissant ouvert à gauche, avec ses légères modifications, corresponde toujours à P ou P*h;* que, par conséquent, la légende de la plupart des médailles de Lambèse sur lesquelles ce signe existe représente le P de *Lepcitana* et soit à la légende de la variété n° 6, sur laquelle Barthélemy a signalé avec raison un *beth*, comme la légende d'Aspis avec un *phé* normal et incontestable est à celle de la même ville ayant un *beth* non moins évident à la place correspondante.

Dr A. Judas.

NOTES

SUR

L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE.

Deuxième article. Voir n° 4, p. 256.

III.

Pour comprendre plus facilement ce que je vais exposer au sujet des deux types employés par le comte Eudes, et de la modification apportée dans les nouvelles espèces, il me paraît utile de réunir, dans un tableau chronologique, la mention des monnaies citées dans les actes, depuis le XI[e] siècle jusque dans les premières années du XIII[e]. J'ai puisé les éléments de ce catalogue dans les « Preuves » réunies par dom Morice, ainsi que dans les nombreux actes inédits qu'il m'a été possible d'examiner : on verra ensuite les déductions qu'il me semble logique d'en tirer.

En jetant les yeux sur ce tableau, on aperçoit tout de suite le résumé de l'histoire monétaire de Bretagne.

D'abord la monnaie du Mans, dont le cours était répandu au loin dans cette partie de la France, et qui devint la monnaie courante de la Normandie depuis 1080 jus-

	NANTES.	VANNES.	TOURNOIS.
			1210. D. Mor., I. 818
			1211 (*f*)
			1212 — 819
			1214 — 825
9			
			1217 (*i*)
	1224 (*j*)		
			1225 (*m*)
			1233 — 880
		1249 D. Mor., I. 152 (*o*)	

le Saint-Aubin. — Cette même année, la duchesse Alix confirmait
›its de l'abbaye sur la fabrication de ses monnaies.
le Bonrepos.
le Beauport.
rachète la dîme de l'abbaye de Saint-Melaine sur le mon-
sur cet acte, qui était le signe d'un projet de changement dans

de Beauport.

de Saint-Aubin-des-Bois.
ecepta fuit Venetis, in vigilia assumptionis Beatæ Mariæ Virginis,
itis » Chron. Ruys., *ap.*, D. Mor., I, 152. — Cette même année,
t 300 livres à Saint-Melaine pour racheter le droit du monastère

qu'en 1150 [1] : je crois inutile de rappeler ici l'influence considérable que la Normandie exerçait sur la Bretagne au XIe siècle.

On trouve ensuite une monnaie de Rennes pendant près de quatre-vingts ans ; celle-ci est brusquement remplacée au milieu du XIIe siècle, justement à l'époque où Conan IV donnait sa fille en mariage au fils du roi d'Angleterre, et où ce dernier commençait à dominer en Bretagne, au point de ne plus laisser à Conan que le titre en quelque sorte honorifique de duc.

Enfin, avec Philippe-Auguste s'introduit le système tournois, dans les premières années du XIIIe siècle ; puis paraît l'organisation monétaire de Pierre Mauclerc.

Je reviens maintenant aux monnaies du comte Eudes, au temple et au monogramme : les faits semblent indiquer que les changements qui eurent lieu, de son temps, dans la monnaie du Mans, sont les seules causes auxquelles on doit attribuer l'adoption, par ce prince, de types aussi variés, à une époque où on tenait à conserver aux monnaies l'apparence traditionnelle.

Dès la fin du Xe siècle, les évêques du Mans, qui frappaient monnaie au type du *temple*, commencèrent à disputer la souveraineté temporelle aux comtes héréditaires du Maine établis par Hugues-Capet : c'est vers 1030 qu'il se fit, entre l'épiscopat et le comte Erbert I, une transaction dont le résultat fut l'établissement d'une monnaie mixte, portant à la fois le monogramme du seigneur laïque, et une légende pieuse, souvenir du pouvoir du prélat. Grâce à cette transaction qui partageait les droits réciproques de l'évêque et du comte sur la monnaie, celle-ci conserva dans

[1] Lecointre Dupont, *Histoire monétaire de Normandie*, p. 11 et *seq.*

son poids, et dans son titre, une longue stabilité qui ne contribua pas peu à la faire, pendant plusieurs siècles, accueillir avec faveur. M. de Longpérier a fait connaître plusieurs deniers normands imités des deniers mançois au temple, et qui provenaient du trésor enfoui à Saint-Paul-hors-les-murs de Rome, entre 1031 et 1060 : M. Lecointre-Dupont en a signalé aussi, et a établi que Guillaume le Conquérant, après la conquête du Maine, avait continué la fabrication des monnaies au monogramme des Erbert [1].

Il me semble que lorsque l'on voit les deux types du comte Eudes, le temple, puis le monogramme, qui n'est pas sans analogie avec celui d'Erbert, on ne peut pas s'empêcher de conclure qu'il commença par forger des monnaies imitées des deniers mançois employés en Bretagne avant 1030, puis ensuite de ceux qui furent émis après la transaction passée à cette dernière date : ceux-ci, d'ailleurs, n'étaient pas sans analogie avec les *nummi Carolici* qui avaient eu si longtemps cours dans la province.

A son exemple, Conan II prit le monogramme ; car, contrairement à l'opinion émise par la plupart des numismatistes, je ne fais pas remonter plus haut le monogramme dans lequel on retrouve le nom de *Conanus*, et que je partage entre Conan II et Conan III : on connaît les pièces de Conan IV, sur lesquelles ce monogramme est dégénéré au point de ne plus présenter que les lettres IVS ou DVX.

Pendant tout le règne d'Alain-Fergent, les actes de Bretagne ne mentionnent que des monnaies *rennoises* : M. Ramé a dit, il y a quelques années, que les phases du monogramme de ce prince ne sont pas connues dès son origine : j'avoue

[1] Cf. Hucher, *Histoire monétaire du Maine* ; — *Revue numismatique*, 1849, p. 40 à 49, et pl. II, n°s 5 à 8 ; pl. III, n°s 9, 10, 14, 16, 17, 18, art. de M. de Longpérier ; du même, 1843, p. 52 et *seq.* ; 1840, p. 437, art. de M. Duchalais.

que je suis très-porté à lui attribuer, comme premier essai, le denier du cabinet de M. Aussant au type de l'étoile à six pointes : ALAMNVS-REDONIS, qui est servilement copié sur les pièces des Raoul de Déols, ses contemporains [1]. Cet astre, à la rigueur, peut être considéré comme un monogramme d'Alain-Fergent, et, si mon hypothèse est acceptée, il dut dégénérer bientôt dans ce type que l'on retrouve le plus souvent sur les pièces de ce duc, pour devenir ensuite une sorte de croix ancrée.

IV.

Étudions maintenant les actes qui constatent les droits de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes sur la monnaie de Bretagne.

Les chartes de Conan III et de Conan IV, dont nous donnons le texte en note, établissent de la manière la plus claire que le comte Alain, fils de Geoffroy Ier, reconstruisit l'abbaye de Saint-Melaine ruinée par les malheurs des temps, et donna à ce monastère des droits sur le monnayage de Rennes. Je n'ai pas pu retrouver l'acte primitif, mais c'est évidemment à cette libéralité que se rapportent ces

[1] Il ne faut pas omettre de rappeler qu'il pouvait y avoir des relations entre Châteauroux et la Bretagne à cette époque. Vers 917, lors de l'invasion normande, Dajocus, abbé de Saint-Gildas de Ruis, s'était réfugié en Berry, emportant avec lui les reliques de son monastère, parmi lesquelles se trouvaient celles du fondateur. Ebon, sire de Déols et de Châteauroux, lui donna une église déjà antique, placée sous le vocable de Notre-Dame, et commença, à côté, un monastère qui fut terminé par Raoul, son fils. Quelques années après, le roi de France confirmait les droits du monastère de Déols, ainsi que ceux de la chapelle donnée aux réfugiés bretons : « Quam capellam in conspectu « castelli Dolensis Brittones monachi edificaverant, illi scilicet qui ex sancti Gildasii monasterio Ruyensi illuc confugerant. » (Mabillon, *Annal. Bened.*, t. III, p. 357 et 160.)

passages assez obscurs d'ailleurs des chroniques de Saint-Brieuc et de Gaël dont l'un a déjà été relaté précédemment.

« Ulterius autem concesserunt (Alanus dux, Eudo frater » ejus et Havesia mater ipsorum) in villa monasterium fieri » sub eorum dominio, et quemdam burgum, forum, mer- » catum, commutationem auri et argenti, Rhedonensi mo- » neta stante vel decidente, quod factum est regnante Eu- » done post mortem Alani fratris sui [1]. »

« Concesserunt etiam in villa monasterii fieri burgum, » forum, mercatum, etc. [2]. »

De la charte de ratification donnée par Conan III en 1139 [3], il résulte que ce droit de monnayage, mieux défini, comprenait la dîme de la fabrication de l'atelier de

[1] D. Mor., I, col. 35.

[2] *Id.*, 359.

[3] *Id.*, 579. J'ai pensé qu'il serait bon de relater ici de nouveau les chartes déjà données dans les « Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne, » en me servant de copies que je dois, d'après le cartulaire de Saint-Melaine, à l'obligeance de M. Quesnet, archiviste d'Ille-et-Vilaine.

Confirmacio Conani ducis Britannie de moneta. In nomine Patris et filii et spiritus sancti; notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego Conanus dux Britannie, filius Alani ducis, pro salute anime mee, et patris et matris, omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio matris mee Ermengardis comitisse, in perpetuum habere concessi, et sigillo meo confirmavi Deo et Sancto Melanio, et monachis ejus, dona illa que dederat eis antecessor et attavus Alanus dux Britannie famossissimus et uxor ejus Berta comitissa, cum multum et pene destructam restauraverunt abbaciam; scilicet decimam monetagii de cuneis monete mee, necnon et decimam omnium piscium coquine mee ubicumque comestis mea fuerit preparata. Concessi eciam et confirmavi eis unum de octo ponderibus inter monetarios ad monetandum, quod prius dederat eis quidam monetarius meus Guillelmus, filius Hervei Martini, qui de antiquo patrimonio suo illud esse asserebat. Actum anno ab incarnacione domini M. C. XXXIX. Testes qui viderunt et audierunt : Ermengardis mater ejusdem comitis, Hamelinus Redonensis episcopus, Henrieus de Filgeriis, Gestinus de Aurai, Alanus capellanus, Bernardus Msart vicecomes, Guillermus filius Riocci, Herveus abbas Sancti Melanii. (Cartul., f° 6, *recto*.)

Rennes, et en outre un des poids [1] : celui-ci avait été concédé au monastère par l'un des monnayers qui le tenait des comtes de Bretagne à titre héréditaire : à Rennes, par conséquent, comme dans le reste de la France, l'office de monnayer se transmettait déjà de père en fils au XIe et XIIe siècles, et nous devons nous étonner de ne pas avoir encore trouvé de « monetarii » parmi les témoins qui souscrivent les actes contemporains. Dans la fondation de la chapelle de la Madeleine et de Saint-Lazare, dans une des tours d'enceinte de la ville de Rennes, en 1141, le comte faisait allusion à la part du monnayage qui lui appartenait : « Id » quoque addidi quod si quando de XL solidis quos concessi » de prandio monasterii Rotonensis aliquid vel totum de» fecerit, suppleatur eis sine fraude de portione juris mei » quod habeo in moneta Redonensi [2]. »

La charte de Conan IV n'apprend rien de nouveau [3], non plus que celle qui fut donnée en 1193 par la duchesse

[1] Ce poids de la monnaie dont je n'ai pas retrouvé d'exemple ailleurs jusqu'à présent, me semble avoir été le droit de change attribué aux ancêtres de Guillaume le monnayer. Ce dernier mot était quelquefois pris dans le sens de *changeur*.

[2] D. Mor., col. 584.

[3] *Id.* 632. — Donum Conani comitis de moneta. Noverint omnes tam posteri quam presentes quod ego Conanus dux tocius Britannie et comes de Richemont, pro salute anime mee et patris mei et omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio baronum meorum, et assensu matris mee Berte comitisse, sigillo meo perhenniter habere concessi, et presentis scripti auctoritate confirmavi ecclesie Sancti Melanii Redonensis, et monachis ejus, illa dona que Alanus Ruibriz nominatissimus ducum Britannie, et Berta ipsius famosissima comitissa, eidem ecclesie contulerant, cum ipsam abbaciam jam pene destructam reedificarent : decimam scilicet monetagii de cuneis monete mee, et decimam omnium piscium coquine mee in quocumque terrarum loco meum prandium fuerit preparatum ; concessi quoque eisdem monachis et confirmavi unum de octo ponderibus ad monetandum institutis inter monetarios Redonenses, quod quidem monetarius meus Guillermus filius Hervei filii Mar-

Constance[1] : ces deux actes ne font guère que reproduire les termes employés par Conan III. Je n'ai pas retrouvé la confirmation donnée par la duchesse Alix en 1213, et relatée dans une note de la collection des Blancs-Manteaux[2].

En 1225, Pierre Mauclerc voulut probablement apporter une réforme dans le monnayage de ses États ; afin

tini eis donaverat, qui illud hereditagio jure de comitibus tenebat. Actum anno ab incarnacione domini millesimo centesimo quinquagesimo octavo. Testes hujus confirmacionis sunt Radulfus Filgeriensis, Rolandus de Dinan et Hamo Botcrel dapifer, qui hoc eciam postulaverunt et laudaverunt, Guido dapifer, Philippus de Campania, Oliverius de Appinneio, Tebaldus de Chaupes, Galterius de Sellan, Leones, Henricus de Castellerio, Robertus de Givresie, Guillelmus de Leuce, Herveus de Guite. Hoc autem factum est in camera episcopi Redonensis, tercia die pasche. Data per manum Hamelini cancellarii decimo kalendas maii. (Cart. f°. 6, v°.)

[1] D. Mor. 1, 723. Donum Constancie ducisse de moneta et decima piscium. Noverint omnes tam posteri quam presentes quod ego Constancia Conani comitis filia, ducissa Britannie, comitissa de Richemont, pro salute anime mee et patris mei et omnium antecessorum et successorum meorum, precibus et consilio baronum et militum meorum, sigillo meo habere concessi, et presentis scripti auctoritate confirmavi ecclesie sancti Melanii Redonensis et monachis ejus illa dona que Alanus Ruibriz nominatissimus ducum Britannie et Berta ipsius famosissima comitissa eidem ecclesie contulerunt, cum ipsam abbaciam jam pene destructam reedifficarent, que Conanus dux Britannie, cognomento Gros, et Conanus pater meus concesserunt et confirmaverunt : decimam scilicet monetagii de cuneis monete mee, et decimam omnium piscium quoquine mee in quocumque terrarum loco meum prandium fuerit preparatum. Concessi quoque eisdem monachis et confirmavi unum de octo ponderibus ad monetandum institutis inter monetarios Redonenses, quod quidam monetarius meus Willelmus filius Hervei filii Martini eis donaverat, qui illud hereditario jure comitibus tenebat, anno ab incarnacione Domini m°. c°. nonagesimo tercio in villa Redonensi, in domo Joscedi de Mans. Testes confirmacionis hujus sunt, Willelmus de Lohciac, Willelmus Senescallus Redonensis, Robertus clericus frater Andree de Vitrcio, Rainaldus Boterel, Robertus de Appineio, Gaufridus de Boisseria, Willelmus de Orgeriis, Joscedus de Mans, Eudo filius Benardi thesaurarius sancti Pauli Leonensis, David capellanus domine comitisse per cujus manum ista carta data est. (Cartul. f°. 187 v°).

[2] Coll. des Blancs-Manteaux, à la Bibliothèque impériale, t. 86, liv. 1, mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Melaine, chap. 5.

d'agir plus librement, il fit, avec l'abbé de Saint-Melaine, un arrangement par lequel il s'engageait à payer annuellement, mais seulement pendant son règne, une rente de 40 livres qui représenterait l'ancienne dîme : il faut remarquer que dans la charte, le duc Pierre ne spécifie plus simplement la monnaie de Rennes : il parle du monnayage de « son comté de Bretagne : » à cette époque, en effet, Pierre avait plusieurs ateliers, ceux de Nantes et de Guingamp par exemple. Six ans plus tard, Saint-Louis lui reconnaissait le droit de frapper, dans ses États, monnaie blanche et noire [2].

Il semble que, malgré les termes formels de l'amodiation de 1225, le duc Jean I[er] continua à monnayer sans s'occuper des droits de l'abbaye de Saint-Melaine, et peut-être en se

[1] Littera P. ducis Britannie de moneta : universis ad quos presens scriptum pervenerit P. dux Britannie comes Richemondie salutem; noveritis quod dilecti nobis et cari G. abbas et conventus sancti Melanii Redonensis nobis tradiderunt decimam monetagii nostri que sua est, sub hac forma : videlicet quod quociensumque infra terminum subscriptum contigerit nos ere nostro proprio facere monetare, pro decima illa ipsis singulis annis quadraginta libras persolvemus ; si vero interim ad forum monetare fecimus dicti monetarii nostri dictam decimam predictam prout melius eam percipere consueverunt tempore predecessorum nostrorum secundum tenorem cartarum suarum integre percipient. Hanc quidem convencionem nobis tenebunt quousque heres noster ad comitatum Britannie tenendum pervenerit, et ei terram suam reddiderimus, quo cum fuerit perventum, decimam monetagii comitatus Britannie secundum formam cartarum suarum quas de predecessoribus nostris habent dicti monachi sine molestia et contradictione integre percipient, nonobstante ista convencione, nec prejudicabit illis in aliquo ista concessio. Et eciam si nos comitatum Britannie infra prefixum terminum tenere desieremus, cessabit ista convencio quam nobis fecerunt dicti monachi, nec eciam modo aliquo propter istam convencionem tenebuntur prefati monachi nostri nostro heredi vel quibuscumque successoribus nostris quin decimam predictam monetagii prefixi ab eis libere, pacifice et integre percipiant juxta formam cartarum suarum. Actum anno Domini m°. cc°. vicesimo quinto. (Cartul. f°. 182, v°).

[2] ... Fabricandi et fieris faciendi suas monetas albas et nigras prout sibi et successoribus suis placuerit, puniendi et execucioni deputandi falsos monetarios. (Tit. du Chat. de Nantes, arm. F, Cass. A, 19.

contentant d'acquitter la rente de 40 livres que son père avait établie pour lui personnellement. Une charte de 1249 nous montre, en effet, ce prince reconnaissait devoir des arrérages, et affermait pour trois ans, et moyennant 300 livres, la part de l'abbaye dans le monnayage breton : la différence considérable qui se révèle entre les actes de 1225 et de 1249, indique que la forge des monnaies de Bretagne avait pris un grand accroissement [1]. En 1254, Jean Ier rachetait définitivement le droit dont Saint-Melaine avait joui depuis près de cent cinquante ans, et devenait ainsi seul intéressé dans la fabrication des monnaies du duché [2].

[1] Universis presentes litteras inspecturis vel audituris, Johannes dux Britannie, comes Richemondie salutem in Domino. Noveritis quod nos affirmavimus et firmavimus ab abbate et conventu beati Melanii Redonensis de hoc quod ipsi petebant in moneta nostra, pro tricentum libris usque ad tres annos completos, incipiendos in festo Penthceostes proxime venturo. Et de arreragiis que ipsi petebant de dicta moneta, salvo tamen dictis abbati et conventui adimpletis dictis tribus annis esse in eodem statu in quo sunt super peticione in dicta moneta. Datum apud Redonas, die martis post quindenam Pasche anno domini m°. cc°. XL°. nono. (Cart. f°. 184, v°.)

[2] Universis presentes litteras inspecturis, J. dux Britannie, comes Richemondie salutem in domino. Noveritis quod nos damus et assignamus religiosis viris abbati et conventui sancti Melanii Redonensis, et eorum monasterio quinquaginta libras annui redditus super firmis et redditibus nostris de civitate Redonensi, in excambium decime monete nostre et comitis Britannie, et decime piscium de coquina nostra et heredum nostrorum, que ex donacionibus predecessorum nostrorum debebant percipere in predictis : et in excambium omnium dampnorum et deperditorum que per fossata de Redonis nos, et bone memorie pater noster, eis et eorum monasterio feceramus; et sex solidorum annui redditus quos apud Morzelle solebant percipere super domo Guillelmi Gache; et quinque solidorum in Cordubanaria de Redonis; et trium solidorum in coheia ejusdem loci; nec non in excambium omnium aliorum dampnorum et deperditorum que ipsis et eorum monasterio per molendina nostra de Guingampo feceramus; et aliorum dampnorum et injuriarum que nos et pater noster eis feceramus quoquomodo, tam in plateis quam domibus, et maxime immobilibus usque ad datum presencium litterarum. Quas quinquaginta libras dicti religiosi a dictis firmariis vel a collectoribus dictorum reddituum percipient annuatim : videlicet medietatem ad nativitatem Domini, et aliam medietatem ad nati-

V.

On n'avait pas encore pensé à étudier le droit de l'abbé de Saint-Melaine sur la monnaie de Rennes, à titre de copropriétaire : je crois cependant que dans sa participation on peut trouver l'explication d'un fait assez singulier qui se révèle dans la numismatique bretonne.

Il est impossible, en effet, de ne pas être frappé, d'une part, du nombre de monnaies anonymes que contiennent les collections : d'autre part, de l'absence complète de pièces portant les noms de Hoël I (1066-1084), Hoël II (1148-1156), Eudes II de Porhoët (1148-1155), Arthur I 1186-1203), Gui de Thouars (1203-1213), et Pierre Mauclerc. On est amené naturellement à penser que ces monnaies anonymes doivent être attribuées au règne de ces princes ; mais alors, pourquoi sont-elles anonymes ?

Je remarque, d'abord, qu'en Bretagne, à la différence des autres provinces, pendant la minorité du souverain, le bailliste ne mettait pas son nom sur la monnaie : on ne connaît aucun denier qui rappelle la duchesse Constance, ni Ranulf de Chester, son second époux, ni Gui de Thouars, son troisième mari ; en revanche le nom du prince mineur ne paraissait pas non plus. De là il faut conclure que les

vitatem beati Johannis Baptiste postea subsequentem. Itaque si in solucione defecerint dicti firmarii, vel reddituum nostrorum collectores, terminis ante dictis, pro qualibet die in cujus solucione defecerint, quinque solidos, pene nomine, dictis religiosis tenebuntur, et ad predictas quinquaginta libras solvendas annuatim ; et penam, si commissa fuerit, nostros firmarios et collectores nostrorum reddituum de Redonis compellemus. In cujus rei testimonium presentes litteras sigilli nostri munimine duximus roborandas. Datum mense septembris, anno domini m°. cc°. quinquagesimo quarto. — Cette charte dont la rubrique porte : « composicio de decima monete et piscium coquine domini ducis Britannie, » et au f°. 17, v°. du Cartul. de Saint-Melaine.

pièces du comte Eudes furent frappées comme duc, et non comme tuteur de son neveu. Il faut conclure encore que Philippe-Auguste en agit de même; cette dernière opinion a déjà été proposée par M. Fillon.

D'un autre côté, je ne vois rien qui empêche de penser que pendant tout le temps qu'il n'y eut en Bretagne qu'un seul atelier, celui de Rennes, les ducs qui n'étaient pas complétement reconnus dans cette ville, ne paraissaient pas nominativement sur les monnaies : c'était donc encore là une raison d'être pour les pièces anonymes.

Hoël I ne fut pas reconnu à Rennes, qui resta au pouvoir de Geoffroy le Bâtard, fils du comte Alain, depuis la mort de celui-ci jusqu'en 1084, époque où il fut défait par Alain-Fergent, et relégué à Quimper où il mourut bientôt. Geoffroy le Bâtard me semble avoir été comte amovible de Rennes, ou pour mieux dire gouverneur, et il est prouvé par les textes qu'il était l'ennemi de Hoël I. Peut-être devrait-on attribuer à celui-ci des deniers au monogramme de Conan, sur lesquels la légende barbare semble indiquer le nom de Nantes [1].

[1] Sur des deniers au monogramme de Conan, et d'une fabrique très-négligée, on lit : CONANVSIOC — ℟. + NAGIONS CIV; sur quelques exemplaires, ainsi que me l'a assuré M. Bigot, on peut lire : NACIONICV, IONATIICIOIIV et NATIONS ICV. Ce numismatiste a proposé de donner à Hoël un denier sur lequel paraît l'initiale I très-distinctement : il me semble que le style de la pièce, et la forme des lettres doit faire attribuer ce denier à Jean Ier. C'est la transition entre les pièces anonymes de Pierre Mauclerc, le denier IOHS.DVX BRITANIE-VRBS VENETENSIS, et le monnayage adopté par ce prince après qu'il fut seul maître de la fabrication du numéraire dans son duché.



L'histoire nous apprend que Hoël II ne fut reconnu que par les Nantais et les Bretons de Cornouaille.

Eudes II de Porhoët ayant été choisi par le pays de Rennes, on peut espérer trouver de ses monnaies, à moins qu'il n'ait continué les deniers de Conan le Gros, son beau-père.

A dater de la mort de Geoffroy d'Angleterre, il semble qu'à la faveur de la minorité d'Arthur, on prit l'habitude de ne plus frapper que des pièces anonymes jusqu'au moment où Jean Ier grava d'abord son initiale, puis son nom tout entier. Pierre Mauclerc, sans mettre son nom, se contenta de graver son blason; c'était déjà un pas pour faire cesser le mutisme monétaire qui existait depuis près de quarante années.

Dans mon prochain article, et avant de passer aux monnaies frappées en Armorique, antérieurement au IXe siècle, je m'occuperai des monnaies de Guingamp.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

PATARD INÉDIT D'URBAIN VIII.

Des travaux de réparations, faits à la maison Sicard en juin 1855, ont amené la découverte d'une vingtaine de liards ou patards appartenant à Frédéric-Henri, prince d'Orange (1625-1647). Ces pièces, fort communes dans le midi de la France, portent au droit, dans le champ, un M sous couronne, accosté de trois fleurons imitant les fleurs de lys, deux en chef et une en pointe. Lég. : cornet, FRED. HENR. D. G. PRIN. A.

℟ Croix dite du Saint-Esprit, pattée, évidée et anglée d'une feuille. Lég. : cornet, SOLI. DEO. HONOR. ET. G.

Ces pièces sont restées longtemps inédites. Les princes d'Orange les avaient servilement copiées d'après les monnaies de Dombes, qui n'étaient elles-mêmes qu'une imitation des liards de Henri III (1583).

M. Duchalais [1] et M. Sirand [2] les ont signalées les premiers à l'attention des numismatistes ; récemment encore M. Poey d'Avant [3] en a donné deux nouvelles variétés.

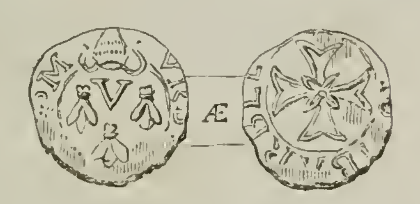
Je me serais abstenu, vu son peu d'importance, de parler de cette découverte numismatique, si M. Sicard ne m'a-

[1] *Revue numismatique*, année 1844, p. 104.

[2] *Monnaies inédites de Dombes*, 1848.

[3] *Description des monnaies seigneuriales françaises*, p. 284, pl. 19, nos 6 et 7.

vait remis un patard ayant la même origine, et que je crois complétement inédit. En voici la description : dans



le champ, un V surmonté de la tiare papale avec les deux cordons; cette lettre est accostée de trois abeilles, deux en chef et une en queue. Lég. : VRB....... PO. M.

℞ Croix dite du Saint-Esprit, pattée, évidée et anglée d'une feuille. Légende presque illisible; on voit cependant les lettres ...... ARB . LE. On distingue encore quelques jambages inférieurs des lettres qui commençaient cette même légende, et d'après lesquels on arrive à découvrir des vestiges des lettres NTO. C ; ce qui m'engage à proposer la version suivante : ANTON. C. BAR. LE....., c'est-à-dire *Antonius cardinalis Barberinus legatus*. Mais le mauvais état et la taille de la pièce nous font hasarder cette version sous toute réserve.

Évidemment, notre patard ne peut être attribué qu'à URBAIN VIII (Barberini), qui vivait de 1623 à 1644.

Il dut être frappé à Avignon par un légat ou vice-légat de ce pape.

Voici la liste des cardinaux qui ont rempli ces fonctions :

Barberini (François), légat de 1623 à 1633 ;

Bartus (C.), vice-légat de 1623 à 1629 ;

Barberini (Antoine), légat de 1633 à 1644.

URBAIN VII (Castagnana) n'ayant régné, en 1590, que treize jours, nous ne prétendons pas combler la lacune numismatique de son pontificat au moyen de notre pièce. Il était d'ailleurs de toute impossibilité de l'attribuer

à ce pape, les abeilles ne se rencontrant point dans ses armoiries, tandis qu'elles figurent dans celles de la famille Barberini; fait bien connu sans doute, et que les monnaies d'argent et les doubles tournois d'Urbain VIII attesteraient au besoin.

La classification de notre patard admise, il ne reste plus d'indécision que sur celui des deux neveux d'Urbain VIII auquel il faut le rapporter. En étudiant attentivement les traces de lettres apparentes au revers de cette pièce, on est tenté d'y voir quelques indices pour Antoine Barberini. Une nouvelle trouvaille d'un exemplaire plus complet pourra seule un jour dissiper tous les doutes, et faire connaître lequel des deux légats d'Avignon doit obtenir la préférence.

François et Antoine Barberini se recommandent tous deux au souvenir de la postérité : l'un fut le père des pauvres, le protecteur des savants; l'autre, ayant quitté Rome après l'élection d'Innocent X, devint pair et grand aumônier de France, et mourut, en 1671, archevêque de Reims.

Je profite de cette circonstance pour parler d'un jeton que je possède, et qui appartient au dernier de ces légats :



Lég. CAR. AN. BAR. MAG. FRANC. ELEEM. (*cardinalis Antonius Barberinus magnus Franciæ eleemosinarius*); tête d'Antoine regardant à droite, avec moustache et mouche à

la Mazarin ; il porte la barrette, le camail et le cordon de l'ordre du Saint-Esprit. (Il était commandeur des ordres du roi, grade inférieur à celui de chevalier.)

℞. Lég. circ. : GRATIOR VMBRA; à l'exergue : 1656. Dans le champ, trois lys issant de terre et des abeilles butinant autour.

Pour comprendre la devise de ce jeton, il est nécessaire de se reporter à l'histoire du cardinal Antoine.

Les Bénédictins, auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, terminent la biographie d'Urbain VIII par ces mots : « Le népotisme fut en grand crédit sous ce pape » ; puis, passant au pontificat d'Innocent X (Jean-Baptiste Panfili), ils disent qu'en 1645 « il se déclare ouvertement contre les Barberins, et fait rechercher leur administration sous le précédent pontificat. Le cardinal Antoine, ajoutent-ils, voyant déjà deux de ses domestiques emprisonnés, se réfugie en France. Innocent, à cette occasion, donne une bulle, le 4 décembre, portant défense aux cardinaux de sortir de l'État ecclésiastique sans sa permission, avec ordre à ceux qui en étoient sortis de revenir dans six mois. Le parlement de Paris déclare ce décret nul et abusif. La reine, ou plutôt le cardinal Mazarin, défend en même temps d'envoyer de l'argent à Rome. Innocent fut obligé de se réconcilier avec les Barberins. »

Moreri, qui avait eu communication de documents relatifs à la famille Barberini, s'exprime ainsi : « Après la mort du pape Urbain VIII son oncle, Innocent X, qui luy succéda en 1644, s'étant attaché à persécuter les Barberins, ce cardinal fut obligé de se réfugier en France, où il attira toute sa famille. Des personnes de considération travaillèrent depuis à les remettre en grâce auprès d'Innocent, et cette réconciliation se fit en 1653. Ce fut en cette même année que le

Roy le fit Grand Aumonier de France. Il le nomma depuis à l'évêché de Poitiers, et en 1657 il luy donna l'archevêché de Reims. »

On conçoit facilement comment les abeilles des Barberini trouvaient l'*ombre* des lys de France *plus agréable* que celle d'une prison à Rome. La devise renferme donc évidemment une épigramme à l'adresse des Panfili, et un remercîment pour le roi de France.

Je dois, en terminant, remercier M. le docteur Piron, qui a bien voulu me prêter le concours de son crayon pour reproduire les deux pièces qui font l'objet de cet article, et M. Sicard, à l'obligeance de qui j'en suis redevable.

SAUVADET.

Montpellier.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Engravings of Unedited or Rare Greek coins, with descriptions, by lieutenant general C. R. Fox. Part. I. *Europe*. London, 1856. In-4°, 10 planches.

M. le général Fox vient de donner à ses confrères en numismatique un exemple qui, nous l'espérons, ne sera pas perdu. Non content d'ouvrir aux savants de toute nation, de la manière la plus libérale, l'accès de sa magnifique collection, il publie les dessins, accompagnés de courtes descriptions, de toutes ses médailles inédites ou d'une grande rareté. La portion de son livre qui vient de paraître, contient les monnaies de l'Europe; la seconde portion, qui est annoncée, contiendra les médailles d'Asie et d'Afrique, et sera, nous pouvons l'affirmer, d'un intérêt au moins égal à celui de la première. Cette publication est d'une belle exécution matérielle; bien qu'elle ait été imprimée à Londres, les planches sont dues à l'habile burin de M. Dardel, et lui font honneur. Il est à regretter toutefois que les dessins n'aient pas été corrigés avec plus de soin; les erreurs de détail sont assez nombreuses, surtout dans les légendes.

Nous n'avons pas l'intention de passer en revue les cent quatorze médailles, la plupart inédites, que contient ce recueil; nous nous bornerons à en signaler quelques-unes qui donneront une idée de l'importance du reste. En premier lieu, nous remarquons un tétradrachme archaïque de Populonia, dont un côté n'a jamais reçu d'empreinte; de l'autre, on voit une chimère saisissant une proie; sa queue est relevée au-dessus de son dos, et terminée par une tête de serpent d'où

sort un dard. Il existe au musée de Florence un autre exemplaire de cette pièce, mais moins complet, l'appendice de la queue n'y étant pas visible. Viennent ensuite quelques belles médailles de Crotone, de Catane, de Messine, et trois pièces à légendes puniques. La Thrace est fort bien représentée; Abdère par un tétradrachme au revers du cep de vigne; Ænus par une belle pièce archaïque, qui présente au revers un grand caducée dans un carré creux; Maronée, par plusieurs médailles, parmi lesquelles nous en signalerons une de style archaïque, où le nom du magistrat est écrit ΔΕΟΝΥΣ pour ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ; enfin nous remarquons un charmant petit bronze d'Agathopolis, ville de Thrace à peine mentionnée dans l'histoire, et fondée peut-être par Agathocle, fils de Lysimaque; dans ce cas, la tête diadémée figurée sur cette médaille, pourrait être celle d'Agathocle lui-même[1]. Plus loin, nous trouvons un magnifique tétradrachme de Chalcis en Eubée; une petite pièce fort intéressante, attribuée à Delphes; puis une médaille archaïque de Thèbes, dont la légende contient le *lambda* de la forme usitée avant Euclide. Nous passons sous silence une foule de médailles intéressantes, pour arriver à une monnaie de Gortyne, dont la légende est fort curieuse, si toutefois elle est bien lue. Voici cette pièce: Europe sur un taureau; dessous, un petit dauphin. ℟. ΓΟΡΤΥΝΟΣ ΤΟ ΣΑΙΜΑ (en lettres archaïques fort singulières), sur les quatre côtés d'un carré; au milieu une tête de lion de face, le tout dans un carré creux. Æ. 4 1/2.

Nous n'entrerons pas dans les considérations auxquelles cette singulière légende peut donner lieu; car la comparaison du dessin avec la description nous suggère quelques doutes sur la lecture proposée; nous aimerions voir l'original.

Nous en avons dit assez pour attirer l'attention des lecteurs de la Revue sur cette publication importante, qui devra trouver sa place dans toute bibliothèque numismatique. W. H. W.

[1] Voy. Borrell., *Num. Chron.*, IV, p. 2.

CHRONIQUE.

On a découvert récemment un dépôt de deniers et d'oboles carlovingiens, dans le cimetière de Neuvi-au-Houlme, canton de Putanges (Orne). D'après ce que nous avons appris, il devait y avoir un poids de 150 grammes environ de ces monnaies, qui paraissaient assez oxydées. Nous avons vu seulement seize de ces deniers, d'une très-bonne conservation. La majeure partie de ces espèces sont de Louis le Débonnaire. Les autres appartiennent à deux de ses enfants, Pépin, roi d'Aquitaine, qui mourut en 838, et Lothaire, empereur (840-855), et enfin le roi Charles le Gros (885 887) ou Charles le Simple (898-923).

Les pièces de Louis le Débonnaire n'offrent rien de particulier; elles portent la légende : HLVDOVVICVS IMP., avec une croix à branches égales, cantonnées de quatre globules. Sur le revers, + XPISTIANA RELIGIO. Temple tétrastyle, sur deux degrés, avec une croix au centre.

La monnaie de Pepin, roi d'Aquitaine, porte les mêmes types, avec la légende : + PIPINVS REX EQ.

Celle de l'empereur Lothaire, + HLOTARIVS IMP., sort de deux ateliers différents, quoique les types soient toujours les mêmes, la croix et le temple; sur l'une, il y a la légende ordinaire, *Xpristiana religio;* sur l'autre, qui a été frappée à Vicht Duerstede, près d'Utrecht, on lit : DORESTATVS MON. Il existe une grande différence dans le poids de ces deux pièces; la première, quoique parfaitement conservée, ne pèse que 26 grains, tandis que la seconde en pèse 31, ce qui est très-près du poids légal, puisque les mieux conservées de Louis le Débonnaire pèsent 32 grains.

Enfin, la quatrième pièce appartient à Charles le Simple, si l'on suit l'opinion de Leblanc, ou à Charles le Gros, si l'on adopte le classement de M. de Longpérier, dans le catalogue Rousseau, n° 477. Cette dernière porte : ✠ CAROLVS. REX. FR. Croix avec quatre globules, et sur le revers : ✠ REMIS CIVITAS. Avec le temple à 4 colonnes.

Au point de vue de l'histoire du pays, cette découverte a un certain intérêt, puisque l'on sait que la Normandie était alors envahie par les barbares du Nord, et que c'est sous le règne de Charles III (le Simple) que la cession de cette province fut faite à Rollon, leur chef, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912. Il faut très-probablement attribuer aux invasions et aux occupations partielles de cette contrée de la Neustrie par ces étrangers, le motif qui avait déterminé le propriétaire de ce petit trésor à le cacher dans un lieu sûr, et il y a apparence qu'il en fut réellement ainsi, puisqu'il est mort sans l'avoir retiré, et que c'est seulement mille ans après qu'il a été retrouvé.

Ed. Lambert.

A Messieurs les Directeurs de la Revue numismatique.

Messieurs,

Permettez à un auteur dans l'embarras de recourir à la publicité savante dont vous disposez, afin de compléter un ouvrage de numismatique qu'il achève en ce moment. Plusieurs pièces d'Athènes ont échappé jusqu'ici à toutes mes recherches; je n'ai plus d'espoir que dans l'obligeance de vos lecteurs, s'ils veulent bien répondre aux questions que vous m'autorisez à vous adresser.

Dans le premier volume du *Catalogue Wellenheim*, p. 157 (Vienne, 1844), je vois que la première monnaie signalée à l'article *Athènes* est une monnaie d'or, de la dimension d'une obole, portant un *osselet* d'un côté, un *carré creux* de l'autre : le cata-

logue ajoute que ce carré est semblable à celui des monnaies cédées au Cabinet de Paris par Cousinéry. J'ignore par qui cette belle rareté a été achetée, et je serais heureux de devoir à la complaisance de son nouveau possesseur une empreinte qui me permît de la publier.

Mionnet (*Suppl.*, t. III, p. 536, n° 3), décrit une pièce d'or du cabinet d'Hermand, avec la roue d'un côté et le carré creux de l'autre, où il a vu un A, lettre initiale d'Athènes. Qu'est devenue cette pièce?

Sestini publie, à la page 46 d'un de ses traités sur le musée Fontana (*Descrizione d'alcune medaglie greche del Museo Fontana,* Firenze, 1822), un tétradrachme d'Athènes, de nouveau style, avec les lettres ΔΙΟΚ. ΛΕΩΝΙΔΗΣ : un Hercule nu et debout est dans le champ auprès de la chouette. Cet exemplaire, unique à ma connaissance, a disparu depuis la vente du musée Fontana. Je trouve seulement une drachme de cette série au cabinet de Gotha; mais le symbole ne se saurait nettement distinguer.

Charles Combe, dans son *Musée Hunter,* pl. IX, n° 19, et Caronni (*Musée Hedervar*, t. I, n° 3743), donnent un tétradrachme qui offre *un masque* dans le champ auprès de la chouette; les noms, mal lus vraisemblablement, donnent la réunion des lettres ΔΙΟΔΩΜΗΝΟΥ. Je suis tenté de rapporter ces exemplaires à la série qui a pour magistrats ΝΙΚΗΤΗΣ et ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ, et pour symbole une *tète de Méduse.* Faut-il, au contraire, accepter les descriptions de Combe? Le musée Hunter est aujourd'hui sous triple clef, et ses gardiens sont peu sensibles aux progrès de la science numismatique et aux prières des étrangers.

Gessner, à la planche IV, n° 35, donne un tétradrachme avec les noms ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ, ΕΥΚΛΗΙ, ΜΗ, pour ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣ, ΕΥΚΛΗΣ, ΜΗ, et il indique pour symbole un *homme debout* auprès de la chouette. Je ne connais que les pièces avec une Victoire qui couronne une amphore posée sur un piédestal. Gessner a-t-il bien vu? Faut-il accepter son interprétation?

Goltzius, à son tour, publie dans sa XIV[e] table, aux n[os] 18, 19, 23, 24, les tétradrachmes suivants :

1° ΧΡΥΣΟΦΙΛΟΣ ΓΛΥΚΩΝ, ΣΩΣΤΡΑΤΟΣ.

2° ΘΑΛΑΣΣΙΟΣ, ΧΡΥΣΟΓΕΝΗΣ ΠΟΛΙ, avec les lettres ΦΑ sous l'amphore et un *chameau couché* dans le champ. Meursius (I, pl. 2, f. 23) et Mionnet (*Suppl.*, t. III, p. 551, n° 109) ont publié cette pièce d'après lui.

3° ΦΙΛΩΝΙΔΗΣ, ΛΑΚΙΔΑΣ, ΕΦΟΡΟΣ, avec un croissant dans le champ auprès de la chouette.

4° ΣΥ..ΙΡ ΠΡΙ.ΛΙΦΩΝ et sous l'amphore ΕΧΙΛΕ / ΦΔ, répétée par Meursius également.

Quoique d'ordinaire on accuse Goltzius d'avoir publié des pièces de son invention, je suis beaucoup plus circonspect[1]; j'ai reconnu, par des exemples sensibles, qu'il a pu déchiffrer fort mal, mais qu'il n'a point forgé tous les documents qui embarrassent les savants modernes. C'est pourquoi, avant de tenir pour suspectes les quatre pièces précédentes, j'ai recours au bienveillant concours de tous ceux qui lisent votre savante *Revue*. Ceux qui ont étudié la numismatique les premiers, ont rencontré bien des erreurs qu'ils nous ont épargnées; ils ont vu aussi plus d'un monument qui s'est perdu depuis. Les vieux recueils, que nous consultons toujours avec fruit, méritent notre reconnaissance et non pas notre sévérité. Je serais heureux que des réponses favorables justifiassent le respect que m'inspire le passé

Agréez, etc. BEULÉ.

On annonce, pour le 11 mai prochain, la vente de la précieuse collection de médailles de M. le baron Behr, ancien ministre de Belgique à Constantinople. Un long séjour en Orient a permis à cet amateur distingué et érudit de rassembler une des plus riches suites de médailles qui aient été réunies par un particulier.

[1] Voir, dans la *Revue numismatique* (1841, p. 330), ce que dit M. de Witte sur Goltzius.

Le catalogue de cette magnifique collection a été rédigé avec le plus grand soin par M. François Lenormant. Il sera rendu compte, dans un prochain numéro de la *Revue*, du travail, remarquable à tous égards, du jeune savant. Nous nous contentons aujourd'hui d'indiquer, d'après la préface placée en tête du catalogue, les pièces les plus remarquables de la collection.

Dans l'Europe : le tétradrachme d'Abdère, avec le nom de Démocrite, n° 53 ; la monnaie d'argent de Lysimaque aux types de Philippe II, roi de Macédoine, n° 74 ; la drachme du même roi, frappée à Acé de Palestine, n° 79; l'Alexandre II, roi de Macédoine, n° 104; l'Archélaüs II, n° 105; les monnaies d'argent des rois inconnus des Orestes, nos 107 et 1099; le tétradrachme d'Alexandre le Grand, frappé à Éphèse, n° 138; le magnifique décadrachme d'Athènes, n° 201 ; le bronze de Cléones, frappé sous Septime Sévère, n° 252 ; et enfin la monnaie d'argent de Théra, d'ancien style, n° 285.

L'Asie est beaucoup plus riche, ajoute M. François Lenormant : c'est là la véritable supériorité de la collection de M. le baron Behr. Les monnaies orientales en particulier, qui présentent aujourd'hui tant d'intérêt à mesure qu'on les connaît mieux, forment, dans ce cabinet, des séries d'une richesse extraordinaire, qui devront laisser leur trace dans l'histoire de la science.

Il est quelques-unes de ces séries qu'on admirerait dans une collection publique et que nous signalerons en bloc aux amateurs et aux savants, ne pouvant énumérer ici tout ce qu'elles renferment de précieux. Telles sont les monnaies phéniciennes de la Cilicie; les pièces de Cypre et de la Lycie ; la suite complète de ces curieuses monnaies indiennes de rois qui ont gouverné, à une époque jusqu'ici difficile à fixer, la Saurastrène des Grecs... Telle est surtout l'incomparable collection des médailles des rois de Perse, Achéménides, Arsacides et Sassanides, dont M. de Longpérier disait : « que pour le nombre et l'importance des monuments, elle prend place immédiatement après celles des grands cabinets publics. »

Nous signalerons, en dehors de ces séries, quelques autres monnaies curieuses : le Polémon I, à la tête d'Agrippa, n° 302; le bronze portant les têtes affrontées de Mithradate et de Gépépyris, n° 312; le Rhescuporis IX, à la date de l'an 621, n° 336; la division de la monnaie archaïque d'argent d'Héraclée de Bithynie, n° 347; le statère de Cyzique, n° 412; le tétradrachme de Philétère, n° 425; la monnaie d'argent archaïque de Mytilène aux deux têtes de veau affrontées, n° 548; la suite de toutes les divisions de la monnaie de Calymna, nos 622-627; la médaille d'argent d'Aspendus, n° 662; celle de Selgé, avec le nom de Démétrius, n° 668; les bronzes de Tarcondimotus, roi de Cilicie, n° 690, et d'Ajax, grand-prêtre d'Olba, nos 691 et 692; le médaillon d'Asia et Smyrne, n° 717; le grand bronze d'Ancyre, au type du dieu Lunus, n° 745; les petites pièces d'argent phéniciennes à légendes d'une ou deux lettres, nos 803 810; les monnaies attribuées aux rois de Pétra, nos 825-827; le grand bronze de Singara, n° 830; enfin le magnifique tétradrachme d'Euthydème, n° 1049; la monnaie inédite et non encore déchiffrée à légende cabonlique, n° 1053, et le médaillon d'or du roi indo-scythe Borooro, n° 1057. J. W.

M. le docteur Colson s'occupe d'un travail sur les monnaies, jetons, méreaux, bulles et sceaux qui intéressent la ville de Noyon et ses environs. Il prie les personnes qui peuvent lui venir en aide dans ce travail de lui envoyer les dessins, de la grandeur des originaux, des objets qu'ils possèdent, avec indication du métal et du poids de chaque objet M. Colson recevra avec une vive reconnaissance la communication des pièces originales qui lui seraient confiées à titre de renseignement.

TABLE
MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA REVUE NUMISMATIQUE.

ANNÉE 1856.

NOUVELLE SÉRIE. TOME PREMIER.

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

Médailles des Peuples, Villes et Rois.

Médailles romaines.

NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE.

Monnaies françaises.

SECONDE RACE.

MONNAIES PROVINCIALES.

MÉDAILLES ET MONNAIES MODERNES, JETONS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CHRONIQUE.

ERRATA

DE LA REVUE NUMISMATIQUE.

1856.

Page 23, ligne 6, *au lieu de* les désordres de la Sicile, *lisez* les désastres de la Sicile.

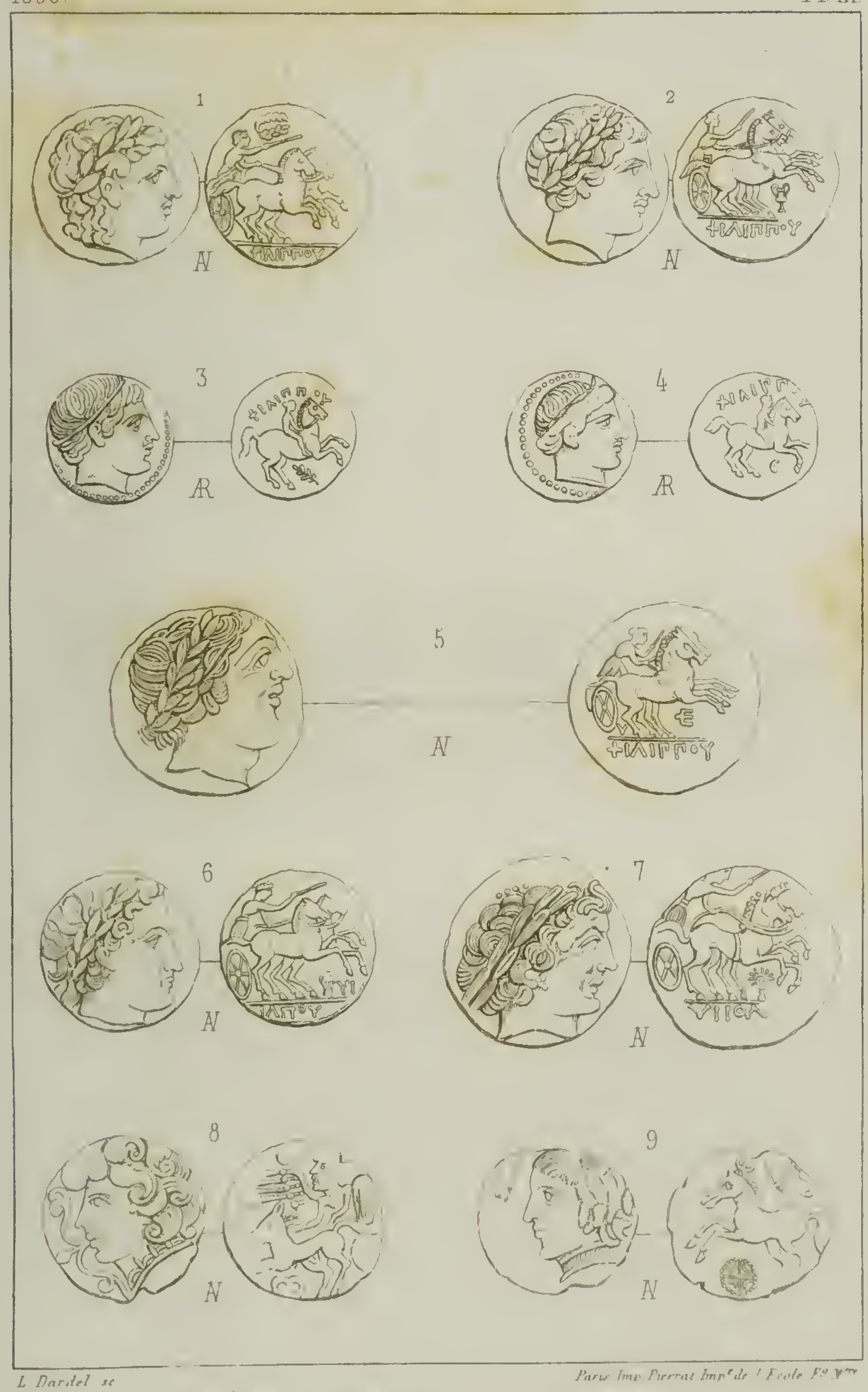
— 60, — 1, et d'une ville de la Crète, si je ne me trompe, *lisez* et de Phæstus de Crète. La monnaie qui porte la légende CAIMTIKON (ΦΑΙΣΤΙΚΟΝ) rétrograde existe au cabinet des médailles du musée de Berlin, et elle a été publiée par M. Pinder dans l'ouvrage intitulé : *Die antiken Münzen des Königlichen Museums*, 1851, p. 55, et pl. I, n° 5. — On trouve aussi sur les monnaies d'Arcadia de Crète ΑΡΚΑΔΙΚΟΝ, ΘΕΣΠΙΚΟΝ sur une monnaie de Thespiæ de Béotie, et ΦΕΝΙΚΟΝ sur une de Pheneus d'Arcadie.

— 71, — 15 et 16, vu que la configuration, faite des traces du jambage, *rétablissez la phrase ainsi* : Je dirai seulement que le caractère final..... ne peut être qu'un N, vu que la configuration, abstraction faite des traces du jambage, affecte une forme trop inclinée pour permettre la moindre hésitation.

— 87, — 9, *au lieu de* DAGOBVBNVS, *lisez* DAGODVBNVS.

— 128, — 22, dame de la Roche, *lisez* dôme de la Roche.

Paris. — Imprimé par E. Thunot et Ce, 26, rue Racine



L. Dardel sc. Paris Imp. Pierrat Impr de l'Ecole Fe Xme

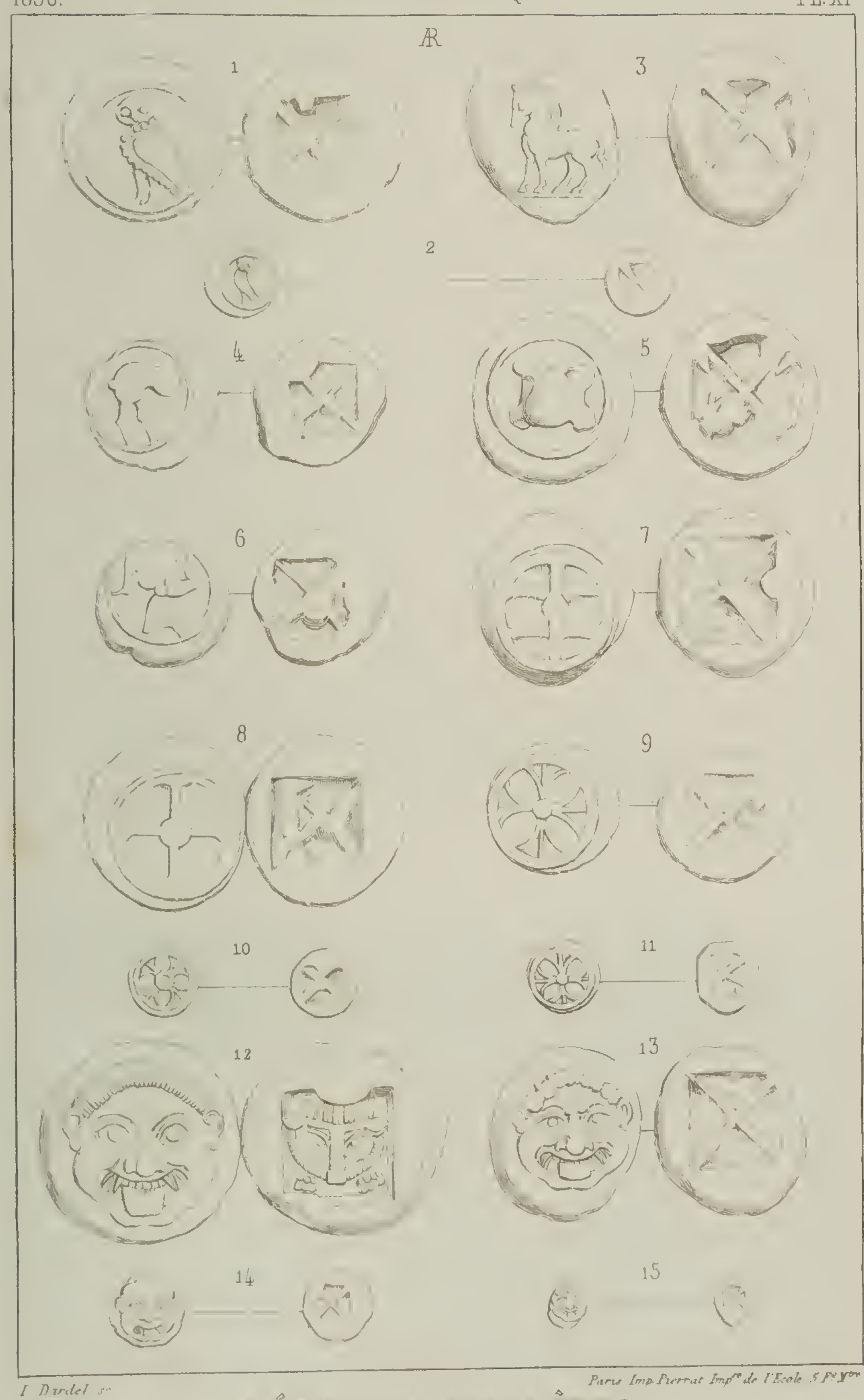
MÉDAILLES DE PHILIPPE

ET IMITATIONS GAULOISES



L. Dardel sc.

MONNAIES DES ARVERNES



J. Dardel sc.

Paris Imp. Pierrat Impr de l'Ecole 5 Fg Yor

MÉDAILLES D'ATHÈNES

MONNAIES DE SOLON ET DE PISISTRATE

1

Æ

2

Æ

3

AR

4

Æ

5

Æ

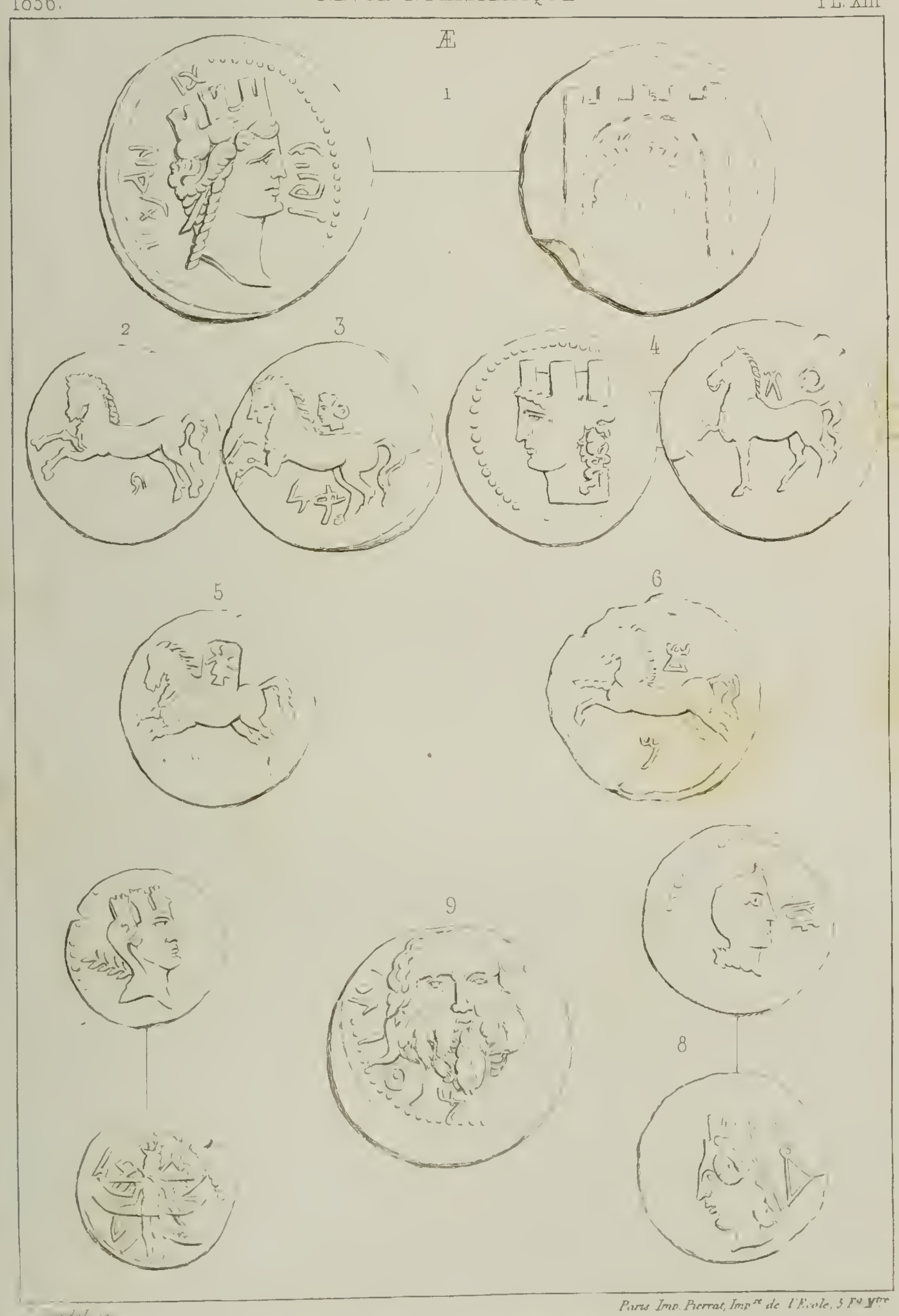
6

Æ

L Dardel sc.

Paris Imp Pierrat Impr de l'Ecole, 5 Fg Mtre

MÉDAILLES DE LA CARIE.



AFRIQUE SEPTENTRIONALE

